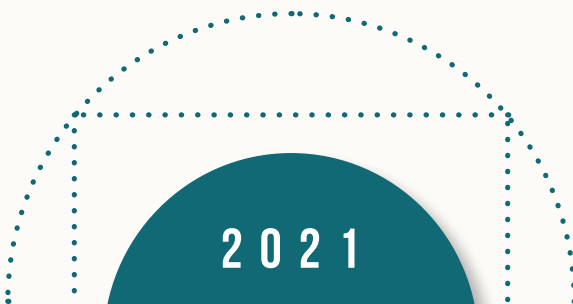



**PRÉFET
 DE LA RÉGION
 OCCITANIE**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

PONT DU GARD

PLAN DE GESTION

PATRIMOINE
 MONDIAL



2021

PONT DU GARD

PLAN DE GESTION

P A T R I M O I N E
M O N D I A L



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pont du Gard
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 1985

Avant-propos

Patrick Malavieille

Président de l'EPCC Pont du Gard

Vice-Président du département du Gard

Délégué à la culture, au patrimoine et à l'éducation artistique

J'ai le plaisir de présenter le premier plan de gestion du pont du Gard, monument inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985.

La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est fondée sur la reconnaissance mutuelle, entre les États, des richesses et des diversités des patrimoines culturel et naturel de la planète en tant que bien commun de l'histoire humaine. Elle confère au pont du Gard une valeur universelle exceptionnelle qui transcende les frontières nationales. Cela signifie que sa protection permanente, pour aujourd'hui et pour les générations futures, n'incombe pas seulement à l'État ou au gestionnaire et à son territoire mais bien à l'humanité toute entière.

Il faut, à juste titre, être fier de notre patrimoine et accepter que cette reconnaissance internationale, cette grande distinction d'appartenance au bien commun de l'humanité, entraîne des responsabilités. Il faut alors prendre soin de notre patrimoine en appliquant les bonnes politiques de conservation et les bonnes pratiques d'usages car nous sommes tous les gardiens d'une histoire que l'humanité reconnaît comme inestimable.

Le pont du Gard est une ode au voyage, une trace complexe de l'épaisseur du temps et de la relation de l'homme à son environnement, un témoignage prégnant de l'humanité qui invente des civilisations et trace son histoire. Il y a dans ce monument ce que nous voyons et qui incite à contempler et ce que nous ne voyons pas, une part d'invisible qui nous touche, fait sens en nous et d'emblée nous parle. C'est alors une invitation à penser notre relation au monde, hors toute rationalité, où l'Homme retrouve ce rapport d'appartenance à l'humanité. C'est dans un tel lieu, bien du patrimoine mondial à valeur universelle, que doit se forger le monde de demain, que doit se transmettre l'émotion, le savoir et les expériences participant au processus de construction des individus et des collectivités humaines de demain.

Le plan de gestion du bien du patrimoine mondial, élaboré par l'EPCC Pont du Gard en étroite collaboration avec l'État et les acteurs du territoire, est le socle d'une ambition commune et doit marquer notre engagement dans la protection et la gestion de ce trésor unique. Je suis convaincu que le plan guidera avec succès la gestion de ce monument exceptionnel au cours des cinq à dix prochaines années. Il rassemble les connaissances, l'expertise et l'enthousiasme des personnes qui ont contribué à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du monument. Il fournit un cadre pour la décision à long terme et ancre le monument dans son territoire. Il s'inscrit dans des dynamiques territoriale, nationale et internationale et permet de porter avec honneur les valeurs de l'UNESCO d'ouverture, de partage, de transmission pour penser le monde de demain, pour se comprendre et se respecter et pour répondre de manière durable aux défis que nous devons relever aujourd'hui.

Je suis extrêmement reconnaissant aux nombreuses personnes et établissements qui ont œuvré pour l'élaboration de ce plan de gestion, en particulier l'État, les membres constitutifs du comité de bien, du comité de concertation, du conseil d'orientation scientifique et les personnels de l'EPCC Pont du Gard. C'est grâce à la passion et à l'implication de tous que le pont du Gard sera préservé pour les générations futures, qu'il contribuera à la force économique du territoire et à son rayonnement international.

J'encourage chacun d'entre nous à prendre un peu de temps pour visiter ou revisiter le pont du Gard afin qu'il devienne une part de leur histoire personnelle, une part d'instantanés partagés, une part de leur humanité. C'est ce qui nous poussera tous à vouloir le conserver avec envie et le transmettre avec émotion.



*Structure porteuse
de la démarche*

• **EPCC Pont du Gard**, gestionnaire du site du Pont du Gard

*Présidence du
comité de Bien*

• **Préfète du Gard** - Marie-Françoise LECAILLON
• **Préfet du Gard** - Didier LAUGA
• **Président de l'EPCC Pont du Gard** - Patrick MALAVIEILLE

*Coordination / Rédaction,
cartographie et conception
graphique du plan de
gestion*

• **EPCC Pont du Gard - Pôle patrimoine mondial et labels**
Rachel PELTIER MUSCATELLI - Sonia SABATIER - Mathilde PINARD

*Correction et validation
du plan de gestion*

• **Conseil d'Orientation Scientifique (COS)**, Président Philippe LEVEAU - Michèle ANTOINE - Marcel BASSO - Laetitia BORAU - Mounir BOUCHENAKI - Michel BRODOVITCH - Dominique DARDE - Diane DUSSEAU - Patricia GUILLERMIN - Raphaël MATHEVET - Véronique MURE - Jean-Louis PAILLET - Claude SINTES
• **Services de l'Etat** : DREAL Occitanie - Fabrice MIGAIROU ; Chef de l'UDAP - ABF - Denis MAGNOL ; Chef de mission UNESCO - DRAC - Philippe MERCIER ; Conservateur du patrimoine - SRA Occitanie - Denis GUILBEAU ; Conservateur régional des Monuments Historiques - Léda MARTINES / **EPCC Pont du Gard**
• **Direction générale** - Sébastien ARNAUX / **ABFPM** - Chloé CAMPO / **Direction générale des patrimoines (DGP) Ministère de la culture** - François TERRASSON

*Animation / Rapporteur
de la concertation*

• **PARMENION** CONCERTATION & COMMUNICATION GÉNÉRALISTE **Ethics Group** - Edith DELQUE - Adrien Deymier - Enora LASNE - Guilhem LATRUBESSE

*Intervenants lors de
la concertation*

• Sébastien ARNAUX - Mounir BOUCHENAKI - Michel BRODOVITCH - Chloé CAMPO - Marie-Eve CORTES - Stéphanie FERRIER - Denis MAGNOL - Philippe MERCIER - Rachel PELTIER MUSCATELLI - Sonia SABATIER

*Participants à la
concertation 2019/2021*

• **Académie Pont du Gard** - Nicolas POLGE ; **Association les amis du Pont du Gard** - Jean-Yves GREHAL ; **Association le Vallon des Escaunes à Cantarelles** - Florence DURVILLE BATTIN - Rolande TRESSON ; **Association Pont du Gard et patrimoine** - Gérard EXTIER ; **Chef de l'UDAP - ABF** - Denis MAGNOL ; **Chef de mission UNESCO - DRAC** - Philippe MERCIER ; **Communauté de communes du Pont du Gard** - Aline AMILL - Guilhem QUAIREL ; **Communauté de communes Pays d'Uzès** - Anaïs LAGAUDE - Christophe VIEU ; **Conservateur du patrimoine - SRA Occitanie** - Denis GUILBEAU ; **COS** - Mounir BOUCHENAKI - Michel BRODOVITCH - Philippe LEVEAU - Claude SINTES ; **DDTM du Gard** - Betty ALAZARD ; **Département du Gard** - Cécile MUNDLER ; **Domaine du Château de Saint-Privat** - Jérôme BOLEA - Stéphanie FRITZ ; **DREAL Occitanie** - Fabrice MIGAIROU ; **EPCC Pont du Gard - Patrimoine mondial et labels** - Rachel PELTIER MUSCATELLI - Sonia SABATIER ; **Fédération intercommunale de l'aqueduc romain** - Jean-Clément TERMOZ ; **Ingénieur des travaux publics de l'Etat** - Michel LESCURE ; **Kayak Vert** - Charlene VIALA ; **Maire de Remoulins** - Nicolas CARTAILLER ; **Maire de Vers-Pont-du-Gard** - Olivier SAUZET ; **Office de tourisme Destination Uzège Pont du Gard** - Angélique KOKEL ; **Office National des Forêts** - Thierry MAMALET - Julien VEZINET ; **PETR Uzège Pont du Gard** - Claire HUBER ; **Région Occitanie** - Alexandra MOUADDINE ; **Société de chasse de Remoulins** - Patrick LECCHINI ; **Syndicat Mixte des gorges du Gardon** - Stéphanie FERRIER.

*Participants au comité
de Bien 2019/2021*

• **Préfète du Gard** - Marie-Françoise LECAILLON ; **Préfet du Gard** - Didier LAUGA ; **Président de l'EPCC Pont du Gard** - Patrick MALAVIEILLE ; **Conservation Régionale des Monuments Historiques** - Laure MAYNADIER - Hélène PALOUZIER ; **Communauté de communes du Pont du Gard** - Claude MARTINET - Pierre PRAT - Guilhem QUAIREL - Florian SCANDELLO ; **Maire de Remoulins** Gérard PEDRO ; **Maire de Vers-Pont-du-Gard** - Olivier SAUZET ; **Région Occitanie** - Benoit HOLLEY ; **Association les amis du Pont du Gard** - Agnès SENICOURT ; **Association le Vallon des Escaunes à Cantarelles** - Roland JONQUET ; **Société de chasse de Vers** - Jocelyn LONGUET ; **Bureau des moniteurs du Gard** - Antoine CLOT

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION	11
1. IDENTIFICATION DU BIEN « PONT DU GARD ».....	13
2. DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE.....	14
2.1. BRÈVE SYNTHÈSE	14
2.2. INTÉGRITÉ	15
2.3. AUTHENTICITÉ.....	16
2.4. ÉLÉMENTS REQUIS EN MATIÈRE DE PROTECTION ET GESTION	16
3. LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE 1972.....	16
4. POURQUOI AUJOURD'HUI, UN PLAN DE GESTION « PONT DU GARD » ?.....	18
5. LE PLAN DE GESTION, CONSTRUCTION CONSTANTE D'UN PROJET COMMUN	20
5.1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION	20
5.2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	21
5.3. LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE	22
5.4. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	23
CHAPITRE 2 - LE PONT DU GARD ET SON AQUEDUC GALLO-ROMAIN	25
1. L'AQUEDUC DE NÎMES.....	27
1.1. NEMAUSUS ET LE CULTE DE L'EAU	27
1.2. CONSTRUCTION DE L'AQUEDUC DE NÎMES	29
1.3. CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'AQUEDUC DE NÎMES.....	36
1.4. FONCTIONNEMENT DE L'AQUEDUC DE NÎMES.....	52
2. LE PONT DU GARD.....	54
2.1. CARACTÉRISTIQUES HORS NORMES DU MONUMENT	54
2.2. ÉTAT ACTUEL DE CONSERVATION	62
3. LA ZONE TAMPON	69
3.1. DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE DE LA ZONE TAMPON	69
3.2. VALEURS PATRIMONIALES ET ENVIRONNEMENTALES	71
3.3. PAYSAGES DE LA ZONE TAMPON	76
CHAPITRE 3 - RAYONNEMENT DU PONT DU GARD	93
1. INFLUENCES ARCHITECTURALES DU PONT DU GARD	95
1.1. LE PONT DU GARD, UN MODÈLE POUR LES ARCHITECTES DU MOYEN-ÂGE ROMAN.....	95
1.2. LE PONT DU GARD , SOURCES DE MATÉRIAUX POUR DES MONUMENTS MÉDIÉVAUX	96
1.3. PROUESSE D'ARCHITECTURE POUR LES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE	96
1.4. DE LA PIERRE DU PONT DU GARD À LA MODERNITÉ	97
1.5. PROJETS DE RÉHABILITATION DE L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN	99
2. INFLUENCES DU PONT DU GARD DANS L'IMAGINAIRE COLLECTIF	100
2.1. XVI ^E SIÈCLE.....	100
2.2. XVII ^E SIÈCLE	102
2.3. XVIII ^E SIÈCLE.....	102
2.4. XIX ^E SIÈCLE	106
2.5. XX ^E SIÈCLE	113
2.6. XXI ^E SIÈCLE	116
3. LE PONT DU GARD DANS LE CONTEXTE LOCAL	119
3.1. LA PRÉHISTOIRE.....	119
3.2. LA RIVIÈRE GARDON	120
3.3. L'ÉCONOMIE DU TOURISME AU PONT DU GARD.....	128

CHAPITRE 4 - GOUVERNANCES ET CONTEXTE TERRITORIAL 143

1. GOUVERNANCES PRÉSENTES DANS LA ZONE TAMPON.....	145
1.1. GOUVERNANCE DE LA ZONE TAMPON PAR LE COMITÉ DE BIEN.....	145
1.2. PRINCIPALES STRUCTURES DANS LA ZONE TAMPON.....	145
2. DISPOSITIFS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTATIONS	149
2.1. LA MAITRISE DU FONCIER	149
2.2. PROTECTIONS JURIDIQUES.....	150
2.3. AUTRES DISPOSITIFS DE GESTION.....	153
3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	154
3.1. DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT.....	154
3.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	154
4. PROJETS RÉCENTS OU EN COURS PROCHE DE LA ZONE TAMPON	155
4.1. MUSÉE DE LA ROMANITÉ À NÎMES	155
4.2. DÉCOUVERTE DE MOSAÏQUES ROMAINES À UZÈS	156
4.3. GRAND SITE OCCITANIE NÎMES PONT DU GARD UZÈS.....	156
4.4. LE MUSÉE RÉGIONAL DE NARBONNE ANTIQUE : NARBO VIA.....	157
4.5. LES ROUTES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MONDIAL : LA ROUTE ANTIQUE.....	158
4.6. PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DES GARRIGUES.....	159
5. BILAN DE LA GESTION DU SITE DU PONT DU GARD	160
5.1. PATRIMONIALISATION	160
5.2. BILAN DE LA GESTION DU SITE DU PONT DU GARD	162
5.3. CONSOLIDATION DES PARTENARIATS	168
5.4. IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX	169

CHAPITRE 5 - RISQUES ET ENJEUX LIÉS AU BIEN 173

1. ALÉAS POUVANT AFFECTER LE BIEN.....	175
1.1. ALÉAS POUVANT AFFECTER LE PONT DU GARD ET LES VESTIGES DE L'AQUEDUC.....	175
1.2. ALÉAS POUVANT AFFECTER L'ÉCRIN PAYSAGER DU PONT DU GARD.....	180
2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENCOURUS PAR LE BIEN.....	182
2.1. MÉTHODE D'ANALYSE DES RISQUES	182
2.2. RISQUES IDENTIFIÉS PAR GRANDE THÉMATIQUE.....	183
3. ENJEUX DE GESTION DU BIEN	187

CHAPITRE 6 - PROGRAMME DE GESTION 189

1. LES APPORTS DE LA CONCERTATION.....	191
1.1. DYNAMIQUE COLLECTIVE ET OPÉRATIONNELLE AUTOUR DU BIEN.....	191
1.2. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PAR THÉMATIQUE	192
2. QUELLE VISION STRATÉGIQUE À 20 ANS POUR LE BIEN	196
2.1. ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION	199
2.2. PROGRAMME D' ACTIONS	201

ANNEXES 243

Photo de couverture

Contacts

- Le pont du Gard © Aurelio Rodriguez
- rachel-peltier@pontdugard.fr / sonia-sabatier@pontdugard.fr
- mathilde-pinard@pontdugard.fr - EPCC Pont du Gard - décembre 2021

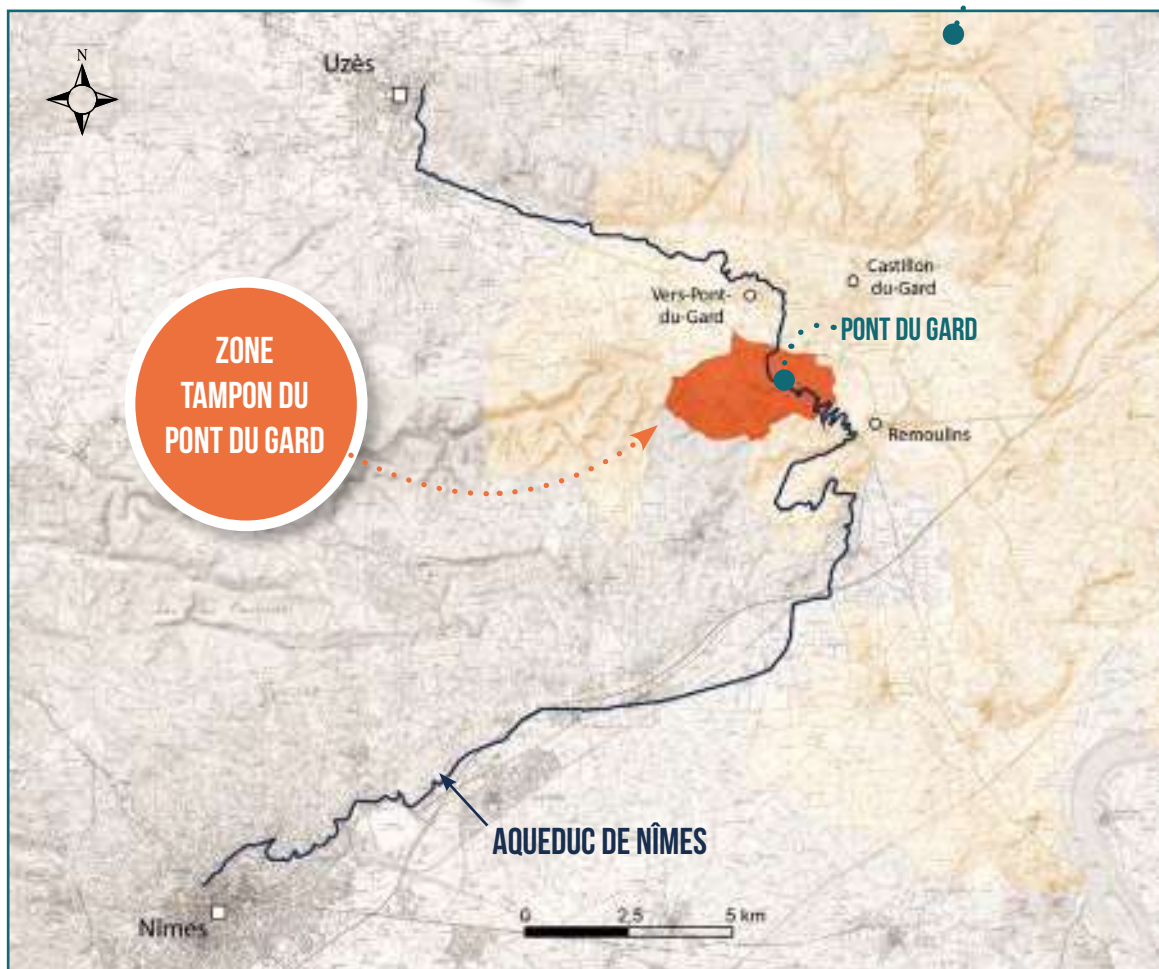
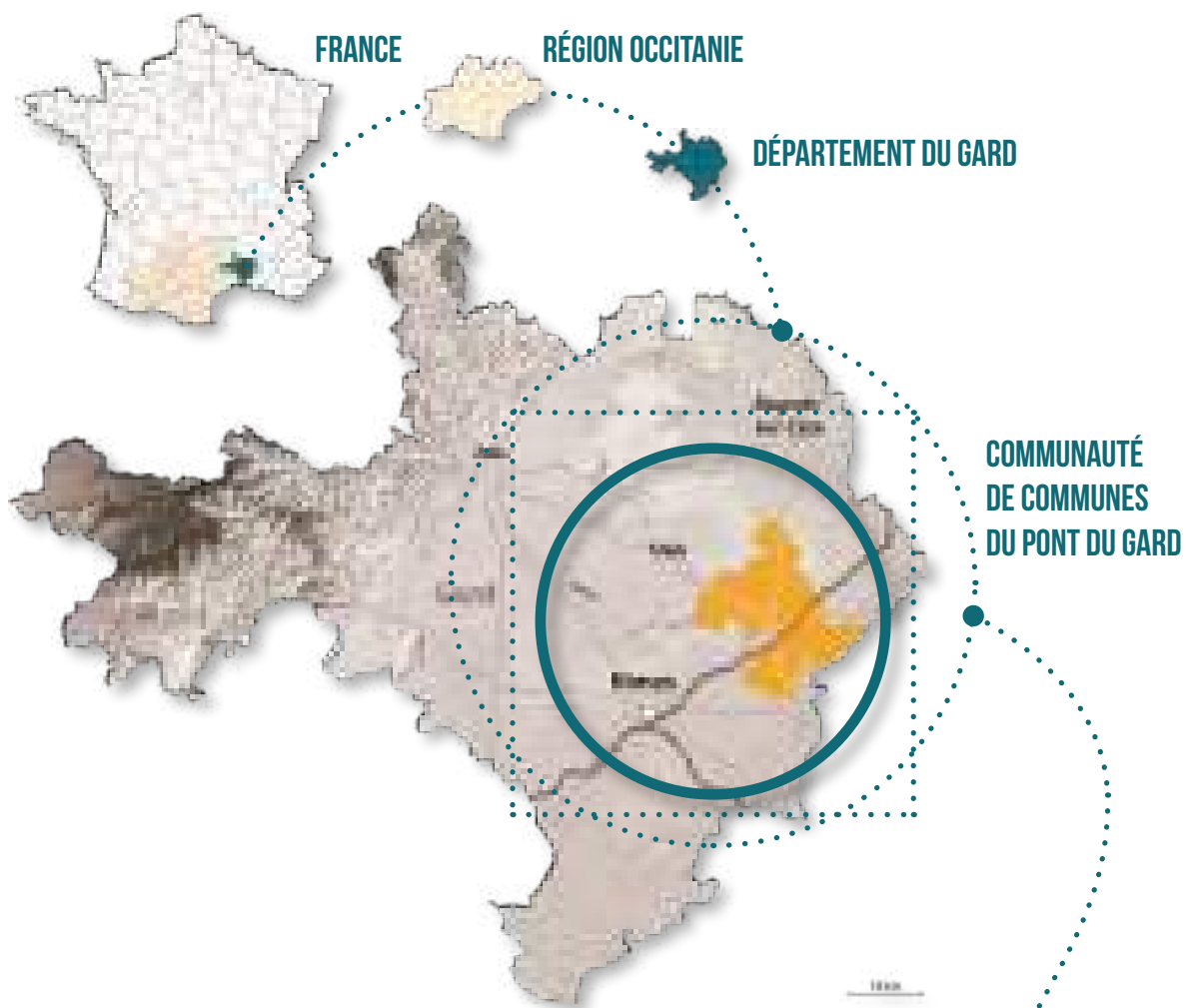
Le pont du Gard, 2017 © Aurelio Rodriguez





INTRODUCTION

IDENTIFICATION DU BIEN PONT DU GARD.....	13
DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE.....	14
LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE 1972.....	16
POURQUOI AUJOURD'HUI, UN PLAN DE GESTION.....	18
LE PLAN DE GESTION, CONSTRUCTION CONSTANTE D'UN PROJET COMMUN.....	20



Carte 1 - Situation du Pont du Gard et de sa zone tampon © EPCC Pont du Gard

1

Introduction

1. IDENTIFICATION DU BIEN « PONT DU GARD »

Référence :	344 bis
Région UNESCO :	EUROPE - AMÉRIQUE DU NORD
Bien inscrit :	Pont du Gard ; 0,3257 ha
Date d'inscription :	6 décembre 1985 (session 85COMF.008.9)
Localisation du bien :	Latitude 43°56'50"N ; Longitude. 4°32'7"E France, Région Occitanie, Département du Gard, Commune de Vers-Pont-du-Gard
Zone tampon :	691 hectares, approuvés le 31 juillet 2007 (décision 31COM 8B.70) Communes de Castillon-du-Gard, Vers-Pont-du-Gard et Remoulins



Pont du Gard © François Allaire

2. DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Pont du Gard : 344 bis, 1985

2.1. BRÈVE SYNTHÈSE

Situé en région Occitanie, le Pont du Gard est l'élément majeur d'un aqueduc de 50,02 km édifié au milieu du I^{er} siècle pour alimenter la ville de Nîmes, l'antique colonie romaine Nemausus, depuis la fontaine d'Eure, située au pied d'Uzès. Pont-aqueduc à trois niveaux s'élevant à près de 48,77 m, il permettait à la conduite d'eau de franchir la rivière du Gardon.

Ce triple pont, dont l'étage le plus long, tout en haut de l'édifice, mesurait 360 m, est une prouesse et un chef-d'œuvre de la technique architecturale romaine, mais aussi une œuvre d'art dont la présence transfigure le paysage. Inscrit dans un site naturel qui met en valeur son aspect imposant et ses lignes de force, le Pont du Gard repose sur un socle rocheux, entaillé par la rivière qu'enjambe son arche majeure. La décroissance lente et symétrique des arcs, l'amplitude des cintres inférieurs, la régularité de la galerie supérieure lui donnent un aspect extraordinairement aéré pour un ouvrage d'une telle ampleur.

Le Pont du Gard est un exemple exceptionnel des ponts construits dans le monde antique. Il réalise une triple performance avec ses trois niveaux d'arcades d'inégales dimensions et se caractérise par l'utilisation, pour la construction des arches des niveaux

inférieurs, de rouleaux juxtaposés et composés de voussoirs portant des repères de positionnement gravés. Cet édifice exceptionnel dans la série des aqueducs romains résulte d'une adaptation poussée au régime fluvial du Gardon, dont les crues sont soudaines et dévastatrices. Les becs ménagés devant les piles sont destinés à résister aux hautes eaux dont l'écartement de l'arche basse principale (24,52 m contre 21,87 m pour les arches extrêmes) facilite le passage.

Bâti aux deux premiers niveaux avec des blocs de grand appareil et, au dernier niveau, en moellons de petit appareil enserrant les larges dalles jointives du canal, le Pont du Gard est un des monuments les plus riches d'enseignements sur les procédés de construction des débuts de l'époque impériale. Les blocs portent encore, sur leur parement, les marques d'outils de carriers et tailleurs de pierre ainsi que, parfois, les repères d'appareillage en chiffres et lettres donnant leur position dans le schéma de montage. La précision de l'exécution répond à la perfection d'une conception exigeante et le Pont du Gard a été considéré, dès le XVI^e siècle, comme l'un des témoins majeurs de la civilisation romaine.

CRITÈRES

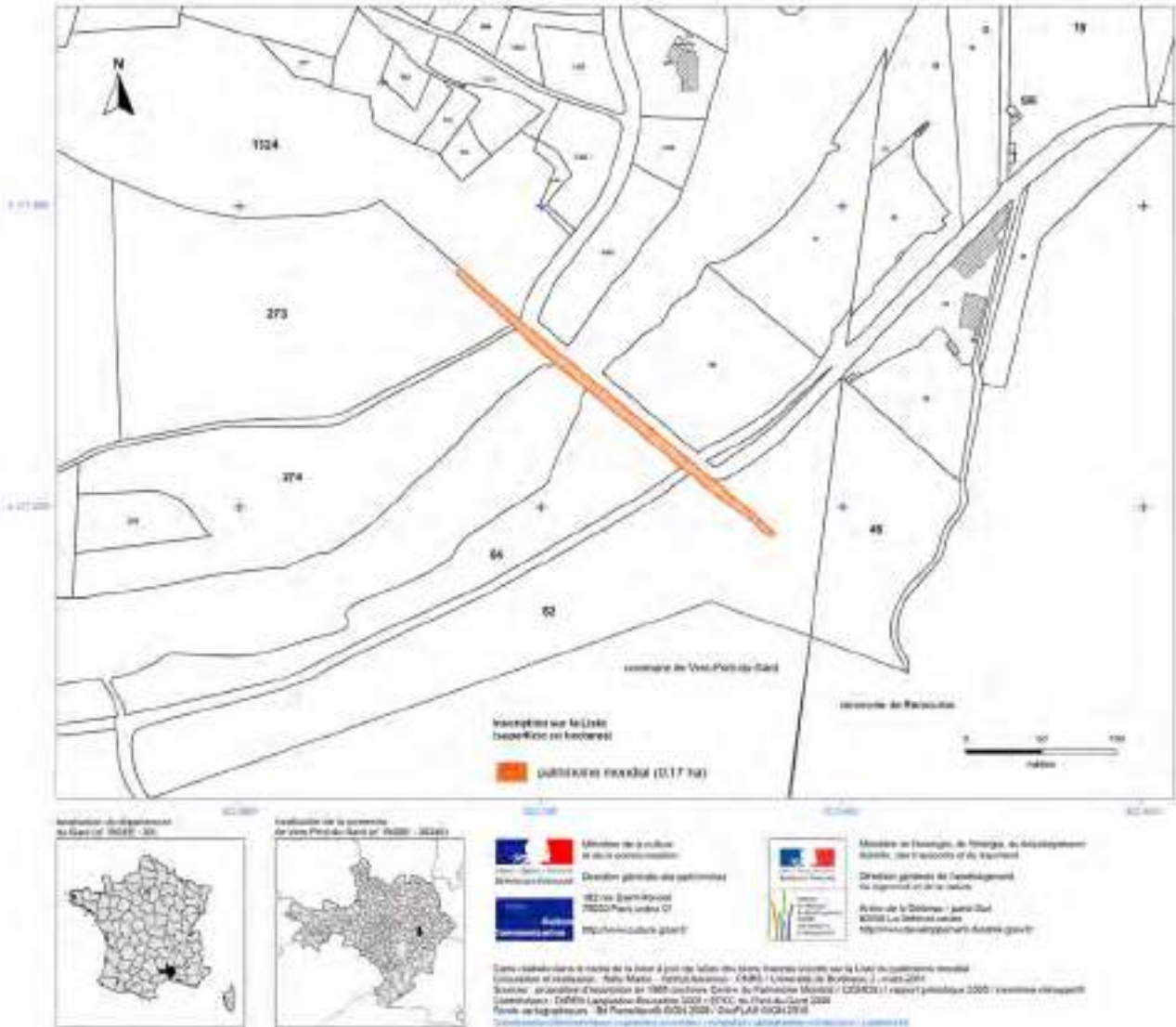
1 Critère (i) : Le Pont du Gard est un chef-d'œuvre de la technique romaine et une réalisation artistique exceptionnelle qui, par sa présence, transfigure le paysage.

3 Critère (iii) : Édifice exceptionnel dans la série des ouvrages d'aqueducs romains, le Pont du Gard apporte un témoignage unique sur la technique des ingénieurs et constructeurs romains mise au service du développement urbain et territorial, qui est un des caractères de cette civilisation.

4 Critère (iv) : Le Pont du Gard est l'un des ouvrages les plus représentatifs des procédés de construction de l'époque impériale romaine.



344bis - Pont du Gard : délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1985



2.2. INTÉGRITÉ

Au cours du Moyen Âge, l'ouvrage antique a été partiellement épierré : à l'amont de l'arcade supérieure, douze arches ont disparu. C'est également à l'époque médiévale que le pont fut adapté au passage des hommes et des bêtes : un chemin fut aménagé et les piles du deuxième niveau échanrées sur la moitié de leur épaisseur, menaçant la stabilité de l'édifice. Malgré ces spoliations, il faut souligner le remarquable

état de conservation du Pont du Gard. Dès les années 1699-1702, le rempiètement des piles fut décidé et des encorbellements construits au droit des piles pour faire passer la voie.

En 1746 enfin, la construction d'un pont routier accolé au premier niveau du pont romain fut confiée à l'ingénieur Henri Pitot qui eut le souci d'ajuster son ouvrage le plus exactement possible au pont antique.

2.3. AUTHENTICITÉ

L'ingéniosité exceptionnelle de la conception du Pont du Gard est toujours lisible dans son tracé légèrement curviligne et les becs ménagés devant les piles attestent des efforts pour adapter sa construction au régime fluvial du Gardon. Le bien est un des monuments les plus riches d'enseignements sur les procédés de construction des débuts de l'époque romaine impériale comme le montrent son appareillage de pierre raffiné, le montage des blocs qui portent encore les marques d'outils de carriers et tailleurs de pierre, ainsi que les repères d'appareillage pour le montage. La carrière d'où furent extraites les pierres est conservée à quelques 600 mètres du site.

L'aqueduc de Nîmes a cessé de fonctionner vers le début du VI^e siècle et le Pont du Gard n'a jamais retrouvé son usage primitif.

Depuis la fin du XVII^e siècle et jusqu'à nos jours, le Pont du Gard a été l'objet de nombreuses campagnes de restauration qui l'ont consacré dans son splendide isolement comme un monument insigne, témoin de la civilisation romaine. Il demeure à l'écart des villages qui abritent aujourd'hui une population de 4 500 habitants et seules deux constructions ont été érigées à ses abords immédiats en 1865 et 1901 : une meunerie devenue restaurant sur la rive gauche, une hôtellerie sur la rive droite.

2.4. ÉLÉMENTS REQUIS EN MATIÈRE DE PROTECTION ET GESTION

Le Pont du Gard appartient à l'État, le pont Pitot appartient au département du Gard, ainsi qu'une zone de 165 ha autour du Pont. Le Pont du Gard est classé monument historique depuis 1840 et protégé au titre du code du patrimoine. Tous les travaux sur monuments historiques sont soumis à autorisation du préfet de région après avis du conservateur régional des monuments historiques. Par ailleurs, ce monument historique génère un périmètre de protection dans lequel tous les travaux sont soumis à autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. Depuis 2013, 7760 hectares autour du Pont du Gard, des gorges du Gardon et

des garrigues nîmoises, sont classés au titre du code de l'environnement (protection des sites). Les autorisations de travaux relèvent d'une autorisation ministérielle.

Le Pont du Gard bénéficie des travaux de conservation directement déterminés, financés et mis en oeuvre par le ministère de la Culture. Un établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé en 2003 gère le monument, son site, et les équipements associés. L'EPCC du Pont du Gard associe l'État, la Région Occitanie, le Département du Gard et les trois communes riveraines du site (Castillon du Gard, Remoulins, Vers Pont du Gard). Ses ressources financières sont assurées à 78 % par un financement propre (droit d'entrée aux équipements) et à 22 % par les contributions statutaires des collectivités territoriales.

Un conseil scientifique ainsi qu'un comité de bien chargé de la gouvernance, associant l'établissement, les collectivités territoriales et l'État, ont été mis en place.

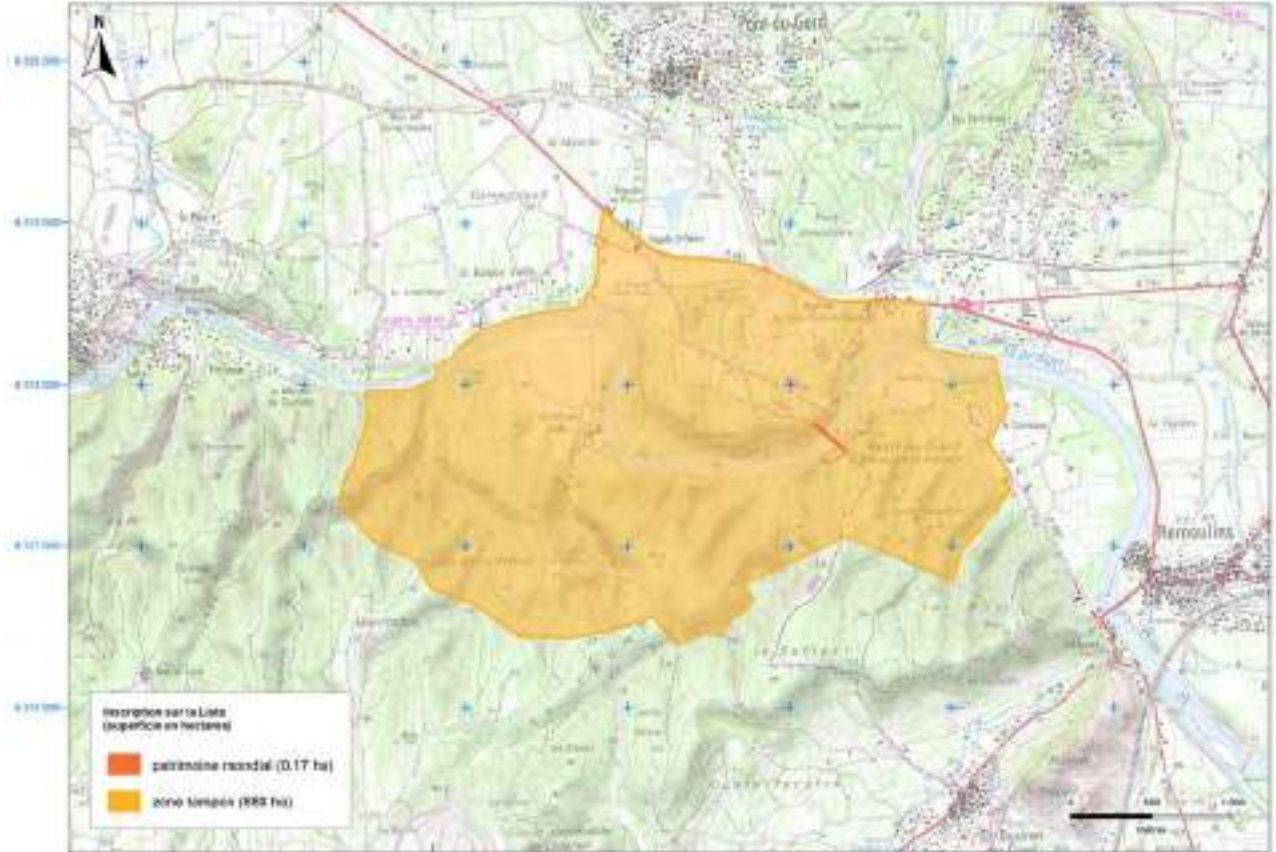
3. LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE 1972

Adoptée le 16 novembre 1972 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel définit les critères de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Elle reconnaît ainsi l'interaction entre l'être humain et la nature, et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. Son objectif est de déterminer l'intérêt de certains biens en soulignant leur valeur universelle exceptionnelle afin d'en assurer la protection et d'en améliorer la connaissance.

La convention fixe les devoirs des États parties dans l'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites. En signant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation



344bis - Pont du Gard : délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1985 et de sa zone tampon approuvée en 2007



Carte 3



Cartographie dans le cadre de l'avis pour les Sites des Sites Français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
Coopération cartographique : Nelly Maréchal - Institut National de l'Information Géographique et Cadastre (INIG) - mars 2017
Bureau : Département Occitanie - 1975 - Services Régionaux du Patrimoine Mondial - Remoulès | Rapport préliminaire 2007 - Ministère de la Culture - 31 mai 2007
Contributions : 2008 Languedoc-Roussillon 2008 | IFFCC du Pont du Gard 2009
Fonds cartographiques : IGN 250 (IGN) 2011 | IGN/ARND 2012
Communes patrimoniales inscrites en France - programme cartographique National - Juin 2012

des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national. Les États parties sont encouragés à intégrer la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification régionaux, à mettre en place du personnel et des services sur leurs sites, à entreprendre des études scientifiques et techniques sur la conservation et à prendre des mesures pour conférer à ce patrimoine une fonction dans la vie quotidienne des citoyens.

La convention stipule l'obligation pour les États parties de rendre compte régulièrement

au Comité du patrimoine mondial de l'état de conservation de leurs biens inscrits. Ces rapports sont cruciaux pour le travail du Comité car ils lui permettent d'évaluer la situation des sites, de prendre des décisions concernant les besoins en programmes spécifiques et de régler les problèmes récurrents.

Enfin, la Convention encourage les États parties à sensibiliser le public aux valeurs des biens du patrimoine mondial et à améliorer leur protection par des programmes d'éducation et d'information.

Ratifiée en 1975, la convention est à l'origine de la création du Comité du patrimoine mondial, chargé d'accepter ou non les nouvelles inscriptions au patrimoine mondial et d'allouer les fonds à disposition.

Au 31 décembre 2019, 193 États avaient ratifié la Convention. En 2021, la Liste du patrimoine mondial comporte 1121 biens constituant le patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette liste comprend 869 biens culturels, 213 naturels et 39 mixtes (répartis dans 167 États parties). Les biens français sont au nombre de 49 dont 42 biens culturels, 6 biens naturels et un mixte.

4. POURQUOI AUJOURD'HUI, UN PLAN DE GESTION « PONT DU GARD » ?

« L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne peut pas se limiter à un « label », plus ou moins exploité sur les plans culturel, touristique ou économique. Elle crée des obligations qui, sans être strictement réglementaires, n'en demeurent pas moins fortes : en effet, en signant la Convention du patrimoine mondial, la France s'est engagée à rendre compte au Comité du patrimoine mondial de la gestion des biens français dont elle a obtenu l'inscription. En outre, au plan international, il est essentiel que la France, souvent prise comme modèle dans ce domaine, démontre qu'elle a toujours une vision dynamique et innovante de la protection et de la gestion du patrimoine ainsi que de sa mise en valeur. » Extrait de la circulaire n°2007/22 du 28 novembre 2007 relative à la gestion des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Le pont du Gard est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO depuis le 6 décembre 1985 avec une extension de sa zone tampon de 691 ha en 2007. En 1985, les dossiers d'inscription instruits par l'UNESCO étaient très concis, seuls l'historique du site et une justification des critères retenus étaient attendus et aucun plan de gestion n'était exigé. Au fil des ans, les orientations devant guider la mise en œuvre de la

convention du patrimoine mondial ont évolué et les critères d'inscriptions sont devenus plus complexes. Depuis 2007, la convention stipule l'obligation de mettre en place un plan de gestion au dépôt de dossier de candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial¹. Les sites inscrits avant 2007, comme le pont du Gard, doivent progressivement fournir ces plans de gestion.

La circulaire ministérielle n° 2012/004 du 12 avril 2012, qui annule et remplace la circulaire n°2007/22 du 28 novembre 2007, présente les bases et les principes de gestion des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Par ailleurs, le Comité du patrimoine mondial a sollicité l'État français pour que les biens soient dotés d'un plan de gestion, d'une cartographie précise du bien et de sa zone tampon, d'une déclaration de la valeur universelle exceptionnelle, d'un programme de mise en valeur et de communication. De plus, depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016, l'article L612 stipule que *"pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative."*

Lorsque l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme engage l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un plan local d'urbanisme, le représentant de l'État dans le département porte à sa connaissance les dispositions du plan de gestion du bien afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien et la préservation de sa valeur exceptionnelle."

¹ Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial - Paragraphe 108 « Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs », Paragraphe 109 « Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour une inscription pour les générations actuelles et futures ».

Le conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, dans sa séance du 29 juin 2009, a confié la rédaction du plan de gestion au Directeur de l'établissement en tant que président du conseil d'orientation scientifique (liste des membres en annexe p 317). En septembre 2009, une trentaine d'experts pluridisciplinaires, déjà mobilisés dans le cadre du précédent conseil scientifique et culturel, ont été appelés à travailler sur ce plan de gestion. Ce travail a permis la réalisation d'une première ébauche d'un plan de gestion qui nourrit le plan de gestion actuel.

Le pont du Gard et sa zone tampon bénéficient, à ce jour, de plusieurs niveaux de protection du fait du classement et de l'inscription au titre des Monuments historiques des vestiges de l'aqueduc romain ainsi que du classement des gorges du Gardon au titre des paysages. Ils bénéficient aussi de plusieurs niveaux de gestion courante : Convention d'exploitation du monument antique « Pont du Gard » avec le Ministère de la culture, Surveillance et confortation des massifs rocheux sur lesquels s'appuient les piles du pont sous le niveau de l'eau par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, Programme d'actions du Grand Site de France du Pont du Gard, Documents d'objectifs Natura 2000 des gorges du Gardon, Programme d'actions de la Réserve de biosphère UNESCO des gorges du Gardon... Pourquoi alors une gestion formelle est-elle nécessaire ?

En l'absence de plan de gestion, les décisions prises peuvent être contre-productives par le manque de compréhension des valeurs du site et de sa dynamique de gestion existante sur un territoire élargi où les structures intervenantes sont multiples et les porteurs de projets très variés. Ainsi, l'oubli d'un processus de planification en cours, d'un domaine d'expertise, d'une discipline clé ou d'interlocuteurs importants pouvant influencer l'avenir du site, peuvent mettre en péril les dispositifs de conservation du bien.

Un plan de gestion permet d'identifier les enjeux stratégiques, d'approfondir la connaissance du bien inscrit au patrimoine mondial, de consolider et de mettre en

cohérence les programmes déjà en cours sur le territoire, de fédérer les parties prenantes autour d'un projet commun et de favoriser une vision partagée de ce patrimoine mondial.

Poser les bases de gestion future du bien permet aussi de formuler, à travers la politique du site, l'importance culturelle du lieu à court et long termes. C'est l'opportunité pour toutes les parties prenantes d'avoir une compréhension commune du bien et de porter une vision collective sur l'ensemble des politiques territoriales et des objectifs de gestion pour les 5 à 10 ans à venir.

Il est aisé de décrire de manière théorique les exigences d'une politique de gestion ou de préservation, toutefois, la mise en place d'une gestion efficace et opérationnelle, qui améliorera effectivement la préservation du lieu, est une tâche complexe et multiple. Cela exige de l'expertise technique, un jugement sûr, un bon sens pratique, une réflexion créative et une capacité d'adaptation aux réalités de territoire et de gouvernance. Cela requiert à la fois, l'attention et l'expertise du gestionnaire du lieu, de son conseil d'orientation scientifique et des services de l'État, et à la fois, l'engagement des parties prenantes du territoire.

Le plan de gestion doit toujours avoir pour objectif principal la protection et la conservation des attributs garants de la valeur universelle exceptionnelle du bien patrimonial. Les autres objectifs doivent être subordonnés à ce but principal et ne sont acceptables que s'ils sont compatibles avec l'objet premier de conservation. De plus, le plan de gestion devra s'accorder avec les souhaits de la communauté locale, être financièrement et techniquement réalisable et économiquement viable. Enfin, idéalement il est suffisamment souple pour permettre sa révision, sa modification et son amélioration dans un cadre de gestion durable à 20 ans.

5. LE PLAN DE GESTION, CONSTRUCTION CONSTANTE D'UN PROJET COMMUN

Pour être utilisé comme un document de référence à partir duquel toutes décisions en matière de préservation, de conservation et de valorisation du monument et de sa zone tampon doivent être examinées, et pour être appréhendé comme une démarche partagée qui s'inscrit dans le temps, le plan de gestion a nécessité d'être discuté, bien compris et accepté par toutes les parties prenantes du territoire.

Le plan de gestion n'est pas un objet figé, c'est un document stratégique qui va se construire et évoluer dans le temps. Il ne vient pas se substituer à des éléments existants mais il doit venir s'intégrer dans l'ensemble des démarches en cours sur le territoire.

L'article L612-1 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 précise que le plan de gestion est arrêté par

le préfet de Région et que ses dispositions sont portées à connaissance des collectivités par le préfet de département lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

5.1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

Élaborer un plan de gestion opérationnel, qualitatif et partagé par toutes les parties prenantes du territoire du pont du Gard nécessite à la fois une très bonne connaissance et une définition de ce territoire et de ses enjeux et, à la fois, un dialogue territorial, de la concertation et de la communication. La méthode mise en place a permis de s'interroger sur la qualité de préservation et de conservation du bien dans toutes ses dimensions (sociales, économiques, environnementales, patrimoniales) en ayant une compréhension des attentes et besoins des habitants et des collectivités. Pour cela, la méthodologie d'élaboration du plan de gestion s'est appuyée sur trois fondamentaux :

- Un diagnostic territorial permettant d'identifier les principaux enjeux et pistes d'amélioration : ce diagnostic a été réalisé par l'EPCC Pont du Gard en collaboration avec le COS et les services de l'État. Le périmètre d'étude va au-delà de la zone tampon bien que le plan de gestion ne concerne que le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;
- La structuration d'instances de consultation du territoire pour délimiter une gouvernance du bien : cette gouvernance a été définie par les services de l'État ;
- La concertation des acteurs du territoire (élus, techniciens des collectivités, services de l'état, associations locales, socio-professionnels) pour élaborer un plan de gestion partagé : cette concertation a été réalisée par l'EPCC Pont du Gard en collaboration avec le cabinet Parménion. La composition des acteurs concertés est en annexe p 250.



Témoignage de M. Mounir BOUCHENAKI, Directeur général de l'ICCROM, lors des ateliers de concertation 2020 © Sonia Sabatier

5.2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du bien, réalisé en 2019 et 2020 par le pôle patrimoine mondial et labels de l'EPCC Pont du Gard, constitue un exercice complexe du fait de la multiplicité des domaines potentiellement concernés et de la diversité des acteurs en charge de ces domaines. Le diagnostic proposé dans cette méthodologie ne se limite pas à un état des lieux dressant un inventaire ou une approche centrée essentiellement sur la localisation géographique des caractéristiques de la zone tampon, il tend aussi à identifier et hiérarchiser les enjeux principaux et à dessiner des pistes d'amélioration. De plus, l'échelle d'observation et d'analyse ne s'arrête pas au périmètre de la zone tampon mais a été réalisée en fonction des modes d'organisation territoriale des parties prenantes ou des coopérations à développer avec des collectivités voisines en tenant compte des schémas d'organisation locaux.

5.2.1. Recueil des informations et données disponibles

L'ensemble des descriptions du bien, de l'Aqueduc de Nîmes et de son contexte local repose principalement sur la base de travaux scientifiques conséquents menés à la fois par les archéologues Guilhem Fabre, Jean-Luc Fiches, Jean-Louis Paillet² et à la fois par un groupement d'experts ayant élaboré le programme culturel pour la muséographie du Pont du Gard en 1996, lors de l'élaboration du projet d'aménagement du site du Pont du Gard, Alix Audurier-Cros, François Bertrand, Jean-Claude Bessac, Véronique Mure, Cécile Capmal, Elisabeth Cordina, Guilhem Fabre, Jean-Luc Fiches, Michel Gazenbeeck, Marie-Sylvie Grandjouan, Jean-François Grange-Chavanis, Robert Martin, Jean-Louis Paillet, Alexandre Pontet, Catherine Py-Tendille, Zoé Valat, Alain Veyrac.

² FABRE, G., J.-L. FICHES et J.-L. PAILLET (sous la direction de). *L'aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard, Archéologie, géosystème, histoire, Paris/Nîmes, Conseil général du Gard, éditions du CNRS, 1991, ré-ed 2000.*

Le diagnostic s'appuie sur un recueil de données externes et internes :

- **Données archéologiques** : Guilhem Fabre, Jean-Luc Fiches, Jean-Louis Paillet, Philippe Leveau... / Service régional de l'Archéologie, Conservation régionale des Monuments historiques/ DRAC OCCITANIE
- **Données environnementales et paysagères** : DREAL OCCITANIE / Syndicat mixte des gorges du Gardon / BRGM / Corine Land Cover / Joris Masafont, paysagiste conseil
- **Données économiques et démographiques, et sociales** : INSEE / CCI du Gard,
- **Données administratives et foncières** : IGN / Communauté de communes du Pont du Gard,
- **Données réglementaires** : DREAL OCCITANIE/DRAC OCCITANIE, Préfecture du Gard
- **Données qualitatives et quantitatives des flux de fréquentation** : EPCC Pont du Gard / CRT Occitanie / Gard tourisme
- **Etudes sur les mutations culturelles et sociales du site** : EPCC Pont du Gard
- **Données de l'observatoire photographique du paysage du Pont du Gard** : EPCC Pont du Gard

Ces données sont croisées et analysées au regard des objectifs et enjeux de conservation du bien et en s'appuyant sur l'expertise du conseil d'orientation scientifique et des orientations stratégiques dessinées par la consultation participative du territoire.

5.2.2. Définition et hiérarchisation des objectifs de conservation

La définition et la hiérarchisation des objectifs conservatoires du bien ont pour but d'identifier les actions qui doivent être mobilisées en priorité. Elles se basent principalement sur les résultats du diagnostic pour préserver à long terme le monument du pont du Gard et son écrin paysager. Chaque objectif est pondéré en fonction de son urgence par rapport à un risque (anticipation ou suivi), du bénéfice de l'action pour le bien par rapport à un risque ou un besoin, de l'intérêt scientifique (connaissance/médiation) et de la plus-value pour le territoire et ses habitants.

Les recommandations de gestion sont le résultat du croisement du diagnostic du territoire, de la consultation du territoire, de l'avis du conseil d'orientation scientifique et de l'avis des services de l'État.

5.3. LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

L'EPCC PONT DU GARD

L'établissement public de coopération culturelle assure la coordination du suivi de l'inscription du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. C'est donc à l'EPCC qu'est revenu le travail de rédaction du plan de gestion en lien étroit avec son conseil d'orientation scientifique (COS) et les services de l'État. Toutefois, l'EPCC, gérant 192 ha des abords immédiats du Pont du Gard, n'a pas vocation à exercer ses compétences sur l'intégralité du périmètre de la zone tampon de 691 ha, c'est pourquoi il était impératif que l'ensemble des gestionnaires en compétence sur le territoire s'entendent et s'engagent pour la gestion du Bien inscrit.

LE COMITÉ DE BIEN

Le comité de Bien mis en place en 2018 est co-présidé par le préfet du Département du Gard et le président de l'EPCC Pont du Gard, avec l'appui du chef de mission pour le patrimoine mondial de la DRAC. Il réunit les acteurs responsables de la conservation, de l'étude et de la valorisation du Pont du Gard et son territoire environnant. Le comité est

composé de 29 membres répartis en quatre collèges : collège État, collège élus, collège experts et services, collège vie associative et société civile.

Le comité a été consulté pour les grandes orientations et la stratégie à long terme du Bien (réunions de lancement et de clôture de la concertation et 6 ateliers de co-construction du plan de gestion en annexe p 246 et suivantes).

LE COMITÉ DE BIEN ÉLARGI AUX ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS : COMITÉ DE CONCERTATION

Les acteurs socio-professionnels parce qu'ils agissent directement sur la structuration et la qualification de l'offre associée à la découverte patrimoniale du site inscrit et de sa zone tampon ont été invités aux temps physiques de concertation (réunion de lancement, de clôture et 6 ateliers). Au moins un acteur socio-professionnel du territoire était présent à chaque atelier (prestataires d'activités de nature et hébergement).

LE COMITÉ D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Mis en place en 2012 et recomposé en 2018, le conseil d'orientation scientifique (COS) est constitué de dix-neuf personnalités qualifiées. Il intervient dans la définition de la politique scientifique de l'établissement public de coopération culturelle Pont du Gard et assure l'évaluation de sa mise en œuvre. Il délibère notamment sur la programmation annuelle et pluriannuelle des activités scientifiques de l'établissement et formule tous avis et recommandations.

LE CABINET PARMÉNION

Le cabinet Parménion a été retenu pour conduire la démarche d'animation participative du territoire dans le cadre de la rédaction du plan de gestion. En tant que facilitateur neutre et médiateur des échanges, son rôle a été de proposer une méthode qui soit reconnue comme légitime et de créer un climat d'écoute et de respect mutuel. Favoriser l'expression de tous, croiser l'expertise d'usage et l'expertise technique ont été des engagements forts pendant l'animation de la concertation.



Séance plénière du Comité de bien du 16 juin 2021 - Intervention de M. Philippe Mercier, Chef de la mission régionale de suivi des biens culturels de l'UNESCO et des relations internationales - DRAC Occitanie © Floriane Rebuffat

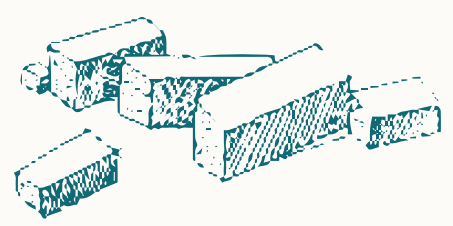
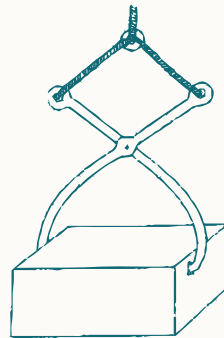
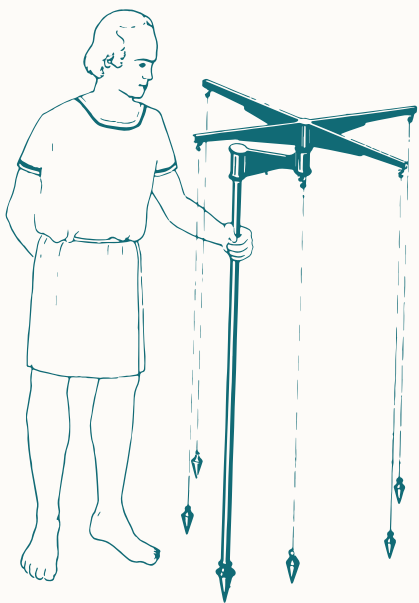
5.4. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Le dispositif mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion visait à définir, de façon partagée, une vision du Pont du Gard à 20 ans et un programme d'actions à 5 ans, en s'assurant que celui-ci prenne le mieux en compte les attentes des parties prenantes, les exigences fixées par le cadre réglementaire existant et les enjeux de développement local du territoire. Le détail du dispositif se retrouve en annexe p 252.

Il s'agissait, au travers du dispositif de concertation déployé, de :

- ✦ Réunir deux mondes, celui qui préserve le Bien et celui qui vit et/ou consomme le territoire : le dispositif visait à réunir autour de la table ceux qui œuvrent à la valorisation et la préservation du Bien et ceux qui le vivent. L'écoute et la compréhension des enjeux de chacun a permis d'établir les conditions d'un dialogue territorial constructif et pérenne ;
- ✦ Remettre au centre des échanges les acteurs locaux, pour valoriser l'expertise terrain des acteurs du territoire et aboutir à un projet partagé et accepté par tous. La mobilisation des acteurs locaux et leur intervention dans l'élaboration de la stratégie d'ensemble sont indispensables et préfigurent une implication durable de ces acteurs ;
- ✦ Tenir compte du cadre général commun adopté par les plans de gestion des Biens français : le dispositif de concertation déployé a tenu compte des prérogatives d'un bien du patrimoine mondial et des enjeux de conservation, de connaissance, de médiation et de communication, de développement et de gouvernance, inscrits dans le cadre général commun aux plans de gestion des Biens français ;
- ✦ Créer une dynamique de mise en réseau du Bien pont du Gard : la médiation et la coopération scientifique sont une part importante du plan de gestion pour lesquelles l'UNESCO est regardant c'est pourquoi, ce sujet a été spécifiquement travaillé dans le cadre de cette concertation.

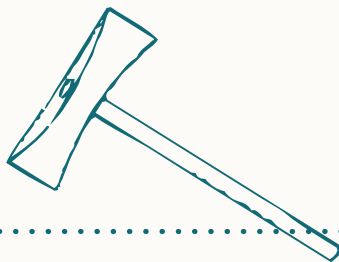
Extrait de «Gallia Braccata seu Narbonensis», 1700 : Narbonnaise (province romaine) source Bibliothèque nationale de France
© Jean-Baptiste Nolin (1657?-1708)





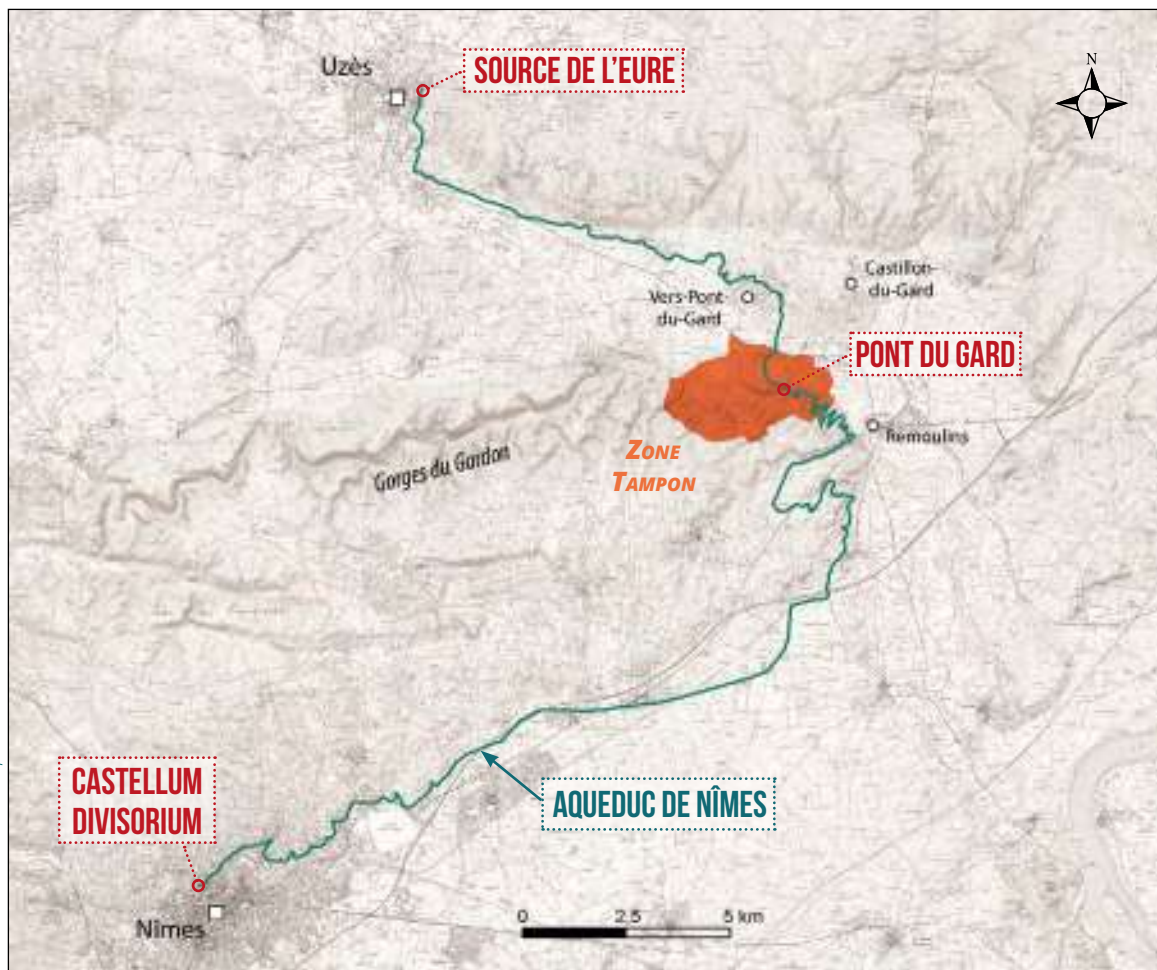
**LE PONT
DU GARD ET SON
AQUEDUC GALLO-
ROMAIN**

L'AQUEDUC DE NÎMES	27
LE PONT DU GARD	54
LA ZONE TAMPON	69



Caractéristiques de l'aqueduc de Nîmes

- Longueur : 50 km
- Altitude de la source d'Eure : 71,25 m
- Altitude au château d'eau à Nîmes : 58,95 m
- Dénivelé général : 12,27 m
- Pente moyenne du canal : 24,8 cm/km
- Débit moyen : 250 à 400 l/s ou 35 000 m³/jour
- Temps de transit de l'eau dans le canal d'Uzès à Nîmes : de 24 h à 30 h
- Vitesse moyenne de l'eau : de 0,7 à 1 m/s
- Canal enterré à 90 %
- Ouvrages aériens : 17
- Tunnels : 3 dont 2 à Sernhac et 1 à Nîmes
- Bassins de régulation connus : 2
- Bassin de distribution (*castellum divisorium*) : 1



Carte 4 - Tracé de l'aqueduc de Nîmes de 50 km © EPCC Pont du Gard

Le Pont du Gard et son aqueduc gallo-romain

1. L'AQUEDUC DE NÎMES

Le pont du Gard est l'ouvrage majeur d'un aqueduc gallo-romain de 50 km (carte 4 p26) amenant l'eau à la ville de Nîmes (antique Nemausus) depuis la source d'Eure à Uzès. Bien que seul le pont du Gard soit inscrit au patrimoine mondial, on ne peut se soustraire à la description de cet aqueduc dans son ensemble et au contexte de sa construction pour comprendre les particularités du bien pont du Gard et de sa valeur universelle exceptionnelle. De plus, la proximité de vestiges remarquables de l'aqueduc de Nîmes, associés au site naturel et pittoresque de la zone tampon ont contribué, depuis des siècles, à la renommée du monument.

1.1. NEMAUSUS ET LE CULTE DE L'EAU

Au VI^e siècle av. J.C., les premières habitations de la future ville de Nîmes sont attestées au pied du mont Cavalier. La ville se développera avec les **Volques Arécomiques** autour d'une source consacrée au dieu Nemausus qui donna son nom à la ville.

Nemausus, principal oppida de ce peuple celte, va étendre son influence par le développement du commerce dans la zone rhodanienne avec les civilisations gréco-romaines. Avec la conquête romaine, dont les dates fluctuent selon les auteurs entre 120 et 117 av. J.C. et le premier siècle après J.C., la gaule narbonnaise va connaître une forte expansion de ses villes. Durant cette période, Nemausus passera de quelques milliers d'habitants à environ 20 000 habitants. Le caractère sacré de la source vouée à Nemausus va demeurer autour d'un vaste complexe cultuel de la Fontaine, l'Augusteum.

L'eau est un marqueur dans la société et la culture romaine, à la fois art de vivre (eau de consommation courante, fontaines, thermes, salubrité de la cité...) et à la fois démonstration symbolique d'une puissance politique. Elle joue un rôle primordial.

« *Nulla enim ex omnibus rebus tantas videtur habere ad usum necessitates quantas aqua* », Est-il rien sur la terre dont l'usage soit aussi absolu que celui de l'eau ? Vitruve Pollion, de l'Architecture, Livre huitième -15 av. J.C.

L'eau représente ainsi plusieurs aspects : destructrice, purificatrice, source de vie, guérissante et protectrice.

Dans un environnement méditerranéen où la pénurie d'eau est habituelle, la présence romaine se traduit dans le paysage urbain et rural par des systèmes d'adduction et de transport de l'eau. Véritable marqueur politique d'une présence romaine, l'aqueduc sillonne le territoire et rappelle la puissance de Rome : puissance face à un élément naturel



Lithographie du dieu Nemausus, 1986 © Albert Decaris



Nîmes et ses environs (Paris, BnF, 8648 f.32) © Anne Rulman (1582-1632)

(l'eau), à une topographie (franchissement de vallées, contournement de massifs, etc...), empreinte physique d'un modèle culturel et sociétal. Avec l'expansion de l'Empire et des cités, les besoins en eau sont de plus en plus importants. Les estimations des besoins en eau par habitants sont supérieures à celles d'aujourd'hui et les dispositifs de transport et de gestion de l'eau se complexifient et deviennent coûteux.

A Nîmes, l'eau de consommation provenait de la source de la Fontaine, de nappes phréatiques (puits) et d'eaux pluviales (citernes). Elle était transportée dans les quartiers de la ville par des canaux maçonnés, des tuyaux en terre cuite et des tuyaux de plomb. Elle approvisionnait les fontaines, les thermes et les domus. La ville ne manquait donc pas d'eau et l'arrivée de l'aqueduc de Nîmes, au 1^{er} siècle sous les règnes de Claude et de Néron, répondait certainement au développement des aménagements hydrauliques de confort (thermes, fontaines...) dans les zones difficilement couvertes par la source de la Fontaine.

1.2. CONSTRUCTION DE L'AQUEDUC DE NÎMES

La construction d'un aqueduc est un acte politique fort qui affirme la puissance de la cité romaine. Il faut toutefois noter que l'aqueduc est un ouvrage utilitaire corrélatif à l'amélioration de la qualité de vie urbaine. C'est un conduit maçonné permettant d'acheminer l'eau par écoulement gravitaire suivant une pente régulière et constante, aqueduc venant du latin *aquaeductus*, *aqua* « eau » et *ducere* « conduire ». L'essentiel de l'ouvrage est caractérisé par le canal couvert, « *specus* », où circule l'eau. L'aqueduc n'a donc pas vocation à porter un décor soigné ou une finition particulière. Cependant ce type d'ouvrage mis en œuvre en quelques années, sur plusieurs dizaines de kilomètres (50 km pour l'aqueduc de Nîmes), en parties souterraines ou aériennes et devant s'adapter à la géomorphologie d'un territoire, nécessitait à la fois des moyens financiers conséquents, une maîtrise de l'ingénierie de la construction et des personnels nombreux, hautement qualifiés ou manœuvres.



Plan de la ville de Nîmes, Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes, 1560 © Jean Poldo d'Albenas



Source d'Eure, Uzès © Sonia Sabatier

1.2.1. Choix de la source

La qualité de l'eau revêtait une importance capitale pour la civilisation romaine et devait être un des facteurs déterminants du choix de la source. Les gouvernements romains ont légiféré et administré les services d'approvisionnement en eau montrant ainsi l'importance de la ressource.

Le choix de la source d'eau devant alimenter l'aqueduc de Nîmes résulte de plusieurs facteurs dessinant un diagramme de Venn, à savoir la qualité sanitaire de l'eau (selon Vitruve : eau pure, claire et fraîche ; observation de l'état de santé de la population locale ; test de l'eau dans un récipient de bronze), son débit régulier et important, son altitude permettant un acheminement par gravité, la géomorphologie du terrain, la distance à parcourir qui est étroitement liée à la fois aux capacités techniques déployées (ouvrages aériens, ouvrages souterrains dans de la roche ou dans le sédiment...) et au financement possible.

Le captage de la source alimentant l'aqueduc de Nîmes se situe à une vingtaine de kilomètres en direction Nord-Est de la ville, dans une vallée à l'Est d'Uzès : la fontaine d'Eure ou source d'Eure selon la dénomination locale, à proximité du cours d'eau de l'Alzon. La fontaine d'Eure est une source karstique urgonienne pérenne qui a un débit à l'étiage de 130 litres/sec et 1000 litres/sec en crue avec un débit moyen de 250 à 400 litres/sec. Des sondages effectués dans les années 1990 ont permis de révéler un canal afférent au captage des sources d'Eure : le captage des sources de Plantéry.

1.2.2. Du projet à sa réalisation

De la planification à l'achèvement, la construction d'un aqueduc était une entreprise extrêmement coûteuse, un projet pour lequel de nombreuses villes romaines ont levé des fonds d'origines publiques et privées. Pour l'aqueduc de Nîmes, on ne peut que supposer, faute d'élément écrit, que sa construction a pu bénéficier d'aides financières, les ouvrages d'art étant nombreux et onéreux (plusieurs centaines

de mètres de tunnels à Sernhac et à Nîmes, 2 bassins de régulation connus, 1 bassin de distribution, 17 ponts dont 3 ponts à arcades, 2 ponts à deux niveaux et le pont du Gard à trois niveaux).

TRAVAILLER AVEC LA GÉOGRAPHIE

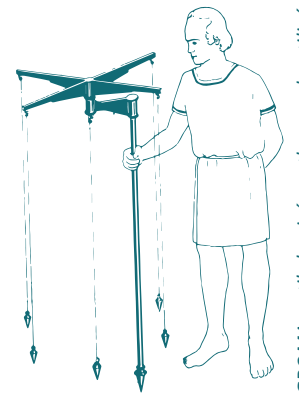
Une fois le site de captage de l'eau approuvé, les ingénieurs ont dû dessiner le parcours de l'ouvrage en tenant compte des caractéristiques naturelles de l'environnement. Les difficultés les plus évidentes étaient le maintien d'un écoulement gravitaire à faible pente et le franchissement de la rivière Gardon qui connaît des épisodes d'inondation soudains et violents (connus aujourd'hui sous le terme « d'épisodes méditerranéens »). Cela a nécessité, pour franchir la rivière, la construction d'un ouvrage d'art hors-norme, solide et élevé sur trois niveaux : le pont du Gard. Le parcours de l'aqueduc a été aussi guidé par le choix de la zone de franchissement du Gardon dans sa partie la plus étroite, au sortir des gorges qui sont formées de calcaire dur urgonien. Enfin, au sud de Sernhac, le seuil de Clausonne marque la limite des bassins-versants du Gardon et du Vistre presque à la même altitude que la source d'Eure. Pour conserver la pente gravitaire d'écoulement du specus et pour éviter le contournement du seuil de Clausonne sur plus de 20 km, les ingénieurs gallo-romains ont asséché l'étang de Clausonne qui formait une petite dépression ce qui a permis de couper tout droit par les bordures nord et ouest de l'étang.

Le choix du tracé a ainsi dû répondre à de nombreux obstacles :

- Changement de versant entre les garrigues de Vers-Pont-du-Gard et celles de Remoulins
- Franchissement de trois grandes dépressions : le col de la Ratade (Vers-Pont-du-Gard), la rivière Gardon et la combe Roussière (Remoulins)
- Traversée d'une zone de carrières en exploitation au nord de Sernhac
- Franchissement du seuil de Clausonne en limite de bassin versant

➤ Assèchement de l'étang de Clausonne pour éviter la pollution de l'eau de l'aqueduc par des eaux stagnantes

➤ Rempart et zones urbanisées au col de la Croix-de-Fer à Nîmes



GROMA outil de visée orthogonale utilisé par les arpenteurs ou agrimensores

Enfin, il faut noter que le tracé de l'aqueduc n'est pas seulement conditionné par des facteurs environnementaux. Il suit principalement les routes existantes ce qui a dû faciliter les déplacements sur le chantier, l'apport des matériaux de construction puis l'entretien de l'ouvrage et ainsi diminuer potentiellement les coûts de construction et d'entretien.

Le tracé de l'aqueduc de 50 km suit une pente moyenne de 24,8 centimètres par kilomètre depuis les abords de la source jusqu'au château d'eau de Nîmes. Cette caractéristique souligne la performance de la construction, plaçant l'aqueduc de Nîmes comme un grand aqueduc romain qui présentait la pente moyenne la plus faible.

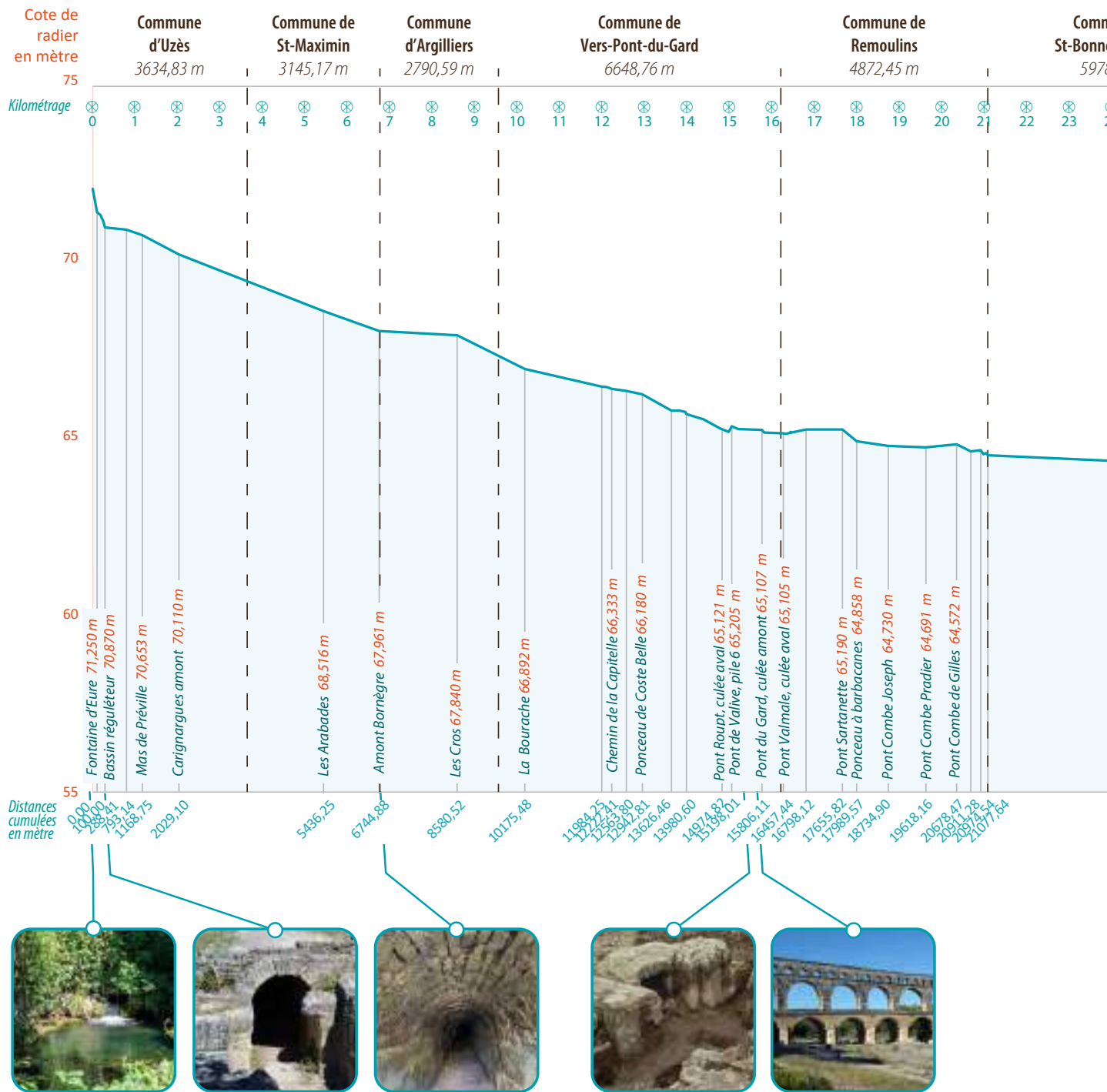
90 % du parcours de l'aqueduc est souterrain et une majorité du tracé est situé dans des roches détritiques.



Aqueduc de Nîmes - Tunnel souterrain partiellement comblé près de Bornègre © Sonia Sabatier

Profil en long de l'aqueduc romain de Nîmes

d'après les levés de J-L. Fiches, R. Martin, J-L. Paillet - 1999

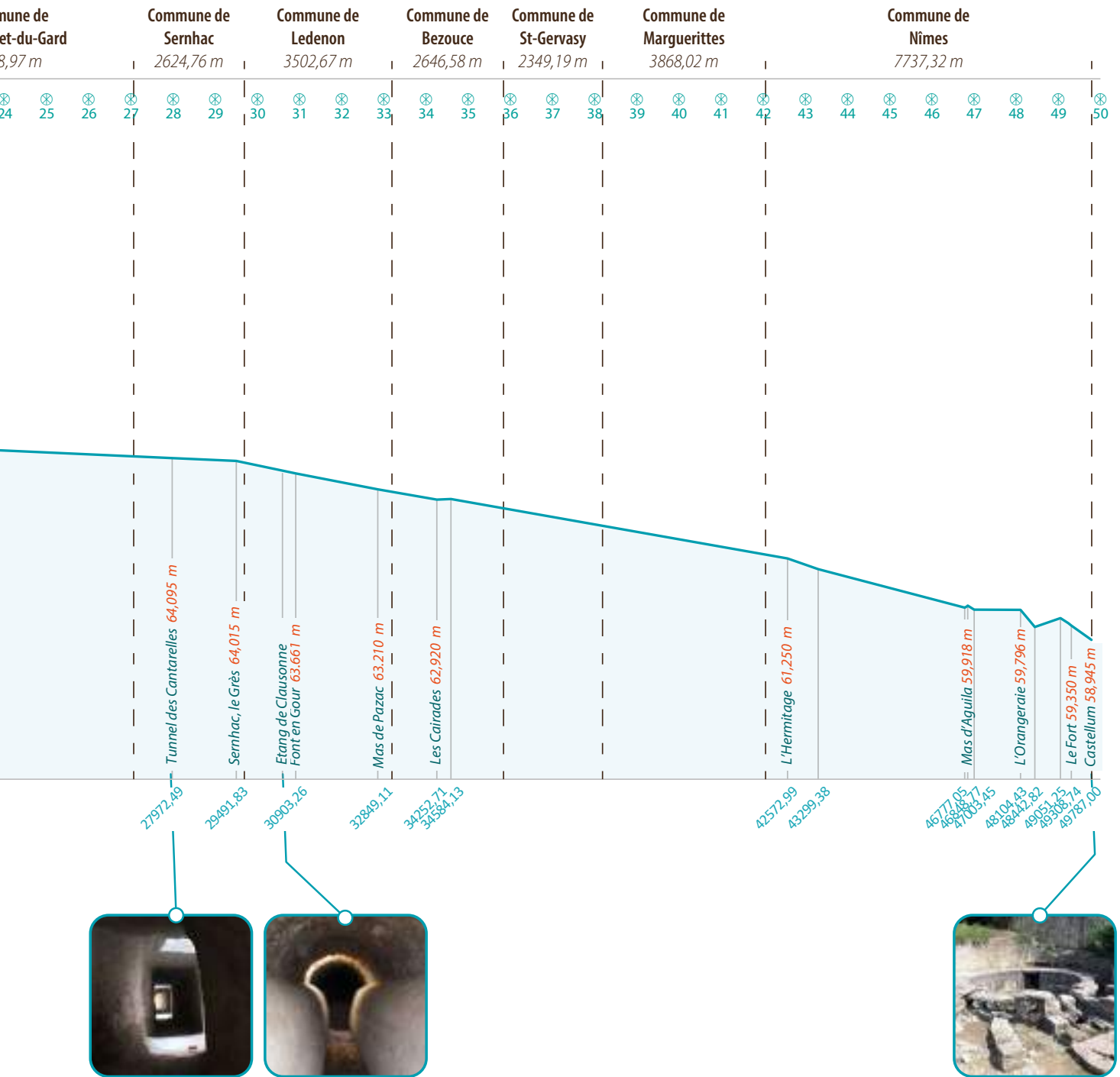


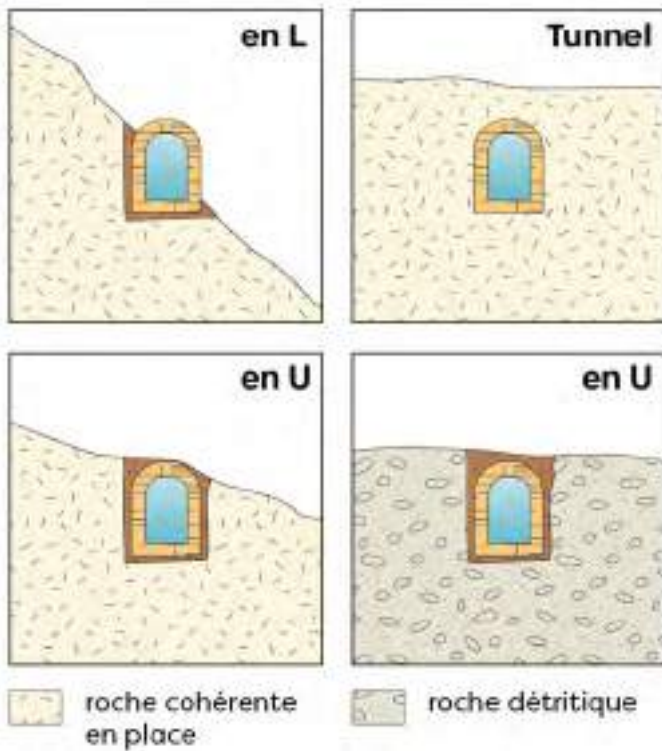
Cotes mesurées

Source de l'Eure : 71,25 m NGF

Castellum de Nîmes : 58,95 m NGF

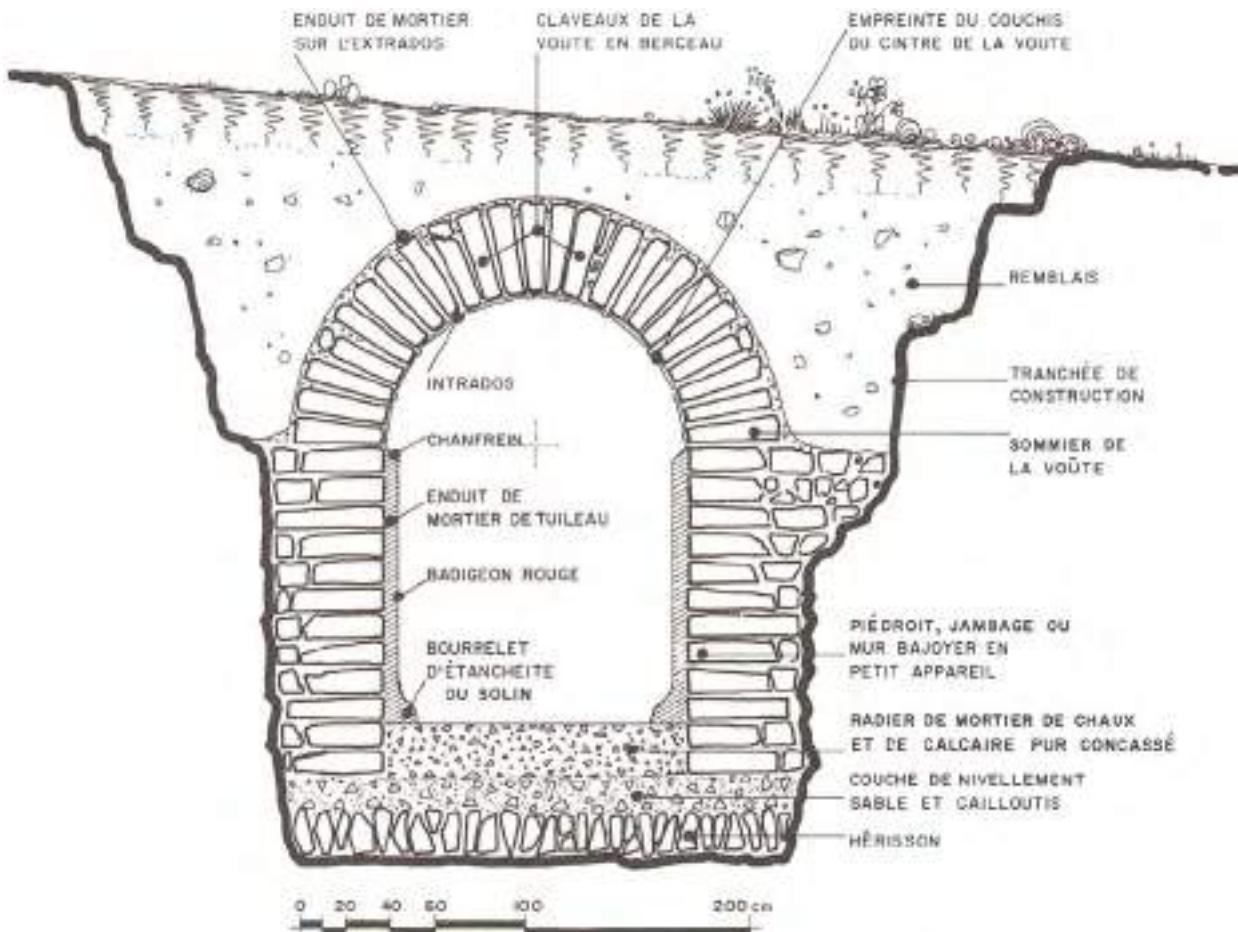
Dénivellation générale : 12,27 m soit 24,6 cm/km





Le canal est bâti dans une tranchée de 2,4 m de large au minimum et d'environ 3 mètres de profondeur. Il est ensuite enterré sous 50 à 60 cm de terre. Dans les sols plus durs et selon le relief, l'aqueduc était taillé dans la roche en L sur les versants pentus, en U sur les zones planes ou en tunnel. L'aqueduc est généralement constitué d'une maçonnerie parementée de petits moellons couverts par une voûte. La distance entre les murs est d'environ 1,30 m à 1,35 m (épaisseur de la couche d'enduit non comprise). La hauteur du canal (*specus*) est d'environ 1,8 m mais peut varier.

Pour franchir les vallées et éviter des contournements allongeant le tracé de l'aqueduc, les ingénieurs ont construit 17 ouvrages d'art à arcades à 1 ; 2 ou 3 niveaux pour le plus spectaculaire. Les vallons les moins profonds sont occupés par un mur de soutènement percé d'ouvertures rectangulaires. Lorsque les vallons restent étroits et ont une profondeur moyenne, ils sont franchis par un pont à une arche en petit appareil.



Les ponts les plus importants présentent des caractères communs avec le pont du Gard. Ainsi les trois arches du pont de Bornègre sont formées de claveaux numérotés qui couvrent la largeur de l'ouvrage comme au niveau le plus haut du pont du Gard. Deux ponts à deux étages (Font Ménéstière et Combe Roussière), aujourd'hui fortement détruits, présentent également un imposte de même profil qu'à l'étage supérieur du pont du Gard. Enfin dans les garrigues de Vers-Pont-du-Gard, se trouvent trois ponts à arcades continues en petit appareil, longs de plusieurs centaines de mètres (La Lône, pont Roupt et Valive).

Plusieurs de ces ouvrages d'art se rencontrent dans la zone tampon du pont du Gard sur un tronçon du canal long d'environ 3,8 kilomètres : sur la rive gauche du Gardon se trouvent les arcades de Pont Roupt et Valive créés, comme le pont du Gard, pour le franchissement d'une zone basse entre le piémont des garrigues d'Uzès et le flanc des garrigues de Nîmes ; sur la rive droite du Gardon, des vallons étroits sont franchis par les ponts de Valmale, de la Combe Roussière et de la Sartanette.

L'état préoccupant de ces vestiges a suscité, depuis 2006, la mise en œuvre par l'EPCC d'un programme de sauvegarde, de consolidations et de mise en valeur qui a essentiellement concerné jusqu'ici les ponts longs de la rive gauche (pont Roupt et



Pont Roupt © Rachel Peltier Muscatelli

pont de Valive). Le parti pris général retenu est celui d'une intervention à minima qui vise plus à interrompre le processus de dégradation que de reconstruire ce qui a disparu, même si l'on possède des garanties scientifiques pour éventuellement proposer une intervention plus conséquente.

En revanche, les ponts des vallons de la rive droite (Valmale, Combe Roussière, Sartanette) ont fait l'objet de restaurations.



Pont à arcades continues de La Lône © Jean-Louis Paillet

1.3. CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'AQUEDUC DE NÎMES

1.3.1. L'économie du tracé

L'économie du tracé de l'aqueduc de Nîmes est la résultante de plusieurs facteurs simultanés :

- Lois physiques de l'hydraulique et de l'écoulement gravitaire ;
- Contraintes topographiques du relief ;
- Choix et approvisionnement des matériaux de construction (roches, bois, eau)
- Souci impératif d'économie des dépenses

Une des économies potentielles dans la réalisation de ce chantier a certainement été l'exploitation directe de l'environnement pour extraire les matériaux de construction qui étaient abondants le long du tracé de l'aqueduc.

1.3.2. Matériaux de construction

La construction de l'aqueduc a nécessité principalement des roches de construction, des sables et graviers pour les mortiers (chaux et enduit de mortier de tuileau), du bois pour les combustibles et les échafaudages et de l'eau comme liant des mortiers (carte 5 - carte géologique en annexe p 363).

ROCHES

Les roches carbonatées utilisées pour la construction de l'ouvrage proviennent de deux âges géologiques :

- Le Miocène inférieur de l'étage Burdigalien et le Miocène moyen de l'étage Langhien (qui fournissent des dépôts de calcaires coquilliers. Ce sont des pierres tendres et gréseuses (molasses) de grain moyen avec des tons chauds allant du beige au jaune.
- Le Crétacé inférieur des étages Barrémien et Hauterivien : L'étage Barrémien à faciès urgonien fournit un

calcaire à grain fin et blanc, très compact et solide. L'étage Hauterivien fournit un calcaire dur lité, de couleur jaune, très facile à extraire.



Calcaire coquillier © SS

Calcaire urgonien © RPM

Les mortiers constitués de sable, de graviers des cours d'eau et de chaux étaient de trois types à base de :

- Chaux grasse obtenue par la calcination des calcaires à faciès urgonien
- Chaux hydraulique obtenue par la calcination des calcaires barrémien ou hauterivien
- Chaux mélangée à des briques ou des tuiles de terre cuite broyées pour l'enduit de mortier de tuileau du canal permettant son étanchéité

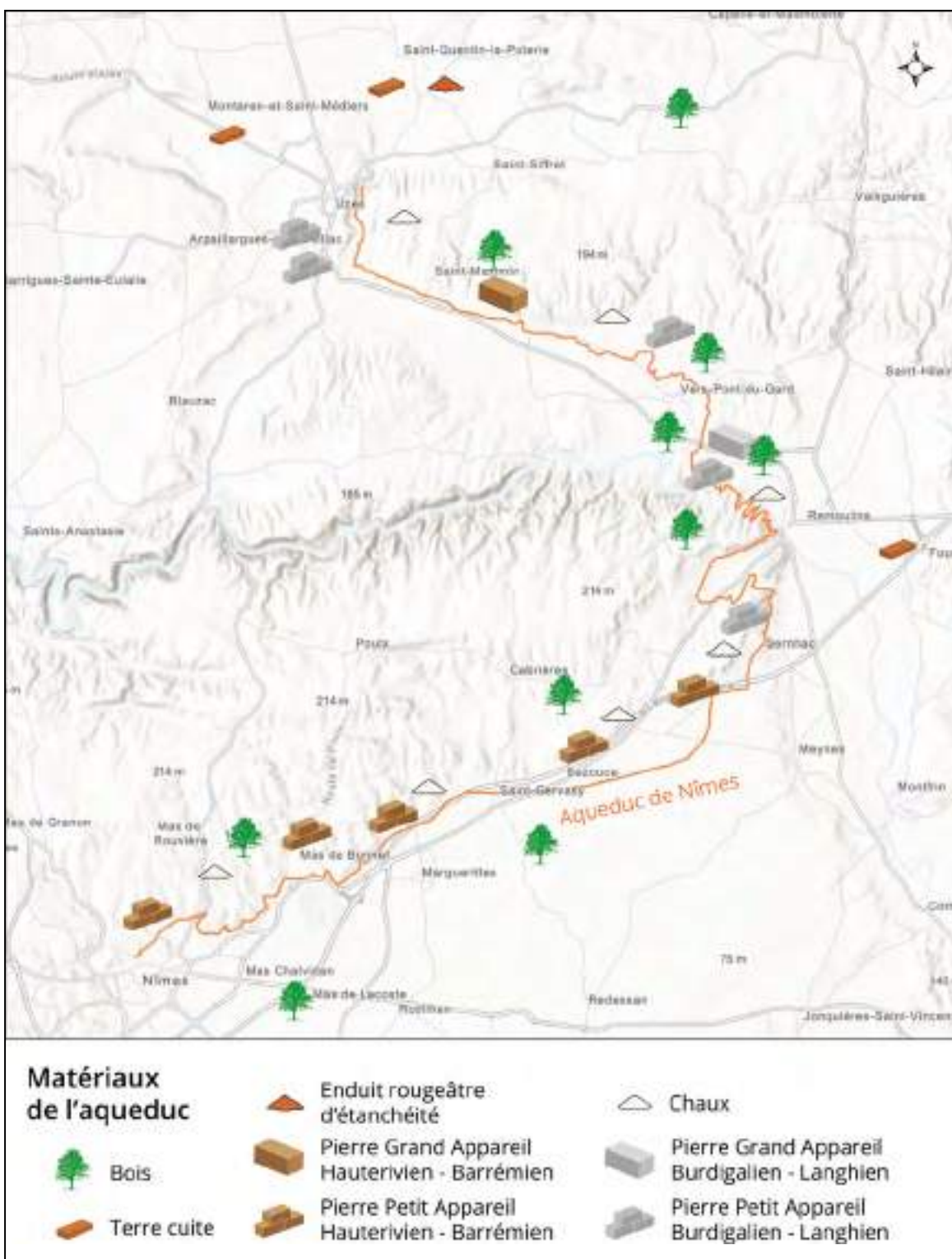


A : Mortier de tuileau © RPM

B : Peinture rouge couvrant le mortier de tuileau © Sonia Sabatier

BOIS

Les connaissances actuelles ne permettent pas de qualifier avec certitude la provenance des essences d'arbres utilisées lors de la construction de l'aqueduc. Toutefois, avec la nécessité de l'économie de la construction, il est fortement probable que les essences employées étaient facilement mobilisables dans un périmètre proche. Cependant, on ne peut pas écarter l'utilisation de bois plus lointain provenant, par exemple pour le Pin d'Alep, de la zone d'Apt, du pied des Alpes ou des Cévennes.



Carte 6 - Matériaux de l'aqueduc de Nîmes d'après G. Fabre dans «Le pont du Gard, l'aqueduc antique de Nîmes», 2001 © EPCC - RPM - 2021

On peut supposer l'emploi de :

- Bois dur, lourd et court comme les chênaies pour le combustible nécessaire à la fabrication des chaux, des tuiles ou le fonctionnement des forges ainsi que pour le petit étagage ou les petits coffrages
- Bois tendre, léger et long comme les résineux et les peupleraies pour le bois de construction des échafaudages des cintres, des engins de levage et des tombereaux nécessaires à l'acheminement des matériaux le long du tracé de l'aqueduc.

EAU

Le chantier de construction de l'aqueduc de Nîmes a mobilisé une importante quantité d'eau pour éteindre la chaux vive, préparer les mortiers et humidifier les moellons pour leur pose en parement ou dans les maçonneries. L'eau était aussi indispensable à la main-d'œuvre et aux animaux de trait. Les sites potentiels d'approvisionnement en eau sont la fontaine d'Eure, l'Alzon, le Gardon, les sources avoisinantes du tracé de l'aqueduc (sources de Saint-Bonnet, de Lédenon, de la Fouze, du Fouzeron, etc...), les écoulements de la Vistrenque et l'étang de Clausonne.

1.3.3. Maçonneries

La construction de l'aqueduc est représentée par deux grands types de maçonnerie en :

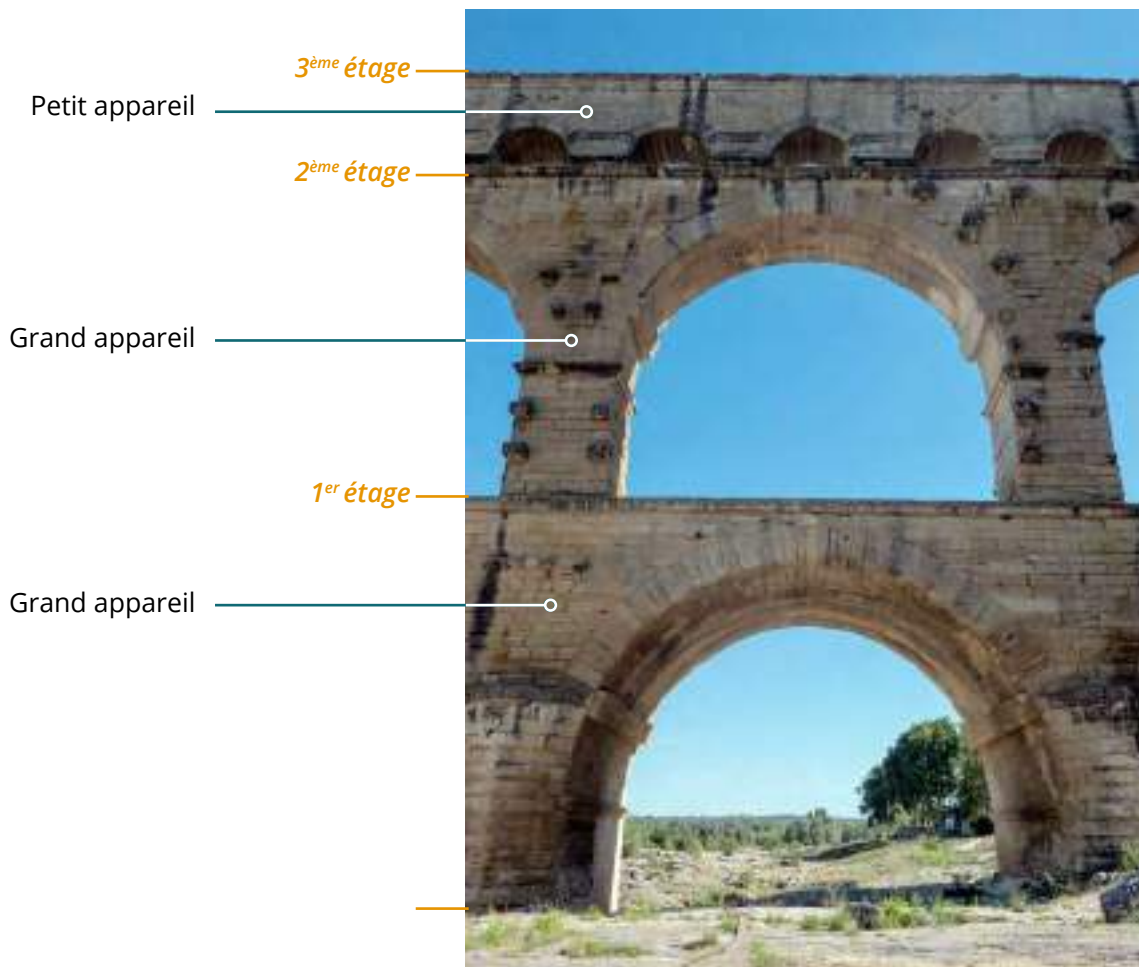
- ✦ Petit appareil (opus incertum soit des moellons non réglés, de toutes tailles et de toutes formes ; et l'opus vittatum soit des moellons quadrangulaires disposés régulièrement) pour les murs de soutènement et le canal de l'aqueduc : appareil constitué de moellons, pierres d'une dimension inférieure à 20 cm.
- ✦ Grand appareil (l'opus quadratum) pour les ouvrages d'art à plusieurs niveaux, les blocs d'assise des culées des ponts à arche unique, les barbacanes et les dalles de couverture du canal : appareil constitué d'éléments de plus de 30 cm.



Maçonnerie en petit appareil © Sonia Sabatier



Maçonnerie en grand appareil © Sonia Sabatier

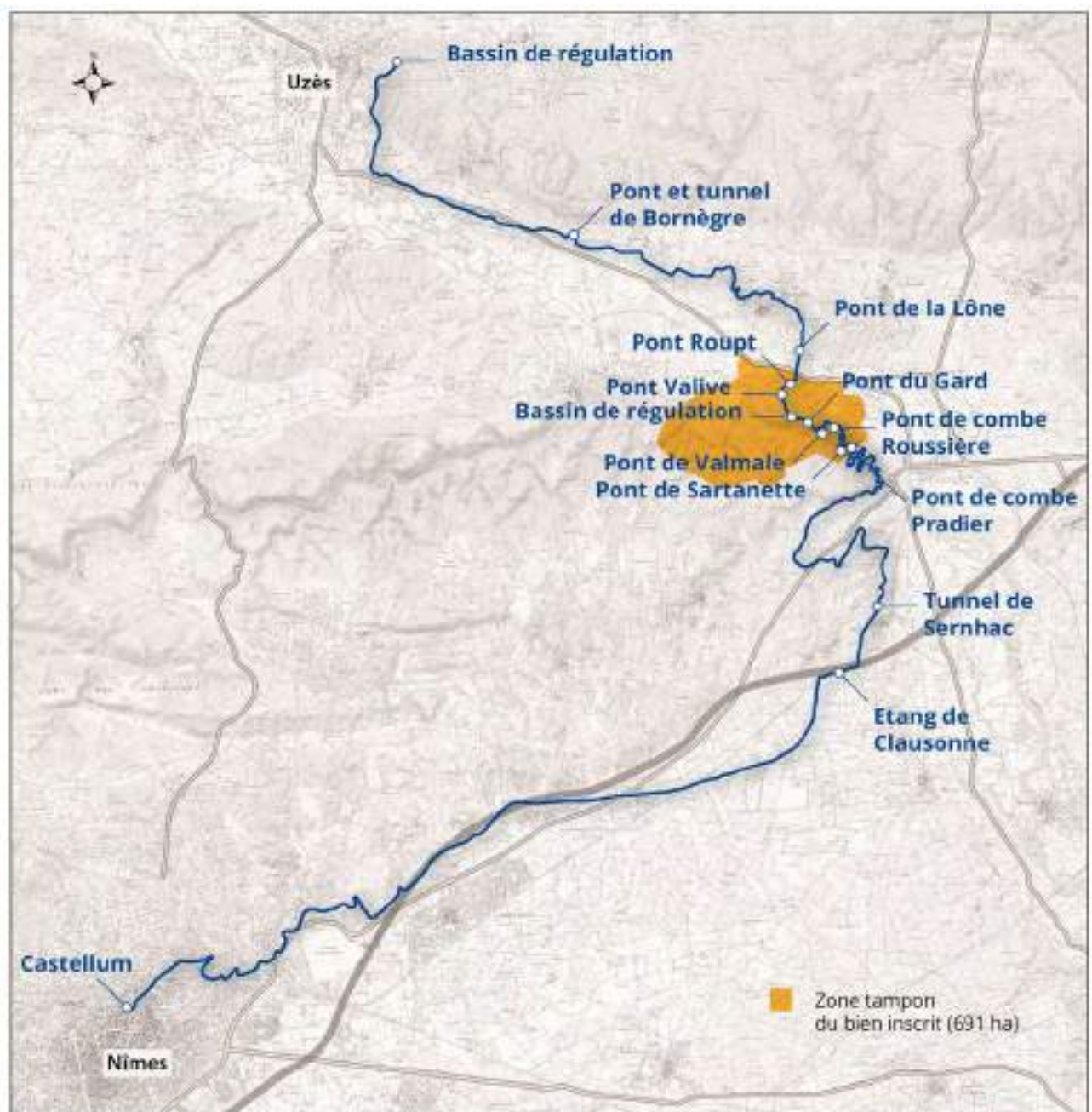


Maçonneries du Pont du Gard © Rachel Peltier Muscatelli

1.3.4. Ouvrages remarquables

L'aqueduc antique de Nîmes se caractérise par de nombreux et remarquables ouvrages d'art. Il est admis que la quasi-totalité de l'aqueduc est enterré (environ 90%) mais lorsqu'un obstacle géologique ou topographique du relief apparaît sur son tracé, d'autres solutions de constructions sont choisies : des arcades continues, des ponts ou tunnels jalonnent ainsi le cheminement de l'aqueduc jusqu'à la cité romaine. Le choix d'une construction enterrée s'impose face à des agressions atmosphériques (la température de l'eau reste stable) et anthropiques.

Les éléments les plus remarquables sont décrits dans ce paragraphe et resitués le long d'un tracé simplifié de l'aqueduc.



LES BASSINS DE DÉRIVATION

Le long du tracé de l'aqueduc de Nîmes la présence avérée de bassins de dérivation ou de régulation des eaux permettait une gestion des eaux plus efficace. Dans la vallée de l'Eure à proximité de la source, un premier bassin est construit, dérivant et régulant le débit de l'eau de source lorsque cela était nécessaire. Ce bassin, redécouvert en 1992 par Jean-Pierre Beaumont, possède un double système de vannes aménagées dans le canal de transfert en direction de la cité antique et dans un canal de décharge aboutissant dans le cours d'eau de l'Alzon. En cas de grosses crues de la source, le trop plein était déversé automatiquement dans le canal de décharge.

Ce même modèle de bassin se retrouve en amont du pont du Gard, au lieu-dit la Balauzière. Découvert en 1988 lors d'une vérification du tracé, il présente les mêmes caractéristiques architecturales que celui de la vallée de l'Eure mais dans des dimensions un peu plus grandes.

Dans ces deux ouvrages nous retrouvons un bassin rectangulaire, avec un double système de vannes et une margelle de circulation sur certains côtés. Il est certain

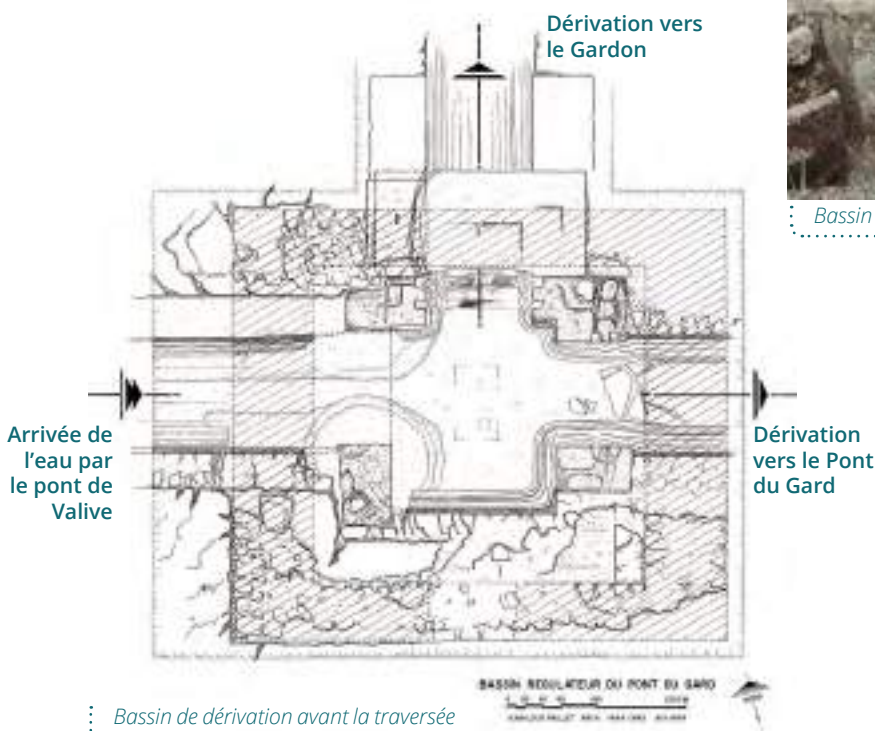
que le fonctionnement des vannes a dû être affecté par les encroutements carbonatés sur les parois et le fond du bassin. Il semble qu'à plusieurs reprises des tentatives de nettoyage des dépôts ont été entreprises, en témoigne les traces d'outillage sur les concrétions.



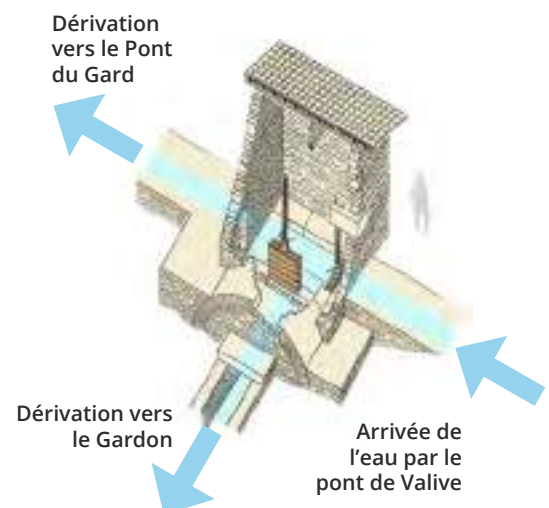
Bassin de dérivation de la vallée de l'Eure
© Rachel Peltier Muscatelli



Bassin de dérivation du pont du Gard © Jean-Louis Paillet



Bassin de dérivation avant la traversée du pont du Gard © Jean-Louis Paillet



Bassin de dérivation vue axonométrique du pont du Gard d'après dessin de Jean-Louis Paillet © EPCC

LES PONTS À ARCADES

Les ponts à arcades, situés sur l'actuelle commune de Vers-Pont-du-Gard, illustrent la construction de l'aqueduc dans ses parties aériennes hors franchissement d'une vallée ou d'une combe. En fonction de la topographie du terrain, les bâtisseurs antiques élevaient la canalisation à l'aide d'un mur maçonné jusqu'à l'utilisation d'une arche lorsque la hauteur d'un homme était atteinte. L'usage des arcades permettait une économie de matériau et de main d'œuvre, évitant la mise en place d'échafaudage. Les arcades dites de Valive sur la commune de Vers-Pont-du-Gard offrent aussi l'exemple des agressions anthropiques subies par l'aqueduc. D'imposantes concrétions calcaires jalonnent la canalisation démontrant le détournement de l'eau de l'aqueduc pour les cultures agricoles.

Pont de la Lône

Longueur 243 m
Hauteur restituée 6,7 m
40 piles
39 arches

Pont Roupt

Longueur 235 m
Hauteur restituée 8,1 m
36 piles
37 arches

Pont Valive

Longueur 309 m
Hauteur restituée 8,15 m
55 piles
56 arches

☐☐☐ PONT DE LA LÔNE



Pont de la Lône © A. Amen

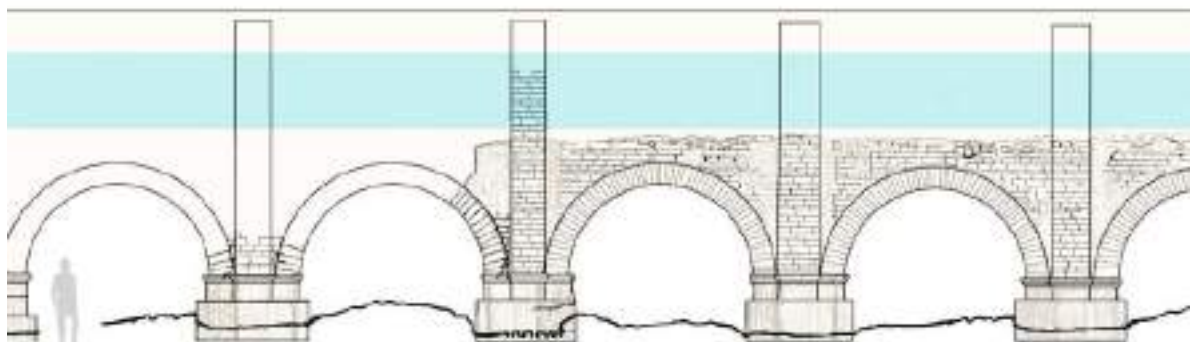
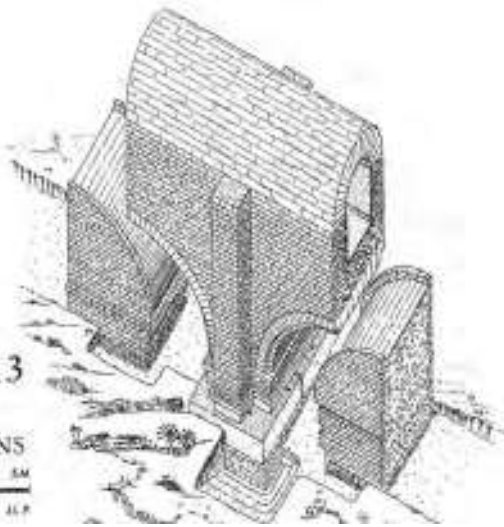
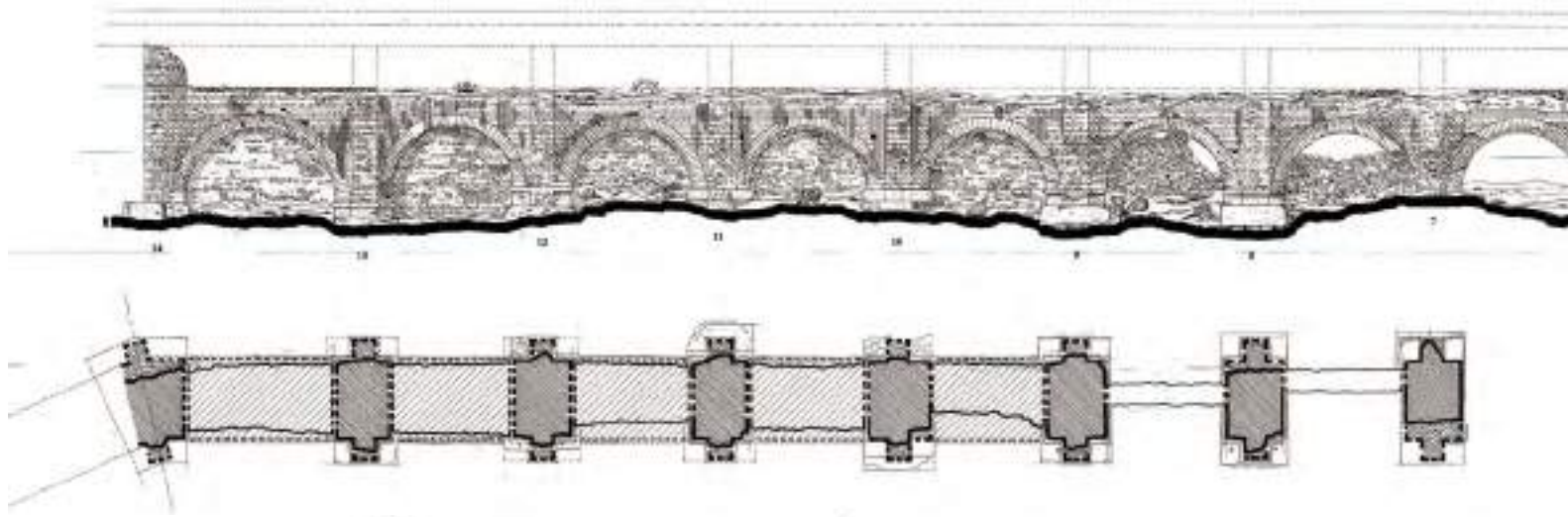


Schéma du pont de la Lône © Jean-Louis Paillet

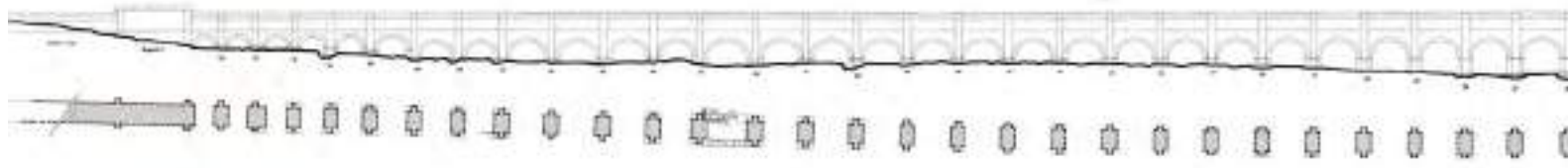
☐☐☐ PONT ROUPT



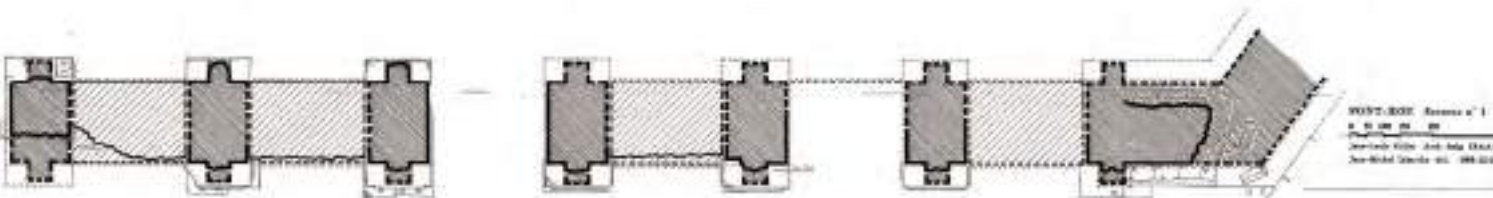
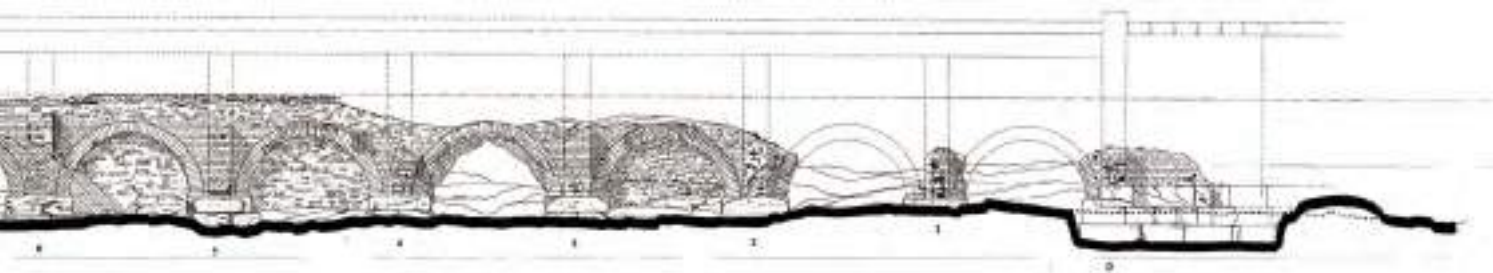
Pont à arcades du Pont Roubt © Jean-Louis Paillet

Pont Roubt © Rachel Peltier Muscatelli

☐☐☐ PONT VALIVE

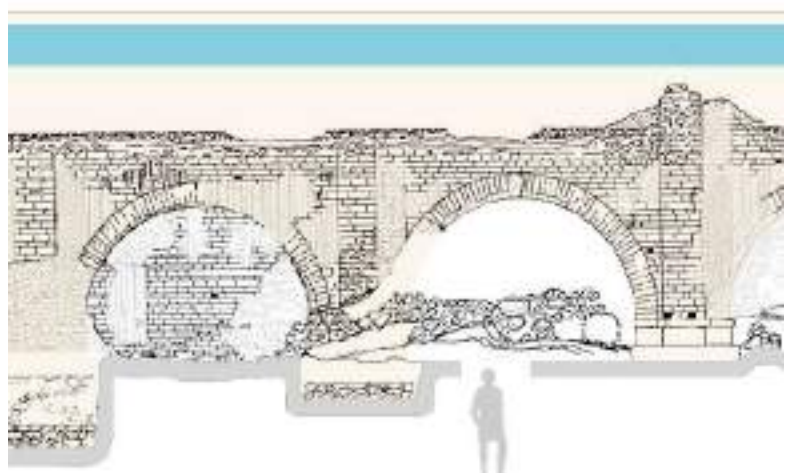


Pont Valive © Rachel Peltier Muscatelli



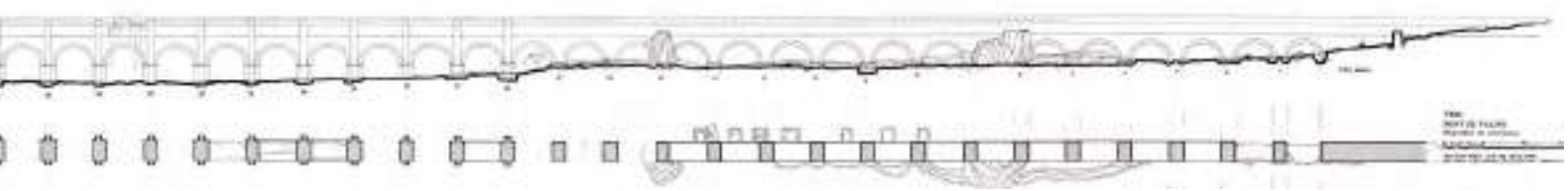
PROJET: Pont Raupt n° 1
 à 10 000 000 000 000 m
 Architecte: Jean-Louis PAILLET
 Jean-Michel Gaudin 011 388 0202

Pont Raupt - Hypothèse de restitution
 © Jean-Louis Paillet



←
 Arrivée
 de l'eau

Schéma du pont Raupt © Jean-Louis Paillet



Pont Valive - Hypothèse de restitution
 © Jean-Louis Paillet

Pont Valive © Rachel Peltier Muscatelli

LES PONTS À ÉTAGE

Le specus de l'aqueduc passe les fonds de vallon et les petits cours d'eau par des ponts à étage. De taille plus ou moins modestes ces ponts à une ou plusieurs arches peuvent aussi comporter des barbacanes avec avant-becs. Seuls quelques uns de ces ponceaux et ponts sont présentés ici.

☐☐☐ PONT DE VALMALE



Pont de Valmale © Rachel Peltier Muscatelli

Pont de Valmale

Longueur 27,5 m
Hauteur restituée 8 m
Pont à 1 arche

Pont de Combe Roussière

Longueur 60 m
Hauteur restituée 22 m
Pont à 2 étages
6 arches au 1er niveau

Pont de Sartanette

Longueur 62 m
Hauteur restituée 9,6 m
Pont à 1 arche

Pont de Combe Pradier

Longueur 32,5 m
Hauteur restituée 7,7 m
Pont à 1 arche

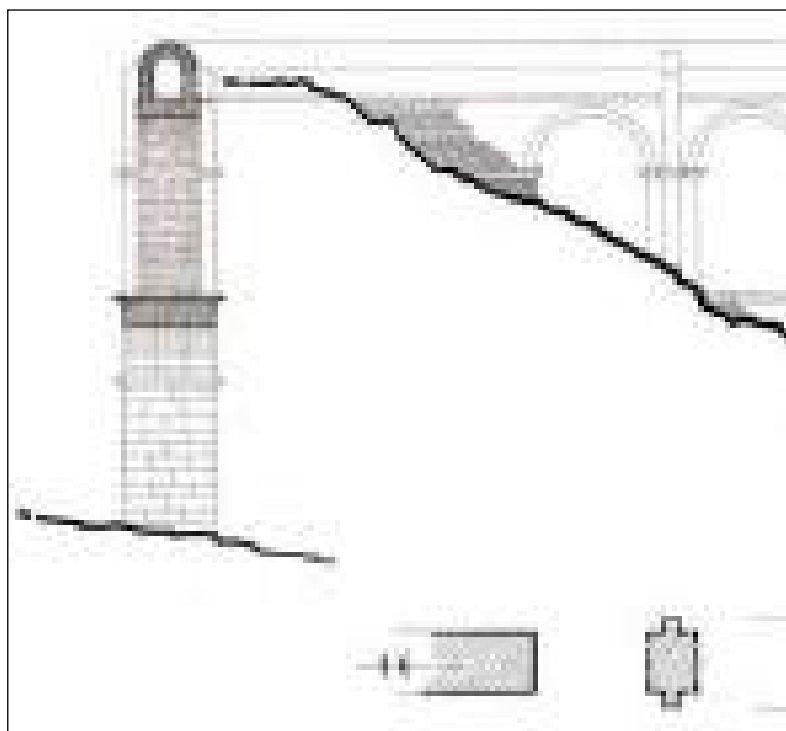


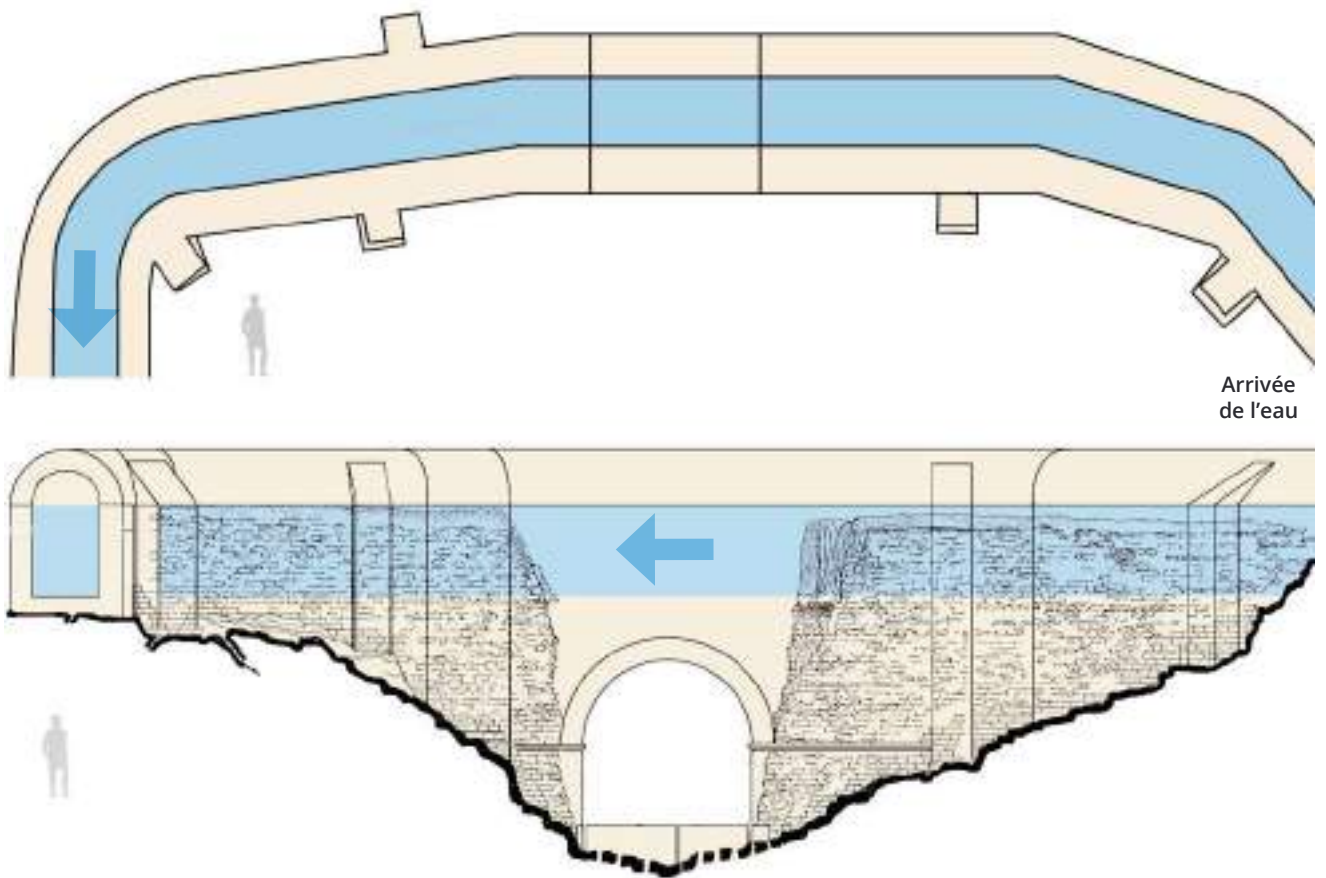
Pont de Valmale © Nicolas Rochette

☐☐☐ PONT DE COMBE ROUSSIÈRE



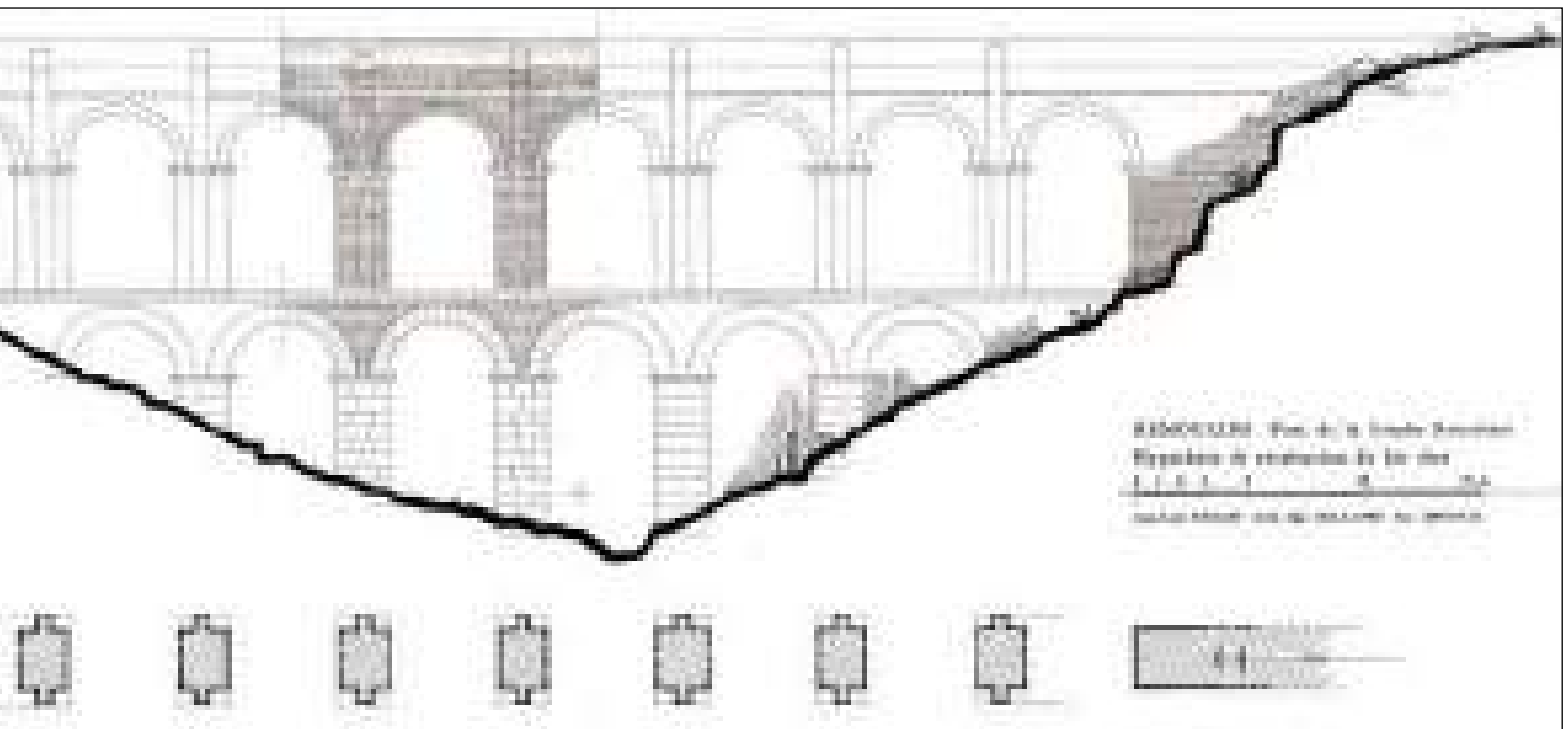
Pont de combe Roussière © Anthony Morel





Arrivée de l'eau

Schéma du pont de Valmale © Jean-Louis Paillet



RESTITION - Pont de la Grande Roussière
 Hypothèse de construction en 12e siècle
 (modèle basé sur les données de terrain)

Pont de combe Roussière - Hypothèse de restitution @ Jean-Louis Paillet

☐☐☐ PONT DE SARTANETTE

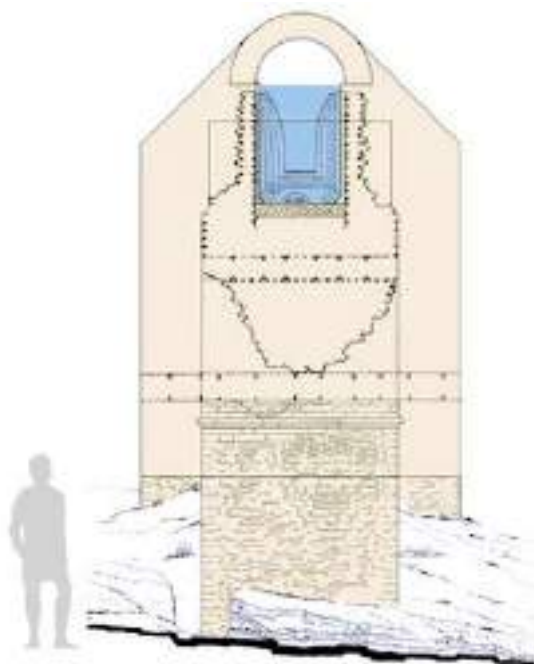
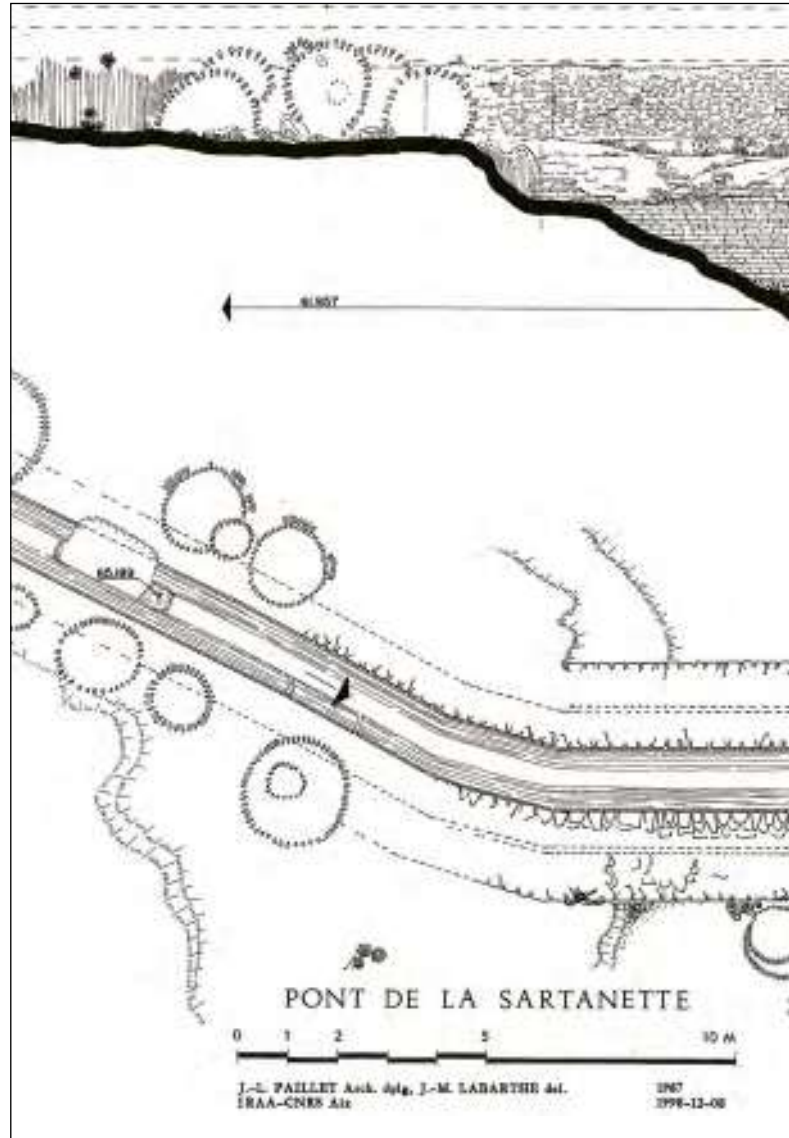


Schéma de la coupe du pont de Sartanette
© Jean-Louis Paillet



Pont de Sartanette © DR

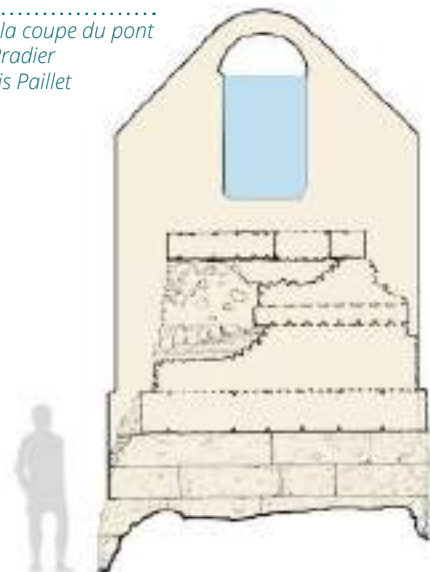


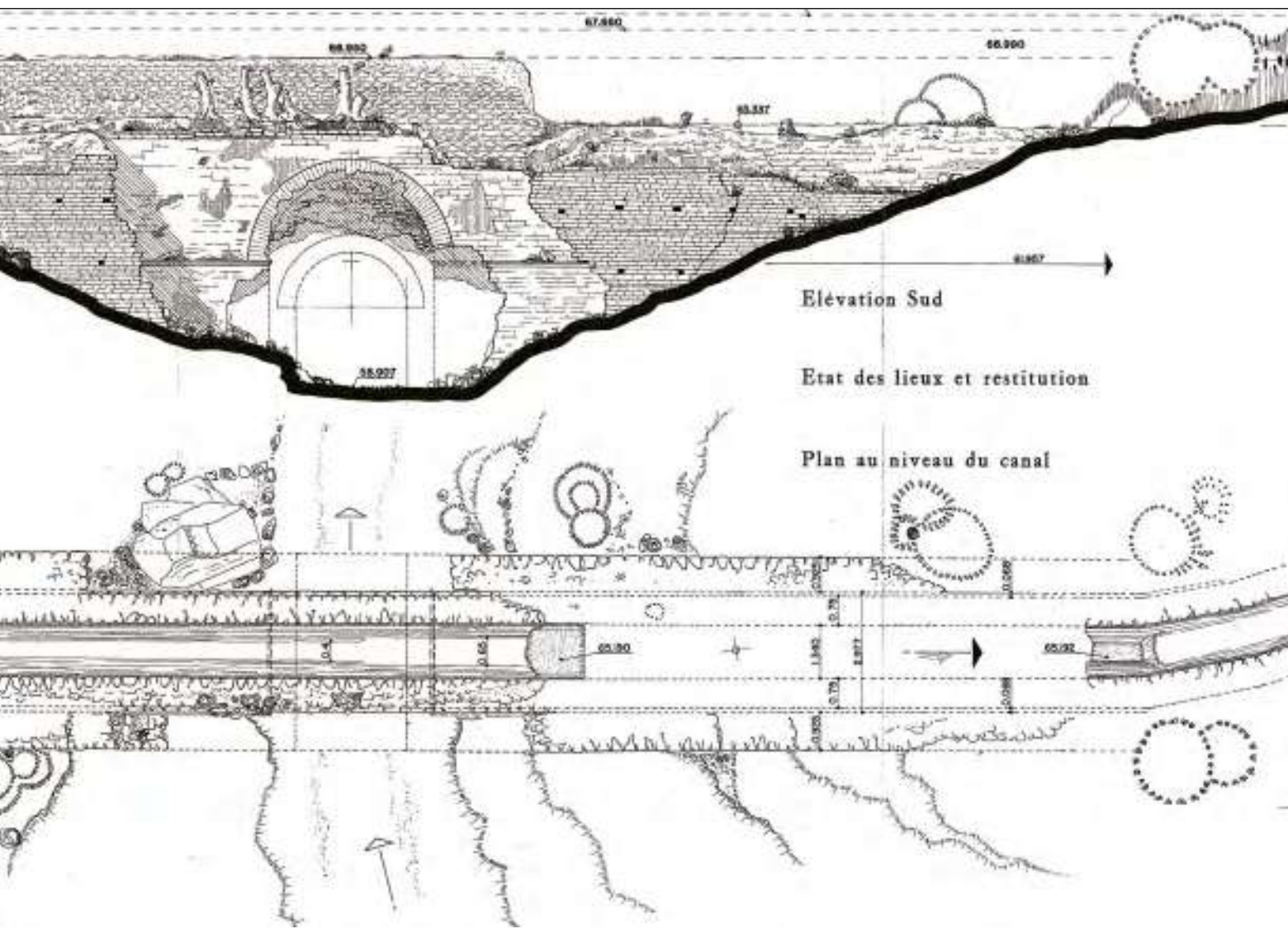
☐☐☐ PONT DE COMBE PRADIER



Pont de Sartanette © Jean-Louis Paillet

Schéma de la coupe du pont
de combe Pradier
© Jean-Louis Paillet





Pont de Sartanette - Hypothèse de restitution © Jean-Louis Paillet

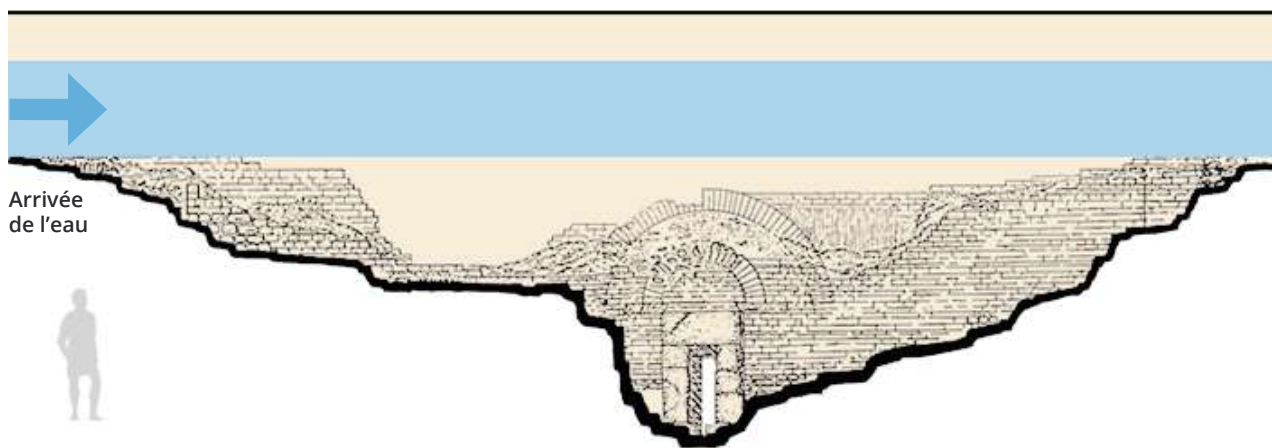


Schéma du pont de combe Pradier © Jean-Louis Paillet

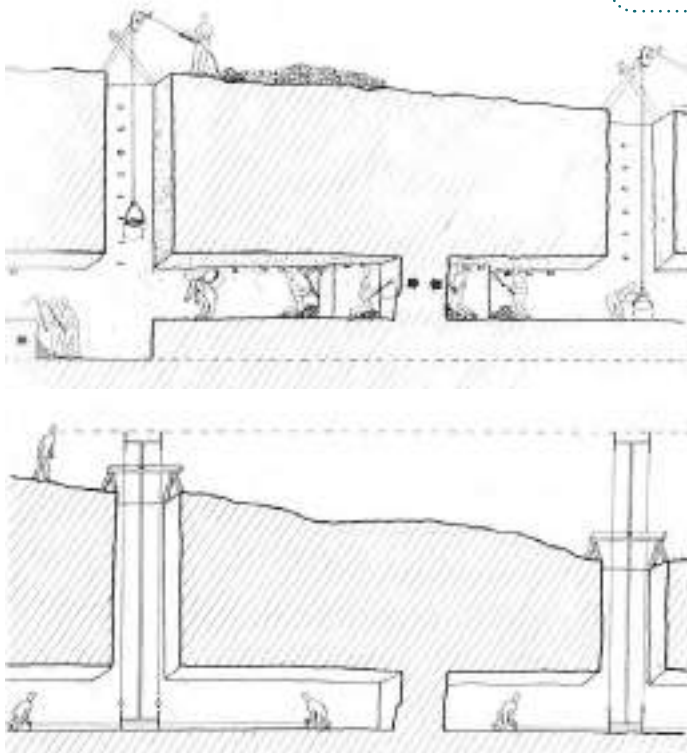
TUNNEL DE SERNHAC

Les tunnels, sur la commune de Sernhac, sont constitués de trois galeries creusées dans le calcaire molassique. Les mieux conservées sont les galeries de la Perrotte et des Cantarelles au vallon des Escaunes. D'une longueur, à l'origine, de 74 m pour la Perrotte et de 59 m pour les Cantarelles, elles permettent, par leur excellent état de conservation, l'étude de techniques de creusement de tunnel et de proposer des hypothèses d'organisation des travaux et de chantiers aux archéologues.

L'implantation de l'aqueduc en tunnel dans ce vallon répond à plusieurs critères de choix, selon les hypothèses scientifiques : ce lieu, où la présence de carrières d'extraction antérieures est avérée, se situe sur le tracé de l'aqueduc. Néanmoins les bâtisseurs semblent avoir techniquement pris le parti de creuser des tunnels dans la roche encore présente en suivant un tracé sinueux le long des courbes de niveau, au lieu d'une construction à l'air libre et en appui des fronts d'extraction.



Aqueduc de Nîmes - Tunnel souterrain de Sernhac
© Rachel Peltier Muscatelli

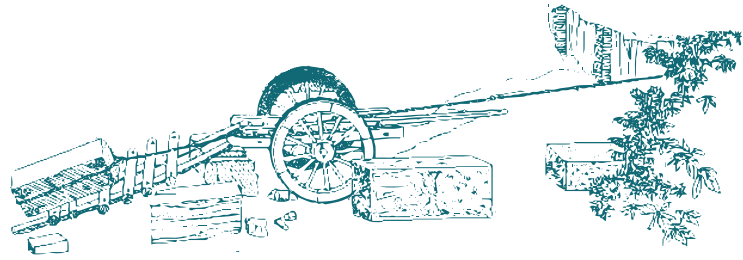


Reconstitution du creusement d'une galerie souterraine de l'aqueduc © J.-C. Bessac



Puits d'accès à la galerie
© Rachel Peltier Muscatelli

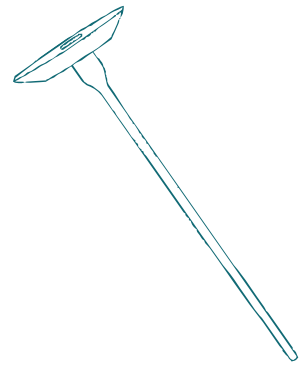
Les traces de creusement sont bien visibles sur les parois des galeries et permettent d'identifier les outils utilisés ainsi que l'organisation des équipes de chantier. D'autre part il est intéressant d'observer les erreurs de pilotage dans le creusement des tunnels, qui ont certainement ralenti la cadence du travail. La présence de puits d'évacuation permet d'affiner la connaissance sur l'organisation du chantier des tunnels (nombre d'équipe, durée du chantier etc...).



Trace d'escoudes - Tunnel souterrain de Sernhac
© Rachel Peltier Muscatelli



Trace d'escoudes - Tunnel souterrain de Sernhac
© Rachel Peltier Muscatelli



Front de taille de la carrière romaine des Escaunes à Cantareilles sur la commune de Sernhac
© Rachel Peltier Muscatelli

LE BASSIN DE DISTRIBUTION : LE CASTELLUM

Le bassin de distribution ou *castellum*, situé rue de la lampèze à Nîmes était encore visible au XVII^e siècle. Il fut endommagé lors de la construction du fort Vauban en 1688. Anne de Rulman précise dans son ouvrage en 1627 que « l'aqueduc finissait sur l'une des collines de la ville où un réservoir public recevait les eaux, duquel les plus notables habitants faisaient dériver de petits tuyaux par des canaux de pierre ou de plomb dans leur maison ».

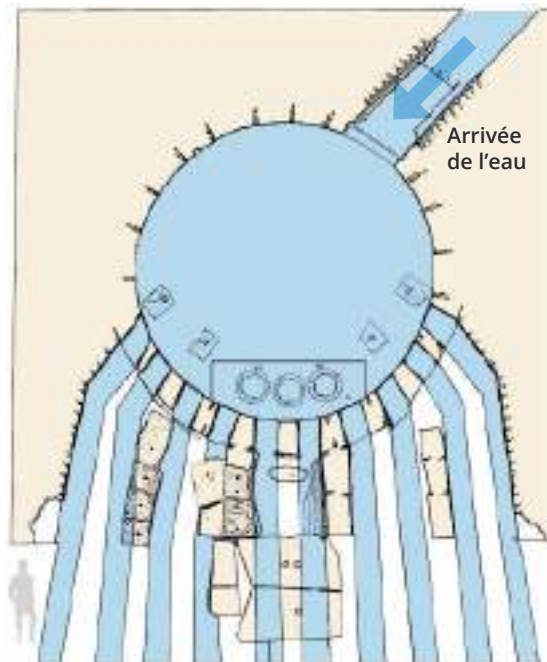
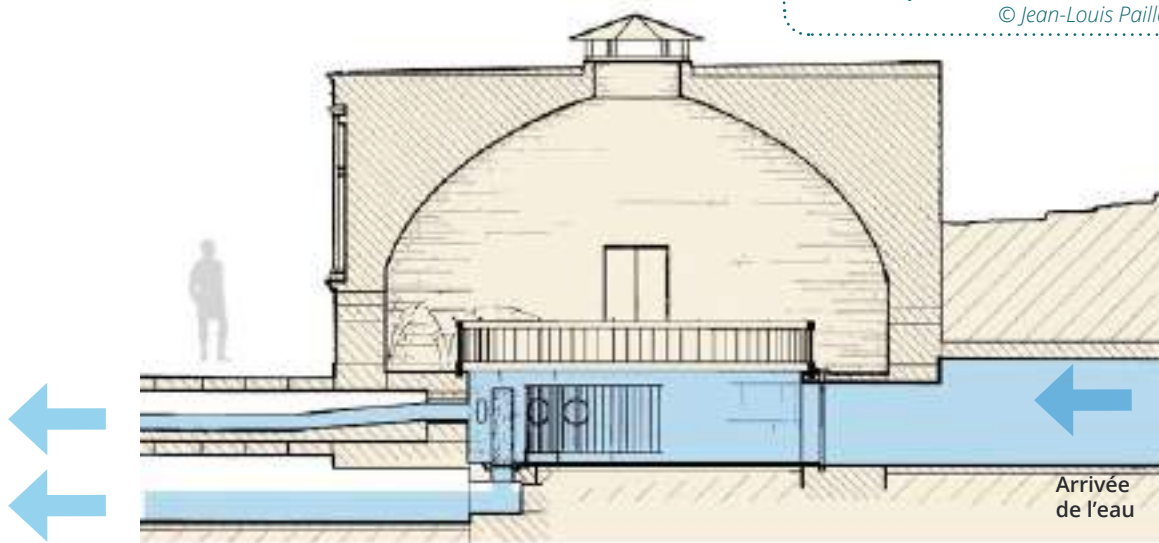
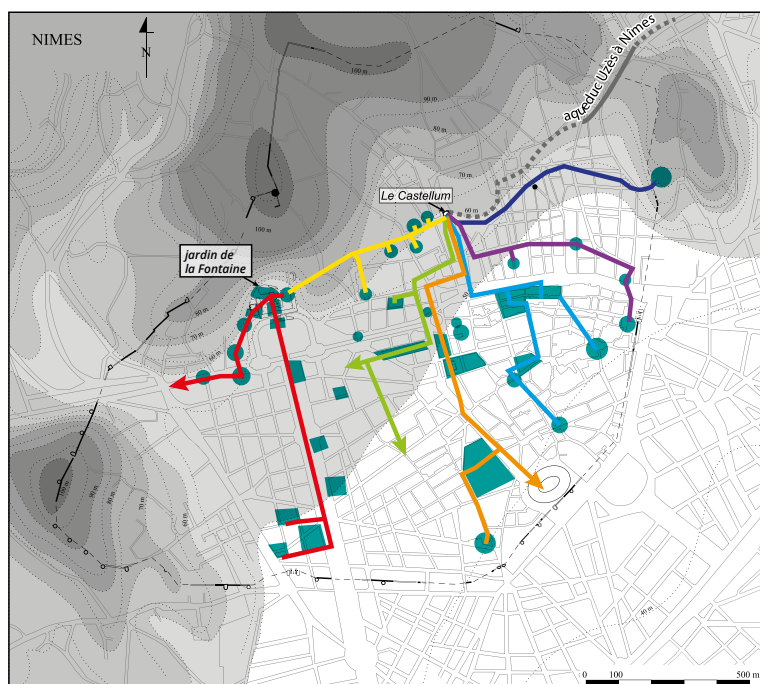


Schéma de fonctionnement du castellum
© Jean-Louis Paillet



Profil du castellum © Jean-Louis Paillet



Proposition d'un schéma de distribution de l'eau dans Nîmes antique

- Routes de distribution de l'eau en milieu urbain
-
-
-

- Bâtiments liés à l'eau

Proposition d'un schéma de distribution de l'eau dans Nîmes antique d'après le dessin de C.K. Rasmussen (2017), Carte de Fiches (1996) © EPCC - RPM

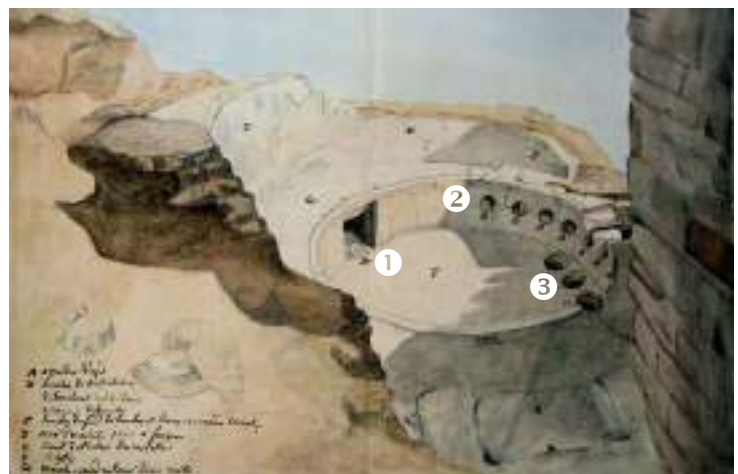
Le *castellum*, redécouvert, en 1844 est un ouvrage quadrangulaire composé essentiellement d'un bassin circulaire, où l'aqueduc débouchait au sud-est, duquel dérivait côté ouest dix canalisations en plomb. Par ailleurs, trois orifices ou bouches implantés dans son radier débouchaient dans un canal de dégagement ou égout. Le bassin, partie principale du *castellum* permettait une décantation des eaux avant la distribution dans la cité. Sa capacité de stockage était d'environ 40 m³ soit un diamètre de 5,92 m pour une hauteur de 1,47 m.



Bassin de distribution ou castellum de Nîmes, 1846 © Lavis, Charles Questel



Castellum © CNRS - Centre Camille Julian



Bassin de distribution ou castellum de Nîmes, 1844 © Pelet



- 1 Arrivée de l'aqueduc
- 2 Bouches de distribution de l'eau vers la ville par des tuyaux de plomb
- 3 Bouches de dégagement vers les égouts

3D du castellum de Nîmes, 2019 © Archéo Scan

1.3.5. Durée des travaux

Bien qu'il n'y ait aucune trace écrite du déroulé des travaux de construction de l'aqueduc de Nîmes, l'hypothèse la plus couramment admise est que sa mise en œuvre aurait duré une quinzaine d'années dont environ cinq années pour l'élévation du pont du Gard.

1.4. FONCTIONNEMENT DE L'AQUEDUC DE NÎMES

On estime que l'eau a circulé dans l'aqueduc de Nîmes du milieu du premier siècle de notre ère jusqu'au début du VI^e siècle.

Le lieu de captage de ses eaux est connu (Vallée de l'Eure et sources de Plantéry) et le château d'eau terminal (*castellum*), qui distribue l'eau dans la cité antique, a été redécouvert en 1844, enfin deux bassins de régulation du débit des eaux, l'un près des sources et l'autre en amont du pont du Gard, permettent le fonctionnement de l'aqueduc antique. La performance technique est grande : des nivellements précis permettent d'établir une pente moyenne de gravitation de l'eau de 24,8 cm par kilomètre depuis les sources jusqu'au château d'eau en ville. Le profil de la canalisation se caractérise par une série de longs paliers (de 3 à 8 kilomètres) à pente nulle ou faible, séparés par des tronçons plus courts à pente nettement plus marquée.

L'organisation du service des eaux dans la Rome antique est décrite dans le traité technique sur les aqueducs de Rome par Frontin (*De aquaeductu urbis Romae*). Il y détaille des dispositions de fonctionnement qui devaient être équivalentes sur l'aqueduc de Nîmes, à savoir un personnel nombreux qui s'appuie sur une législation établie sous le règne d'Auguste et qui remplit trois fonctions essentielles : l'entretien et la réparation des conduites, la gestion des concessions privées et la répression des fraudes. Les études et recherches menées sur l'aqueduc de Nîmes prouvent que ces missions n'ont pas été toujours assurées selon ces règles.

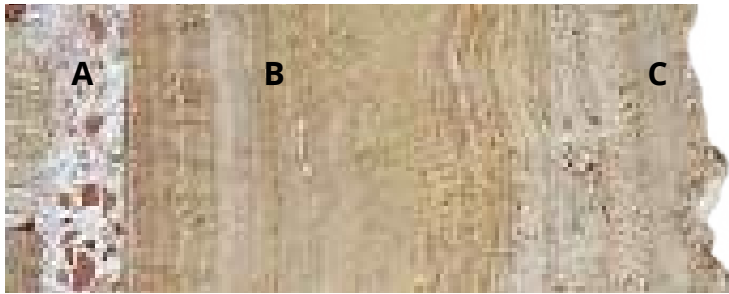
RÉGLAGES ET USAGES

Il semble que dès le début de la mise en eau de l'aqueduc, des fuites apparaissent. Elles sont dues probablement à un défaut d'étanchéité de la canalisation et à une mauvaise maîtrise des pentes en amont et en aval du pont du Gard (sur les communes actuelles de Vers-Pont-du-Gard et Remoulins).

Le défaut d'étanchéité, faute de conception majeure, ne peut se corriger qu'en reprenant des travaux sur la totalité de l'ouvrage. Lors de la construction l'enduit d'étanchéité, fait de mortier de tuileau, n'a pas été appliqué sur le sol du canal, mais uniquement sur les parois internes. Les fuites sont apparentes sur les extérieurs de l'aqueduc dans ses parties aériennes essentiellement, que ce soit sur les parois ou sous les arches. Deux solutions sont apportées pour remédier rapidement à ce défaut : l'exhaussement et épaissement des parois du canal sur le tracé entre les communes actuelles de Vers-Pont-du-Gard et Remoulins, et le bouchage partiel ou total des arches.

La lecture en coupe des concrétions (dépôts) calcaires sur les parois internes de la canalisation permet de distinguer trois phases dans le fonctionnement de l'aqueduc :

- une période dite de réglage, marquée par de faibles dépôts clairs et durs où des coupures d'alimentation en eau apparaissent vers la sixième et dix-huitième année de fonctionnement.
- une période de fonctionnement optimal marquée par une épaisse couche de dépôts durs et clairs significatifs d'une eau limpide et pure (débit de 35000 mètres cubes par jour) pendant une période estimée à 140 ans.
- A partir du III^e siècle, la qualité de l'eau change, apparaît boueuse et les dépôts ou concrétions deviennent friables et terrigènes (débit de 10000 mètres cubes d'eau par jour). Cette catégorie de dépôts démontre un manque d'entretien régulier de l'aqueduc : la végétation s'est développée sur le canal, le débit



- A** Béton de tuileau
- B** Dépôt à structure laminée
- C** Dépôt terrigène

Coupe de concrétions, Musée Pont du Gard © Rachel Peltier Muscatelli

s'est réduit considérablement et des dérivations ou piquages sauvages ont été pratiqués pour l'irrigation des champs. Ces piquages sauvages sont aujourd'hui visibles car les techniques utilisées, mal maîtrisées, ont occasionnées de nombreuses pertes d'eau et la formation de concrétions calcaires. On ne dénombre pas moins de sept gros amas de concrétions qui sont accolés aux ponts à arcades dans les garrigues de Vers-Pont-du-Gard. Ils témoignent des captages établis à partir de vannes pratiquées dans la paroi du canal ; ils

se sont formés autour d'échafaudages en bois qui supportaient un conduit d'irrigation. Au cours du IV^e siècle, l'aqueduc fait l'objet de nouveaux soins pour donner suite à la destruction du canal (pont de la Lône) : reconstruction de l'aqueduc et application de mortier de tuileau sur les concrétions du fond de canal, enfin le système d'irrigation des champs est condamné.

Vers le début du VI^e siècle, l'aqueduc est définitivement abandonné, l'eau cesse de couler et l'aqueduc sert de carrière de pierre.



Concrétion calcaire accolée au pont à arcades des garrigues de Vers-Pont-du-Gard © Rachel Peltier Muscatelli

2. LE PONT DU GARD

2.1. CARACTÉRISTIQUES HORS NORMES DU MONUMENT

2.1.1. Les dimensions

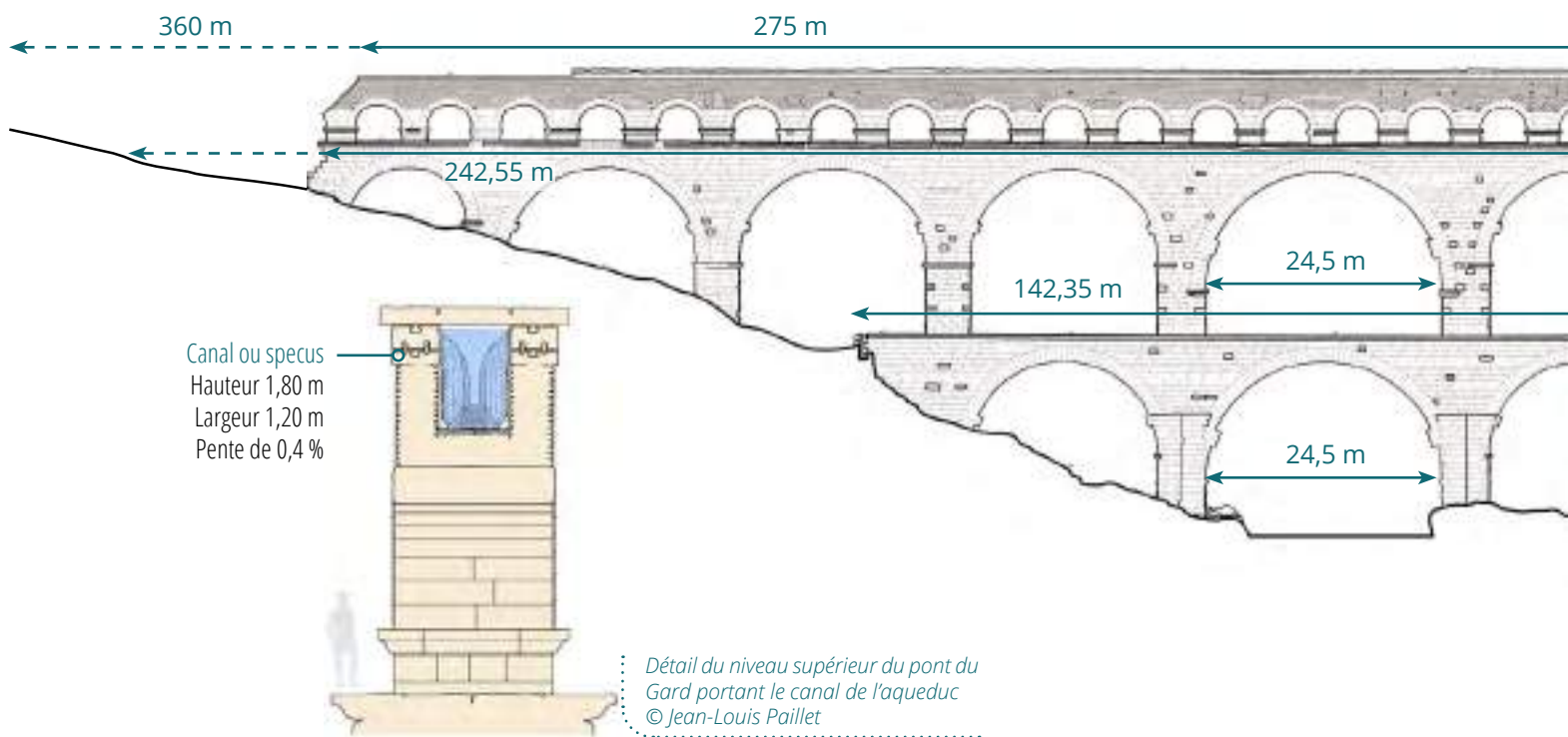
Élément majeur de l'aqueduc de Nîmes, le pont du Gard s'élève sur trois niveaux d'arcades portant le specus jusqu'à une hauteur de 48 m. Le premier étage comporte six arches à quatre rangées de rouleaux de voussoirs juxtaposés dont la plus grande de 24,5 m enjambe le Gardon. Ce premier étage s'élève à 21 m pour une longueur de 142 m et une largeur de 6 m. Le deuxième étage, de 19 m de hauteur, est formé de 11 arches à trois rouleaux de voussoirs juxtaposés. Sa largeur est de 4,5 m pour une longueur de 242 m. Le troisième étage est constitué de 47 arches dont 12 sont détruites. Cet étage, d'une hauteur de 7 m et large de 3 m, porte le canal de l'aqueduc. Sa longueur était de 360 m à l'origine de sa construction, réduite aujourd'hui à 275 m à la suite de la destruction de douze arches. Le volume total de pierre, constituant le pont du Gard, est estimé à 21 000 m³ soit une masse évaluée à 50 400 tonnes.

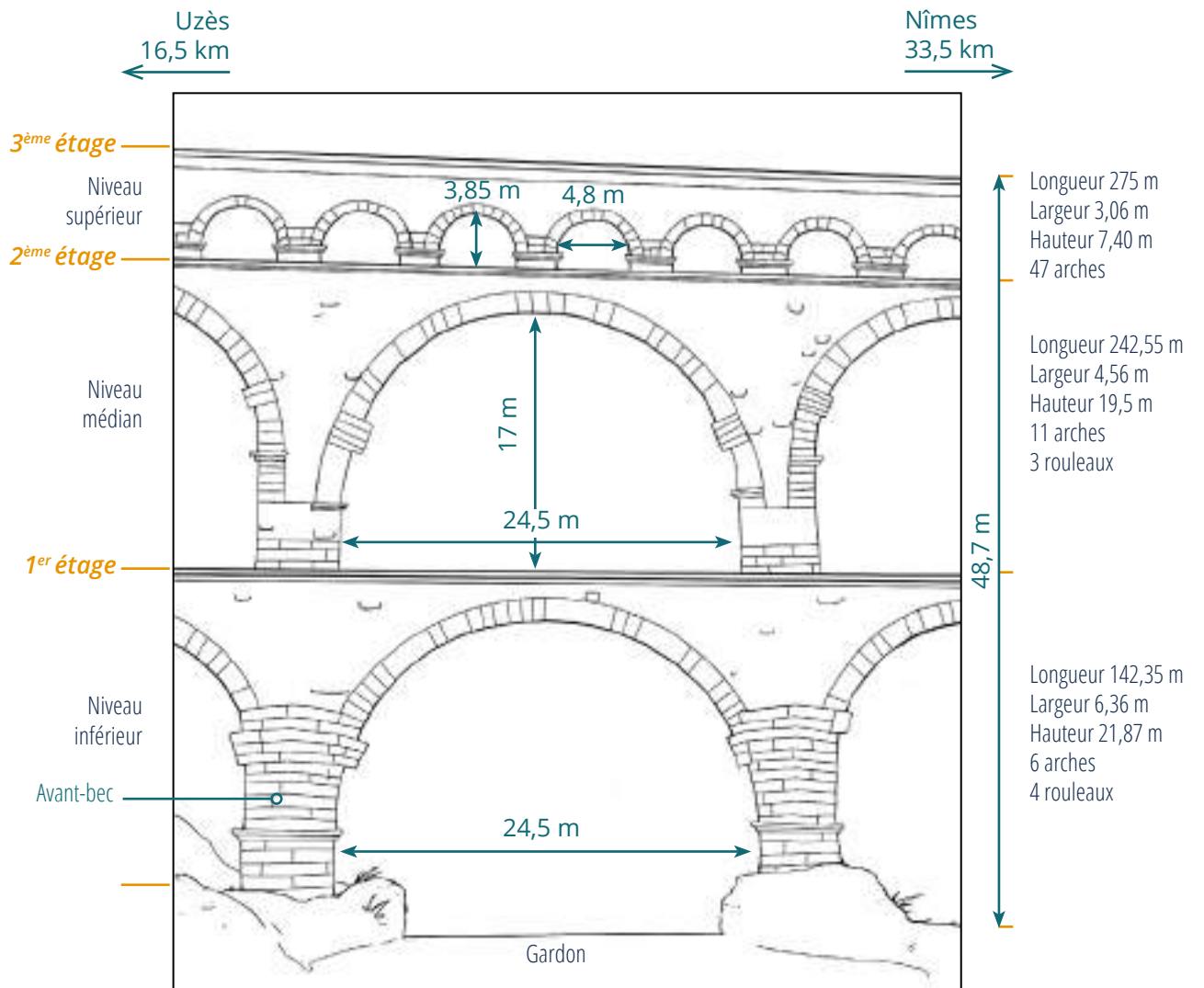


Le pont du Gard © Aurelio Rodriguez

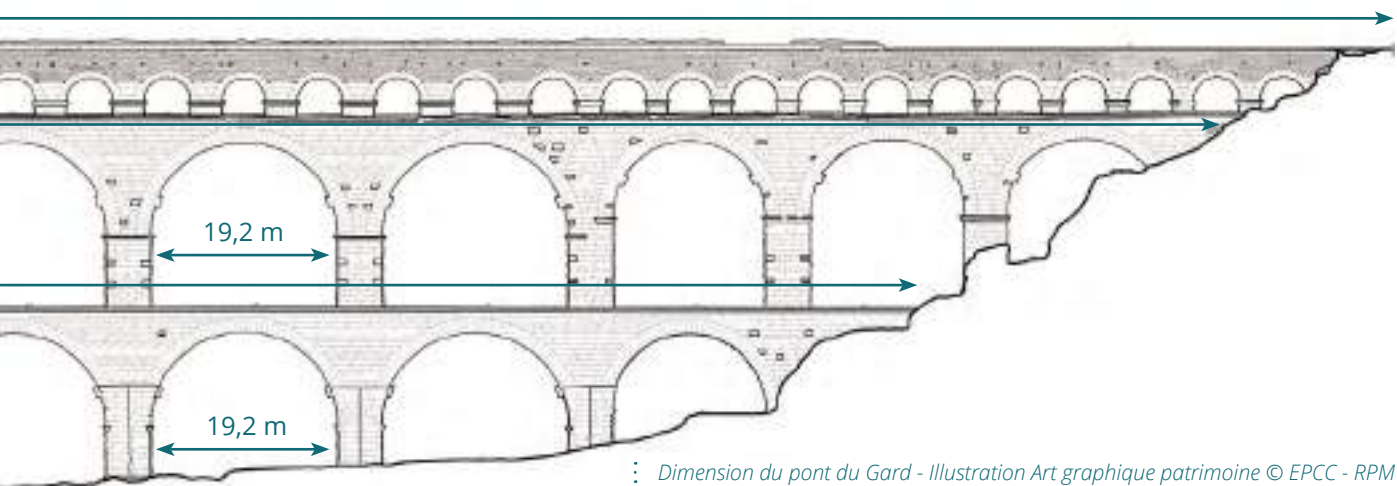
Ces dimensions colossales placent le pont du Gard comme le plus haut pont-aqueduc du monde romain. Ce dimensionnement hors-norme était nécessaire pour d'une part, enjamber la rivière Gardon et résister à ses crues et, d'autre part, garantir un écoulement d'eau suffisant par une déclivité pouvant amener l'eau jusqu'à Nîmes. L'objectif était que l'eau n'arrive pas « *aux seules parties plates et basses de la cité* » Pline le Jeune, *Epistulae*, X-37-2, p.87.

L'ouvrage d'art se distingue aussi par l'ouverture de ses arches de 24,50 m et 19,20 m. En comparaison, les arches d'autres ponts-aqueducs font entre 4,5 m et 5,5 m d'ouverture. La civilisation romaine a su bâtir des arches plus larges pour ériger des ponts routiers comme le pont de Kiahta, en Syrie, avec une arche de 34 m d'ouverture, mais elle n'a transposé cette technicité que sur un seul pont-aqueduc, le pont du Gard.





Dimension du pont du Gard d'après G. Fabre dans «Le pont du Gard, l'aqueduc antique de Nîmes», 2001© EPCC - RPM / illustration Amélie Raynaud



Dimension du pont du Gard - Illustration Art graphique patrimoine © EPCC - RPM

COMPARATIFS AVEC D'AUTRES AQUEDUCS ROMAINS



PONT DU GARD (FRANCE)
Hauteur : 48 m
Longueur : 275 m
AQUEDUC DE NÎMES
Longueur : 50 km



**PONT DE CHABET
ILELOUINE (ALGÉRIE)**
Hauteur : 33 m
Longueur : 137 m
AQUEDUC DE CHERCHELL
Longueur : 35 km



**PONT DE JOUY-AUX-
ARCHES (FRANCE)**
Hauteur : 32 m
Longueur : 1125 m
AQUEDUC DE METZ
Longueur : 22 km



**PONT DE SÉGOVIE
(ESPAGNE)**
Hauteur : 31 m
Longueur : 813 m



**PONT DE TARRAGONE
(ESPAGNE)**
Hauteur : 30 m
Longueur : 217 m
AQUEDUC DE TARRAGONE
Longueur : 35 km



**PONT DE HAUTMONT
(FRANCE)**
Hauteur : 29 m
Longueur : 490 m



**AQUEDUC DE CARTHAGE
(TUNISIE)**
Longueur : 132 km



**AQUEDUC D'ANIO NOVUS
(ITALIE)**
Longueur : 87 km



**AQUEDUC AQUA
CLAUDIA (ITALIE)**
Longueur : 68 km

2.1.2. L'architecture

En plus de ses dimensions, le pont du Gard comporte d'autres particularités architecturales. Les voûtes des arches du premier et du deuxième niveau sont composées de rouleaux de claveaux ou voussoirs séparés (joints parallèles)¹, quatre rouleaux pour le premier étage, trois rouleaux pour le deuxième étage. La plupart des arches romaines sont composées de claveaux posés en rupture de joints alternés (voir schéma page 57).

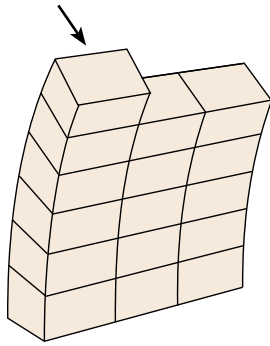
Cet appareillage de claveaux parallèles a permis aux constructeurs d'utiliser le même cintre de bois comme un « coffrage glissant » pour chaque rouleau formant l'arche (3 ou 4 rouleaux selon l'étage). L'assemblage en joints parallèles a aussi permis de systématiser la taille des voussoirs qui étaient de fait tous identiques. Cela a facilité le travail des tailleurs de pierre et a sans doute été favorable à l'économie du chantier et à son temps de réalisation.

Le pont du Gard est aussi caractérisé par la présence de claveaux saillants à environ un tiers de la base des arches et par de nombreuses boutisses saillantes sur les piliers portant les arches. Ces éléments saillants ont servi de points d'appui aux cintres de bois. Les boutisses saillantes pouvaient aussi porter les platelages des échafaudages, des poutres treillis et des treuils de manœuvre de chèvre.

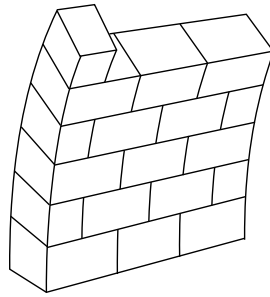
¹ O'Connor, 1993, p. 172-173. Cet auteur a répertorié quatre autres ponts antiques dont les arches sont construites en rouleaux ; pont Saint-Martin (Italie, 5 rouleaux), pont de Chatillon (près d'Aoste en Italie, dont ne subsiste qu'un rouleau), pont de Sommières (Gard, 4 rouleaux) et pont de Boisseron (Hérault, 3 rouleaux).

PONT DU GARD

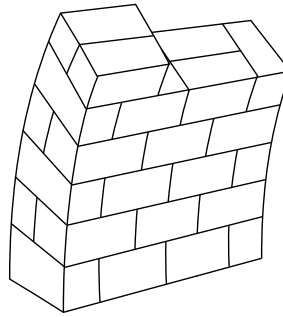
Les différentes manières d'appareiller les arches des ponts antiques d'après O'Connor (1993) © EPCC - RPM



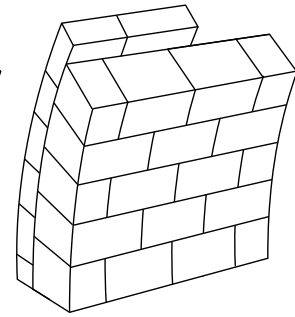
Arche composée de rouleaux de claveaux séparés



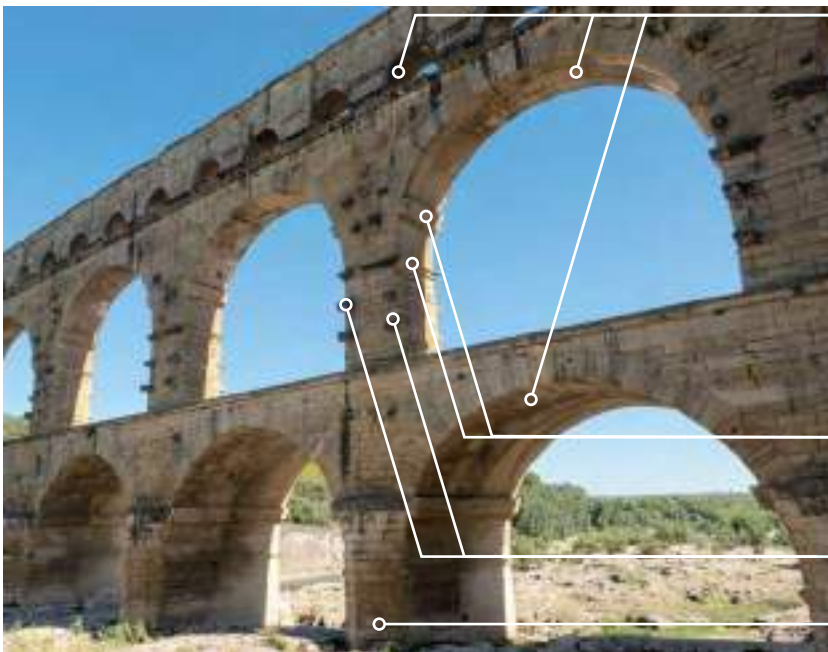
Arche composée de claveaux posés en rupture de joint



Arche composée de claveaux posés alternativement en carreau et boutisse



Arche à deux rangées superposées de claveaux



Arches composées de rouleaux de claveaux séparés :
 4 rouleaux au niveau inférieur
 3 rouleaux au niveau médian
 1 rouleau au niveau supérieur

Impostes et claveaux saillants servant d'appui aux cintres en bois pour la construction des arches

Boutisses servant de point d'appui aux échafaudages

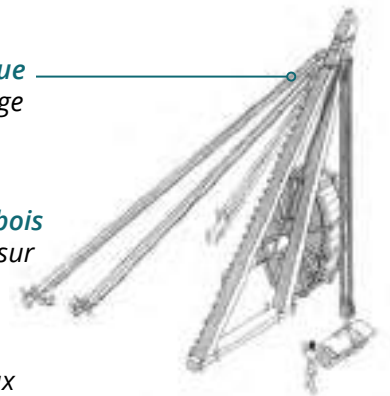
Avant-bec protégeant l'ouvrage du courant

Quelques particularités architecturales du pont du Gard © Rachel Peltier Muscatelli



Chèvre antique engin de levage

Le cintre en bois prend appui sur les boutisses des piles, sur les impostes et les claveaux saillants.



Reconstitution d'une chèvre antique © Jean-Pierre Adam

Illustration de la construction des grandes arches du pont du Gard © Jean-Claude Golvin

2.1.3. L'harmonie architecturale

Le pont du Gard est un élément d'une architecture sans ornement, à but utilitaire (transport de l'eau), qui n'avait pas vocation à être beau. Son gigantisme, son dimensionnement répondent à la nécessité des constructeurs gallo-romains de s'adapter à la topographie de la rivière Gardon, à ses crues violentes, à la pente inhérente au transport de l'eau par gravité et à l'économie de la construction. Tout dans sa construction témoigne du souci de l'économie du chantier, du choix du matériau en calcaire tendre à grain grossier extrait d'une carrière à 600 m en aval, aux blocs de grand appareil portant les traces des pics d'extraction.

Le monument conserve la mémoire d'une organisation rationnelle du chantier de construction : certains claveaux des voûtes portent des repères de positionnement gravés tel que FR.S.III pour « *frons sinistra tertia* » qui désigne le troisième bloc d'un arc en partie gauche.



Mise en évidence des repères de positionnement des claveaux des voûtes du second niveau du pont du Gard
© Rachel Peltier Muscatelli



Mise en évidence des repères de positionnement des claveaux des voûtes du second niveau du pont du Gard
© Rachel Peltier Muscatelli

Pourtant, même sans décor soigné ni finitions particulières, une des caractéristiques de ce monument est qu'il marque l'esprit par sa présence dans son environnement. Il imprime ses lignes de force dans un écrin de verdure en surplombant l'eau devenant à la fois imposant et aérien. Ce pont monumental allie beauté et esthétique architecturale par la régularité de ses arches et leurs ampleurs.

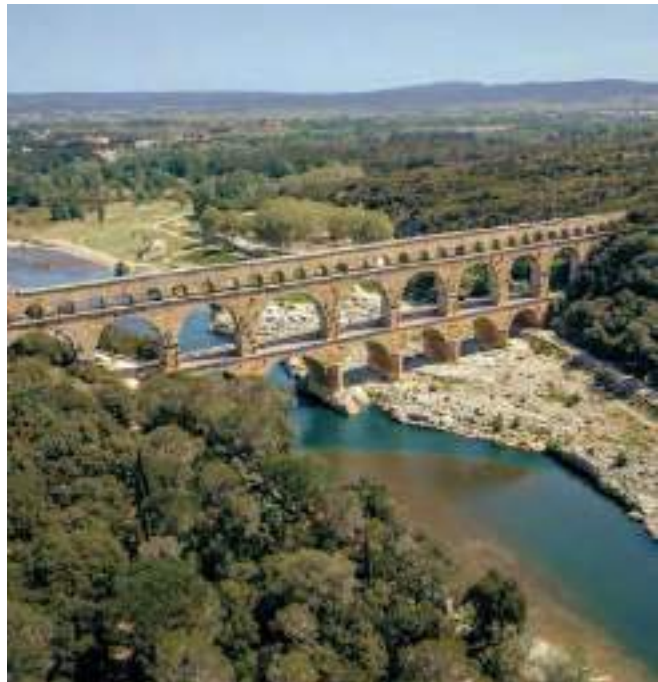
Finalement il apparaît comme une géométrie simple transfigurée par l'harmonie de ses proportions qui magnifie l'ingénierie

et l'ingéniosité d'une civilisation. Il est, à ce titre, unique et témoigne de la philosophie de l'architecture de l'époque énoncée par Vitruve : *symmetria* c'est-à-dire la commensurabilité de toutes les composantes d'une œuvre complexe, fondée sur le recours à une unité modulaire (la *rata pars*) dont on doit retrouver en tout point les multiples et les sous-multiples. L'unité de mesure utilisée pour la construction du pont du Gard est le pied antique classique de 0,2957 m dont on retrouve ses multiples dans les dimensions du monument.

Le pont du Gard © DR



Canalisation (specus) du pont du Gard au niveau supérieur © Rachel Peltier Muscatelli



Le pont du Gard © DR

2.1.4. La carrière de l'Estel

Lieu d'extraction pour la construction du pont du Gard à l'époque antique et le pont routier par Henri Pitot en 1745, la carrière de l'Estel (sud) est inscrite comme monument historique en 1998. L'étude archéologique de la carrière de l'Estel (sud) s'est déroulée entre 1987 et 2002 dans le cadre de prospections (JC Bessac, 1987), de sondages (JC Bessac, 1992), d'un sauvetage urgent (JC Bessac et M.Vacca-Goutoulli, AFAN, 1998) et de fouilles programmées (M Vacca-Goutoulli, AFAN et INRAP, 2000-2002).

Les méthodes d'investigation et les processus d'analyse de résultats ont permis de connaître les fronts et les sols d'extraction, de situer l'époque du ou des chantiers, essentiellement milieu du I^{er} siècle et milieu du XVIII^e siècle. Une étude complémentaire environnementale a été réalisée lors des fouilles de 2000-2002, dictée par la situation géographique de la carrière en bordure du Gardon, rivière à régime méditerranéen de fortes crues. Par une fouille stratigraphique fine, l'ethnoarchéologie et l'étude des traces d'outils, les chercheurs ont pu reconstituer l'histoire de l'extraction dans une carrière.

Située à 600 m en aval du pont du Gard, les recherches scientifiques ont estimé la production maximale totale de la carrière de 120 000 m³, la production réelle a été semble-t-il moins importante. Le volume nécessaire pour le pont du Gard seul a été évalué à 21000 m³ de pierres. Trois variétés de calcaire coquillier (molasse calcaro-gréseuse du burdigalien supérieur) issus des dépôts sédimentaires calcaires abandonnés à l'ère tertiaire par la mer « miocène » (de vingt-cinq à six millions d'années avant notre ère), sont présentes dans la roche de l'Estel. Elles sont de natures plus ou moins grossières déterminées par la grosseur du grain, son volume et la densité des cavités. Cette roche ne permet pas la taille de décors ou de fines moulures, mais elle est adaptée à la construction d'ouvrages de génie civil dépourvus d'ornements. Ainsi deux types d'appareil équipent le pont du Gard et les ouvrages secondaires de l'aqueduc : un grand appareil (des blocs d'une à six tonnes) et un petit appareil.

Pont du Gard
600 m



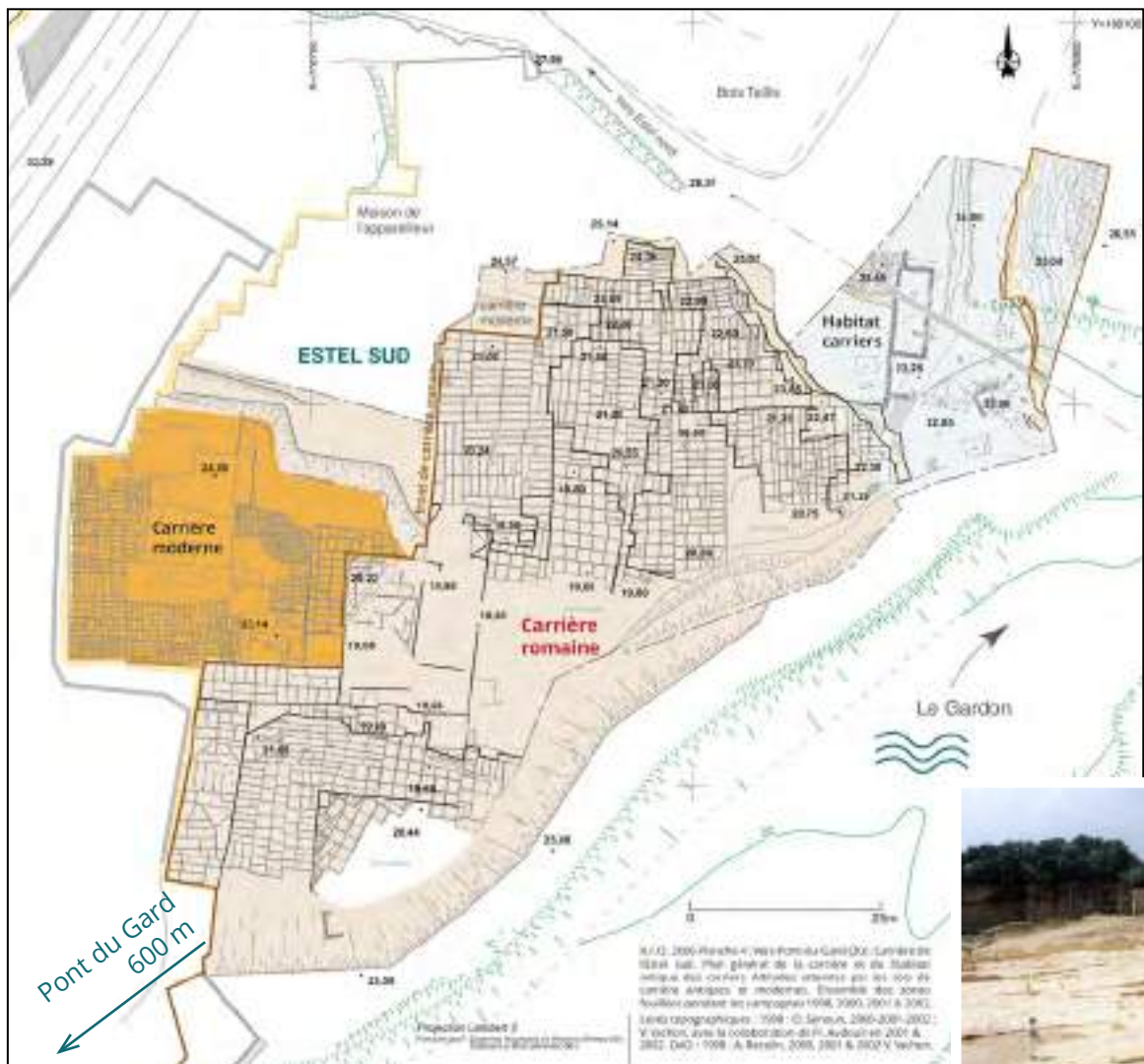
Carrières de l'Estel Sud © Rachel Peltier Muscatelli



Le pont du Gard vu depuis les carrières de l'Estel Sud © Rachel Peltier Muscatelli

Le transport des pierres depuis la carrière vers les zones de chantier fait l'objet de deux théories : par voie fluviale (le Gardon) et par voie terrestre. Des traces rupestres de cabestan, ou tout autre engin de levage des blocs, ont été retrouvées sur la rive droite du Gardon au pied du pont du Gard. La voie terrestre est aussi envisagée pour le transport de blocs, que ce soit pour le pont du Gard ou les autres chantiers de construction.

Les techniques d'extraction du matériau sont clairement révélées au fur et à mesure de l'avancé des recherches. Les outils du carrier antique ont laissé des marques visibles sur le sol et les fronts de la carrière, tout comme le carrier moderne (XVIII^e et XIX^e siècle), où des différences notables de traces justifient une pratique et des techniques légèrement différentes.



Carte 8 - Plan général des carrières de l'Estel Sud © INRAP



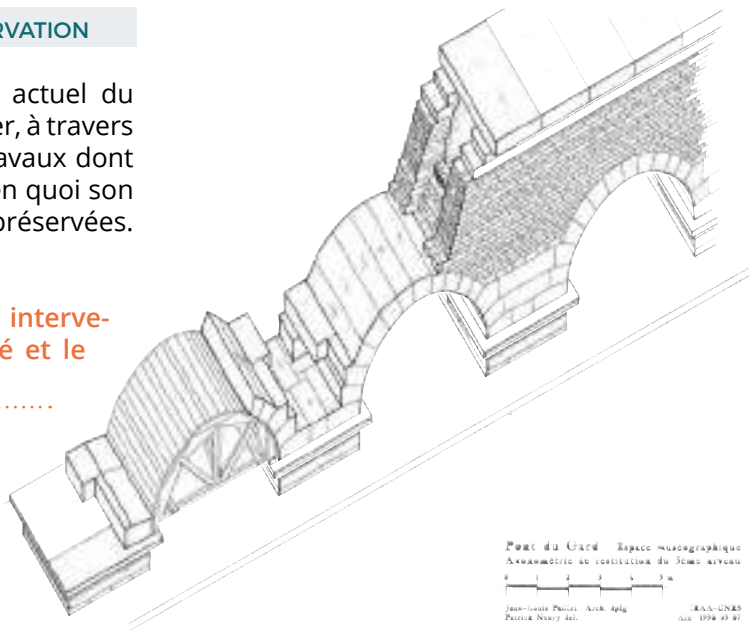
Fouilles de l'Estel Sud, 2001 © INRAP

2.2. ÉTAT ACTUEL DE CONSERVATION

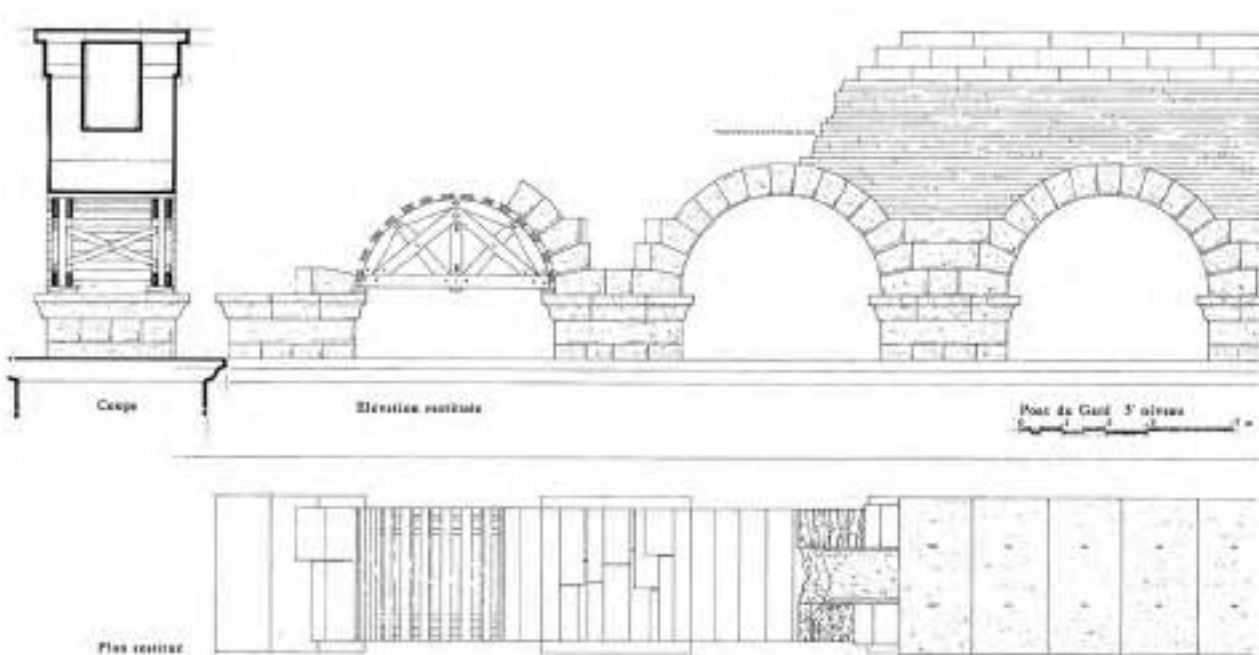
Présenter l'état de conservation actuel du pont du Gard suppose de souligner, à travers l'histoire du monument et des travaux dont il a fait l'objet depuis l'Antiquité, en quoi son authenticité et son intégrité sont préservées.

2.2.1. Les modifications intervenues dans l'Antiquité et le Moyen Âge

Quelques années après sa construction au milieu du 1^{er} siècle, le pont-aqueduc a fait l'objet d'une campagne de travaux de réglage pour augmenter la hauteur du canal qui fut portée de 1,20 à 1,80 m.



Axonométrie de restitution du troisième niveau du pont du Gard © Jean-Louis Paillet



Restitution du troisième niveau du pont du Gard en élévation et en plan © Jean-Louis Paillet

À l'assise de moyen appareil qui couronnait les moellons de la partie supérieure, fut ajoutée une seconde assise de même type pour supporter les dalles de couverture du canal. L'ouvrage ne semble pas avoir connu d'autres aménagements pendant la période de fonctionnement de l'aqueduc dont l'abandon est estimé au début du VI^e siècle.

Durant le Moyen Âge, le monument sert de carrière : sur la rive gauche, les douze premières arches du niveau supérieur sont détruites, il n'en subsiste plus aujourd'hui que 35 pour une longueur de 275 m alors que le pont mesurait environ 360 m à l'origine.

Au cours de cette période, vraisemblablement vers le XII^e siècle, le pont a été utilisé comme

pont routier. Cette nouvelle fonction le préserva sans doute de la destruction mais l'aménagement d'une voie de passage, chemin creux au-dessus des arches de l'étage inférieur, entama les claveaux de ces arches sur une profondeur de 1,30 m tandis que des échancrures étaient pratiquées dans quatre à six assises des piles de l'étage médian, du côté amont du pont (face ouest),

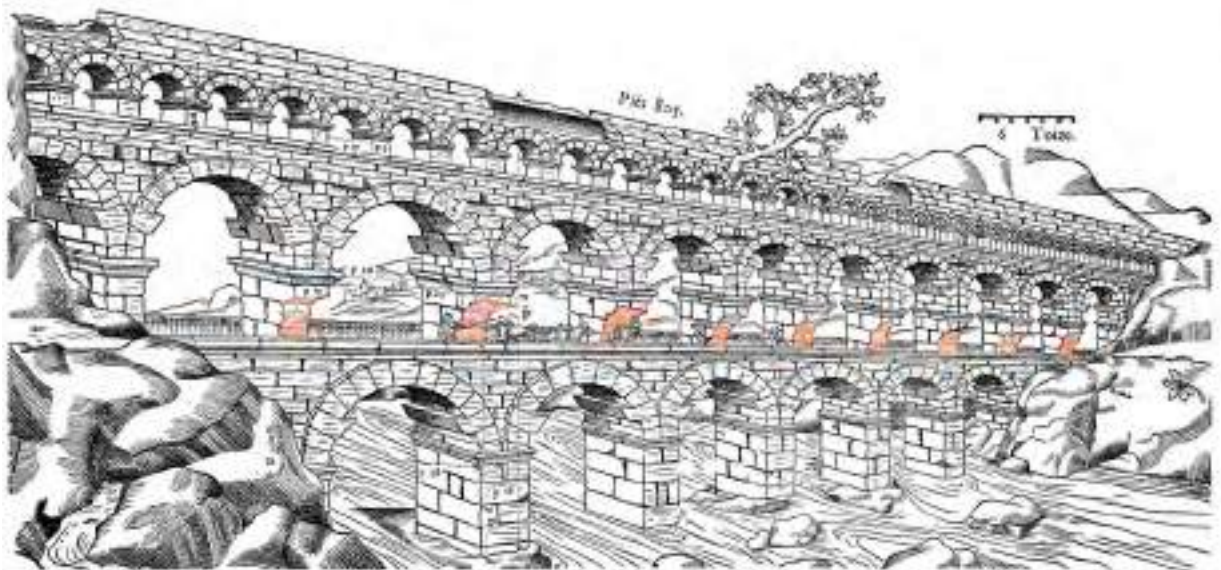
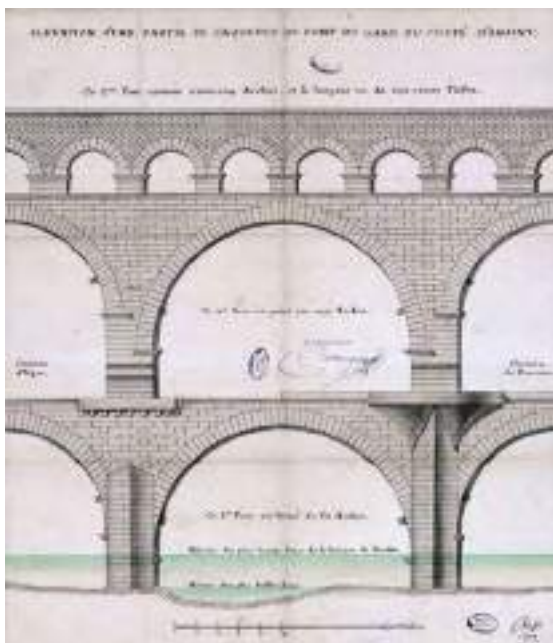


Illustration du Pont du Gard avec les échancrures des piles du second niveau (surligné en orange), extrait du « Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes », publié en 1559 et 1560 © Jean Poldo d'Albenas



Plan d'élevation du Pont du Gard, 1699 © Henri de Laurens et Augustin Daviler

2.2.2. Accès au monument et franchissement du Gardon, les solutions du XVIII^e siècle

À partir du XVII^e siècle, l'ouvrage devient un site de référence principalement pour les Compagnons tailleurs de pierre. En témoignent leurs marques de passage, composées de leurs emblèmes corporatifs (généralement des outils) qui ont été gravées sur les parements.

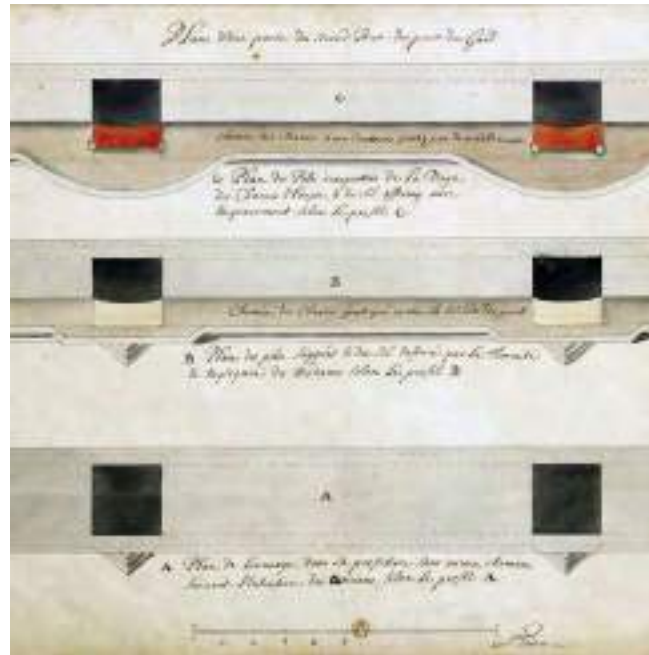
Vers la fin du XVII^e siècle, les États du Languedoc prennent conscience du danger que court le monument romain, dont l'équilibre est gravement menacé par les détériorations du Moyen Âge. De 1699 à 1702, sous la direction des architectes Henri de Laurens et Augustin Daviler, les excavations à la base des piles sont comblées, le sol de la voie est repris et égalisé, ainsi que toute restauration dont on ne voit plus

trace aujourd'hui. Des encorbellements sont bâtis afin de conserver une largeur suffisante pour le passage, au droit des piles de l'étage médian. Des inscriptions sur la première arche du deuxième niveau, côté rive droite, datées de 1702 et accompagnées des noms André Ogil et Blijon doivent correspondre à la fin de ces travaux, de même, vraisemblablement, qu'un coq gravé par les ouvriers côté aval.



Plaque rappelant les restaurations du monument par les États du Languedoc et l'empereur Napoléon III © RPM

Coq gravé par les ouvriers © RPM



Plan du profil et plan vue de dessus du pont du Gard et des réparations des encorbellements © Henri de Laurens et Augustin Daviler

Cependant, le développement du Bas Languedoc au XVIII^e siècle confortant la position stratégique de la traversée du Gardon, les États provinciaux, décident par délibération du 2 janvier 1743 « l'édification d'un pont sur le Gardon depuis longtemps reconnue nécessaire pour faire passer la route royale vers Paris, Lyon et la Provence. »

Ils confient à Henri Pitot la direction du projet d'un pont qu'il décide d'accoler au pont du Gard du côté de l'aval en l'inscrivant parfaitement dans l'architecture du monument romain : même matériau (la pierre de la carrière de l'Estel) ; même conception calquée sur la structure du pont antique (six arches en plein cintre, deux culées et cinq piles) ; même esprit, peu d'ornements, selon le modèle choisi par H. Pitot, le pont royal de Paris, construit en 1685.



Plaque rappelant la construction du pont Pitot © RPM

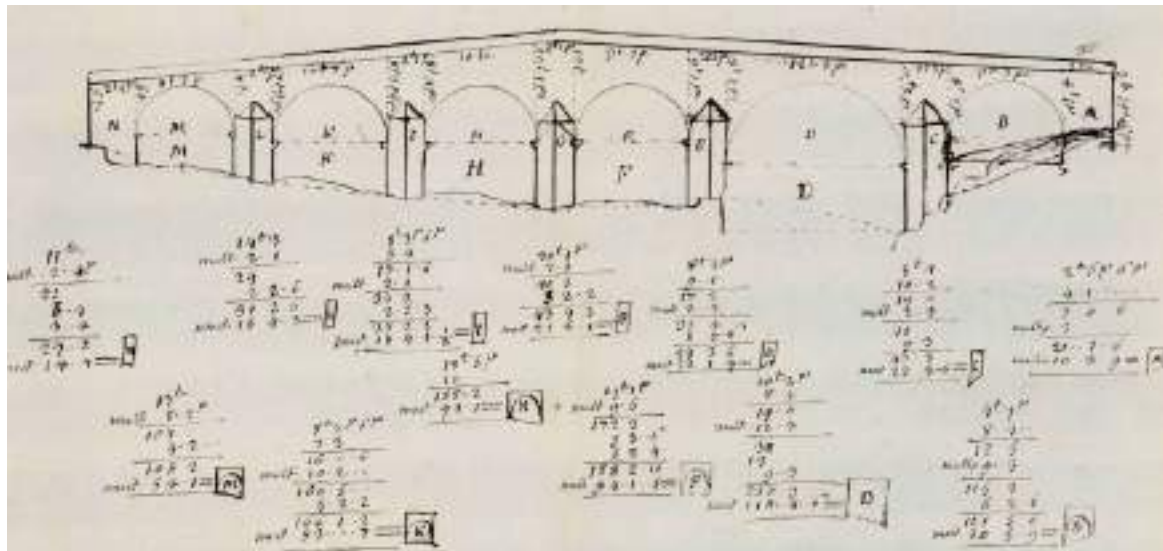
Pont Pitot en aval du pont du Gard © M. Colin



Pont Pitot jouxtant le pont du Gard



Manuscrit de la bibliothèque Carré
© Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France



Plan du pont dit « Pitot » © Archive Départementale de l'Hérault

Si la façade orientale du pont du Gard a dû, pour recevoir le nouvel ouvrage, subir un ravalement des boutisses en saillie et des bossages, l'espace entre les deux séries d'arches du premier niveau étant de moins d'un centimètre de joint, le nouveau pont, qui dissimule ces modifications, constitue un renfort d'importance en période de crues, notamment parce qu'il est pourvu d'arrière-becs alors que le pont antique n'en possédait pas. Une campagne de restauration de celui-ci est d'ailleurs commandée aux entrepreneurs dans la suite des travaux de construction qui ont duré trois ans (1743-1746).

Route départementale sur le pont Pitot © DR



Les problèmes de nuisance créés par le passage des véhicules sur le pont Pitot, le poids des charges des véhicules de tourisme et des camions et les ébranlements touchant l'aqueduc ont abouti à la suppression du franchissement par des véhicules, en 1987.

Le pont routier n'avait été pourvu que d'un seul parapet, l'autre côté ne recevant que des chasse-roues pour permettre aux piétons d'accéder facilement à l'ouvrage antique. Au moment des travaux de transformation de l'ancienne route départementale en allée (printemps 2000), un second parapet a été bâti pour dégager les pouvoirs publics de toute responsabilité en cas d'accident.



Transformation de la route en allée piétonne © RPM

Parapet interdisant le passage sur l'aqueduc

2.2.3. La priorité au XIX^e siècle : sauver le pont de la ruine

Inspecteur des Monuments historiques, Prosper Mérimée fait un rapport alarmant sur l'état du pont du Gard à la commission des Monuments en 1835 : « *Les grands arcs sont dans un état épouvantable, un certain nombre de claveaux sont détachés, et tous sont rongés de manière à donner de vives inquiétudes.* » Le rapporteur pense que c'est une affaire dont il faut s'occuper sans perdre de temps, car l'administration serait impardonnable s'il arrivait un accident.

Entre 1842 et 1846, des restaurations importantes, conduites par Charles Questel concernent principalement le dallage recouvrant les arches du niveau médian et conduisent à des interventions ponctuelles sur quelques piles et les parements du niveau supérieur. C'est alors qu'est créé, pour permettre l'accès à la canalisation depuis l'extrémité du pont en rive gauche, un escalier à vis inscrit et évidé dans l'épaisseur de la pile.

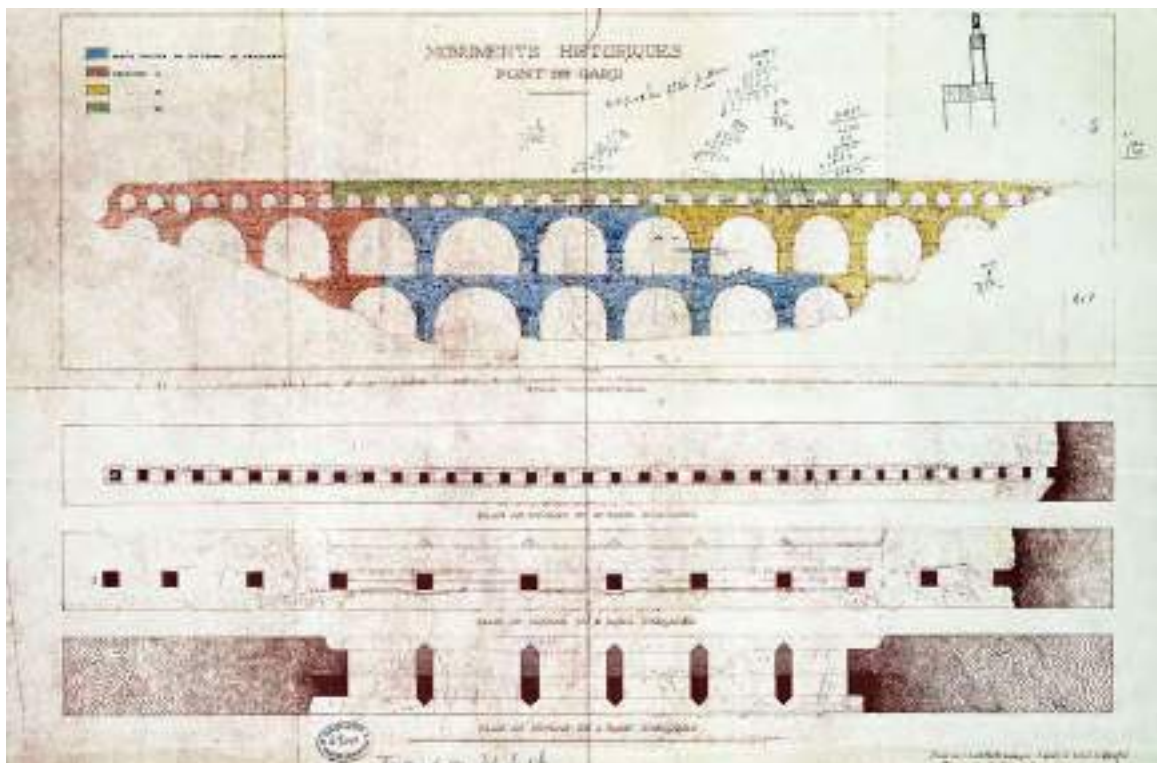
Lors de son déplacement à Nîmes en 1850, le prince-président Louis Napoléon Bonaparte

Création d'un escalier à vis en rive gauche du pont
© Gérard Rebuffat



est sensibilisé au sort du pont du Gard. La première campagne de Questel est restée insuffisante, faute de moyens. Une seconde campagne de restauration (1855-1859) est alors confiée à l'architecte Jean-Charles Laisné. Celui-ci intervient

d'abord sur la couverture du deuxième niveau dont les arches souffraient beaucoup des infiltrations, puis, grâce à deux cintres très élevés, il fait procéder au remplacement de voussoirs en sous-œuvre. La restauration se poursuit au niveau inférieur. Il faut ensuite reprendre entièrement le remplètement des piles et l'ancien chemin creux, faire disparaître les encorbellements et les matériaux qui y avaient été abandonnés un siècle plus tôt. Ce n'est qu'après qu'on s'occupera du dernier étage avec la restauration de certaines arches, la reprise de plusieurs parties des murs du canal, le dégagement du cuvelage et de ses concrétions, le mortier de



Travaux de restauration des piles par Laisné, 1855 © P. Berthe - CNMHS Paris

tuileau étant refait au sud où le canal avait été détruit. Parallèlement, est mis en place un caniveau de béton entre le monument antique et le pont moderne.

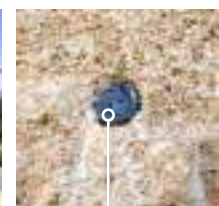
Les options techniques de J.-Ch. Laisné ont été rigoureuses même si, parfois, le traitement de surface des pierres remplacées tranche avec les blocs romains. Son éthique en matière de restauration lui interdisait de toucher à la forme générale du bloc : il a respecté l'appareil tel qu'il était à l'origine. Etant donné les difficultés rencontrées liées au poids, au volume et à la position des pierres à remplacer (2500 m³ mis en œuvre), ses interventions constituent un exploit technique qui a permis de sauver le pont.

La qualité et l'importance des travaux conduits par Laisné ont été telles que pendant longtemps, seuls des travaux de surveillance et d'entretien ont été mis en œuvre : réfection de la chape de la deuxième plate-forme en 1922, nettoyage de la végétation parasite, remplacement de quelques dalles de couverture, en 1950.

2.2.4. Dernier programme de restauration : le respect de l'authenticité

Une nouvelle campagne de restauration lourde a été réalisée entre 1992 et 2005, en trois phases.

Ces travaux ont concerné les trois étages du pont romain et ont correspondu essentiellement à des opérations de gros entretien, la doctrine suivie ayant entraîné une réflexion sur le ratio efficacité de la restauration versus respect de l'authenticité du monument. Un examen rapproché a abouti à une cartographie des pierres à remplacer, qui ont représenté environ 5% de la superficie, sur une profondeur moyenne de 50 cm. Afin de trouver la pierre la plus proche du matériau d'origine et dans l'impossibilité physique et réglementaire d'exploiter de nouveau les carrières de l'Estel, le choix s'est porté sur d'autres lieux d'extraction, situés dans ce même bassin carrier de Vers-Pont-du-Gard.



Photographies du chantier de restauration du monument de 1992 à 2005 © EPCC

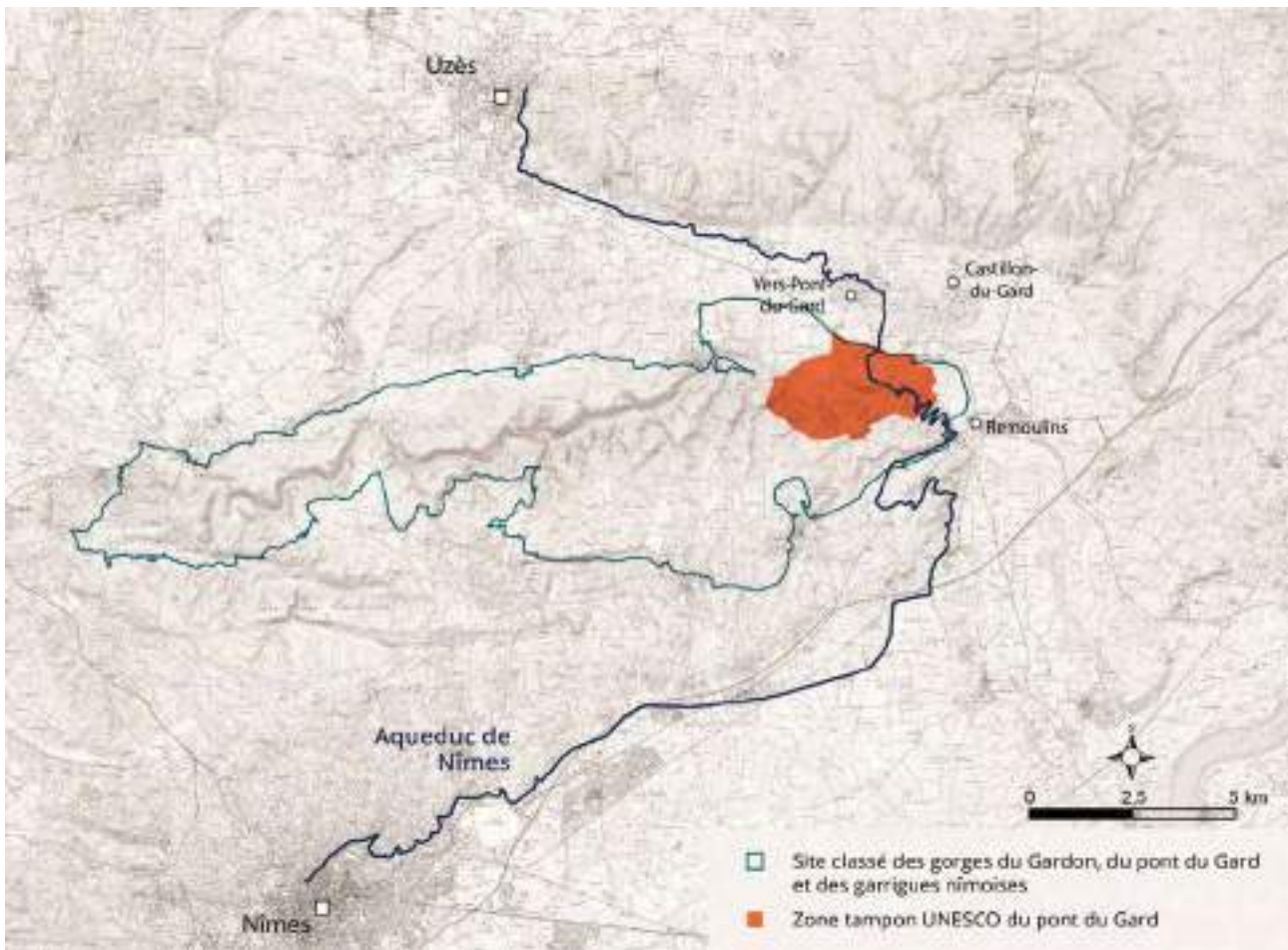
Marque en plomb distinguant les blocs restaurés

Des principes ont été déterminés pour être le plus discret possible jusqu'à l'invisibilité. Ainsi, aucun joint n'a été ajouté, le traitement des blocs de petit parement ou de grand parement a respecté l'origine : au ciseau pour le petit appareil ; brutes d'extraction et brutes d'ébauche en carrière pour le grand appareil, le patinage des nouvelles pierres et le nettoyage des anciennes, traités au minimum, les blocs changés marqués dans l'épaisseur, afin de les distinguer des blocs d'origine.

Se reporter en annexe p 296, pour voir la liste des interventions menées par la DRAC sur le monument depuis 2001.



Zone tampon de 691 ha (orange) et site du pont du Gard de 194 ha (pointillés blancs) © EPCC Pont du Gard



Carte 9 - Situation de la zone tampon dans le site classé formé de l'ensemble des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises de 7760 ha © EPCC Pont du Gard

3. LA ZONE TAMPON

3.1. DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE DE LA ZONE TAMPON

L'environnement préservé, écrin naturel du pont du Gard est une des composantes de l'intérêt manifesté par le public pour ce monument romain formant un tout avec la nature qui l'entoure. Cet environnement sauvage et pittoresque contribue, depuis des siècles, à sa renommée.

Le périmètre de la zone tampon du Pont du Gard, de 691 ha englobe entièrement le site touristique du pont du Gard et s'inscrit dans le site classé au titre des paysages des « gorges du Gardon, du Pont du Gard et des garrigues nîmoises ». Ce site classé préserve un canyon de 29 km de 7760 ha, entre le village de Dions, à l'ouest et l'aqueduc romain du pont du Gard, à l'est.

Exemple emblématique des paysages sculptés dans les roches calcaires, le relief karstique du site classé des « gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises » alterne plateaux arides, gorges, parois rocheuses et grottes. Il est l'expression du travail de l'érosion mais aussi le témoin des phases pyrénéo-provençales et des étapes paléogéographiques qui ont marqué 300 millions d'années de cette région. Son parcours en canyon découpe le plateau calcaire à faciès urgonien par de larges sinuosités formant des méandres et offrant au regard une impression d'ampleur. Sa flore et sa faune typiquement méditerranéennes sont d'une très grande richesse et caractérisent les grandes formations paysagères des garrigues au sol calcaire hérité des mers du Secondaire et du Tertiaire. Ce paysage dessiné par l'eau est marqué par un climat méditerranéen excessif passant de la sécheresse estivale prégnante à une concentration de pluies, parfois très violentes, au printemps et à l'automne.

Une analyse fine du paysage écrin du pont du Gard (laboratoire ARTOPOS, école d'architecture de Marseille-Luminy, 1997) a permis d'identifier les éléments essentiels



Les gorges du Gardon © Patrice Blot



Les gorges du Gardon - Le Castellas © SMGG

du milieu naturel. De grandes unités paysagères ont été distinguées : la rivière Gardon, ses terrasses rocheuses, ses berges et ses gravières aux abords du monument, la ripisylve, la garrigue, les falaises et les grottes, les terres agricoles, la forêt, les parcs arborés et globalement, une rive droite

plus humide et forestière, une rive gauche de plateaux calcaires recouverts de garrigues. La présence permanente de l'eau dans la zone tampon rend ce territoire très attractif en période estivale et concentre les activités de loisirs autour du cours d'eau (baignade, canoë...). Pour compléter la connaissance de la zone tampon, une nouvelle analyse paysagère sommaire a été réalisée en 2020 par Joris Masafont, paysagiste conseil. Elle est présentée ci-après page 77.

Dans cette zone tampon, le patrimoine naturel s'enrichit du patrimoine humain, pré- et protohistorique, antique, médiéval, moderne et contemporain :

✦ Le château de Saint-Privat qui concentre une partie de l'histoire du Languedoc : vestiges de villa gallo-romaine, plus ancienne abbaye (IX^e siècle), lieu de culte protestant, formant une architecture complexe, modifiée et modernisée à des époques successives. Il est classé Monument historique.

Pont du Gard



Château de Saint Privat © P. Besse



Château de Saint Privat © P. Besse

Château de Saint Privat

✦ La grotte de la Salpêtrière, classée Monument historique depuis 1931, est un abri préhistorique situé à 200 m du pont du Gard, en visibilité directe avec le monument. Il témoigne de l'occupation des lieux depuis le paléolithique supérieur.



La grotte de la Salpêtrière © Rachel Peltier Muscatelli



La grotte de la Salpêtrière © DR

La présence de bâtiments demeure exceptionnelle aux abords immédiats du pont du Gard. Deux seulement sont en co-visibilité avec le monument, de part et d'autre du Gardon à l'aval : rive droite, une hôtellerie édifée en 1901 (restaurant les Terrasses) ; rive gauche, une meunerie créée en 1865 et qui devient l'auberge du Vieux Moulin en 1932.

Restaurant Les Terrasses



Vieux moulin

Bâtiments en visibilité du pont du Gard © Rachel Peltier Muscatelli

3.2. VALEURS PATRIMONIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La zone tampon est comprise dans des périmètres à fortes valeurs écologiques :

- ∞ 2 sites européens Natura 2000 : ZPS FR9110081 - Gorges du Gardon / SIC FR9101395 - Le Gardon et ses gorges (Directives européennes "Oiseau" et "Habitat") depuis 2005 et 2006,
- ∞ 1 Réserve de Biosphère Unesco depuis 2015 (Réserve « Man and Biosphere », MAB),
- ∞ 1 Espace Naturel Sensible départemental: 30-100 - Gorges du Gardon depuis 1994.

Ces périmètres sont des territoires refuges pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables. L'aigle de Bonelli est ici le maître des lieux et enrichit le paysage par son vol majestueux. La zone tampon a en effet le privilège d'accueillir une aire de nidification d'un couple d'aigle de Bonelli sur les 3 couples présents dans les gorges du Gardon et les 30 recensés en France. Ils sont accompagnés de 109 espèces d'oiseaux protégés au niveau national dont 20 mentionnés à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux » qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat. Parmi eux, on remarque une espèce en danger critique au niveau régional, le vautour percnoptère, dont il ne reste plus que 80 couples en France.

Les paysages des gorges du Gardon offrent une qualité remarquable d'écosystèmes dont bénéficient une faune et une flore rares et diversifiées. On répertorie notamment près de 165 espèces (faune et flore) strictement protégées au niveau national et 45 bénéficiant de mesures de conservations spéciales européennes. Les sites Natura 2000 préservent aussi 24 espèces menacées d'extinction, recensées sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). On peut noter encore la présence aux abords du pont du Gard du castor et de la loutre.

Cette biodiversité exceptionnelle donne sens à ce paysage qui n'est pas seulement l'écrin d'un monument, mais aussi un lieu



Le pont du Gard et les ripisylves de la zone tampon © Patrice Blot / 1 Aigle de Bonelli © Thierry Vezon / 2 *Gladium flavum* © Roger Culos / 3 Loutre d'Europe © Tylwyth Eldar / 4 Blageon © SMGG / 5 Castor d'Europe © SMGG

de vie pour des espèces emblématiques dont il faut garantir la pérennité. Enfin, le fait que plusieurs désignations UNESCO se cumulent sur les gorges du Gardon, (Le bien inscrit au patrimoine mondial et la Réserve de biosphère des gorges du Gardon), souligne encore plus l'importance mondiale

de ce territoire et permet de développer des synergies entre ces programmes aux niveaux local, national et international.

Le programme sur l'Homme et la biosphère « MAB », de la Réserve de Biosphère des gorges du Gardon, est un programme scientifique visant à améliorer les relations entre les Hommes et leur environnement. Il permet de rechercher des solutions locales aux défis mondiaux (changement climatique, utilisation durable des ressources naturelles, économie équitable et durable...) en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles. Le programme de la réserve de biosphère des gorges du Gardon est mis en œuvre par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Le rôle de la Réserve de Biosphère est de révéler le savoir-faire local, de l'utiliser et de l'adapter aux enjeux futurs de conservation de la biodiversité. Il s'agit surtout d'associer les populations aux décisions et de relier les connaissances techniques aux connaissances traditionnelles locales.



Conscients de la richesse exceptionnelle de ce territoire, des professionnels, installés au sein de la réserve de biosphère des gorges du Gardon, se sont regroupés dans un réseau « d'écoacteurs ». Ils sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques professionnelles afin de préserver le milieu naturel et le cadre de vie. Cette dynamique locale permet en particulier de transmettre, à leurs clients et à leur entourage, la connaissance du territoire, ses richesses, ses produits, son histoire, ses défis afin que tous puissent se l'approprier.

La mise en œuvre du plan de gestion du pont du Gard devra nourrir le programme d'action de la Réserve de Biosphère et inversement, s'enrichir des pratiques déjà en cours dans la Réserve de Biosphère.

Par ailleurs, le périmètre de la zone tampon, bénéficie de plusieurs programmes de protection nationaux d'espèces (Plans Natio-

naux d'Actions : Odonates / Vautour percnoptère / Aigle de Bonelli (domaines vitaux) /Loutre /Chiroptères) et d'une protection de son paysage historique et pittoresque (site classé au titre des paysages : Ensemble formé par les gorges du Gardon, le pont du Gard et les garrigues nîmoises).

LE LABEL « GRAND SITE DE FRANCE »

Le label « Grand Site de France » est attribué par l'État et il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Ce label, sélectif et exigeant est attribué après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

En 2000, à l'instigation du Conseil général du Gard, le site du pont du Gard a bénéficié d'une opération de mise en valeur visant à concilier protection et fréquentation avec pour objectifs principaux de préserver le site historique et son espace naturel uniques au monde et de révéler l'histoire de ce patrimoine et du lieu qui l'environne. Pour mettre en valeur le geste technique de génie réalisé par les Romains, les concepteurs, répondant à la démarche Grand Site, ont fait le choix d'inscrire la modernité au regard de ce patrimoine très ancien dans le respect de l'ouvrage et du site.

C'est à Jean-Paul Viguier, architecte urbaniste français de renommée mondiale, qu'a été confié le projet architectural de cet aménagement. Son expression architecturale auprès d'un monument d'une telle valeur a été la discrétion et le silence. « *J'ai voulu poser là un volume assez simple, une sorte de pierre posée dans le paysage...* » J.-P. Viguier.

Le projet du Pont du Gard comprenait la restauration paysagère du site, un aménagement paysager et piétonnier, et deux

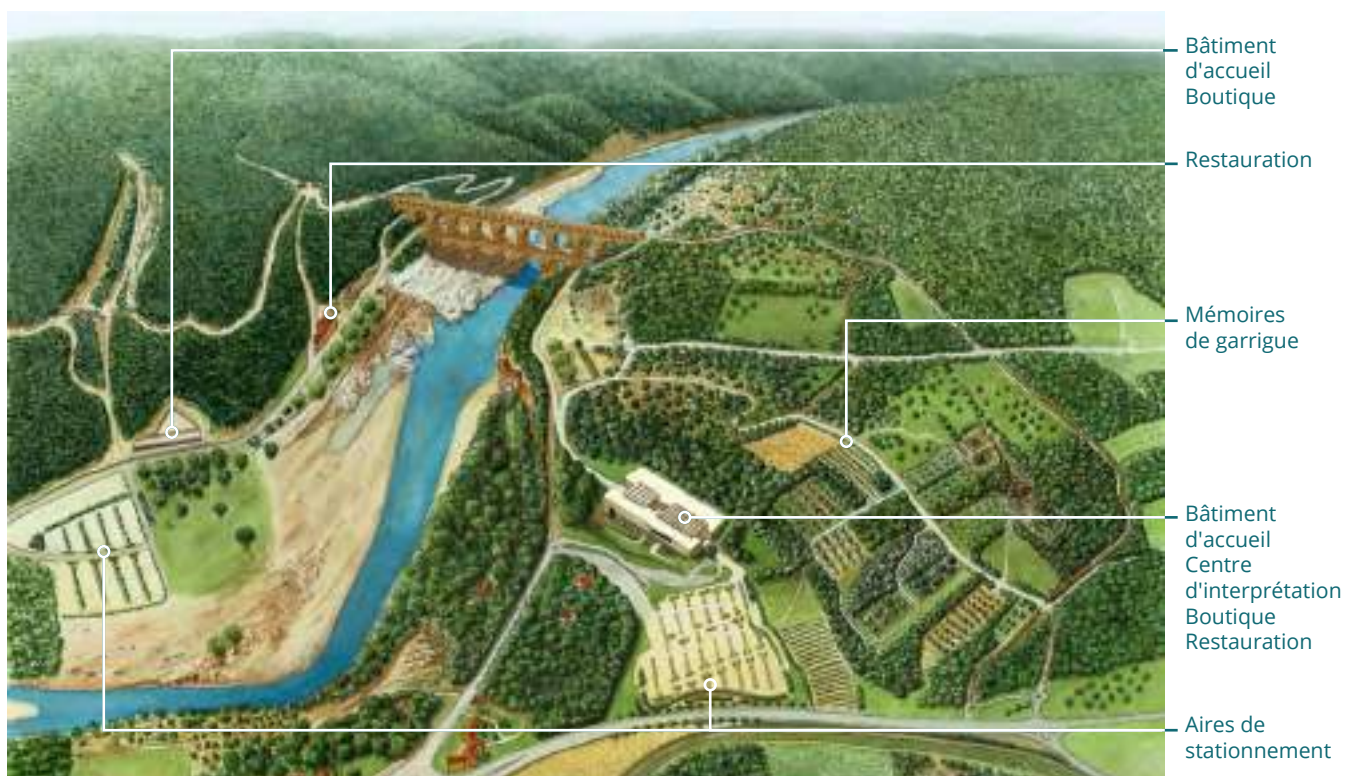
constructions nouvelles comprenant l'accueil et un complexe muséographique. Ces deux constructions nouvelles, rive gauche et rive droite ont été insérées au plus près de la topographie répondant à la contrainte de non-visibilité du monument. Elles ont été réalisées pour répondre aux questions concernant la construction, l'histoire et l'usage de l'ouvrage :

- Sur la rive gauche se trouve le musée archéologique, centre d'interprétation de 2500 m² traitant du génie bâtisseur romain et de l'antiquité romaine (maquettes, reconstitutions virtuelles, ambiances sonores, écrans multimédia), sous le contrôle d'un conseil scientifique. Ce bâtiment, en béton brut, se présente comme une pierre parallélépipédique posée sur le site et encastrée dans l'épaisseur de la colline,

- Sur la rive droite se trouve un bâtiment comprenant des salles de séminaires et de congrès. Le bâtiment s'insère à l'intérieur d'une carrière moderne abandonnée.

La composition de ces bâtiments en deux volumes côte à côte crée une sorte de « portail d'entrée » dans le site et invite les visiteurs à pénétrer plus avant et profiter de la promenade et de la découverte du monument situé de l'autre côté de la colline. Avec une nature de garrigue dure, sèche et chaude retrouvée, la visite se fait dans les conditions les plus proches possibles de l'état originel de la construction de l'aqueduc.

En complément de la visite du monument antique, ces nouveaux aménagements ont permis la création de quatre autres espaces culturels :



Plan général du site réaménagé du pont du Gard (194 ha) © EPCC

Objectifs fondateurs du réaménagement du site du Pont du Gard :

- Protéger et régénérer le paysage naturel,
- Étendre le champ de visite pour couvrir un territoire de 165 ha,
- Expliquer et transmettre le sens de la valeur universelle exceptionnelle du pont du Gard

AVANT/APRÈS
LES AMÉNAGEMENTS DU
SITE DU PONT DU GARD

1998

2018

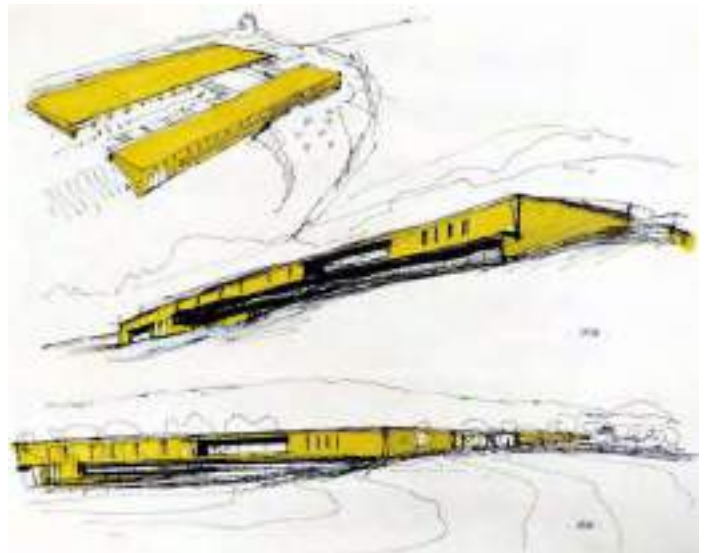


Archives photographiques © EPCC

- ... un espace «Ludo», destiné aux enfants de 5 à 12 ans, proposant la découverte de la civilisation romaine par des activités ludiques et pédagogiques ;
- ... une salle de cinéma projetant un documentaire fiction sur le pont du Gard ;
- ... un espace d'exposition temporaire abordant chaque année un nouveau thème : art, science ou histoire ;
- ... une exposition à ciel ouvert "Mémoires de garrigue", sur quinze hectares, aménageant les espaces naturels en parcours muséologique de plein air pour raconter le paysage méditerranéen. « Mémoires de garrigue a permis une réappropriation du site par les locaux. Tout simplement parce que ce territoire que l'on a mis en scène, c'est la vie des gens d'ici. » Véronique Mure, conceptrice de l'espace végétal.

Les nouveaux aménagements ont permis aussi d'intégrer des espaces de restauration et de boutiques, garantissant un accueil de qualité aux visiteurs et une intégration paysagère réussie des différents espaces

En 2004, suite à ces aménagements de grande ampleur qui ont permis de réhabiliter des espaces dégradés par une fréquentation autrefois mal maîtrisée, et d'offrir au visiteur des conditions de visite à la hauteur de la notoriété importante (tant nationale qu'internationale) attachée au site du pont du Gard, l'EPCC pont du Gard a reçu le label Grand Site de France. Ce label lui a été renouvelé en 2010 et 2019.



Esquisses du bâtiment d'accueil en rive gauche du Gardon
© Bertrand Beausillon



Centre d'interprétation © EPCC



Espace Ludo © EPCC



Oliviers dans Mémoires de garrigue © RPM

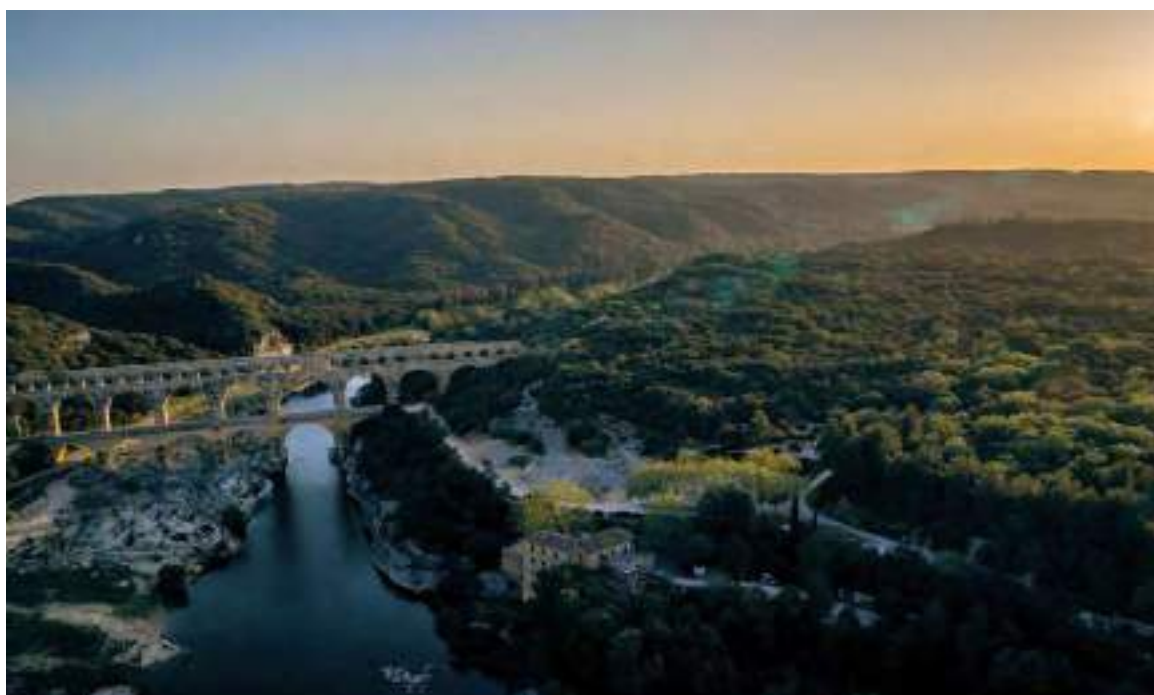
3.3. PAYSAGES DE LA ZONE TAMPON

Une des caractéristiques du pont du Gard est l'apparente légèreté de cet immense ouvrage d'art qui enjambe la rivière Gardon en s'intégrant dans son environnement. Le pont du Gard est indissociable du paysage qui l'entoure et le sublime. La qualité de sa découverte tient aux ambiances paysagères d'approche du monument et à son paysage écrivain. Ce paysage est classé au titre de la loi de 1930, portant sur la protection des « monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque » (articles Art. L341.1 et suivants du Code de l'environnement). L'EPCC Pont du Gard, gestionnaire du site du pont du Gard, est labellisé Grand Site de France, depuis 2004, pour sa gestion conforme aux principes du développement durable d'une partie de ce site classé. Les Grands Sites de France conduisent, en partenariat avec l'État, des projets de territoire au service d'un objectif associant, la préservation à long terme de la qualité et de la diversité de paysages remarquables et fragiles, un accueil des visiteurs qualitatif et maîtrisé, ainsi qu'un développement économique et social local durable.

Ce label se réfère à deux grands textes internationaux en lien avec le paysage :

- ☼ Le traité du paysage du Conseil de l'Europe signé le 20 octobre 2000 à Florence : le paysage y est désigné comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le traité concerne tous les paysages, remarquables ou non, qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations. Elle met la participation des citoyens au centre de la démarche de projet paysage.
- ☼ La Convention du patrimoine mondial de 1972, adoptée sous l'égide de l'UNESCO. les sites y sont considérés comme « l'œuvre conjuguée de la nature et des hommes ».

La politique des sites classés et des Grands Sites de France contribue à la mise en œuvre de la convention de 1972 par la France. A ce titre, la pérennité du label Grand Site de France pour ce paysage d'exception est une garantie de



Le pont du Gard © DR

la bonne mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation du caractère des lieux, associant la protection régaliennne et la gestion active de proximité qui s'inscrit dans une vision dynamique et prospective du paysage. Cette labellisation ne concernant aujourd'hui que le site du pont du Gard (194 ha), il serait souhaitable de l'étendre à l'ensemble du site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises de 7760 ha et d'intégrer le programme du Grand Site de France comme outils de gestion du paysage de la zone tampon. Pour cela il semble nécessaire de renouveler à échéance la demande de ce label dans une démarche d'amélioration continue pour éviter la banalisation du paysage et préserver ce qui en fait sa singularité.

La double dimension culturelle et naturelle du paysage constitue un fondement solide pour appréhender globalement un territoire et bâtir un projet durable. Le paysage permet de questionner et d'intégrer aux projets d'un territoire, la complexité des relations qui existent entre l'identité et la valeur du lieu, les dynamiques en œuvre, les usages et les volontés locales et les nécessités de préservation de lieux remarquables. La politique des Grands Sites de France est donc une garantie de la cohérence des projets d'un territoire par la planification des aménagements et l'appropriation des projets par les habitants.

Afin d'imaginer une stratégie de gestion à long terme de la qualité de ce paysage, il faut en apprécier les caractéristiques actuelles et les valeurs qui lui sont inhérentes. Le paysage est vivant, en évolution constante. Le paysage d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui ni de demain. Il est apprécié par le prisme subjectif de celui qui l'observe, au regard de son affectivité et des sensibilités d'une époque. Il est, par ailleurs, difficile d'imaginer quel paysage écriin sera présent demain autour du monument mais une description des composantes paysagères actuelles (composantes physiques : relief, sol, ...), des déclinaisons de ce paysage (paysage perçu, paysage fonctionnel), sa dynamique ainsi que ses qualités et ses singularités est possible.

3.3.1. Analyse paysagère sommaire de la zone tampon du pont du Gard

RESITUER LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD DANS SON TERRITOIRE

La zone tampon du pont du Gard se situe en aval de la vallée du Rhône, à quelques kilomètres de l'embouchure du fleuve et de la petite Camargue Gardoise. Le contexte territorial du pont du Gard est situé à la confluence de trois territoires d'influences répartis entre trois bassins de vie :

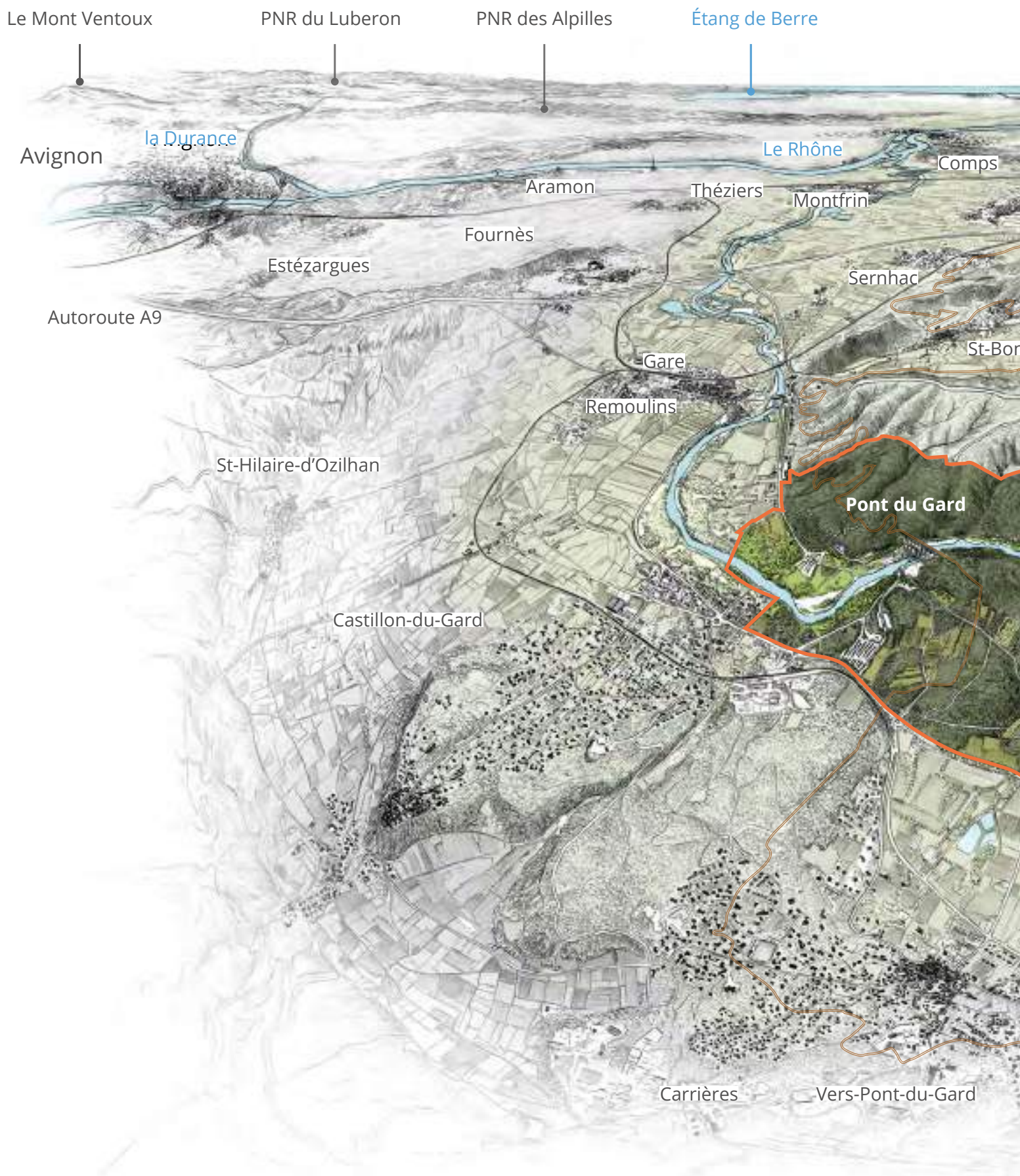
- Au nord/nord-ouest, la ville médiévale et touristique d'Uzès et ses garrigues où l'aqueduc romain prend sa source dans la vallée de l'Eure.
- Au sud-ouest, la ville de Nîmes et sa métropole s'étendant sur les plaines du Vistre, des Costières au sud ainsi que ses garrigues nîmoises au nord.
- À l'est, la vallée du Rhône située entre ses confluences avec la Durance et le Gardon, très fortement marquée par la métropole d'Avignon ainsi que les villes de Beaucaire, Tarascon et Arles.

LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE TAMPON

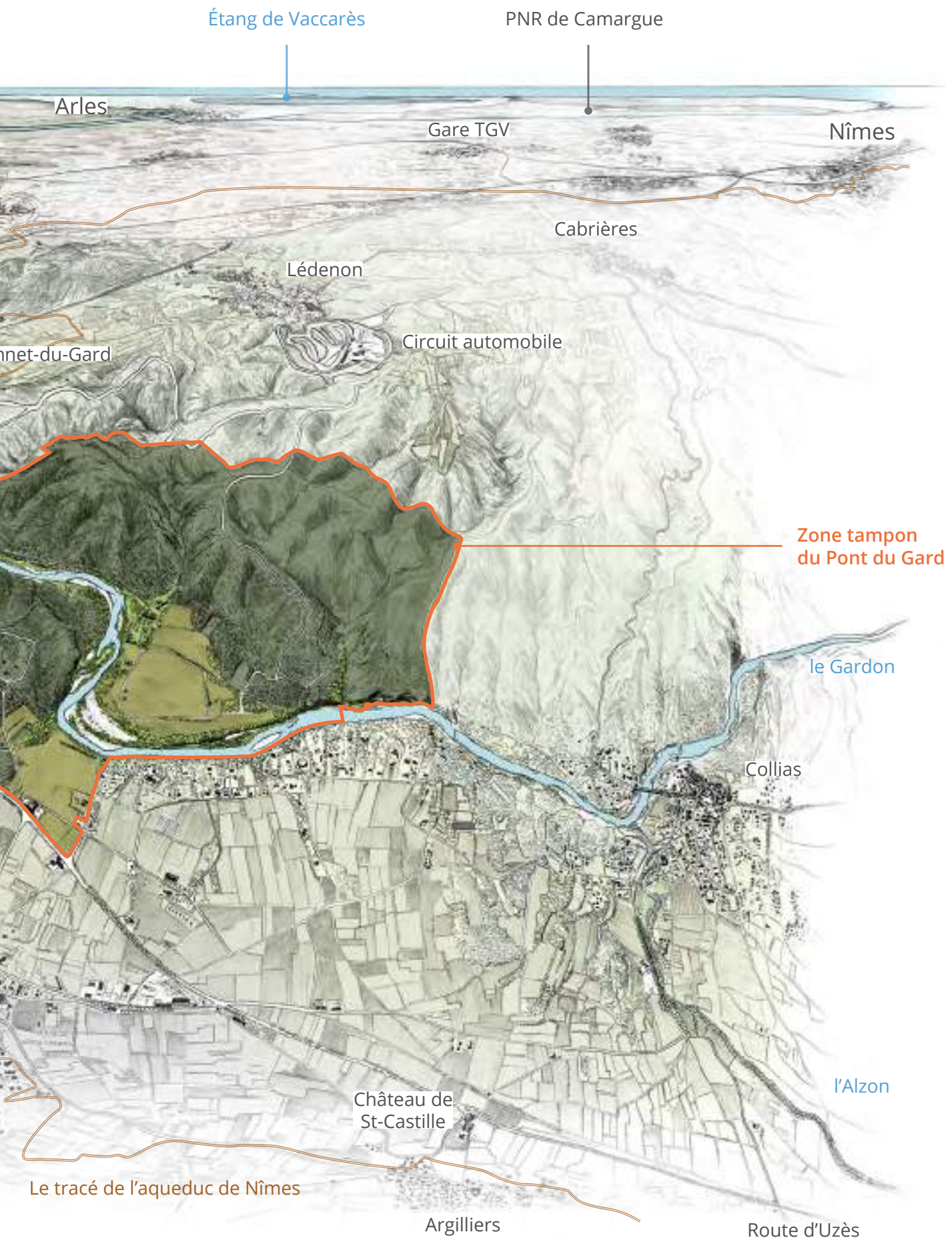
La zone tampon du pont du Gard s'inscrit dans trois communes faisant partie de la communauté de commune du Pont du Gard : Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard, Remoulins.

Ce périmètre correspond historiquement à une grande partie de l'ancien domaine seigneurial de Saint Privat. Le monument pittoresque du pont du Gard intégrait alors la composition du domaine au même titre que ses moulins. Depuis, les processus de patrimonialisation du monument et de son écrin ont conduit à concevoir une organisation spatiale pour lutter contre la sur-fréquentation et l'érosion généralisée du site du Pont du Gard. Plus qu'une simple mise en tourisme, l'aménagement du site du Pont du Gard, pourrait s'apparenter à la création d'un nouveau domaine s'articulant autour des deux rives du Gardon.

Resituer la zone tampon du Pont du Gard



Carte 10 - Resituer la zone tampon du Pont du Gard © Joris Masafont • Léa Simon 2021



POSITIONNEMENT DES ENSEMBLES PAYSAGERS ET DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Dans le cadre de cette analyse paysagère sommaire de la zone tampon, le choix a été fait d'illustrer et de proposer des logiques paysagères permettant de mettre en valeur l'enracinement du « domaine du pont du Gard » dans son territoire afin de faciliter la lecture du site ainsi que sa compréhension.

Le périmètre de la zone tampon, semble pertinent pour proposer des ensembles paysagers ainsi que des unités paysagères au regard de sa situation territoriale et du « grand paysage ». Ceux-ci devraient permettre d'agir en connivence avec les logiques de gestion des milieux ainsi que des aménagements du « domaine du pont du Gard » visant à mettre en scène l'ensemble des héritages du site (milieux humain et non humain).

PROPOSITION D'ENSEMBLES PAYSAGERS RATTACHÉS À LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD

Les ensembles paysagers sont directement liés à la nature du sol de la zone tampon :

- Le massif karstique de calcaire urgonien des garrigues d'Uzès
- Les terrasses würmiennes de la plaine de Vers-Pont du Gard et la vallée de l'Alzon
- Les gorges du Gardon et ses éboulis
- Le massif karstique de calcaire urgonien des garrigues Nîmoises
- Les collines de calcaire molassique de Vers et de Castillon (plateau de Valive)
- La plaine de Remoulins

PROPOSITION D'UNITÉS PAYSAGÈRES POUR LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD

Les unités paysagères en rive gauche du Gardon :

- La route d'Uzès et ses bégudes (anciens relais de poste) porte d'entrée ouest de la zone tampon
- Le quartier de la bégude de Vers-Pont-du-Gard porte d'entrée nord-est de la zone tampon

Les unités paysagères en rive droite du Gardon :

- Les garrigues du massif urgonien et ses plateaux
- La plaine de la Couasse, porte d'entrée sud-est de la zone tampon du pont du Gard

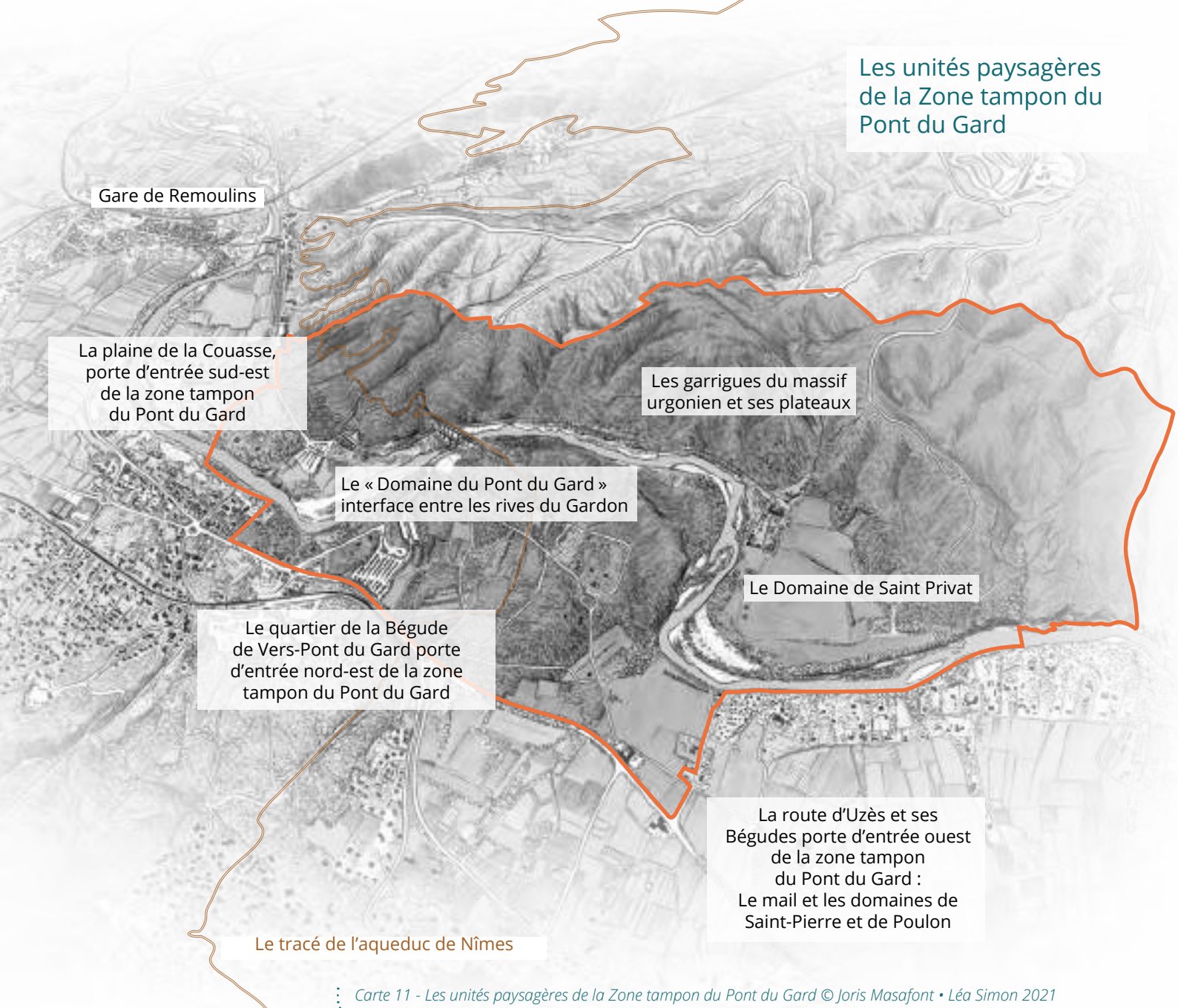
Les unités paysagères en interface entre les rives du Gardon :

- Le domaine de Saint Privat et la Balauzière
- Le « domaine du pont du Gard », interface entre les rives du Gardon

LE PAYSAGE : LEVIER DE GESTION DES MILIEUX

Les études paysagères existantes définissant les unités paysagères du site du Pont du Gard semblent suivre des logiques de zonage en fonction des milieux et des principes d'aménagement du site. Elles ont pour but de faciliter la mise en œuvre de protection et de gestion de chacun de ces secteurs (ONF, 2003 ; BRL, 2015). Cette sectorisation permet d'illustrer une « mosaïque d'entités paysagères » correspondant aux milieux associés, mais ne permet pas d'aborder leur mise en relation. Cela se traduit concrètement sur la gestion du site du pont du Gard et son aménagement. En effet, on observe que certaines lisières entre milieux écologiques sont actuellement gérées à contre sens des dynamiques naturelles. Ce constat est particulièrement visible au niveau des lieux baptisés, le « Pré » et la « Plaine » en rive droite du site. Ainsi, avec la crue de 2002, la ripisylve vieillissante le long du Gardon qui pouvait poser des problèmes de sécurité à l'époque, a été littéralement décapée par la rivière. Cela a entraîné un reprofilage des berges ainsi qu'un bouleversement éclair de l'écran paysager du pont du Gard.

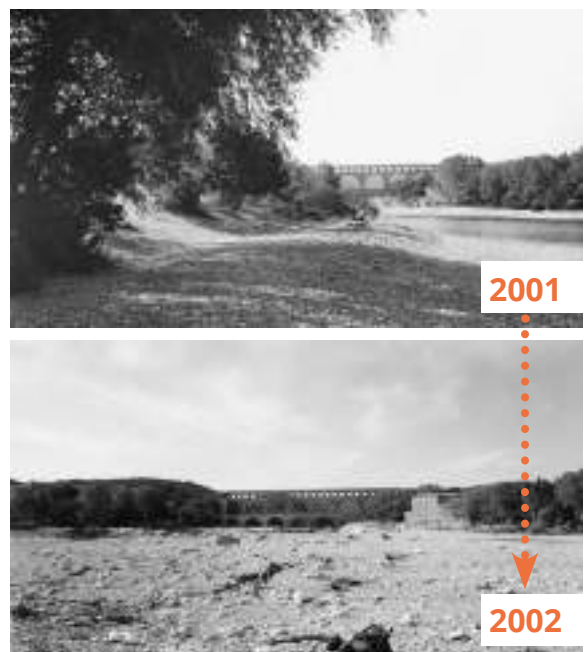
Les unités paysagères de la Zone tampon du Pont du Gard



Carte 11 - Les unités paysagères de la Zone tampon du Pont du Gard © Joris Masafont • Léa Simon 2021

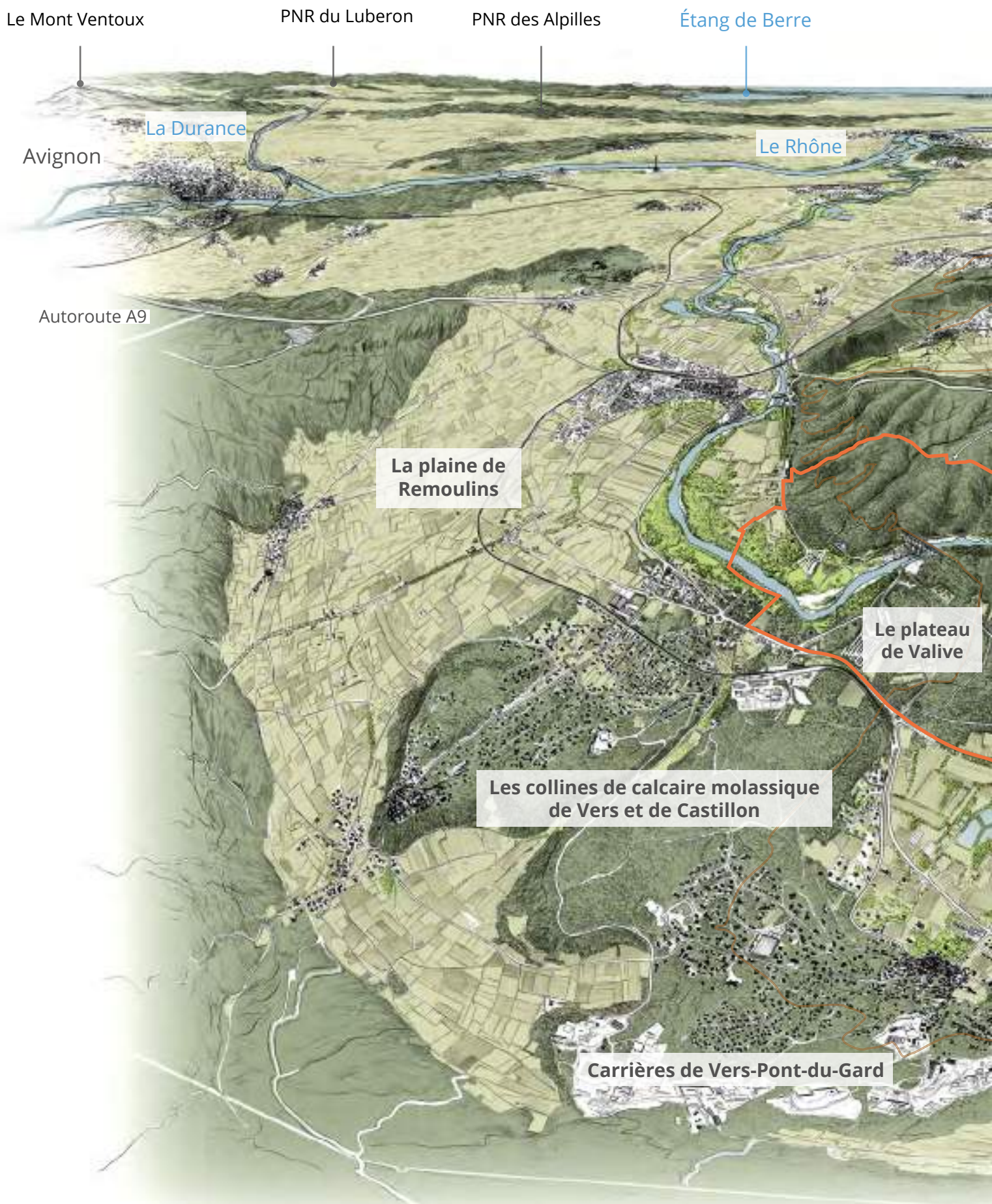
Ce phénomène de crue, imprévisible et violent, rappelle à quel point les paysages sont en mouvement. Ce cycle de "remise à zéro" des paysages par les inondations, doit interpeller, car ce type de phénomène peut certainement se reproduire voire s'accroître avec les bouleversements climatiques en cours.

Ces risques permanents, de crues, mais aussi de sécheresses extrêmes entraînant des incendies et accompagnant le phénomène de réchauffement climatique doivent être anticipés pour amoindrir ces transformations brutales. L'enjeu n'est pas seulement dans la planification de la prévention des risques, mais réside aussi dans notre capacité à élaborer des stratégies favorisant la résilience des milieux dans le sens des dynamiques écologiques.

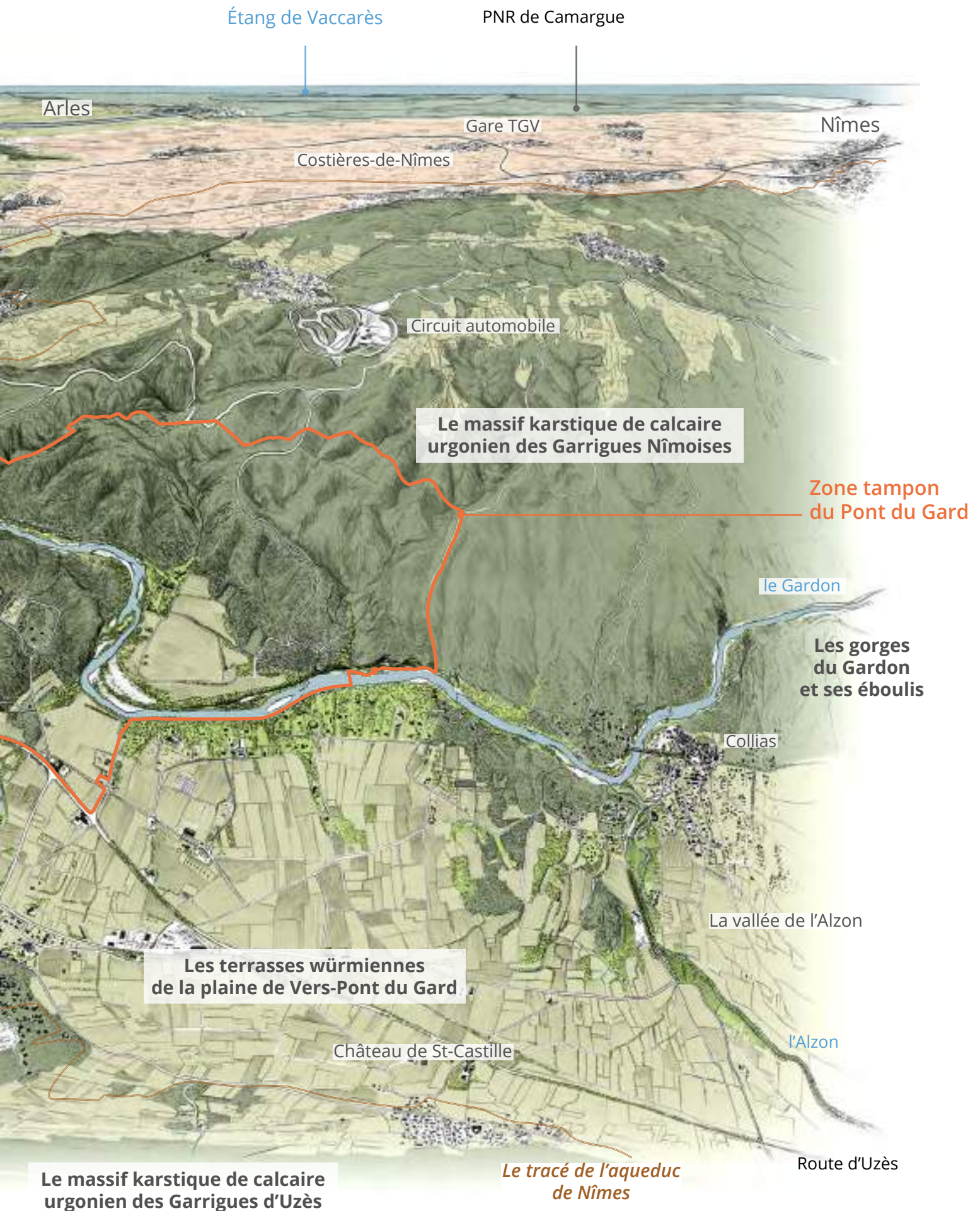


"Remise à zéro" des paysages par les inondations
© OPP 2001 et 2002 - EPCC

Les ensembles paysagers de la Zone tampon du Pont du Gard



Carte 12 - Les ensembles paysagers de la Zone tampon du Pont du Gard © Joris Masafont • Léa Simon 2021



La sur-fréquentation de certaines parties du site est favorisée par la gestion « espace vert » des milieux naturels. Cela a pour conséquence d'inhiber la sensibilisation des visiteurs aux dynamiques écologiques façonnant l'écrin du monument et de réduire la compréhension de son paysage.

D'autre part, le « nettoyage » des abords du monument entamé dans les années 90, a conduit à une réorganisation des espaces de vie facilitant ainsi la découverte du monument et de son environnement en mettant en scène des héritages du site. Toutefois, certaines transitions entre les espaces de vie semblent absentes et brouillent la compréhension globale du paysage (parkings, site du Vieux moulin, aire de jeux, ancien camping...). Le principe de gradients entre des milieux, caractéristiques de la richesse écologique des écotones (zone de transition entre deux écosystèmes) pourrait constituer une source d'inspiration pour s'interroger sur l'organisation spatiale et la gestion du site.

Ainsi, la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires pour observer les milieux en libre évolution et concevoir de nouvelles pratiques de gestion écologique serait une piste à envisager.

Cette préséance accordée aux vivants pourrait même conduire à réaménager des parties du site avec une résolution esthétique capable de sensibiliser les visiteurs au regard d'une nouvelle lecture des séquences émotionnelles proposée par les parcours existants. En évolution constante, l'objectif principal viserait à comprendre les processus d'évolution qui ont conduit à façonner le complexe paysager hérité. Pour cela, il faudrait s'extraire des logiques de zonage en cherchant à mettre en relation les dynamiques des milieux anthropisés et des milieux naturels.

Dans le contexte de transition sociétale actuel, les lieux emblématiques comme le pont du Gard vont être amenés à évoluer pour s'adapter aux changements climatiques et sociétaux. L'outil proposé dans cette

analyse paysagère sommaire de la zone tampon du pont du Gard vise à entamer un changement de regard à travers l'illustration du site et de sa situation. Sa vocation est d'être utilisée comme un outil d'aide à la décision (une boussole), de transmettre une vision ancrée dans la réalité et surtout d'approcher la complexité de cet héritage territorial.

Dès lors, en faisant du paysage un fondement d'une politique de territoire, la zone tampon du pont du Gard pourrait devenir un site pilote en matière de transitions écologiques, touristiques, agricoles, énergétiques... notamment sur la partie « domaine du pont du Gard » gérée par l'EPCC Pont du Gard.

3.3.2. Zone d'approche de la zone tampon

L'approche paysagère le long des axes routiers menant à la zone tampon a pour but d'observer et de questionner les dynamiques naturelles et humaines en cours. Elle tend à saisir la dimension sensible et qualitative du paysage. Cette approche est donc une analyse des perceptions d'un cheminement principalement routier et non une transcription des représentations sociales et d'usages d'un paysage par les populations locales. Cette approche permet de réinterroger les zones d'interface et les lisières sur lesquelles se jouent la majorité des grands enjeux paysagers. On décrira alors les entrées de villages et les franges intermédiaires entre les espaces urbanisés et les terres agricoles. Cette approche paysagère permet ainsi de qualifier les axes structurants et les points de repères qui impactent la lisibilité des paysages.

L'atlas des paysages du Languedoc identifie 6 grands paysages et 43 unités des paysages (carte 12 - Unités paysagères en annexe p 372).

Les composantes de la Zone tampon du Pont du Gard



Carte 13 - Les composantes de la Zone tampon du Pont du Gard © Joris Masafont • Léa Simon 2021

La zone d'approche de la zone tampon est concerné par 4 unités de paysages :

- ... « la vallée de l'Alzon »,
- ... « la plaine de Remoulins / Saint-Hilaire-d'Ozilhan »,
- ... « Nîmes et le rebord des garrigues »
- ... « les garrigues de Nîmes » qui englobent le massif des gorges du Gardon.

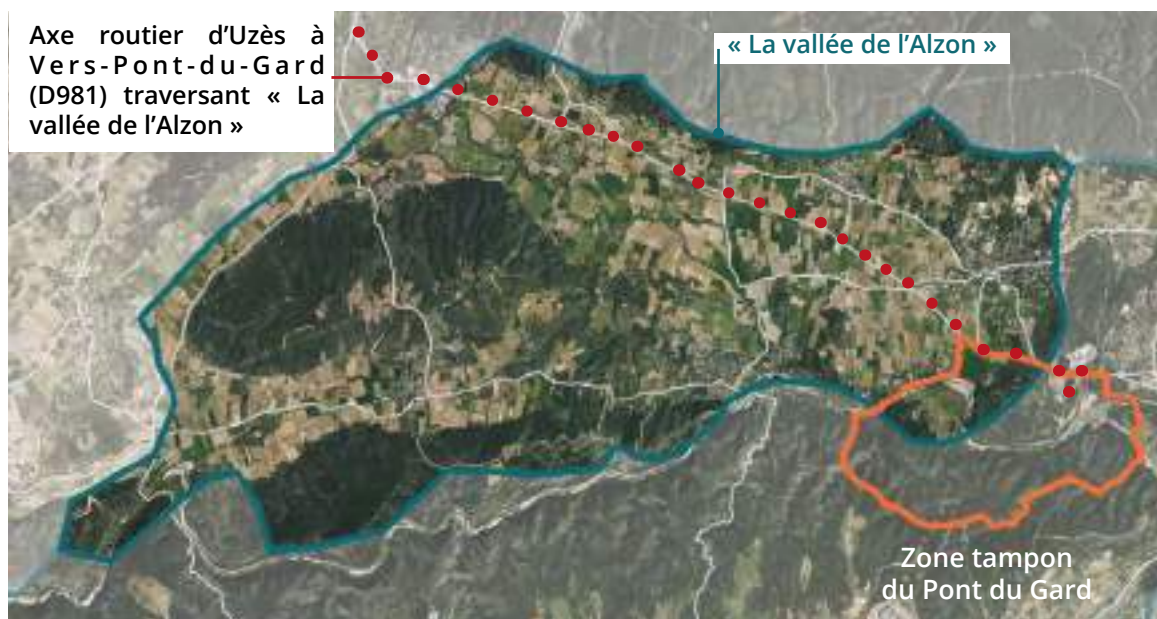
Les trois axes routiers principaux d'accès au site du pont du Gard traversent trois de ces unités paysagères :

- ... L'axe routier d'Uzès à Vers-Pont-du-Gard

(D981) traversant « la vallée de l'Alzon »

- ... L'axe routier de l'entrée d'autoroute n°23 de l'A9 à Vers-Pont-du-Gard (A9/D6100/D6101/ D6086/D19A/D981) traversant « la plaine de Remoulins / Saint-Hilaire-d'Ozilhan »
- ... L'axe routier de Nîmes à Remoulins (D6086) traversant « Nîmes et le rebord des garrigues »

Ces trois unités ont des ambiances paysagères différentes mais quelques constantes communes.



LA VALLÉE DE L'ALZON

L'unité paysagère de la « Vallée de l'Alzon » s'étend depuis la vallée d'Eure près d'Uzès jusqu'à Vers-Pont-du-Gard et Castillon-du-Gard. Elle se caractérise par un paysage semi-ouvert de plaine agricole d'environ 2 km de large sur une dizaine de kilomètres, bordée en fond par des collines forestières (les gorges du Gardon au sud et le massif du bois de Castille au Nord).

La présence de ces versants en fond de scène rend particulièrement sensible toute évolution des espaces boisés. Le paysage agricole est principalement viticole et céréalier et assez bien préservé. Il est parfois souligné par des haies ou par les ripisylves plus ou moins épaisses. Ces structures végétales contribuent à la qualité du paysage et à ses ambiances pittoresques. Les terres agricoles de piémont mettent en valeur les reliefs boisés.

La route départementale D981, menant d'Uzès à Vers-Pont-du-Gard, traverse la vallée de l'Alzon. Elle est éloignée des villages et partiellement bordée par des alignements de platanes donnant un caractère ombragé et pittoresque à la route.

Cet axe d'accès au pont du Gard, relativement préservé, subit actuellement des pressions de transformation routière (recalibrage, élargissement des emprises routières), d'urbanisme (développement de zones d'activités ou de résidences) et d'implantations de panneaux publicitaires.

Sur cette portion du territoire, il faudrait rester vigilant sur les paysages perçus en préservant les éléments qualitatifs du bord de route comme les alignements d'arbres, le gabarit de la route, les ouvertures sur le paysage, en veillant à la qualité des bâtiments agricoles et des nouvelles constructions et en préservant les silhouettes des villages.



Alignement de platanes sur la D981 en direction de Vers-Pont-du-Gard, 2021© EPCC



Parcelles viticoles, vues depuis la D981 en direction du Massif Nord, 2021 © EPCC

LA PLAINE DE REMOULINS / SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN

L'unité paysagère de la « Plaine de Remoulins / Saint-Hilaire-d'Ozilhan » forme un bassin d'environ 5 km de côté. Elle se caractérise par un paysage ouvert principalement viticole et offre des vues panoramiques. Ce bassin est séparé à l'ouest de la vallée de l'Alzon par les collines de Vers-Pont-du-Gard et Castillon-du-Gard et bordée au Nord et au Sud-Est par des reliefs boisés. Il est parcouru au Sud-Est par l'autoroute A9, l'échangeur n°23 faisant de cet axe une « porte d'entrée » du territoire de la Région d'Uzès et une jonction entre Nîmes et Avignon.

Le paysage vu depuis cette sortie d'autoroute est la première dimension sensible perçue par la majorité des visiteurs du territoire et du site du Pont du Gard.

L'axe routier, menant de l'autoroute A9 ou d'Avignon à Remoulins et Vers-Pont-du-Gard, traverse le village de Remoulins.

La perception du village est brouillée par le premier plan de l'extension urbaine (zone d'activité, rond-point et zone pavillonnaire) qui banalise le paysage en gommant ses spécificités. Autrefois agricole, le premier plan accueille aujourd'hui le développement urbain et économique en extension du cœur de village. On ressent sur cette partie

Axe routier de l'entrée d'autoroute n°23 de l'A9 à Vers-Pont-du-Gard (A9 / D 6 1 0 0 / D 6 1 0 1 / D 6 0 8 6 / D 1 9 A / D981) traversant « La plaine de Remoulins / Saint-Hilaire-d'Ozilhan »





Plaine agricole, vue depuis l'autoroute A9 avant sortie n°23 en direction du pont du Gard, 2021 © EPCC

de découverte du territoire une pression urbaine forte qui altère la lecture du paysage.

Ce même processus se retrouve aux abords de Castillon-du-Gard où l'habitat pavillonnaire se densifie et s'accompagne d'une densité végétale qui ferme le paysage et efface ses caractéristiques. L'axe routier menant au Pont du Gard possède encore des vues pittoresques qui s'ouvrent sur les villages perchés mis en valeur par les piémonts agricoles (viticole en majorité) et un arrière-plan de collines boisées. On note aussi quelques rares alignements de platane qui soulignent le caractère pittoresque du paysage.



Entrée de Remoulins depuis l'axe routier venant de l'autoroute, 2021 © EPCC



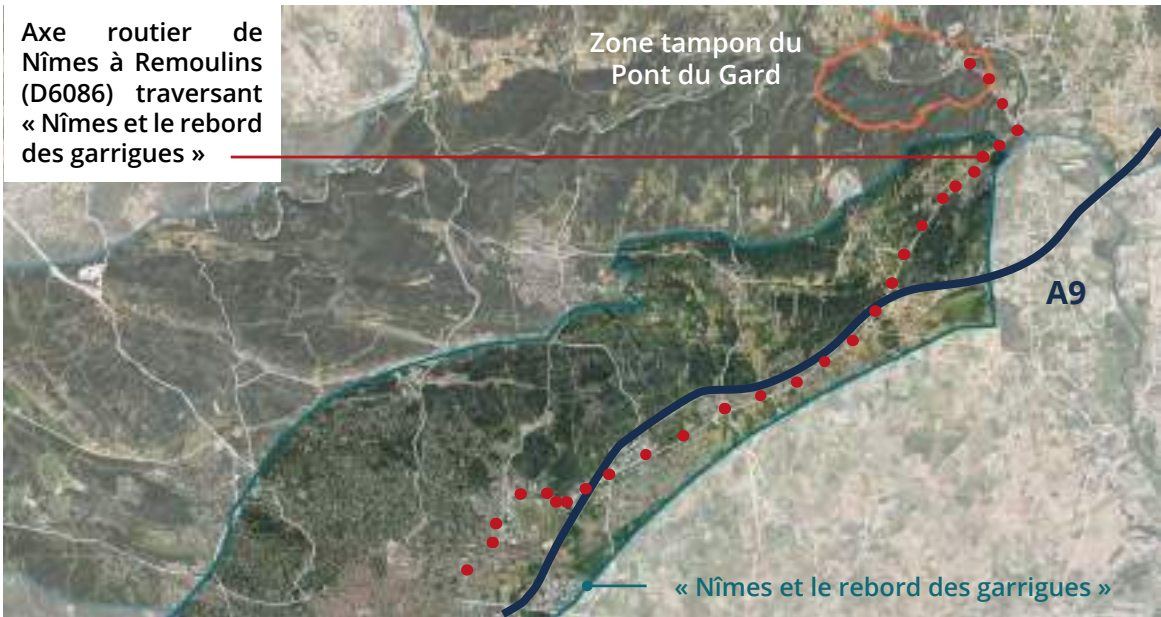
Densité végétale accompagnant les zones pavillonnaires qui ferme le paysage, Castillon-du-Gard, 2021 © EPCC



Vue sur parcelles agricoles et alignement de platanes, Remoulins, 2021 © EPCC

Il serait important de restaurer lorsque cela est possible les premiers plans ouverts du paysage ainsi que les lisières de bord de route pour freiner la dégradation de la qualité paysagère et mettre en avant les panoramas agricoles encore bien conservés. Il faudrait aussi préserver les silhouettes bâties des villages et mettre en avant les vues sur les villages ainsi que préserver la qualité paysagère et sa valeur écologique.

Axe routier de Nîmes à Remoulins (D6086) traversant « Nîmes et le rebord des garrigues »



NÎMES ET LE REBORD DES GARRIGUES

L'unité paysagère de Nîmes et le rebord des garrigues est définie par une zone allant du nord-est au sud-ouest sur 5 kilomètres de large et près de 40 kilomètres entre les confins de Remoulins / Saint-Bonnet-du-Gard, près du Gardon, et ceux de Gallargues-le-Montueux, près du Vidourle. Il domine la plaine de la Costière et du Vistre.

Au pied du coteau du massif des gorges du Gardon, dans un couloir étroit de 2 à 3 kilomètres de large passent les lignes de chemin de fer, l'axe RN 86 / RN 113 et l'autoroute A9. Cela s'accompagne d'un long linéaire d'urbanisation commerciale et de lotissements sur près de 20 kilomètres, étirés entre Marguerittes et Uchaud : un aménagement extensif, conçu pour être pratiqué en voiture : succession de ronds-points, stationnement bitume en façade de commerces (forte imperméabilisation des sols), cheminements piétons mal calibrés ou inexistant, panneaux publicitaires et enseignes commerciales, architecture fonctionnelle...etc.

La zone étudiée se concentre sur l'axe Nord-Est au-dessus de Nîmes, après Marguerittes, de Saint-Gervasy à Remoulins. Elle se caractérise par des villages très développés, accrochés sur le versant du massif du Gardon

boisé ou en plaine agricole dégradée (friches, vignes et oliviers principalement).

Ces villages sont fortement influencés par la présence de la ville de Nîmes et son développement périurbain le long de la départementale D6086. Les espaces urbanisés en piémont de collines ont perdu leur silhouette qui apparait en second plan.

Le front bâti est dense et ne respectent pas toujours « l'esprit des lieux » (implantation, volumétrie, forme, couleur et matériaux, effet de répétition de forme...).

Les villages en plaine, le long de la route sont peu perçus et l'absence de relief marqué en a fait des secteurs privilégiés de développement urbain : extension urbaine



Constructions ne respectant pas "l'esprit des lieux" et déconnectées du paysage, sortie de Marguerittes, 2021 © EPCC



Traitement paysager de type urbain en lisière des zones agricoles à Saint-Gervasy, 2021 © EPCC



Vue sur Sernhac, étalement urbain, 2021 © EPCC

(lotissement, habitat diffus), implantation de zones d'activités (artisanat, commerce, logistique...).

Les centres des villages en perdent leur lisibilité. Ils sont entourés d'un paysage ouvert et sont fortement perçus depuis les points hauts. Cependant le caractère pittoresque de certains villages demeure comme à Saint-Bonnet-du-Gard.

Il serait important de soigner et marquer les entrées de village en préservant les alignements d'arbres et les espaces ouverts, de conserver la vocation agricole des plaines en limitant l'étalement urbain et en stoppant le mitage et d'améliorer les points d'appel paysagers offerts par les reliefs du massif des gorges du Gardon.







Les enjeux paysagers du Pont du Gard et du territoire p






 Vigne	 Forêt fermée de feuillus
 Verger	 Forêt fermée de conifères
 Autres cultures ou friche	 Forêt fermée mixte
 Lande igneuse	 Forêt ouverte

Carte 15 - Les enjeux paysagers du Pont du Gard et du territoire proche © EPCC - RPM 2021



proche

-  Secteur de dispersion de l'urbanisation
-  Paysage dégradé ponctuel
-  Zone tampon du Pont du Gard
-  Site de richesse paysagère

-  Pont du Gard
-  Paysage soumis à une forte fréquentation touristique
-  Couloir écologique
-  Coupure d'urbanisation sous pression
-  Pylones électriques



échelle 1/75000

Bohémien au pont du Gard, 1836 © Jean-Baptiste Nolin (1708-1873)



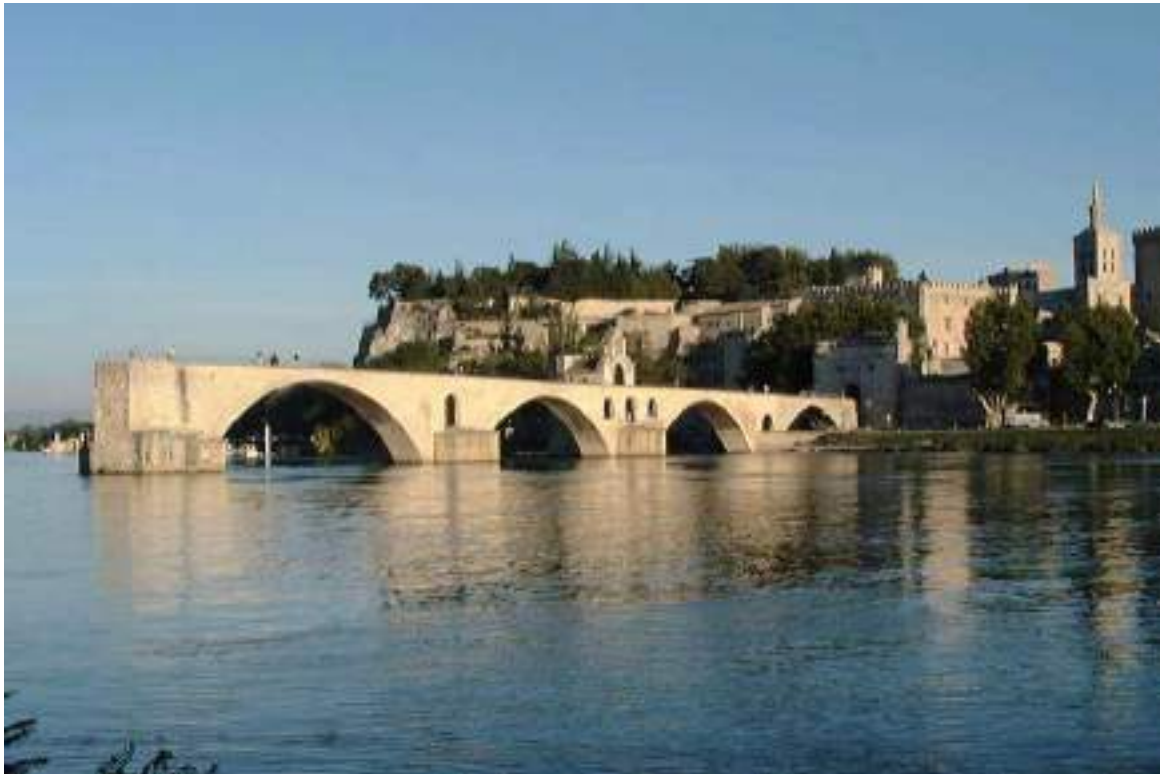


RAYONNEMENT DU PONT DU GARD

INFLUENCES ARCHITECTURALES
DU PONT DU GARD 95

INFLUENCES DU PONT DU GARD DANS
L'IMAGINAIRE COLLECTIF 100

LE PONT DU GARD DANS
LE CONTEXTE LOCAL 119



Le pont Saint Bénézet à Avignon (Vaucluse) avec des arches à rouleaux de claveaux séparés © DR



Le château de Lançon (Bouches-du-Rhône) avec des claveaux-consols saillants décoratifs © DR

Le pont du Gard est reconnu aujourd'hui pour sa valeur universelle exceptionnelle, définie par trois critères, offrant ainsi au monument un rayonnement international comme mémoire de l'histoire de l'humanité :

- ... Le pont du Gard est un chef-d'œuvre de la technique romaine et une réalisation artistique exceptionnelle qui, par sa présence, transfigure le paysage.
- ... Édifice exceptionnel dans la série des ouvrages d'aqueducs romains, le pont du Gard apporte un témoignage unique sur la technique des ingénieurs et constructeurs romains mise au service du développement urbain et territorial, qui est un des caractères de cette civilisation.
- ... Le pont du Gard est l'un des ouvrages les plus représentatifs des procédés de construction de l'époque impériale romaine.

Au-delà de cette valeur universelle exceptionnelle, le pont du Gard représente, depuis sa construction, un lieu qui incarne des valeurs multiples qui ont pu varier en importance et en intérêt, selon les siècles, pour la communauté humaine.

Il est illusoire de penser que la description de l'importance de ce monument et de son environnement au cours des millénaires peut être exhaustive, car on n'en maîtrise pas toutes les étendues, cependant quelques valeurs ou importances ne peuvent être ignorées.

Ce chapitre tend à parcourir les influences majeures qu'a générées le pont du Gard et son écrin paysager, de sa construction à nos jours, comme représentation d'une mémoire et d'une identité collectives.

Détail d'une voûte du pont Saint Bénézet à Avignon avec des arches à rouleaux de claveaux séparés © DR

1. INFLUENCES ARCHITECTURALES DU PONT DU GARD

1.1. LE PONT DU GARD, UN MODÈLE POUR LES ARCHITECTES DU MOYEN ÂGE ROMAN

Le pont du Gard, par son architecture imposante et la qualité de son assemblage, a servi de modèle aux architectes, notamment pour la construction d'églises romanes méridionales. Certains aspects architecturaux du pont ont été reproduits, comme les claveaux-consols saillants sans qu'ils aient un rôle utilitaire sur de nombreux édifices romans (ex. dans le Gard : Pont Saint-Nicolas, Église de Saint-Bonnet, Chapelles de Castillon-du-Gard et de Théziers, Église d'Aramon, Chapelle de la Bastide-d'Engras, Église Notre-Dame des Tresques, Chapelle Saint-Martin de Jussan ; dans les Bouches-du-Rhône : Église Notre-Dame de Montmajour, Château de Lançon ; dans le Vaucluse : deux édifices de Vaison-la-Romaine, la cathédrale et la chapelle Saint-Quentin ; dans la Drôme : Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux).

Les arcs et voûtes ont été copiés sur plusieurs ponts bâtis sur le Rhône, jusqu'au détail des marques lapidaires de pont médiéval qui imitent celles du monument antique (ex. Pont médiéval de Pont-Saint-Esprit, marques gravées comparables à l'intrados du pont du Gard ; Pont Saint-Bénézet d'Avignon).



1.2. LE PONT DU GARD ET L'AQUEDUC DE NÎMES, SOURCES DE MATÉRIAUX POUR DES MONUMENTS MÉDIÉVAUX

Avec l'arrêt de son fonctionnement, l'aqueduc de Nîmes a été utilisé comme une carrière. Les ponts à arcades de Vers-Pont-du-Gard et de Remoulins, et le pont du Gard lui-même, sont devenus une ressource en pierres de taille. Pour le pont du Gard, les 12 premières piles et arches ainsi que la culée amont et le mur porteur du canal jusqu'au bassin de régulation ont été récupérés (soit environ 130 m de construction), ou le pont aqueduc de Bornègre (commune d'Argilliers) qui est transformé en pont routier...

Cette destruction systémique de l'aqueduc par les carriers médiévaux a été particulièrement marquée au cours de la deuxième moitié du siècle. Toutefois cette destruction permet une deuxième vie aux matériaux de l'aqueduc. Cette nouvelle existence est parfois liée à l'eau, à la pierre ou à l'architecture. La canalisation antique a servi pour le moulin médiéval du vallon d'Eure ou pour la construction de puits avec le réemploi des regards antiques. L'influence de l'architecture du pont du Gard (les voûtes et claveaux-consoles saillants) sur l'art roman méridional s'impose et est imitée à l'époque romane sans rôle utilitaire sur des édifices proches du monument romain.



L'église de Saint-Bonnet du Gard construite pour partie avec les matériaux de l'aqueduc de Nîmes © RPM

Par ailleurs, la partie la plus dure et la plus claire des concrétions, résultants de dépôts calcaires dans le canal de l'aqueduc par le passage de l'eau, ont été entaillées pour servir de matériau de construction de plusieurs églises locales (Chapelle Saint-

Etienne de la Clastre à Saint-Hilaire-d'Ozilhan, église de Saint-Bonnet-du-Gard, Château de Lédenon). Ce matériau prend un aspect marbré quand il est poli ce qui lui confère un intérêt décoratif.



Pierres d'appareil et moellon taillés dans un bloc de concrétion prélevé sur l'aqueduc de Nîmes provenant de la chapelle Saint-Etienne dite La Clastre à Saint-Hilaire d'Ozilhan / Les graffitis gravés datent de la moitié du XII^e siècle © Rachel Peltier Muscatelli

1.3. PROUESSE D'ARCHITECTURE POUR LES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE

Le mouvement compagnonnique, dont on retrouve les premières traces au Moyen Âge, permettait, par l'apprentissage, la formation aux arts et métiers manuels et techniques. En ce qui concerne les tailleurs de pierre, il est possible que leur organisation en compagnonnage soit intervenue assez tôt pour la construction des grands édifices qui nécessitent une main d'œuvre qualifiée. Ce mouvement est caractérisé par le Tour de France des compagnons qui est à la fois un voyage d'étude et une initiation. Une fois fini leur apprentissage, les jeunes compagnons pouvaient voyager pour se perfectionner auprès des « maîtres » qui leur transmettaient leurs expériences.

Pour les compagnons tailleurs de pierre en particulier, qui lors de leur formation, visitent les architectures les plus emblématiques, le pont du Gard devient la représentation d'une prouesse d'architecture antique et une étape de leur Tour de France. Ils ont marqué leur passage en taillant dans la pierre du monument, ou ensuite sur le pont Pitot accolé, leur nom compagnonnique, la date de leur passage et quelques emblèmes et outils de métier (compas, marteau à tailler, clef, fer à



Exemples de marques compagnoniques © Rachel Peltier Muscatelli

cheval...). Certaines de ces marques ayant nécessité l'emploi d'échafaudage, il est probable qu'elles ont été réalisées par des compagnons en charge de réparations successives du monument.

On compte actuellement pas moins de trois cents inscriptions des compagnons du Tour de France sur les pierres du pont du Gard représentant les métiers de tailleur de pierre mais aussi d'autres métiers comme boulanger ou maréchal-ferrant, pour les dates lisibles, de 1611 à 1985 soit une tradition qui a perduré plus de 370 ans.

1.4. DE LA PIERRE DU PONT DU GARD À LA MODERNITÉ

CARRIÈRE ANTIQUE DE VERS

La construction de l'aqueduc de Nîmes s'appuie sur l'exploitation locale de la ressource en pierre. Ce matériau devait par ses qualités mécaniques et physiques permettre d'ériger des ouvrages d'arts durables. La pierre dite « du pont du Gard » est extraite du bassin miocène carrier de la commune de Vers-Pont-du-Gard.

La pierre qui a permis la construction du pont du Gard a été extraite des carrières de l'Estel, à 500 m en aval du monument sur la

commune de Vers-Pont-du-Gard. Il existe par ailleurs une autre carrière antique, dite « arrière de Vers » sur cette même commune qui a servi à la construction d'autres parties de l'aqueduc de Nîmes et qui est aujourd'hui encore en activité. On extrait de cette carrière moderne la pierre dite « du pont du Gard », un calcaire coquillier à couleur jaune paille qui doit son exploitation et sa renommée actuelle à sa proximité du monument qui est présenté comme garant de la qualité du matériau.



Traces de roues de chars à l'entrée de la carrière antique de Vers-Pont-du-Gard © DR



Traces d'extraction à l'escoude sur les fronts antiques de la carrière © DR

Si à la fin du XIX^e siècle, l'utilisation de cette pierre restait essentiellement locale, elle verra son exploitation croître de 1883 à 1914

avec l'arrivée du chemin de fer et l'extension de sa zone de chalandise. Avec la première guerre mondiale, le travail des carriers diminue jusqu'à disparaître.

RENAISSANCE D'UNE CARRIÈRE

En 1941, avec l'arrivée d'Armand Pellier (sculpteur, compagnon tailleur de pierre, architecte et carrier / 1910-1989) à Nîmes, l'exploitation de la pierre du pont du Gard redémarre. Il utilise la pierre d'abord pour ses sculptures, puis crée une école de tailleur de pierre en lien avec les compagnons pour se consacrer ensuite à l'exploitation de la carrière de Vers au service de son architecture.



Armand Pellier, sculpteur, compagnon tailleur de pierre, architecte et carrier © DR - collection privée

Cet artiste a magnifié la pierre du pont du Gard par son travail de sculpteur puis d'architecte. La pierre du pont du Gard est indissociable de son œuvre. Il utilise le matériau en moellons rustiques assisés, en blocs massifs, en placage, en coffrage perdu. Il l'associe au béton blanchi pour créer des constructions ancrées dans la modernité.



Hôtel "les cabanettes" à Arles (Bouches-du-Rhône) d'Armand Pellier, avec blocs massifs et placages en pierre du Pont du Gard © DR



Carrière de Vers-Pont-du-Gard © M. Colin

Comme l'écrit son ami architecte Robert Prohin, « l'artiste a su réintégrer la pierre dans la gestuelle moderne. Il lui a fait perdre toute connotation passéiste ».

Aujourd'hui de nouvelles carrières extraient cette pierre du pont du Gard réputée pour ses qualités décoratives et de facile à mettre en œuvre (construction de cheminée, barbecue, mobilier de jardin, architecture...).



Villa Noël à Noves (Bouches-du-Rhône) d'Armand Pellier, avec placage en pierre du Pont du Gard © DR



1.5. PROJETS DE RÉHABILITATION DE L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la ville de Nîmes connaît un essor industriel de la soie et de la bonnèterie. Ce développement s'accompagne de l'extension de l'urbanisation et d'une croissance importante de sa population passant de 14 000 habitants en 1705 à 50 000 en 1788. Durant cette période, la ville est marquée par des épisodes de pénurie d'eau due à la sécheresse et à l'utilisation intensive de la ressource par les industries.

Pour répondre à ce manque d'eau, la ville de Nîmes ouvrira des concours de 1774 à 1871 et de nombreux projets d'ingénieurs vont émergés pour prendre l'eau du Rhône ou l'eau du Gardon avec des machines hydrauliques ou des machines à vapeur en utilisant ou non l'ancien tracé de l'aqueduc romain avec remise en usage du pont du Gard.

De ces nombreux projets émergera en 1852 celui du « canal du Pouzin », imaginé par le Marquis de Preigne. C'était un projet de dérivation du Rhône pour fournir l'eau à Nîmes par le biais d'un aqueduc enterré de forme cylindrique d'un diamètre intérieur de 2,8 m. Le canal bâti souterrain devait prendre les eaux du Rhône au niveau du village du Pouzin en Ardèche. Son tracé suivait le cours du Rhône en passant par les villes de Baix, Cruas, Rochemaure, Le Teil, Viviers, Bourg-Saint-Andéol puis franchissait l'Ardèche au niveau de Saint-Martin-d'Ardèche et la Cèze à Bagnols-sur-Cèze. Il continuait ensuite en traversant le bois de Saint-Victor, la forêt de Malmont puis arrivait à Vers-Pont-du-Gard où il rejoignait le tracé de l'aqueduc gallo-romain pour emprunter le canal du pont du Gard, traverser des tunnels entre Remoulins et Lédenon et rejoindre Bezouze, Saint-Gervasy, Marguerittes pour aboutir à Nîmes. Ce canal devait ensuite se poursuivre pour déboucher à Aigues-Mortes.

Ce projet coûteux d'environ 156 km n'aboutira pas malgré plusieurs premiers travaux avec notamment le creusement d'un tunnel de 130 m, toujours visible, sur la rive droite du Gardon, au niveau de la sortie du canal du pont du Gard.



Tunnel creusé sur la rive droite du Pont du Gard © RPM

Le projet du canal du Pouzin, abandonné en 1868, a laissé son empreinte sur l'aqueduc gallo-romain par son canal qui se confond sur certains secteurs avec l'aqueduc antique. Il est intéressant de souligner que les autorités locales et nationales ont autorisé, pour ce projet, la destruction partielle de l'aqueduc gallo-romain, les concepts de patrimoine et de préservation n'étant pas des notions abordées à cette époque.

Ce projet a laissé place à celui d'Aristide Dumont qui consistait à pomper mécaniquement l'eau du Rhône dans la nappe phréatique de Comps, près de Beaucaire, pour l'acheminer par des tuyaux à la ville de Nîmes. Les travaux s'achevèrent en 1872. Ce dernier projet a eu le mérite d'épargner le pont du Gard.



Inauguration au Pont du Gard des travaux du canal du Rhône à Nîmes © Roger Gaillard

2. INFLUENCES DU PONT DU GARD DANS L'IMAGINAIRE COLLECTIF

L'ouvrage d'art du pont du Gard par son gigantisme et sa prégnance aérienne dans un paysage méditerranéen n'a pu laisser indifférent les hommes qui l'ont côtoyé tout au long de deux millénaires. Si dans l'antiquité il n'avait qu'une fonction technique, il a toutefois incarné, dès son origine, la puissance de Rome, sa richesse et sa capacité à maîtriser l'ingénierie et à domestiquer l'eau. Cette construction technique a perdu au fil des siècles son sens premier pour devenir un monument emblématique issu d'un passé démoniaque, païen, divin, glorieux ou poétique selon les époques. En nourrissant l'imaginaire des hommes et en créant des mythologies, il est devenu un symbole de la ruine antique, un parangon du génie architectural romain, immortalisé par la littérature, la peinture, le dessin, la photographie... le selfie.

Cette partie, sans être exhaustive, met en exergue quelques-unes de ces mises en perspective qui concourent à la notoriété du monument.



Rabelais – Pantagruel (titre complet de l'œuvre « *Les horribles et épouvantables faits et prouesses du très renommé Pantagruel Roi des Dipsodes, fils du Grand Géant Gargantua* ») – Chapitre 5 – « *Des faits du noble Pantagruel en son jeune âge* »

2.1. XVI^E SIÈCLE

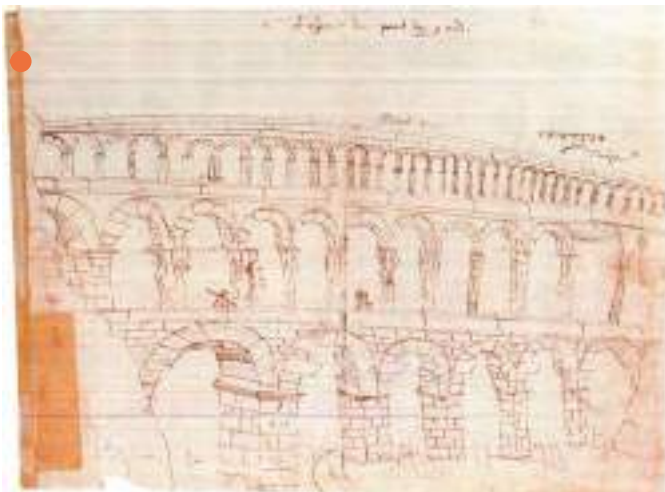
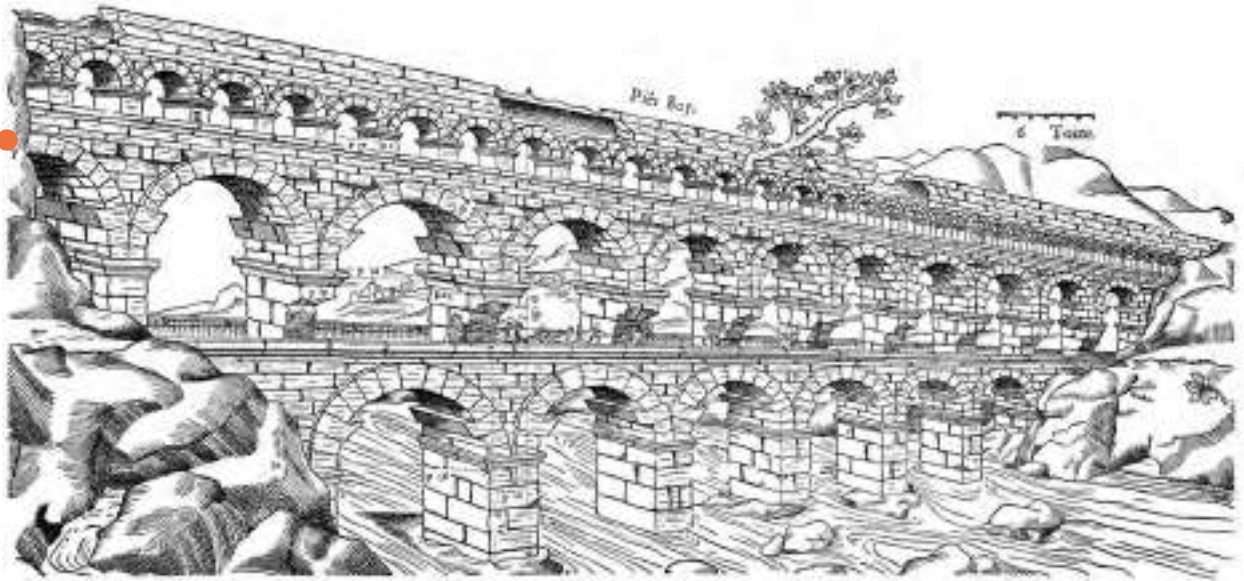
••••• **PONT DU GARD - GRAVURE SUR BOIS, EXTRAITE DE L'OUVRAGE DE J. POLDO D'ALBENAS « DISCOURS HISTORIAL DE L'ANTIQUE ET ILLUSTRÉ CITÉ DE NIMES », LYON 1560 ; 0,35 X 0,438 MVN. INV. 921-13.**

Cette gravure est considérée comme la plus ancienne représentation du pont du Gard (cf. bibliographie Chr. Lassalle). Il apparaît nettement sur la gravure de Poldo d'Albenas le travail progressif de dégagement de la base des piles du pont pour le passage des charrettes et piétons sur le premier niveau des arches.

••••• **PONT DU GARD - BOIS GRAVÉ PAR JOACHIM DIETERICH COROLIANUS D'APRÈS POLDO D'ALBENAS. FEUILLET DE LIVRE, 23 X 35,5 (MUSÉE D'UZÈS, INV. 53.2.1).**

••••• **PONT DU GARD - DESSIN DE THOMAS PLATTER V. 1585-1589. B UNIVERSITAIRE DE BÂLE (SUISSE), CITÉ ET ASSOCIÉ À L'ÉDITION ORIGINALE DE L'OUVRAGE DES FRÈRES FELIX ET THOMAS PLATTER.**

1532 Rabelais, auteur humaniste de la Renaissance, écrit avec Pantagruel un récit épique, parodie des récits médiévaux. Cette œuvre rapporte les exploits de Pantagruel, un géant, fils de Gargantua qui au cours de ses pérégrinations construisit, entre autres, le pont du Gard : « ... *En chemin il fit le pont du Gard et l'amphithéâtre de Nîmes en moins de trois heures, qui semble toutefois être un travail plus divin que humain.* ... »

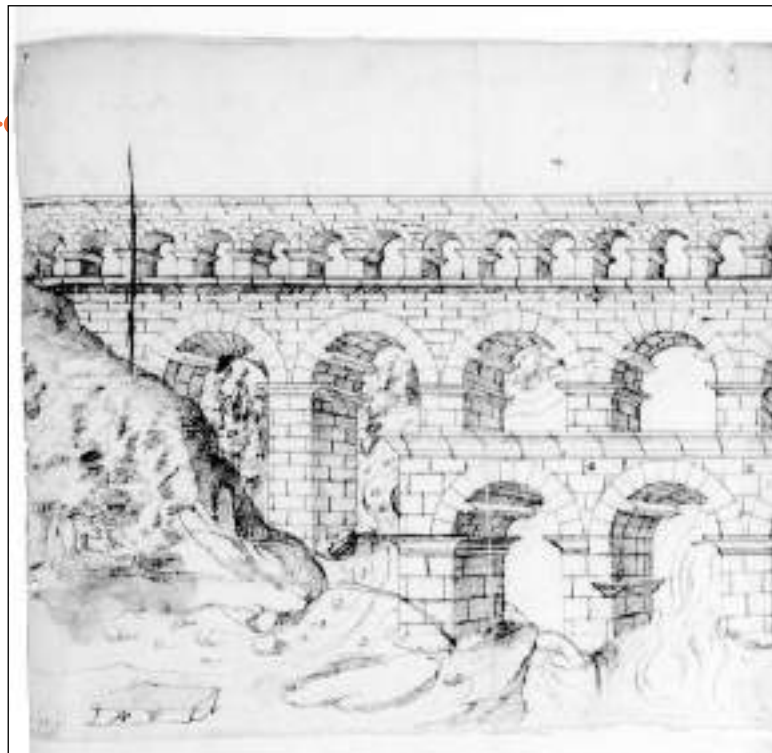


Les représentations du XVI^e siècle mettent en évidence un souci d'informer et de préciser les caractères de l'architecture du pont du Gard. Le texte des frères Platter va dans le même sens et leur intérêt historique est certain.

2.2. XVII^E SIÈCLE

- ☼ **PONT DU GARD, VUE DE FACE, VERS 1620 ANNE DE RULMAN (BN, MANUSCRITS FRANÇAIS ; CARRÉ D'ART, NÎMES).**

Ce dessin s'inspire en grande partie de la gravure de Poldo d'Albenas mais présente une erreur de raccordement du premier niveau avec la rocher et le passage. (visuel 4-5 Rulman)

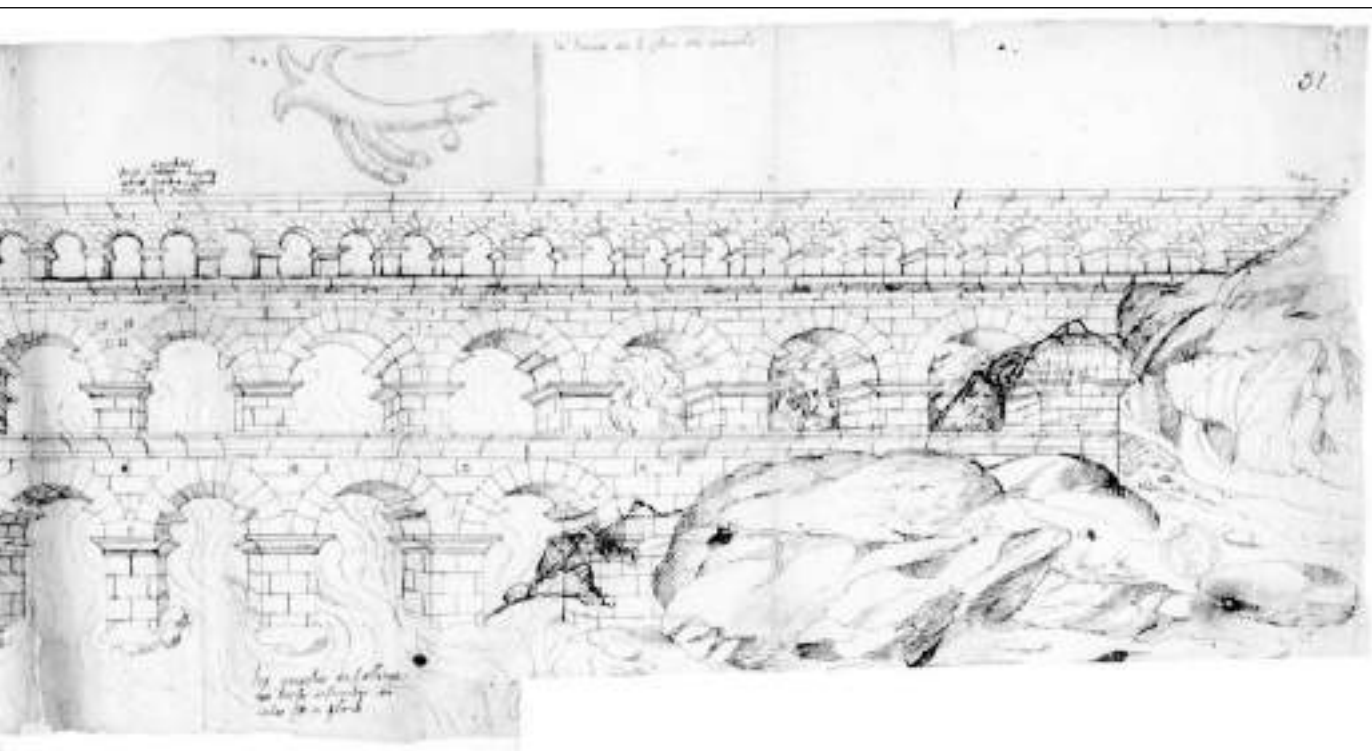


2.3. XVIII^E SIÈCLE

- ☼ **PEINTURE ANONYME ET SANS TITRE REPRÉSENTANT LE PONT DU GARD, SANS DATE MAIS ANTÉRIEUR À 1743. MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE NÎMES, HUILE SUR PANNEAU 0,38 X 0,55, AU DOS ÉTIQUETTE N °12; MVN, INV. 923-251-1.**

Cette peinture représente l'édifice après les travaux de 1699 et 1704 au cours desquels avaient été réalisés le remplètement des piles ainsi la construction des passages sur encorbellements et avant la construction du pont routier décidée en 1743.





⊞ EAU FORTE DE F.B. GUIBERT (AVIGNON) D'APRÈS UN TABLEAU DE PIERRE MIGNARD (PEINTRE ET ARCHITECTE DU ROI LOUIS XIV). VUE OCCIDENTALE DU PONT DU GARD, DÉDIÉ À M.PONTIER, AVOCAT AU PARLEMENT, SEIGNEUR DES LIEUX DE ST-GERVASY ET LANGLADE, SYNDIC DU DIOCÈSE DE NÎMES; DIM 0,500 X 0, 653.



❖ **VUE DU PONT DU GARD / PRISE DU CÔTÉ OPPOSÉ AU NOUVEAU PONT A.P.D.R DESSINÉ PAR GENILLION / DIRIGÉ PAR NÉE / N°70.**

Cette gravure est extraite de la « *Description générale et particulière de la France* » par une Société de gens de Lettres (de Laborde, Bégouillet, Guettard) 1^{er} volume, Paris 1781; 0,25 x 0,37 MVN. inv. 922-177-5, don Debroas.

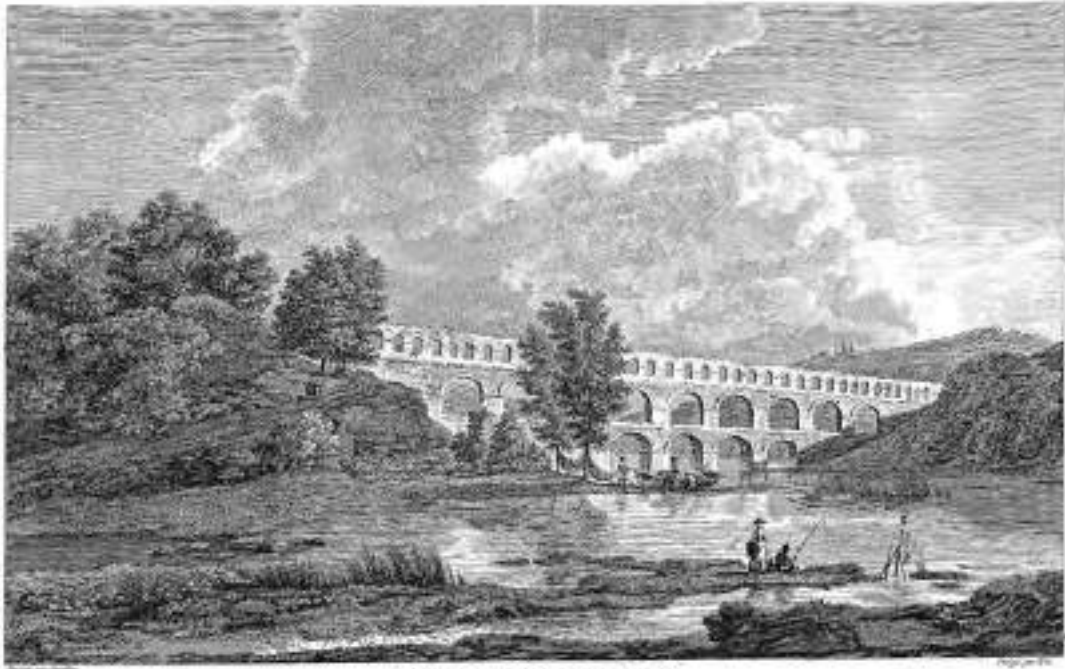
Cette représentation est intéressante à deux titres car elle nous permet de découvrir d'une part le pont dans son site, et un témoignage intéressant de la peinture de genre et des paysages appréciés au XVIII^e, d'autre part. Les rives boisées et la rivière qui déborde largement laissent une impression de paix et de

sérénité. Les personnages un peu conventionnels ainsi que le style général de la composition sont caractéristiques du sentiment de la nature au siècle des Lumières. Il faut noter cependant que le dessin du pont comporte des erreurs. (cf. notes Lassalle).

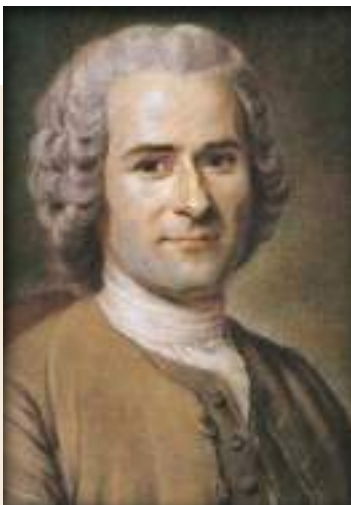
❖ **LE PONT DU GARD, TABLEAU D'HUBERT ROBERT, CONSERVÉ AU MUSÉE DU LOUVRE, PARIS 2,42M X 2,42M , 1787.**

Hubert Robert (1733-1808), peintre français, né à Paris, est reconnu comme peintre de ruines célèbres, paysagiste et décorateur apprécié des jardins. Inspiré par le peintre Pannini, lors de son séjour en Italie, il reçut commande de plusieurs tableaux évoquant les grands monuments de la romanité.





1^{er} VUE DU PONT DU GARD,
d'après le plan de l'abbé de la Rivière, 1789



Jean-Jacques Rousseau –
Les Confessions, 1^{ère} partie,
Livre VI. 1789

1789 Jean-Jacques Rousseau, écrivain, collaborateur de l'Encyclopédie et philosophe majeur des Lumières françaises, décrit sa découverte du pont du Gard dans son autobiographie "*Les confessions*" :

« Après un déjeuner d'excellentes figes, je pris un guide et j'allai voir le Pont du Gard. C'était le premier ouvrage des Romains que j'eusse vu. Je m'attendais à voir un monument digne des mains qui l'avaient construit. Pour le coup, l'objet passa mon attente et ce fut la seule fois de ma vie. Il n'appartenait qu'aux Romains de produire cet effet. L'art de ce simple et noble ouvrage me frappa d'autant plus qu'il est au milieu d'un désert où le silence et la solitude

rendent l'objet plus frappant et l'admiration plus vive, car ce prétendu pont n'était qu'un aqueduc. On se demande quelle force a transporté ces pierres énormes si loin de toute carrière et a réuni les bras de tant de milliers d'hommes en un lieu où il n'en habite aucun. Je parcourus les trois étages de ce superbe édifice que le respect m'empêchait presque d'oser fouler sous mes pieds... Le retentissement de mes pas sous ces immenses voûtes me faisait croire entendre la voix de ceux qui les avaient bâties. Je me perdais comme un insecte dans cette immensité. Je sentais, tout en me faisant petit, je ne sais quoi qui m'élevait l'âme et je me disais : "Que ne suis-je Romain !" »

2.4. XIX^E SIÈCLE

☐☐☐ VUE OCCIDENTALE DU PONT DU GARD ADS 1818/ IML. LITHO DE C.MOTTE, RUE DES MARAIS. LITHOGRAPHIE DE C. MOTTE, D'APRÈS UN DESSIN D'ALPHONSE DE SEYNES, EXTRAITE DU « RECUEIL MONUMENTS ROMAINS DE NÎMES » ÉDITÉ PAR F. FIDOT, IMPRIMEUR DU ROI, PARIS 1818; 0,285 X 0,414; MVN. INV. 923-188-2, DON E. ESPÉRANDIEU.

Cette gravure, sur papier marouflé daté de 1809 et conservé au Musée de la Romanité de Nîmes, montre que les dégradations du pont se sont accentuées (brèches, écroulement de petites parties de l'aqueduc).



Le dessin de 1809 rend compte du monument et de son état de dégradation mais aussi des personnages vivants, gens avec leurs bêtes sur le pont routier, gentilhomme admirant l'ouvrage d'un point de vue favorable ou le parcourant au sommet pour en mesurer la hauteur vertigineuse et découvrir le panorama. Le pont apparaît avec des visiteurs touristes, et la facture du dessin est à la fois précise et empreinte de romantisme.



Henry Beyle dit Stendhal
Mémoires d'un Touriste,
Tome II, 1838

1838 Stendhal, écrivain majeur du XIX^e siècle, livre dans son recueil de récits de voyages publié à Paris en 1838 sa vision du pont du Gard : « *Vous savez que ce monument, qui n'était qu'un simple aqueduc, s'élève majestueusement au milieu de la plus profonde solitude. L'âme est jetée dans un long et profond étonnement. C'est à peine si le Colisée, à Rome, m'a plongé dans une rêverie aussi profonde.... L'idée éminemment moderne, l'arrangement pour faire de l'effet, est rejetée bien loin de l'âme du spectateur, et si l'on songe à cette manie, c'est pour la mépriser. L'âme est remplie de sentiments qu'elle n'ose raconter, bien loin de les exagérer. Les passions vraies ont leur pudeur...* »



Frédéric Mistral – *Le lièvre du Pont du Gard* - Almanach Provençal 1876. Prose d'Almanach 1926, 6^e gerbe, Grasset, Paris traduction de Pierre Devoluio.

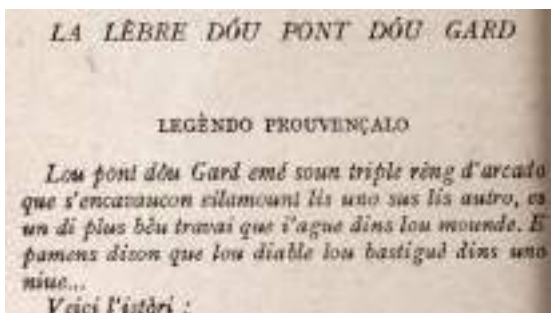
1876 Frédéric Mistral, poète, lexicographe, ethnographe et prix Nobel de littérature, témoigne dans ses proses d'almanach des traditions populaires qui marquent la renaissance littéraire provençale du XIX^e siècle. Un de ses contes raconte la création du pont du Gard.

« *Le pont du Gard avec son triple rang d'arcades qui chevauchent, là-haut, les uns sur les autres, est un des plus beaux ouvrages qu'il y ait dans le monde. Et pourtant, on dit que le diable le bâtit dans une nuit... Si tu veux, lui dit Satan, moi je bâtirai ton pont, et, je te réponds que, tant que le monde sera monde, jamais Gardon ne l'emportera... et le diable tout aussitôt, à griffes et à cornes, arracha à la montagne des blocs de roche prodigieux et bâtit un colosse de pont comme on n'en avait jamais vu...* »

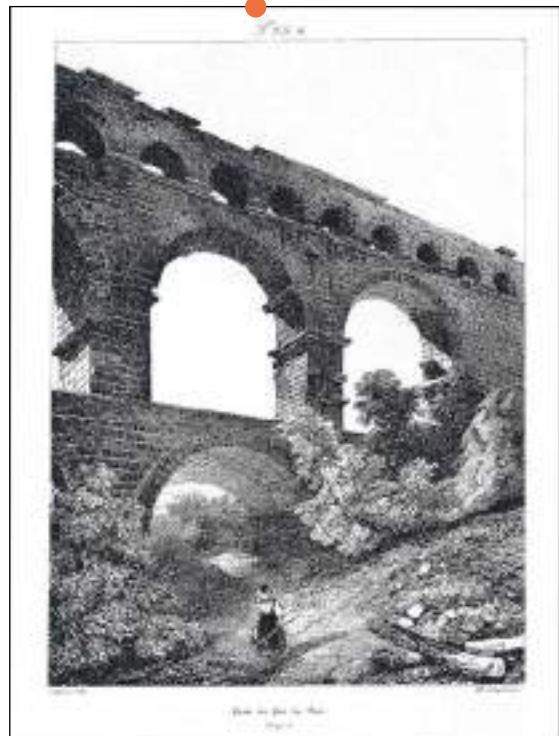


Priape @ RPM

Le lièvre du pont du Gard fait référence à un bas-relief situé au dessus d'une arche du second niveau du pont du Gard. Cette marque évoque le phallus du Dieu Priape qui occupe une place prépondérante dans la société romaine. Son appendice protège, entre autre, les ponts et les aqueducs des crues et des maléfices. Le pont du Gard possède trois bas-reliefs de Priape.



❖❖❖ LITHOGRAPHIE D'ENGELMANN D'APRÈS UN DESSIN DE VILLENEUVE (1834) EXTRAITE DES VOYAGES PITTORESQUES ET ROMANTIQUES DE L'ANCIENNE FRANCE DE J.TAYLOR, CH. NODIER ET ALPH. DE CAYEUX, PARIS 1837; 0,374 X 0,268; MVN. INV. 921-13-17, DON E. ESPÉRANDIEU. . .





••••• **CANAL DES EAUX SUR LE PONT DU GARD.**

Lithographie de Boehm et fils, d'après un dessin de Joseph-Bonaventure Laurens (signature en bas à droite) extraite du 3^e album du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, publié de 1860 à 1861 ; 0,277 X 0,362 ; MVN. Inv. 921-13-40, don E. Espérandieu

••••• **L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL / 356 / FÊTE DU PONT DU GARD**

Gravures sur bois de Godefroy Durand, d'après les dessins de Jules Salles. Parue dans l'illustration, journal Universel, du 6 Juin 1857, p. 356.



••••• **VISITE DE LA DUCHESSE D'ANGOULÊME AU PONT DU GARD, LE 10 MAI 1823.**

Lithographie exécutée d'après une peinture de Jusky, offerte à la Duchesse d'Angoulême par le Baron de Castille, protecteur du peintre ; 0,410 X 0,490 (0,480 x 598) ; MVN. Inv. 927-6-1, don Méric.



Elève de David, Christophe Jusky se fixa à Nîmes où il installa la première imprimerie lithographique de la ville. Le tableau, acheté par le baron de Castille et son épouse Hermine de Rohan, fut offert à la Duchesse et placé au château de Ville-neuve-l'Etang.

⋮ HUILE SUR TOILE D'OCTAVE PENGUILLY-L'HARIDON (1811-1870) « VILLE ROMAINE BÂTIE AU PIED DES ALPES DAUPHINOISES QUELQUES TEMPS APRÈS LA CONQUÊTE DES GAULES » © MUSÉE D'ORSAY - RMN CL. LAGIEWSKI.

Peinture représentative de l'influence du pont du Gard dans l'imaginaire collectif, symbole de la présence romaine en Gaule, vision romantique.



⋮ AQUARELLE DE 1851 DE CHARLES QUESTEL (1807-1888)

Lors des travaux de restaurations du monument Charles Questel, architecte des monuments historiques, produit des aquarelles sur l'état du pont du Gard et les restaurations envisagées. Il travaillera notamment à Nîmes à la construction de

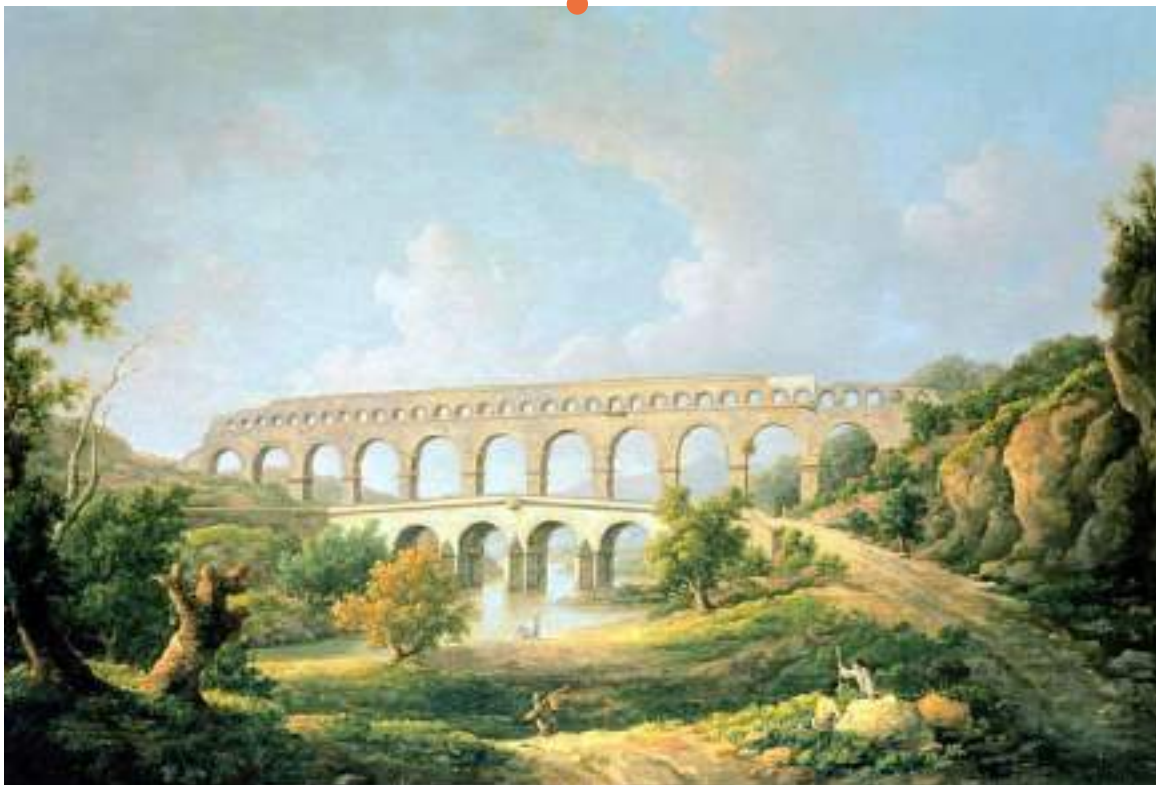
la cathédrale Saint-Paul et à la restauration du temple de Diane et de la tour Magne, au théâtre d'Arles ainsi qu'au château de Versailles. Avec la cathédrale Saint-Paul, il apportera un style néo-roman qui aura une influence très importante sur les développements ultérieurs du « romano-byzantin »



⋮ LE PONT DU GARD, WILLIAM MARLOW

Ce peintre anglais (1740-1813), élève de Samuel Scott, commença son activité comme peintre de paysage itinérant. Il voyagea en

Italie et France, réalisant des esquisses et des aquarelles qu'il reprit fréquemment dans ses peintures.



☼☼☼ **PONT DU GARD, EMMANUEL LANSYER** ... ●
(1835-1893) 1890.

Peintre français, il côtoie Viollet Le Duc, Gustave Courbet et des élèves de l'école de Barbizon du temps de sa formation. Voyageant en Italie et adepte des paysages du nord de la France et de la Bretagne, il parcourt les territoires, le paysage étant le modèle à peindre. Il est considéré comme l'un des paysagistes les plus réalistes de son temps.



☼☼☼ **PLUSIEURS MISSIONS PHOTOGRAPHIQUES SUITE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DE 1840, PAR MÉRIMÉE.**

Le pont du Gard et la photo « inventaire » ou « reportage » ou découverte » devient un témoignage du patrimoine architectural, archéologique et artistique. Ainsi en 1851 c'est la première mission héliographique du Ministère des Beaux-Arts faite par Edouard Baldus pour les itinéraires méridionaux de Provence. La mission porte essentiellement

sur les monuments du Moyen Âge mais Baldus fait un cliché du pont du Gard dont le « positif » servira de base à des gravures. Edouard Baldus est peintre et ne pratique la photographie qu'à partir de 1851. Il se distingue par ses vues d'architecture qui restituent toute la monumentalité des édifices. Il photographie le pont du Gard dans un format panoramique où le paysage rocheux au premier plan est rajouté par un montage complexe et technique afin de donner de la profondeur à la vue d'ensemble.



Montage photographique du pont du Gard © Edouard Baldus

La première photographie du pont du Gard au XIX^e siècle n'a pas pu être identifiée précisément. Il faut reconnaître l'influence de la photographie dans la représentation picturale du site, les peintres du XX^e siècle sont influencés dans leur représentation du pont du Gard et du paysage par un regard photographique. La découverte du territoire s'amorce pendant cette période et les photographes réalisent des vues de paysages ou de monuments importants.

Pont du Gard, Edouard Baldus 1861, album du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée © École Nationale des Ponts et Chaussées



Pont du Gard, Eugène Lefèvre-Pontalis © Centre des monuments nationaux Paris



Pont du Gard, Eugène Lefèvre-Pontalis © Base Mérimée

2.5. XX^E SIÈCLE

Au XX^e siècle, le pont du Gard continue d'inspirer les artistes peintres et les romanciers mais on assiste surtout pendant cette période à une révolution par l'image photographique. La photographie de tourisme, les cartes postales et la photographie de famille deviennent un « art populaire ».

La photographie se développe dans tous ses aspects : photographies du quotidien, documentaire, publicitaire, artistique et scientifique. Cette profusion d'images va participer au rayonnement du pont du Gard et à la construction d'un imaginaire collectif inspiré par le monument.

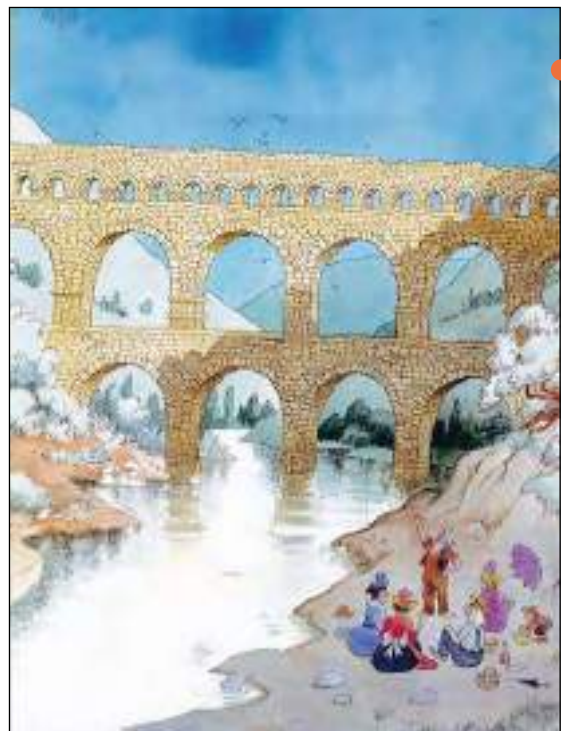
PEINTURE DE LOUIS AGRICOL MONTAGNÉ (1879-1960).

Ce peintre et aquarelliste né en Avignon, a représenté le pont du Gard sous différents angles de vue, avec un soin particulier pour son environnement paysager.



ALBERT DUBOUT (1905 - 1976) ILLUSTRE « LA GLOIRE DE MON PÈRE » DE MARCEL PAGNOL EN 1958, PAR UN DESSIN DU PONT DU GARD LORS DE L'ÉVOCATION DU GRAND-PÈRE DE MARCEL PAGNOL QUI ÉTAIT COMPAGNON TAILLEUR DE PIERRE.

Albert Dubout est une référence incontournable du dessin et de l'affiche humoristique du XX^e siècle. Sa notoriété est venue pour partie de sa rencontre avec Marcel Pagnol en 1936.



GOSCINNY ET UDERZO PUBLIENT LA BANDE DESSINÉE « LA SERPE D'OR » EN 1960.

Les désormais célèbres Astérix et Obélix assistent à la construction d'un aqueduc, représenté par le pont du Gard.





Toutes les acrobaties ne sont pas « réglementaires »

Et c'est pourquoi l'élève-pilote Raymond Bégaud, qui passa en vol sous le pont du Gard fut radié du personnel navigant.

Cette sanction, quelque peu sévère, ne pourrait-elle être rapportée puisqu'il s'agit d'un excellent pilote, ce dont notre aviation militaire a besoin plus que jamais ?

Après par l'essai du brave Godefruy, que la presse considérait comme la véritable légende, et dont l'exploit ne pouvait être, la situation n'aurait pas été, sans doute, la même. L'élève-pilote Raymond Bégaud, en sautant à l'épave, s'était un peu mal placé de passer en vol sous la grande arche du pont du Gard. Avec un tel succès, il fallait au moins compter sur une telle victoire. Le jeune Bégaud réussit ce tour de force, mais à l'échec, on le prit pour un acrobate et on le radié du personnel navigant.

Le jeune Bégaud ne fit pas de bruit et se contenta de passer à l'acte. Mais il affirma ce jour-là, sans être méfiant d'ailleurs, qu'il avait fait un exploit qui ne lui était venu que par son cran et sa dévotion de lui-même.

Il n'est point d'exploit qui ne soit fait par le ciel d'acier et de fer, et qui ne soit fait par le ciel d'acier et de fer.

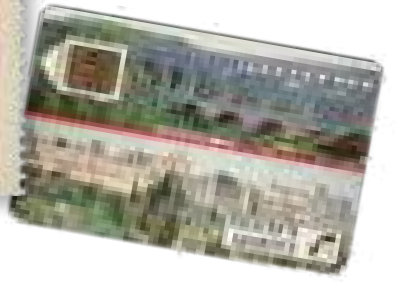
Georges BRIGNON.



Le pont du Gard, que traverse en vol, le jeune Raymond Bégaud

LA CARTE POSTALE ET LA PHOTOGRAPHIE

Le paysage du pont du Gard a beaucoup changé entre la seconde moitié du XIX^e siècle et la période actuelle. La forêt progresse, l'agriculture céréalière et fruitière marque un net recul. De nombreuses photographies sont faites du monument et de son écrin, que ce soit dans un cadre familial (photo souvenir, photo de famille...) et populaire, que dans l'image publicitaire (photo à but touristique, photo d'affiche ou de dépliant) ou en tant que symbole de la nation (photo aérienne prise par l'armée mettant en scène la patrouille de France (Archives du Ministère des Armées...))



2.6. XXI^E SIÈCLE

Ce début de siècle aborde la représentation du pont du Gard dans une nouvelle dimension artistique où la lumière sera un élément de création et de jeu, les nouvelles technologies de communication s'en empare dans une dimension créatrice et ludique.

⋮ KOUDELKA CARTE BLANCHE 30^E ANNIVERSAIRE INSCRIPTION UNESCO.

Le vestige comme lien entre le passé, le présent et l'avenir des civilisations. En 2015, pour les 30 ans du classement UNESCO, le pont du Gard a choisi de proposer un regard sur le patrimoine et les valeurs d'humanisme, d'universalisme porté par un grand artiste plasticien, photographe Josef KOUDELKA. Le célèbre photographe franco-tchèque a passé plus de 20 ans à photographier les sites archéologiques gréco-romains : en Libye, en Algérie, à Rome, en Albanie, à Orange...



⋮ EN 2000, INSTALLATION ARTISTIQUE SUR LE MONUMENT PAR JAMES TURREL, ARTISTE AMÉRICAIN DONT LES PRINCIPAUX MÉDIAS D'EXPRESSION SONT LA LUMIÈRE ET L'ESPACE.



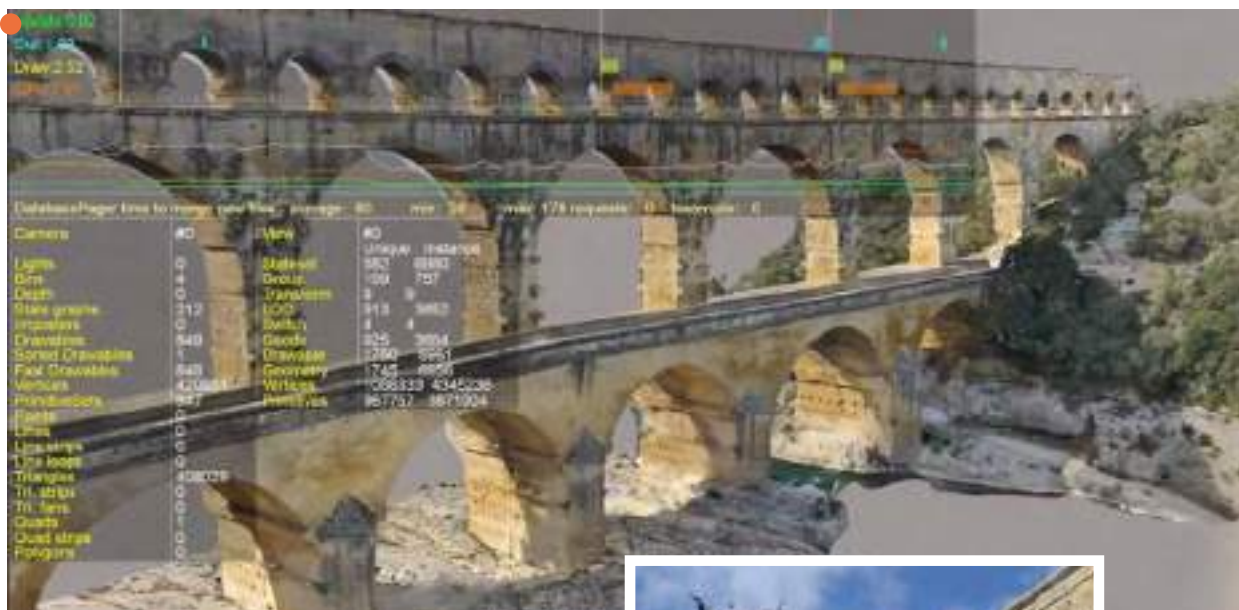
⋮ LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Avec l'expansion de la photographie numérique et les réseaux sociaux, puis l'arrivée de nouvelles technologies comme le drone ou le relevé lidar 3D, le pont du Gard continue d'être pris comme un modèle, autant pour son environnement et paysage que pour ses caractéristiques architecturales. La photographie et les vidéos sous toutes ses formes ont pris de plus en plus de place dans les médias, sur les réseaux sociaux et dans nos façons de communiquer.

Sur les 15 dernières années on compte en moyenne 645 parutions écrites par an (presse écrite et web), 28 reportages radio par an et 20 reportages télévisés par an.



Selfie au Pont du Gard © Philippe Guillot



3D du Pont du Gard et images par drone
© AD-3D et ADG Drones



❖ **LES MONUMENTS HISTORIQUES SONT AUSSI SOURCE D'INSPIRATION POUR LES DÉVELOPPEURS DE JEUX-VIDEO.**

Qu'ils soient terrain de jeux ou référence culturelle, le patrimoine a intégré l'univers des jeux vidéo comme un médium produisant un potentiel récit collectif. Certains jeux, comme Assassin's Creed Origins, vendu à plus de 10 millions d'exemplaires, ont essayé de reproduire l'univers gréco-romain le plus fidèlement possible. Outre Maxime Durand, l'historien de la franchise chez Ubisoft, l'équipe du jeu a fait appel à Jean-Claude Golvin (architecte, archéologue) qui a réalisé 19 peintures pour créer un récit ludique réaliste. Dans le « Discovery Tour », le pont du Gard est présenté comme l'archétype des aqueducs romains. Le jeu devient alors support d'une explication historique.

Dans le jeu « Minecraft », qui comptabilise 112 millions de joueurs, et qui permet à tout joueur de construire ce qu'il souhaite, il est intéressant de noter que le pont du Gard est devenu la référence « geek » de l'aqueduc romain. Des tutos existent ainsi sur youtube pour apprendre à le bâtir.

Pour conclure ce survol rapide de l'influence du pont du Gard sur l'imaginaire collectif, il apparaît important de souligner que ce monument marque sa présence au travers des siècles dans tous les champs de l'art : récit de voyage, roman historique ou non, poésie, légende, dessin, peinture, gravure, sculpture, photographie, film, jeu de construction, jeu vidéo, représentation 3D... réalité virtuelle. Cette accumulation de représentation traduit le fait que ce monument est reconnu, à l'échelle mondiale, pour ses qualités hors-normes.

Discovery tour, Assassin's creed © Capture RPM



Minecraft et tuto youtube © Capture RPM



Zwift, jeu de simulation de parcours vélo © Capture RPM

3. LE PONT DU GARD DANS LE CONTEXTE LOCAL

Le site d'implantation du pont du Gard est un site occupé depuis 200 millénaires avec pour conséquence une très grande richesse de contextes et d'usages très variés. L'histoire complète du contexte local est développée dans le programme culturel de la muséographie du pont du Gard, écrit en 1996 par un regroupement d'experts. Cette histoire dense ne peut être totalement retranscrite dans ce document dont nous ne retraçons qu'à grands traits les caractéristiques.

Ce site présente aussi un triple intérêt géologique : sédimentologique pour le remplissage pléistocène de l'abri sous roche de la Salpêtrière, stratigraphique pour la discordance Miocène/Urgonien et pour les ressources naturelles des carrières de molasse miocène ayant servi à l'édification du pont du Gard.

3.1. LA PRÉHISTOIRE

Il est évident que toute l'histoire du paysage écrivain du pont du Gard ne démarre pas à la construction de l'aqueduc de Nîmes. Cette zone qui s'ouvre au débouché des gorges de la rivière Gardon, a gardé les traces archéologiques de la présence humaine du Paléolithique moyen jusqu'à l'âge des métaux.

L'ABRI DE LA SALPÊTRIÈRE

L'exemple le plus emblématique se trouve à 200 m en aval du pont du Gard avec l'abri de la Salpêtrière (commune de Vers-Pont-du-Gard), classé Monument Historique, qui après des fouilles méthodiques, a livré une stratigraphie couvrant près de 19000 ans. Cette grotte est un des sites majeurs du Paléolithique supérieur en France. Connue en tant que gisement préhistorique depuis le XIX^e siècle, elle recelait plus de 6 mètres de stratigraphie au sein de laquelle a été découverte une nouvelle culture du Paléolithique supérieur, le Salpêtrien, caractérisé en 1964 par Max Escalon de Fonton.



L'abri de la Salpêtrière au paléolithique © Frédéric Bazille



L'abri de la Salpêtrière, 2018 © Rachel Peltier Muscatelli

La zone tampon abrite d'autres sites d'importance archéologique, grotte des bohémiens, grotte de Nîmes, grotte de la Roque, grotte des sables, site du pont Roupt et trois grottes particulièrement fouillées, la grotte de la Sartanette (commune de Remoulins), la grotte de la Balauzière (commune de Vers-Pont-du-Gard), et la grotte du Taï (commune de Remoulins).

LA GROTTÉ DE LA SARTANETTE

Au sud du pont du Gard, elle a été occupée du Néolithique ancien (5000 av. J.-C.) jusqu'à l'âge de Bronze puis a été de nouveau occupée au Moyen-Age. Elle contient aussi un horizon de faune fossile abondante de la période interglaciaire du Cromérien (de - 600 000 à - 450 000 ans BP), la définissant comme horizon repère pour l'histoire des faunes archaïques du sud de la France.

LA GROTTÉ DE LA BALAUZIÈRE

Classée Monument Historique, à 800 m en amont du pont du Gard, elle révèle une succession d'occupation, de - 200 000 ans à - 30 000 ans BP, du paléolithique moyen (Moustérien) au paléolithique supérieur (Aurignacien) jusqu'à des réemplois de matériaux de l'aqueduc aux XV^e et XVI^e siècle pour la construction de bâtiments à

usage agricole ou encore des constructions d'époque moderne datant du XIX^e siècle.

LA GROTTTE DU TAI

Elle a fait l'objet de nombreuses campagnes de fouilles dont les dix dernières ont révélé de nombreuses informations (2001-2011). Au départ centrée sur la grotte et sur les occupations du Néolithique ancien, la problématique générale s'est ensuite élargie sur les occupations de plein air contemporaines et complémentaires de celles identifiées dans la grotte, tout en disposant d'une stratigraphie complète pour la période du Néolithique. Par une séquence comprise entre 7300 et 4900 BP, l'histoire du lieu et de ses occupants est retracée dévoilant les interactions avec le riche milieu environnemental offert par le plateau des garrigues, la plaine de Remoulins et le Gardon.

Le secteur de la zone tampon mériterait une prospection exhaustive pour compléter l'inventaire existant et une fouille archéologique de certains gisements potentiels pour améliorer la connaissance du territoire.

3.2. LA RIVIÈRE GARDON

La présence avérée d'hominidés dès le paléolithique aux abords de la rivière (aujourd'hui nommée Gardon), dans des abris provisoires naturels ou construits en plein air, témoigne de l'importance de cet élément « eau » comme ressource pour les sociétés humaines. L'accessibilité à la rivière en tant que ressource en eau, ressource en nourriture, énergie, matériaux, sédiments fertiles pour la culture a rendu le

site attractif aux chasseurs-cueilleurs mais aussi à l'ensemble des générations sur des millénaires qui auront usages du site par la suite, de l'agriculture à l'industrie jusqu'aux loisirs actuels.

Le Gardon et son régime hydrologique sont les éléments majeurs de l'histoire de ce site : sans la nécessité de franchissement du vallon de la rivière, pas de pont ; sans la nécessité d'adapter un ouvrage d'art à la puissance et à la rapidité des crues mémorables dites « Gardonnades », pas d'arches larges du pont du Gard soutenues par des piles robustes protégées par des avant-becs pour casser la force des flots.

3.2.1. Usages de la rivière comme ressources

Le Gardon a un régime typiquement méditerranéen avec un faible débit annuel moyen (33 m³/s, EPTB des Gardons, carte 16 - Bassin des Gardons en annexe p 372), d'importantes variations saisonnières et des crues extrêmes plus rares de plus de 100 fois son débit moyen. Cette alternance d'eau calme et de crues automnales dévastatrices a induit l'usage de palissades en fascines en bois d'Aulne pour protéger les terres agricoles (ordonnance de 1529 – Cartulaire de Remoulins – Gratien Charvet).

RESSOURCES : IRRIGATION, PÊCHE, ABREUVEMENT, GRAVIÈRES, SABLIERES...

Les conflits entre communes riveraines sont retranscrits dans le cartulaire de Remoulins qui permet de révéler certains usages avérés de la rivière dès le XIV^e siècle autour du pont du Gard. Avant ces écrits on ne peut que



« *Gardon, Nyme, eaux si hault desborderont,
Qu'on cuidera Deucalion renaistre
Dans le colosse la plupart fuiront
Vesta, sepulcre, feu esteint a paroistre.* »

Nostradamus – Centuries astrologiques, 1555-1568

supposer certaines pratiques qui paraissent évidente comme l'irrigation, l'abreuvement ou la pêche :

- ... En 1396, traité entre les habitants de Vers et de Remoulins pour déterminer qui pouvait prétendre à l'usage des graviers situés au-dessous du pont du Gard.
- ... En 1595, les consuls de Remoulins forment le projet d'affermir la pêche du Gardon suite à des conflits entre les communes de Vers et Remoulins autour de la pêche au voisinage du pont du Gard.
- ... En 1696, nouveau traité entre les communes de Vers et de Remoulins pour que chacun bénéficie à part égale du tènement du lieu, des produits de vente de bois et du droit d'abreuver les bêtes à la rivière du Gardon.

On peut noter qu'une exploitation d'une gravière et sablière a existé au XX^e siècle, après 1945 et jusque dans les années 60, en visibilité directe du pont du Gard, sur la commune de Remoulins, en rive droite du Gardon, en face des carrières de l'Estel. Cette

activité marquait fortement l'hydrologie du cours d'eau et la physionomie du site.

ENERGIE : MOULINS HYDRAULIQUES

Le Gardon a servi de source d'énergie pour actionner de nombreux moulins hydrauliques. Dans la zone tampon, on dénombre trois moulins qui se caractérisaient par leur fonctionnement quasi à l'année malgré des épisodes de sécheresse et des crues parfois dévastatrices.

Deux moulins sont situés au château de Saint-Privat, un à blé et un à huile, à 800 m en amont du Pont du Gard. Un moulin est installé dans la seconde partie du XIX^e siècle en aval du pont du Gard.



Moulin du Château de Saint-Privat
© Monuments historiques, 1992



Gravière, sablière en aval du pont du Gard
1958 © Photographie aérienne IGN



Carte postale du pont du Gard montrant en fond la gravière, sablière, 1969 © DR

En 1861, M. Raynaud Chauvet et M. Merle font une demande, au Département du Gard, de construction d'un moulin à 100 m en aval du pont du Gard, accompagné d'un système de barrage avec un canal de dérivation alimentant l'unique bief du moulin. Le barrage permettait aussi l'irrigation de 13 hectares de cultures sur des propriétés riveraines.

Les moulins à blé ou bladiers servaient à moudre le blé en farine.

3.2.2. Franchissement du Gardon par le pont du Gard

Dans la zone du pont du Gard, avant la construction du premier pont routier en 1743 sur la commune de Vers-Pont-du-Gard, le franchissement de la rivière Gardon se faisait soit par des passages à gué ou des bacs en amont de l'aqueduc (Château de Saint-Privat) et en aval de Remoulins (ancien gué romain de la route de Nîmes à Avignon), soit par le pont du Gard lui-même.

Pour faciliter le passage sur le pont du Gard, des excavations seront creusées sur les piles des arches du premier niveau, côté ouest, soit, selon les auteurs, à partir de l'époque où les évêques d'Uzès étaient en charge du pont, soit à partir du début du XVII^e siècle. Le passage par le pont répondait au trafic important généré par la route d'Uzès – Remoulins – Beaucaire et à la difficulté de rejoindre Avignon, Tarascon, Nîmes et la Camargue.

L'ensemble de ces passages étaient soumis à péages sur une période avérée du XIV^e siècle au XVIII^e siècle. Les péages sur le pont



Moulin Raynaud Chauvet dit "Vieux moulin"
© Aurelio Rodriguez

du Gard furent prélevés par les seigneurs d'Uzès, le seigneur de Saint-Privat et la famille de Trémolet (au XIV^e siècle). En 1305, le péage du pont du Gard était de 25 livres/an, en 1322 de 55 livres/an et en 1642 de 6 livres/an. Ces chiffres sont donnés à titre d'exemple mais ne témoignent pas de la cherté du péage car il nécessiterait alors d'appréhender au XXI^e siècle, le prix des choses dans les siècles passés ce qui est un exercice difficile à réaliser par la diversité des mesures qui varient en fonction des domaines seigneuriaux et des époques ainsi que par le mode de vie et de consommation qui ont fortement évolué. Toutefois, une livre correspondait à 409 grammes d'argent avec laquelle on frappait 240 deniers.

En 1743, les États du Languedoc affirment la nécessité de la construction d'un pont sur le Gardon pour faire passer la route Royale, devant supporter un trafic régulier



Pont du Gard utilisé comme franchissement du Gardon © Fer Nicolas

de voitures au galop, et menant à Lyon, Paris et la Provence. Parmi trois choix géographiques, c'est celui de l'ingénieur Pitot qui sera mis en œuvre par la construction d'un pont adossé au Pont du Gard. En 1745, Henri Pitot reçoit une gratification pour la qualité de l'ouvrage bâti « *qui répond parfaitement à la magnificence de l'ancien pont qui attire également la curiosité des étrangers* » (A.D. Gard, C344, f°123).

La création du pont Pitot s'accompagne de la plantation d'arbres le long de la route y menant en rive droite du Gardon puis plus tard de la construction d'un relais postal. Cette route deviendra une route nationale en 1933 (RN581) qui reliait Alès à Remoulins via Uzès. Pour donner suite à la réforme des nomenclatures en 1972, la RN581 est déclassée en route départementale D981. Enfin, en 2015, le pont routier dit « pont Pitot », accolé au pont du Gard, est déclassé de la voirie départementale. Il devient alors interdit à la circulation routière pour retrouver un caractère piéton.

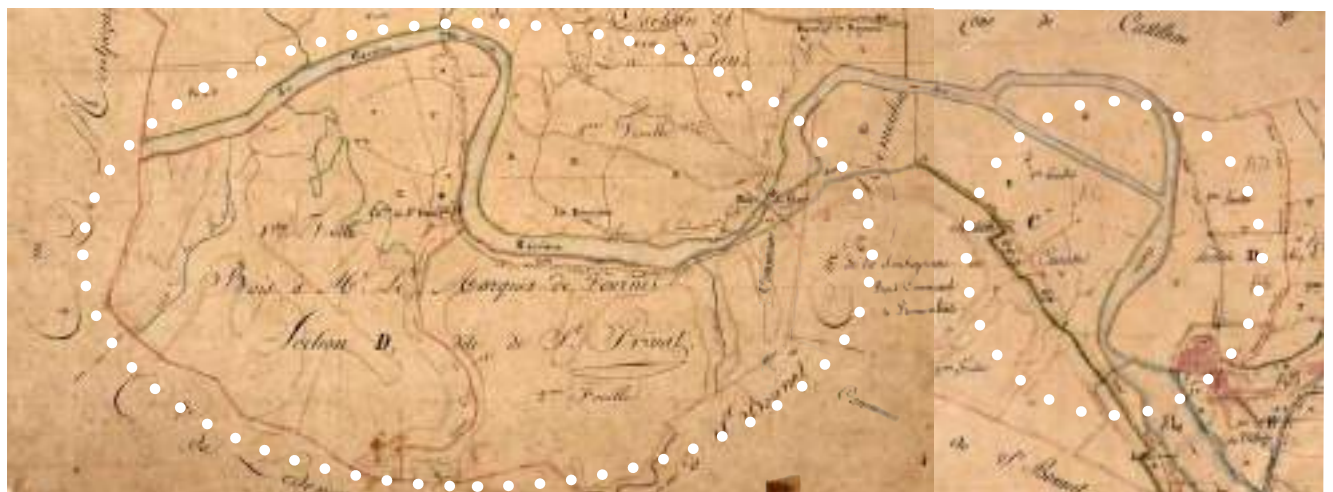
3.2.3. Les usages agricoles et forestiers dans la zone tampon

Le paysage écrivain du pont du Gard a été modelé, au cours des siècles, par l'activité humaine selon l'évolution des pratiques agricoles et forestières très présentes du XVI^e au XIX^e siècle. Quelques lieux emblématiques comme le domaine de Saint-Privat, la Couasse, le Plan ou la Balauzière ont joués un rôle majeur dans la construction du paysage actuel. Cet environnement a été en



Carte de Cassini extrait des cartes générales de la France, Nîmes. N°91 - Feuille 138 / établie sous la direction de César-François Cassini de Thuryez 1778 - 1781 © Gallica. bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France

particulier marqué par le domaine seigneurial de Saint-Privat qui a ancré son histoire dans le paysage du pont du Gard. Sur près de huit siècles, chaque seigneur, par nécessité d'affirmer sa puissance, de valoriser et de rentabiliser le patrimoine du domaine a apporté des innovations et des diversifications des pratiques de culture. Ce paysage seigneurial concernait de grandes unités foncières (grandes parcelles agricoles), ce qui était aussi le cas pour les plaines agricoles communales. Sur les flancs de côteaoux se dessinaient aussi de petites unités foncières de propriétés privées consacrées à des parcours de cueillettes des terroirs de garrigue ou à de petites parcelles de polycultures de céréales, vignes, légumes, arbres et herbes.



Domaine de Saint-Privat (Bois à M. le Marquis de Fournès) à Vers-Pont-du-Gard et parcelles de la Couasse à Remoulins, Cadastre Napoléonien, 1827 © Archives Département du Gard

ACTIVITÉS AGROPASTORALES

Dès le XIII^e siècle, des écrits attestent de la présence de pâturage d'ovins et de bovins qui perdura sur cinq siècles dans les plaines herbeuses proches du cours d'eau, ainsi que des troupeaux d'ovins et de caprins en parcours dans les garrigues du massif des gardons.

Du XVI^e au XVII^e siècles, l'économie agricole est essentiellement vivrière et de subsistance. Elle se caractérise par une culture presque exclusive de céréales (orge, froment, seigle). Au XVIII^e siècle, cette économie devient de marché et s'accompagne du commerce de l'huile d'olive (coïasse ou picholine, rounda, broutignan...), de céréales (froment, avoine, seigle, orge, millet...) de vins (cépages anciens terret, espar, morrastel, spiran...), de soies (murier blanc pour la nourriture des vers à soie).



Exemple de cultures en agroforesterie dans Mémoires de garrigue (céréales en alternance avec les oliviers) © RPM

Au XIX^e siècle, la spéculation agricole est dynamisée par la foire de Beaucaire réputée en Europe et par l'arrivée du chemin de fer. C'est à cette époque que se développe la culture de cépages américains sur le domaine de Saint-Privat et que le petit moulin du pont du Gard se transforme en une meunerie importante.

Au XX^e siècle, la production agricole autour du pont du Gard va s'arrêter répondant ainsi aux évolutions du territoire avec d'une part, le développement de la culture de la cerise sur la commune de Remoulins et d'autre part l'intérêt touristique du pont du Gard de plus en plus présent et nécessitant



Vignes dans Mémoires de garrigue © RPM

une conservation du monument et de son paysage.

ACTIVITÉS FORESTIÈRES

La zone tampon du pont du Gard est dominée par deux grandes typologies de forêt, d'une part, la ripisylve riche en saules, peupliers, aulnes, frênes et d'autre part, la chênaie méso-méditerranéenne majoritairement de chêne vert ou de chêne kermès. On note aussi plus sporadiquement la présence de chênes pubescents, de pins d'Alep et de pins maritimes. La strate arbustive de la garrigue et du sous-bois s'accompagne de buis, de viorne tin et de genévrier oxycèdre ou cade.

La ripisylve est avérée entretenue depuis le XV^e siècle pour conforter les berges du cours d'eau et défendre les terres face aux crues du Gardon par des palissades en saule. La végétation rivulaire trouve aussi de nombreux usages :

- ... Rameaux de Saule : vannerie
- ... Bois de Peuplier et d'Aulne : menuiserie, ébénisterie, saboterie
- ... Feuillage du Peuplier blanc : nourriture des chèvres, chevaux et moutons
- ... Feuillage de l'Aulne : vermifuge et diurétique
- ... Ecorce de l'Aulne : fabrication d'encre bleue
- ... Bois de l'Arbre à perruque ou Fustet : teinture pour la lutherie, l'ébénisterie, la tournerie
- ... Fruits du Sumac des corroyeurs : épice astringente
- ... Feuilles du Sumac des corroyeurs : tannage des peaux
- ... Ecorce et racine du Sumac des corroyeurs : colorants
- ... Bois de frêne : Ébénisterie, tournerie, armurerie, charronnerie

- ... Feuilles et branches de Frêne : tisane contre les douleurs articulaires et de traitement de la goutte.

L'utilisation de la forêt méditerranéenne par l'homme comme ressource, et notamment l'utilisation du chêne, a considérablement transformé le paysage méditerranéen. Son utilisation précoce, débutée au Néolithique imprime une longue et forte anthropisation de cet écosystème. L'intervention humaine plurimillénaire peut se décrire rapidement par des coupes de bois, du défrichement pour la culture, du surpâturage et des incendies. Avec l'accroissement des populations, et l'essor technologique, de nouvelles dynamiques vont impacter fortement les forêts par son utilisation intensive. Au XIX^e siècle, le surpâturage avait détruit une grande part des forêts méditerranéennes.

On considère que dans la province méridionale de la Narbonnaise, les chênes verts ont été dès l'époque romaine défrichés pour la culture, le pâturage des moutons et des chèvres et coupés pour le bois de chauffage, le charbon de bois et les combustibles des fours à chaux ou à bois, les forêts demeurant sur les terrains inaptes à la culture. Le chêne est aussi utilisé pour son écorce qui fournit le tan aux tanneurs et pour ses glands qui ont servi à la nourriture des cochons (voire des hommes en cas de disette) mais aussi à la préparation d'un succédané de café.

Au Moyen Âge les usages agro-sylvo-pastoraux continuent à se développer dégradant les versants des collines et faisant reculer progressivement la forêt. Ce n'est qu'avec la crise de activités traditionnelles et les transformations socio-économiques des années 1960-1970, que le milieu forestier va commencer à se refermer et à retrouver une dynamique presque naturelle. Actuellement l'activité forestière, privée et communale perdure, avec pour l'essentiel des actions,



Vue de la foire de Beaucaire © Gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

l'entretien des chemins forestiers pour l'accueil des visiteurs et la défense contre les feux de forêts. Il n'y a pratiquement plus de production de bois mais plutôt un traitement du couvert forestier par balivage pour faire évoluer le taillis vers une futaie.

La pratique ancienne de l'élevage ovin, basée sur le parcours du troupeau, au sein de milieux diversifiés et complexes de la garrigue, a permis le développement de savoir-faire particuliers à ce territoire.



Redéploiement du pastoralisme dans les gorges du Gardon © SMGG

Néanmoins, ces pratiques ont dû s'adapter à de nouveaux contextes, l'un des principaux étant la fermeture des paysages du fait d'une déprise agricole ancienne aujourd'hui accentuée par la pression urbaine. Le Syndicat mixte des gorges du Gardon, qui souhaitait mettre en place une opération pilote de gestion pastorale « visant, à travers

des travaux d'ouverture et un entretien par le pastoralisme, à restaurer la qualité paysagère du site classé et de ses franges » a développé un programme de redéploiement pastoral sur les gorges du Gardon et a créé une bergerie pédagogique pour permettre l'implantation d'un berger et son troupeau et, dans un même temps, sensibiliser le public scolaire au rôle essentiel de cette pratique d'élevage.

Le dernier troupeau en activité dans les gorges remontait aux années 1950. La réimplantation de troupeaux ovins sur le territoire a émergé en 1996 lors d'une première réflexion dans le cadre du programme Life-Nature «Chênaie verte méditerranéenne» sur les communes de Collias et Sanilhac-Sagriès. Un pré diagnostic pastoral réalisé par le SIME (Actuellement : Chambre régionale d'agriculture service pastoralisme) a permis en 1998 d'estimer l'accueil possible de 250 brebis sur 320 hectares.

En 2001, un premier éleveur s'implante avec 350 brebis et signe les premières conventions pluriannuelles de pâturage. Aujourd'hui on compte quatre éleveurs installés par le SMGG sur le site classé avec 2400 brebis et 20 chèvres présentes six mois de l'année et 600 brebis en été. Le redéploiement pastoral est une vraie réussite, humaine et environnementale, qui s'inscrit dans le développement économique de ce territoire. Actuellement, l'activité pastorale n'est pas présente tout au long de l'année dans la zone tampon, mais un berger revient à chaque printemps entretenir une partie du site du pont du Gard.

Le paysage écrin actuel du pont du Gard correspond donc à une reprise de dynamique de végétation très récente. Son faciès en taillis (et non en futaie) de chênaie verte traduit la pression anthropique continue par des coupes répétées rajeunissant constamment la forêt (tous les 20 ans en moyenne parfois 13 ans). Le paysage actuel est un paysage jeune, un paysage transitoire voué à évoluer.

Au-delà de l'exploitation du bois, la forêt est aussi une source économique pour la chasse à la grive qui est affermée au XVIII^e



Pastoralisme au pont du Gard © SMGG

siècle alors que le gros gibier (sanglier) est réservé au seigneur. Aujourd'hui la chasse au sanglier est toujours pratiquée sur la zone tampon. Enfin, la forêt de chêne est aussi le lieu de recherche privilégié des truffes et cette activité reste toujours pratiquée.



Chênaie dans la zone tampon UNESCO © RPM

ARBORETUM / PÉPINIÈRE ONF

En 1914, la Commission des sites des monuments naturels de caractère artistique décide de créer une zone de protection de 16 ha autour de l'aqueduc. A la suite de cette décision, le Préfet du Gard a saisi de la question le Conseil général du Gard qui par déclaration d'utilité publique acheta en 1916, 12 ha à un propriétaire et établit une servitude *non aedificandi* sur 4 ha

appartenant à un privé et aux communes de Vers-Pont-du-Gard et Remoulins.

Dans cette zone de protection, en rive gauche du pont du Gard, sur une parcelle céréalière de 2,5 ha, une pépinière est installée pour les reboisements et replantations des Eaux et Forêts sur le site et plus rarement dans les parcs et jardins des communes proches. Pendant la guerre 1940-1945, la pépinière est délaissée et les plantations en place prennent l'aspect forestier.



Arboretum ou pépinière ONF © DR

Cette zone ombragée au pied de l'eau devient très attractive et il faudra attendre les années 60 pour qu'elle soit clôturée afin d'en limiter l'accès aux voitures qui la dégradent. Cette parcelle est alors entretenue par le responsable forestier qui lui conféra son aspect d'arboretum toujours apprécié aujourd'hui par les visiteurs.

ACTIVITÉS DE CUEILLETES

Le paysage de garrigue qui a longtemps dominé le plateau du massif du Gardon a accueilli une très longue tradition de cueillette. Les plantes méditerranéennes, pour résister à la chaleur estivale et à la sécheresse, ont développé des adaptations physiques et chimiques très spécifiques dont une très appréciée des hommes, la fabrication d'huiles essentielles limitant l'évapotranspiration des plantes et parfumant la garrigue. Cette particularité a permis à de nombreuse génération, sur plusieurs siècles, de compléter leurs revenus par la cueillette de plantes à parfums aromatiques pour la cuisine et la parfumerie, des plantes médicinales ou des plantes tinctoriales (lavandes, thyms, romarin, sarriette, origan, serpolet, arbousier, garrigue, sauge...).



Activités de cueillettes sur la commune de La Bastide d'Engras - Régis Dujaud © SMGG

Cette activité, disparue dans la zone tampon, perdue très ponctuellement dans la Réserve de "Man & Biosphere" des gorges du Gardon. La garrigue servait aussi, pour les plus indigents, de ressource de nourriture (salade, fruits, légumes).

3.3. L'ÉCONOMIE DU TOURISME AU PONT DU GARD

Afin de décrire l'activité du tourisme au Pont du Gard, il convient d'en définir le périmètre. S'il est admis que dès l'antiquité l'élite sociale et intellectuelle voyage pour parcourir les rives de la Méditerranée, on ne saurait qualifier ces déplacements de « tourisme » au sens où on l'entend aujourd'hui. Dans ce monde dominé et ordonné, très peu d'individus se déplacent par oisiveté mais plutôt par nécessité de commerce ou par l'affirmation de leur foi lors de pèlerinage. L'art de vivre romain peut comporter des analogies mais ne répond pas à l'organisation et à la structuration de l'activité touristique.

Le tourisme est une aventure résolument moderne née au XVIII^e siècle en Angleterre avec le « Grand Tour » aristocratique qui menait des jeunes gens de bonne société, vivants de rentes, dans un tour d'Europe pour parfaire leur éducation. Au XIX^e siècle, cette activité va se structurer et Thomas Cook organise en 1845 les premiers voyages vers Liverpool et en 1855 les premiers voyages à travers l'Europe pour les touristes britanniques. Aujourd'hui le tourisme est défini comme une activité de loisirs qui implique un déplacement temporaire effectué pour le plaisir.

Cette activité, dynamisée par le développement des moyens de transports et la démocratisation de l'accès aux loisirs, a bouleversé, du XVIII^e siècle à nos jours, le fonctionnement économique et social des territoires sur l'ensemble de la planète pour devenir constitutif de l'organisation d'une industrie du tourisme qui révolutionne toutes les mobilités et les économies de nos sociétés. **Ce bouleversement, historique et international, amené par les pratiques touristiques, peut être retracé au pont du Gard qui en est un exemple caractéristique.**

Le pont du Gard a suscité un grand enthousiasme dès le XVI^e siècle, ses vestiges symbolisant les mondes anciens et un idéal esthétique développé à la Renaissance. A ce titre, la noblesse, la bourgeoisie, les peintres et les écrivains se rendent au Pont du Gard par attrait singulier du spectacle de la ruine

antique. Toutefois, le pont du Gard n'est vécu localement que de manière utilitaire, comme une zone agro-sylvo-pastorale, une zone de pêche et un moyen de relier les deux rives du Gardon : « un pont » creusé dans le monument sans plus de précautions.

Au XVIII^e siècle, la construction du pont routier accolé au pont du Gard, par l'ingénieur Pitot, va changer la physionomie du site. Il devient plus facilement accessible et ainsi accroît sa fréquentation, grâce à une route élargie et bordée de plantation d'arbres, qui améliore les conditions de circulation du point de vue de la sécurité et du confort. Ce pont dit « pont Pitot » va notamment s'ajouter aux voies de déplacements, généralement fluviales à cette époque, menant à la réputée foire de Beaucaire qui attire alors 50 000 personnes pendant huit jours. L'ensemble de ces aménagements vont aussi concourir à sa mise en scène paysagère et le site devient progressivement apprécié pour sa dimension pittoresque et romantique. Le paysage devient alors à la mode dans ses dimensions lyriques et ludiques plus que pour la description du monument lui-même. C'est à cette même époque que va débiter la tradition du « grand tour » des aristocrates anglais et une longue tradition de récits de voyage initiatique et poétique. Cette tradition deviendra le « tourisme » dans le langage courant.

Le tourisme sera pendant des décennies le privilège des plus fortunés qui seuls ont les moyens de voyager pour le plaisir.

Parmi les visiteurs anglais célèbres qui ont visité le pont du Gard à cette période, on peut noter Arthur Young et son récit « Voyages en France de 1787 à 1789 » ou encore le peintre Turner au début du XIX^e siècle.



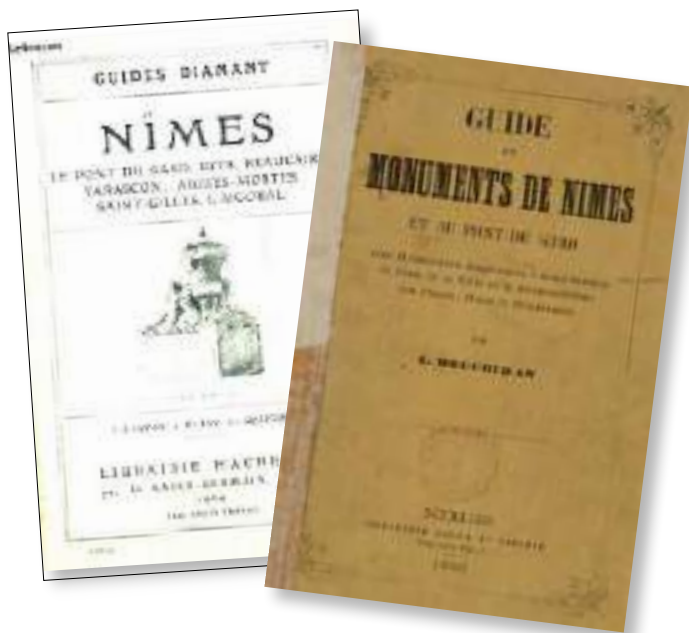
Visiteur au pont du Gard © Carte postale - DR



Arthur Young – Voyages en France - 28 juillet 1787

1787 Arthur Young dans son récit « Voyages en France de 1787 à 1789 » décrit son expérience de touriste au pont du Gard.

« De bonne heure, dans la matinée, été au Pont du Gard, à travers une plaine couverte, sur la gauche, de grandes plantations d'oliviers, mais contenant beaucoup de terres rocheuses et incultes. A première vue, je fus plutôt désappointé par le fameux aqueduc, car je m'attendais à le trouver plus grand mais bientôt je reconnus mon erreur en l'examinant de plus près, je me convainquis qu'il possédait toutes les qualités propres à produire une forte impression. C'est un travail étonnant la grandeur et la solidité massive de l'architecture, capable de supporter deux ou trois mille ans, jointes à l'utilité indubitable de l'entreprise, nous donnent une haute idée des efforts nécessaires pour l'exécuter, dans le but de fournir de l'eau à une ville de province la surprise cependant doit cesser, si nous considérons que ce sont des populations asservies qui l'ont bâti. »



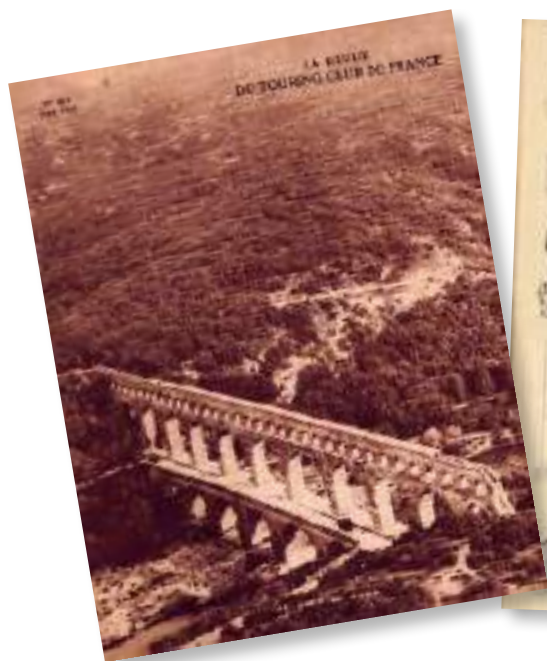
Au XIX^e siècle, l'engouement pour le paysage dans ses aspects lyriques et romantiques aboutira à la conservation des monuments anciens en péril et à la naissance des « monuments historiques ». En 1840, le pont du Gard est inscrit sur la première liste des « monuments pour lesquels des secours ont été demandés et que la Commission a jugés dignes d'intérêt » écrite par Prosper Mérimée, inspecteur général de la commission des monuments historiques. Bien qu'il n'existe aucun écrit de la date à laquelle le pont du Gard devient propriété de l'État, le propriétaire des parcelles étant M. Caldéron, l'État entreprend plusieurs travaux de 1855 à 1858 et aménage des rampes, sentiers et escaliers de part et d'autre des extrémités du pont. Pendant cette période, le tourisme se développe et la littérature de voyage fait place aux guides de voyages d'abord en Angleterre dès 1820 puis en Allemagne et en France vers 1850.



Visiteuses au pont du Gard © Carte postale - DR



Calèche au pont du Gard © Carte postale - DR



Henri André, *Cycliste parisien*

1897 Extrait des carnets relatant les randonnées à Vélo sur les routes de France d'Henri André.

« Nous marchons vite et atteignons bientôt Remoulins. Aussitôt après cette ville, le Gardon franchi, nous apercevons une plaque du T.C.F. : Pont du Gard à 2,5 km. Cela nous fait donc un crochet de 5 km, mais vrai ça vaut cela ! Quelle splendide construction ! ... Près du pont, plusieurs restaurants. Cet endroit doit être un but de promenade pour les Avignonnais et les Nîmois... »



En 1865, le premier hôtel sur le site du Pont du Gard ainsi qu'une promenade destinée aux touristes apparaissent. Le bâtiment acheté à M. Calderon par M. Labourel était déjà existant et servait auparavant de relais de poste. Cet essor autour de l'activité touristique, toujours réservée à une population privilégiée, est concomitante du développement du réseau de chemins de fer.



Hôtel Labourel © Carte postale - DR

En 1880, une ligne est créée reliant Uzès à Remoulins en passant par la gare du pont du Gard pour le transport principalement de charbon vers les ports de Sète et de Marseille. Cette ligne sera ouverte en 1892 aux passagers. La gare du pont du Gard sera fermée aux voyageurs en 1938 et celle de Remoulins en 1971. Dans le même temps, à partir de 1830, le réseau routier national et départemental commence aussi à se structurer et à s'améliorer.



Gare de Remoulins, 1905 © Carte postale - DR

Parallèlement au développement des voies de communication, le tourisme s'organise avec la création en 1870 du Club Alpin Français puis en 1890 du Touring Club de France (T.C.F.). A l'origine, le Touring Club était uni-

quement organisé pour le développement d'un réseau « vélocipédiste », puis ses objectifs s'élargiront vers le développement du tourisme sous toutes ses formes (randonnée pédestre, automobilisme, motocyclisme, camping, montagne, spéléologie, équitation, aviation, photographie, archéologie, défense du patrimoine). Ces Clubs fournissent à leurs adhérents des guides de voyages, des circuits conseillés et créés les premiers panneaux de circulation routier touristique. Elles facilitent ainsi l'accès au pittoresque ou à l'artistique d'un lieu en désignant d'une flèche ce qu'il faut aller voir et par où il faut passer pour le découvrir. Dans les années 1920 le T.C.F. et les automobiles-clubs réclameront des routes modernes et la pratique du goudronnage se systématisera après-guerre sur les routes nationales puis sur les départementales.

On voit alors l'apparition, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, d'une mise en marché accrue du tourisme avec la multiplication des auberges et des hôtels. Si le pont du Gard est un lieu attractif pour de nombreux touristes, il n'en est pas moins un lieu de vie pour la population locale qui s'y retrouve bruyamment et joyeusement lors des fêtes de Pâques et de Pentecôte mais aussi le dimanche pour le pique-nique et la baignade.

Dès le XIX^e siècle, le pont du Gard est marqué par ce brassage continu de populations locales et touristiques.

Le tourisme est toujours croissant au début du XX^e siècle et il devient le théâtre d'une interaction longue et parfois complexe entre lieu touristique, perçu ou imaginaire et lieu vécu, entre naturel et artificiel. Il est alors source à la fois d'exotisme, d'admiration,

d'incompréhension et de conflit. Le regard du visiteur va influencer l'évolution du site. Il faudra enlever les câbles électriques passant sous une arche et menant au moulin de Saint Privat et à son barrage. Il faudra aussi fermer

Journal Le matin - 4 et 5 novembre 1913 - Menaces de destruction du Pont du Gard par M. Calderon et fermeture de l'accès au monument.



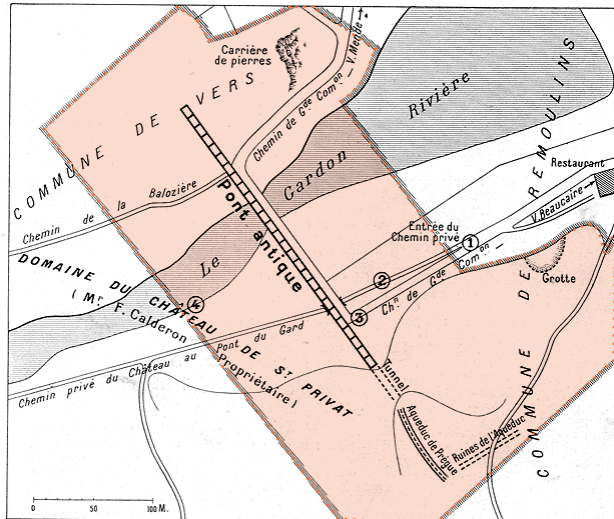
mirante perspective de la vallée. Avant escaladé soigneusement la barrière, j'ai pu me rendre compte que le château de Saint-Privat menaçait ses prétentions autrement que par ses mots. Mériel favorisé du sort, j'ai pu atteindre l'aqueduc et sur les éperons mêmes du pont moderne j'ai lu :

PROPRIETE PRIVEE
 Il est absolument défendu de passer sous les arches du pont de Gard sans peine de procès-verbal.

En insérant dans son domaine la sente rocailleuse qui, sur la rive gauche, serpente sur le territoire communal de Vers, enfermant les allées de la rive droite, M. Calderon a donc bien bloqué le pont du Gard. Il l'a confiné dans un superbe isolement.



Plan de la zone protégée de 16 hectares autour du pont du Gard - Extrait de "L'illustration", N°3690, 1913 © DR



une carrière située à 80 m du pont, en rive gauche du Gardon, qui menaçait l'intégrité du monument et la beauté du site.

EN NOVEMBRE 1913, L'AFFAIRE DITE « CALDÉRON » STIGMATISE CET ANTAGONISME ENTRE LIEU HABITÉ ET LIEU REGARDÉ.

M. Caldéron, propriétaire du domaine de Saint-Privat et des accès au pont du Gard, excédé par l'afflux d'excursionnistes décide de barricader le monument et menace de le dynamiter. Quelques années avant, Il avait conclu avec l'hôtelier Labourel un droit aux touristes de libre pratique sur les rives contre une redevance annuelle de 400 francs. Mais la pression touristique est telle qu'il souhaite dès 1909 soit rester maître chez lui soit céder à l'Etat 3 hectares entourant le monument contre 46000 francs. L'Etat lui proposant 7000 francs, M. Caldéron entre en conflit ouvert et ferme aux touristes la bordure de son domaine. Pour donner suite à ces menaces, la Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique décide, par l'application de la loi du 21 avril 1906¹, de créer autour de l'aqueduc une zone de protection de 16 hectares « pour qu'il soit possible à tout le monde de le contempler librement. La sauvegarde du caractère désertique des environs immédiats du Pont du Gard est donc assurée. »

« Pendant longtemps, M. Caldéron a laissé au public le libre passage de son domaine. Il prétend aujourd'hui que le développement du tourisme a créé une situation nouvelle,



⋮ Jour de fête au pont du Gard © Carte postale - DR

¹ loi du 21 Avril 1906, dite loi Beauquier, organisait pour la première fois la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

1913 Guide officiel de Nîmes et du Gard, Syndicat initiative, Paris

« Le pont du Gard, c'est l'excursion la plus classique qui appelle la première le touriste de passage à Nîmes et la plus facile en même temps puisqu'on y accède par la voie ferrée, direction de Remoulins, en moins d'une heure »

intolérable. Certains jours de fête, dit-il, notamment à la Pentecôte, des bandes arrivent d'Avignon, de Nîmes, de Beaucaire, et festoient sur sa propriété qu'elles saccagent sous les yeux des gendarmes débordés... Cet heureux propriétaire est, paraît-il, un fort galant homme ; on conçoit que la sauvagerie de certains touristes l'ait exaspéré. Il a, dit-il, trouvé des inconnus jusque dans son vieux castel, inventoriant son mobilier et usant de son billard. » Extraits de L'illustration, N° 3690, 15 Novembre 1913.

Cet épisode montre que la mise en tourisme du milieu naturel et culturel du pont du Gard s'est faite par la vision de celui qui visite aux dépens de celui qui historiquement était la mémoire du lieu. Il montre aussi que les abords du pont du Gard ont été protégés pour favoriser son accès et sa visite au plus grand nombre aux dépens de la protection paysagère ou environnementale qui n'était pas un sujet à l'époque.

La protection du monument et ces quelques hectares l'entourant et les aménagements de l'État facilitant son accès ont paradoxalement favorisé à la fois l'augmentation de sa fréquentation et sa fragilisation et à la fois le développement de pratiques ludiques nouvelles et non plus séculaires.

A cette période le pont est considéré comme un élément du paysage qu'on visite pour les balades dans la nature et les gorges du Gardon.



EN FRANCE, IL FAUDRA ATTENDRE 1936, LE FRONT POPULAIRE ET LES CONGÉS PAYÉS DE DEUX SEMAINES POUR TOUS, POUR QUE LE TOURISME DEVIENNE UNE CONQUÊTE SOCIALE.

Très vite après la deuxième guerre mondiale, un formidable essor économique mondial fait exploser le phénomène touristique. Au niveau international, on passe de 25 millions de personnes qui partent en vacances en 1950 à 112 millions en 1965 et 1,25 milliards aujourd'hui. Cette croissance exponentielle est concomitante du développement des moyens de transports (voitures, avions, trains) et du niveau de vie croissant des sociétés. L'explosion du tourisme est alors le signe le plus visible de l'essor des classes moyennes.

En 1932, les abords immédiats du paysage du pont du Gard sont protégés pour ses caractères pittoresque et historique, au titre de la loi de 1930. Dès 1937, un deuxième hôtel, le « Vieux-Moulin », apparaît au pied du pont en rive gauche, en lieu et place du moulin à blé dit « Moulin neuf ».



Hôtel le "Vieux moulin" © Carte postale - DR



Auberge blanche à Vers-Pont-du-Gard © Carte postale - DR

Avec les « trente glorieuses » de 1946 à 1975 commencent à se développer l'implantation des campings sur le territoire. En 1959, le camping Labourel s'implante au bord du Gardon en contre-bas de l'hôtel en rive droite. Puis il y aura un deuxième camping, attenant au premier, implanté par M. Bec et, en 1963, le camping privé de la Sousta en entrée du site du Pont du Gard qui deviendra propriété de la commune de Remoulins en 1985. A cette même époque, il faut noter qu'il y a encore une entreprise industrielle d'exploitation de gravière/sablrière (existant depuis l'après-guerre) présente entre la Sousta et les campings Bec et Labourel.

Les années soixante sont prolifiques d'aménagements, un snack-bar « L'Aqueduc Romain » de l'autre côté de la route départementale passant devant le « Vieux-Moulin » ; une station essence sur la commune de Vers-Pont-du-Gard en entrée du site face à l'Auberge blanche créée en 1950 ; le restaurant « le Colombier » à l'entrée du site sur la commune de Remoulins ; une route départementale bitumée après-guerre qui traverse le pont « Pitot » et voit sa voie s'élargir et son trafic routier se densifier et, au bord de la route, au pied du pont en rive droite, des commerces ambulants (cartes postales, souvenirs, glaces, boissons...) de plus en plus nombreux.



Camping au pont du Gard © Carte postale - DR

Photographies du cumul progressif des aménagements autour du pont du Gard © EPCC



Le pont du Gard est alors une manne financière et l'accumulation des implantations commerciales aux abords immédiats du monument altèrent sa découverte et son environnement. Sous pression de la commission des monuments historiques, les commerces ambulants sont reculés de la vue directe du monument. En 1968, un commerce de vente de souvenirs sera intégré à la maison du tourisme construit par le département à proximité de l'hôtel Labourel.

En parallèle la voiture devient reine dans la société et tous les aménagements sont dictés par ce mode de transport de plus en plus accessible financièrement. Les routes s'élargissent et s'équipent de services, les autoroutes apparaissent et accélèrent la rapidité de déplacement à travers l'Europe.

En 1971, la commune de Remoulins décide de réglementer le stationnement en interdisant le parking sur le bord de route en rive droite et en créant un parking payant auquel vient se greffer un restaurant pizzeria et un nouveau commerce de souvenirs. Le parking payant de 1,8 ha (soit 2,5 terrains de foot) accueille 32 places de bus et 320 places de voiture. Ces nouveaux aménagements auraient eu pour conséquence de réduire l'accessibilité aux campings et à l'hôtel Labourel réduisant ainsi leur fréquentation.

A cette période, les ambiances paysagères du pont du Gard sont marquées par la prégnance de la route et des équipements touristiques aux dépens de son écrin

paysager. L'intérêt historique et artistique du monument s'efface progressivement pour s'ouvrir au contexte d'usage des loisirs de baignade et de détente dans un cadre pseudo-naturel, très anthropisé et espace de liberté.

Dans les années 70, la société est en phase d'expansion essentiellement matérielle de l'économie et de développement d'une consommation de masse. L'impact environnemental de ces excès n'est ni un sujet ni un problème en soi. Toutefois, en 1973, avec la pression touristique sur le monument, le périmètre du site classé au titre des paysages est étendu à 226 ha autour du monument.

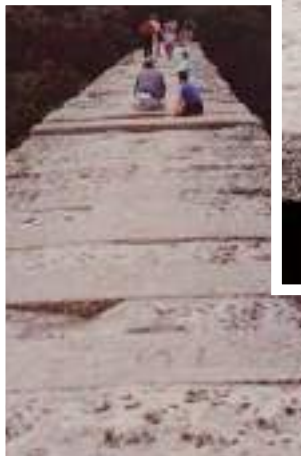
En 1985, après l'inscription du pont du Gard sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, le Conseil général du Gard, prévoyant un nouvel afflux touristique, prend la décision de protéger et d'aménager le site culturel et touristique le plus visité du Gard. Le Conseil général propose de prendre en charge le projet de « Protection du site historique et écologique du pont du Gard », qui sera conduit par un syndicat mixte regroupant le Conseil général du Gard et les trois communes riveraines du site du pont du Gard (Castillon-du-Gard, Remoulins, Vers-Pont-du-Gard). En 1989, le projet reçoit l'agrément de la commission supérieure des sites du ministère de l'environnement pour une quadruple mission : protéger, accueillir, transmettre et développer le site. Il s'agira alors de nettoyer les abords du pont et le site classé, de renvoyer à la périphérie les parcs



Construction d'un parking sur la commune de Remoulins - Photographies aérienne 1971 © IGN



Photographies sur le pont du Gard © DR



Photographies du cumul progressif des aménagements autour du pont du Gard © EPCC



de stationnement, l'accueil, les espaces muséographiques et les services.

Jusque dans les années 90, ce sera l'euphorie d'une époque où les vacances se démocratisent mais où personne ne gère l'impact du développement touristique et n'anticipe les dégradations dues à la fréquentation anarchique.

A cette période, l'espace naturel du pont du Gard qui reçoit un million de visiteurs, est dégradé. Il n'existe pas de structure d'accueil, de services de base et pas d'information culturelle. Un amoncellement disparate d'éléments incongrus, de signalétique routière, d'activités liées à l'économie touristique, viennent brouiller l'image des abords du Pont et les cheminements « sauvages » érodent l'environnement.

Les infrastructures dédiées à l'automobile sont à quelques dizaines de mètres seulement du monument, (ronds-points, aires de stationnement) et les voitures, bus, camions, circulent sur le pont Pitot. En 1993, l'État étend encore la zone classée du pont du Gard à 407 ha suivant les recommandations de la commission du Patrimoine mondial. En 1994, le Conseil général du Gard, au travers du syndicat mixte, confie la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du pont du Gard à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nîmes. Un de ses premiers objectifs est de faire aboutir une déclaration d'utilité publique (DUP) pour s'assurer la maîtrise foncière de l'opération sur 165 ha. La volonté s'affirme alors de mettre en place pour la première fois une gestion du site du Pont du Gard pour maîtriser la préservation du monument et de son environnement et organiser la gestion des flux touristiques.

En 1997, après près de dix années de concertation entre les services de l'Etat, les collectivités et le territoire, un nouveau projet de protection du pont du Gard, largement révisé, est approuvé par la commission supérieure des Sites. Le site bénéficie alors du label « Grand projet européen environnemental, culturel et touristique de l'Union européenne ». Les travaux seront réalisés de 1998 à 2002 et intégreront par convention avec le ministère de l'environnement, « l'Opération Grand Site » du pont du Gard qui aboutira à sa labellisation Grand Site de France en 2004.

Dans un périmètre de 165 ha autour du monument, une importante opération d'aménagement est engagée par le Conseil général du Gard soutenu financièrement par



le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, l'État et l'Europe. Les objectifs de ce projet sont d'assurer la sauvegarde du site, d'offrir aux visiteurs les meilleures conditions de visite possibles, de proposer un contenu culturel traduisant la valeur du monument et de développer l'économie locale tout en garantissant un accès gratuit à tous. Une nouvelle vie est insufflée à l'espace. Il est complètement rendu aux piétons, toutes les traces de l'aire automobile sont effacées.

En 2002, à peine les travaux terminés, de graves inondations balaient la ripisylve du Gardon et emportent une partie de la rive droite qui sera par la suite consolidée par un large mur de soutènement en dessous de l'hôtel Labourel devenu restaurant « les terrasses ».

Le site a donc connu, dans une courte **temporalité, quatre changements majeurs** :

- La disparition de la fonction routière du pont Pitot, faisant évoluer le site d'une voie de circulation routière au pied d'un monument à la mise en paysage du monument pour sa préservation
- L'aménagement d'un site dédié à la préservation et à la médiation du pont du Gard s'accompagnant de la mise en place d'une gestion publique et d'une réglementation d'usage du site,
- Le passage d'une économie touristique du site essentiellement privée à une économie touristique essentiellement publique,
- Les inondations importantes qui bouleverseront totalement le paysage des gorges du Gardon avec la disparition des ripisylves et l'évolution du tracé de la rivière.



Pont du Gard © DR



Pont du Gard © François Allaire



Pont du Gard © DR



Pont du Gard © DR

Le cumul de ces changements intervenus au début du XXI^e siècle a marqué les esprits des habitants du territoire qui pour certains ont assimilé la disparition de la ripisylve aux aménagements et la suppression de la route à une privation de liberté. Ces raccourcis historiques laissent de côté la réalité de l'époque où le site n'était qu'une base de loisirs sans préoccupation marquée de préservation du monument et de son environnement.

Le site du pont du Gard est maintenant visité à la fois pour son monument et pour la qualité de son environnement, comme lieu culturel et naturel, comme lieu de connaissance et de détente, comme lieu du tourisme international, national et local, comme lieu de balade, de pique-nique, de baignade, de concert... Le site semble avoir retrouvé son sens premier : un aqueduc dans son environnement. La réhabilitation de son écrin paysager, la suppression de la route départementale, la découverte piétonne du monument l'ont rendu de nouveau lisible.



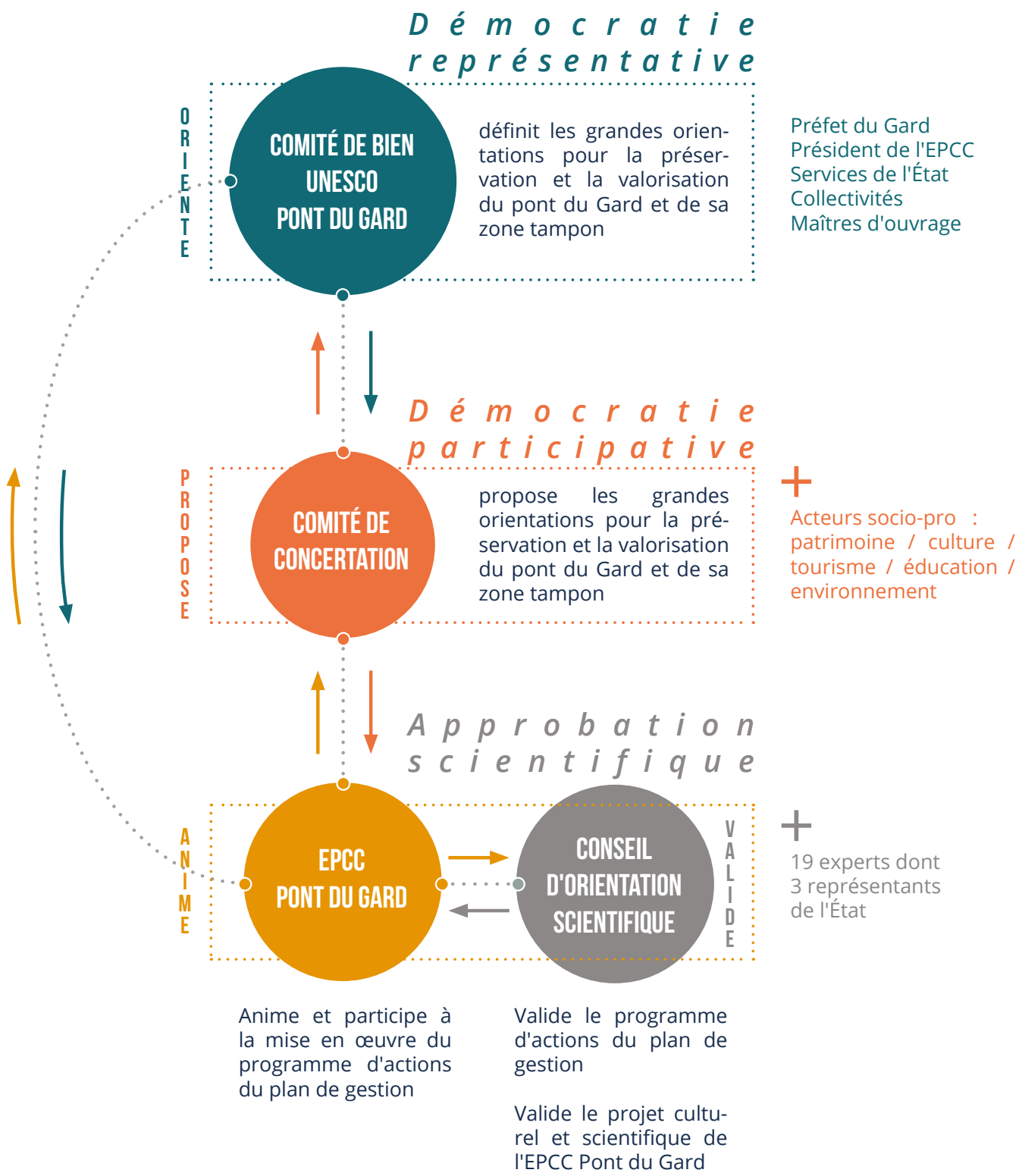
⋮ *Vue aérienne du pont du Gard et de son contexte territorial © Patrice Blot*



GOUVERNANCES ET CONTEXTE TERRITORIAL

GOUVERNANCES PRÉSENTES DANS LA ZONE TAMPON	145
DISPOSITIFS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTATIONS	149
CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	154
PROJETS RÉCENTS OU EN COURS DANS LE PÉRIMÈTRE PROCHE DE LA ZONE TAMPON	155
BILAN DE LA GESTION DU SITE DU PONT DU GARD.....	160

SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU DISPOSITIF DE GESTION DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD



4

Gouvernances et contexte territorial dans la zone tampon

1. GOUVERNANCES PRÉSENTES DANS LA ZONE TAMPON

1.1. GOUVERNANCE DE LA ZONE TAMPON PAR LE COMITÉ DE BIEN

La gouvernance de la zone tampon du pont du Gard, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, revient à un comité de bien rassemblant les services de l'État, les collectivités locales, les experts et la société civile (Cf. annexe p 246). Il est coprésidé par le Préfet du Département du Gard et le Président de l'EPCC Pont du Gard, avec l'appui du Chef de mission UNESCO de la DRAC.

Le comité est consulté pour les grandes orientations et la stratégie à long terme de préservation et de valorisation du bien. Il assure le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion mais ne représente pas une forme juridique de validation. Il doit garantir la compréhension par les visiteurs du pont du Gard et de son environnement ainsi que la diffusion de la connaissance et de la valeur universelle exceptionnelle du bien ; l'encadrement de la fréquentation ; la valorisation du territoire en favorisant l'émergence d'un tourisme durable et en développant l'image d'un territoire de patrimoine et de culture.

La mise en œuvre des actions nécessite de faire travailler ensemble, dans de mêmes objectifs, des décideurs locaux très divers ayant par ailleurs déjà à charge des programmes d'action et des directives spécifiques à leur propre structure. **La réussite du plan de gestion repose sur l'implication des parties prenantes de ce comité de bien et sur l'intégration des problématiques UNESCO au sein des programmes existants.** Cela demande que le plan de gestion s'articule autour du gestionnaire du site du pont du Gard en s'appuyant sur les compétences d'intervention complémentaires déjà existantes et répondant aux enjeux du territoire.

Les principales structures ayant des compétences d'intervention sur la zone tampon sont listées ci-après. La diversité des périmètres d'intervention pour chaque structure est reportée en annexe (cartes 16 à 24 p 374 à 381).

1.2. PRINCIPALES STRUCTURES AYANT DES COMPÉTENCES D'INTERVENTION DANS LA ZONE TAMPON

L'ÉTAT

L'État (Ministère de la culture) est propriétaire du pont-aqueduc gallo-romain. Sous l'autorité du Préfet de Région ou du Préfet du Gard, les services de l'État interviennent dans tous les champs réglementaires existants dans la zone tampon.

➤ **Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie** qui intervient principalement dans la conservation, la protection, la restauration et la valorisation des patrimoines avec l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et le Service régional de l'archéologie (SRA),

➤ **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie** qui intervient principalement sur le développement et l'aménagement durables, la préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), de la biodiversité et des paysages et la prévention des risques avec, en son sein, les directions de l'écologie, de l'aménagement et des risques naturels.

➤ **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard** qui intervient sur les thématiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de prévention des risques, des activités agricoles et de développement durable.

L'EPCC PONT DU GARD

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pont du Gard est le gestionnaire du Site du Pont du Gard. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il doit, en particulier, assurer le développement et la promotion au plan national et international des actions culturelles, touristiques et environnementales du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et labellisé Grand Site de France. L'EPCC intervient sur un parcellaire de 194 ha dans la zone écrien du monument aqueduc romain (annexe statuts de l'EPCC p 299 / carte 17 du parcellaire p 375).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'établissement de coopération culturelle est administré par un conseil d'administration et un président, et dirigé par un directeur. Le conseil d'administration est composé par 15 représentants des collectivités territoriales membres (8 du Conseil départemental du Gard, 4 du Conseil régional d'Occitanie, 3 des communes Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard et Remoulins), 3 représentants de l'Etat (Préfet, DRAC, DREAL), 2 représentants du personnel et 5 personnalités qualifiées (2 CD30, 1 CR Occitanie, 1 désignée par les 3 communes, 1 désignée par le Préfet du Gard). Le Conseil d'administration est au cœur des décisions de l'EPCC et s'appuie sur l'expertise d'un conseil d'orientation scientifique.

CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

L'établissement est doté d'un conseil d'orientation scientifique composé de dix-neuf personnalités qualifiées, désignées par le conseil d'administration, sur proposition du Président de ce conseil, après avis du Préfet. Le Président du conseil d'orientation scientifique est élu en son sein.

Le conseil d'orientation scientifique assiste le directeur et le conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique et culturelle de l'établissement et assure l'évaluation de sa mise en œuvre. Il formule tous avis et recommandations notamment sur la programmation pluriannuelle des activités scientifiques de l'établissement. Il se

réunit au moins deux fois par an, à la demande du Président de l'EPCC, du Président du COS, du directeur de l'établissement ou de deux tiers de ses membres.

Ce conseil d'orientation scientifique exerce sa compétence dans tous les domaines scientifiques et culturels concernés par l'activité du Site du Pont du Gard (muséographie, mise en valeur du site archéologique, paysage, environnement, médiation et valorisation patrimoniale) et dans la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Il propose et approuve les orientations générales et les moyens afférents. Il fait office de comité de lecture pour les publications scientifiques de l'EPCC Pont du Gard, dont notamment le plan de gestion du patrimoine mondial. Enfin, il étudie toute action de coopération internationale liée à la vocation internationale du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

MOYENS TECHNIQUES

L'établissement public s'est réorganisé en interne avec la création d'un nouvel organigramme finalisé en fin d'année 2018. Cette nouvelle structuration administrative et technique a permis le rapprochement de services pour gagner en efficacité dans la mise en œuvre des différents projets de l'établissement. Il s'agissait d'améliorer l'efficacité intrinsèque de l'EPCC tout en prenant en considération les aspirations des personnels en termes de carrière et de service.

L'établissement emploie **108,65** salariés en équivalent temps plein pour un total de **111** salariés. Dans cet effectif de 111 salariés, on compte 2 fonctionnaires et 109 emplois de droit privé. La majorité des employés sont à temps plein (101 salariés à temps plein pour 10 salariés à temps partiel) et en contrat à durée indéterminée (102 CDI pour 4 CDD et 5 apprentis).

MOYENS FINANCIERS

L'EPCC Pont du Gard est doté d'un budget moyen de 10 millions d'euros avec près de 7 millions d'euros de financement propre

et 3 millions d'euros de dotation statutaire (1 million d'euros par la région Occitanie et 2 millions d'euros par le département du Gard).

PRESTATIONS

Le Site du Pont du Gard est un site payant permettant la visite du pont, des espaces culturels (muséographie, Mémoires de garrigue...). Certains publics bénéficient d'un accès gratuit (publics scolaires de l'Académie de Montpellier, habitants du Gard et enfants de moins de 18 ans en famille).

Le site est ouvert au public toute l'année, 7 jours sur 7, avec des horaires variables en fonction des saisons. La visite du site peut être libre ou guidée. La visite peut être agrémentée d'activités à la carte avec l'application mobile «Visiter le Pont du Gard».

RÉGION OCCITANIE

Présente au conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, la région Occitanie intervient dans la structuration du développement économique et touristique, de l'aménagement durable et des transports du territoire. Dans la zone tampon, elle valorise en particulier l'espace régional à travers sa politique des Grand Sites Occitanie, le programme européen Interreg Méditerranéen Herit-Data et le soutien aux biens inscrits.

DÉPARTEMENT DU GARD

Présent au conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, le département du Gard est propriétaire de 71 ha du site du Pont du Gard (soit 37% du site). Par le biais de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), le département a créé une zone de préemption (DPENS - carte 25 p 382) sur les gorges du Gardon pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation.

La politique des ENS vise à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. L'entretien de l'ENS dans le périmètre du site du Pont du Gard est effectué par l'EPCC Pont du Gard. En dehors

du site du Pont du Gard, l'entretien de l'ENS revient au département du Gard. Par ailleurs, le département intervient notamment sur les infrastructures routières, l'économie et l'habitat du territoire.

COMMUNES DE CASTILLON-DU-GARD, DE REMOULINS ET DE VERS-PONT-DU-GARD

Présentes au conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, ces trois communes sont parcourues par la zone tampon (carte 18 p 376). Elles interviennent principalement dans les politiques d'urbanisme, de logement, et d'environnement du territoire.

SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON (SMGG)

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon est administré par un comité syndical composé de dix communes membres et du département du Gard (carte 19 p 377). Il exerce cependant ses compétences sur près de 50 communes dans le cadre des programmes Natura 2000.

Le SMGG intervient sur les volets de la préservation des patrimoines des gorges du Gardon (faune, flore, paysages et bâtis), de l'agriculture, de l'éducation à l'environnement, de l'aménagement du territoire, du développement local et de l'accompagnement à l'insertion par l'emploi.

Le SMGG met en œuvre les politiques LIFE, Natura 2000, Grand Site et Réserve de Biosphère sur le territoire.

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) GARDONS

L'EPTB Gardons est le syndicat de rivière qui est en charge des questions de l'eau à l'échelle du bassin versant des Gardons (carte 16 p 374). Ce dernier s'étend des Cévennes jusqu'à la confluence avec le Rhône dans le Gard, en traversant la Gardonnenque et les gorges du Gardon. Il intervient à l'échelle des 171 communes du bassin versant en matière de coordination. Il porte la maîtrise d'ouvrage de travaux pour ses membres qui représentent un territoire de 161 communes. Le département du Gard est un membre fondateur de la structure.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) DU MASSIF DU GARDON

Le SIVU du Massif du Gardon intervient dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (carte 20 p 378). Il assure la pérennité des voies de DFCI ainsi que l'aménagement et l'entretien des équipements de protection et de surveillance des forêts dans le massif forestier du Gardon. Il regroupe 8 communes du massif des Gardons (Cabrières, Collias, Lédenon, Poulx, Remoulins, Saint-Bonnet-du-Gard, Sainte-Anastasie, Vers-Pont-du-Gard).

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

L'ONF assure une gestion multifonctionnelle des forêts publiques, principalement les forêts des collectivités sur ce territoire. Dans la zone tampon, l'ONF met en œuvre les aménagements des forêts communales de Remoulins et de Vers-Pont-du-Gard (carte 21 p 379).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD

La communauté de communes du Pont du Gard se compose de 17 communes, regroupant 26 449 habitants (carte 22 p 380). Elle intervient principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de son développement économique et touristique mais aussi dans la politique du logement et du cadre de vie et l'entretien de la voirie.

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) UZÈGE PONT DU GARD

Le syndicat mixte du PETR Uzège Pont du Gard est composé de 50 communes (carte 24 p 381) dont les 33 communes de la communauté de communes du Pays d'Uzès (carte 23 p 380) et 17 communes de la communauté de communes du Pont du Gard. Il intervient principalement dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans les domaines du transport, de l'habitat, de l'économie et de l'environnement. Il accompagne notamment les collectivités dans leurs démarches d'urbanisme.

COMPÉTENCES D'INTERVENTION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES DU TERRITOIRE

	État DREAL DRAC	Région Occitanie	CD Gard	EPCC Pont du Gard	SMGG	EPTB des Gardons	CC Pont du Gard	CC Pays d'Uzès	PETR Uzège Pont du Gard	ONF	SIVU du massif du Gardon	Communes Remoulins, Vers, Castillon
Périmètre												
Comité de bien UNESCO	●	●	●	●			●	●				●
CA pont du Gard	●	●	●	●								●
Grand Site de France	●			●								●
Réserve de Biosphère					●							●
Site classé	●											
Natura 2000	●				●							
Espaces naturels sensibles			●	●	●							●
Life-nature					●							
Grand Site Occitanie		●	●	●	●		●	●	●			●
SCOT	●	●	●				●	●	●			
DFCI	●		●							●	●	
Tourisme		●	●									
Rivière Gardon	●					●						
PLU	●						●	●				●

2. DISPOSITIFS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTATIONS

La zone tampon (691 ha) bénéficie de plusieurs niveaux de réglementation et de gestion courante portés par différents partenariats et conventions.

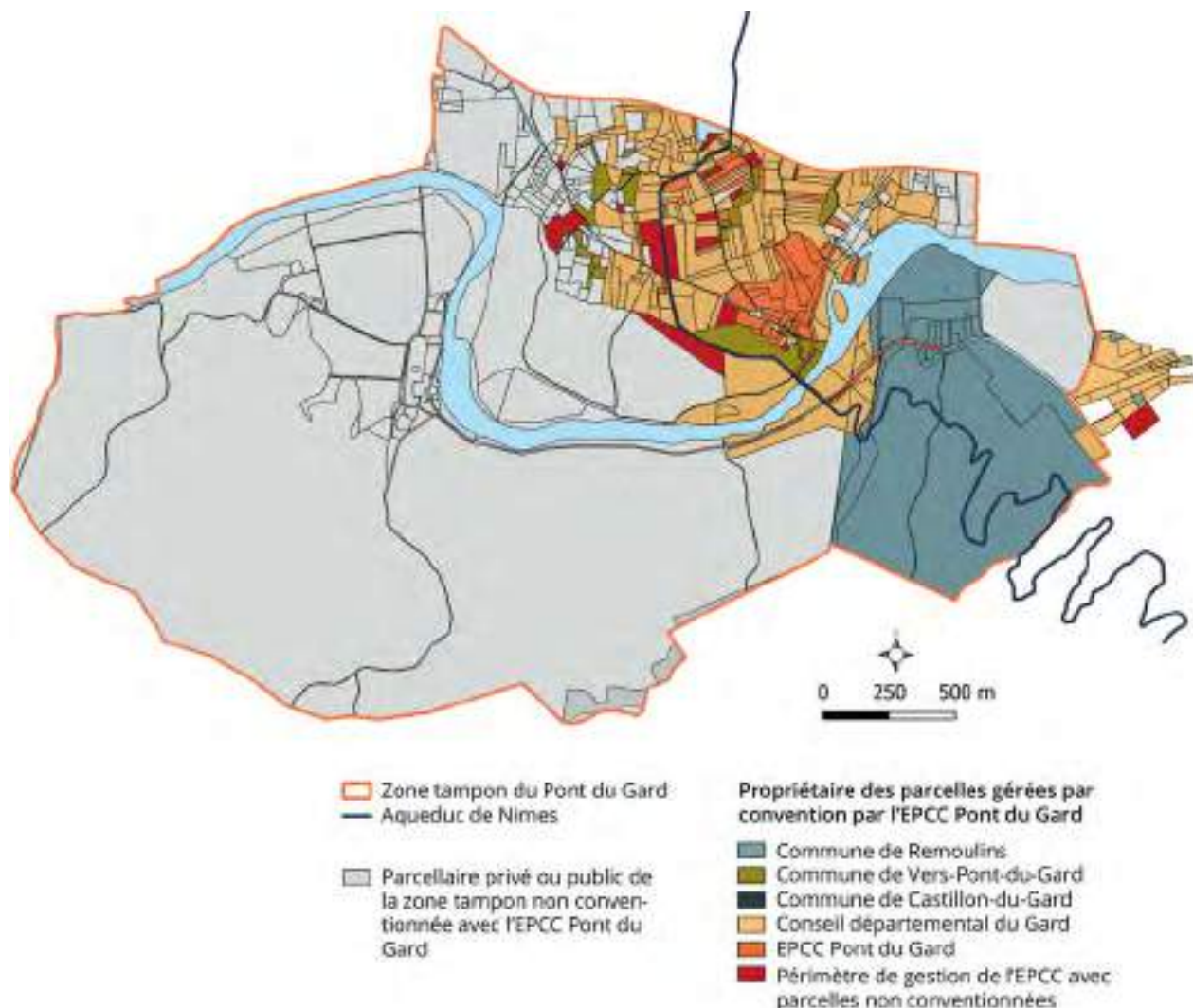
2.1. LA MAITRISE DU FONCIER

Le pont du Gard appartient à l'État (ministère de la Culture), le pont Pitot accolé à l'aqueduc appartient au département du Gard. Le site du Pont du Gard de 194 ha, compris dans la zone tampon de 691 ha, a été mis à disposition de l'EPCC Pont du Gard, (gestionnaire et propriétaire de 6,3% du parcellaire), par convention de gestion du 26 juin 2003, avec le département du Gard (37% du parcellaire), les communes

de Castillon-du-Gard (0,1% du parcellaire), de Remoulins (42% du parcellaire) et de Vers-Pont-du-Gard (5,6% du parcellaire) et quelques propriétaires privés (9% du parcellaire). Cette maîtrise foncière autour du monument permet de mener facilement une politique de préservation du bien inscrit au patrimoine mondial.

Le reste de la zone tampon, soit 498 ha, est répartie entre un grand parcellaire appartenant au domaine de Saint Privat, plusieurs autres propriétaires privés et les communes de Vers-Pont-du-Gard et de Remoulins.

La maîtrise foncière aux abords immédiats du monument permet une gestion quotidienne des lieux en termes de propreté, sécurité et valorisation du site du Pont du Gard.



Carte 17 - Parcellaire de la zone tampon en gestion conventionnée par l'EPCC Pont du Gard © EPCC - RPM

2.2. PROTECTIONS JURIDIQUES

2.2.1. Protections au titre du code du patrimoine

BIEN CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE

Le pont du Gard est classé sur la liste des monuments « pour lesquels des secours ont été demandés » en 1840 par Prosper Mérimé et classé « monument historique » au titre de la loi du 31 décembre 1913. Ce classement monument historique s'accompagne d'une protection des abords du monument dans un rayon de 500 m. Un décret en date du 26 février 1917 instaure cette zone de protection autour du pont du Gard au titre de l'article 1.3 de la loi de 1913 sur les Monuments historiques.

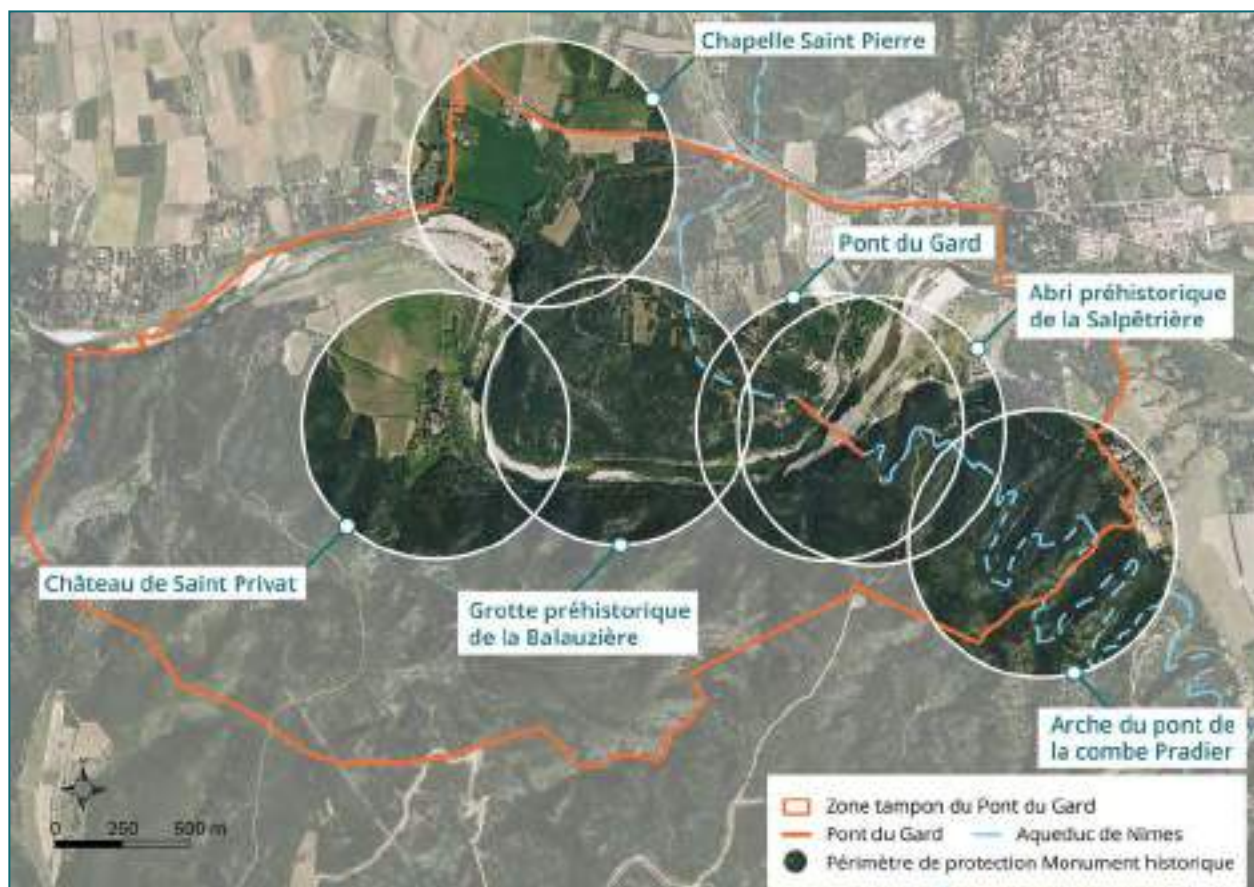
L'État a étendu les mesures de protection au titre du code du patrimoine à d'autres ouvrages d'art ou vestiges de l'aqueduc présents dans la zone tampon (carte des Monuments historiques).

Ainsi, sont aussi classés monuments historiques :

- ... l'abri préhistorique de la Salpêtrière
- ... la grotte préhistorique de la Balauzière
- ... le château de Saint-Privat
- ... la chapelle St Pierre
- ... l'arche du pont de la combe Pradier

Et sont inscrits monuments historiques :

- ... la carrière de l'Estel sud
- ... les ponts Roupt et de Font Ménéstière,
- ... l'arche de la combe Joseph
- ... les culées du pont de la combe Roussière



Carte 26 - Périmètres de protection "monument historique" présents dans la zone tampon © EPCC - RPM

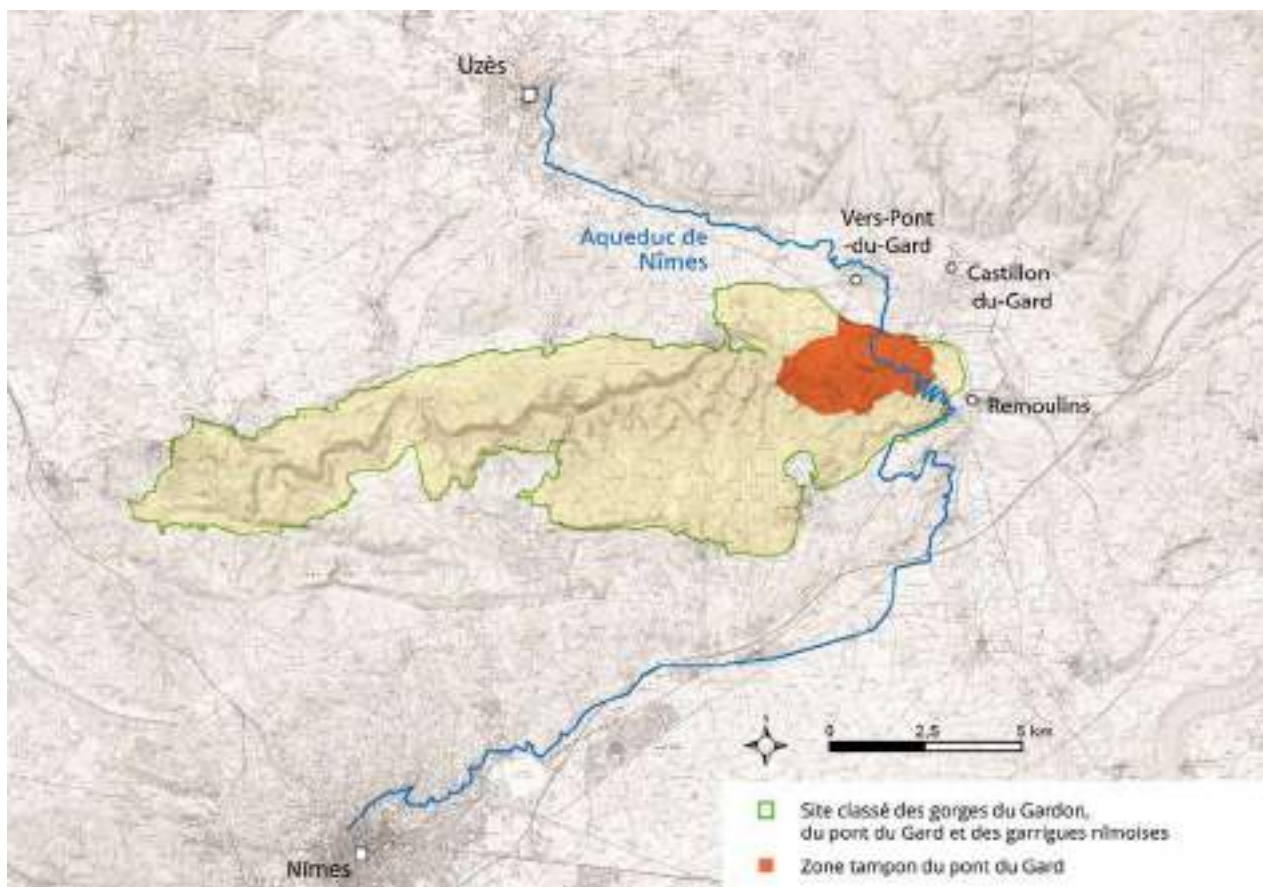
2.2.2. Protections au titre du code de l'environnement

SITE CLASSÉ AU TITRE DU PAYSAGE

Les limites du site classé au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques, seront reprises, le 12 mai 1932, pour son classement au titre de la loi de 1930 sur les sites « à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

La protection du paysage écriin du pont du Gard a été renforcée par plusieurs extensions successives de son classement passant de 226 ha en 1973 à 407 ha en 1993 puis 7760 ha en 2013 (Évolution des périmètres p 322). Le site est classé pour ses valeurs historique et pittoresque.

Site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises © SMGG



Carte 27 - Site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises de 7760 ha © EPCC - RPM

SITE NATURA 2000

La zone tampon du pont du Gard est incluse dans deux sites « Natura 2000 » au titre de la directive européenne " Oiseaux " en date du 23 avril 1979 (zone de protection spéciale « *Gorges du Gardon / ZPS FR9110081* » - carte 28 p 385) et au titre de la directive européenne " Habitats " du 22 mai 1992 (site d'intérêt communautaire « *Le Gardon et ses gorges / SIC FR9101395* »). Ces deux sites sont gérés par le Syndicat mixte des gorges du Gardon qui est en responsabilité de la préservation des habitats et des habitats d'espèces. Il intervient notamment dans la zone tampon pour le suivi d'espèces (oiseau, chiroptère, flore,...).

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. La base juridique de Natura 2000 provient de la directive Oiseaux et de la directive Habitats, qui forment l'épine dorsale de la politique européenne en matière de biodiversité. Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir, dans un état favorable à leur maintien à long terme, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Ils font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces.

La diversité des caractères morphologiques des gorges du Gardon explique la diversité des habitats et des espèces qu'on peut y rencontrer. Outre les formations typiques des garrigues méditerranéennes, les ripisylves restent encore très intéressantes malgré les dégâts causés par les crues de 2002 et 2003, avec des variantes à Arbre de Judée remarquables (carte des habitats en annexe). Elles permettent au castor et à la loutre de trouver refuge et nourriture. Les nombreuses grottes permettent d'accueillir une bonne diversité de chiroptères. Dans les gorges,

se trouvent des formations de Chênes verts peu perturbées avec des espèces particulièrement rares (Cyclamen des Baléares). La ZPS abrite trois espèces de rapaces remarquables, l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc et le Vautour percnoptère. Le Busard cendré, le grand-duc, ainsi que la plupart des passereaux des garrigues méditerranéennes se rencontrent aussi dans le massif.

PLAN DE PROTECTION DES RISQUES INONDATIONS

Le plan de prévention des risques inondation (PPRI), régi par le Code de l'environnement article L.562-1 et suivants, a pour objectifs d'établir une cartographie des zones de risque, d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de les limiter dans les autres zones inondables, de prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes, de prescrire les mesures de protection et de prévention collectives et de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. Ce plan définit aussi les mesures applicables au bâti existant, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde incombant notamment aux particuliers et aux collectivités locales.

C'est une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme (PLU). Il a une valeur réglementaire et est opposable au tiers. La zone tampon est soumise à trois PPRI sur les communes de Castillon-du-Gard, de Remoulins et de Vers-Pont-du-Gard (carte 29 à 31, zones réglementaires p 386 à 390).

2.2.3. Protection au titre du code forestier

PLAN DE DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

Le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) du Gard 2012-2021 est un document cadre qui a pour objectifs de diminuer le nombre de départs de feux de forêts, de réduire les surfaces brûlées ainsi que de prévenir les risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les

milieux naturels. Les arrêtés préfectoraux précisent et renforcent les mesures prises par le code forestier concourant à la protection des forêts contre les incendies (carte 38 - Aléas incendie p 397).

Sa mise en œuvre repose sur un partenariat entre le conseil départemental du Gard, le service départemental d'incendie et de secours, l'Office national des forêts et la direction départementale des territoires et de la mer.

Ce partenariat est élargi en fonction des actions conduites à d'autres acteurs : gendarmerie, Office national de la chasse et de la faune Sauvage, établissements publics de coopération intercommunale exerçant la compétence DFCI, Météo France, syndicat des forestiers privés, chambre d'agriculture...

2.2.4. Protection au titre du code de l'urbanisme

ESPACE NATUREL SENSIBLE

La zone tampon du pont du Gard est comprise dans l'espace naturel sensible (ENS) des gorges du Gardon. Cet ENS départemental fait partie d'un réseau de 18 sites dans lesquels le conseil départemental du Gard met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

A ce titre, ils peuvent créer des zones de préemption sur les espaces naturels sensibles (ZPENS) en accord avec les communes, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. La zone tampon est entièrement concernée par une zone de préemption. L'EPCC Pont du Gard entretien, sur 194 ha autour du monument, les espaces naturels (agricole, ripisylve, chemins forestiers, ...) de cet ENS. (Carte 25 p 380)

2.3. AUTRES DISPOSITIFS DE GESTION

RÉSERVE DE BIOSPHERE DES GORGES DU GARDON

Depuis 2015, la zone tampon du pont du Gard est comprise dans la réserve de biosphère des gorges du Gardon (carte 32 p 391). Ce programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, « Man & Biosphère » (MAB), vise à établir une base scientifique afin d'étudier la relation entre l'Homme et son environnement, à travers les services mutuels qu'ils se rendent. La réserve de biosphère est un « lieu d'apprentissage du développement durable ». Elle permet de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux, écologiques et la gestion de la biodiversité. La réserve est gérée par le syndicat mixte des gorges du Gardon. Sur ce territoire reconnu pour ses richesses naturelles et l'engagement de ses acteurs, il a pour objectif de promouvoir un territoire modèle en matière d'innovations et de développement durable.

CONVENTION D'EXPLOITATION DU BIEN

Par convention semestrielle renouvelable (Annexe p 318), l'État autorise l'EPCC Pont du Gard à exploiter le pont aqueduc romain en organisant des visites dans la canalisation. Cette convention est assujettie à trois conditions principales :

- Respecter le nombre de 14 passages dans la canalisation par des groupes de 33 personnes maximum/passage
- Produire un document récapitulatif d'exploitation semestriel comptabilisant le nombre de passages et de visiteurs
- Produire un document d'état sanitaire de l'ouvrage d'Art et plus particulièrement de la canalisation.

L'état des lieux sanitaire de l'ouvrage, est réalisé par le bureau Architecture & Héritage en hiver. Le diagnostic porte sur l'état des sols piétinés, l'état des élévations au droit des zones de passage, les altérations potentielles à relever précisément, l'étude structurale de la canalisation et l'attestation de la solidité à froid.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Afin d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques territoriales et anticiper les évolutions qui influent sur la zone tampon du pont du Gard, le contexte socio-économique du territoire d'influence du bien a été analysé en 2020 par le service Patrimoine mondial et labels de l'EPCC Pont du Gard. Cette analyse s'est faite par croisement des données statistiques de l'INSEE, de la CCI du Gard et de Gard tourisme. L'ensemble des données, des indicateurs et des cartographies sont en annexe. L'échelle d'observation et d'analyse ne s'arrête pas à la zone tampon mais a été étendue à une zone d'influence de 13 communes représentant le territoire d'entrée des visiteurs pour la découverte du bien du pont du Gard ainsi que le grand paysage visible depuis le monument (voir carte 33, zone d'influence en annexe). Les évolutions dans cette zone peuvent avoir une influence importante sur la qualité de vie des locaux, la qualité de services aux visiteurs, l'équilibre économique et social du territoire et la qualité de découverte du patrimoine du pont du Gard. (Diagnostic en annexe p 324 / carte 33 p 392).

3.1. DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT

La moitié de la population gardoise vit dans les deux plus grandes aires urbaines du département, celles de Nîmes et d'Alès. La population augmente sur la plus grande partie du territoire, à Nîmes, dans les principales agglomérations, les espaces périurbains qui les entourent, mais aussi dans un large espace entre Nîmes et Alès et le long de l'autoroute A9. La zone d'influence témoigne de cette dynamique qui y est par certains points plus marquée que dans le reste du département.

Au 1er janvier 2017, la zone d'influence compte 17 210 habitants. Le taux de variation de la population dans cette zone est supérieur à celui constaté au niveau départemental, régional et national. Cette dynamique de population est marquée par une augmentation très forte (58%) du nombre d'habitant de 1962 à 2016. Ce territoire bénéficie aussi d'une population relativement jeune qui confirme la dynamique démographique.

Cette augmentation de population s'accompagne de l'évolution du nombre de résidences, principale et secondaire, dans la zone d'influence du pont du Gard. Le taux de logement secondaire est plus élevé que le taux national et légèrement inférieur au taux départemental et régional. La part des résidences secondaires est un facteur traduisant l'attractivité touristique de la zone d'influence et participant à l'augmentation saisonnière du nombre d'habitant.

En 20 ans, l'évolution du nombre d'habitant et du nombre de logement a profondément modifié les paysages de la zone d'influence du pont du Gard et des approches des gorges du Gardon.

L'expansion des couronnes périurbaines avance peu à peu sur les garrigues du nord de Nîmes. Aujourd'hui, la périurbanisation est même devenue la dynamique principale de transformation de cet espace. Cette périurbanisation commence à déstructurer le tissu agricole qui se transforme en îlots résidentiels qui brouillent l'identité du paysage. Cette consommation d'espace par l'urbanisation banalise progressivement l'attrait et l'image des paysages et sa biodiversité. Elle tend à créer des espaces intermédiaires hybrides qui dégradent les entrées des villages. Enfin cette progression du grignotage des parcelles agricoles s'ajoute au développement des axes routiers qui s'élargissent et se banalisent aussi (coupure des plantations longeant les routes). Ce changement aboutit à l'augmentation de l'artificialisation des sols entraînant leur imperméabilisation et augmentant les risques d'inondation et de ruissellement.

3.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le taux d'emploi dans la zone d'influence du pont du Gard est supérieur à celui du département du Gard et de la région Occitanie mais inférieur au taux national. Ce taux élevé d'activité traduit la bonne santé économique de la zone d'étude. Toutefois, il faut noter que le revenu médian des personnes en activité est inférieur au niveau national et régional et qu'il existe une grande inégalité de revenus entre les communes.

En 2016, la zone d'influence du Pont du Gard compte 1 714 établissements dont 380 établissements employeurs. La répartition de ces établissements par grand secteur d'activité met en avant que le caractère rural et industriel est plus représenté que dans le reste du Gard. A l'inverse, le tertiaire marchand et le secteur de la construction sont moins représentés ainsi que les administrations publiques qui ont avec un maillage moins dense qu'au niveau du département.

La voiture demeure le mode de transport privilégié pour 87,5 % des travailleurs dans les trajets domicile-travail, soit une proportion supérieure au taux national. Le recours aux transports en commun est très faible et s'explique de deux manières : le faible développement des transports en commun avec très peu de choix horaires qui ne sont pas forcément en adéquation avec les amplitudes des heures de travail ; un travail assez présent dans la commune de résidence. (Les transports en commun sont en effet davantage privilégiés en milieu urbain).

Les croissances urbaines et le tissu économique en périphérie des villes sont fortement influencés par l'axe routier Montpellier-Nîmes-Orange et un peu moins par l'axe Uzès-Remoulins-Avignon. Ces deux axes majeurs polarisent les activités et favorisent l'étalement des communes.

La majorité des visiteurs du pont du Gard arrive en voiture (96,1%) sur le site puis viennent les bus (2,2%), les déplacements piétons et deux roues (1,6%). L'arrivée sur le site par canoë reste à affiner.



Musée de la romanité à Nîmes © Wade Zimmerman

4. PROJETS RÉCENTS OU EN COURS DANS LE PÉRIMÈTRE PROCHE DE LA ZONE TAMPON

Sans être exhaustif, ce paragraphe tend à identifier les initiatives publiques ou privées, présentes ou en projet, dans le périmètre proche de la zone tampon qui accroissent l'attractivité du territoire comme lieux de visite, de résidence ou d'investissement économique. Ces projets peuvent entretenir des relations mutuellement bénéfiques et porter des ambitions en lien avec les orientations de gestion du bien pont du Gard.

4.1. MUSÉE DE LA ROMANITÉ À NÎMES

La ville de Nîmes a ouvert en juin 2018 le musée de la Romanité réalisé par l'architecte Elizabeth de Portzamparc. C'est un important complexe de la culture romaine, à la fois musée innovant, jardin archéologique et lieu de vie. Son parcours muséographique va du VII^{ème} siècle av. J.-C. au Moyen Âge et propose aux visiteurs une approche didactique et innovante de l'antiquité. L'INRAP y présente les résultats de ses fouilles réalisées à Nîmes, au sein de la collection permanente du Musée. On y découvre notamment des mosaïques, des enduits peints et des statues antiques remarquables. Les collections archéologiques, riches de près de 25000 pièces dont 5000 sont présentées sur 3500 m², invitent à une expérience historique immersive.

Ce nouvel équipement culturel s'inscrit dans le circuit touristique de la ville de Nîmes mais aussi contribue à la notoriété du territoire. Il permet d'engager un dialogue avec le site du Pont du Gard, ouvrage majeur de l'aqueduc de Nîmes.

En 2019, la ville de Nîmes et l'EPCC Pont du Gard ont créé un **pass « Romanité Tour et City pass / Nîmes-Pont du Gard »**, qui permet d'accéder aux trois monuments romains de Nîmes (arènes, Maison Carrée et Tour Magne), au musée de la Romanité et au pont du Gard. Le billet est valable 7 jours.

Ce partenariat s'inscrit plus globalement dans une stratégie de développement touristique autour du thème de la romanité porté par l'Office de tourisme de Nîmes et le Grand Site Occitanie Nîmes Pont du Gard Uzès.

4.2. DÉCOUVERTE DE MOSAÏQUES ROMAINES À UZÈS

En 2017, dans le site patrimonial remarquable de la ville d'Uzès, l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) a mis au jour des mosaïques et domus romaines, lors de fouilles préventives sur un périmètre de 6000 m² consacrés au projet d'internat et de restaurant scolaire des lycées Gide et Guynemer (secteur de l'ancienne gendarmerie). Ces découvertes sont majeures car elles documentent pour la première fois le passé gallo-romain d'Uzès, jusqu'à cette découverte l'antique Uzès n'était connue que par une inscription « Uعتia » sur une stèle à Nîmes.

Les nombreux vestiges découverts sont datés du I^{er} siècle avant notre ère à la fin de l'antiquité (VII^e) et plus rarement du Moyen Âge. Les éléments les plus remarquables sont des mosaïques d'un habitat romain. La pièce maîtresse est une grande mosaïque de près de 60 m² qui a été récemment restaurée. Elle sera prochainement exposée au sein de l'ancien Evêché d'Uzès. Des associations locales se sont mobilisées pour la valorisation des traces des vestiges « *in situ* », le tout en complémentarité de la création d'un parcours de la romanité d'Uzès à Nîmes qui suivrait le parcours de l'aqueduc de Nîmes.



Mosaïque découverte à Uzès, INRAP © Denis Gliksman

Ce parcours s'inscrirait aussi dans une stratégie de développement touristique autour du thème de la romanité porté par l'office de tourisme Destination Pays d'Uzès et le Grand Site Occitanie Nîmes Pont du Gard Uzès.

4.3. GRAND SITE OCCITANIE NÎMES PONT DU GARD UZÈS

La région Occitanie a décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. La stratégie des Grands Sites d'Occitanie est fixée par l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, qui dans sa priorité 5 souhaite structurer des destinations touristiques majeures en Occitanie notamment en organisant une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie.

Le 15 décembre 2017, la région Occitanie a attribué 17 labellisations « Grand Site Occitanie » dont celle du Grand Site Occitanie Nîmes – Pont du Gard – Uzès. Aujourd'hui, on dénombre 40 Grand Sites Occitanie (GSO).

Le projet Grand Site Occitanie Nîmes-Pont du Gard-Uzès s'articule autour de patrimoines culturels historiques et naturels exceptionnels reconnus internationalement (carte 34 p 393). Le pont du Gard, patrimoine mondial de l'UNESCO, relie deux villes classées « Ville d'art et d'histoire » : Nîmes qui est candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO pour son temple romain et Uzès qui conserve une architecture baroque et du XVIII^e siècle remarquable. Ce projet s'inscrit dans le paysage des gorges du Gardon.

Le projet de développement territorial et stratégique vise à renforcer le positionnement et l'attractivité à l'échelle internationale des sites de Nîmes et du Pont du Gard sur le thème de l'antiquité romaine dont ils conservent et présentent de précieux témoignages : monuments, collections archéologiques et musée de la romanité. Dans ce contexte, la découverte récente d'une mosaïque romaine à Uzès vient enrichir ce dispositif ainsi que l'offre patrimoniale régionale sur ce thème.



Cette démarche d'impulsion d'une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale, favorise les partenariats entre les sites culturels et naturels du territoire qui devront se consolider et enrichir le plan de gestion du pont du Gard.

d'Uzès à Nîmes en passant par le Pont du Gard

Créer une offre autour la romanité



Visuels extraits du Projet Grand Site Occitanie Nîmes Pont du Gard Uzès © EPCC - RPM

4.4. LE MUSÉE RÉGIONAL DE LA NARBONNE ANTIQUE : "NARBO VIA"

Ouvert depuis le 19 mai 2021, le musée "Narbo via" présente la cité de Narbo Martius sous l'Empire romain, son organisation sociale, ses maisons et décors, sa vie économique et portuaire. Le nom de Narbo Via fait référence à une cité romaine Narbo Martius, mais aussi au carrefour commercial et culturel que représente la croisée des voies Domitienne et d'Aquitaine (via Domitia et Aquitania).

Narbonne, première colonie romaine créée en Gaule, ancienne capitale de la province de Gaule narbonnaise, est un foyer de la civilisation romaine dont le patrimoine antique fait figure de référence.

Ce musée a pour ambition de faire renaître la cité antique de Narbonne aux yeux de tous les publics, il permet de renforcer la connaissance de la culture romaine et accroît la visibilité et le rayonnement de la Région.

Ce projet culturel s'inscrit dans une dynamique plus large de création de réseau de sites antiques auquel l'EPCC pont du Gard souhaite participer. Les prochaines années devront permettre de consolider la valorisation de l'archéologie antique du territoire occitan.



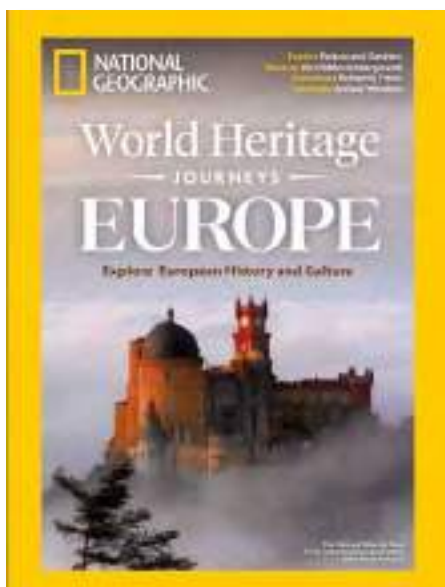
Collection lapidaire du musée Narbo via © EPCC - RPM

4.5. LES ROUTES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MONDIAL : LA ROUTE ANTIQUE

Le projet des routes du patrimoine mondial de l'Union européenne (flyer p 342/ carte 35 p 394) est une campagne de marketing multi-canal qui a été lancée à l'échelle mondiale en septembre 2018. La campagne a impliqué la production et l'exécution d'un large éventail d'événements et de matériel promotionnel sous forme imprimée et numérique, en mettant principalement l'accent sur les plateformes de médias numériques.

Les objectifs de la campagne étaient de faire connaître le patrimoine culturel européen dans le monde entier, de soutenir une croissance durable du tourisme, de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel européen et d'augmenter la durée du séjour et encourager la dispersion des visiteurs dans les zones les moins fréquentées.

Les principales cibles de la campagne étaient la Chine, les États-Unis et l'Europe, avec un accent particulier sur les voyageurs chinois



en 2018 et sur les voyageurs américains qui représentent le plus grand marché pour les voyages long-courriers vers l'Europe.

National Geographic a produit et géré le site web et les médias sociaux du projet et l'a représenté aux côtés de l'UNESCO lors de nombreuses conférences, salons et événements en 2019. National Geographic a réalisé des dizaines d'activités de marketing dans ses médias numériques et imprimés.

A chaque étape du marketing, le site du Pont du Gard a été sollicité pour valider les contenus et a été valorisé dans tous les médias. Au printemps 2019, National Geographic a publié un hors-série de 116 pages « World Heritage Journey » et a distribué 4000 exemplaires aux 40 sites des routes européennes du patrimoine mondial pour leur communication et leur promotion. National Geographic l'a aussi distribué aux représentants du secteur du voyage ainsi qu'une brochure de 12 pages en 10 000 exemplaires, sur son stand au World Travel Market à Londres en octobre 2019.

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la campagne a contribué à atteindre ses objectifs en matière de sensibilisation, d'économie et de durabilité, la période de COVID 19 ayant de plus rebattu les cartes du tourisme. Cependant, elle a réussi à atteindre un nombre important de personnes sur les marchés cibles et au-delà. La campagne a également produit et organisé un grand nombre de contenus de haute qualité sur le patrimoine culturel européen et a développé de nouvelles plateformes de publication et de médias sociaux.

Ce travail a aussi permis la collaboration intersites UNESCO européens et le développement des capacités et des connaissances au sein des équipes de l'EPCC Pont du Gard à travers des ateliers permettant l'échange au niveau européen de bonnes pratiques de gestion.

4.6. PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DES GARRIGUES

En 2012, à l'initiative d'associations locales, le syndicat mixte des gorges du Gardon a engagé une étude d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional des « garrigues » (nom provisoire), sur 119 communes, avec le financement de la région Occitanie. En 2016, le périmètre retenu du PNR est de 80 communes.

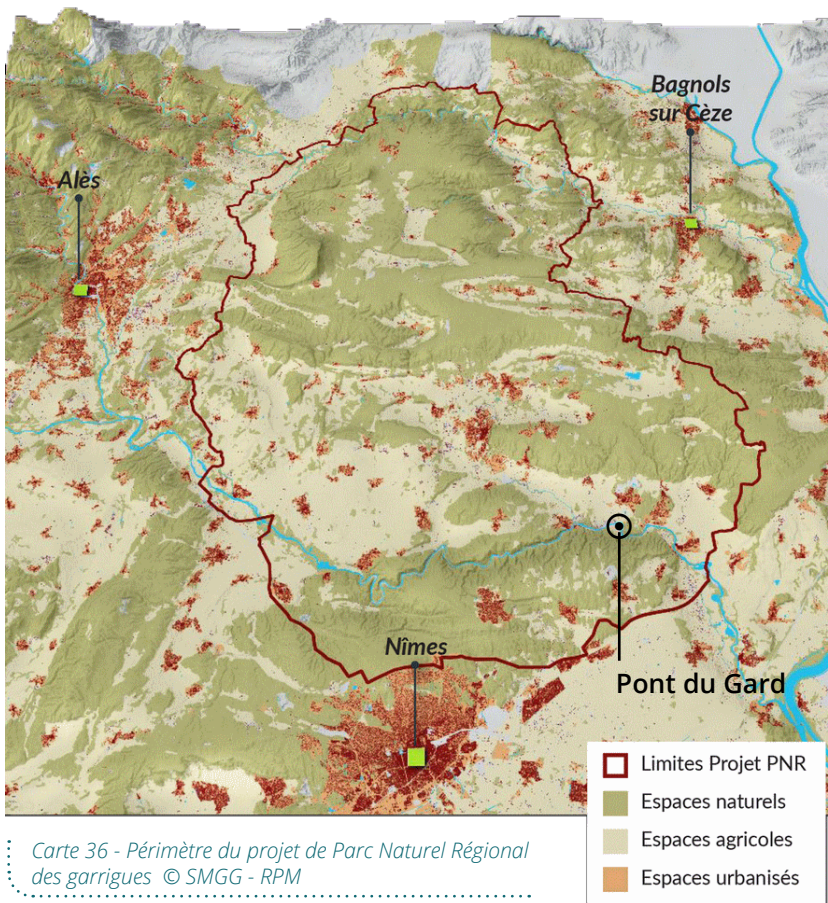
Dans un second temps le PETR Uzège Pont du Gard est devenu le porteur technique du projet du PNR des garrigues en charge de la création de l'association de préfiguration du PNR et de l'élaboration de la charte du futur Parc. La région Occitanie s'est prononcée favorablement, lors de sa commission permanente du 13 décembre 2019, sur la création du parc naturel régional des « garrigues » et sur la nécessité de bâtir une structure de préfiguration consensuelle sur le territoire.

Ce futur PNR des « garrigues » a pour objectifs de :

- ✦ Faire valoir les spécificités rurales du territoire dans une nouvelle dynamique recherchant la complémentarité avec les agglomérations voisines.
- ✦ Faire connaître et partager, entre anciens et nouveaux habitants, l'ensemble des éléments identitaires lié à la garrigue (évolution des paysages, pratiques et savoir-faire, productions...)
- ✦ Renforcer la qualification du territoire autour d'une agriculture et d'un tourisme liés aux richesses et aux potentialités du territoire. (Non délocalisables).
- ✦ Devenir un territoire exemplaire et démonstratif sur quelques filières d'avenir génératrices d'emplois : Ecotourisme / éco-construction à partir de matériaux locaux / agriculture biologique / plantes aromatiques et médicinales (PAM) / énergies renouvelables / économie sociale et solidaire.
- ✦ Mettre en place une « gouvernance territoriale novatrice » et innovante de co-construction avec tous les acteurs locaux (élus, professionnels, associations).

L'élaboration de la charte du PNR se fera en concertation de l'ensemble des parties prenantes du périmètre du futur PNR.

Cette démarche partenariale trouve son écho dans le projet de conservation du bien du pont du Gard.



Pour conclure sur les projets majeurs en cours ou à venir dans le territoire proche de la zone de protection du pont du Gard, on constate que les volontés territoriales sont actuellement plutôt complémentaires avec le plan de gestion du pont du Gard. Cependant, ces projets ne sont pas toujours menés en collaboration avec l'EPCC Pont du Gard ou portés à connaissance de l'établissement. C'est pourquoi, il semble important de rester à l'écoute du territoire pour bien appréhender en amont les projets émergents afin qu'ils prennent en compte la valeur universelle exceptionnelle du pont du Gard et qu'ils s'intègrent dans la dynamique du plan de gestion.

Aussi, le processus de concertation entamé lors de l'élaboration du plan de gestion, doit rester actif car il permet de partager la valeur du bien avec l'ensemble des parties prenantes. Il accompagne le territoire dans une démarche pédagogique qui doit s'inscrire dans la durée tout au long de l'animation du plan de gestion.

Il faut aussi examiner chaque partie prenante du territoire à son juste niveau d'intervention dans le processus de mise en œuvre de ce plan de gestion. En matière de protection, même si toutes les parties prenantes sont concernées, c'est

l'État partie qui est responsable du bien. Il faut ensuite que les différents acteurs sur ce territoire, à différentes échelles d'intervention et selon différents intérêts et problématiques, adaptent le plan de gestion à leur capacité à « faire » et à leur périmètre d'action.

Sans agrandir le périmètre de la zone tampon, il serait important de trouver le bon échelon de responsabilité pour le bon échelon de gestion. Par exemple, on pourrait développer la notion de zone d'influence sur laquelle la prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du pont du Gard soit une priorité.

La zone d'influence « historique » pourrait être imaginée le long du tracé de l'aqueduc d'Uzès à Nîmes reliant différents bassins de vie et différents niveaux de conscientisation des valeurs. Elle pourrait aussi être imaginée comme englobant tous les cônes de visibilité depuis le monument du pont du Gard. Cette zone d'influence pourrait aussi être un mixte entre cône de visibilité et tracé historique de l'aqueduc.

Dans tous les cas, ce sujet reste à débattre localement pour définir sa pertinence, sa faisabilité, son périmètre potentiel ainsi que sa gouvernance.

5. BILAN DE LA GESTION DU SITE DU PONT DU GARD

5.1. PATRIMONIALISATION

Le pont du Gard a connu une préoccupation permanente de sa protection depuis 1840, date où le monument est inscrit par Prosper Mérimée sur la liste des monuments en danger. Viendront le classement au titre des monuments historiques en 1913, le classement au titre des paysages en 1932, les extensions de classement au titre des paysages (1973, 1993, 2013), l'inscription sur la liste du patrimoine mondial en 1985, et l'intégration dans la réserve de biosphère UNESCO en 2015. Cet intérêt croissant a permis la préservation du monument ainsi que la restauration d'une partie de l'ouvrage d'art et de son environnement. Cela a aussi progressivement

abouti à sa mise en tourisme comme objet à forte attractivité par sa valeur patrimoniale et non plus comme objet technique (aqueduc) ou objet fonctionnel (passage du Gardon) ou encore, objet du paysage quotidien d'une population locale. Cette mutation progressive d'objet du paysage à objet du patrimoine national puis de l'humanité s'est accompagnée d'une très forte évolution dans la manière dont le lieu est vécu aujourd'hui.

Le processus de « fabrication » de la notion de patrimoines culturel et naturel est un processus récent (années 1970-80) au regard de la vie de ce monument plurimillénaire mais il semble important d'essayer d'en analyser l'impact sur l'usage du site.

Il n'y a aucun doute que le pont du Gard porte par son architecture exceptionnelle une valeur inestimable comme témoin d'une

civilisation disparue qui le désigne, de fait, comme objet patrimonial et « bien commun » de l'humanité mais la reconnaissance de son caractère patrimonial établie ne peut se défaire de sa valeur d'usage et d'appropriation par les habitants comme partie prenante de leur histoire collective.

La réhabilitation du site du Pont du Gard et ses aménagements réalisés entre 1996 et 2002, ont été brillamment pensés par de nombreuses expertises. L'ambition du projet était de retrouver l'esprit du lieu par sa renaturation, de protéger l'environnement par la gestion des flux, de révéler ce monument et les usages du site par la médiation, de favoriser l'accès à tous par des offres abordables pour tous et gratuites pour les locaux, de permettre la continuité de la vie locale par le maintien des traditions comme la fête de Pâques ou la baignade sur le site.

Cette ambition a été réussie et les aménagements ont été à la hauteur du projet imaginé collectivement. Le site est aujourd'hui apaisé, débarrassé du trafic routier, cependant, sa gestion quotidienne n'a pas toujours suivi le projet initial par facilité, parfois, ou pour des raisons simplement d'équilibre budgétaire, d'autres fois. Le site du Pont du Gard, administré aujourd'hui par un établissement public de coopération culturelle, a rapidement dû faire face, dès sa création, à des réalités économiques de gestion. Ainsi les offres tarifaires d'accès au site, fluctuantes d'année en année, ont gommé les promesses de gratuité et engendré des conflits avec les usagers.

Plusieurs associations locales ont manifesté ces dernières années en faveur de la gratuité de certains usages pour les habitants. Cela s'est traduit par l'offre d'accès gratuit au site du pont du Gard à l'ensemble des habitants du Gard sur présentation d'un justificatif de domicile. Cette solution qui semble répondre aux volontés locales, engendre d'autres problématiques notamment en termes de gestion de flux et d'équité d'accès à un bien à valeur universelle. La gratuité, symbole d'une propriété collective d'un patrimoine culturel, soulève en effet de nombreuses questions.

- ... Quels usages gratuits prévalent sur d'autres ?
- ... Quels usagers sont exonérés de l'entretien du site ?
- ... Quelles réponses peuvent être équitables pour l'ensemble des usagers d'un site à valeur universelle ?
- ... Est-ce que la préservation du site passe par la réglementation des usages ?
- ... Quel est le prix social et économique de la gratuité, en termes de qualité et de nombre d'emplois, en termes de qualité d'accueil et de médiation, en termes de marchandisation des prestations, en termes de sécurité des visiteurs et de propreté du site ?

Les conflits d'usages ont accompagné les mutations du site et sa patrimonialisation, avec la montée en puissance des usages résidentiels et des usages récréatifs. L'usage du patrimoine est devenu un instrument du développement local, intégré dans les stratégies de développement touristiques du département du Gard et de la région Occitanie, entraînant des velléités de développement économique par l'augmentation de son attractivité touristique.

Enfin, le retour dans le domaine public du monument a été étrangement ressenti comme de la privatisation d'un lieu qui était pourtant anthropisé et privatisé depuis des décennies.

Ainsi, lorsque vingt ans plus tard, perdurent des incompréhensions de l'aménagement par les habitants du territoire voire une hostilité pour certains ou un sentiment de désappropriation du lieu pour d'autres, il apparaît que le caractère « ethnologique » reste comme une nécessité à intégrer dans la gestion du bien. Envisager une gestion durable du site oblige à revoir certains paradigmes de la gestion actuelle et à intégrer dans l'espace public l'intérêt d'une population comme acteur de la protection de son patrimoine pour que le site ne soit pas seulement perçu comme

objet de développement économique et touristique du département ou de la Région. Il semble aussi important que les cadres institutionnels, à la fois local, national et international, soient porteurs de l'inclusion d'une perception patrimoniale « invisible », celle que les habitants portent à leur patrimoine.

Il faut toutefois prendre garde à ne pas retomber dans les travers des années 1990 où la liberté individuelle d'usage des lieux primait sur sa préservation. La réappropriation locale, souhaitable pour une gestion durable du site, doit s'accompagner de la préservation du monument, de son environnement et d'une gestion du flux de fréquentation.

Le site nécessite une attention et un entretien permanent sous la pression d'un million de visiteurs qui sont en demande de services à la hauteur d'un monument du patrimoine mondial (toilettes, restauration, offres de guidage, médiation, wifi, sécurité...) et génèrent des tonnes de déchets annuels et une consommation de ressources en eau, électricité et téléphonie...

La garantie de gestion financière du site est donc un facteur déterminant pour la mise en œuvre d'une stratégie de sa préservation à long terme. Cette gestion financière doit trouver son équilibre par une évolution vers un modèle économique plus juste pour l'ensemble des usagers du site. Si le bien est universel, c'est-à-dire qu'il appartient à tous, il est donc aussi sous une responsabilité collective : État, collectivités locales, mécènes, entreprises privées et citoyens du monde. La question n'est donc pas celle de la gratuité des usages, qui est plutôt admise, mais celle de la garantie du financement de la gestion de ce bien patrimonial par un système éthique et équitable.

5.2. BILAN DE LA GESTION DU SITE DU PONT DU GARD

De 1996 à 2003, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de « Nîmes, Bagnols, Uzès », et de 2003 à nos jours, l'EPCC du Pont du Gard se sont engagés à gérer et promouvoir le pont du Gard et son écrin naturel, sur 194 ha, au travers d'un accueil de qualité, de la médiation culturelle et d'une gestion exemplaire des milieux naturels. L'EPCC a développé, sur ces 18 dernières années, ses expertises en matière de gestion des flux, de tourisme, de connaissance des publics, de gestion des espaces naturels, d'animation du site patrimonial, de programmation, de médiation culturelle et d'animation pédagogique pour tous les publics.

L'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard, associant l'État et les collectivités territoriales, a pour vocation la gestion de services publics culturels du patrimoine unique du pont du Gard et contribue à la réalisation d'objectifs nationaux en termes de politique culturelle.

5.2.1. Valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du pont du Gard

Le site du Pont du Gard porte une ambition culturelle forte et affirmée. Cette ambition se traduit par une médiation culturelle de qualité au service du projet de protection du site, écrit de 1997 à 1999 par un comité d'experts scientifiques regroupant des architectes, historiens, archéologues, paysagistes, botanistes, ..., dirigé par Jean-Luc Fiches, directeur de recherche au CNRS. Le projet culturel « *L'Homme, l'eau et la pierre en pays méditerranéen* » pose les bases thématiques du programme de médiation (eau, pierre, histoire romaine, archéologie, architecture, paysage méditerranéen, art, histoire de l'art....).

Les équipes de l'EPCC élaborent l'ensemble des activités permanentes et temporaires. Le choix de la programmation est subordonné à la qualité des contenus et au respect du site. La programmation culturelle s'illustre par des outils de transmissions « classiques » (espaces muséographiques, expositions, visites guidées, ateliers) et par des activités



Visites guidées © EPCC

créatives et des rendez-vous artistiques ou des événements (Garrigue en fête, balades théâtralisées, contes, jeux...). Cette programmation riche et variée fait vivre le lieu et permet une appropriation du site par la population locale.

La vocation de l'EPCC reste la valorisation du patrimoine et sa transmission aux visiteurs. Le travail mené depuis 2003 a permis de conforter la qualité de la programmation culturelle. Cette stratégie culturelle, renforcée en 2018, définit quatre orientations :

- ... La médiation est au cœur du projet culturel de l'EPCC Pont du Gard. La découverte et la valorisation du patrimoine culturel et naturel du site du Pont du Gard doivent se faire par la prise en compte des thèmes et labels qui s'y rattachent ;
- ... Les jeunes, dans et hors cadre scolaires, sont prioritaires notamment les publics sensibles ;



- ... La politique culturelle s'adresse à l'ensemble des publics : familles, adultes et jeunes, régionaux, français et étrangers, individuels et groupes ;
- ... Le développement de projets doit favoriser le partenariat avec des professionnels de la culture, de l'éducation nationale, des institutionnels et des acteurs du territoire.



Accueil des scolaires et jeunes enfants en famille © EPCC

LA MÉDIATION

Le programme culturel « l'Homme, la pierre et l'eau en pays méditerranéen », dépassant la seule découverte du monument antique, permet d'appréhender toutes les thématiques du site.

Depuis 2003, le service médiation a développé un programme varié pour répondre au besoin de renouveau des visiteurs qui viennent régulièrement sur le site, compléter l'offre muséographique et ouvrir sur de nouvelles approches. Le service médiation développe des visites thématiques dans le centre d'interprétation, l'exposition temporaire, l'espace Ludo, l'aqueduc gallo-romain, les carrières de l'Estel et dans Mémoires de garrigue. Il propose aussi des ateliers de découverte du monument et de son environnement ou encore des activités de course d'orientation.

Ces actions sont rythmées par des rendez-vous thématiques qui s'inscrivent dans un

calendrier régional, national ou européen : Nuit de la chouette ; Rendez-vous aux jardins ; Journées nationales d'archéologie ; Nuit européenne de la chauve-souris ; Journées européennes du Patrimoine... Ces rendez-vous sont le moyen d'associer des spécialistes de chaque thématique et de proposer des animations avec d'autres structures. Enfin, l'EPCC a diversifié les moyens de découverte et de compréhension du patrimoine naturel et culturel du lieu via de nouveaux outils de visite : audioguides en 6 langues présentant l'histoire du pont du Gard, des visio-guides en 8 langues prenant le relais des audioguides et apportant des éléments multimédias à la visite audio, et des applications numériques dédiées à la visite des lieux.

Les expositions temporaires sont présentées sur environ 6 mois. Elles permettent de renforcer des partenariats avec des structures muséales (FRAC), des institutions (INRAP) et sont le socle d'autres activités culturelles déclinées en films, repas thématiques, ateliers, visites, jeux, spectacles...

A titre d'exemple, le site du Pont du Gard a reçu en 2015, Josef Koudelka, photographe de l'agence Magnum qui a présenté les photos de son projet « Vestiges ». Le site, qui fêtait, cette année-là, les 30 ans de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, lui a commandé une photo. Le photographe a cherché à montrer le monument romain d'une nouvelle manière, il joue sur les reflets avec le Gardon pour un chef-d'œuvre spectaculaire fait de pierres et d'eau, de monumentalité et de transparence.

ACTIONS AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC DANS ET HORS CADRE SCOLAIRE

Dans le cadre de ses missions de service public, l'EPCC a développé, en partenariat avec l'éducation nationale, une politique de médiation dynamique auprès du public scolaire et du jeune public en général. Au pôle culture et médiation, le service pédagogique travaille avec deux professeurs, missionnés une demi-journée par semaine, pour créer des activités.

La pertinence avec les programmes de l'éducation nationale est une priorité. Ce

partenariat a été renforcé, en 2013 et en 2017, par une convention avec l'académie de Montpellier pour l'accueil des élèves régionaux et la pratique des équipements culturels. Cette convention accorde la gratuité à l'ensemble des élèves de l'académie de Montpellier et permet aussi d'accueillir des activités portées directement par l'éducation nationale (expositions, spectacles, formations...) faisant du site un espace d'échanges pour le milieu éducatif. Le bilan de ces activités est très positif.

En favorisant l'accès à la culture au public scolaire, l'EPCC œuvre pour que l'offre culturelle soit un véritable vecteur de développement local et de lien social en mettant à disposition des écoles une équipe qualifiée et dynamique.

La nouvelle politique de gestion a permis en 2018 un accès gratuit au site du Pont du Gard pour les jeunes de moins de 18 ans dans le cadre familial et pour les étudiants en 2021. Dans le même esprit, des journées populaires et gratuites ont été organisées : « Garrigue en fête », « Envolée céleste » et « Journées du Patrimoine ».

POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE DU PONT DU GARD

Le site du Pont du Gard a voulu rester un lieu de vie, c'est pourquoi des événements variés sont proposés chaque année. Dans les salles de congrès ou dans les espaces naturels s'inventent des spectacles de théâtre, de danse, de cirque, de conte, de musique ou encore des rencontres sportives s'adressant à tous les publics. Depuis 2014, des résidences d'artistes ont été initiées avec des acteurs du territoire (ATP Uzès, Pôle cirque d'Alès, Uzès danse, Bab'art...) autour du cirque, de la danse, du théâtre et d'une artothèque. Certains événements ont été depuis ces dernières années attendus par le public. C'était le cas en particulier de « Garrigue en fête », des « Féeries » et du « Live au pont ».

☐☐☐ GARRIGUE EN FÊTE

Cet événement marque le début du printemps et emporte les visiteurs sur les chemins du parcours muséographique de

« Mémoires de garrigue ». Ils sont invités à goûter aux saveurs méditerranéennes, à partir à la découverte du patrimoine naturel de la garrigue rythmés par des animations, des ateliers de sensibilisation à l'environnement, des installations ludiques, des concerts de plein air, des spectacles... le plus attendu étant la chasse aux œufs pour les plus jeunes visiteurs.

Cet événement est très apprécié par les habitants (16 300 visiteurs sur 2 jours / étude qualitative 2016).



Activités proposées pendant "Garrigue en fête" © EPCC

☐☐☐ LES FEERIES DU PONT DU GARD

Les féeries mettent en scène le monument par un grand spectacle de son, lumière et pyrotechnie magnifiant le pont du Gard. Durant 7 années, toute la magie du monument romain a été sublimée par les artistes du Groupe F qui parcourent et illuminent les lieux les plus emblématiques de la planète, de la Tour Eiffel au Château de Versailles à la baie de Sydney... Cet événement a été arrêté en 2018.

☐☐☐ LIVES AU PONT

En 2011, le Pont du Gard innove avec le lancement d'un tout nouveau festival de musiques : « Lives au Pont ». Ce festival a fait le bonheur des passionnés de musique actuelle avec sa programmation de qualité jusqu'en 2016. Les difficultés liées à la conjoncture internationale et ses impacts sur les activités touristiques et culturelles, ainsi que la baisse des contributions départementales, ont fait que le festival a été déprogrammé en 2017.

5.2.2. PRESERVATION ET VALORISATION DU PONT DU GARD ET DE SON ECRIN PAYSAGER

Pour permettre la découverte de paysages préservés et grandioses du pont du Gard et de son écrin paysager, les services de l'EPCC Pont du Gard mettent en œuvre une gestion fine du paysage sur 194 ha. Une attention particulière est portée, par l'EPCC sur le maintien constant de la qualité d'accueil des visiteurs et de la propreté du site.

En 2017, le changement de gouvernance de l'EPCC a permis d'amorcer une nouvelle politique s'inscrivant dans la modernité et permettant de tracer de nouvelles perspectives de fonctionnement du site. Ces changements de Direction et de Présidence ont structurellement modifié l'organisation de l'établissement public. Il a aussi motivé un nouveau plan d'aménagement du site et une nouvelle stratégie de gestion qui ont pour objectifs de :

- ... Améliorer la qualité d'accueil en rives droite et gauche : marquer l'entrée du site par une meilleure visibilité, ergonomie, circulation et gestion des flux ;
- ... Renforcer la visibilité du centre d'interprétation et de Mémoires de garrigue dans la découverte du site du Pont du Gard ;
- ... Améliorer l'offre de découverte des

visiteurs en intégrant le « Vieux moulin », les vestiges de l'aqueduc et en créant de nouveaux espaces de découverte pour renforcer le lien entre les deux rives du site ;

- ... Créer des espaces de travail ouverts aux chercheurs, et aux artistes.

Ce schéma d'aménagement sera mis en œuvre sur 5 ans de 2021 à 2026.

ENTRETIEN DE L'ÉCRIN PAYSAGER DU PONT DU GARD

La gestion du site repose, depuis son origine, sur une analyse approfondie des milieux naturels, les enjeux principaux étant liés à la surfréquentation saisonnière de certains de ces milieux. Une gestion différenciée permet à la fois de constituer une protection paysagère (maintien de l'écrin naturel du monument) ; une protection physique (gestion des risques incendie et inondation) ; une protection écologique (présence d'espèces rares et d'habitats naturels patrimoniaux) et le maintien de la qualité de l'accueil pour le public venant sur le site.

La préservation de l'écrin paysager du pont du Gard répond à trois niveaux d'enjeux du site :

- ... À l'échelle de l'ensemble du site, retrouver la nature et le sens du paysage par un projet global de valorisation et de cheminement ;



Restoration des murets en pierres sèches par les services techniques du Pont du Gard (gestion courante du site) © Floriane Rebuffat

- ... À petite échelle, une gestion fine, dans l'art du détail (géométrie, nature des plantations, ambiances paysagères...);
- ... À l'échelle du visiteur, améliorer son expérience de découverte du site (belvédères, vestiges, immersion paysagère...).

Les moyens actuellement mis en œuvre répondent aux exigences paysagères du site et autorisent une réelle gestion intégrée de l'affluence des visiteurs et une mise en valeur des paysages. Ce travail quotidien est incontournable et permet un ajustement au fil de l'eau de la gestion cohérente du site. Cependant, certaines zones sont encore à améliorer du point de vue paysager (érosion en bord de rivière, portails, clôture de mise en défens, restauration de la ripisylve, lutte contre les plantes invasives...). **Il serait intéressant de réévaluer le programme de gestion différenciée actuel et de le mettre à jour.**

TRAVAUX DE CONSERVATION DU PONT DU GARD

Les services de la DRAC Occitanie interviennent régulièrement sur le pont du Gard pour maintenir sa conservation. La liste détaillée des interventions est reprise en annexe p 296. Les travaux d'intervention sont principalement :

- ... La dévégétalisation de l'aqueduc
- ... La restauration des arches et piles du pont
- ... La surveillance et le suivi des appuis rocheux soutenant le pont
- ... La consolidation des appuis immergés
- ... La restauration et/ou la consolidation des dalles de couverture
- ... L'enlèvement des embâcles accumulés contre les piles du pont
- ... La réparation d'effraction de clôtures ou de portes menant au monument

TRAVAUX DE CONFORTATION ET DE MISE EN SÉCURITÉ DES VESTIGES DE L'AQUEDUC DE NÎMES

En 2012, un diagnostic de l'état conservatoire des vestiges de l'aqueduc de Nîmes, sur les communes de Remoulins et de Vers-Pont-du-Gard comprises dans le site du Pont du Gard, a mis en évidence des désordres

mettant en péril la conservation des vestiges de l'aqueduc et/ou la sécurité du public. Des zones d'intervention de premières urgences ont été définies et des travaux de confortation et de sécurisation ont été programmés sur 5 ans. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Architecture & Héritage, la maîtrise d'ouvrage revenant à l'EPCC Pont du Gard. (annexe p 350 - Extraits des planches de travaux de confortation des vestiges).

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES VISITEURS

Nourri de l'observation empirique des usages des visiteurs et conscient que l'accueil est un élément déterminant de l'atmosphère et de l'expérience vécue par eux, l'EPCC a engagé de nombreuses actions visant à améliorer l'accueil et à accompagner le visiteur. L'objectif principal était de maintenir l'attractivité naturelle du site du Pont du Gard tout en répondant aux standards internationaux d'accueil des grands lieux culturels et touristiques. Chaque visiteur peut ainsi vivre une expérience unique et inoubliable sur le site et s'imprégner des valeurs du lieu.

En 2018, priorité a été donnée à la structuration et à la formalisation de l'ensemble des missions des agents d'accueil afin qu'ils délivrent un discours commun et appliquent les mêmes procédures qu'ils soient agents multidisciplinaires permanents ou saisonniers. Ils ont pu ainsi apporter un service et des prestations toujours qualitatives. Cette meilleure structuration et un changement horaire adapté aux fluctuations de fréquentation ont permis aux visiteurs d'être toujours rapidement pris en charge. Une mission de « relation visiteur » a été formalisée pour répondre avec diligence aux demandes et réclamations des visiteurs. Là encore, une charte complète sera finalisée pour harmoniser le contenu de cette communication spécifique. L'ensemble des réclamations déposées sur internet reçoit aujourd'hui systématiquement une réponse.

La qualité des contenus de visites guidées a été retravaillée pour répondre à la demande de découverte et de médiation du public tout en respectant strictement les principes de visites du troisième niveau du monument ainsi que l'ensemble du règlement du site.

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU SITE

En 2010, lors du passage en commission supérieure des sites, perspectives et paysages, M. Brodovitch, inspecteur général de l'administration du développement durable (CGEDD), a rappelé qu'avant les aménagements de 2004, des parkings existaient, qui étaient dans un état catastrophique sur le plan esthétique comme sous l'angle du gardiennage et qu'ils étaient privés et payants. Après les aménagements, il a été décidé que les deux nouveaux parkings seraient également payants, indépendamment du prix d'entrée du centre d'interprétation. Cette politique tarifaire a évolué de 2011 à 2018, passant d'un forfait famille à un forfait à 5 personnes donnant accès à l'ensemble des prestations du site. M. Brodovitch a aussi rappelé que la politique tarifaire est liée à une réflexion sur la notion public/privé qui lui semble d'un autre ressort.

Le site du Pont du Gard est un site ouvert, traversé par des chemins de randonnées en libre accès. Seuls les visiteurs se présentant par les accès des parkings sont soumis à la tarification. L'établissement public du Pont du Gard est conscient du traitement inégalitaire de sa tarification, mais n'a pas à ce jour trouvé de solution idéale qui permette à la fois un accès universel au bien et un équilibre financier de la structure de gestion.

5.3. CONSOLIDATION DES PARTENARIATS

5.3.1. PARTENARIAT POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'harmoniser les politiques environnementales sur le territoire et de renforcer la pertinence de certaines actions, notamment pour la protection des sites Natura 2000, la gestion des espaces naturels sensibles et la cohérence des interventions sur le site classé, l'EPCC a renforcé ses partenariats avec le service environnement du conseil départemental du Gard et avec le syndicat mixte des gorges du Gardon. En 2014, l'EPCC a signé avec le SMGG une convention permettant l'intervention du SMGG dans les espaces naturels du Pont du Gard pour le suivi d'es-

pèces du site Natura 2000 et pour la restauration des patrimoines vernaculaires en pierre sèche.

5.3.2. PARTENARIAT POUR LA VALORISATION PATRIMONIALE

L'EPCC participe à l'émulation des réseaux patrimoniaux par une mise en tourisme des biens inscrits au patrimoine mondial du Gard (convention de partenariat pour la valorisation des patrimoines de l'Abbatiale de St-Gilles et du Pont du Gard avec un dispositif de « pass-réduction-Patrimoine du Gard ») et par un rapprochement entre les Grands Sites à proximité.

Un étroit partenariat avec la DRAC permet à l'EPCC d'organiser des visites guidées dans le canal d'adduction d'eau du pont du Gard (dont les modalités sont définies dans une convention). En parallèle, des relevés photogrammétriques 3D de la canalisation, réalisés conjointement, permettent de suivre l'état de conservation du bien et de veiller à sa conservation en modulant en fonction les visites grand public ou les interventions sanitaires de l'ouvrage.

Dans le cadre de l'organisation des événements culturels, l'EPCC collabore avec les services de la DGADIF et de la DDTM à la fluidification des axes d'entrée majeurs du site où la sortie simultanée de milliers de spectateurs a bénéficié d'une régulation des flux par divers dispositifs concluants.

5.3.3. PARTENARIAT TOURISTIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement territorial et touristique du Grand Site Occitanie (GSO) Nîmes - Pont du Gard - Uzès, un contrat a été rédigé entre les 12 partenaires du projet (Ville de Nîmes, EPCC Pont du Gard, Ville d'Uzès, Syndicat mixte des gorges du Gardon, Région Occitanie, Département du Gard, CC Pays d'Uzès, CC Pont du Gard, PETER Uzège - Pont du Gard, PETER des garrigues et costières de Nîmes, OT Destination Pays d'Uzès - Pont du Gard, OT de Nîmes).

L'EPCC Pont du Gard et la ville de Nîmes, co-chefs de file, animent le projet et veillent à la cohérence entre les actions GSO, les actions du Grand Site de France et celles du plan de gestion.

5.4. IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX

L'EPCC Pont du Gard adhère à plusieurs réseaux nationaux impliqués dans la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels : Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, Réseau des Grands Sites de France,...

Les compétences de l'EPCC en faveur de la valorisation patrimoniale sont reconnues au-delà des frontières. Il est impliqué dans des partenariats internationaux, comme par exemple :

- ... Participation aux réunions de travail pour la création des routes européennes du patrimoine mondial à l'initiative de la commission européenne et porté par l'UNESCO en partenariat avec National Geographic et Solimar international (Lieux des réunions : Pont du Gard ; Venise, Italie ; Tarragone, Espagne ; Helsingor, Danemark) de 2017 à 2018
- ... Participation aux réunions de travail sur le rôle des centres d'accueil des biens du patrimoine mondial en Europe (2018 Palerme, Italie ; 2019 Bamberg, Allemagne ; 2021 Ercolano, Italie).
- ... Participation en tant qu'intervenant dans la formation de gestionnaires chinois du patrimoine mondial à la demande d'ICOMOS Chine auprès de l'ambassade de France en Chine et organisée par l'Association française des biens du patrimoine mondial en 2018
- ... Accueil des gestionnaires des monuments de la ville de Prague, République tchèque sur les thématiques de la gestion du patrimoine en France, la question de la préservation des patrimoines archéologiques (selon la convention de Malte), la présentation in situ du bien patrimonial et du centre d'interprétation, la médiation culturelle en 2018.
- ... Participation au projet expérimental Herit Data du programme européen Interreg Med avec 6 biens UNESCO européens
- ... Intervention au symposium du Musée Han Yangling à Xi'an (Chine) sur le thème de l'aménagement et de la gestion des flux d'un bien du patrimoine mondial.



Participation aux réunions de travail UNESCO et aux formations pour une montée en capacité mutuelle des sites (Tour, Palerme, Bamberg, Elnor)

© Rachel Peltier Muscatelli



Événementiel "Lucioles", organisé par l'EPCC Pont du Gard en 2015 © Yann de Fareins

Pour conclure, l'EPCC Pont du Gard réalise depuis près de deux décennies des missions de préservation et de valorisation du bien pont du Gard. Il ne se substitue pas au pouvoir régalién des services de l'État mais joue un rôle fondamental dans l'entretien et la protection de l'écrin paysager du site et de l'ouvrage d'art pont du Gard.

Ses services surveillent le monument et en régulent ses accès principaux 24h/24 et 7 jours/7. La maîtrise foncière ou d'usage des 194 ha autorise la gestion de cet espace par une planification d'actions, au quotidien et/ou à plus ou moins long terme, bénéfiques au monument et à l'environnement. L'EPCC participe ainsi au rayonnement du bien au niveau local, national et international.

Ses actions ont permis de protéger durablement les milieux naturels et le monument tout en améliorant la connaissance des patrimoines naturel et culturel, et en développant la médiation autour de la valeur universelle exceptionnelle du pont du Gard. Toutefois, cette gestion ne s'est pas faite sans accroc avec la population locale qui n'a pas toujours compris le rôle et les missions de l'EPCC.

Depuis 2017, l'EPCC opère un changement d'échelle et de fonctionnement en se recentrant sur ses missions de médiation et en s'ouvrant plus au territoire. Les objectifs pour demain sont d'une part, d'accompagner plus fortement le territoire vers une gestion durable prenant en compte le changement climatique et la préservation de la biodiversité, et d'autre part, de participer à la dynamique des réseaux et aux partages d'expériences pour une montée en capacité de ses services mais aussi des gestionnaires du territoire et d'autres biens inscrits au patrimoine mondial.

Avec plus de 100 salariés, l'EPCC Pont du Gard possède des forces vives expérimentées et impliquées dans leurs missions qui agissent, innovent, créent et font du site du Pont du Gard, la « locomotive » économique et touristique du département du Gard et de la région Occitanie.

Cette structure, par son expérience et l'expertise de son conseil d'orientation scientifique, est la seule du territoire à être en capacité de traiter simultanément des thématiques de préservation, valorisation et transmission de la VUE. L'EPCC est l'établissement le plus à même aujourd'hui de porter l'animation du plan de gestion sur l'ensemble de la zone tampon de 691 ha et sur son territoire d'influence à définir collectivement.

Les orientations de gestion, actuelles et futures, de l'EPCC visent à assurer une reconnaissance du bien de l'échelle locale à l'échelle internationale, de consolider le modèle économique du site du Pont du Gard, de développer et affirmer les fondamentaux scientifiques, de développer et renforcer la médiation auprès de tous les publics pour l'informer, le sensibiliser et permettre au plus grand nombre de découvrir les richesses culturelles et naturelles du territoire, et enfin, d'accompagner le territoire pour une meilleure prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du pont du Gard.

Incendie Collias, juin 2017 © DR



Le pont Pitot 2014 © EPCC



La crue du Gardon de 2002 © DR



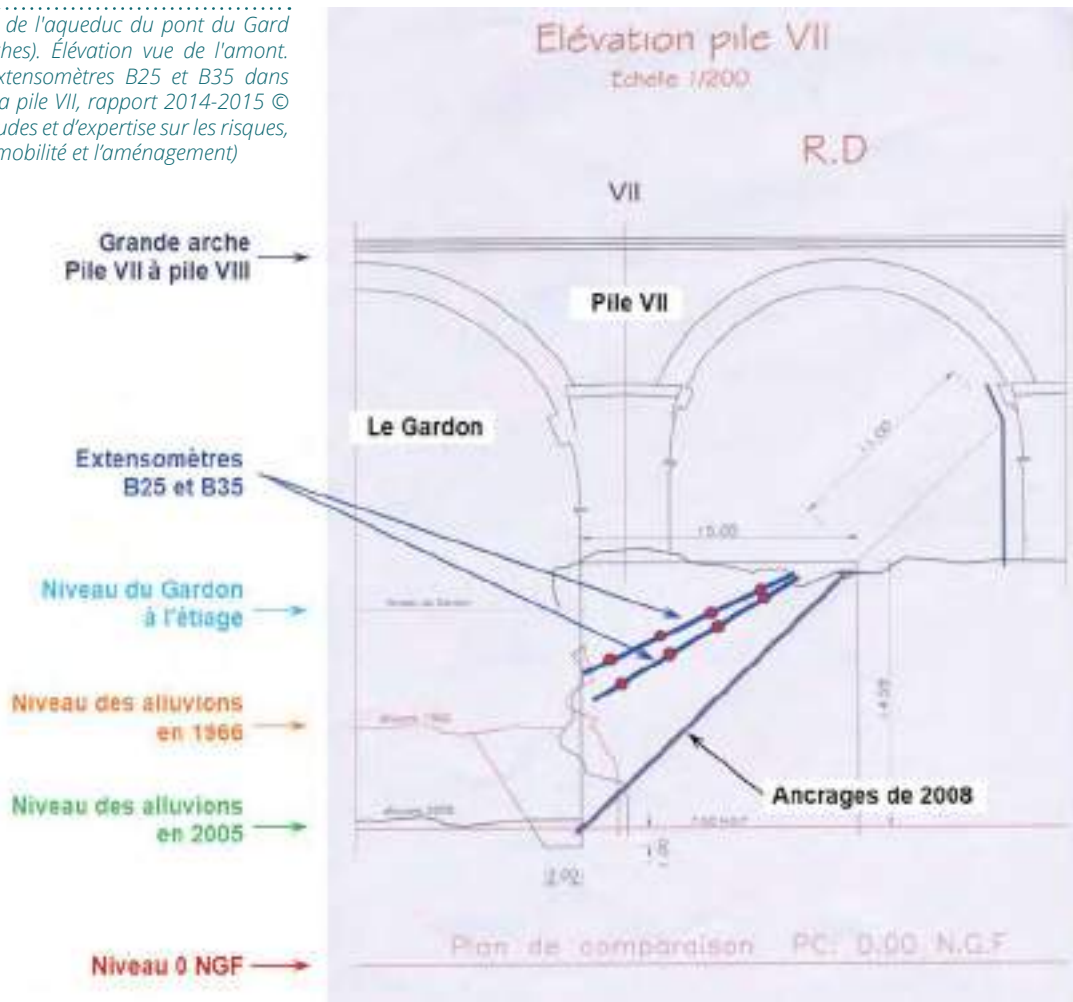
RISQUES ET ENJEUX LIÉS AU BIEN INSCRIT

ALÉAS POUVANT AFFECTER LE BIEN 175

CARTOGRAPHIE DES RISQUES
ENCOURUS PAR LE BIEN 182

ENJEUX DE GESTION 187

Profil du Gardon et de l'aqueduc du pont du Gard (premier rang d'arches). Élévation vue de l'amont. Implantation des extensomètres B25 et B35 dans l'appui rocheux de la pile VII, rapport 2014-2015 © CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)



Courbures du Pont (vue de dessus) obtenues avec les azimuts (Orange amont/Bleu aval), les mesures de la Station Total (vert) positionnées sur le plan du niveau 3, mai 2016. © Art Graphique & Patrimoine

5

Risques et enjeux liés au bien inscrit

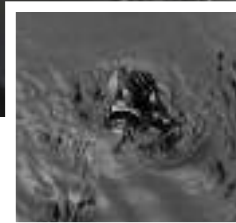
1. ALÉAS POUVANT AFFECTER LE BIEN

1.1. ALÉAS POUVANT AFFECTER LE PONT DU GARD ET LES VESTIGES DE L'AQUEDUC DE NÎMES DANS LA ZONE TAMPON

1.1.1. Stabilité de l'ouvrage du pont du Gard

Le pont du Gard repose sur un réseau karstique urgonien dans lequel chemine le cours d'eau du Gardon. Depuis 1938, on sait que les piles de la grande arche qui enjambe la rivière sont bâties sur des surplombs rocheux dont la stabilité à long terme n'est pas assurée. Cet appui rocheux a fait l'objet de confortements à différentes époques et dès 1948, afin de se prémunir contre les actions potentiellement dommageables des crues du Gardon (affouillement, déstabilisation) ou des phénomènes karstiques (soutirage et aléa d'effondrement karstique potentiel). En 1981, un dispositif de renforcement au moyen de barres d'ancrages passifs a été mis en place sous les appuis des piles de la grande arche enjambant le Gardon. Un renforcement complémentaire de douze ancrages passifs a été réalisé en 2008. Il a aussi permis la mise en place, sur plusieurs années, d'un dispositif d'auscultation extensométrique couplé à un suivi des variations de température. L'analyse des données d'auscultation de 2009 à 2015 a confirmé l'instabilité de l'appui rocheux.

Par ailleurs, l'ouvrage romain présente une légère inclinaison des piles vers l'amont soit créée par un défaut de construction (peu probable), soit engendrée par une ou plusieurs déformations du pont survenues après la construction. Plusieurs hypothèses sur l'origine de cette courbure sont encore discutées. La déformation post-construction pourrait être liée à la dilatation des pierres au fil du temps sous l'effet de la chaleur solaire, à l'effet des crues ou du vent, à l'activité



Renforcement des appuis rocheux du pont, 1966 © INA

anthropique (creusement à mi-hauteur des piles du 1^{er} étage au XVI^e siècle).

Le suivi scientifique des déformations du pont du Gard ainsi que celle de la stabilité de l'ouvrage sont essentiels à la connaissance et à l'anticipation des risques de dégradation du monument.

1.1.2. Facteurs aggravant l'instabilité de l'ouvrage du pont du Gard

LES CRUES DU GARDON

Le Gardon est un cours d'eau à régime méditerranéen. Il est connu pour ses crues exceptionnelles (1907, 1933, 1958, 2002). Sous l'effet des fortes précipitations sur le piémont et/ou sur les Cévennes (épisodes cévenols), principalement à l'automne (septembre/octobre), à la suite de remontées de masses d'air chaudes et humides provenant de la Méditerranée, le débit du Gardon augmente considérablement et peut provoquer des crues, les « Gardonnades », aux effets dévastateurs. Elles sont aussi la conséquence d'un dispositif drainant à l'amont, où se concentrent les débits qui empruntent la Gardonnenque puis les gorges du Gardon.



Décrue du Gardon en 2002 © DR



La crue du Gardon de 2002 © DR

Le pont du Gard a été conçu pour résister à ces crues grâce aux larges ouvertures de son niveau inférieur dont les retombées reposent sur le rocher. Cependant, les abords du pont peuvent subir des dommages en raison de ces débordements, mais aussi par les ruissellements dans les vallons latéraux. En septembre 2002, le site a souffert d'une inondation qui a transformé durablement la rive droite, la plus basse, par sa puissance exceptionnelle : le rocher y a été mis à nu sur plusieurs hectares, les arbres, les murs de terrasses et la terre végétale ont été emportés, la route et les parkings couverts de boue et l'un des deux nouveaux bâtiments de l'aménagement a été endommagé.

La répétition d'événements catastrophiques au cours des dix dernières années sur l'ensemble du territoire national a conduit l'État à renforcer la politique de prévention des inondations. Cette politique s'est concrétisée par la mise en place de plans de prévention des risques d'inondation (P.P.R.i.), dont l'ensemble est codifié aux articles L562-1 et suivants du code de l'Environnement.

Les inondations constituent le risque majeur à prendre en compte prioritairement dans le Gard. Sur la période 1995-2005, le Gard est le département qui a le plus bénéficié des dédommagements permis par la solidarité nationale du système « catastrophes naturelles ».

Le bassin versant du Gardon se caractérise par une très forte réactivité, et engendre des crues rapides et violentes, ayant généré de nombreux dégâts au cours des années. L'événement de septembre 2002 a notamment rappelé la vulnérabilité de certains secteurs urbanisés face au risque inondation. 27 communes (dont Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard) ont été identifiées comme devant faire l'objet de la révision ou de l'élaboration d'un PPRi, qui ont donné lieu à un arrêté préfectoral

pour chacune des communes en date du 26 novembre 2013.

Les actions futures du plan de gestion devront permettre de continuer à restaurer les zones détériorées et à renforcer les partenariats avec l'EPTB des Gardons, la DDTM et la préfecture.

LA SISMICITÉ

La région de Nîmes n'a pas connu de phénomène sismique majeur, contrairement à la Provence ou à d'autres pays méditerranéens dont le patrimoine architectural en a été affecté. Cependant, quelques désordres sur l'aqueduc peuvent soulever des questions concernant leur éventuelle origine sismique.

La proximité de la grande faille de Nîmes, située à quelques kilomètres au sud, et l'existence d'une sismicité régionale même modeste ont conduit des géologues, des géotechniciens ou des hydrauliciens à émettre des hypothèses sur les conséquences de tremblements de terre pour la conservation du pont et de l'aqueduc. En 1995, l'aqueduc du pont du Gard a été étudié dans le cadre d'un projet collectif (société Geo-Ter et CNRS) en tant qu'enregistreur éventuel d'événements sismiques. Étayée par des recherches archéologiques et l'observation « *in situ* », l'hypothèse de deux événements sismiques peut être avancée : l'un dans le courant du

II^e siècle, l'autre vers le milieu du IV^e siècle, qui aurait entraîné l'effondrement de la paroi de la canalisation au niveau du pont de La Lône. Bouchages d'arches, contreforts latéraux, murs-bahut, reconstructions partielles seraient les réponses données à ces dégâts par les ingénieurs romains.

En tout état de cause, aucun désordre lié à la sismicité n'a été observé sur le pont du Gard lui-même.

Le suivi scientifique des phénomènes sismiques sur le pont du Gard sont essentiels à la connaissance et à l'anticipation des risques de dégradation du monument.

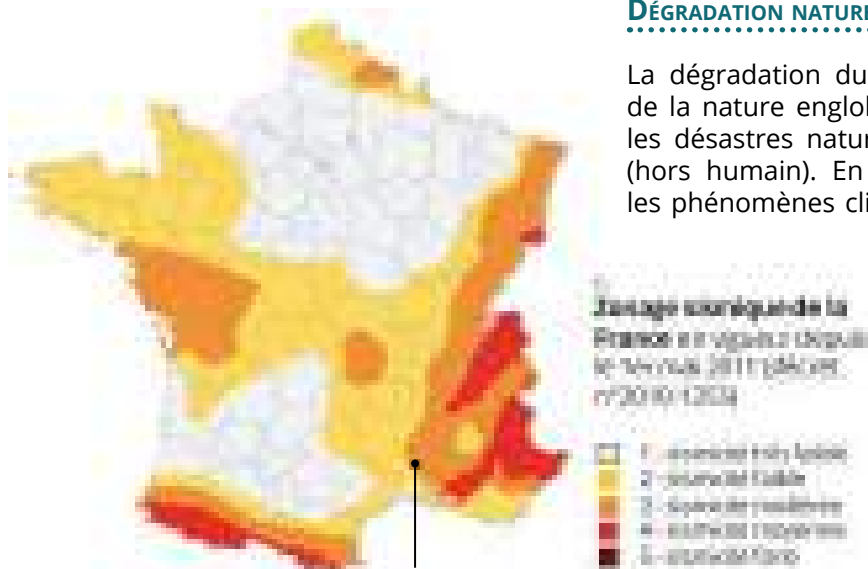
1.1.3. Dégradation de l'ouvrage pont du Gard et des vestiges de l'aqueduc de Nîmes

Les dégradations de l'aqueduc de Nîmes sont la conséquence de phénomènes physiques, physico-chimiques, chimiques et biologiques, d'origines naturelle et anthropique. L'ensemble des éléments de l'aqueduc, aériens et souterrains, subissent des dégradations progressives liées à des phénomènes qui diffèrent dans leur nature selon les lieux. Les dégradations listées ci-après ne prétendent pas être exhaustives et devront être complétées par l'avancée de la recherche sur le tracé de l'aqueduc dans ces domaines.

DÉGRADATION NATURELLE

La dégradation du monument par l'action de la nature englobe les actions du climat, les désastres naturels et l'action du vivant (hors humain). En zone méditerranéenne, les phénomènes climatiques sont très mar-

qués par l'alternance de sécheresse et de fortes pluies et par un niveau d'ensoleillement élevé. Le monument est alors soumis à des contraintes thermiques (écart de température, dilatation thermique de matériau) pouvant



Pont du Gard (sismicité modérée)

aboutir à une microfissuration des pierres par exemple. Associé à l'évaporation de l'eau dans les couches superficielles de la pierre, cela aboutit au phénomène d'exfoliation de la pierre. Associé à l'écart de température et à l'humidité de l'air, cela aboutit au phénomène de gélifraction.

L'action de la pluie représente un facteur de dégradation mécanique directe des surfaces en pierre et indirecte, par altération chimique, quand l'eau est associée à des gaz dissous provenant de la pollution atmosphérique (surtout en zone urbaine).

Le vent, qui souffle parfois très violemment dans ce territoire, est aussi une cause de dommages en action sur le monument (forces de pression, vibrations de structure, transport de particules, érosion, ...).

Les désastres naturels (évoqués seulement pour ses actions sur le pont du Gard au paragraphe précédent) sont des facteurs de dégradations qui concernent l'ensemble du tracé de l'aqueduc de Nîmes. Ces catastrophes d'origine météorologique, hydrologique ou tellurique peuvent détruire rapidement et complètement certaines parties du monument.

Enfin, la dégradation par le vivant (ou biodégradation) ne doit pas être ignorée dans un espace qui est tout de même à caractère principalement naturel dans la zone tampon. Nous manquons totalement de données sur l'action de ce type de dégradation sur le monument du pont du Gard. Toutefois, il est avéré que certaines espèces animales et végétales peuvent par leurs actions provoquer des dégradations (micro-organismes, insectes, oiseaux, mammifères, plantes).

DÉGRADATION ANTHROPIQUE

L'activité humaine et l'action directe des Hommes sont responsables d'une dégradation très rapide de l'environnement et du patrimoine architectural. Cette dégradation qui peut être directe ou indirecte est un phénomène croissant avec le développement touristique et les mutations récentes de nos sociétés.

Sans revenir sur les actions passées qui ont affecté le monument (abandon de l'entretien de l'aqueduc, détournement de l'eau, réutilisation des pierres, construction de routes, ...), aujourd'hui, les actions directes de dégradation de l'aqueduc sont principalement dues au vandalisme et à la pression touristique (visiteurs qui touchent le monument, les inscriptions, qui piétinent l'environnement, ...). Les actions indirectes de dégradation de l'aqueduc sont liées à la transformation de l'environnement par le développement péri-urbain ou les installations industrielles.

VANDALISME ET ATTENTAT TERRORISTE

Le risque de vandalisme sur le monument du pont du Gard est un risque constant, de nombreux visiteurs voulants graver pour la postérité leur passage sur les piles du pont ou en emporter un souvenir ou encore le gravir. Ce risque connu est assez bien maîtrisé aujourd'hui par la présence d'une surveillance permanente du monument sur le site. Toutefois ce risque ne peut être ignoré et ne doit pas être sous-estimé.

A ce risque de vandalisme récurrent s'ajoute depuis quelques années, sur l'ensemble du territoire français, le risque d'attentat terroriste. Le plan national Vigipirate est actuellement porté au niveau « Risque attentat » qui atteste d'un niveau de menace élevé. Le pont du Gard, site du patrimoine mondial hautement fréquenté est un lieu sensible pour ce risque. Il bénéficie d'une attention particulière de la préfecture du Gard qui a mis en place le label sécuri-site. Ce label traduit sous forme de convention engage les signataires (préfecture du Gard, Gendarmerie du Gard, Sapeurs-pompiers du Gard, Gard Tourisme, EPCC Pont du Gard) à concourir à la sécurité des visiteurs accueillis sur le site par des mesures de prévention et de protection et par la prise en charge des victimes en cas d'accidents ou d'incidents. Cette convention a également pour objet de favoriser la coopération interservices et la mise en place par chacune des parties signataires selon leurs attributions des moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires.

☼ SURFRÉQUENTATION DU SITE

La fréquentation et le flux de circulation, sur le site du Pont du Gard, restent un enjeu d'actualité et doivent s'accompagner d'une gestion et d'une maîtrise notamment au niveau des aires de stationnement des abords du site du Pont du Gard et au niveau des cheminements. Les objectifs de cette gestion sont bien évidemment de garantir un impact moindre sur le paysage et de participer à l'amélioration qualitative de découverte du monument.

La traversée encadrée du monument par la canalisation de l'aqueduc est déjà soumise à une limitation de visiteurs journaliers. Ce quota est une action favorable de préservation de ce vestige.

La fréquentation est vectrice de retombées économiques pour le territoire. Son organisation doit permettre l'accueil des visiteurs dans les meilleures conditions possibles de découverte des lieux (aménagements qualitatifs, diffusion sur des sites moins connus des gorges, création d'offres de découverte variées et attractives...). Il faut toutefois garantir la gestion à long terme de cette fréquentation aux abords du monument et en canaliser les flux depuis l'ensemble des accès au bien (routes, voie non motorisée, sentier de randonnée) pour limiter le piétinement diffus d'un million de visiteurs aux abords des vestiges et minimiser la dégradation du monument (Monument Historique inscrit sur la liste du patrimoine mondial), préserver des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (sites Natura 2000), préserver la qualité du paysage (site classé pour son caractère pittoresque et historique), diminuer les risques incendie (PDPFCI) et risques pour la sécurité des personnes en zone aléa fort inondation (PPRI).

La région Occitanie se veut performante à ce sujet et participe, dans le cadre du **projet Interreg-Méditerranée Herit Data**, à identifier des solutions innovantes pour limiter les impacts du tourisme sur le patrimoine culturel et naturel à travers l'utilisation des technologies et des Big data. Ce projet expérimental qui a débuté en avril 2018 et se poursuivra jusqu'en mars

2022, sera mis en œuvre sur 6 sites pilotes européens en Espagne, France, Grèce, Italie, Croatie et Bosnie Herzégovine. La région Occitanie a proposé que le Pont du Gard soit le site expérimental français en tant que seul site patrimonial culturel et naturel. Les objectifs opérationnels du projet sont de construire une plateforme capable de traiter et d'exploiter les données récoltées dans les sites pilotes (site monitoré de caméras et d'Eco-compteurs) ; Construire et tester une application mobile grand public pour mieux organiser les flux touristiques dans les sites pilotes ; Fournir aux décideurs politiques et aux acteurs du tourisme des données et des informations utiles pour l'élaboration de nouvelles politiques publiques dans le domaine du développement touristique. Le dispositif sera opérationnel courant mai 2021 pour un premier test en saison estivale.

☼ INCENDIE DU MONUMENT

Le risque incendie est majeur dans le sud de la France. Il résulte de facteurs cumulatifs : la météorologie, la nature de l'occupation du sol, la quantité de végétaux combustibles et les activités humaines qui génèrent plus de 90% des départs de feux. La majeure partie des vestiges aériens de l'aqueduc de Nîmes est cernée de végétation sclérophylle très inflammable. Pour le pont du Gard, seules les extrémités de l'ouvrage sont concernées. Le feu calcine la pierre et le calcaire est sensible à la chaleur. A partir de 400°C le calcaire voit diminuer ses propriétés mécaniques. Au-delà de 900°C à 1000° C, il se transforme en chaux, une matière friable.

Il est donc important de prendre en compte la gestion du risque incendie dans la conservation à long terme de l'aqueduc de Nîmes, d'autant que les changements climatiques en cours conduisent à une extension spatiale des zones propices aux incendies et à un allongement de la saison à risque. Il pourrait être envisagé de travailler étroitement avec les SIVU, les forestiers et les pompiers pour délimiter les zones archéologiques à préserver en priorité en cas d'incendie. Il serait aussi important de mettre en place une gestion de la végétation préventive des risques incendies.

1.2. ALÉAS POUVANT AFFECTER L'ÉCRIN PAYSAGER DU PONT DU GARD ET LE GRAND PAYSAGE

Au débouché des gorges du Gardon, le pont du Gard s'inscrit dans un site préservé qui le magnifie. La qualité paysagère de cet ensemble tient à la fois au monument et à un environnement qui a retrouvé sa dynamique naturelle d'évolution. Cette dynamique naturelle tend à faire évoluer les paysages de garrigues vers un paysage forestier plutôt fermé.

Comme pour le monument, les risques naturels, affectant principalement l'écrin paysager du pont du Gard et le grand paysage d'approche, sont les inondations aux abords du Gardon et le risque incendie.

1.2.1. Incendie de végétation

Le risque incendie reste une menace permanente en période estivale dans la zone tampon du pont du Gard. Ce risque est d'autant plus important s'il est concomitant de la déprise agricole entraînant un enrichissement des paysages et l'expansion de l'urbanisation en périphérie du site.

Durant la période estivale, la probabilité de départs de feux augmente sous l'effet conjugué de facteurs climatiques (chaleur et sécheresse combinées ; un vent fort, le Mistral soufflant en rafales) et de pics de fréquentation, en particulier au mois d'août.

Les différents acteurs de la gestion de ce risque (SIVU, EPCI, communes) devront veiller à la cohérence de leurs actions au regard de la défense contre les feux de forêts mais aussi au regard des enjeux paysagers et environnementaux du site. Une partie de la gestion du risque passera par le maintien des activités pastorales et le maintien des coupes feux par débroussaillage comme les pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

1.2.2. Développement péri-urbain et banalisation des paysages

À l'origine des grands changements qui modifient radicalement les paysages, l'urbanisation et l'occupation des sols sont les plus marquants. L'évolution des modes de vie joue un rôle majeur dans ces transformations et certaines dégradations. L'urbanisation se comprend aussi bien par le développement et l'extension des villages, que par les types de constructions et les modes d'occupation de l'espace.

Sous l'influence du développement des zones urbaines, l'espace des garrigues connaît des modifications rapides. Les villages proches de Nîmes ont, en quelques années, totalement changé de caractère. Les aspects les plus visibles sont l'étalement urbain autour des cœurs de villages et le long des axes routiers ainsi que le renforcement des réseaux routiers pour rejoindre rapidement les centres villes pourvoyeurs d'emplois. Ces vastes espaces construits de zones résidentielles, étalés et relativement peu denses se sont fortement développés.

La limite du site classé des « gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises » et la limite du camp militaire des garrigues jouent un rôle majeur dans la protection de l'espace naturel et marquent clairement l'arrêt de l'étalement urbain de l'agglomération de Nîmes mais aussi des villages résidentiels proches.

Ici, cet étalement, lié autant à l'attractivité qu'à l'insuffisance de l'offre de logements abordables dans les centres urbains, porte le risque de transformer l'atout de l'attractivité du territoire en un handicap sur le plan social et de freiner le développement économique des territoires. Le continuum urbain ainsi créé pose des questions de fonctionnement propre, que ce soit par l'allongement des distances à parcourir qu'il impose dans la vie des habitants et l'organisation des services à la population, que dans la mise en cause des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité ou l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.

Cette périurbanisation est donc un risque pour la qualité de découverte du monument, autant qu'un risque de perte d'identité du territoire par la banalisation de son paysage.

1.2.3. Aléas d'implantations industrielles à proximité

Depuis le haut de l'aqueduc, en vision Nord-Est, le paysage s'ouvre sur une immense plaine agricole maillée par les axes routiers reliant les villages et bordées par les collines, en vision Sud-Ouest, le paysage s'ouvre sur les espaces naturels des gorges du Gardon. Cette vue à 360 degrés participe à l'expérience de visite de l'aqueduc. Elle est fortement appréciée des visiteurs mais n'est protégée que dans sa partie classée des gorges du Gardon.

Plusieurs projets de parcs éoliens, dans la direction Nord-Est depuis la zone tampon, n'ont pas abouti, car ils portaient atteinte à l'intégrité du site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises en raison des phénomènes de co-visibilité.

Ces projets ont eu néanmoins le mérite de mettre en exergue la nécessité de travailler à l'échelle d'un territoire élargi, hors zone tampon, sur les qualités paysagères à préserver depuis le monument et le long des axes de découverte amenant au site.

Actuellement, aucun projet d'implantation industrielle n'a vu le jour. Il convient cependant d'être vigilant.



Panorama visible depuis le haut de l'aqueduc © EPCC

Au sein du territoire Uzège-Pont du Gard, 6 centrales photovoltaïques ont été construites et mobilisent 123 ha produisant ainsi 50 % des énergies renouvelables du département du Gard. Si les gorges du Gardon et la zone tampon du pont du Gard bénéficient de mesures de protection réglementaires qui limitent toute tentative d'implanter des parcs photovoltaïques ou éoliens de grande dimension au sein du site classé, il n'en est pas de même pour les espaces agricoles et boisés et les garrigues situés à proximité. Le développement des projets ENR sans vision globale du territoire et des effets cumulatifs de ces projets représente aujourd'hui un réel risque de perte de biodiversité et de banalisation des paysages.

1.2.4. Changement climatique

En se basant sur la simulation des évolutions climatiques et d'évolution des aléas climatiques associés, correspondant à un scénario « optimiste » (aux vues des tendances actuelles : référence de scénario A1B du 4^e rapport d'évaluation du GIEC), il est estimé une croissance rapide de la température d'environ 2,8°C à l'horizon 2100. Ces évolutions annoncées amplifient la probabilité d'occurrence de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence de vagues de chaleur, de l'augmentation de l'intensité des crues dans les Cévennes, d'une variabilité naturelle de la fréquence et de l'intensité des

tempêtes en France, de la baisse générale des débits d'étiage pour la majorité des bassins de la métropole, et de l'augmentation potentielle de 30% d'ici 2040 du risque de feux de forêts.

Avec de telles prévisions, il est nécessaire d'anticiper la gestion des risques inhérents à la zone tampon déjà soumise aux aléas forts d'incendie et d'inondation. Il semble aussi nécessaire d'intégrer une réflexion sur l'évolution probable de la biodiversité et des paysages ainsi que sur la gestion des ressources telle que l'eau.

1.2.5. Aléas sanitaires

Jusqu'à mars 2020, les aléas sanitaires n'avaient pas été identifiés comme pertinents dans le cadre de la gestion du bien patrimonial du pont du Gard. Aujourd'hui, avec la crise du Covid-19 et la mise à l'arrêt de l'industrie du tourisme, source majeure d'emplois et de revenus pour de nombreux territoires, ces aléas ne peuvent plus être ignorés.

La crise a mis en lumière l'équilibre fragile de l'organisation de la gestion du site du Pont du Gard qui dépend essentiellement (à 70%) du nombre de visiteurs payants venant sur le site et donc de l'industrie du tourisme. La crise met en péril le secteur du tourisme au niveau mondial mais aussi le secteur de la préservation du patrimoine lui-même par l'arrêt de son entretien et la perte des



Visite d'étudiants en octobre 2020 © RPM

revenus du tourisme. L'intervention active de l'État dans la gestion de cette crise a permis de préserver les emplois de l'EPCC Pont du Gard et la volonté de la Direction de l'EPCC a permis le maintien du niveau de salaire de l'ensemble des salariés.

Cette pandémie est un révélateur de la fragilité de l'interdépendance entre tourisme et conservation du patrimoine mondial. Elle montre la nécessité d'un soutien financier des collectivités et de l'État, dans l'urgence mais aussi à long terme, comme garant de la mise en œuvre des actions de conservation du bien dont l'effective réalisation du plan de gestion ne peut être seulement dépendante du nombre de visiteurs.

Elle offre aussi l'occasion de repenser la gestion du site par des stratégies améliorant le tourisme durable en protégeant les valeurs naturelles et culturelles du site, en garantissant les conditions de travail sociales et économiques de ceux qui entretiennent ces valeurs, en anticipant d'éventuelles nouvelles contraintes sanitaires et de nouveaux comportements de visite et en favorisant l'économie locale.

2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENCOURUS PAR LE BIEN

2.1. MÉTHODE D'ANALYSE DES RISQUES ENCOURUS PAR LE MONUMENT ET PAR SON PAYSAGE ÉCRIN

Dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion visant la préservation à long terme du monument du pont du Gard et de son écrin paysager, il semble important d'élaborer une méthodologie d'analyse des risques encourus par le bien (méthode détaillée en annexe p 355). Le risque représente la perte de valeur du bien face aux aléas décrits précédemment. Cette analyse des risques permet la prise de décision rationnelle et une hiérarchisation des actions préventives ou curatives à mettre en œuvre pour la conservation optimale de la valeur du bien. L'objectif est d'apprécier les risques et les processus de dégradation qui menacent le monument et son environnement afin de les réduire par des prises de décision ciblées.

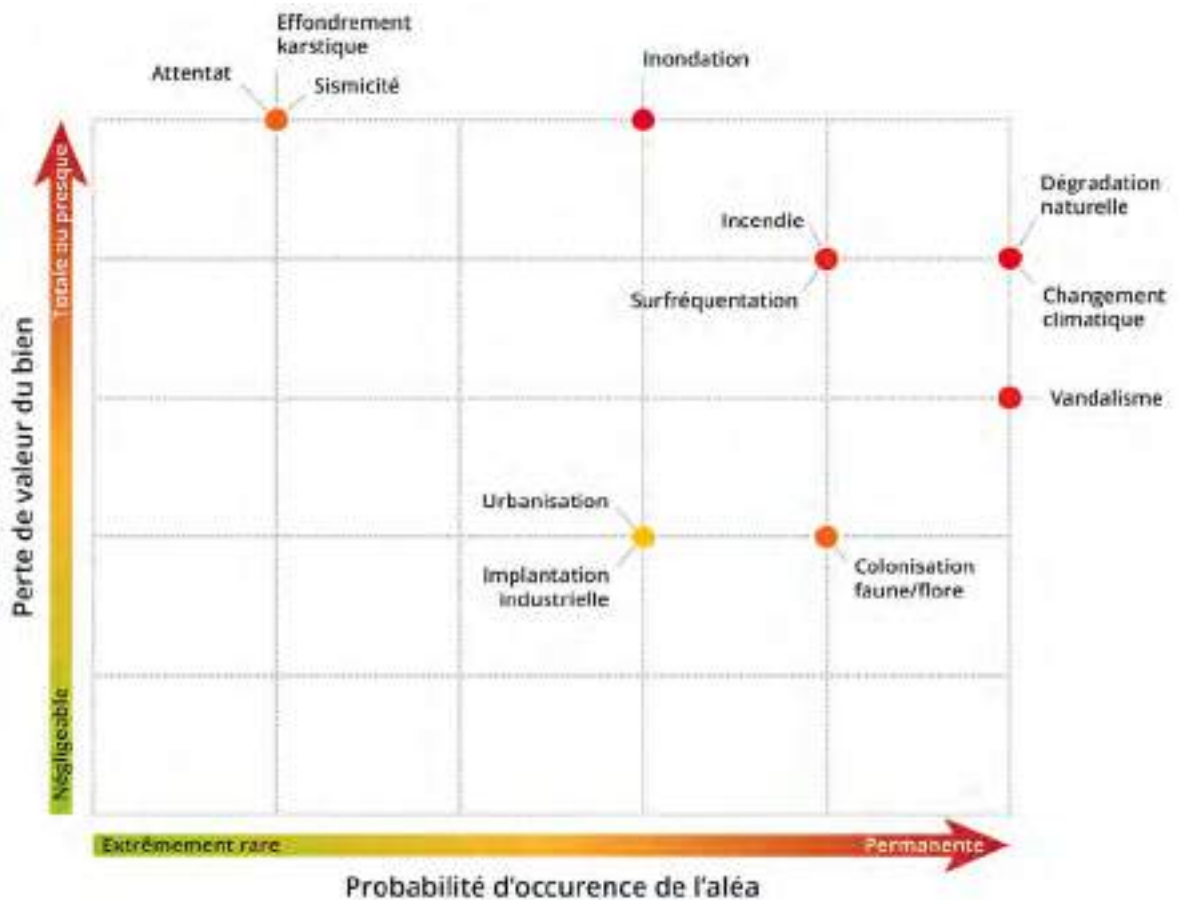
L'analyse des risques présentées dans ce document s'inspire à la fois de la méthodologie « *d'analyse environnementale significative* » (type Afnor) et de la « *méthode ABC pour appliquer la gestion des risques à la préservation des biens culturels* » (ICC/CCI – ICCROM).

Cette première analyse est exposée à titre expérimental et indicatif. Elle devra s'affiner pour en améliorer les domaines d'analyse (aléa non identifié et/ou manque de connaissance d'un aléa, portée de l'analyse, **capacité à organiser la gestion de l'aléa qui n'est pas prise en compte dans cette analyse**) et leurs niveaux de pertinence en fonction des connaissances scientifiques, de l'amélioration technologique de suivi de ces risques et de l'évolution des enjeux territoriaux. L'analyse présentée se concentre sur l'aqueduc du pont du Gard et sur son paysage et fait abstraction des risques inhérents à l'impact de gestion courante et d'exploitation du site par l'EPCC Pont du Gard gérant le site du Pont du Gard qui pourraient faire l'objet d'une analyse complémentaire.

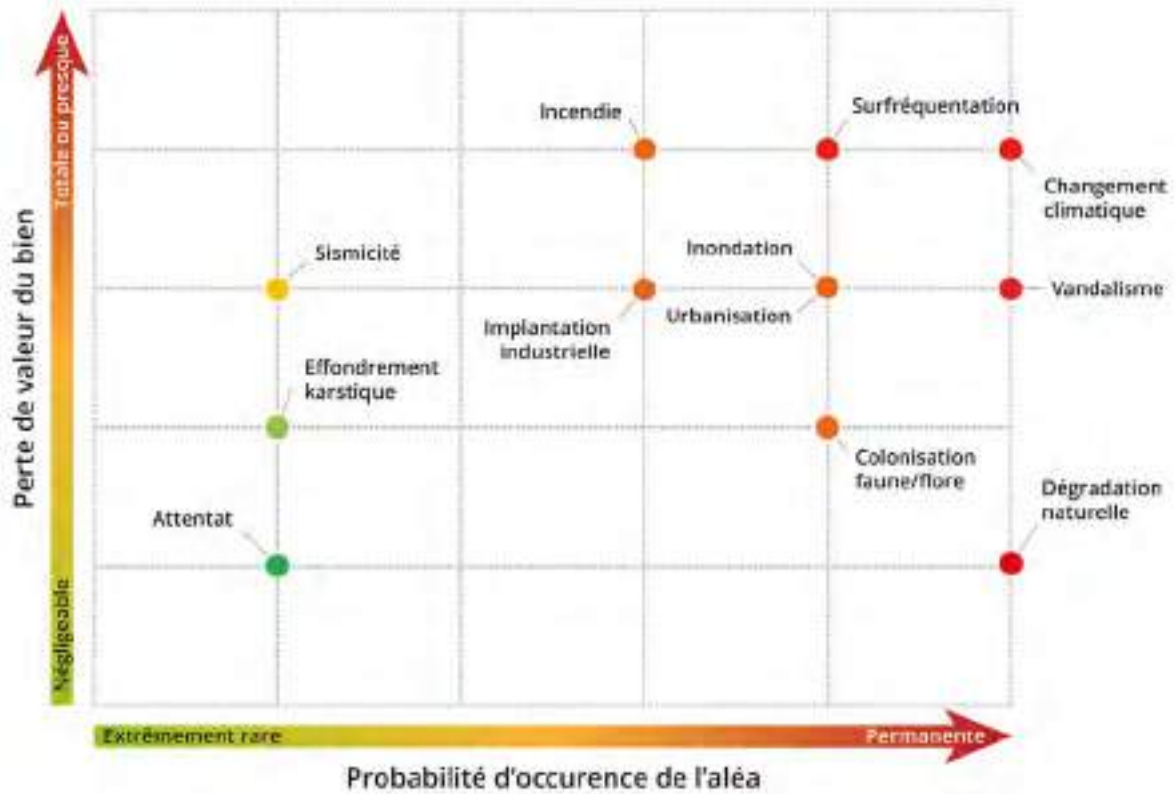
Les résultats de cette analyse tendent à quantifier l'incertitude et doivent être abordés comme un soutien à la décision afin d'éviter, d'empêcher, de détecter et de traiter un risque potentiel nuisible à la préservation du bien.

2.2. RISQUES IDENTIFIÉS PAR GRANDE THÉMATIQUE

2.2.1. Cartographie des risques encourus par le monument pont du Gard



2.2.2. Cartographie des risques encourus par le paysage écrin du pont du Gard



2.2.3. Cartographie des risques encourus par le grand paysage d'approche du pont du Gard

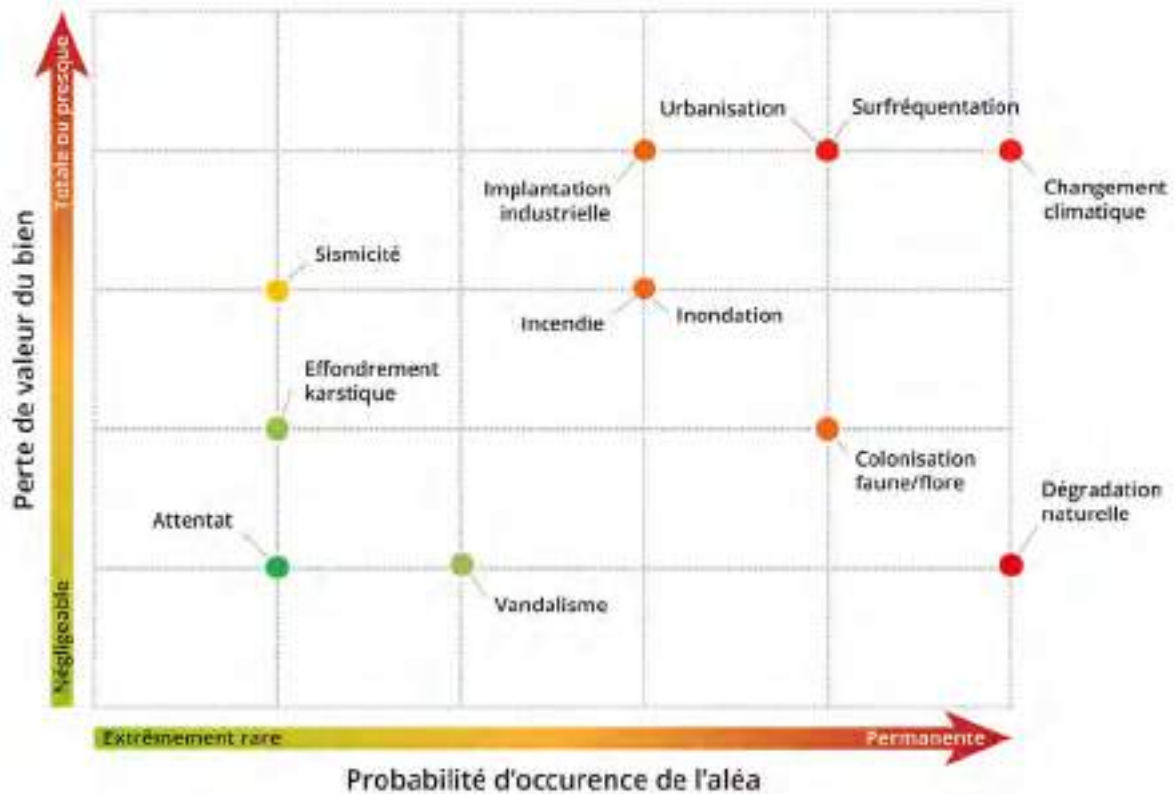


ILLUSTRATION DU RISQUE D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE DANS LE GRAND PAYSAGE D'APPROCHE DU BIEN : LE PROJET AMAZON SUR LA COMMUNE DE FOURNÈS

L'entreprise Amazon, basée à Seattle (État de Washington, USA) est le leader mondial du commerce électronique. Le plan d'expansion d'Amazon en France se base sur l'extension du nombre d'entrepôts qui permettent de livrer vite les clients. Pour cela, Amazon opère une spécialisation plus grande de ses centres logistiques par une localisation optimisée des entrepôts au plus près des grandes densités de population notamment entre Toulouse et Marseille. A cet effet, Amazon avait pour projet d'implanter un entrepôt géant de stockage, le plus robotisé d'Europe, sur la commune de Fournès à 5 km à vol d'oiseau du pont du Gard, moins de 7 km en suivant la route départementale. Ce projet situé à la sortie n°23 de l'autoroute A9 menant au site du Pont du Gard, avait reçu l'accord de la mairie de Fournès qui a délivré un permis de construire malgré une forte opposition de la population locale qui n'a pas été associée à son émergence. Plusieurs recours en justice ont été déposés contre le projet d'entrepôt, les opposants dénonçant une concurrence déloyale avec les commerces locaux, une destruction environnementale et une atteinte à la valeur UNESCO du pont du Gard.

En décembre 2021, le tribunal administratif de Nîmes a annulé la construction de cet entrepôt.

Ce projet interroge alors sur différents aspects :

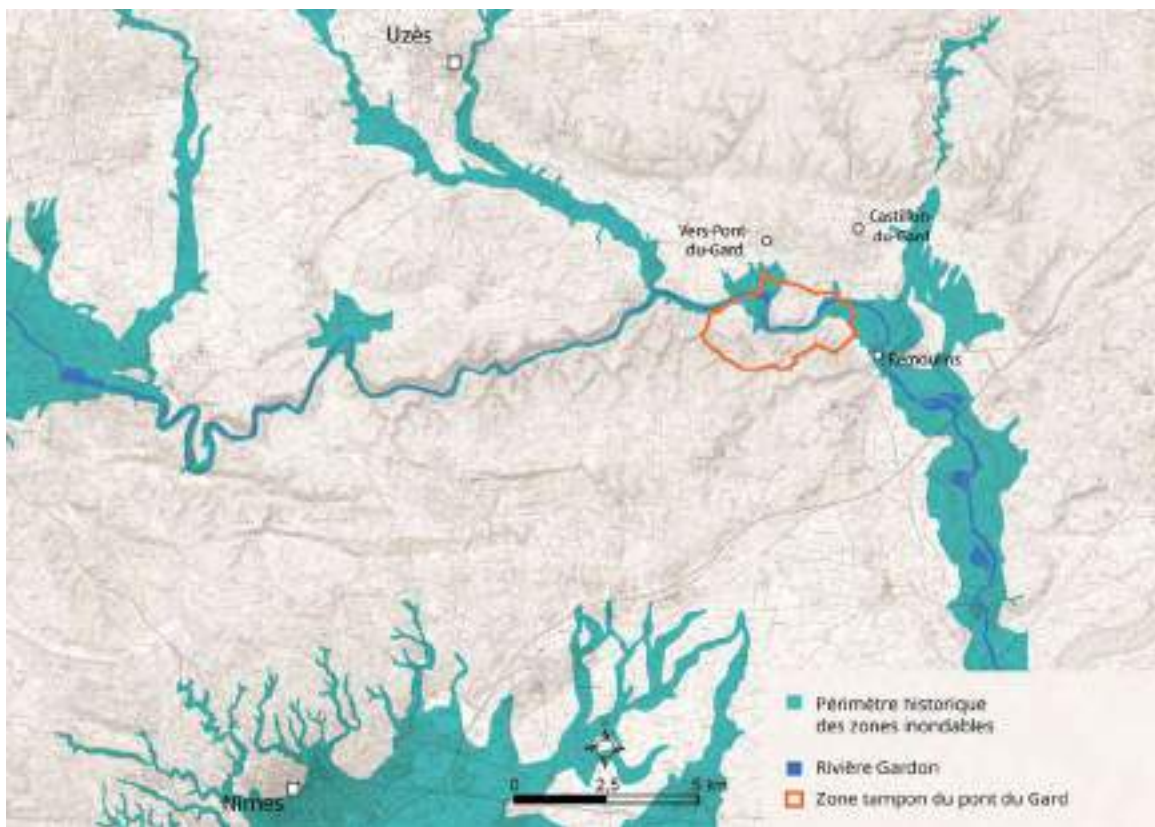
- L'implantation de ce projet commercial, répondant uniquement à des intérêts économiques et stratégiques de rentabilité pour Amazon en échange d'une promesse d'emplois pour le territoire, était-elle compatible avec le développement d'un territoire portant les valeurs universelles exceptionnelles du bien UNESCO pont du Gard ?
- Ce projet portait-il atteinte à l'identité du territoire et au développement d'un tourisme durable ?
- Entrait-il dans une logique globale de développement local concerté et validé par tous ?

- Les limites de protection du bien UNESCO pont du Gard, étaient-elles suffisantes pour le préserver de projets hors-sols de développement économique en contradiction avec les valeurs du bien ?

On notera que de tels projets sont menés sans concertation de l'EPCC pont du Gard. Il semble ainsi que la zone de protection UNESCO de 691 ha ne suffisent pas à prendre en compte la VUE du pont du Gard dans l'ensemble des projets en cours malgré le processus de concertation mené lors de l'élaboration du plan de gestion UNESCO. Ce processus de concertation est essentiel car il permet de partager la valeur du bien UNESCO à l'ensemble des parties prenantes mais il est aussi peu satisfaisant quand, on s'aperçoit qu'il n'est pas toujours intégré dans les projets du territoire proche. Il faut donc redoubler de pédagogie, ce qui nécessite un travail de fond, dans la durée, d'animation du plan de gestion UNESCO. Il faut aussi examiner chaque partie prenante du territoire à son juste niveau d'intervention dans le processus de mise en œuvre de ce plan de gestion. En matière de protection, même si toutes les parties prenantes sont concernées, c'est l'État partie qui est responsable du bien UNESCO. Il faut ensuite que les différents acteurs sur ce territoire adaptent le plan de gestion UNESCO à leur capacité à « faire » et à leur périmètre d'action.

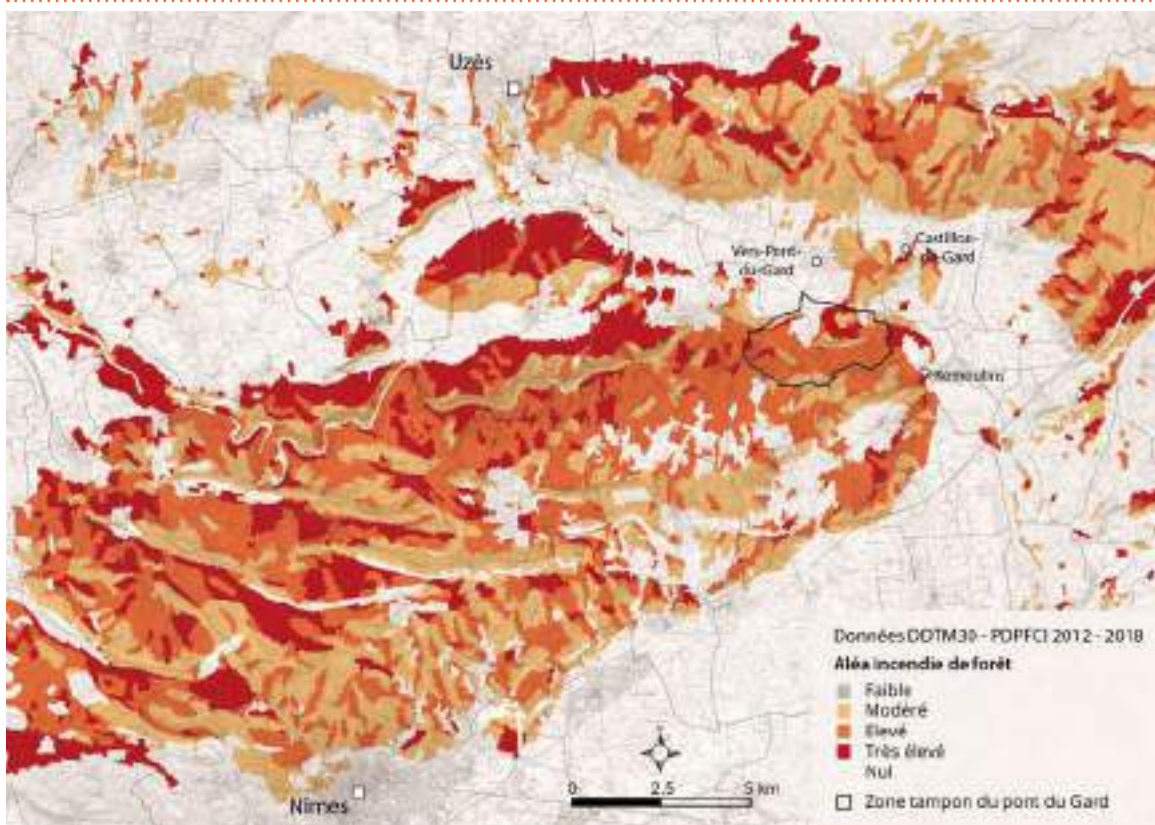
Sans agrandir le périmètre de la zone tampon UNESCO, il serait important de trouver le bon échelon de responsabilité pour le bon échelon de gestion en développant, par exemple, la notion de zone d'influence sur laquelle la prise en compte de la VUE du pont du Gard soit une priorité. La zone d'influence « historique » pourrait être imaginée le long du tracé de l'aqueduc d'Uzès à Nîmes reliant différents bassins de vie et différents niveaux de conscientisation des valeurs UNESCO. Elle pourrait aussi être imaginée comme englobant tous les cônes de visibilité depuis le monument du pont du Gard. Cette zone d'influence pourrait aussi être un mixte entre cône de visibilité et tracé historique de l'aqueduc. Dans tous les cas, ce sujet reste à débattre localement pour en définir sa pertinence, sa faisabilité, son périmètre potentiel ainsi que sa gouvernance.

2.2.4. Cartographie des zones inondables



Carte 37 - Zones inondables © EPCC - RPM

2.2.5. Cartographie de l'aléa incendie



Carte 38 - Aléas incendie © EPCC - RPM

3. ENJEUX DE GESTION DU BIEN

Les contextes (économique, sociétal, touristique, de protection...) et les risques encourus par le site du Pont du Gard ont mis en évidence des enjeux importants dans la gestion future du site. Sa préservation nécessite une gestion quotidienne du lieu pour éviter la dégradation du monument à long termes tout en facilitant l'usage des lieux et sa compréhension. Cela passe par la mise en place d'un suivi scientifique du monument et de son paysage écrien ainsi que par le lancement de programmes de recherche afin d'affiner la connaissance multidisciplinaire du site et d'en améliorer la gestion par des actions mieux ciblées et mieux anticipées.

Les enjeux sont de réduire le plus possible la vulnérabilité du Bien pour chacun des aléas identifiés notamment la fréquentation touristique ou l'urbanisation et accroître la résilience du Bien notamment au changement climatique ou aux événements très probables dans un futur proche.

Pour y parvenir il s'agit de :

- Améliorer globalement la connaissance architecturale de l'aqueduc et la connaissance environnementale du site
- Consolider la gouvernance de la zone tampon et fédérer le territoire autour des valeurs du bien inscrit
- Affirmer l'identité du site et sa valeur universelle exceptionnelle pour répondre au développement d'offres du territoire (Musée de la romanité, GSO, autres ...) en restant exigeant sur la qualité du propos éthique et équitable et, sur les objectifs de préservation et de médiation devant rendre lisible le monument et son site
- Retisser du lien avec la population locale et l'intégrer dans la concertation
- Freiner et arrêter la banalisation des paysages (urbanisation, ENR) et la perte des terres agricoles. À ce titre, l'agriculture représente un enjeu d'avenir pour le territoire, au regard de sa fonction économique majeure comme des attentes sociétales pour les services rendus en termes d'attractivité et de

développement des territoires ruraux (protection de la biodiversité, entretien des paysages, lutte contre les risques naturels, ...). La préservation des espaces agricoles et naturels est donc un enjeu majeur pour les années à venir. C'est une ressource rare et non renouvelable qu'il est important de préserver. Or, la pression foncière sur ces espaces est de plus en plus prégnante en bordure de villes importantes (Nîmes, Avignon, Uzès) et pèse plus particulièrement sur les terres à fort potentiel agricole. Il faudra alors maintenir une urbanisation mesurée en cohérence avec le territoire, préserver les plaines agricoles qui mettent en scène le paysage et le maintiennent ouvert, accompagner techniquement les communes (en partenariat avec le CAUE du Gard), optimiser la procédure d'instruction en site classé et former les services instructeurs.

- Améliorer l'accès au site sans voiture (thermique) et réfléchir à la mobilité pas seulement en termes d'usages mais aussi en termes de qualité d'offres et d'accueil à l'échelle globale du territoire, du département et de la Région par un maillage multimodal. Avec l'extension des villages, la tentation d'élargir les routes ou de redessiner ses contours est souvent grande et on perd la mise en scène qui permet la découverte des paysages. La route utilise les reliefs et les villages s'accrochent à la route. L'enjeu actuel pour le maintien de la qualité de vie dans le territoire est de préserver la mise en scène des villages en conservant les routes bordées par des alignements d'arbres, en réfléchissant au calibrage des routes, en ayant une approche patrimoniale pour respecter le paysage du territoire et surtout en maintenant une qualité de vie entre les villages. Il faudra alors favoriser les déplacements en liaison douce afin d'avoir une découverte de qualité des communes et permettre le développement de circuits touristiques.
- Anticiper les changements climatiques par une gestion appropriée des ressources (eau, végétation...)

Le pont du Gard et Mémoires de garrigue © François Allaire





PROGRAMME DE GESTION

LES APPORTS DE LA CONCERTATION.....	191
QUELLE VISION STRATÉGIQUE À 20 ANS POUR LE BIEN	196

TEMPS 2 : IDENTIFIER LES ENJEUX STRATEGIQUES PRIORITAIRES

Chaque participant a été invité à prioriser les objectifs stratégiques pour chacun des sous-thèmes à partir de l'outil digital Sondage (illustration ci-dessous). La priorisation devait servir le temps d'animation suivant, les résultats du sondage permettant d'identifier les objectifs stratégiques à travailler en priorité pendant le temps d'animation suivant.

16 réponses ont été enregistrées.



La coopération scientifique comme levier de préservation du bien : quel est l'objectif prioritaire ?

- Apporter l'expertise de recherche et de coopération scientifique nationale et internationale...
- Avoir une mainmise totale sur les données existantes et/ou générées au territoire...
- Mettre en place une plateforme d'éducation sur le bien dans et hors les murs...

Une valeur paysagère préservée : quel est l'objectif prioritaire ?

- Préserver l'ensemble patrimonial autour des Murs ouest
- Ne pas dégrader les habitats à enjeux de cohabitation paysagère depuis et pour penser en ville...
- Atténuer les changements de paysages induit par le changement climatique...



Témoignage de Mounir Bouchnaki, Directeur général de l'ICCROM pendant les ateliers de concertation © Sonia Sabatier



Marie-Eve CORTES, Directrice des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales de la ville d'Albi a partagé son retour d'expérience en matière de coopération internationale et de communication autour des enjeux de valorisation et de promotion de la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un Bien © Ethics Group



Intervention de Sébastien Arnaud, Directeur de l'EPCC Pont du Gard, rappelant l'importance du plan de gestion et de son nécessaire ancrage dans le territoire © Floriane Rebuffat



Programme de gestion de la zone tampon du Pont du Gard

L'élaboration du plan de gestion a permis de développer, capitaliser et diffuser la connaissance sur les différents champs du patrimoine du bien. Il a permis aussi de réunir ses différents acteurs autour des valeurs du Bien, chacun avec ses responsabilités, dans une vision commune des objectifs à atteindre.

Le plan de gestion porte des stratégies qui ont vocation à évoluer et à s'améliorer au fil du temps. C'est un document qui doit rester souple et permettre des ajustements en dialogue constant avec les acteurs du territoire. Il sera porté à connaissance des collectivités par le préfet de département (Article L612-1 de la loi LCAP du 7 juillet 2016).

Le dispositif de concertation, mis en œuvre par de l'animation participative, a produit, de façon partagée, le plan de gestion du pont du Gard en s'assurant que celui-ci prenne en compte les attentes des parties prenantes, les exigences fixées par le cadre réglementaire existant, les enjeux de préservation du bien et les enjeux de développement local.

1. LES APPORTS DE LA CONCERTATION

1.1. LA MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET OPÉRATIONNELLE AUTOUR DU BIEN

« Nous voulons aujourd'hui ancrer le projet de plan gestion dans le territoire et cet ancrage passe par une relation étroite avec l'ensemble des acteurs qui vivent le Pont du Gard » annonçait le Directeur de l'EPCC Pont du Gard, lors de la réunion de lancement de la concertation, le 16 septembre 2019.

L'un des enjeux majeurs de cette démarche de concertation était de donner du sens à l'action en construisant un projet partagé avec les acteurs du territoire : ceux qui font et vivent le territoire.

La proposition de six ateliers complémen-

taires s'inscrivait dans la volonté d'embarquer sur le long terme, les acteurs du territoire dans une dynamique de co-construction d'un programme d'actions pour la mise en œuvre du plan de gestion du Bien pont du Gard.

La récurrence des rendez-vous à environ un mois et demi d'intervalle a permis de créer une dynamique de travail « en mode projet » propice à l'implication et la responsabilisation des membres du comité de Bien. La période de pandémie de 2019/2020 a toutefois ralenti la démarche qui n'a pu se finaliser qu'en avril 2021. La méthodologie de la démarche et les comptes rendus sont repris en annexe.

Les principes d'écoute (chaque point de vue était écouté et versé aux éléments de compte-rendu des ateliers), de transparence (chacune des questions posées ont trouvé une réponse) et de co-construction (les temps de concertation favorisent l'intelligence collective et encouragent la formulation d'idées) ont été appliqués à chaque rendez-vous par l'équipe d'animation mais également par les participants.

Les membres du comité de Bien, élargi aux acteurs socio-professionnels (40 personnes), ont été invités sur les différents temps de concertation, avec une forte participation sur les événements de lancement et de clôture, et un groupe d'environ 15 personnes, assidues sur les différents ateliers, et représentant la diversité des membres.

Chaque temps de concertation a été conçu pour assurer une participation active et un cadre propice aux échanges d'idées entre les participants. Une partie des idées a été collectée via des outils digitaux, soit plus de 150 contributions, d'autres via des post-it en fonction des animations, soit près de 250 idées partagées pendant la phase de concertation. Toutes les contributions ont été retranscrites dans les comptes-rendus des ateliers et ont servi pour l'écriture du programme d'action du plan de gestion (Annexe p 252).

1.2. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PAR THÉMATIQUE

1.2.1. Gouvernance

Les participants ont mis en avant la nécessité de définir une gouvernance partenariale avec l'ensemble des parties prenantes de la zone tampon. Le plan de gestion a comme périmètre la totalité de la zone tampon de 691 ha autour du monument pont du Gard, ce qui dépasse largement le périmètre de gestion par l'EPCC Pont du Gard du site du Pont du Gard de 194 ha. La concertation indique que les instances de gouvernance devront être clarifiées dans une perspective de gestion harmonisée sur la zone tampon, voire sur l'ensemble du tracé de l'aqueduc. Au-delà des institutions, les participants souhaitent que la gouvernance puisse associer les socio-professionnels, les acteurs du tourisme, les associations, et trouver une complémentarité entre les institutions gestionnaires et les acteurs du territoire. Une gouvernance concertée serait la plus à même pour associer le Bien avec les acteurs locaux, et partager les actions menées sur le site.

Enfin, la question de la pérennité des financements de gestion du site du Pont du Gard a été évoquée, en soulignant l'importance du cadre contractuel entre les institutions intervenant sur la zone tampon, et une recherche de partenariat avec les acteurs privés du site.

1.2.2. Protection et gestion du patrimoine bâti

Lors de la concertation, un consensus s'est dégagé sur la qualité des mesures de protection qui sont mises en place autour de l'ouvrage du pont du Gard, pièce maîtresse du savoir-faire technique et humain de la civilisation romaine. La reconnaissance UNESCO, depuis 1985, puis la création de l'EPCC en 2003 a facilité le déploiement d'actions de conservation, avec l'État, garant de la préservation de ce patrimoine.

La concertation a défini, comme objectif majeur à vingt ans, la conservation à l'identique du pont du Gard.

Des champs d'études doivent toutefois être envisagés pour améliorer la connaissance des menaces potentielles sur le monument. Par exemple, un suivi sismologique, l'étude des appuis rocheux de l'édifice, ou encore le rôle du pont Pitot dans la stabilité de l'ouvrage pourraient être envisagés et enrichir le volet conservation de l'aqueduc.

Au-delà de cet ouvrage, la concertation a apporté une vision plus globale du Bien, notamment en évoquant le linéaire de l'aqueduc. Même si une grande partie des 50 km de l'aqueduc est souterraine et/ou détruite, ce linéaire permet d'évoquer la fonction initiale du pont du Gard et de créer un réseau de points d'intérêts au sein de la zone tampon en liaison avec les territoires proches.

Enfin la concertation s'est attachée à évoquer l'ensemble du patrimoine bâti présent sur la zone tampon et l'intérêt de sa préservation et de sa valorisation, que ce soit du patrimoine public, comme le vieux moulin, la chapelle Saint-Pierre ou bien privé, comme le château de Saint Privat et son domaine, les carrières et les grottes.

1.2.3. Protection et gestion des espaces naturels et du paysage

C'est en premier lieu, l'écrin paysager du pont du Gard qui est évoqué par les participants à la concertation, notamment l'espace forestier arrivant jusqu'en bordure du Gardon et du monument. L'écosystème méditerranéen, ainsi que les pratiques agricoles ayant existé sur le territoire font l'objet d'une valorisation grand public autour du sentier d'interprétation « Mémoires de Garrigue » sur le site du Pont du Gard.

Le développement de sentiers pédagogiques complémentaires est évoqué pour découvrir plus largement le site, sensibiliser le grand public à cette valeur paysagère par de la médiation via des supports d'information, des ambassadeurs ou une équipe dédiée. L'idée a été partagée de reprendre les observatoires photographiques du paysage existants et de les assembler comme outil de suivi et de communication de ce paysage. Les écosystèmes subissent les impacts

du changement climatique et les acteurs s'accordent à dire qu'il convient d'anticiper les adaptations qui seront nécessaires au maintien forestier, en étudiant, par exemple, les essences d'arbres qui seraient les plus appropriées à l'avenir. La préservation des ressources, comme le bois, mais aussi l'eau, sa quantité, sa qualité, est à intégrer dans le plan de gestion. La question de la préservation de la faune est également évoquée, notamment la préservation de certaines espèces sensibles des sites Natura 2000 des gorges du Gardon (avifaune, insecte, chiroptère, etc.). Ceci permettra de recenser et coordonner les actions déjà entreprises, et d'étudier celles à mettre en place dans le cadre d'une transition écologique visant à rendre la zone tampon exemplaire en termes de préservation et valorisation de la biodiversité et de son habitat, tout en anticipant le paysage de demain.

Au-delà du paysage écrivain du pont du Gard, des interrogations pointent sur le niveau de préservation du paysage en visibilité directe depuis le monument. Il semble intéressant de prendre en compte l'expérience du visiteur depuis les axes routiers (dès la sortie d'autoroute), par des aménagements d'accès au site qui pourraient être embellis. De même, l'intégration paysagère pourrait être questionnée pour tous les aménagements, les bâtiments industriels et les infrastructures (pylônes électriques, éoliennes potentielles...) qui sont en visibilité sur ce parcours d'arrivée, ou peuvent l'être depuis certains cheminements autour du bien.

La gestion des risques (incendies, inondations) est aussi à prendre en compte dans la préservation de ce paysage, pour en limiter, le cas échéant, les impacts. Les expériences passées, comme les crues de 2002, montrent l'importance et l'attachement au paysage des visiteurs et des populations locales.

Enfin, ces enjeux paysagers doivent être intégrés aux outils réglementaires existants pour arriver à une planification partagée. La loi prévoit que les dispositions du plan de gestion soient portées à connaissance des collectivités qui révisent leurs documents

d'urbanisme. Par exemple, un « Plan de paysage » pourrait être réalisé pour définir des objectifs de qualité paysagère requis dans les procédures de PLU, PLUi et SCoT. Ce plan de paysage permettrait d'appréhender le paysage comme une ressource renforçant l'attractivité du territoire et comme un levier de développement local.

Pour maîtriser la banalisation du grand paysage (visible depuis le haut du monument) et améliorer la qualité de découverte du pont du Gard, il a été évoqué l'idée de définir une Aire d'Influence Paysagère (AIP) du Bien, au-delà de la zone tampon, qui décrirait les cônes de visibilité à forte sensibilité paysagère sur lesquels tout projet devrait prendre en compte son intégration paysagère.

1.2.4. Publics et médiation

Dans les publics cibles pour la médiation, la catégorie citée en premier, est le jeune public et les nouvelles générations. Le partenariat avec les écoles est évoqué, avec des interventions sur site mais aussi au plus proche des publics qui ne peuvent pas toujours se déplacer. Les espaces muséographiques pourraient être également modernisés pour intégrer davantage la vidéo et des supports numériques interactifs adaptés au jeune public.

Un des objectifs est que les populations locales s'approprient le Bien afin de créer une responsabilité commune autour de ce patrimoine. Il s'agit pour cela d'arriver à intéresser les différents publics et toutes les générations. Le numérique est également évoqué pour vulgariser la connaissance scientifique et historique de l'aqueduc de Nîmes avec comme idée, par exemple, d'une reconstitution 3D de la construction et du fonctionnement de l'aqueduc.

Selon les participants à la concertation, les actions pédagogiques et de médiation ne doivent pas se limiter au seul pont du Gard, mais prendre en compte d'autres éléments d'intérêt de l'aqueduc antique. Une signalétique harmonisée le long de l'aqueduc permettrait également d'informer le public sur ces sites complémentaires.

1.2.5. Coopération scientifique

Un des premiers souhaits remontés par les participants de la concertation est d'ouvrir la coopération scientifique, à la fois en termes de champs d'études, ne pas se focaliser que sur le patrimoine bâti mais élargir à la biodiversité ou les enjeux socio-économiques, et à la fois en termes de public cible, ne pas se limiter à une population experte mais élargir le public avec qui partager les connaissances scientifiques.

Sur le champ archéologique et du bâti, les connaissances pourraient être complétées en mettant en réseau les aqueducs antiques en Europe, en étudiant la pierre utilisée, ses caractéristiques, les techniques de construction.

Il est également noté qu'il serait nécessaire de réaliser un inventaire des connaissances sur le Bien et d'identifier d'éventuels manques.

Le suivi des risques (incendie, inondation, sismologie...) serait à intégrer dans les champs d'étude, et peut faire l'objet de partage de bonnes pratiques avec d'autres sites classés.

La coopération scientifique, via le conseil d'orientation scientifique (COS), peut s'appuyer sur des acteurs externes tels que les laboratoires de recherche, les universités et les étudiants avec des projets tutorés. Les modalités de coopération et la question du partage de données et des études autour du Bien seront à définir pour construire des partenariats scientifiques, ou de la médiation grand public. Au-delà de la coopération avec d'autres aqueducs antiques, les échanges peuvent avoir lieu sur la question de la romanité localement (Nîmes, Arles, Orange en proximité) et en Europe, mais aussi autour des ponts et ouvrages exceptionnels.

La restauration et l'aménagement du vieux-moulin, à proximité immédiate du pont du Gard, est évoqué en tant que résidence scientifique facilitant la recherche et la coopération internationale avec d'autres biens du patrimoine mondial.

La deuxième grande thématique d'étude discutée est le champ environnemental avec notamment la connaissance botanique du site intégrant la paléobotanique qui permettrait d'approfondir la connaissance de l'évolution de la végétation et d'anticiper, si possible, les bouleversements à venir du changement climatique. Des études pourraient être menées pour rechercher des innovations en matière de lutte contre les incendies, pour définir des pratiques d'entretien de la végétation dans la zone tampon et les essences à mettre en place, et pour valoriser les ressources naturelles en lien avec la transition énergétique et écologique. Cette coopération scientifique pourrait se faire en partenariat avec d'autres structures en gestion de réserve de biosphère, de géoparc ou d'espaces protégés.

Enfin, le champ socio-économique a été évoqué pour intégrer l'activité touristique comme domaine de recherche : étudier plus finement les flux de visiteurs et leurs attentes, les effets sur l'économie locale et les leviers pour dynamiser le tissu économique local. La question des très fortes fréquentations en période estivale, peut être aussi un sujet de coopération avec d'autres sites ayant à gérer des périodes de surtourisme pour mettre en commun les stratégies et bonnes pratiques de gestion pour développer une fréquentation en aile de saison. La composition du comité d'orientation scientifique (COS) sera sans doute à faire évoluer pour intégrer ce champ d'étude.

1.2.6. Promotion du Bien

Dans les échanges entre les participants de la concertation, la promotion du Bien est imaginée de façon large par la promotion de séjours à thème autour de l'aqueduc en intégrant de la culture, du sport, des activités de pleine nature et de la gastronomie. La conception de ce type d'offres passe par des partenariats entre les acteurs publics et privés et la commercialisation pourrait s'appuyer sur une plateforme permettant de composer son séjour « à la carte ». Lors de la visite, un topoguide à plusieurs entrées thématiques serait à disposition

pour mettre en valeur des suggestions de visites : terroir culinaire, culturel ou sportif. Dans ce cadre, la mise en synergie des sites secondaires autour du monument, comme le château de Saint Privat ou les carrières, est importante pour élargir l'offre de découverte du territoire, mais aussi le renforcement des liens avec les sites emblématiques environnants comme les gorges du Gardon, Uzès, la fontaine d'Eure, les arcades de la Lône, le pont de Font Ménétière, les tunnels de Sernhac, Nîmes, etc.

La création d'une marque territoriale est vue par les participants comme le support d'une synergie renforcée entre les acteurs et une responsabilisation de chacun autour d'une charte commune de promotion du territoire. Cette marque pourrait être animée par des rencontres entre les acteurs, des formations régulières.

La promotion du site pendant sa visite pourrait aussi passer par l'apport de la réalité virtuelle permettant une découverte différente du site historiquement contextualisé. Un autre sujet partagé, a été le développement de l'espace de congrès sur la clientèle professionnelle ou l'utilisation des médias comme relais pour mettre en valeur le site.

Enfin, la question de la mobilité a été débattue par plusieurs participants pour évoquer l'accès au site qui se doit d'être exemplaire et favoriser sa découverte par des déplacements ayant moins d'impact sur le climat. Il s'agit tout d'abord de favoriser l'arrivée sur le site du pont du Gard par des modes non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, cavaliers, personnes à mobilité réduite, etc...) et les transports en commun (dessertes locales, navettes depuis les gares TGV Nîmes ou Avignon) en communiquant ce qui existe déjà. Par exemple, pour faciliter l'arrivée sur le site à vélo, l'idée est de développer les services autour du cyclotourisme comme le label accueil-vélo sur les sites emblématiques du territoire ou des étapes vélo et de services de réparation maillés sur le territoire proche. Enfin, le levier de la tarification est cité comme un moyen incitatif à une mobilité durable : réduction du tarif si l'arrivée sur le site se fait par un moyen non motorisé. La prise en compte de l'environnement peut se

faire également via les bâtiments d'accueil (habitat passif, bâtiment à énergie positive), la restauration et les boutiques en proposant des produits locaux et responsables.

1.2.7. Partenariats et développement local

Le lien entretenu entre la zone tampon du pont du Gard et les activités économiques du territoire est abordé sous différents angles, que ce soit autour des productions et des savoir-faire locaux, des prestations d'activité de pleine nature, de l'hébergement, et enfin des activités patrimoniales portées par les professionnels et les acteurs associatifs.

En premier lieu, les activités agricoles et les productions locales ont été évoquées. Pour valoriser l'espace Mémoires de Garrigue et plus largement la zone tampon, l'idée est d'exploiter les espaces agricoles, publics (Mémoires de Garrigue, la Couasse) et privés (parcelles agricoles du château de Saint-Privat). Cette exploitation pourrait être portée par une association de bénévoles ou par un agriculteur. Elle s'accompagnerait de journées événementielles sur les pratiques agricoles (récolte et pressage des olives, présentation du pastoralisme, vendanges) et de la vente des productions du Pont du Gard (huile d'olive, amandes, thym, etc.) dans les boutiques ou la restauration.

En second lieu, il a été évoqué la création de partenariats avec les prestataires d'activités de pleine nature (randonnée, VTT, canoë,...) pour harmoniser, notamment, les éléments de communication autour de la zone tampon et du récit du pont du Gard délivré aux visiteurs. L'idée d'établir une charte de bonnes pratiques a été évoquée, avec des temps de formation (connaissance du territoire, des offres) et des temps d'échanges d'expertises et de retours d'expérience. Ceci permettrait de consolider un réseau interprofessionnel des prestataires d'activités et de sports de nature. Il pourrait être attribué, par exemple, un agrément pour les professionnels qui viennent faire des visites sur le site du Pont du Gard ou élargir la démarche des éco-acteurs portée par le syndicat mixte des gorges du Gardon à la sensibilisation autour du bien.

En complément, les participants indiquent qu'au-delà des prestataires professionnels, il existe une offre associative pour des visites patrimoniales ou des randonnées, notamment pour faire découvrir des aspects de l'aqueduc souvent méconnus (exemple Association du Vallon des Escaunes à Cantarelles). Les participants à la concertation ont proposé de rendre visible ces activités au travers d'une plateforme internet recensant également les propositions des guides conférenciers. Ces démarches associatives pourraient être appuyées par du mécénat pour assurer la restauration et l'entretien du patrimoine sous la vigilance des services de l'État pour le patrimoine inscrit ou classé. Enfin, la question de l'hébergement a été abordée, avec une réflexion sur les axes de développement plus qualitatif des campings et des hébergements alentours et l'implantation d'écologies.

Les participants se sont accordés à dire qu'il manque des éléments sur la clientèle et les pratiques touristiques du territoire, et qu'il conviendrait de lancer une étude quantitative et qualitative du tourisme pour mieux cerner la réalité des usages autour du Pont du Gard.

1.2.8. Découverte du patrimoine et usages

Dans les usages, les activités de randonnée, à pied ou à vélo, ont été citées par les participants. Un premier souhait est d'améliorer l'entretien et la valorisation des sentiers : signalétique, qualité de cheminement, travail sur les jonctions. Au-delà de l'aspect sportif, ces cheminements sont tout autant de parcours de découverte du patrimoine du pont du Gard. Une réflexion pourrait être coordonnée sur le maillage et l'intérêt des sentiers (patrimoine, paysage, flore, faune), en lien avec les socio-professionnels et les associations qui proposent des itinéraires. Enfin, une étude de marché spécifique sur l'activité cyclotourisme sur le territoire serait bienvenue pour mieux comprendre la réalité des usages et les attentes de ces visiteurs.

Sur les pratiques autour de l'eau, l'accent a été mis sur l'information auprès des visiteurs

des zones à risque pour les pratiques de baignade et de canoë lorsqu'il est pratiqué sans les consignes d'un professionnel. Pour les professionnels des activités nautiques, les démarches de structuration de la pratique du canoë sur le Gardon ont été partagées.

2. QUELLE VISION STRATÉGIQUE À 20 ANS POUR LE BIEN UNESCO

La vision stratégique de gestion du bien pont du Gard est le fruit d'une réflexion collective issu des principes de démocratie participative. Cette vision stratégique, corrélée à l'état des lieux de la zone tampon et plus largement à celui du territoire proche, permettra la mise en œuvre d'un programme d'actions à 5 ans qui sera réajusté chemin faisant.

La vision stratégique traduit la perception de l'environnement que les parties prenantes souhaitent sur une projection à 20 ans. Dans une optique de développement durable, elle annonce les intentions des parties prenantes du territoire qu'elles entendent accomplir à travers la démarche du plan de gestion, c'est-à-dire au plan de la préservation de l'environnement et du monument, du développement culturel, du progrès social et de l'efficacité économique. La vision reflète un idéal à atteindre ou un futur voulu, mais où les valeurs et les actions sont mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes dans une ambition commune, chacun étant en responsabilité de la réussite de ce projet.

Cette vision stratégique est le produit d'une analyse objective du territoire et des capacités de chacun à se projeter et imaginer l'avenir. Elle ne fait pas qu'indiquer le chemin à suivre, mais constitue également un cadre de référence général dans lequel s'insèrent les missions et les objectifs du territoire concerné par le bien. C'est, enfin, une dynamique territoriale à entretenir et des engagements à réaliser qui favorisent la communication entre les parties prenantes. La vision stratégique doit porter la valeur universelle exceptionnelle du pont du Gard et être incluse dans l'ensemble des planifications en cours sur le territoire pour une réussite à long terme.

Dans 20 ans, la zone tampon du pont du Gard devra toujours être un site apaisé, un site de contemplation, où le monument continuera à prendre toute son ampleur dans un paysage protégé et magnifié. Cette configuration sera favorable à un équilibre serein entre préservation du monument, valorisation de l'aqueduc de Nîmes, préservation des paysages proche et lointain, développement des activités culturelles et scientifiques, préservation de la biodiversité, valorisation de l'activité agricole et des savoir-faire locaux, continuité de pratique des activités de loisirs et développement économique. Ces grandes orientations de gestion partagée se déclinent en mesures opérationnelles selon trois thématiques : préserver, valoriser et vivre le bien inscrit au patrimoine mondial.

2.1. EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION

L'évaluation du programme d'action a pour objectif de juger par des données objectives (indicateurs de suivi) la valeur du programme pour comprendre ce qui a abouti, ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi. Elle permet de tirer des leçons de nos expériences et d'ajuster si besoin le programme. Elle contribue à la prise de décision à chaque étape du programme et nous encourage collectivement à réfléchir sur les résultats obtenus et à envisager les actions futures.

L'évaluation est donc un processus « vivant », dynamique, quantifiable en termes d'actions mais aussi en termes de rendu qualitatif et financier de ces actions. Elle aide à comprendre l'efficacité du programme, à améliorer la pertinence de gestion, à communiquer sur le bien et encourage la discussion entre les parties prenantes. Les indicateurs de suivis des actions seront partagés annuellement avec le comité de bien qui pourra, le cas échéant, affiner, modifier et réorienter certaines actions suivant la pertinence de leur résultat. Les indicateurs de suivi sont caractérisés dans les fiches actions présentées ci-après.

Le plan de gestion dans son ensemble sera évalué d'ici 5 ans pour laisser le temps à certaines orientations stratégiques de se mettre en place. Le travail d'évaluation du plan de gestion sera mené à partir des bilans annuels d'actions de chaque partie prenante.

Au niveau international, le plan de gestion sera évalué par le processus de soumission de « Rapports périodiques » de l'UNESCO. Ce processus est un des mécanismes de suivi de la mise en application de la Convention du patrimoine mondial. Tous les six ans, les États parties sont invités à soumettre au Comité du patrimoine mondial un Rapport périodique reprenant les dispositions législatives, réglementaires et toutes mesures mises en place pour la préservation du bien. Le Comité présente ensuite un rapport sur ces activités aux sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

L'EPCC Pont du Gard est en charge du suivi de la réalisation des actions et pilotera, sous la vigilance du conseil d'orientation scientifique et des services de l'État, l'articulation du projet entre les différentes parties prenantes. Il sera à ce titre en charge de l'évaluation des actions définies dans le plan de gestion 2021 et de l'intégration des nouvelles connaissances acquises.

Le comité de bien sera consulté pour la redéfinition des objectifs et opérations du plan de gestion et chaque partie prenante devra rechercher le meilleur niveau de cohérence entre le plan de gestion et ses propres programmes pour veiller à l'efficacité des objectifs de conservation de la VUE du pont du Gard.

Un après-midi pour...

- PARTAGER AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE
- FAVORISER L'APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE
- CAPTAUSER SUR LE PARTAGE DES EXPERTISES DES ACTEURS DE TERRAIN

Témoignage de Michel Brodovitch, Inspecteur général honoraire et consultant UNESCO, sur les aménagements du site du Pont du Gard de 1966 à 2000 © Ethics Group



Des notions à comprendre

- Intégrité et authenticité d'un bien inscrit
- Autant de l'immobilier et valeur universelle Exceptionnelle (UVE)
- Valeur patrimoniale d'un bien

Les règles du jeu

10

- 1 Présentation d'une notion
- 2 Découvrir la sélection d'images
- 3 Partager échanges
- 4 Choisir la (les) illustration(s) qui exprime le mieux vos connaissances de la notion

Extrait des supports de présentation des ateliers de concertation © Ethics Group

Partagez votre vision des opportunités et points de vigilance pour :

- Le statut patrimonial du Bien Pont du Gard
- L'intégrité et l'authenticité du site inscrit
- L'accompagnement scientifique autour du Bien inscrit

➤ 1 LIÈRE PAR POSTE-IT
➤ PAS DE LIMITE - POSTEZ SANS MODÉRATION !

2.2. PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'action résulte du croisement des diagnostics du territoire, de la concertation et du regard d'expertise du conseil d'orientation scientifique et des services de l'État. Les actions ont été hiérarchisées en fonction des enjeux et des risques vis-à-vis de la conservation du monument pont du Gard et de son environnement, dans le respect des attentes locales et des cadres réglementaires inhérents à la zone tampon.

2.2.1. Liste des mesures opérationnelles

L'ensemble des mesures opérationnelles issues de la concertation et des objectifs de développement durable ont été priorisés selon la hiérarchisation des enjeux auxquels elles répondent et selon l'importance des risques et la facilité de mise en œuvre des actions.

- 1** Priorité forte
- 2** Priorité moyenne
- 3** Priorité faible

PRÉSERVER LE BIEN

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	MESURE OPÉRATIONNELLE	CODE	PRIORITÉ	ACTEURS ASSOCIÉS
OBJECTIFS RELATIFS AU MAINTIEN ET À LA PROMOTION DE L'AUTHENTICITÉ DU PONT DU GARD				
MAINTENIR LE BIEN EN L'ÉTAT ET LE RESTAURER	Assurer l'entretien physique du monument au travers d'un partenariat entre l'État, le COS, le Service Régional d'Archéologie (SRA) pour assurer un partage d'expertises et les recommandations associées	AUTHEN-01	1	CRMH, SRA, ABF, DREAL, EPCC
	Faire du Pont du Gard un sujet de recherche et de coopération internationale (résidence scientifique, éléments d'études, suivi annuel, ...)	AUTHEN-02	1	EPCC
	Lancer des études sur la biodiversité et les niches écologiques du monument (avifaune, chiroptères, ...)	AUTHEN-03	2	DREAL, DDTM, EPCC
PROTÉGER ET PRÉSERVER L'ENSEMBLE DU LINÉAIRE DE L'AQUEDUC DE NÎMES	Réaliser un inventaire des connaissances sur le Bien et identifier d'éventuels manques en s'appuyant sur les nouvelles technologies pour l'acquisition de données actualisées	AUTHEN-04	1	CRMH, SRA, ABF, DREAL, EPCC
	Classer au titre des Monuments Historiques l'ensemble de l'aqueduc de Nîmes	AUTHEN-05	1	CRMH, SRA, ABF
	Créer un outil d'échanges interactif de données entre les différents partenaires institutionnels	AUTHEN-06	2	CRMH, SRA, ABF, DREAL, EPCC

IDENTIFIER LES SITES D'INTÉRÊT EN LIEN AVEC LE BIEN	Dresser un inventaire et un diagnostic des sites emblématiques du territoire en concertation avec le territoire	AUTHEN-07	2	CRMH, SRA, ABF, DREAL, EPCC, SMGG, UNIVERSITES, EPCI
	Mettre en place un programme de valorisation et de mise en réseau des sites emblématiques sur la base de l'inventaire et de son diagnostic	AUTHEN-08	2	CRMH, SRA, ABF, DREAL, EPCC, EPCI
OBJECTIFS RELATIFS À LA PRÉSERVATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE				
PRÉSERVER L'ECRIN PAYSAGER DE LA ZONE TAMPON	Mettre en œuvre le plan d'entretien des espaces naturels et de Mémoires de garrigue	PAYSAG-01	1	EPCC
	Animer l'observatoire photographique existant (périmètre de l'EPCC)	PAYSAG-02	2	EPCC
	Créer un nouvel observatoire en partenariat avec les parties prenantes	PAYSAG-03	2	EPCC, SMGG
	Garantir et promouvoir les activités agropastorales sur le territoire pour garantir une qualité paysagère autour du Bien	PAYSAG-04	1	EPCC, SMGG
	Créer une commission locale ouverte à la population pour définir quelle est la valeur paysagère à préserver	PAYSAG-05	3	EPCC
REQUESTIONNER LES SECTEURS À ENJEUX DE CO-VISIBILITÉ PAYSAGÈRE DEPUIS ET POUR PARVENIR AU SITE	Définir l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) du bien	PAYSAG-06	1	CRMH, SRA, ABF, DREAL, EPCC
	Élaborer avec les acteurs compétents un plan de gestion partagé des risques (inondation, sécheresse, incendie...) intégrant les enjeux de sécurité du site (biens et personnes) et environnementaux	PAYSAG-07	1	CRMH, SRA, ABF, DREAL, PREFET, SIVU, EPTB, EPCC GENDARMERIE, POMPIER
	Mettre en œuvre la charte de recommandations architecturale et paysagère (CRAP)	PAYSAG-08	1	SMGG, CAUE, EPCI
	Accompagner la transition énergétique (développement de projets d'implantation d'infrastructures d'énergies renouvelables)	PAYSAG-09	2	EPCC, SMGG, EPCI, CLEANTECH VALLEE
ÉLABORER DES SCENARII D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR ANTICIPER L'AVENIR	Lancer une étude prospective d'évolutions potentielles des paysages	PAYSAG-10	2	EPCC, CNRS, UNIVERSITES
	Assurer un suivi des caractéristiques environnementales et paysagères	PAYSAG-11	2	EPCC, CNRS, UNIVERSITES
	Se doter d'un protocole de suivi pour assurer la préservation du site (vestiges, paysages)	PAYSAG-12	1	EPCC, DREAL, SRA

OBJECTIFS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE				
FAIRE DU PONT DU GARD ET DE SA ZONE TAMPON UN SUJET DE RECHERCHE ET DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE	Ouvrir le site aux universitaires et écoles supérieures comme sujet d'études pluridisciplinaires	COOPER-01	1	EPCC, CNRS, UNIVERSITES
	Partager l'expertise de la gestion du site (EPCC) avec les sites à haute valeur patrimoniale (national et international)	COOPER-02	3	EPCC, CNRS, UNIVERSITES
AVOIR UNE VISION GLOBALE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE	Elargir le COS aux valeurs sociologiques, économiques et touristiques du monument	COOPER-03	3	EPCC, CNRS, UNIVERSITES
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PARTAGÉE D'EDUCATION AUTOUR DU BIEN DANS ET HORS LES MURS	Créer une base commune de médiation (kit de médiation partagé à l'échelle de la zone tampon et au-delà)	COOPER-04	1	EPCC, SMGG, ECO-ACTEURS, GUIDES CONFERENCIERS
	Créer un sentier d'interprétation pour la découverte du site	COOPER-05	2	
OBJECTIFS TRANSVERSAUX EN LIEN AVEC LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE TAMPON				
TRAVAILLER DANS UNE LOGIQUE PARTENARIALE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	Animer la mise en œuvre du plan de gestion	TRANSV-01	1	EPCC
	Créer un outil de communication entre les différents partenaires pour garder mobilisés les acteurs de la démarche	TRANSV-02	1	TOUS LES ACTEURS SERVICES DE L'ETAT, EPCC, COLLECTIVITES, SOCIOPRO, ASSOCIATIONS
SÉCURISER ET ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION (MODÈLE ECONOMIQUE, MODE DE FINANCEMENTS, PROGRAMMES...)	Intégrer les actions dans les programmes et budgets des collectivités	TRANSV-03	1	COLLECTIVITES, SOCIOPRO, ASSOCIATIONS
	Mettre en place une gouvernance partagée et fonctionnelle (instances de gouvernance existantes à contractualiser)	TRANSV-04	1	
RENDRE OPERATIONNELS LES ENJEUX DU PONT DU GARD DANS LES PLANS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Porter les dispositions du plan de gestion à connaissance des collectivités territoriales qui engagent ou révisent leurs document d'urbanisme	TRANSV-05	1	PREFET
FAIRE EVOLUER LA ZONE TAMPON EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX DE PRÉSERVATION, DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU TERRITOIRE	Créer un groupe de travail sur la zone d'influence de la zone tampon	TRANSV-06	1	SERVICES DE L'ETAT, EPCC, COLLECTIVITES

VALORISER LE BIEN

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	MESURE OPÉRATIONNELLE	CODE	PRIORITÉ	ACTEURS ASSOCIÉS
OBJECTIFS RELATIFS A L'APPROPRIATION DE LA VUE DU BIEN				
AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA VUE, DE L'HISTOIRE DU SITE ET DES SAVOIR-FAIRE PAR LES HABITANTS ET LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE	Former les acteurs du territoire sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien	APPROP-01	1	ACTEURS DU TOURISME, EPCC, SMGG
	Initier une journée sur les cultures : récolte et pressage des olives, pastoralisme, vendanges, ...	APPROP-02	3	ACTEURS DU TOURISME, EPCC, SMGG
FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES AMÉNAGEMENTS DU SITE	Créer un événement pour raconter l'Histoire du site : ses valeurs, ses évolutions, ses usages (collecte d'anciennes photos, témoignages sur usages, etc.)	APPROP-03	1	EPCC, ACTEURS DU TOURISME, ASSOCIATIONS
	Animer localement et hors saison touristique le territoire par des événements sur site : Garrigues en fête.	APPROP-04	2	EPCC, ACTEURS DU TOURISME, ASSOCIATIONS
METTRE EN RÉSEAU LE PONT DU GARD AVEC LES SITES D'INTÉRÊT À L'ÉCHELLE DE SON TERRITOIRE D'INFLUENCE	Créer une offre de découverte des sites patrimoniaux du territoire d'influence du Pont du Gard (château de Saint Privat, carrières et grotte...)	APPROP-05	2	EPCC, CHATEAU DE SAINT-PRIVAT, ASSOCIATIONS COLLECTIVITES
OBJECTIFS RELATIFS AU RAYONNEMENT DU BIEN				
METTRE EN RÉSEAU LES SITES DE LA ROMANITÉ DE L'ÉCHELLE LOCALE (NÎMES, PONT DU GARD, ARLES ET ORANGE) ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE	Mettre en place un pass de découverte des sites de la romanité avec des tarifs préférentiels	RAYONN-01	1	EPCC, ACTEURS DU TOURISME
	Animer le réseau Grand Site Occitanie (GSO)	RAYONN-02	1	EPCC, ACTEURS DU TOURISME, PARTENAIRES GSO
	Créer une application grand public associant les sites (outils de médiation)	RAYONN-03	3	EPCC, ACTEURS DU TOURISME
	Partager une page d'actualités entre les différents sites	RAYONN-04	2	
	Concevoir et/ou mutualiser entre les sites de la romanité, des expositions (co-partenariats, coconcepteurs, location), des événements culturels avec un même fil rouge	RAYONN-05	1	EPCC, ACTEURS DU TOURISME, PARTENAIRES GSO, ETAT
	Participer au réseau de l'Association des Biens Français au Patrimoine Mondial	RAYONN-06	1	EPCC

S'APPUYER SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR TOUCHER UN PUBLIC PLUS LARGE ET PARLER AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS	Concevoir un parcours de visite intégrant la réalité virtuelle pour permettre une nouvelle façon de découvrir le site, une manière de qualifier l'expérience de visite	RAYONN-07	2	EPCC, ACTEURS DU TOURISME
	Actualiser les lieux de médiation existants	RAYONN-08	1	EPCC, SMGG, ACTEURS DU TOURISME
VALORISER LE GRAND PAYSAGE DU PONT DU GARD ET DE L'AQUEDUC DE NÎMES	Obtenir le label Grand Site de France à l'échelle du site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises	RAYONN-09	1	EPCC, SMGG
	Animer le Grand Site de France et celui élargit au site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises	RAYONN-10	1	EPCC, SMGG
OBJECTIFS RELATIFS A LA PROMOTION DU BIEN				
PROMOUVOIR LE BIEN ET LE LINÉAIRE DE L'AQUEDUC AU TRAVERS DE L'AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ DU BIEN ET DE SES VALEURS	Créer une marque autour du patrimoine (charte des bonnes pratiques, identité...)	PROMOT-01	2	TOUS LES ACTEURS : SERVICES DE L'ETAT, EPCC, COLLECTIVITES, SOCIOPRO
S'APPUYER SUR UN RESEAU D'ACTEURS PRIVÉS DE TYPE "AMBASSADEURS"	Élargir la démarche des éco-acteurs (réseau d'acteurs) au périmètre de la zone tampon : - Apporter des éléments complémentaires sur le patrimoine (emblématique et petit patrimoine), - Rendre visible l'activité des guides conférenciers sur le territoire (plateforme internet)	PROMOT-02	1	EPCC, SMGG, ASSOCIATIONS
	Valoriser les initiatives, le travail et le savoir des associations locales	PROMOT-03	1	
	Capitaliser et saisir l'opportunité de l'intérêt suscité par l'image du Pont du Gard par les acteurs socio-économiques du territoire pour en faire des ambassadeurs	PROMOT-04	2	

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE ET DE QUALITÉ (ITINÉRANCE DOUCE, PRODUCTIONS LOCALES, TOURISME AILES DE SAISON...)	Lancer une étude de diversification touristique sur les ailes de saison	PROMOT-05	2	CD30, EPCC, ACTEURS DU TOURISME
	Communiquer sur l'offre et diffuser à l'ensemble des partenaires les bonnes pratiques en matière de développement durable (productions locales, artisanat...)	PROMOT-06	1	

VIVRE LE BIEN

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	MESURE OPÉRATIONNELLE	CODE	PRIORITÉ	ACTEURS ASSOCIÉS
OBJECTIFS RELATIFS A LA CONNAISSANCE DES PUBLICS				
MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS ET LES USAGES ACTUELS ASSOCIÉS A LA PRATIQUE DU SITE ET DE SA ZONE TAMPON (OBSERVATOIRE)	Lancer une étude quantitative et qualitative du tourisme sur le territoire	PUBLIC-01	2	CD30, EPCC, SMGG, ACTEURS DU TOURISME
	Mettre en œuvre un observatoire socio-économique du bassin de vie	PUBLIC-02	2	
ÉTUDIER LES USAGES, LES PUBLICS ET LES PRATIQUES FUTURS DU SITE ET DE SA ZONE TAMPON	Lancer une étude prospective sur les évolutions des pratiques touristiques	PUBLIC-03	2	REGION, ACTEURS DU TOURISME
	Mettre en œuvre le projet européen HERIT DATA de gestion du flux de fréquentation	PUBLIC-04	1	REGION, EPCC
OBJECTIFS RELATIFS A LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE				
METTRE EN ŒUVRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES (ÉTUDES NATURALISTES, ARCHÉOLOGIE...)	Créer une base de données scientifiques pluridisciplinaires autour du Bien (bibliothèque virtuelle partagée)	DECOUV-01	2	UNIVERSITES, ABF, CNRS, ETAT, EPCC
	Suivre la production scientifique autour du Bien (veille)	DECOUV-02	1	EPCC, UNIVERSITES
DÉVELOPPER L'OFFRE PRO SUR LE SITE : CONFÉRENCES, SÉMINAIRES	Accueillir des colloques scientifiques, des séminaires et workshops thématiques récurrents	DECOUV-03	1	EPCC, UNIVERSITES

POURSUIVRE LES ANIMATIONS AUTOUR DU BIEN	Poursuivre et permettre l'accueil d'événements sportifs et culturels	DECOUV-04	2	D30, ACTEURS DU TOURISME, ASSOCIATIONS, EPCC, PORTEURS D'ÉVÉNEMENTS
ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR LE SITE	Mettre en œuvre les plans de prévention des risques et les mettre à jour (inondation, incendie...)	DECOUV-05	1	PREFET, COLLECTIVITES, EPCC
	Appliquer les principes du label sécuri-site en lien avec la préfecture du Gard (risque attentat)	DECOUV-06	1	PREFET, EPCC
	Élaborer un plan de prévention du risque sanitaire	DECOUV-07	2	PREFET, EPCC
OBJECTIFS RELATIFS À LA COHABITATION DES USAGES AUTOUR DU BIEN				
TRAVAILLER SUR LES USAGES DE LA VOIE D'EAU (BAIGNADE, CANOË, PÊCHE)	Mettre en œuvre le schéma de structuration de la pratique du canoë-kayak sur le Gardon (navigabilité et sécurité de la pratique)	USAGES-01	2	SMGG, PRESTATAIRES CANOE-KAYAK, COLLECTIVITES, EPCC, ACTEURS DU TOURISME
	Communiquer sur les zones à risque (courants de fond) pour la baignade auprès du grand public	USAGES-02	1	
TRAVAILLER SUR LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE (VOIE VERTE, GR, SENTIERS DE RANDO)	Inciter à la découverte de parcours de visite longs et commentés	USAGES-03	3	CD30, EPCC, SMGG
OBJECTIFS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUTOUR DU BIEN				
DÉVELOPPER ET QUALIFIER LES SERVICES ASSOCIÉS AUX USAGES SUR LE SITE ET SA ZONE TAMPON	Travailler sur les axes de développement d'hébergements durables de qualité	ECONOM-01	3	ACTEURS DU TOURISME
	Former les professionnels du tourisme (connaissance du territoire, des offres...) par une plateforme de formation MOOC, des échanges d'expertises, événementiel...	ECONOM-02	2	PRESTATAIRES HÉBERGEMENTS
TRAVAILLER SUR LES MOBILITÉS (ITINÉRANCE DOUCE, ACCÈS)	Mettre en œuvre le schéma des mobilités sur le territoire (travail sur la tarification, la desserte, parking de stationnement, navette...)	ECONOM-03	1	SMGG, PETR, DÉPARTEMENT, EPCC
	Améliorer la desserte de la zone de tampon	ECONOM-04	1	

DÉVELOPPER ET QUALIFIER LES SERVICES ASSOCIÉS AUX USAGES SUR LE SITE ET SA ZONE TAMPON (HÉBERGEMENTS, RESTAURATION, COMMERCES)	Construire des partenariats publics/privés pour la création d'offres de séjours	ECONOM-05	2	ACTEURS DU TOURISME
	Développer le mécénat (restauration et entretien du monument)	ECONOM-06	1	ACTEURS SOCIO-PRO
	Développer des actions de médiation public/privé en partenariat avec le tunnel de Sernhac et Uzès	ECONOM-07	2	EPCC
FORMER, ORGANISER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORT, NATURE ET DÉCOUVERTE	Harmoniser les éléments de communication des prestataires de sports de nature (vélo, canoë...)	ECONOM-08	1	PRESTATAIRES DE SPORTS DE NATURE
	Créer un réseau interprofessionnel des prestataires d'activités de sports de nature	ECONOM-09	2	ACTEURS DU TOURISME
	Développer des services autour du cyclotourisme (label accueil vélo, étapes vélo...)	ECONOM-10	3	EPCC
	Réaliser une étude de marché sur l'activité cyclotourisme du territoire	ECONOM-11	3	

2.2.2. Fiches actions

MAINTENIR LE BIEN EN L'ÉTAT ET LE RESTAURER

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- L'existence de base de données importantes dans certains domaines de connaissance du bien
- Le manque de connaissance sur certaines thématiques concernant le bien
- La nécessité de partager les expertises et les bases de données existantes et à venir




Fiche n°1

AUTHEN-01 **1**AUTHEN-02 **1**AUTHEN-03 **2**




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- SE NOURRIR DES EXPÉRIENCES ET DES EXPERTISES DE TOUS LES ACTEURS COMPÉTENTS POUR ASSURER LE MAINTIEN EN ÉTAT DU BIEN

ACTIONS

-  AUTHEN-01 *Assurer l'entretien physique du monument au travers d'un partenariat entre l'État, le COS, le Service Régional d'Archéologie (SRA) pour assurer un partage d'expertises et les recommandations associées*
-  AUTHEN-02 *Faire du Pont du Gard un sujet de recherche et de coopération internationale (résidence scientifique, éléments d'études, suivi annuel, ...)*
-  AUTHEN-03 *Lancer des études sur la biodiversité et les niches écologiques du monument (avifaune, chiroptères...)*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de création d'une base de données communes entre les services de l'État et l'EPCC Pont du Gard concernant les connaissances du monument pont du Gard
-  Nombre et qualité des sujets de recherches mis en œuvre
-  Nombre et qualité des coopérations développées

PROTÉGER ET PRÉSERVER L'ENSEMBLE DU LINÉAIRE DE L'AQUEDUC DE NÎMES

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité de mettre à jour les connaissances du tracé de l'aqueduc et de son état de conservation
- La nécessité de préserver l'ensemble de l'aqueduc de Nîmes
- La nécessité de partager les expertises et les bases de données existantes et à venir sur l'ensemble de l'aqueduc de Nîmes

Fiche n°2

AUTHEN-04 **1**




AUTHEN-05 **1**

AUTHEN-06 **2**




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- SE NOURRIR DES EXPÉRIENCES ET DES EXPERTISES DE TOUS LES ACTEURS COMPÉTENTS POUR ASSURER LE MAINTIEN EN ÉTAT DE L'AQUEDUC DE NÎMES**

ACTIONS

-  AUTHEN-04 *Réaliser un inventaire des connaissances sur le Bien et identifier d'éventuels manques en s'appuyant sur les nouvelles technologies pour l'acquisition de données actualisées*
-  AUTHEN-05 *Classer au titre des Monuments Historiques l'ensemble de l'aqueduc de Nîmes*
-  AUTHEN-06 *Créer un outil d'échanges interactif de données entre les différents partenaires institutionnels*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de création d'une base de données communes entre les services de l'État et l'EPCC Pont du Gard concernant les connaissances de l'aqueduc de Nîmes
-  Étapes de classement au titre des Monuments Historiques
-  Réalisation d'un inventaire des connaissances sur l'aqueduc de Nîmes

IDENTIFIER LES SITES D'INTÉRÊT EN LIEN AVEC LE BIEN

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La richesse de patrimoines présents dans la zone tampon
- La volonté locale de préserver et de valoriser tous les patrimoines classés, inscrits ou vernaculaires, porteurs du récit du territoire



Fiche n°3

AUTHEN-07 **2**AUTHEN-08 **2**




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- CONNECTER LE BIEN UNESCO AU RÉCIT DU TERRITOIRE
- RÉVÉLER LA RICHESSE PATRIMONIALE DE LA ZONE TAMPON

ACTIONS

-  AUTHEN-07 *Dresser un inventaire et un diagnostic des sites emblématiques du territoire en concertation avec le territoire*
-  AUTHEN-08 *Mettre en place un programme de valorisation et de mise en réseau de ces sites emblématiques sur la base de l'inventaire et de son diagnostic*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic des sites emblématiques de la zone tampon
-  Étapes de création d'un réseau entre sites emblématiques
-  Étapes de création d'un programme partagé de valorisation des patrimoines

PRÉSERVER L'ÉCRIN PAYSAGER DE LA ZONE TAMPON DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La tendance à la banalisation de l'environnement immédiat autour de la zone tampon par la péri-urbanisation et la perte d'activités agricoles
- La nécessité de mettre en place un observatoire pour suivre l'évolution des paysages






Fiche n°4

PAYSAG-01	1
PAYSAG-02	2
PAYSAG-03	2
PAYSAG-04	1
PAYSAG-05	3

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- LUTTER CONTRE LES ALTÉRATIONS DU PAYSAGE ET APAISER LE PAYSAGE AUTOUR DE LA ZONE TAMPON
- NOURRIR PAR LA PHOTOGRAPHIE LE RÉCIT PAYSAGER DU TERRITOIRE

ACTIONS

-  PAYSAG-01 *Mettre en œuvre le plan d'entretien des espaces naturels et de Mémoires de garrigue*
-  PAYSAG-02 *Animer l'observatoire photographique des paysages existant sur le périmètre du site du Pont du Gard (périmètre de l'EPCC Pont du Gard)*
-  PAYSAG-03 *Créer un nouvel observatoire photographique des paysages en partenariat avec les parties prenantes sur le territoire d'influence de la zone tampon*
-  PAYSAG-04 *Garantir et promouvoir les activités agropastorales sur le territoire pour garantir une qualité paysagère autour du Bien*
-  PAYSAG-05 *Créer une commission locale ouverte à la population pour définir quelle est la valeur paysagère à préserver*

INDICATEURS DE SUIVI

- Étapes de réalisation du plan d'entretien des espaces naturels et de Mémoires de garrigue
- Campagnes photographiques de l'observatoire
- Nombre d'exploitation agropastorale et surface concernée
- Étapes de création d'une commission locale sur la valeur paysagère

REQUESTIONNER LES SECTEURS À ENJEUX DE CO-VISIBILITÉ PAYSAGÈRE DEPUIS ET POUR PARVENIR AU SITE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- ☐☐☐ La nécessité de préserver les paysages en co-visibilité depuis le haut du pont du Gard
- ☐☐☐ La volonté d'améliorer la gestion des risques encourus par le bien
- ☐☐☐ La volonté d'accompagner les projets du territoire pouvant modifier le paysage en co-visibilité du pont du Gard





Fiche n°5

PAYSAG-06	1
PAYSAG-07	1
PAYSAG-08	1
PAYSAG-09	2




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ☐☐☐ VALORISER ET MAINTENIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE EN CO-VISIBILITÉ DU MONUMENT
- ☐☐☐ TRAVAILLER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES AXES ROUTIERS MENANT AU SITE DU PONT DU GARD

ACTIONS

-  PAYSAG-06 *Définir l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) de la zone tampon*
-  PAYSAG-07 *Élaborer avec les acteurs compétents un plan de gestion partagé des risques (inondation, sécheresse, incendie...) intégrant les enjeux de sécurité du site (biens et personnes) et environnementaux*
-  PAYSAG-08 *Mettre en œuvre la charte de recommandations architecturale et paysagère (CRAP) élaborée par SMGG et le CAUE du Gard*
-  PAYSAG-09 *Accompagner la transition énergétique (développement de projets d'implantation d'infrastructures d'énergies renouvelables)*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de réalisation de l'Aire d'Influence Paysagère
-  Étapes de création d'une gestion partagée des risques encourus du pont du Gard et de la zone tampon
-  Nombre de collaboration et de partenariat avec les acteurs du territoire pour accompagner les projets de territoire ayant un impact sur le changement paysager en visibilité du pont du Gard

ÉLABORER DES SCENARII D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR ANTICIPER L'AVENIR

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'anticiper l'évolution du paysage écriin du pont du Gard face aux changements climatiques
- Le besoin d'améliorer la connaissance environnemen-tale de la zone tampon




Fiche n°6

PAYSAG-10	2
PAYSAG-11	2
PAYSAG-12	1



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- SPATIALISER LES ENJEUX SUR LE LINÉAIRE DE L'AQUEDUC DE NÎMES POUR PROTÉGER ET PRÉSERVER L'ENSEMBLE DE L'AQUEDUC
- ÉLABORER DES ILLUSTRATIONS D'ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES POUR AMÉ-LIORER LA GESTION DES ESPACES NATURELS (FORÊTS, AGRICULTURE,...)

ACTIONS

-  PAYSAG-10 *Lancer une étude prospective d'évolutions potentielles des paysages*
-  PAYSAG-11 *Assurer un suivi des caractéristiques environnementales et paysagères*
-  PAYSAG-12 *Se doter d'un protocole de suivi pour assurer la préservation du site (vestiges, paysages)*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de réalisation d'une étude d'évolution des paysages
-  Compte-rendu du suivi environnemental et paysager de la zone tampon

FAIRE DU PONT DU GARD ET DE SA ZONE TAMPON UN SUJET DE RECHERCHE ET DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- Le faible développement de la recherche et de la coopération scientifique autour des thématiques concernant la zone tampon
- Le manque de coopération intersites patrimoniaux
- La nécessité de monter en capacité pour une meilleure efficacité de gestion du bien patrimonial

Fiche n°7



COOPER-01 **1**

COOPER-02 **3**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ÉTUDIER LE MONUMENT DU PONT DU GARD ET LA ZONE TAMPON COMME TÉMOIN DE L'HISTOIRE, MARQUEUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DU PHÉNOMÈNE SISMIQUE, DU MOUVEMENT GÉOLOGIQUE, DE LA PALÉOBOTANIQUE
- DEVENIR UN SITE PILOTE EN TERMES DE RECHERCHE ET DE MÉDIATION

ACTIONS

-  COOPER-01 *Ouvrir le site aux universitaires et écoles supérieures comme sujet d'études pluridisciplinaires*
-  COOPER-02 *Partager l'expertise de la gestion du site du Pont du Gard (EPCC Pont du Gard) et de la zone tampon avec les sites à haute valeur patrimoniale nationaux et internationaux*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Nombre et qualité des sujets de recherches mis en œuvre
-  Nombre et qualité des coopérations développées

AVOIR UNE VISION GLOBALE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- Le manque de connaissance sur certaines thématiques concernant le bien
- La nécessité d'élargir la vision pluridisciplinaire du conseil d'orientation scientifique

Fiche n°8
COOPER-03 **3**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- VEILLER À LA TRANSVERSALITÉ DES SUJETS ÉTUDIÉS

ACTIONS



COOPER-03

Élargir le conseil d'orientation scientifique aux valeurs sociologiques, économiques et touristiques du monument

INDICATEURS DE SUIVI



Liste des membres du conseil d'orientation scientifique

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PARTAGÉE D'ÉDUCATION AUTOUR DU BIEN DANS ET HORS LES MURS

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- L'existence de plusieurs structures portant des actions de médiation mais ne travaillant pas en réseau
- La volonté d'harmoniser les offres de médiation et le récit des contenus de médiation

Fiche n°9



COOPER-04 **1**

COOPER-05 **2**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- METTRE EN PLACE DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES SUR LE LINÉAIRE DE L'AQUEDUC DE NÎMES

ACTIONS

-  COOPER-04 Créer une base commune de médiation (kit de médiation partagé à l'échelle de la zone tampon et au-delà)
-  COOPER-05 Créer un sentier d'interprétation pour la découverte du site du Pont du Gard

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de création d'un kit de médiation
-  Étapes de réalisation d'un sentier d'interprétation

TRAVAILLER DANS UNE LOGIQUE PARTENARIALE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté d'organiser la mise en œuvre du plan de gestion de manière partenariale
- La nécessité de créer un outil de communication accessible à tous pour dynamiser la démarche du plan de gestion

Fiche n°10



TRANSV-01 **1**

TRANSV-02 **1**





OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- TROUVER UN ÉQUILIBRE ET UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES GESTIONNAIRES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE**

ACTIONS

-  TRANSV-01 *Animer la mise en œuvre du plan de gestion*
-  TRANSV-02 *Créer un outil de communication entre les différents partenaires pour garder mobiliser les acteurs de la démarche*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Création d'un outil de communication
-  Mise à jour du tableau de suivi des actions du plan de gestion
-  Organisation du comité de bien et des comités de concertation selon besoins
-  Rapport d'activité annuel de la démarche UNESCO

SÉCURISER ET ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION (FINANCEMENTS, PROGRAMMES...)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité de garantir la mise en œuvre du plan de gestion par du financement dédié
- La nécessité d'intégrer la démarche du plan de gestion dans les programmes en cours dans les collectivités

Fiche n°11



TRANSV-03 **1**

TRANSV-04 **1**


OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- **DONNER DU SENS AU PÉRIMÈTRE DE LA ZONE TAMPON : GOUVERNANCE, MODÈLE ÉCONOMIQUE**

ACTIONS

-  TRANSV-03 *Intégrer les actions UNESCO dans les programmes et budgets des collectivités*
-  TRANSV-04 *Mettre en place une gouvernance partagée et fonctionnelle (instances de gouvernance existantes à contractualiser)*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Mise à jour du tableau de suivi des actions du plan de gestion

RENDRE OPÉRATIONNELS LES ENJEUX DU PONT DU GARD DANS LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'intégrer dans les documents d'urbanisme des enjeux patrimoniaux, paysagers et de transition énergétique en lien avec la préservation du paysage en visibilité du pont du Gard
- l'article L612-1 du code du patrimoine dispose que "*Lorsque l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme engage l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un plan local d'urbanisme, le représentant de l'État dans le département porte à sa connaissance les dispositions du plan de gestion du bien afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien et la préservation de sa valeur exceptionnelle.*"

Fiche n°12
TRANSV-05 **1**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- FAIRE EN SORTE QUE LES ENJEUX UNESCO SOIENT PRIS SYSTÉMATIQUEMENT EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES TERRITORIAUX**
- PRENDRE LE VIRAGE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / ÉCOLOGIQUE**

ACTIONS



TRANSV-05

Porter les dispositions du plan de gestion à connaissance des collectivités territoriales qui engagent ou révisent leurs document d'urbanisme

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise à jour du tableau de suivi des actions du plan de gestion

FAIRE ÉVOLUER LA ZONE TAMPON EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX DE PRÉSERVATION, DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité de définir un périmètre élargi entourant la zone tampon portant un projet de territoire qui tient compte de la V.U.E. du bien inscrit

Fiche n°13

TRANSV-06 **1**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ÉLARGIR ET SENSIBILISER LES COMMUNES DU BASSIN DE VIE AUTOUR DU BIEN
- PRÉSERVER LE PATRIMOINE CONSTITUTIF DU BIEN

ACTIONS



TRANSV-06

Créer un groupe de travail pour la définition d'une zone d'influence de la zone tampon

INDICATEURS DE SUIVI

- Étapes de création d'un groupe de travail pour la définition d'une zone d'influence
- Étapes de définition d'un périmètre de gouvernance élargi autour de la zone tampon

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA V.U.E., DE L'HISTOIRE DU SITE ET DES SAVOIR-FAIRE PAR LES HABITANTS ET LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'une appropriation de la V.U.E. du bien par le territoire
- La volonté de valoriser les savoir-faire et les acteurs socio-économiques
- La volonté de valoriser l'histoire de la zone tampon

Fiche n°14



APPROP-01 **1**

APPROP-02 **3**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- CRÉER UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE AUTOUR DU BIEN À L'ÉCHELLE DE LA ZONE TAMPON EN FORMANT DES ACTEURS ET RIVERAINS**

ACTIONS

-  APPROP-01 *Former les acteurs du territoire sur la valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) du Bien*
-  APPROP-02 *Initier une journée sur les cultures : récolte et pressage des olives, pastoralisme, vendanges, ...*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de mise en place d'une formation à la V.U.E.
-  Étapes de mise en place d'événements autour des savoir-faire locaux

FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES AMÉNAGEMENTS DU SITE DU PONT DU GARD

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- Le sentiment de désappropriation du lieu par les habitants
- La non compréhension des aménagements du site du Pont du Gard et du rôle du gestionnaire EPCC Pont du Gard

Fiche n°15



APPROP-03 **1**

APPROP-04 **2**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- CONNECTER LE BIEN AU RÉCIT DU TERRITOIRE
- RÉVÉLER LA RICHESSE PATRIMONIALE DE LA ZONE TAMPON

ACTIONS

-  APPROP-03 *Créer un événement pour raconter l'histoire du site : ses valeurs, ses évolutions, ses usages (collecte d'anciennes photos, témoignages sur usages, etc.)*
-  APPROP-04 *Animer localement et hors saison touristique le territoire par des événements sur site : Garrigues en fête, ...*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de mise en place d'événements autour de l'histoire du site et de ses évolutions
-  Nombre et qualité des événements

CRÉER UNE OFFRE DE DÉCOUVERTE DES SITES PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE D'INFLUENCE DU PONT DU GARD

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté de valoriser les sites patrimoniaux du territoire par la création d'offres de découverte partenariales

Fiche n°16

APPROP-05

2

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- VALORISER LE TERRITOIRE DE LA ZONE TAMPON ET LE TERRITOIRE D'INFLUENCE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE SYNERGIE ENTRE LES SITES PATRIMONIAUX

ACTIONS



APPROP-05

Créer une offre de découverte des sites patrimoniaux du territoire d'influence du Pont du Gard (château de Saint Privat, carrières et grotte...)

INDICATEURS DE SUIVI

- Étapes de mise en place d'offres partenariales

METTRE EN RÉSEAU LES SITES DE LA ROMANITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE (NÎMES, PONT DU GARD, ARLES, ORANGE) ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité de dépasser les clivages administratifs Gard-Occitanie / Bouche-du-Rhône-Provence pour créer une dynamique commune autour de la romanité
- La volonté de travailler en réseau avec l'ensemble des sites patrimoniaux internationaux sur la thématique de la romanité







Fiche n°17

RAYONN-01	1
RAYONN-02	1
RAYONN-03	3
RAYONN-04	2
RAYONN-05	1
RAYONN-06	1




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- CONNECTER LE BIEN AU RÉCIT DE LA NARBONNAISE
- CONNECTER LE BIEN À D'AUTRES SITES ROMAINS

ACTIONS

-  RAYONN-01 *Mettre en place un pass de découverte des sites de la romanité avec des tarifs préférentiels*
-  RAYONN-02 *Animer le réseau Grand Site Occitanie (GSO)*
-  RAYONN-03 *Créer une application grand public associant les sites (outils de médiation)*
-  RAYONN-04 *Partager une page d'actualités entre les différents sites*
-  RAYONN-05 *Concevoir et/ou mutualiser entre les sites de la romanité, des expositions (co-partenariats, coconcepteurs, location), des événements culturels avec un même fil rouge*
-  RAYONN-06 *Participer au réseau de l'Association des Biens Français au Patrimoine Mondial*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Réalisation d'un pass "romanité" et de partenariats
-  Mise à jour du tableau de suivi des actions du programme GSO
-  Création d'un outil de communication intersites

S'APPUYER SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR TOUCHER UN PUBLIC PLUS LARGE ET PARLER AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté de mettre à jour les lieux de médiation du territoire
- La nécessité d'intégrer les nouvelles technologies pour ouvrir les offres de découverte aux nouvelles générations

Fiche n°18



RAYONN-07 **2**

RAYONN-08 **1**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE QUALITÉ EN S'APPUYANT SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR PROPOSER UNE OFFRE DIFFÉRENCIANTE ET QUALIFIÉE**

ACTIONS

-  RAYONN-07 *Concevoir un parcours de visite intégrant la réalité virtuelle pour permettre une nouvelle façon de découvrir le site, une manière de qualifier l'expérience de visite*
-  RAYONN-08 *Actualiser les lieux de médiation existants*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Nombre et qualité des nouvelles offres de parcours et de découverte
-  Réalisation de travaux d'actualisation des espaces de médiation existants

VALORISER LE GRAND PAYSAGE DU PONT DU GARD ET DE L'AQUEDUC DE NÎMES

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- ☐☐☐ La nécessité de préserver le grand paysage par la mise en œuvre d'une politique partagée sur un nouveau périmètre Grand Site de France à partager

Fiche n°19



RAYONN-09 **1**

RAYONN-10 **1**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ☐☐☐ VALORISER LE TERRITOIRE D'INFLUENCE DU BIEN PAR LA MISE EN SYNERGIE DES PROGRAMMES GRAND SITE DE FRANCE ET DE L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL

ACTIONS

-  RAYONN-09 *Obtenir le label Grand Site de France à l'échelle du site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises*
-  RAYONN-10 *Animer le Grand Site de France et celui élargi au site classé des gorges du Gardon, du pont du Gard et des garrigues nîmoises*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Création d'une gouvernance à l'échelle du paysage du pont du Gard
-  Obtention d'un nouveau label Grand Site de France

PROMOUVOIR LE BIEN ET LE LINÉAIRE DE L'AQUEDUC AU TRAVERS DE L'AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ DU BIEN ET DE SES VALEURS

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté de valoriser les savoir-faire et la valeur patrimoniale autour du bien

Fiche n°20

PROMOT-01 **2**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- VALORISER LE TERRITOIRE D'INFLUENCE DU BIEN PAR LA MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

ACTIONS



PROMOT-01

Créer une marque autour du patrimoine (charte des bonnes pratiques, identité...)

INDICATEURS DE SUIVI

- Création d'une charte des bonnes pratiques pour les activités socio-professionnelles
- Création d'une identité ou marque autour de la valeur du bien

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU D'ACTEURS PRIVÉS DE TYPE "AMBASSADEURS"

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté de valoriser les savoir-faire et la valeur patrimoniale autour du bien
- La volonté de s'appuyer sur la dynamique portée par les acteurs du territoire

Fiche n°21

PROMOT-02 **1**

PROMOT-03 **1**

PROMOT-04 **2**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- **CONSTITUER UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS POUR LA PROMOTION DE LA V.U.E.**

ACTIONS

- PROMOT-02 *Élargir la démarche des éco-acteurs (réseau d'acteurs) au périmètre de la zone tampon :*
 - *Apporter des éléments complémentaires sur le patrimoine (emblématique et petit patrimoine),*
 - *Rendre visible l'activité des guides conférenciers sur le territoire (plateforme internet)*
- PROMOT-03 *Valoriser les initiatives, le travail et le savoir des associations locales*
- PROMOT-04 *Capitaliser et saisir l'opportunité de l'intérêt suscité par l'image du Pont du Gard par les acteurs socio-économiques du territoire pour en faire des ambassadeurs*

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ambassadeurs ou éco-acteurs
- Nombre de partenariats et d'initiatives territoriales

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE ET DE QUALITÉ (ITINÉRANCE DOUCE, PRODUCTIONS LOCALES, TOURISME EN AILES DE SAISON...)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté de développer un tourisme durable tout au long de l'année
- La volonté de valoriser le territoire autour de la zone tampon

Fiche n°22



PROMOT-05 **2**

PROMOT-06 **1**




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- DIVERSIFIER LA FRÉQUENTATION DU SITE POUR DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE DE QUALITÉ**

ACTIONS

-  PROMOT-05 *Lancer une étude de diversification touristique sur les ailes de saison*
-  PROMOT-06 *Communiquer sur l'offre et diffuser à l'ensemble des partenaires les bonnes pratiques en matière de développement durable (productions locales, artisanat, ...)*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Création d'une charte des bonnes pratiques pour les activités socio-professionnelles
-  Création d'offres de tourisme durable sur les ailes de saison
-  Nombre et qualité d'informations sur des offres de tourisme durable diffusées

MIEUX CONNAÎTRE LES PUBLICS ET LES USAGES ACTUELS ASSOCIÉS À LA PRATIQUE DU SITE ET DE SA ZONE TAMPON

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'améliorer la connaissance des publics pour anticiper la gestion de la zone tampon

Fiche n°23



PUBLIC-01 **2**

PUBLIC-02 **2**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX BESOINS DES VISITEURS

ACTIONS

-  PUBLIC -01 *Lancer une étude quantitative et qualitative du tourisme sur le territoire*
-  PUBLIC-02 *Mettre en œuvre un observatoire socio-économique du bassin de vie*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Réalisation d'études des publics
-  Mise en œuvre d'un observatoire socio-économique du bassin de vie autour de la zone tampon

ÉTUDIER LES USAGES, LES PUBLICS ET LES PRATIQUES FUTURS DU SITE ET DE SA ZONE TAMPON

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'améliorer la connaissance des publics pour anticiper la gestion de la zone tampon

Fiche n°24



PUBLIC-03 **2**

PUBLIC-04 **1**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX BESOINS DES VISITEURS

ACTIONS

-  PUBLIC-03 *Lancer une étude prospective sur les évolutions des pratiques touristiques*
-  PUBLIC-04 *Mettre en œuvre le projet Européen HERIT DATA de gestion du flux de fréquentation*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Création d'un dashboard pour observer et anticiper les flux sur le site du Pont du Gard en partenariat avec l'université de Florence et la région Occitanie
-  Réalisation d'une étude prospective sur les évolutions des pratiques touristiques

SUIVRE LES PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES (ÉTUDES NATURALISTES, ARCHÉOLOGIE...)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'améliorer la connaissance pluridisciplinaire autour du bien
- La volonté de créer un partage des données scientifiques

Fiche n°25

DECOUV-01 **2**

DECOUV-02 **1**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- METTRE EN ŒUVRE UNE VEILLE SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE AUTOUR DU BIEN
- CRÉER DES RÉSIDENCES DE RECHERCHE

ACTIONS

- DECOUV-01 *Créer une base de données scientifiques pluridisciplinaires autour du Bien (bibliothèque virtuelle partagée)*
- DECOUV-02 *Suivre la production scientifique autour du Bien (veille)*

INDICATEURS DE SUIVI

- Création d'une bibliothèque virtuelle
- Mise en œuvre d'un tableau de suivi de la production scientifique en lien avec les thématiques du bien

DÉVELOPPER L'OFFRE PRO SUR LE SITE DU PONT DU GARD : CONFÉRENCES, SÉMINAIRES

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité de favoriser les échanges autour de la connaissance pluridisciplinaire du bien
- La nécessité de valoriser la recherche
- La nécessité de transmettre les connaissances au plus grand nombre

Fiche n°26
DECOUV-03 **1**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DU BIEN AU PLUS GRAND NOMBRE
- FAIRE DU BIEN UN LIEU DE RECHERCHE RÉCURRENT

ACTIONS



DECOUV-03

Accueillir des colloques scientifiques, des séminaires et workshops thématiques récurrents

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre et qualité des séminaires, colloques, workshops scientifiques mis en œuvre

POURSUIVRE LES ANIMATIONS AUTOUR DU BIEN

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La volonté de développer des événementiels sportifs et culturels dans la zone tampon

Fiche n°27

DECOUV-04 **2**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES AUTOUR DU BIEN
- FAVORISER L'APPROPRIATION DU BIEN

ACTIONS

 DECOUV-04

Poursuivre et permettre l'accueil d'évènements sportifs et culturels

INDICATEURS DE SUIVI

 Suivi des événementiels

ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR LE SITE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- ▣ La nécessité de gérer les flux de fréquentation en permettant la meilleure découverte du monument du pont du Gard
- ▣ La nécessité de garantir la sécurité aux personnes en visite dans la zone tampon

Fiche n°28

DECOUV-05 **1**

DECOUV-06 **1**

DECOUV-07 **2**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ▣ **GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE DU BIEN**

ACTIONS

- DECOUV-05 *Mettre en œuvre les plans de prévention des risques et les mettre à jour (inondation, incendie...)*
- DECOUV-06 *Appliquer les principes du label securi-site en lien avec la Préfecture du Gard (risque attentat)*
- DECOUV-07 *Élaborer un plan de prévention du risque sanitaire*

INDICATEURS DE SUIVI

- ▣ Possession du label securi-site
- ▣ Élaboration d'un plan de prévention sanitaire

TRAVAILLER SUR LES USAGES DE LA VOIE D'EAU (BAIGNADE, CANOË, PÊCHE)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'organiser les flux de fréquentation sur le site du Pont du Gard

Fiche n°29



USAGES-01 **2**

USAGES-02 **1**


OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- APAISER LES USAGES AUTOUR DU BIEN
- DIMINUER LES CONFLITS D'USAGES AUTOUR DU BIEN
- GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE DU BIEN

ACTIONS

-  USAGES-01 *Mettre en œuvre le schéma de structuration de la pratique du canoë-kayak sur le Gardon (navigabilité et sécurité de la pratique)*
-  USAGES-02 *Communiquer sur les zones à risque (courants de fond) pour la baignade auprès du grand public*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Mise en œuvre du schéma de structuration de la pratique canoë

TRAVAILLER SUR LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE DU
TERRITOIRE (VOIE VERTE, GR, SENTIERS DE RANDO)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'organiser les flux de fréquentation sur le site du Pont du Gard

Fiche n°30
USAGES-03 **3**

OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- APAISER LES USAGES AUTOUR DU BIEN
- DIMINUER LES CONFLITS D'USAGES AUTOUR DU BIEN
- GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE

ACTIONS



USAGES-03

Inciter à la découverte de parcours de visite longs et commentés

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation d'offres de découverte du territoire

DÉVELOPPER ET QUALIFIER LES SERVICES ASSOCIÉS AUX USAGES SUR LE SITE ET SA ZONE TAMPON

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'organiser l'accueil autour de la zone tampon

Fiche n°31



ECONOM-01 **2**

ECONOM-02 **1**


OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE DU BIEN**

ACTIONS

-  ECONOM-01 *Travailler sur les axes de développement d'hébergements durables de qualité*
-  ECONOM-02 *Former les professionnels du tourisme (connaissance du territoire, des offres...) par une plateforme de formation MOOC, des échanges d'expertises, événementiel...*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Mise en œuvre du schéma de formation

TRAVAILLER SUR LES MOBILITÉS
(ITINÉRANCE DOUCE, ACCÈS)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- ☐☐☐ La nécessité d'organiser les flux de fréquentation sur le site du Pont du Gard



Fiche n°32

ECONOM-03 **1**ECONOM-04 **1**


OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ☐☐☐ APAISER LES USAGES AUTOUR DU BIEN
- ☐☐☐ DIMINUER LES CONFLITS D'USAGES AUTOUR DU BIEN
- ☐☐☐ GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE

ACTIONS

-  ECONOM-03 *Mettre en œuvre le schéma des mobilités sur le territoire (travail sur la tarification, la desserte, parking de stationnement, navette...)*
-  ECONOM-04 *Améliorer la desserte de la zone de tampon*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Étapes de réalisation du schéma des mobilités

DÉVELOPPER ET QUALIFIER LES SERVICES ASSOCIÉS AUX USAGES SUR LA ZONE TAMPON (HÉBERGEMENTS, RESTAURATION, COMMERCES)

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- ☐ La nécessité d'organiser les flux de fréquentation sur le site du Pont du Gard

Fiche n°33

ECONOM-05 **2**




ECONOM-06 **1**

ECONOM-07 **2**



OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- ☐ GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE DU BIEN UNESCO EN CONSOLIDANT LES PARTENARIATS
- ☐ RECHERCHER DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA ZONE TAMPON

ACTIONS

-  ECONOM-05 *Construire des partenariats publics/privés pour la création d'offres de séjours*
-  ECONOM-06 *Développer le mécénat en faveur de la restauration et l'entretien du monument*
-  ECONOM-07 *Développer des actions de médiation public/privée en partenariat avec le tunnel de Sernhac et Uzès*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Mise en œuvre du développement du mécénat
-  Mise en œuvre de partenariats public/privé

FORMER, ORGANISER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DE SPORT, NATURE ET DÉCOUVERTE

CONTEXTE

Le diagnostic et la concertation ont mis en évidence :

- La nécessité d'organiser les flux de fréquentation sur le site du Pont du Gard
- La nécessité d'améliorer les messages délivrés aux visiteurs du territoire





Fiche n°34

ECONOM-08	1
ECONOM-09	2
ECONOM-10	3
ECONOM-11	3




OBJECTIFS ET DYNAMIQUES

- APAISER LES USAGES AUTOUR DU BIEN
- GARANTIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE
- FAVORISER L'APPROPRIATION DE LA V.U.E.

ACTIONS

-  ECONOM-08 *Harmoniser les éléments de communication des prestataires de sports de nature (vélo, canoë...)*
-  ECONOM-09 *Créer un réseau interprofessionnel des prestataires d'activités de sports de nature*
-  ECONOM-10 *Développer des services autour du cyclotourisme (label accueil vélo, étapes vélo...)*
-  ECONOM-11 *Réaliser une étude de marché sur l'activité cyclotourisme du territoire*

INDICATEURS DE SUIVI

-  Suivi des éléments de communication des prestataires d'activités de sports de nature
-  Mise en œuvre d'un réseau interprofessionnel des prestataires d'activités de sports de nature
-  Réalisation d'une étude de marché sur le cyclotourisme





ANNEXES

LISTES DES ANNEXES	244
GLOSSAIRE	398
BIBLIOGRAPHIE	400

ANNEXES

COMPOSITION DU COMITÉ DE BIEN	246
COMPOSITION DU COMITÉ DE CONCERTATION (COMITÉ DE BIEN ÉLARGI)	250
DISPOSITIF DE CONCERTATION	252
COMPTES RENDUS DE LA CONCERTATION	255
LISTE DES INTERVENTIONS DE LA DRAC.....	296
STATUTS DE L'EPCC PONT DU GARD	299
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC PONT DU GARD.....	316
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE 2018	317
CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA CANALISATION DE L'AQUEDUC	318
ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU SITE CLASSÉ	322
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	324
ROUTES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MONDIAL	342
ILLUSTRATIONS DES TRAVAUX DE CONFORTATION DES VESTIGES DE L'AQUEDUC	350
MÉTHODE D'ANALYSE DES RISQUES.....	355

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

CARTE 1 - SITUATION DU PONT DU GARD ET DE SA ZONE TAMPON	359
CARTE 2 - DÉLIMITATION DU BIEN LORS DE SON INSCRIPTION SUR LA LISTE EN 1985.....	360
CARTE 3 - DÉLIMITATION DE LA ZONE TAMPON APPROUVÉE EN 2007.....	361
CARTE 4 - TRACÉ DE L'AQUEDUC DE NÎMES.....	362
CARTE 5 - CARTE GÉOLOGIQUE DE LA ZONE TAMPON.....	363
CARTE 6 - MATÉRIAUX DE L'AQUEDUC	364
CARTE 7 - PLAN DE SITUATION DES OUVRAGES REMARQUABLES	365
CARTE 8 - PLAN GÉNÉRAL DES CARRIÈRES DE L'ESTEL SUD.....	366
CARTE 9 - SITUATION DE LA ZONE TAMPON DANS LE SITE CLASSÉ DES GORGES DU GARDON, DU PONT DU GARD ET DES GARRIGUES NÎMOISES	367
CARTE 10 - RESITUER LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD.....	368
CARTE 11 - LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD	369

CARTE 12 - LES ENSEMBLES PAYSAGERS DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD.....	370
CARTE 13 - LES COMPOSANTES DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD.....	371
CARTE 14 - LES UNITÉS PAYSAGÈRES DÉFINIES DANS L'ATLAS DES PAYSAGES DU GARD	372
CARTE 15 - LES ENJEUX PAYSAGERS DU PONT DU GARD ET DU TERRITOIRE PROCHE	373
CARTE 16 - LE BASSIN VERSANT DES GARDONS.....	374
CARTE 17 - PARCELLAIRE DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD	375
CARTE 18 - SITUATION DES COMMUNES MEMBRES DU CA DE L'EPCC PONT DU GARD	376
CARTE 19 - COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON	377
CARTE 20 - COMMUNES ADHÉRENTES AU SIVU DU MASSIF DES GARDONS.....	378
CARTE 21 - PARCELLES FORESTIÈRES GÉRÉES PAR L'ONF DANS LA ZONE TAMPON	379
CARTE 22 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD	380
CARTE 23 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D' UZÈS	380
CARTE 24 - PÉRIMÈTRE DU PETR UZÈGE PONT DU GARD	381
CARTE 25 - ZONE DE PRÉEMPTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE	382
CARTE 26 - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MONUMENT HISTORIQUE	383
CARTE 27 - SITE CLASSÉ DES GORGES DU GARDON, DU PONT DU GARD ET DES GARRIGUES NÎMOISES	384
CARTE 28 - SITES NATURA 2000.....	385
CARTE 29 - PPRI DE CASTILLON DU GARD	386
CARTE 30 - PPRI DE REMOULINS.....	388
CARTE 31 - PPRI DE VERS-PONT-DU-GARD	389
CARTE 32 - RÉSERVE "MAN & BIOSPHERE" DES GORGES DU GARDON.....	391
CARTE 33 - CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	392
CARTE 34 - PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE OCCITANIE	393
CARTE 35 - ROUTES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MONDIAL.....	394
CARTE 36 - PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE GARRIGUES	395
CARTE 37 - CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES.....	396
CARTE 38 - CARTOGRAPHIE DES ALÉAS INCENDIE	397

Comité de bien Unesco - Pont du Gard 2018

Collège élus		
Conseil régional d'Occitanie	Présidente de la Région ou son représentant	Carole Delga
Conseil Départemental du Gard	Président du Département ou son représentant	Denis Bouad
EPCC Pont du Gard	Président ou son représentant	Patrick Malavielle
Communauté de communes Pays d'Uzès	Président ou son représentant	Jean-Luc Chapon
Communauté de communes du Pont du Gard	Président ou son représentant	Claude Martinet
Commune de Castillon-du-Gard	Maire de la commune ou son représentant	Jean-Louis Beme
Commune de Remoulins	Maire de la commune ou son représentant	Gérard Pedro
Commune de Vers-Pont-du-Gard	Maire de la commune ou son représentant	Olivier Sauzet

Collège Etat		
Préfecture	Préfet du Gard ou son représentant	Didier Lauga
Unité Départementale de l'Architectur et du Patrimoine	Chef de service, Architecte des bâtiments de France et conservateur du Pont du Gard, ou son représentant	Denis Magnol
Direction Régionale des Affaires Culturelles	Chef de mission patrimoine mondial UNESCO ou son représentant	Philippe Mercier
Conservation Régional des monuments historiques	Conservateur régional des monuments historiques ou son représentant	Laurent Barrenechea
Service Régional de l'Archéologie	Conservateur régional de l'archéologie ou son représentant	Didier Delhoume
DDTM	Directeur départemental ou son représentant	André Horth
DREAL	Directeur Régional ou son représentant	Didier Kruger

Collège expertise et services		
Région d'Occitanie	Directeur général des services ou son représentant	Simon Munsch
Département du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Yvan Ferrier
EPCC Pont du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Sébastien Amaux
Communauté de communes Pays d'Uzès	Directeur général des services ou son représentant	Christophe Vieu
Communauté de communes du Pont du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Guilhem Quairel
Association des biens français patrimoine mondial	Déléguée générale	Chloé Campo

Collège vie associative et société civile		
Académie Pont du Gard	Président ou son représentant	Nicolas Polge
Association Pont du Gard et patrimoine	Président ou son représentant	Gérard Extier
Association le vallon des Escaunes et Cantarelles	Président ou son représentant	Roland Jonquet
Fédération intercommunale de l'aqueduc romain	Président ou son représentant	Jean-Clément Ternoz
	Ingenieur à la retraite des travaux publics de l'Etat	Michel Lescure
	Inspecteur général honoraire et consultant UNESCO	Michel Brodovitch
Association les Amis du Pont du Gard	Président ou son représentant	Jean-Yves Gréhal

Comité de bien Unesco - Pont du Gard 2021

Collège élus		
Conseil régional d'Occitanie	Présidente de la Région ou son représentant	Carole Delga
Conseil Départemental du Gard	Président du Département ou son représentant	Françoise Laurent-Perrigot
EPCC Pont du Gard	Président ou son représentant	Patrick Malavielle
Communauté de communes Pays d'Uzès	Président ou son représentant	Fabrice Verdier
Communauté de communes du Pont du Gard	Président ou son représentant	Pierre Prat
Commune de Castillon-du-Gard	Maire de la commune ou son représentant	Muriel Dherbecourt
Commune de Remoulins	Maire de la commune ou son représentant	Nicolas Cartailier
Commune de Vers-Pont-du-Gard	Maire de la commune ou son représentant	Olivier Sauzet

Collège Etat		
Préfecture	Préfet du Gard ou son représentant	Marie-Françoise Lecaillon
Unité Départementale de l'Architectur et du Patrimoine	Chef de service, Architecte des bâtiments de France et et conservateur du Pont du Gard, ou son représentant	Denis Magnol
Direction Régionale des Affaires Culturelles	Chef de mission patrimoine mondial UNESCO ou son représentant	Philippe Mercier
Conservation Régional des monuments historiques	Conservateur régional des monuments historiques ou son représentant	Laurent Barrenechea
Service Régional de l'Archéologie	Conservateur régional de l'archéologie ou son représentant	Didier Delhoume
DDTM	Directeur départemental ou son représentant	André Horth
DREAL	Directeur Régional ou son représentant	Patrick Berg

Collège expertise et services

Région d'Occitanie	Directeur général des services ou son représentant	Simon Munsch
Département du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Christelle Papais
EPCC Pont du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Sébastien Arnaud
Communauté de communes Pays d'Uzès	Directeur général des services ou son représentant	Christophe Vieu
Communauté de communes du Pont du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Guilhem Quairel
Association des biens français patrimoine mondial	Déléguée générale	Chloé Campo

Collège vie associative et société civile

Académie Pont du Gard	Président ou son représentant	Nicolas Poige
Association Pont du Gard et patrimoine	Président ou son représentant	Gérard Extier
Association le vallon des Escaunes et Cantarelles	Président ou son représentant	Roland Jonquet
Fédération intercommunale de l'aqueduc romain	Président ou son représentant	Jean-Clément Termoz
	Ingenieur à la retraite des travaux publics de l'Etat	Michel Lescure
	Inspecteur général honoraire et consultant UNESCO	Michel Brodovitch
Association les Amis du Pont du Gard	Président ou son représentant	Jean-Yves Gréhal

COMPOSITION DU COMITÉ DE CONCERTATION (COMITÉ DE BIEN ÉLARGI)

COMITÉ DE CONCERTATION

Collège élu		
Commune de Castillon-du-Gard	Maire de la commune ou son représentant	Muriel Dherbecourt
Commune de Remoulins	Maire de la commune ou son représentant	Nicolas Cartailier
Commune de Vers-Pont-du-Gard	Maire de la commune ou son représentant	Olivier Sauzet
Collège Etat		
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine	Chef de service, Architecte des bâtiments de France et conservateur du Pont du Gard, ou son représentant	Denis Magnol
Direction Régionale des Affaires Culturelles	Chef de mission patrimoine mondial UNESCO ou son représentant	Philippe Mercier
Conservation Régional des monuments historiques	Conservateur régional des monuments historiques ou son représentant	Léda Martines
Service Régional de l'Archéologie	Conservateur régional de l'archéologie ou son représentant	Denis Guilbeau
OREAL	Directeur Régional ou son représentant	Fabrice Migairou
DDTM	Directeur départemental ou son représentant	Betty Alazard
Office National des Forêts	Directeur d'agence	Nicolas Karr
Collège expertise et services		
Région d'Occitanie	Directeur général des services ou son représentant	Benoît Holley
Département du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Cécile Mundler
EPCC Pont du Gard	Directeur général ou son représentant	Sébastien Arnaux Rémi Nicolas
Communauté de communes Pays d'Uzès	Directeur général des services ou son représentant	Anais Lagaude
Communauté de communes du Pont du Gard	Directeur général des services ou son représentant	Guilhem Quairel
Syndicat Mixte des gorges du Gardon	Directeur général des services ou son représentant	Jean-Marie Chanabé Stéphanie Ferrier
Office de tourisme Destination Uzège Pont du Gard	directeur ou son représentant	Amandine Thierot
PETR Uzège Pont du Gard	directeur ou son représentant	Sébastien De Vitot
Office National des Forêts	Responsable d'unité territoriale Garrigues-Rhône	Thierry Mamalet
Association des biens français patrimoine mondial	Déléguée générale	Chloé Campo
Office National des Forêts	chef du service Forêt	François Felten

Collège vie associative, locale et usagers		
Conseil d'orientation Scientifique du Pont du Gard	inspecteur général honoraire et consultant UNESCO	Michel Brodovitch
Conseil d'orientation Scientifique du Pont du Gard		Véronique Mure
Conseil d'orientation Scientifique du Pont du Gard		Claude Sintès
Château de St-Privat	propriétaire	Camille Gerbino
Société Intercommunale de chasse de Vers-Argilliers	Président ou son représentant	Jocelyn Longuet
Société de chasse de remoulins	Président ou son représentant	Christophe Benelli
Association remouloise pour le Développement du Tourisme (camping Sousta)	Président ou son représentant	Stéphane Matteo
AAPPMA Le goujon uzétien	Président ou son représentant	Jacky Vidal
Camping international gorges du Gardon	directeur ou son représentant	Pierre Houé
Comité départemental de cyclotourisme du Gard	Président ou son représentant	Ghislaine Charton
Comité départemental de tourisme équestre du Gard	Président ou son représentant	Carmelo Cassar
Kayak vert	directeur ou son représentant	
Canoë Tourbillon	directeur ou son représentant	Mélanie Houillère
BMG	directeur ou son représentant	Antoine Clot / Samuel Gibert
Natur' Rando	directeur ou son représentant	Camille SALGUES
Canoë Collias	directeur ou son représentant	Philippe Chapert
Le Brochet remoulois	Président ou son représentant	Alain Dufour
Association Pont du Gard et patrimoine	Président ou son représentant	Jean-Yves Gréhal
Association le vallon des Escaunes et Cantarelles	Président ou son représentant	Roland Jonquet
Fédération intercommunale de l'aqueduc romain	Président ou son représentant	Jean-Clément Termoz
	Ingenieur à la retraite des travaux publics de l'Etat	Michel Lescure
Association les Amis du Pont du Gard	Président ou son représentant	Jean-Yves Gréhal
Académie Pont du Gard	Président ou son représentant	Nicolas Polge

DISPOSITIF DE CONCERTATION

Le cabinet Parménion (Éthics group) a été retenu pour conduire la démarche d'animation participative du territoire dans le cadre de la rédaction du plan de gestion. En tant que facilitateur neutre et médiateur des échanges son rôle a été de proposer une méthode qui soit reconnue comme légitime et créer un climat d'écoute et de respect mutuel. Favoriser l'expression de tous, croiser l'expertise d'usage et l'expertise technique ont été des engagements forts pendant l'animation de la concertation.

LE PARTIS PRIS METHODOLOGIQUE DES ATELIERS « MIROIR »

Tout l'enjeu de la démarche était d'aller chercher un pas de temps à 20 ans. Il s'agissait de définir une vision et une ambition communes au bénéfice du Pont du Gard autour de thématiques qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Pour cela, le parti-pris méthodologique de la concertation a été de ne pas travailler sur une entrée thématique focalisée sur des enjeux à court terme (« tourisme », « développement » etc.) mais plutôt de se placer sur les grands enjeux du site à savoir : le préserver, le valoriser et le faire vivre au cœur d'un territoire dans tous ses aspects.

L'intérêt de ces 3 mots clés résidait également dans le fait qu'ils étaient transversaux et qu'ils se complétaient. Aussi, un sujet pouvait être traité dans plusieurs ateliers mais différemment dans la mesure où la visée n'était pas la même en fonction de l'entrée préserver, valoriser ou vivre.

3 CYCLES DE 2 ATELIERS « MOTS CLÉS » SOIT 6 ATELIERS PARTICIPATIFS DE 2H30

Ces ateliers sont dits « miroir » parce qu'ils sont complémentaires et se répondent. Le premier atelier permettait de partager collectivement un diagnostic, de se mettre d'accord sur la réalité du Bien aujourd'hui et de converger vers des enjeux forts pour le site inscrit tandis que le second, partant des enjeux partagés et validés pendant l'atelier 1 proposait de réfléchir de manière concrète aux premiers leviers d'action à court, moyen et long terme.

C'est donc en participant aux deux sessions d'ateliers d'un même mot clé que les acteurs partenaires ont pu contribuer dans son ensemble au sujet travaillé : Préserver, Valoriser et Vivre le Bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Les 6 dates des ateliers ont été annoncées dès la réunion de lancement le 16 septembre 2019 aux membres du Comité de Bien élargi aux acteurs socio-professionnels. Communiquer toutes les dates des ateliers a permis d'une part, de réaffirmer la volonté de l'EPCC d'engager une dynamique opérationnelle de co-construction du plan de gestion dans le temps et d'autre part, de permettre aux acteurs de s'organiser le plus en amont possible et ainsi d'assurer leur implication sur le long terme.

DES TECHNIQUES D'ANIMATION CRÉATIVES ET DIVERSIFIÉES POUR SUSCITER L'INTÉRÊT

Les participants sont sensibles à la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait, c'est un enjeu de mobilisation. Dans le cadre de la démarche d'animation participative du territoire, il s'agissait de garder mobiliser les participants pendant 6 rendez-vous et plus encore, de construire les modalités d'un dialogue territorial pérenne. Les ateliers ont donc été construits de façon à permettre aux participants :

- de partager un socle de connaissances commun et des éléments de compréhension du Bien et de sa VUE (présentation des notions clés du Patrimoine Mondial, partage d'éléments clés du territoire, rappel du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la démarche, témoignages d'autres Biens inscrits etc.),

- ✚ de participer à la formulation de grands objectifs stratégiques et des premiers leviers d'action en étudiant les représentations d'un Bien inscrit, en identifiant les opportunités et menaces pour le Bien, en travaillant collectivement sur l'image désirée et désirable du territoire, ...

Les temps de participation proposés dans le cadre des ateliers concourraient à atteindre ces deux objectifs : partager en transparence l'information nécessaire au « concernement » des parties prenantes partenaires et recueillir leurs avis et expertises de terrain.

☰ ZOOM SUR 4 EXEMPLES D'ANIMATIONS PROPOSÉES LORS DES ATELIERS :

● L'ATELIER CARTE POSTALE

Mot-clé associé : Valoriser

Sujet abordé : Attractivité et identité du Bien et de sa zone tampon

Déroulé de l'animation (45 minutes) :

En guise d'introduction pour ce premier temps d'animation, quelques éléments clés ont été présentés aux participants. Ces éléments étaient issus d'une enquête « visiteurs » (taille de l'échantillon : 1525 personnes) conduite sur le site du Pont du Gard entre juin et octobre 2019. Rappel des objectifs de ce temps contributif : partager et échanger autour des propositions d'expériences et de visite du site de sa zone tampon :

- ✚ Se projeter dans le parcours de visiteurs cibles (famille en proximité et visiteurs étrangers) : leur cheminement, leurs impressions, leurs attentes, leurs émotions, le souvenir clé, le témoignage qu'ils en feront auprès de leurs proches, ...
- ✚ Travailler collectivement sur l'image désirée et désirable du territoire, l'empreinte qu'il laisse sur le visiteur, son expérience du territoire...

En 2 groupes, les participants ont été invités à réfléchir au profil, aux attentes et à la carte postale « envoyée » par les cibles pré-identifiées (une famille vivant dans la Région (Avignon) et un couple de visiteurs étrangers) en :

- ✚ Verbalisant leur expérience du territoire : émotions, sensations, coups de cœur, moments forts ;
- ✚ Illustrant leur expérience/leur visite (Images, sites, activités, ...).

● L'ATELIER PHOTOLANGAGE

Mot-clé associé : Préserver

Sujet abordé : Appropriation des notions clés du patrimoine Mondial

Déroulé de l'animation (45 minutes) :

Les objectifs de ce temps participatif étaient de :

- ✚ Favoriser la compréhension des notions clés du patrimoine Mondial (Valeur Universelle Exceptionnelle, Intégrité du Bien),
- ✚ Travailler sur les représentations d'un Bien inscrit- susciter l'expression, favoriser le dialogue et créer le lien entre les acteurs du territoire,
- ✚ Identifier les éléments constitutifs de la valeur d'un Bien pour prendre conscience de la valeur du Pont du Gard.

Chaque notion et concept clés autour du patrimoine Mondial de l'UNESCO ont fait l'objet d'une présentation par l'équipe de l'EPCC. Chaque présentation d'une notion clé a donné lieu à un temps d'échanges en sous-groupe. Sur la base de photographies se référant au thème du

Patrimoine, les participants étaient invités à échanger sur leurs représentations de la notion présentée, une façon d'assimiler les concepts au travers du dialogue et de l'échange et de s'accorder, en groupe, sur une image qui se réfère à la notion présentée. Parmi les mots clés évoqués pour parler de cette notion figurent : valeur reconnue à l'échelle Mondiale, « valeur tellement forte que si elle disparaît, nous perdons quelque chose d'unique ».

● 3. COUP D'ŒIL SUR LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 20 ANS

Mot-clé associé : Vivre

Sujet abordé : Partager une vision à 20 ans pour le Bien Pont du Gard

Déroulé de l'animation (20 minutes) :

« Nous allons nous projeter dans 20 ans, nous sommes le 3 mars 2040, ... » comme le début d'un récit « nous nous retrouvons aujourd'hui, 20 ans après nos premiers échanges, et nous allons partager notre vision du Pont du Gard ..., 20 ans de rencontres, de synergies, de défis relevés, d'actions conduites pour aujourd'hui ... ».

L'animatrice amorce les séquences par un début de phrase imposé et invite les participants à compléter pendant les phrases suivantes (5 minutes par phrase) :

✂ En 20 ans, notre plus belle réussite en matière de gestion des usages aura été de...

✂ Notre démarche a su relever plusieurs défis comme...

✂ De toutes les actions conduites depuis 20 ans, c'était vraiment innovant de ...

✂ En 20 ans, le plan de gestion nous a permis de progresser sur ...

● 4. ILLUSTRER LE CHAMP DES POSSIBLES

Mot-clé associé : Vivre

Sujet abordé : Partager une vision à 20 ans pour le Bien Pont du Gard

Déroulé de l'animation (20 minutes) :

Marie-Eve CORTES, Directrice des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales de la ville d'Albi est venue partager son retour d'expérience en matière de coopération internationale et de communication autour des enjeux de valorisation et de promotion de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) d'un Bien inscrit.

☞ DES OUTILS DIGITAUX DE CONCERTATION AU SERVICE DE LA CONCERTATION

Des tablettes numériques équipées des applications de post-it numériques (Brainstorming) et de sondage (Sondage) étaient mises à disposition des participants lors des ateliers (3 par table). Depuis ces tablettes, les participants pouvaient consulter l'ensemble des contributions formulées dans la salle et ajouter les leurs en respectant la consigne de ne faire figurer qu'une seule idée par post-it, sans limite de publication.

Ces deux applications ont permis de restituer et de commenter en direct et sur l'écran de projection les contributions issus des temps contributifs.

COMPTE RENDU / ATELIERS DE CONCERTATION : PRÉSERVER

INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 32 personnes (16 participants aux deux sessions)
- Lieu : Amphithéâtre Pilot – Rive droite
- Dates : atelier 1 : 15 octobre / atelier 2 : 21 novembre
- Durée : de 14h à 16h30
- Objectifs :
 - Comprendre le contexte global UNESCO dans lequel s'inscrit le Bien Pont du Gard
 - Partager les grands enjeux de la démarche d'élaboration du plan de gestion pour le Pont du Gard
 - Poser un diagnostic et converger vers des enjeux communs
 - Co-construire une feuille de route partagée avec les acteurs du comité de Bien
- **Intervenants de l'atelier #1 :**
 - Michel BRODOVITCH – membre du Comité d'Orientation Scientifique
 - Rachel PELTIER-MUSCATELLI – EPCC Pont du Gard
 - Sonia SABATIER – EPCC Pont du Gard
 - Guilhem LATRUBESSE – Parménion (animation générale)
 - Enora LASNE – Parménion
- **Intervenants de l'atelier #2 :**
 - Rachel PELTIER-MUSCATELLI – EPCC Pont du Gard
 - Sonia SABATIER – EPCC Pont du Gard
 - Guilhem LATRUBESSE – Parménion
 - Enora LASNE – Parménion (animation générale)

⇒ Rappel des trois mots clés associés aux temps de participation qui vont avoir lieu : préserver, valoriser et vivre. Chaque mot comprendra deux ateliers, c'est donc 6 ateliers participatifs programmés jusqu'au mois de mars. Dans le mot préserver, seront abordés, l'intégrité du Bien, sa valeur patrimoniale et paysagère ou encore le développement de la coopération scientifique.

Ces ateliers sont complémentaires. Les deux ateliers sur la thématique « Préserver » doivent permettre d'une part, de se mettre d'accord sur la réalité du Bien aujourd'hui et de converger vers des enjeux forts pour le Bien et d'autre part, de commencer à identifier de premiers leviers pour l'action de demain.

Les supports de présentation des deux ateliers ont été annexés à ce compte rendu afin d'être partagés avec les participants de la manière la plus exhaustive possible.

ATELIER 1 PRESERVER – 15 OCTOBRE 2019

► DEROULE DE L'ATELIER ET OBJECTIFS DES TEMPS PARTICIPATIFS

- En sous-groupe ; un premier temps d'animation pour faire émerger une vision collective pour le Pont du Gard à 20 ans, proposer aux participants de se placer en témoin du chemin parcouru en 20 ans et identifier les grandes attentes et les défis auxquels devra répondre le plan de gestion.
- Un second temps pour favoriser la compréhension des notions et concepts liés au patrimoine Mondial.
- Un troisième et dernier temps d'identification des opportunités et menaces en lien avec les sous-thèmes du mot Préserver: Intégrité du Bien, Valeur paysagère du Bien, Coopération scientifique autour du Bien Pont du Gard.

► TEMPS 1 : PARTAGER UNE VISION A 20 ANS POUR LE PONT DU GARD

🕒 Déroulé de l'animation : coup d'œil sur le chemin parcouru depuis 20 ans

L'animateur introduit la séquence : par une projection dans 20 ans « Nous allons nous projeter dans 20 ans, nous sommes le 15 octobre 2039, ... » comme le début d'un récit « nous nous retrouvons aujourd'hui, 20 ans après nos premiers échanges, et nous allons partager notre vision du Pont du Gard ..., 20 ans de rencontres, de synergies, de défis relevés, d'actions conduites pour aujourd'hui ... ».

L'animateur amorce les séquences par un début de phrase imposé et invite les participants à la compléter pendant 5 minutes. Les fins de phrases sont complétées par les participants sur des post-it digitaux.

Voici les contributions des tables pour ce premier temps d'atelier :

Au cours des 20 dernières années, notre plus belle réalisation a vraiment été de ...

... d'avoir réussi à préserver l'écrin paysager du site

*Qu'il n'y ait pas d'atteinte grave à l'intégrité du paysage du site
Inverser la tendance de dégradation de l'environnement immédiat autour du site
Lutter contre les altérations du paysage
Lutter contre des projets aujourd'hui en co-visibilité avec le pont*

... d'avoir maintenu le Bien en état

*Maintenir le Bien Pont du Gard en état
D'avoir le pont dans 20 ans comme il est aujourd'hui
Protection du linéaire de l'aqueduc
Maintenir le patrimoine en l'état et particulièrement le parc du château de Saint Privat*

... maintenir une ressource en eau suffisante et de meilleure qualité

*S'assurer d'avoir toujours de l'eau
Sécuriser les ressources en eau*

... réussir la conciliation entre les pratiques de tourisme doux et la préservation du site
Travailler sur les axes de développement d'hébergements écologiques
Diversifier la fréquentation du site

En 20 ans, notre démarche a su relever plusieurs défis en dépit de certaines difficultés ...

... mettre en place de nouveaux moyens de financement et une nouvelle gouvernance concertée et unifiée

Une gouvernance partenariale

Un gestionnaire unique sur l'ensemble du tracé

Impliquer responsabiliser les communes dans les programmes d'aménagement du site

Structure de gestion commune sur tout le territoire de gestion

Que le plan de gestion soit un projet de développement local

Trouver un équilibre / complémentaire entre les gestionnaires et les acteurs du territoire

Intégration de tous les acteurs (ONF)

De toutes les actions conduites depuis 20 ans, une action est une vraie surprise, c'était vraiment innovant de ...

... s'adapter au changement climatique

Que le site s'adapte au changement climatique et que la magie du et des sites restent la même

L'adaptation au changement climatique

Profiter de ce témoin de l'histoire pour nous aider à mieux comprendre le changement climatique (études de sismologie et géologie)

... développer les transports doux et de nouvelles pratiques de déplacement

Développer l'accessibilité du site en conciliant les pratiques et usages du site

Projet de développement local d'une gare (mobilité)

Insister sur le développement de la voie verte

... favoriser le partage et la connaissance autour du Bien

Mise en place d'actions pédagogiques tout le long de l'aqueduc antique

Favoriser la sensibilisation des générations

Se doter d'un protocole de suivi pour assurer la préservation du site

D'investiguer les études nécessaires (surveiller les faiblesses) notamment ses appuis rocheux

En 20 ans, le plan de gestion nous a vraiment permis de progresser sur ...

... les conditions de préservation et de valorisation du site Pont du Gard

Assurer la mise en sécurité des essences d'arbres

Apaiser le paysage autour du pont (sortie de l'autoroute jusqu'au pont)

Protection des paysages et du patrimoine

Le respect de l'environnement

La préservation de la voute arborée

Une signalétique unifiée tout au long de l'aqueduc antique

Faire vivre le patrimoine

... **l'appropriation du Bien par la population Gardoise**

Avoir su s'adresser, d'intéresser tous nos publics

Créer une responsabilité commune autour du Bien

Service et enveloppe dédiés pour restaurer le patrimoine vernaculaire lié au Pont du Gard

... **l'innovation numérique**

Travailler les outils digitaux et 3D (reconstitution de l'aqueduc) au service de la préservation du Bien

► **TEMPS 2 : S'APPROPRIER LES NOTIONS CLÉS DE PRÉSERVATION DU PONT DU GARD**

Les objectifs de ce deuxième temps participatif sont présentés par l'animateur :

- Favoriser la compréhension des notions clés du patrimoine Mondial (Valeur Universelle Exceptionnelle, Intégrité du Bien)
- Travailler sur les représentations d'un Bien inscrit– susciter l'expression, favoriser le dialogue et créer le lien entre les acteurs du territoire
- Identifier les éléments constitutifs de la valeur d'un Bien UNESCO pour prendre conscience de la valeur du Pont du Gard

La parole est donnée à Rachel PELTIER-MUSCATELLI et Sonia SABATIER pour introduire les notions clés et concepts clés autour du patrimoine Mondial de l'UNESCO :

- Intégrité et authenticité
- Patrimoine Mondial et Valeur Universelle Exceptionnelle

Michel BRODOVITCH, membre du Comité d'Orientation Scientifique propose un éclairage général sur le contexte et l'historique de l'évolution des aménagements du site Pont du Gard pour illustrer le thème de la valeur paysagère du Bien.

La présentation figure en annexe.

Ce premier temps de présentation a été rythmé par un atelier de photolangage.

➤ **Déroulé de l'animation photolangage**

Chaque présentation d'une notion clé a donné lieu à un temps d'échanges en sous-groupe. Sur la base de photographies se référant au thème du Patrimoine, les participants étaient invités à échanger sur leurs représentations de la notion présentée, une façon d'assimiler les concepts au travers du dialogue et de l'échange et de s'accorder, en groupe, sur une image qui se réfère à la notion présentée.

Chaque rapporteur de table a présenté la ou les photographies qui a/ont été retenue(s).

Voici les photographies qui ont été retenues par les tables :

▪ **Intégrité et Authenticité d'un Bien UNESCO**



De gauche à droite : 1. Machu Picchu – Pérou. 2. Petra - Jordanie. 3. Abu Simbel – Egypte. 4. Taj Mahal – Inde. 5. Grande barrière de Corail – Australie et 6. Bassin minier - France

Parmi les mots clés évoqués pour parler de cette notion figurent : représentatif d'une civilisation, d'un savoir-faire humain, d'une époque, intégration au paysage environnant...

▪ **Patrimoine Mondial et Valeur Universelle Exceptionnelle**



De gauche à droite : 1. Pont de Mostar – Bosnie, 2. Aqueduc de Ségovie – Espagne, 3. Paysages de rizières – Chine, 4. Machu Picchu – Pérou, et 5. Mont-Saint-Michel - France

Parmi les mots clés évoqués pour parler de cette notion figurent : valeur reconnue à l'échelle Mondiale, « valeur tellement forte que si elle disparaît, nous perdons quelque chose d'unique ».

▪ Valeur Paysagère d'un Bien



De gauche à droite : 1. Bassin minier - France, 2. Climats de Bourgogne - France, 3. Paysage de rizière - Chine, 4. Petra - Jordanie, 5. Machu Pichu - Pérou et 6. Agropastoralisme – Causses et Cévennes.

Parmi les mots clés évoqués pour parler de cette notion figurent : des paysages façonnés par l'homme, civilisation, un Bien qui marque une époque, ...

► TEMPS 3 : IDENTIFIER LES OPPORTUNITÉS ET LES POINTS DE VIGILANCE POUR LA PRÉSERVATION DU BIEN

Les objectifs de ce troisième et dernier temps participatif pour l'atelier 1 Préserver étaient de se mettre d'accord sur la réalité de Bien Pont du Gard au regard des sous-thèmes identifiés (Intégrité du Bien, valeur paysagère et coopération scientifique autour du Bien) et d'identifier des premiers défis et enjeux auxquels le plan de gestion devra répondre.

⇒ Déroulé de l'animation

A partir de l'outil digital de concertation Brainstormin et par tour de 10 minutes, les participants ont contribué et partagé leurs visions des opportunités et menaces sur : l'intégrité et l'authenticité du site inscrit, sa valeur paysagère et la coopération scientifique autour du Bien.

A la fin du temps imparti, un rapporteur de chaque table a présenté les grandes idées partagées autour des tables.

Ci-dessous retrouvez les contributions des tables pour ce temps d'animation :

L'intégrité et l'authenticité du site inscrit

>Opportunités : La qualité du site tel qu'il est, la reconnaissance UNESCO et l'Etat garant de la préservation au long terme, l'histoire du site qu'il faut raconter, les aménagements de l'accès au Musée, le Vieux Moulin, opportunité de valorisation qualitative d'un nouveau service, diversification des produits touristiques ou de découverte proposée.

> Menaces : problème de maintien du modèle économique, Hyper protection Pont du Gard limite le développement dans certains secteurs, sur-fréquentation touristique, anticiper le fait qu'il va falloir repenser le modèle économique du site. Se doter d'une Structure de gestion unique (gestion globale du site), difficulté de maintenir les financements dédiés au fonctionnement du site, développement d'une offre alternative plus accessible financièrement et plus qualitative, dépenses de fonctionnement dédiés à la préservation qui vont augmenter liées à l'entretien du site. Limite au désengagement financier des financeurs pour en assurer sa préservation.

La valeur paysagère du Bien Pont du Gard

>Opportunités : Quel paysage va-t-on préserver ? Appels à projet qui réfléchissent à l'arrivée d'un plan paysage intégrant la transition énergétique, outils pour maîtriser le grand paysage (AIP).

>Menaces : Vigilance pour la zone tampon en matière d'aménagements et d'infrastructures, vigilance quant à la question des grandes infrastructures (pylônes électriques, éoliennes), infrastructures routières qui mènent au site, inondations, incendies, sécheresse.

La coopération scientifique autour du Bien inscrit

>Opportunités : avoir une connaissance du bien (sujet de recherche et travail avec les universités), la coopération internationale (mutualisation, partage d'expérience), ouvrir le partage de données et d'études autour du bien (géologie, sismologie, géographie et paysage), un COS élargi aux champs économiques et sociaux (champ d'études très intéressant), retour d'expérience sur médiation, diffuser hors les murs (médiation), le pont du Gard un sujet de recherche et de coopération internationale (résidence scientifique > vieux moulin ?), intégrer les études faunes flores en lien avec le changement climatique politiques d'accueil de fréquentation.

>Menaces : une masse d'informations mal partagée, ne pas s'enfermer sur le site uniquement / considérer le linéaire des 50km de l'aqueduc, veiller à avoir un regard sur la totalité de la zone tampon et du tracé de l'aqueduc, une information trop peu partagée et vulgarisée, ne pas rester dans un domaine purement scientifique mais veiller à la transversalité des publics.

Les sortants des temps participatifs de l'atelier 1 ont permis de définir des premiers objectifs stratégiques pour les sous-thèmes relatifs à la préservation du Bien Pont du Gard. Les objectifs stratégiques pré-identifiés issus des sortants du premier atelier ont fait l'objet d'un temps de présentation dédié à l'occasion de l'atelier 2.

ATELIER 2 PRESERVER – 21 NOVEMBRE 2019

► DEROULE DE L'ATELIER ET OBJECTIFS DES TEMPS PARTICIPATIFS

- En sous-groupes : un premier temps pour présenter, s'accorder et s'approprier les objectifs stratégiques définis d'après les sortants de l'atelier 1.
- Un second temps de priorisation des objectifs stratégiques au travers d'un sondage.
- Un troisième et dernier temps d'identification des premiers leviers d'actions pour les objectifs stratégiques prioritaires et répondre aux enjeux de préservation du bien Pont du Gard.

► TEMPS 1 : S'ACCORDER SUR DES OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES

Ce premier temps de présentation avait pour objectif de revenir sur les grands enseignements de l'atelier du 15 octobre et de présenter les objectifs stratégiques pré-identifiés d'après les sortants de l'atelier. Les participants étaient invités à compléter et amender les propositions d'objectifs stratégiques pré-identifiés pour chaque sous-thèmes du mot clé Préserver.

Rachel PELTIER-MUSCATELLI et Sonia SABATIER ont explicité le cas échéant, le sens et le choix des objectifs proposés.

VALEUR PAYSAGERE
Préserver l'écin paysager autour du bien inscrit
Requestionner les secteurs à enjeux de co-visibilité paysagère depuis et pour parvenir au site
S'adapter au changement de paysages induit par le changement climatique
INTEGRITE ET AUTHENTICITE
Maintenir le bien en état et le restaurer
Protéger et préserver l'ensemble du linéaire de l'aqueduc
COOPERATION SCIENTIFIQUE
Faire du bien un sujet de recherche et de coopération scientifique nationale et internationale
Avoir une vision globale sur les enjeux environnementaux, socio éco du territoire
Mettre en place une politique partagée d'éducation sur le bien dans et hors les murs
OBJECTIFS TRANSVERSAUX
Travailler dans une logique partenariale avec les acteurs du territoire à l'échelle de la zone tampon actuelle (691 ha)
Sécuriser les ressources financières pour la mise en œuvre du plan de gestion (modèle économique, mode de financements, programmes...)

► TEMPS 2 : IDENTIFIER LES ENJEUX STRATEGIQUES PRIORITAIRES

Chaque participant a été invité à prioriser les objectifs stratégiques pour chacun des sous-thèmes à partir de l'outil digital Sondage (illustration ci-dessous). La priorisation devait servir le temps d'animation suivant, les résultats du sondage permettant d'identifier les objectifs stratégiques à travailler en priorité pendant le temps d'animation suivant.

🗳️ 15 réponses ont été enregistrées.



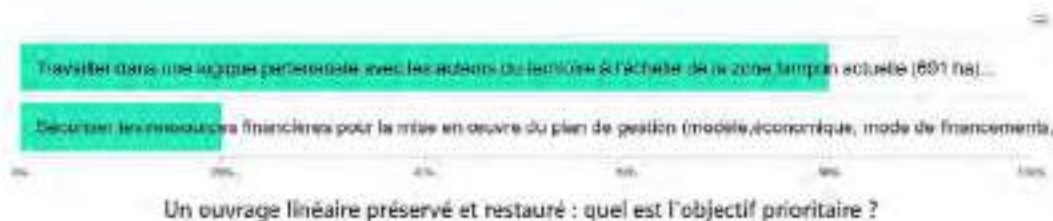
La coopération scientifique comme levier de préservation du bien : quel est l'objectif prioritaire ?



Une valeur paysagère préservée : quel est l'objectif prioritaire ?



Objectifs transversaux en lien avec le périmètre de la zone tampon actuelle : quel est l'objectif prioritaire ?



Ci-dessous les résultats du sondage :

► TEMPS 3 : DECLINER DES PREMIERES REPONSES OPERATIONNELLES

Les objectifs pour ce dernier temps d'animation étaient de commencer à écrire avec les participants, la feuille de route du plan de gestion en identifiant des premiers leviers d'actions pour les objectifs stratégiques identifiés et partagés avec les participants.

🔗 Déroulé de l'animation : le mind map ou carte mentale

En sous-groupe et sur la base des résultats du sondage, les participants ont été invités à formuler des premiers leviers d'action pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques priorités par sous-thème dans le temps 2. Aussi, une table a traité les objectifs stratégiques de préservation relatifs au sous-thème Valeur paysagère tandis qu'une seconde a travaillé sur les objectifs en lien avec la Coopération scientifique autour du Bien.

A la fin du temps imparté (30 minutes), l'animateur de chaque table a présenté les grandes idées partagées autour des tables. Les participants des tables étaient invités à compléter, si nécessaire, la restitution des animateurs.

► PRESERVER LA VALEUR PAYSAGERE DU BIEN

Préserver l'écrin paysager autour du bien inscrit

... en travaillant sur les nouvelles mobilités

Travailler sur l'accès au site en favorisant l'intermodalité (train, vélo). Sensibiliser les acteurs compétents sur la qualité paysagère des aménagements routiers notamment (« ça ne coûte pas plus cher de faire esthétique et bien »). Avoir une vision globale du développement du territoire. Penser le paysage le long des parcours d'accès (d'Uzès au pont ; du péage au Pont ;

d'Avignon au Pont...), Travailler l'esthétique naturelle mais vivante...des accès depuis Uzès/Remoulès,

...en intégrant les enjeux paysagers du Bien aux outils réglementaires

Avoir une politique de planification partagée, Se doter d'un plan paysage, Créer un PLUI intégrant les recommandations du plan de gestion UNESCO, Intégrer les enjeux paysagers du Bien aux outils réglementaires (ScoT, PLUi...),

...en donnant les clés de compréhension de la valeur des paysages au public

Créer un sentier d'interprétation pour la découverte du site, Pédagogie et sensibilisation du public au travers de supports, Se doter de moyens pour sensibiliser (ambassadeurs, équipes dédiées...),

... en intégrant les enjeux de sécurité et d'environnement au plan d'action

Elaborer avec les acteurs compétents un plan de gestion partagé des risques (inondation, sécheresse, incendies...) intégrant les enjeux de sécurité du site (biens et personnes) et environnementaux, Travailler à la réintroduction du pastoralisme sur le site,

... en travaillant en concertation avec la population locale

Pour préserver l'écrin paysager, il faut d'abord définir de quel paysage nous parlons. Ce travail doit être conduit en concertation avec la population locale > création d'une Commission locale ouverte à la population locale pour travailler sur ce sujet. Cette définition doit être partagée par tous, tous les usages et toutes les échelles,

S'adapter au changement de paysages induit par le changement climatique

... en étudiant les scénarii d'évolution possibles

Travail de projection autour des ressources (eau, bois...) > comment gère-t-on les ressources ? A noter que des choses sont déjà en cours sur le sujet, le plan de gestion doit pouvoir recenser les actions en cours.

Protéger et préserver l'ensemble du linéaire de l'aqueduc

...en spatialisant les enjeux sur le linéaire

Le plan de gestion doit permettre de se mettre d'accord sur le linéaire actuel et de s'accorder sur les zones à enjeux.

► LA COOPERATION SCIENTIFIQUE COMME LEVIER DE PRESERVATION DU BIEN

Faire du Bien un sujet de recherche et de coopération scientifique nationale et internationale

...en travaillant sur la connaissance et l'intégration des risques naturels

Intégrer l'étude des risques : incendie, inondation, géologie, sismologie, Faire appel à des acteurs externes tels le CNRS, les Universités, ou coopération avec la faculté de géoscience de Montpellier : volet conservation de la structure de l'aqueduc.

...en complétant la connaissance archéologique autour du Bien

Compléter la connaissance archéologique sur les aqueducs antiques en Europe. Etudier les interdépendances entre les 2 ponts (Par exemple, le rôle du pont Pilot lors des crues de 2002). Approfondir la recherche autour de la pierre utilisée, ses caractéristiques, les façons de construire. Etudier le pont mais aussi le petit patrimoine du linéaire. Techniques du bâti en pierre, gestion des risques naturels, valoriser le savoir-faire. Romanité en Europe. Ponts et ouvrages exceptionnels (viaduc de Millau – Michel Virlogeux).

... étudier la végétation autour du Bien, pour innover et préserver les ressources naturelles

Intégrer la botanique, notamment sur la question des essences des arbres. Élargir à la paléobotanique (histoire de la végétation), botanique actuelle et évolutions à venir (changement climatique). Chercher des innovations pour prévenir les incendies, tant sur l'entretien de la zone tampon que des essences à mettre en place. Mettre en œuvre des projets tutorés sur la valorisation des ressources naturelles de la zone tampon en lien avec la transition énergétique / écologique. Bonnes pratiques sur la gestion d'une réserve de biosphère, d'un géoparc, espaces protégés.

... Élargir le champ d'étude du Comité Scientifique au champ socio-économique

Faire des recherches sur le tourisme et le sur-tourisme, le lien/impact/partenariat avec le tissu économique local. Etudier le flux et les demandes des visiteurs. Gestion des flux, diversification touristique, tourisme 4 saisons.

Mettre en place une politique partagée d'éducation sur le bien dans et hors les murs

...en vulgarisant et diffusant la connaissance autour du Bien

Réaliser un inventaire des connaissances sur le bien et identifier d'éventuels manques. Promouvoir une synthèse archéologique sur l'ouvrage de génie civil.

...en proposant des formats à destination des jeunes publics

Revoir les formats de médiations en intégrant les nouvelles technologies (exemple application mobile pays cathare), la vidéo. Moderniser les espaces muséographiques du musée. Requestionner les interventions hors les murs sur les publics scolaires (supprimées par manque de budget).

COMPTE RENDU / ATELIERS DE CONCERTATION : VALORISER

INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 30 personnes (15 participants aux deux sessions)
- Lieu : Amphithéâtre Pitot – Rive droite
- Dates : atelier 1 : 17 décembre 2019 / atelier 2 : 21 janvier 2020
- Durée : de 14h à 16h30
- Objectifs :
 - Ancrer le plan de gestion dans un projet commun de territoire
 - Capitaliser sur l'expertise terrain des acteurs qui vivent et agissent sur le territoire
 - Réfléchir ensemble aux enjeux de valorisation du Bien UNESCO Pont du Gard
- **Intervenants de l'atelier #3 :**
 - Marie-Eve CORTES – Ville d'Albi
 - Rachel PELTIER-MUSCATELLI – EPCC Pont du Gard
 - Sonia SABATIER – EPCC Pont du Gard
 - Guilhem LATRUBESSE – Paménion
 - Ehora LASNE – Paménion
- **Intervenants de l'atelier #4 :**
 - Rachel PELTIER-MUSCATELLI – EPCC Pont du Gard
 - Sonia SABATIER – EPCC Pont du Gard
 - Guilhem LATRUBESSE – Paménion
 - Ehora LASNE – Paménion

Dans le mot valoriser, seront abordés, l'appropriation du Bien à l'échelle de la zone tampon (691ha), le rayonnement du Bien de l'échelle locale à l'échelle internationale et enfin, la promotion du Pont du Gard.

Ces ateliers sont complémentaires. Les deux ateliers sur la thématique « Valoriser » ont permis d'une part, de se mettre d'accord sur la réalité du Bien aujourd'hui et de converger vers des enjeux forts pour le Bien et d'autre part, de commencer à identifier de premiers leviers pour l'action de demain.

ATELIER 3 VALORISER – 17 DECEMBRE 2019

► DEROULE DE L'ATELIER ET OBJECTIFS DES TEMPS PARTICIPATIFS

- En sous-groupe ; un premier temps d'animation pour identifier les éléments clés à valoriser sur le territoire au sein de l'offre touristique en fonction des différentes cibles identifiées : population locale, touristes étrangers, familles, jeunes, seniors... En guise d'introduction, ont été présentés quelques éléments clés issus d'une enquête « visiteurs » conduite sur le site du Pont du Gard de juin à octobre 2019 ;
- Un second temps d'inspiration pour donner à voir les travaux conduits par la ville d'Albi en matière de coopération scientifique avec le site d'Abomey au Bénin, lui aussi inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité ;
- Un troisième et dernier temps pour faire émerger une vision collective pour le Pont du Gard à 20 ans, proposer aux participants de se placer en témoin du chemin parcouru en 20 ans et identifier les grandes attentes et les défis auxquels devra répondre le plan de gestion.

► TEMPS 1 : ATTRACTIVITE ET IDENTITE DU BIEN

🎯 Déroulé de l'animation : la carte postale

En guise d'introduction pour ce premier temps d'animation, quelques éléments clés ont été présentés aux participants. Ces éléments étaient issus d'une enquête « visiteurs » (taille de l'échantillon : 1525 personnes) conduite sur le site du Pont du Gard entre juin et octobre 2019.

Ces éléments de présentation ont permis de donner un premier aperçu du profil des visiteurs du Pont du Gard. Ces chiffres sont à considérer dans le contexte estival de fréquentation du site et d'après les retours des 1525 enquêtés ayant joué le jeu de l'enquête (questionnaire en ligne de 15 minutes).

Ces éléments ont servi le choix des persona travaillés en seconde partie : **une famille vivant dans la Région (Avignon) et un couple de visiteurs étrangers.**

► L'atelier carte postale (30')

Objectifs : en collectif, partager et échanger autour des propositions d'expériences et de visite du site de sa zone tampon :

- Se projeter dans le parcours de visiteurs cibles (famille en proximité et visiteurs étrangers) ; leur cheminement, leurs impressions, leurs attentes, leurs émotions, le souvenir clé, le témoignage qu'ils en feront auprès de leurs proches, ...
- Travailler collectivement sur l'image désirée et désirable du territoire, l'empreinte qu'il laisse sur le visiteur, son expérience du territoire ...

En 2 groupes, les participants ont été invités à réfléchir au profil, aux attentes et à la carte postale « envoyée » des cibles pré-identifiées en :

- Verbalisant leur expérience du territoire : émotions, sensations, coups de cœur, moments forts ;
- Illustrant leur expérience/leur visite (images, sites, activités, ...).

Aussi, la « Famille en proximité » est composée de 2 parents et 3 enfants (3 ans, 9 ans et 14 ans). La famille vit à Avignon, les parents sont employés de la SNCF. Ils viennent profiter du site au printemps pour y pique-niquer, se déconnecter et passer une journée « au vert ». Ils ne consomment pas sur place, n'envisagent pas de visiter l'espace muséographique mais profitent plutôt du site comme d'un espace de loisirs pour la baignade et la qualité des paysages. Ils ne veulent pas payer le parking et devoir marcher pour accéder.

Pour la famille qui vit dans la Région, le site du Pont du Gard est un site exceptionnel et d'intérêt patrimonial à proximité de chez eux, pour y passer une journée, y faire des photographies souvenirs et pratiquer des activités de nature telles que le vélo, le canoé...



En ce qui concerne **le couple de visiteurs étrangers**, les participants l'ont imaginé entre 46 et 65 ans, non accompagnés. Ils viennent visiter le site UNESCO et découvrir le patrimoine de la Région. Sur le site, ils apprécient une bonne signalétique (en plusieurs langues), de la sécurité, des points d'ombre, des consignes pour leurs affaires, une vue imprenable sur le pont depuis un site de restauration et une offre de découverte culturelle large et étoffée. Ils aiment ramener des souvenirs identitaires du lieu, manger local et pouvoir pratiquer une activité sportive telle que le canoé. Ils veulent « vivre une expérience ». Ils n'aiment pas avoir à faire la queue, la saleté sur le site et les bords de baignade sales (hors du site du Pont du Gard).

Ils illustrent leur expérience au travers d'images de la gastronomie locale (la découverte du marché d'Uzès, par exemple), des activités qu'ils souhaitent pratiquer (activité insolite), les sports de nature et l'hébergement type camping. Ils sont enthousiasmés par l'authenticité de la Région, sa typicité et la diversité du lieu.



Ce temps d'animation a donné lieu à un temps de restitution par table par un rapporteur désigné.

► **TEMPS 2 : INSPIRER ET PARTAGER L'EXPERIENCE DE LA CITE EPISCOPALE D'ALBI**

Marie-Eve CORTES, Directrice des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales de la ville d'Albi est venue partager son retour d'expérience en matière de coopération internationale et de communication autour des enjeux de valorisation et de promotion de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) d'un Bien UNESCO.



- Pour la ville d'Albi, la coopération internationale était un **élément fort du plan de gestion**. Des engagements ont été pris pour mener des coopérations internationales avec d'autres Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est dans ce cadre que la **coopération décentralisée** avec la ville d'Abomey au Bénin a été mise en place. Cette coopération porte sur 3 secteurs : le patrimoine, l'éclairage et l'eau potable. Les deux derniers domaines sont techniques mais ils viennent s'ajouter à l'approche patrimoniale. Albi apprend aussi de l'expérience d'Abomey car si la gouvernance n'est pas instaurée formellement, il y a une gouvernance orale traditionnelle qui s'exerce et fonctionne dans une certaine mesure.

Elle donne quelques **enseignements** :

- **La valorisation des savoir-faire** (ex: accompagner de la ville d'Abomey dans la réhabilitation du patrimoine en faisant attention que les artisans les plus jeunes soient formés par les plus anciens pour maintenir les savoir-faire ancestraux) ;
- **L'usage** demande à être pensé en même temps que la réhabilitation sinon le patrimoine se délabre ;
- **Echanges sur des problématiques de gestion identiques** (gestion du tourisme, prévention du risque incendie par exemple).

Ces actions de coopération internationale permettent de prendre du recul et d'œuvrer à la diversité culturelle.

- En ce qui concerne la promotion de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien, une **marque territoriale** a été créée : « Albi, la Cité épiscopale » ainsi qu'une charte territoriale, co-écrite avec les participants des réunions publiques pour identifier les grandes forces et valeurs du territoire : excellence, authenticité. Toute personne qui s'engage à respecter cette charte à titre professionnel ou personnel, exemple l'organisation d'une conférence sur Albi ou l'accueil du public, peut faire la demande de labellisation pour **devenir ambassadeur d' « Albi, la Cité épiscopale »**. Le dossier est examiné, la personne reçoit un numéro qui lui donne accès à des outils de promotions du territoire, il est autorisé également à utiliser la marque territoriale « Albi, la cité épiscopale ».

Aujourd'hui, cette démarche d'implication se poursuit avec **plus de 900 ambassadeurs embarqués dans la démarche**. De plus, chaque année, sont organisées des réunions publiques sous la forme d'**« États Généraux de l'Albigeois »**.

► TEMPS 3 : SE PROJETER A 20 ANS

L'animateur introduit la séquence : par une projection dans 20 ans « Nous allons nous projeter dans 20 ans, nous sommes le 17 décembre 2039, ... » comme le début d'un récit « nous nous retrouvons aujourd'hui, 20 ans après nos premiers échanges, et nous allons partager notre vision du Pont du Gard 20 ans de rencontres, de synergies, de défis relevés, d'actions conduites pour aujourd'hui ... ».

L'animateur amorce les séquences par un début de phrase imposé et invite les participants à la compléter pendant 5 minutes. Les fins de phrases sont complétées par les participants sur des post-it digitaux.

Voici les contributions des tables pour ce temps d'atelier :

6

Au cours des 20 dernières années, notre plus belle réalisation a vraiment été de ...

... qualifier l'offre de découverte du monument et de son territoire

Améliorer et augmenter les parcours guidés

Rendre accessible des éléments de patrimoine au travers de parcours guidés

Développer l'axe congrès, espace de congrès

Améliorer les abords des sites (paysages, signalétique) depuis la sortie d'autoroute

Développer une offre en réseau de la romanité : Nîmes, Pont du Gard, Arles, Orange

Aménager un sentier de cheminement sur l'ensemble du linéaire

... de mettre en synergie le monument avec les sites d'intérêt de la romanité alentours

Valoriser des sites emblématiques : Uzès Fontaine d'Eure, la Lône Monestière, Semnac (Tunnel), Nîmes

Avoir réussi à mettre en synergie le monument avec les sites secondaires qui ont un lien avec le monument (le château de Saint Privat, les carrières et la grotte)

Valoriser l'ensemble du site Pont du Gard en intégrant le linéaire de l'aqueduc

Rattacher le "Pont du Gard" à son aqueduc : appropriation locale, préservation de l'environnement

Valoriser tout le territoire, intégrer des éléments comme le château de Saint Privat

... d'avoir permis l'appropriation de la VUE du Bien par les acteurs du territoire et plus largement la population locale

D'une manière générale, l'acceptation du site par les acteurs sur le territoire / symbiose entre les acteurs

Mettre en place un réseau d'acteurs privés, des ambassadeurs du site au travers d'une marque territoriale

Pour les riverains : appropriation des savoir-faire et de l'histoire de leur lieu de vie

Capitaliser et saisir l'opportunité de l'intérêt suscitée par l'image du Pont du Gard par les acteurs socio-économiques du territoire pour en faire des ambassadeurs

... éviter les écueils du tourisme de masse

Avoir su contrôler le développement touristique et ce que cela induit (infrastructures, urbanisation, gestion des flux)

Contrôler les pratiques du tourisme de masse > il faut les accompagner et si possible les réorienter vers des alternatives douces qui ont moins d'impacts

Mise en place d'un tarif dégressif inversé pour éviter le phénomène des cars de touristes qui restent trop peu longtemps

En 20 ans, notre démarche a su relever plusieurs défis en dépit de certaines difficultés ...

... développer les sources de financements

Avoir des financements inter-départements, inter-régions

Valoriser le site permettant de rééquilibrer les comptes

... intégrer les enjeux de valorisation du monument dans les grands documents d'aménagements du territoire

Des actions à voir apparaître dans les documents d'urbanisme

Proposer un PLU basé sur le patrimoine, les ressources locales, ressources paysagères mises en évidence par le plan de gestion

De toutes les actions conduites depuis 20 ans, une action est une vraie surprise, c'était vraiment innovant de ...

... avoir su prendre le tournant des nouvelles technologies

Intégration des nouvelles technologies dans la valorisation du site (actualisation des équipements > à juste dose)

Intégrer les innovations technologiques notamment en matière de déplacements

Continuer d'intéresser / de parler aux nouvelles générations

... avoir intégré les enjeux du réchauffement climatique dans la valorisation

Intégrer les enjeux du changement climatique dans la valorisation (préservation ressources, sobriété, mobilité, consommation responsable...)

Valoriser l'aspect naturel du site

Avoir su s'adapter au changement climatique pour valoriser le positionnement du site en tant qu'acteur responsable

Prendre le virage de la transition énergétique / écologique (utilisation des matériaux, énergies renouvelables)

En 20 ans, le plan de gestion nous a vraiment permis de progresser sur ...

... le développement d'un tourisme plus responsable et durable : le slow tourisme

Intermodalité proposée sur le territoire pour permettre la découverte du territoire > déplacements doux et tourisme durable

Améliorer les connexions avec les activités cyclo, randonnée

... avoir donné du sens au périmètre de la zone tampon UNESCO : gouvernance, modèle économique

Élargir le périmètre de protection du Gard (requestionner et donner un côté réglementaire sur la zone tampon)

Dépasser le millefeuille administratif, les circonscriptions administratives Gard-Occitanie / Bouche-du-Rhône-Provence pour créer une dynamique commune autour de la romanité

Mettre en place une gouvernance sur l'ensemble de la zone tampon, en mode partenarial, une gouvernance partagée et fonctionnelle

Création d'une marque territoriale (synergie renforcée entre les acteurs et responsabilisation > charte éthique de promotion du territoire)

Gestion territoriale en commun : Gorges du Gardon et Pont du Gard

Les sortants des temps participatifs de l'atelier 3 VALORISER ont permis de définir des premiers objectifs stratégiques pour les sous-thèmes relatifs à la valorisation du Bien Pont du Gard. Les objectifs stratégiques pré-identifiés issus des sortants du troisième atelier ont fait l'objet d'un temps présentation dédié à l'occasion de l'atelier 4.

ATELIER 4 VALORISER – 21 JANVIER 2020

► DEROULE DE L'ATELIER ET OBJECTIFS DES TEMPS PARTICIPATIFS

- En sous-groupes ; un premier temps pour présenter, s'accorder et s'appropriier les objectifs stratégiques définis d'après les sortants de l'atelier 3 ;
- Un second temps pour prioriser les objectifs stratégiques au travers d'un sondage ;
- Un troisième et dernier temps d'identification des premiers leviers d'actions pour la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques identifiés.

► TEMPS 1 : S'ACCORDER SUR DES OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES

Ce premier temps de présentation avait pour objectif de revenir sur les grands enseignements de l'atelier du 17 décembre et de présenter les objectifs stratégiques pré-identifiés d'après les sortants de ce même atelier. Les participants étaient invités à compléter et amender les propositions d'objectifs stratégiques pré-identifiés pour chaque sous-thèmes du mot clé Valoriser.

Rachel PELTIER-MUSCATELLI et Sonia SABATIER ont explicité le cas échéant, le sens et le choix des objectifs proposés.

APPROPRIATION DU BIEN
Favoriser la compréhension et l'acceptation des aménagements du site par les habitants
Mettre en réseau le Pont du Gard avec ces sites d'intérêt à l'échelle de la zone tampon (parcours guidés, ...)
Améliorer la connaissance des savoir-faire, de l'histoire du site par les habitants (notamment le jeune public) et les acteurs socio-économiques du territoire
RAYONNEMENT DU BIEN
S'appuyer sur les nouvelles technologies pour toucher un public plus large et parler aux nouvelles générations
Mettre en réseau les sites de la Romanité de l'échelle locale (Nîmes, Pont du Gard, Arles et Orange) et à l'échelle internationale
La valorisation du grand paysage, des Gorges du Gardon et de l'aqueduc de Nîmes
PROMOUVOIR LE BIEN
Promouvoir le Bien et le linéaire de l'aqueduc au travers de l'affirmation de l'identité du Bien et de ses valeurs (cf. Grand Site d'Occitanie)
Accompagner la diffusion du Bien à l'échelle des départements et régions voisins
S'appuyer sur un réseau d'acteurs privés de type « ambassadeurs »
Favoriser le développement d'un tourisme durable et de qualité (itinérance douce, productions locales, tourisme 4 saisons...)

Les sortants de ce troisième atelier ont également servi à nourrir les objectifs stratégiques du mot clé Préserver ainsi que les objectifs transversaux :

CONTINUE DE FONCTIONNEMENT DU BIEN

Identifier les sites d'intérêt en lien avec le Bien (Château de Saint Privat, carrières. ...)

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Rendre opérationnels les enjeux du Pont du Gard dans les plans d'aménagement du territoire

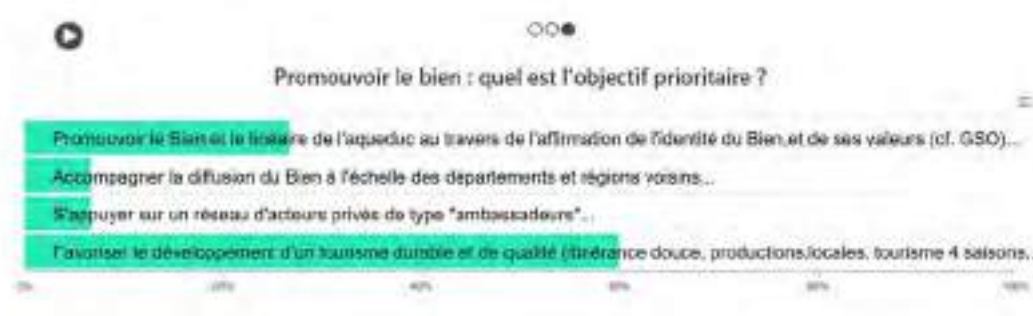
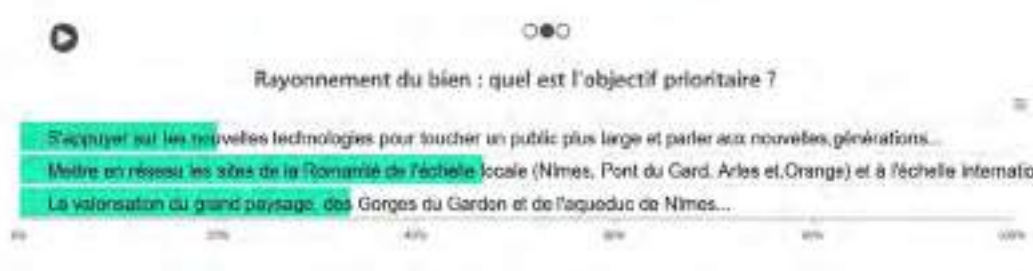
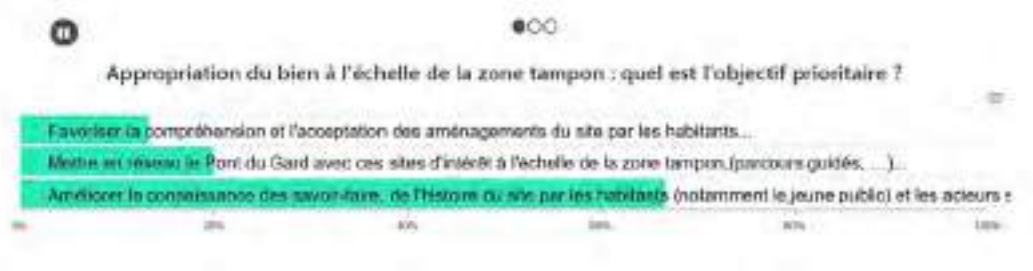
► TEMPS 2 : IDENTIFIER LES ENJEUX STRATEGIQUES PRIORITAIRES

Chaque participant a été invité à prioriser les objectifs stratégiques pour chacun des sous-thèmes à partir de l'outil digital Sondage (illustration ci-dessous). La priorisation devait servir le temps d'animation suivant, les résultats du sondage permettant d'identifier les objectifs stratégiques à travailler en priorité pendant le temps d'animation suivant.

⇒ **15 réponses ont été enregistrées.**



Ci-dessous les résultats du sondage :



► **TEMPS 3 : DECLINER DES PREMIERES REPONSES OPERATIONNELLES**

Les objectifs pour ce dernier temps d'animation étaient de commencer à écrire avec les participants, la feuille de route du plan de gestion en identifiant des premiers leviers d'actions pour les objectifs stratégiques identifiés et partagés avec les participants pour le mot clé Valoriser.

🕒 **Déroulé de l'animation : le mind map**

En sous-groupe et sur la base des résultats du sondage, les participants ont été invités à formuler des premiers leviers d'action pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques prioritaires pour les sous-thèmes Appropriation du Bien, Rayonnement du Bien et Promotion du Bien. Aussi, une table a traité les objectifs stratégiques de valorisation relatifs au sous-thème Valeur paysagère tandis qu'une seconde a travaillé sur les objectifs en lien avec la Coopération scientifique autour du Bien.

A la fin du temps imparti (30 minutes), l'animateur de chaque table a présenté les grandes idées partagées autour des tables. Les participants des tables étaient invités à compléter, si nécessaire, la restitution des animateurs.

► APPROPRIATION DU BIEN A L'ECHELLE DE LA ZONE TAMPON

Améliorer la connaissance des savoir-faire et de l'histoire du site en...

Facilitant l'accès au site et en gérant les flux de visiteurs

Rendre le pont du Gard plus accessible (tarif adapté), Gestion des flux, sécurité des accès, plan Vigipirate, Mesurer les vibrations au pont Pitot (en fonction de la fréquentation), Gérer un espace de liberté avec 1 million de visiteurs, optimiser la gestion des flux sur le site : aires de saison à travailler

Valorisant toute la connaissance existante de l'histoire du site et de sa zone tampon

Période paléolithique (Histoire du site : grotte de la Salpêtrière), Période romaine : la plus connue et documentée, Période contemporaine (gravière (passé industriel), camping), Raconter toute l'histoire du site : Pont du Gard, aqueduc, mais aussi la zone tampon, Événementiels autour de l'évolution du site et des grands paysages / mémoire des usages (collecte d'anciennes photos, témoignages sur usages, etc.)

Valorisant l'artisanat et les productions locales

Création d'une association de bénévoles pour l'exploitation / mise en culture des espaces agricoles, lien avec Mémoires de Garrigue, Initier une journée sur les cultures : récolte et pressage des olives, pastoraisme, vendanges, Valoriser parcelles en friches (ex. au four Château de Saint-Privat), Valoriser les produits dérivés du Pont du Gard : huile d'olive, amandes, thym

Qualifiant et en harmonisant l'offre de services et de découverte du territoire

Prestataires de sports de nature (vélo, canoë-kayak) : harmoniser leurs éléments de communication, l'histoire qu'ils racontent aux visiteurs, Charte de bonnes pratiques : formation, temps d'échange (action potentielle SPL avec OT destination Uzès), Agrément des professionnels qui viennent faire des visites sur le site du Pont du Gard

► RAYONNEMENT DU BIEN

Valoriser le grand paysage, des Gorges du Gardon et de l'aqueduc de Nîmes en...

S'accordant sur une définition partagée de ce grand paysage

Préserver le grand paysage, Nuisances : éolennes (territoire en transition énergétique), ligne à haute tension, entrepôt industriel, Nuisances sonores dans le grand paysage, Définir l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) et l'acceptabilité des projets

Se donnant de grandes orientations de valorisation du grand paysage

Grand paysage : quel paysage voulons nous demain ? Freins : contraintes vécues par les partenaires, Travailler l'acceptabilité, Faire de la pédagogie, Assumer les choix faits sur les projets : intégration paysagère

En sensibilisant le public aux enjeux de valorisation du paysage

Sensibiliser les partenaires (Etat, département) compétents sur les axes routiers, l'étalement urbain, la qualité de l'habitat (expériences menées avec CAUE), Autorisations viennent de l'Etat + Département : améliorer les axes routiers, CAUE : promotion de la qualité architecturale pour l'habitat, cahier de recommandations, animation du territoire avec

architecte conseil, partenariat école d'architectes de Versailles ; formation professionnelle sur culture méditerranéenne (action EPCC)

En travaillant la question du paysage sur tout le linéaire de l'aqueduc

Visite du parcours aqueduc existante (offre associative), Parcours vélo le long de l'aqueduc : aménagement minime à prévoir, Evénements tout au long de l'année, tout le long de l'aqueduc, Parcours culturel de l'aqueduc : rendre visible tous les éléments, amener des visiteurs sur différents villages, Offre culturelle d'Uzès à Nîmes, art contemporain sur le linéaire, Etude existante sur parcours vélo depuis différents points du territoire

Mettre en réseau les sites de la romanité de l'échelle locale (Nîmes, Pont du Gard, Ailes et Orange) à l'échelle internationale en...

En développant une coopération thématique entre les sites

Conception / mutualisation entre les sites de la romanité pour des expositions (co-partenariats, coconcepteurs, location), parcours de visite avec un fil rouge sur les différents sites (thématique de l'eau par exemple), coopération avec les pays méditerranéens voisins qui partagent la même histoire (cf. réseau des aqueducs antiques)

En identifiant d'autres thématiques / sujets qui fédèrent sur le territoire

Rechercher et/ou réfléchir à d'autres sujets qui pourraient être partagés par les sites à l'échelle régionale, travailler sur la thématique de la garrigue et/ou du changement climatique, par exemple, Sur ces sites : coordonner et valoriser les recherches archéologiques, Liens avec les PNR, Alpilles, Camargue ?

En mutualisant la communication autour de ces sites incontournables

Partager une page d'actualités entre les différents sites, Travailler sur le référencement entre les sites de la romanité, Mise en place d'un pass / d'une offre de découverte avec réductions sur les entrées (voire gratuité), Créer une sorte de passeport (Uzès, Pont du Gard, Nîmes) de découverte des sites de la romanité, Créer une application grand public associant les sites

En travaillant sur les déplacements entre les sites

Proposer des transports entre les sites, Faciliter le rattachement d'un site à un autre

► **PROMOUVOIR LE BIEN**

Favoriser le développement d'un tourisme de qualité et durable

En s'appuyant sur les nouvelles technologies pour proposer une offre différenciée et qualifiée

Soisir l'opportunité du développement de la réalité virtuelle pour permettre la découverte du site et qualifier le parcours de visite, Faire connaître le génie Romain par le biais des médias (émission télé « des Racines et des Ailes » sur l'Unité de la Méditerranée)

En travaillant sur une mobilité plus durable et multimodale

Permettre l'arrivée sur le site par les modes doux et transports en commun, Permettre la desserte du Pont du Gard par les gares TGV (Nîmes, Avignon) et communiquer sur ce qui existe déjà, Développer les services autour du cyclotourisme (label accueil-vélo, étapes vélo etc.), Développer une tarification qui promeuve le type de mobilité durable, Incitation forte à

des parcours de visite longs et commentés (au travers de la politique de tarification par exemple, tarif dégressif en fonction du temps passé sur le site)

En proposant une offre de séjour ciblée et personnalisée « à la carte »

Séjours à thème autour de l'aqueduc (culture, sport, nature et gastronomie). Proposer une plateforme qui permette de composer son séjour « à la carte » sur le modèle de la conciergerie. Construction de partenariats entre les acteurs publics et privés pour la création d'offres de séjours. Editer un topoguide à plusieurs entrées thématiques. Visite du terroir culturel et culinaire.

En étant exemplaire

En matière de développement durable, En matière de rénovation (bâtiments zéro Watt). En proposant à la vente et dans le cadre du service de restauration : des produits locaux. En s'efforçant d'avoir un site passif

Comme pour les ateliers en « miroir » du mot clé Préserver, ces deux ateliers ont servi l'écriture du plan d'action pour le plan de gestion du Pont du Gard dans sa zone tampon UNESCO.

COMPTE RENDU / ATELIERS DE CONCERTATION : VIVRE

ATELIER 5 VIVRE – 3 MARS 2020

INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 14 personnes
- Lieu : Amphithéâtre Pitot – Rive droite
- Date : 3 mars 2020
- Durée : de 14h à 18h30
- Objectifs :
 - Ancrer le plan de gestion dans un projet commun de territoire
 - Capitaliser sur l'expertise terrain des acteurs qui vivent et agissent sur le territoire
 - Réfléchir ensemble aux enjeux de valorisation du Bien UNESCO Pont du Gard
- Intervenants de l'atelier #5 :
 - Rachel PELTIER-MUSCATELLI – EPCC Pont du Gard
 - Sonia SABATIER – EPCC Pont du Gard
 - Edith DELQUE – Parménion
 - Enora LASNE – Parménion

Dans l'atelier relatif au mot « Vivre », ont été abordés le sujet des usages du Bien et de sa zone tampon, de la sécurité autour du Bien ainsi que le cadre réglementaire inhérent à la gestion d'un Bien UNESCO et d'un monument historique comme le Pont du Gard.

Cet atelier 5 « Vivre » a permis d'échanger autour des usages connus du Bien UNESCO, de se mettre d'accord sur la réalité du Bien et de converger vers des enjeux forts pour la gestion des usages autour du site et de sa zone tampon.

► DEROULE DE L'ATELIER ET OBJECTIFS DES TEMPS PARTICIPATIFS

- Un premier temps en sous-groupe, pour recenser tous les cas d'usages sur le site et sa zone tampon UNESCO et coconstruire des grandes familles de cas d'usage ;
- Un second temps de rappel du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le plan de gestion du Pont du Gard ;
- Un troisième temps en sous-groupe, pour caractériser les usages actuels du site et de sa zone tampon ;
- Et enfin, un dernier temps pour faire émerger une vision collective pour le Pont du Gard à 20 ans.

► TEMPS 1 : IDENTIFIER LES CAS D'USAGES SUR LE SITE ET SA ZONE TAMPON UNESCO

👉 Objectifs de ce temps participatif

L'objectif de ce premier temps participatif était d'abord, de recenser tous les cas d'usage sur le site du Pont du Gard et de sa zone tampon pour ensuite définir ensemble, les grandes familles de cas d'usage du site à travailler dans le troisième temps de l'après-midi.

🕒 Déroulé de l'animation (30')

A partir de l'outil digital de concertation Brainstormin et pendant 10 minutes, les participants ont été invités à renseigner toutes les pratiques et les usages qu'ils connaissent sur le site et plus largement dans le périmètre de la zone tampon.

Une carte au format A3 était disposée sur chacune des 2 tables d'animation pour rappeler le périmètre du site géré par l'EPCC et la zone tampon que le plan de gestion intéresse.

A la fin du temps impartit, les 50 contributions ont été projetées à l'écran et commentées par l'animatrice.

Dans un second temps, et sur la base des 50 contributions de la première partie, l'animatrice



a proposé aux participants d'identifier plusieurs grandes familles de cas d'usages.

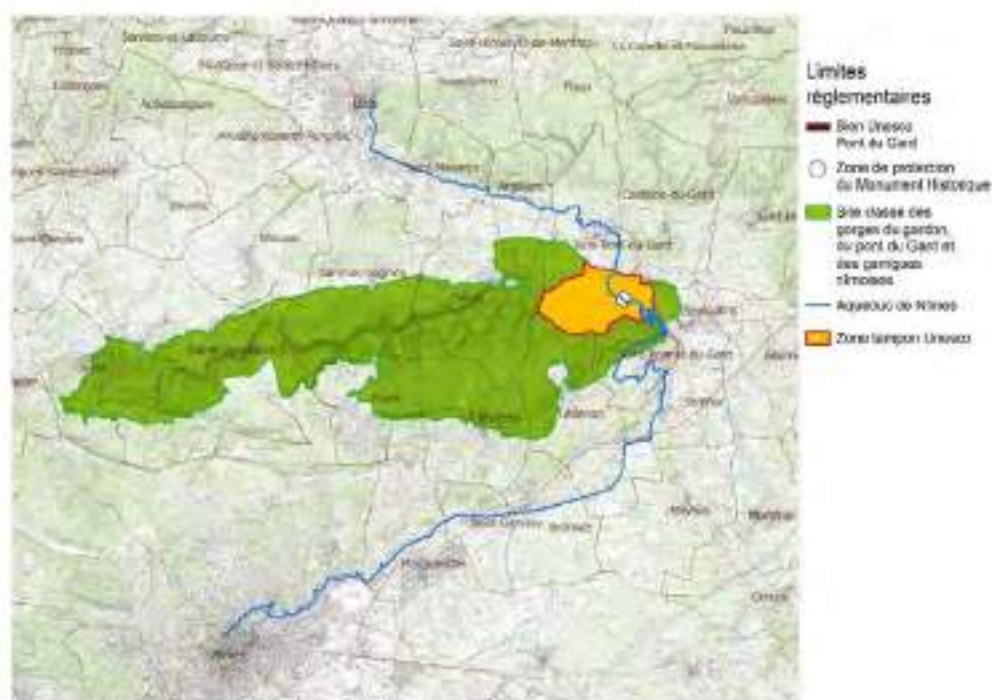
Voici les grandes familles de cas d'usage identifier avec les participants :

- **Loisirs (activités de pleine nature)**
- **Opérateurs socio-économiques (accueil, hébergements, prestataires d'activités sportives, restauration, boutique, épicerie, activités agricoles, ...)**
- **Education (médiation) et culture (manifestations et découverte du patrimoine)**
- **Scientifique (études naturalistes, visites naturalistes, suivis d'espèces etc.)**
- Événementiel (réception, séminaires d'entreprises, conférences)
- Habitat non marchand (enjeu de maîtrise de l'habitat)
- Militaire

Les 4 premières grandes familles de cas d'usage (en gras au-dessus) ont été choisies par les participants pour être traitées dans le temps 3 de l'atelier.

► TEMPS 2 : GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITE POUR LES VISITEURS

Après avoir recensé, d'après la connaissance des participants, les usages connus du site et de sa zone tampon, ce deuxième temps avait pour objectif de rappeler le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le plan de gestion, à savoir : le site classé des Gorges du Gardon, du Pont du Gard et des garrigues nimoises et la zone de protection du Monument Historique.



Ci-dessous, la carte projetée lors de la présentation :

Rachel Peltier-Muscattelli a rappelé l'enjeu de bien connaître tous les usages autour du Bien et de sa zone tampon pour pouvoir les concilier de la manière la plus pertinente et durable possible. L'objectif final étant de garantir un accueil de qualité pour les usagers locaux et les touristes étrangers.

Par ailleurs, un focus a été fait sur le Schéma de pratiques de canoë-kayak des Gorges du Gardon. L'objectif étant de partager une initiative locale de structuration d'une pratique de loisirs sur un site protégé.

Stéphanie Ferrier, chargée de mission au Syndicat mixte des Gorges du Gardon et participante à l'atelier, a été invitée à présenter les grands enjeux et objectifs de ce schéma.

- Au cœur d'un site protégé et désigné Réserve de Biosphère par l'UNESCO, il est nécessaire de parvenir à un développement équilibré des loisirs de rivière afin de

mieux concilier accueil des visiteurs et préservation du patrimoine naturel et paysager. C'est la raison pour laquelle le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) s'est lancé en 2018 dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement des sites dédiés à la pratique du canoë-kayak sur son territoire.

Les objectifs du schéma des sites de pratiques de canoë-kayak étaient de mieux équilibrer les flux, de limiter les impacts sur la biodiversité et l'environnement et de proposer des aménagements qualitatifs autour de la pratique du canoë-kayak.

Pour ce faire, un travail de diagnostic a été conduit et présenté lors d'un comité de pilotage à l'ensemble des loueurs de canoë-kayak, des élus, du comité départemental de canoë-kayak et des partenaires techniques. Sur la base de ce diagnostic partagé, des scénarii d'aménagement ont été élaborés et de nouveau présentés aux acteurs partenaires pour parvenir à une solution partagée et acceptée de tous : un schéma de structuration de la pratique du canoë dans les Gorges du Gardon.

► TEMPS 3 : CARACTÉRISER LES USAGES ACTUELS SUR LA ZONE TAMPON UNESCO

L'objectif de ce troisième temps d'animation était de dresser un diagnostic partagé (forces, faiblesses, opportunités, menaces) des 4 grandes familles de cas d'usage identifiées en amont.

Ce travail nous a permis d'identifier les défis et enjeux en matière de gestion des usages auxquels le plan de gestion devra répondre.

► L'atelier : Matrice AFOM

Objectifs : en collectif, dresser un diagnostic des forces, faiblesses, opportunités et menaces relatifs aux 4 familles de cas d'usage identifiées en première partie.

Cet outil a l'avantage de synthétiser les forces et faiblesses de la famille de cas d'usage étudiée au regard des opportunités et menaces générées par son environnement.

- Les forces et faiblesses correspondant à l'**axe interne** : les ressources possédées conférant un avantage (forces) ou le manque au regard d'un, voire plusieurs facteurs clés de succès (faiblesses).
- Les opportunités et menaces correspondant à l'**axe externe** : les éléments de l'environnement externe qui ont/pourraient avoir un impact sur les pratiques du site et de sa zone tampon.

*SWOT correspondant en anglais à : Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunités (opportunités), Threats (menaces)

Aussi, en sous-groupe, les participants ont traité les familles de cas d'usage suivants : Loisirs, Opérateurs socio-économiques, Education et culture ainsi que Suivi scientifique.

Voici les contributions des tables pour chaque matrice :

► **Opérateurs socio-économiques (hébergement, restauration, ...)**

Forces :

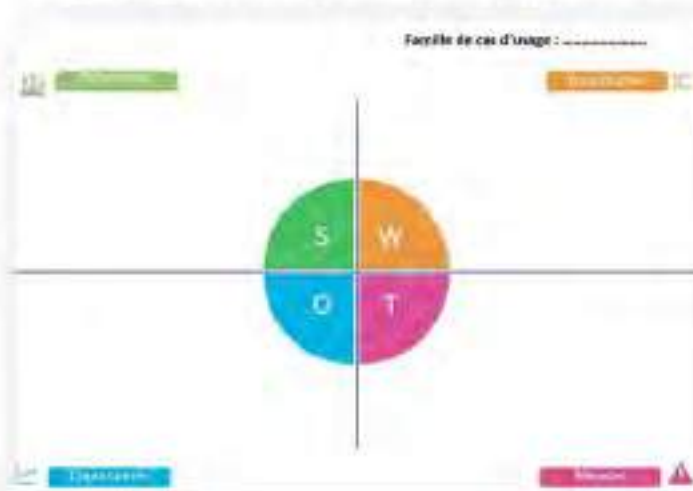
- La beauté et la qualité des paysages de la zone tampon
- La qualité et le standing des aménagements et des installations sur le site
- La préservation des espaces naturels autour et sur le site

Faiblesses :

- Le périmètre de la zone tampon qui n'est pas pertinent au regard de la géographie et des usages sur le territoire
- Une multitude d'interlocuteurs et de gestionnaires = millefeuille administratif
- Un sur-classement de la zone (Natura 2000, site classé, monument historique ...)
- Un bémol sur le service des routes du département

Opportunités :

- Une offre de randonnée pédestre de grande qualité (350km de sentiers balisés)
- La fusion récente de 2 offices de tourisme = cohérence des territoires et promotion harmonisée du territoire
- Le développement du label Accueil-vélo = une démarche de qualification des services sur le territoire
- Les initiatives de gestion des usages par les parties prenantes du territoire comme l'exemple du schéma de structuration des acteurs du canoë-kayak (SMGG)



- La réouverture de la gare de Remoulins = enjeux d'accessibilité
- La Voie Verte d'Uzès à Nîmes

Menaces :

- Le changement climatique qui

- risquerait d'impacter les activités
- Le développement urbain dans les cônes de visibilité du territoire (exemple du hangar Amazon)
- L'appellation de la Gare de Nîmes-Pont du Gard qui entraîne une mauvaise lecture du territoire
- Les risques sanitaires et économiques inhérents au 21^{ème} siècle

► **Loisirs (activités de nature : vélo, randonnée, course, baignade etc.)**

Forces :

- La richesse des expériences possibles
- La qualité des paysages et de l'espace naturel en général
- La complémentarité des usages entre activités de pleine nature et découverte du patrimoine

Faiblesses :

- Forte saisonnalité des activités (diversification des usages sur les franges de saison)
- La qualité des cheminements (fléchage, maillage, revêtement)
- Les conflits d'usage qui peuvent altérer la qualité de l'expérience
- Un accueil plus qualitatif pour certains usages (vélos, canoë)
- Des contraintes réglementaires qui ne sont pas en adéquation avec les attentes du public
- Un manque de dialogue entre les acteurs du territoire et les services de l'Etat
- Une mauvaise connaissance des publics

Opportunités :

- L'évolution du modèle économique
- Les activités vélo en croissance : arrivée de la « voie verte », développement du vélo électrique, ...
- La création d'une marque territoriale « Pont du Gard » = charte de bonnes pratiques d'accueil, contenu informatif et pédagogique sur le Pont, etc...

Menaces :

- Le changement climatique
- L'augmentation non maîtrisée et non régulée des activités
- Le tourisme de masse

► **Education et culture**

Forces :

- Un service de médiation sur le site de qualité (4 médiateurs)
- La qualité des expositions temporaires proposées et l'espace muséographique

Faiblesses :

- Le fait que la médiation se limite au périmètre du site et ne prenne pas en compte l'ensemble de la zone tampon
- Adapter la qualité de l'accueil à l'année

Opportunités :

- Élargir le volet historique de la Romanité vers le futur – Raconter l'histoire
- Avoir sur le site un centre éducatif pour transmettre
- Adapter les amplitudes horaires aux saisons

Menaces :

- Anticiper les impacts du changement climatique
- Evolution des comportements
- Evolution des outils de médiation et de pédagogie

► **Suivi scientifique (études naturalistes, archéo, architecture, ...)**

Forces :

- Continuité du site (toutes les phases de la vie du site sont représentées et ont pour partie été étudiées)
- Les vestiges archéologiques exceptionnels
- Les espèces endémiques (aigles, odonates, chiroptères, flore, ...)
- Richesse patrimoniale très dense et concentrée sur la zone et au-delà
- Etat de conservation du monument
- Conseil Scientifique du Pont du Gard (COS)

Faiblesses :

- Développement d'espèces nuisibles sur le site (sangliers notamment)
- Fragilité du patrimoine matériel et naturel

Opportunités :

- Grotte de Saint Privat et son château
- Opportunités de nouvelles découvertes archéologiques
- Archéologie préventive systématique
- Médiation autour des patrimoines

Menaces :

- Pillages et braconnages
- Risque sismique, incendie, inondations, attentats, ...

► **TEMPS 4 : SE PROJETER A 20 ANS**

« Nous allons nous projeter dans 20 ans, nous sommes le 3 mars 2040, ... » comme le début d'un récit « nous nous retrouvons aujourd'hui, 20 ans après nos premiers échanges, et nous allons partager notre vision du Pont du Gard ..., 20 ans de rencontres, de synergies, de défis relevés, d'actions conduites pour aujourd'hui ... ».

L'animatrice a amorcé les séquences par un début de phrase imposé et a invité les participants à la compléter pendant 5 minutes. Les fins de phrases ont été complétées en direct par l'animatrice sur la base du support de présentation projeté.

Voici les contributions pour ce temps d'atelier :

En 20 ans, notre plus belle réussite en matière de gestion des usages aura été de...

- ... d'avoir fait du site et de sa zone tampon, un site vivant où l'économie et les usages sont possibles en cohabitent en bonne intelligence
- ... développer une marque territoriale qui aura été appropriée par les acteurs du territoire
- ... d'avoir fait évoluer la zone tampon en adéquation avec les enjeux de préservation et de conservation du territoire

Notre démarche a su éviter plusieurs écueils comme...

- ... l'amélioration et l'évolution de la gouvernance
- ... d'avoir su organiser la mobilité et les déplacements doux (véhicules électriques et autres)
- ... d'avoir réussi l'articulation entre enjeux de développement du territoire et le site
- ... d'avoir réussi à appliquer et à faire vivre le plan de gestion (évaluation)
- ... d'avoir évité les écueils du tourisme de masse

De toutes les actions conduites depuis 20 ans, c'était vraiment innovant de ...

- ... d'avoir su anticiper l'évolution et le décalage des pratiques sur les franges de saison
- ... d'avoir su développer les partenariats public / privé (coopération, mécénat, ...)
- ... d'avoir su faire preuve d'innovation en matière de modalités de gouvernance
- ... d'avoir intégré et su s'appuyer sur les innovations technologiques pour la découverte du site
- ... d'intégrer la transition énergétique et écologique dans la gestion du site et de ses pratiques

En 20 ans, le plan de gestion nous a donc permis de progresser sur ...

- ... les modalités de gouvernance
- ... la cohabitation et la cohérence des usages
- ... une offre de services adaptée à la fréquentation
- ... la connaissance des publics
- ... la notoriété du Pont du Gard (marque territoriale internationale)

Les sortants de ce temps d'atelier ont été versés aux sortants des ateliers précédents et servent l'écriture du plan d'action pour la gestion du plan de gestion.

ATELIER 6 VIVRE – 7 JUILLET 2020

INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 19 personnes
- Lieu : Amphithéâtre Pitôt – Rive droite
- Date : 7 juillet 2020

- Durée : de 14h à 17h
- Objectifs :
 - Rappeler la démarche globale (son bien-fondé, l'ambition et le sens)
 - Rappeler les objectifs et le calendrier du cycle d'ateliers miroir
 - Faire émerger des pistes d'action pour le mot clé Vivre
- **Intervenants de l'atelier #6 :**
 - Sébastien ARNAUX – EPCC Pont du Gard
 - Rachel PELTIER-MUSCATELLI – EPCC Pont du Gard
 - Philippe MERCIER – Mission UNESCO - DRAC Occitanie
 - Mounir BOUCHENAKI - UNESCO
 - Guilhem LATRUBESSE – Ethics Group / Parménion
 - Enora LASNE – Ethics Group / Parménion

Dans ce dernier atelier, ont été rappelés l'ambition et le sens donné à la démarche de co-construction du plan de gestion, des pistes d'action autour des usages et de l'économie du territoire (site, zone tampon et au-delà) ont été discutées et un éclairage sur les prochaines étapes de validation du plan de gestion et sur les attentes de l'UNESCO au travers de deux témoignages d'experts a été proposé aux participants.

► PROPOS INTRODUCTIFS PAR SEBASTIEN ARNAUX – DIRECTEUR DE L'EPCC

Nous voulons aujourd'hui ancrer le projet de plan gestion dans le territoire et cet ancrage passe par une relation étroite avec l'ensemble des acteurs qui font et vivent sur le territoire. La réussite de la concertation est un enjeu majeur. Il faut le réussir et pour le réussir il faut arriver à se dépasser chacun. Il faut que l'on se surpasse et pour ça nous avons quelque chose qui par nature nous rassemble, c'est le Pont du Gard. Aujourd'hui, il faut s'appuyer sur votre/ notre expertise partagée pour construire un projet qui a du sens. Nous aurons besoin de cette intelligence collective qui s'est construite au fil de ces derniers mois avec les ateliers pour les phases de mise en œuvre du plan de gestion. En clair, collectivement nous avons une obligation de résultats. Fixer un cap, c'est essentiel, c'est la vocation du plan de gestion : être opérationnels et dans le concret.

Je vous remercie encore d'avoir une fois encore répondu présent aujourd'hui, c'est un moment important pour vous, pour l'EPCC, et pour le sens que nous allons donner au plan de gestion du Pont du Gard.

► 691 HA A GERER DE CONCERT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Ces propos introductifs ont été l'occasion de rappeler le périmètre du plan de gestion. La zone tampon UNESCO ne correspond pas au parcellaire géré par l'EPCC du Pont du Gard (165 ha). La zone qui nous préoccupe pour le plan de gestion UNESCO est une zone de 691 ha. C'est pourquoi l'intervention de tous les gestionnaires en compétence et en action sur l'ensemble de ce territoire est une condition indispensable pour assurer une gestion pertinente du Bien inscrit (carte de situation en page 4 de ce document).

► RETOUR SUR LES MODALITES DU CYCLE D'ATELIERS-MIROIR

Les modalités et les dates des ateliers miroir ont été rappelés. Ces 6 ateliers-miroir sont complémentaires. Le premier a permis de partager collectivement un diagnostic, de se mettre d'accord sur la réalité du bien aujourd'hui et de converger vers des enjeux forts pour le Bien et le second de réfléchir à des premiers leviers d'action pour la mise en œuvre du plan de gestion. Les deux ateliers sont conçus pour être complémentaires. C'est donc en participant aux deux sessions d'ateliers d'un même mot clé que les membres du Comité de Bien ont pu contribuer dans son ensemble au sujet qu'ils souhaitaient travailler.

► DEROULE DE L'ATELIER ET OBJECTIFS DE L'APRES-MIDI

- Un temps de propos introductifs pour rappeler le déroulé de la concertation avec les membres du Comité de Bien ;
- Un second temps de présentation des grands enseignements de l'atelier 5 et des axes stratégiques identifiés d'après les contributions des participants ;
- Un troisième temps participatif pour identifier des pistes d'action pour les axes stratégiques relatifs aux usages et à l'économie autour du Bien et de son territoire ;
- Un temps pour revenir et prioriser les objectifs stratégiques identifiés pour les mots clés Préserver et Valoriser ;
- Des témoignages par des experts UNESCO, Messieurs Bouchenaki et Mercier ;
- Et enfin, un dernier temps pour dresser avec les participants un bilan qualitatif du cycle d'ateliers et des attentes vis-à-vis du prochain Comité de Bien.

► TEMPS 1 : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER 5

L'objectif de ce premier temps participatif était de rappeler les grands enseignements de l'atelier 5 et de présenter les axes stratégiques identifiés d'après les contributions issues de l'atelier.

Aussi, au total, ce sont 50 contributions qui ont émergé du temps 1 de l'atelier 5. Ces contributions ont permis d'identifier dans un second temps, et avec les participants à l'atelier, des grandes familles de cas d'usages qui ont été rappelées à l'occasion de l'atelier 6 :

- **Loisirs** (randonnée, vélo, baignade, pêche) ;
- **Opérateurs socio-économiques** (accueil, hébergements, prestataires d'activités sportives, restauration, boutique, activités agricoles, ...)
- **Education (médiation) et culture** (manifestations et découverte du patrimoine) ;
- **Scientifique** (études naturalistes, visites naturalistes, suivis d'espèces etc.).

Sur la base des discussions et des contributions issues de l'atelier, 4 axes stratégiques pour le mot-clé Vivre ont été identifiés :

- **Un site vivant où l'économie est développée ;**
- **Un territoire où les usages sont apaisés et cohabitent en bonne intelligence ;**
- Anticiper et s'adapter aux besoins des visiteurs ;
- Découverte du patrimoine et événementiel associé.

Les deux derniers axes sont transversaux et ont déjà fait l'objet d'échanges et de propositions d'actions dans les autres ateliers. Il a donc été proposé aux participants de travailler les axes stratégiques pour le mot clé Vivre relatifs à l'économie et aux usages du Bien et de sa zone tampon.

► TEMPS 2 : TRAVAILLER LES AXES STRATEGIQUES POUR LE MOT CLE « VIVRE »

▢ Objectifs de ce temps participatif

Ce temps participatif devait permettre d'identifier des premières pistes d'action pour la mise en œuvre des 2 axes stratégiques proposés à la concertation :

- Un territoire où les usages sont apaisés et cohabitent en bonne intelligence ;
- Un site vivant où l'économie est développée.

Pour rappel, le listing des 35 axes stratégiques (en annexe) était imprimé et disposé en double exemplaire sur chaque table d'animation.

▢ Déroulé de l'animation (40')

Cette animation est basée sur la complémentarité des contributions des temps d'animation. Les participants ont ainsi été invités à être force de proposition quant aux usages et à l'économie liés au site et à sa zone tampon au travers de deux rounds participatifs de 25 et 15 minutes.

Deux tables ont ainsi travaillé pendant 25 minutes sur les usages autour du Bien et de sa zone tampon tandis que deux autres tables travaillaient sur l'économie liée au site.

A la fin du temps imparti, les tables ayant travaillé les usages ont été invitées à travailler sur le sujet de l'économie en repartant des contributions faites par le premier groupe. Et inversement, les tables ayant travaillé l'économie pendant le premier round, ont eu 15 minutes pour réagir et compléter les contributions sur les usages issues du 1^{er} round.

▢ Un territoire où les usages sont apaisés et cohabitent en bonne intelligence

Voici les contributions pour l'axe stratégique « un territoire où les usages sont apaisés et cohabitent en bonne intelligence » (48 contributions) :

• Organiser le partage d'usages sur le site du Pont du Gard et dans sa zone tampon

Organiser sur le site le partage des usages (conflit d'usage piétons > vélos) avec un « espace de cohabitation » allant du vieux moulin jusqu'aux terrasses. Affirmer le principe d'un partage des usages, Organiser le passage de la voie verte en harmonie pour assurer un partage des usages (vélo, équitation, ...). Ligne d'eau matérialisée en période estivale entre la plage amont et la plage aval, Organiser et mieux structurer la pratique de la randonnée depuis le site et dans sa zone tampon, Schéma d'aménagement des activités Canoë (embarcadère non visible du site / gouvernance rivière / sécurité communication autour du risque).

- **Mieux maîtriser les usages sur le site et sa zone tampon**

Réglementer juridiquement le plongeon depuis le pont, Trouver un moyen juridique de maîtriser le nombre de canoës à la journée sur le Gardon, Pratique de l'aviation : maîtriser / limiter le survol du site, Imaginer des plages horaires pour la pratique du canoë (cf. exemple de l'Ardèche), Trouver une capacité de régulation de la pratique du canoës par les opérateurs (système de réservation ?), Pouvoir de police du site donné à l'intercommunalité, Faciliter la pratique de la pêche (démarches administratives) sur le site.

- **Valoriser les services existants associés à l'offre de découverte du territoire et les développer**

Communiquer sur l'offre d'activités ludiques existantes (ludothèque et espace jeux extérieur), Travailler sur le numérique pour exploiter et capitaliser sur les 4 carto-guides existants, Développer le label « accueil vélo », Proposer et réactiver une offre éphémère d'activités et d'installation pour l'animation du site (bibliothèque mobile par exemple), Travailler sur la stratégie de l'offre famille, Créer un itinéraire randonnée sur le thème de l'aqueduc (sentier d'interprétation), Organiser pour les usages les services rendus aux cyclistes (Maillage et bornes de rechargement), Améliorer les sentiers existants PR et GR.

- **Assurer une gestion qualitative et quantitative de l'eau du Gardon**

Anticiper l'usage agricole de l'eau, Installation d'échelles de niveau d'eau en complément de vigie, Schéma directeur de l'eau du Gard à intégrer dans la gestion du site, Création d'un Observatoire des activités et de l'eau, Sécuriser la ressource en eau du territoire (qualitatif /quantitatif), Favoriser la création d'une activité autour de l'eau pour réduire la pression sur le site (thermes, parc aquatique).

- **Mieux connaître les usages et leurs impacts sur le site et sa zone tampon**

Conduire une étude acoustique sur les nuisances induites par le circuit de Lédénon, Anticiper des nouvelles pratiques sur la rivière.

- **Sécuriser les usages sur le site et sensibiliser le public au risque incendie**

Essayer de trouver l'équilibre entre préservation du risque incendie et préservation de la biodiversité, Communiquer sur la stratégie de lutte contre l'incendie sur le site, Sécurité : mieux informer et sensibiliser le public sur les risques incendie autour du site et de sa zone tampon, Sécuriser le site et son image.

- **Un site vivant où l'économie est développée**

Voici les contributions pour l'axe stratégique «Un site vivant où l'économie est développée » (34 contributions) :

- **Valoriser les produits locaux et les savoir-faire du territoire**

Avoir des commerces tournés vers les produits locaux, Développer la vente directe avec les aménagements nécessaires chez les producteurs, Mettre en avant ces produits et ces savoir-faire sur le site du Pont-du-Gard, Structurer les offres autour des produits locaux (route des vins, ouverture des chais), Exposer le savoir-faire local comme la taille de Pierre, la céramique, les bijoux, Faire un lien entre le musée du pont du Gard et les sites des carrières locales, Valoriser les productions locales comme la truffe, l'huile d'olive (événementiel)

- **Développer la mobilité douce et l'offre touristique liée**

Promouvoir la pratique du vélo en s'appuyant sur le label Accueil Vélo, Organiser les itinéraires (boucles, circuits ludiques) et sécuriser les aménagements vélo (traversée de départementales), Mettre en tourisme les itinéraires vélo (points d'intérêt, restauration), Proposer les modalités de traversée du site de Pont-du-Gard à vélo, Mutualiser les parkings du site comme point de départ pour développer différentes prestations touristiques, Mettre en place des navettes ou des locations de vélo depuis la gare de Remoulins, Promouvoir les itinéraires depuis la ViaRhona

- **Améliorer la qualité de l'offre touristique**

Définir un niveau de qualité et une charte pour les professionnels du Pont-du-Gard, S'appuyer sur les labels existant pour l'hébergement (Gites de France, Bienvenue à la ferme, etc.), Développer l'offre d'hébergement sur les séminaires pour les pros et sur les gites de groupe pour les randonneurs, Qualifier les activités nature et sportives (canoës, vélo...) pour proposer une gamme d'offre valorisée, Développer des offres couplées, packagées : hébergement avec activités de loisirs, Renouveler les animations, les activités ludiques autour du Pont-du-Gard pour inciter les visiteurs à revenir, Accompagner des projets d'hébergement ou de lieux culturels (Château de Castille, Château de Saint-Privat, Vieux Moulin, etc.)

- **Renforcer la visibilité sur internet et la coordination des professionnels**

Mutualiser et harmoniser les sites internet sur la destination touristique (communication commune pour valoriser le territoire), Capitaliser sur une carte touristique commune avec un pass découverte, Mettre à jour les données touristiques (études de marché, diagnostic) et les partager, Prévoir des assises du tourisme avec les acteurs pour définir une stratégie touristique commune, Utiliser le dispositif Grand Site Occitanie pour fédérer les professionnels

► **TEMPS 3 : A PROPOS DES MOTS CLES PRESERVER ET VALORISER**

➔ **Objectifs de ce temps participatif**

Faire réagir les participants sur la base des objectifs stratégiques identifiés pour les mots clés Préserver et Valoriser. Quels sont, selon vous, les 3 chantiers prioritaires pour répondre aux enjeux de valorisation, de préservation et de développement du Pont du Gard et plus largement de son territoire ? (19 répondants)

➔ Déroulé de l'animation (15')

A partir de l'outil digital « Sondage », les participants ont été invités individuellement à prioriser les 3 objectifs stratégiques pré-identifiés pour les mots clés Préserver et Valoriser.



Les deux objectifs stratégiques plébiscités pour le mot clé « Préserver » marquent l'intérêt des participants d'aller au-delà du monument du Pont-du-Gard et d'intégrer tant l'écrin paysager sur la zone tampon que l'ensemble des sites remarquables qui se situent tout le long de l'aqueduc. C'est une vision large du site qui est partagée par les acteurs de la concertation.



L'objectif stratégique qui arrive en tête pour le mot clé « Valoriser » concerne le sujet du présent atelier et vise à développer un tourisme exemplaire avec les professionnels et à valoriser les produits locaux et des pratiques plus vertueuses sur le volet environnemental. Le second point concerne l'enjeu d'appropriation par les populations locales, notamment le jeune public, et la mise en avant des savoir-faire propres au territoire. Enfin, le troisième

objectif stratégique rejoint le vote sur le mot clé « Préserver », à savoir une vision large du site intégrant le grand paysage, les gorges du Gardon et l'aqueduc jusqu'à Nîmes.

► **Extrait des témoignages de Messieurs Mercier et Bouchenaki**



► **Philippe MERCIER – Chef de la mission d'évaluation UNESCO - DRAC Occitanie**

Le plan de gestion d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial doit garantir la préservation, la valorisation et le partage de sa valeur universelle exceptionnelle. L'UNESCO en attend aussi l'identification des enjeux à relever, auxquels doivent répondre les actions mises en place dans le cadre du plan.

Il est important que **le plan de gestion soit partagé par tous**, et que les actions impliquent tous les acteurs institutionnels et privés. Un suivi régulier doit être organisé, et des indicateurs doivent permettre de mesurer sa mise en œuvre et son efficacité, afin de pouvoir **l'adapter aux évolutions du territoire** si nécessaire.

► **Mounir BOUCHENAKI - Directeur général de l'ICCROM**

La *Convention* de 1972 - qui réunit aujourd'hui 175 États parties et 730 sites inscrits - représente l'une des composantes majeures de l'action de l'ONU pour la sauvegarde du patrimoine et de la diversité culturelle. Au-delà de tous les enjeux évoqués, il y a cette notion de **partage à l'international** avec d'autres nations engagées dans la même démarche de coopération entre les régions du monde. Ce travail est important parce qu'au-delà des enjeux que l'on peut identifier pour les territoires, il y a aussi une adhésion aux valeurs de l'UNESCO ; ce sont celles de la démocratie, du dialogue interculturel, de la défense des droits de l'Homme et de la promotion de la culture...

Un des points essentiels pour l'UNESCO également est la préservation du patrimoine dans un souci de **transmission aux générations futures** par le biais de l'action culturelle à créer dans ces territoires pour prolonger la vie autour de ces Biens inscrits sur la liste du patrimoine Mondial. De nombreuses actions sont engagées et y contribuent : expositions permanentes ou itinérantes, événements et manifestations locales et européennes, publications, travail avec le monde artistique, ... et un volet à développer pour construire des partenariats culturels et scientifiques à l'échelle mondiale pour s'ouvrir davantage à la coopération Internationale.

Enfin, troisième élément fondateur, l'**économie du territoire** dans lequel s'inscrit le Bien, les objectifs que doit se fixer le plan de gestion sont le **maintien du patrimoine en optimisant ses usages**, la valorisation de l'aqueduc, et en faisant profiter les territoires « dans leur épaisseur ». Sur la valorisation de l'ensemble de l'aqueduc, cela peut amener à questionner le périmètre de la zone tampon et à la faire évoluer. Enfin, le lien avec le territoire se fait au travers de l'appropriation, par les habitants, de la valeur universelle exceptionnelle, notamment auprès des jeunes. C'est sur ces bases que l'élaboration du plan de gestion doit être menée, et elle doit rester votre fil rouge pour les actions que vous mènerez. Tout l'enjeu du travail sur la gouvernance avec l'État, la Région, les collectivités territoriales, doivent encourager un modèle de développement innovant et qui soit soutenable.

► TEMPS 4 : RETOUR SUR LE CYCLE DES ATELIERS MIROIRS

➡ Objectifs de ce dernier temps participatif

Connaitre le ressenti des participants aux ateliers, leur regard sur la démarche engagée depuis la réunion de lancement en septembre. Evaluer ensemble la démarche : la méthodologie appliquée, les techniques d'animation, format, récurrence, communication avec l'équipe projet, disponibilité de l'information...

Les points forts de la démarche :

- Diversité des partenaires et des points de vue
- Intérêt des témoignages (Albi, ABFPM, UNESCO, membre du COS ...)
- Rythme des ateliers intéressant : diversité et intérêt pour les animations, temps d'animation courts, travail en petits groupes
- Utilisation de différents outils numériques qui permettent de réagir en direct
- Récurrence qui installe une dynamique en « mode projet »
- Format convivial, échanges facilités

Les points d'amélioration :

- Manque de représentativité des élus et des socio-professionnels
- Trop de rigidité dans les sondages (préfère une classification)
- Manque de communication entre deux ateliers (envoi des comptes-rendus)
- Prévoir un outil de concertation en ligne pour donner une suite numérique à la concertation en présentiel, et stocker l'ensemble des documents en un point unique
- Manque du partage d'un diagnostic du territoire au début de la démarche

Les attentes :

- S'assurer de donner une suite à la concertation
- Informer sur le calendrier à venir, les prochaines étapes
- Pérenniser cette nouvelle gouvernance concertante
- Intégrer les habitants et le jeune public aux instances de concertation, à des temps de réunion publique

LISTE DES INTERVENTIONS DE LA DRAC



DRAC Occitanie

Bilan des interventions

Unité de patrimoine : **Pont du Gard (classement)**
 Adresse principale : **30 - Gard | Vers-Pont-du-Gard**

Opérations programmées :

Prog.	Intervention patrimoniale	Opération	État	Titre	Montant	Part Etat
2019	consolidation de deux dalles de couverture	consolidation de deux dalles de couverture de la conduite du pont ENTREPRISE SELE	programmation ajustée	3 - dépenses de fonctionnement	862,90 €	862,90 €
2018	animation programmation conférences spectacle vivant création musicale sur "les gaulois une expo renversante" & "les gaulois du sud"	Animation : Visites théâtralisées et actions de médiation autour expo "Quoi de neuf au Moyen Age ?" (EPCC Pont du Gard)	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	10 300,00 €	4 700,00 €
2017	animation programmation conférences spectacle vivant création musicale sur "les gaulois une expo renversante" & "les gaulois du sud"	Animation : Programme transmission des connaissances historiques, architecturales & patrimoniales (EPCC Pont du Gard)	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	20 000,00 €	5 000,00 €
2017	entretien du Pont 2017	entretien (CTRE ETUDES EXPERTISE RISQUES) inspection sub-aquatique	programmation ajustée	3 - dépenses de fonctionnement	9 276,00 €	9 276,00 €
2017	entretien du Pont 2017	entretien (SELE) surge et traitement du dessus des dalles couvrant le canal du pont	terminée	3 - dépenses de fonctionnement	23 582,00 €	23 582,00 €
2016	étude relevés 3D du pont du Gard	étude relevés 3D du pont du Gard	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	110 000,00 €	110 000,00 €
2016	animation programmation conférences spectacle vivant création musicale sur "les gaulois une expo renversante" & "les gaulois du sud"	Animation : Conférences et expo "Les gaulois, une expo renversante" & "Les gaulois du sud" (EPCC Pont du Gard)	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	10 000,00 €	5 000,00 €
2016	entretien du Pont 2016	entretien du Pont 2016	programmation ajustée	3 - dépenses de fonctionnement	4 212,00 €	4 212,00 €
2015	entretien du Pont 2015	entretien du Pont 2015	programmation ajustée	3 - dépenses de fonctionnement	13 580,00 €	13 580,00 €
2015	Animation, Exposition "Vestiges" de Joseph Koudika (EPCC Pont du Gard)	Animation, 30e anniversaire inscription UNESCO ; exposition "Vestiges" de Joseph Koudika (EPCC Pont du Gard)	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	50 100,00 €	5 000,00 €
2014	Animation, Médiation et valorisation du patrimoine & architectue : pré-étude médiation chantier de restauration & valorisation vestiges aqueduc (EPCC)	Animation : Pré-étude médiation chantier de restauration & valorisation vestiges aqueduc (EPCC)	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	15 000,00 €	5 000,00 €
2013	Ateliers, Exposition	animation médiation valorisation patrimoine architectue	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	27 300,00 €	5 000,00 €
2012	entretien	entretien dévégétalisation partie supérieure aqueduc	programmation ajustée	3 - dépenses de fonctionnement	2 152,80 €	2 152,80 €
2012	Ateliers, Exposition	animation - Création représentations d'une visite théâtrale, Exposition permanente Grand Site et Unesco (EPCC Pont du Gard)	programmation ajustée	6 - dépenses d'intervention (fonctionnement)	34 334,00 €	10 000,00 €
2011	Numérisation du Pont du	Numérisation du Pont du	programmation ajustée	6 - dépenses	11 000,00 €	5 000,00 €

Bilan des interventions

1/3

04/09/2020 - 15:34:43



Bilan des interventions

Prog.	Intervention patrimoniale	Opération	Etat	Titre	Montant	Part Etat
	Gard	Gard (EPCC Pont du Gard)		d'intervention (fonctionnement)		
2007	Mandat DAPA Étanchéité caniveau Pont Pitot (Étanchéité du caniveau au droit du Pont Pitot) chap 0175 art 13	Mandat DAPA Étanchéité caniveau Pont Pitot (Étanchéité du caniveau au droit du Pont Pitot - P.A.T) chap 0175 art 23	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	30 000,00 €	30 000,00 €
2008	Restauration premier niveau - complément franche conditionnelle 2	Restauration premier niveau - complément franche conditionnelle 2	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	189 000,00 €	189 000,00 €
2006	Cloture définitive des extrémités de l'aqueduc, traitement de l'amont et de l'aval de l'aqueduc, maçonneries 1er niveau (1/3)	Restauration du Pont du Gard - Arches et Piles	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	532 400,00 €	532 400,00 €
2005	SERRURERIE réparation effraction	SERRURERIE réparation effraction	terminée	3 - dépenses de fonctionnement	885,04 €	885,04 €
2004	Cloture définitive des extrémités de l'aqueduc, traitement de l'amont et de l'aval de l'aqueduc, maçonneries 1er niveau (1/3)	Restauration du Pont du Gard - Arches 3-4 et Piles 3-2	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	425 000,00 €	425 000,00 €
2002	Étude technique des appuis immergés et du substrat rocheux en amont du Pont du Gard	Étude technique des appuis immergés et du substrat rocheux en amont du Pont du Gard	terminée	5 - dépenses d'investissement	128 000,00 €	74 000,00 €
2002	enlèvement de la végétation et des embâcles contre les piles G et D de l'arche principale (N°5)	enlèvement de la végétation et des embâcles contre les piles G et D de l'arche principale (N°5)	terminée	3 - dépenses de fonctionnement	4 186,00 €	4 186,00 €
2002	enlèvement de l'embâcle piles n°7 et 8 selon plan	enlèvement de l'embâcle piles n°7 et 8 selon plan	terminée	3 - dépenses de fonctionnement	7 934,26 €	7 934,26 €
2002	Cloture définitive des extrémités de l'aqueduc, traitement de l'amont et de l'aval de l'aqueduc, maçonneries 1er niveau (1/3)	Caniveaux - traitement des extrémités et maçonneries 1er niveau - Achèvement de la dernière campagne (2/3)	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	304 884,00 €	304 884,00 €
2001	Cloture définitive des extrémités de l'aqueduc, traitement de l'amont et de l'aval de l'aqueduc, maçonneries 1er niveau (1/3)	Cloture définitive des extrémités de l'aqueduc, traitement de l'amont et de l'aval de l'aqueduc, maçonneries 1er niveau (1/3)	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	228 673,53 €	228 673,53 €
2000	Etude préalable et étude sanitaire partie basse et traitement des extrémités	Etude préalable et étude sanitaire partie basse et traitement des extrémités	programmation ajustée	5 - dépenses d'investissement	15 244,90 €	15 244,90 €
1998	Restauration du 1er et 2ème niveau	Restauration du premier et deuxième niveau	terminée	5 - dépenses d'investissement	609 796,07 €	304 888,03 €
1995	Restauration du 1er et 2ème niveau	Restauration du premier et du deuxième niveau	terminée	5 - dépenses d'investissement	1 087 143,12 €	533 571,56 €
1994	Restauration du 1er et 2ème niveau	Restauration du 1er et 2ème niveau	terminée	5 - dépenses d'investissement	1 087 143,12 €	533 571,56 €
1992	Restauration du 3ème niveau	Restauration du 3ème niveau	terminée	5 - dépenses d'investissement	719 559,36 €	719 559,36 €
1990	Restauration du 3ème niveau	Restauration du 3ème niveau	terminée	5 - dépenses d'investissement	152 449,02 €	152 449,02 €
1989	Restauration du 3ème niveau	Restauration du 3ème niveau	terminée	5 - dépenses d'investissement	152 449,02 €	152 449,02 €
Total :					5 977 267,14 €	4 417 891,88 €



Autorisations de travaux :

Travaux	Date de réception	Réponse	Date de réponse	Réserve ou motivation
réfection de l'éanchère du carréau du pont Pitol	11/08/2011	accord	28/10/2011	

Préfecture du Gard

30-2017-11-13-002

**arrêté DL-2017-11-13-01 portant modification des statuts
de l'EPCC du Pont du Gard**

Modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard



Préfecture
Direction de la coopération
et de la légation
Bureau de la coopération
administrative interrégionale
RUE - DCL-BCAL

Nîmes, le 13 NOV. 2017

ARRETE n° DL-2017-11-13-01
portant modification des statuts de l'établissement public
de coopération culturelle du Pont du Gard

**Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants et R.1431.1 et suivants, relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-94-2 du 4 avril 2003, autorisant la création de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-249-1 du 6 septembre 2006, autorisant l'adhésion de la région du Languedoc - Roussillon à l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-249-2 du 6 septembre 2006, portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard et notamment son article 17 relatif aux contributions financières des personnes publiques membres ;

VU la délibération n°2016-50 en date du 16 décembre 2016 du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard, décidant de lancer la procédure de modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard ;

1

VU les délibérations unanimes et concordantes approuvant la modification des statuts tels qu'annexés au présent arrêté, formulées par :

- 1) le conseil régional Occitanie en date du 13 octobre 2017 ;
- 2) le conseil départemental du Gard en date du 16 mars 2017 ;
- 3) les conseils municipaux des communes de :
 - Castillon du Gard, en date du 7 février 2017 ;
 - Remoulins, en date du 24 janvier 2017 ;
 - Vers Pont du Gard, en date du 25 janvier 2017.

Considérant que les collectivités territoriales constituant l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard se sont prononcées en faveur de la modification des statuts de cet établissement dans les conditions de majorité fixées par les dispositions législatives précitées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1 : Est autorisée la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard, tels qu'annexés au présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté n°2006-249-2 du 6 septembre 2006 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des finances publiques, la présidente du conseil régional Occitanie, le président du conseil départemental du Gard et les maires des communes de Castillon du Gard, de Remoulins et de Vers Pont du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le préfet,

Didier LAUGA

2



ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DU PONT DU GARD

STATUTS

SOMMAIRE

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES.....	4
Article 1 ^{er} : Accord institutif, dénomination et composition.....	4
Article 2 : Nature juridique de l'établissement public de coopération culturelle.....	4
Article 3 : Missions- Mode de réalisation des missions.....	4
3.1 Missions.....	4
3.2 Mode de réalisation des missions.....	4
Article 4 : Durée.....	4
Article 5 : siège social.....	5
TITRE II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	5
Article 6 : Instances de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle.....	5
Article 7 : Composition du Conseil d'administration.....	5
7.1 Représentants des collectivités territoriales membres.....	3
7.2 Représentants de l'Etat.....	6
7.3 Maire de la commune siège de l'établissement.....	6
7.4 Personnalités qualifiées.....	6
7.5 Représentants du personnel.....	6
7.6 Vacance.....	7
7.7 Gratuité des fonctions de membre du Conseil d'Administration.....	7
Article 8 : Réunions du Conseil d'Administration.....	7
Article 9 : Pouvoirs du Conseil d'Administration.....	8
Article 10 : Commissions spécialisées.....	8
Article 11 : Président – Vice-Président.....	8
Article 12 : Directeur.....	9
12.1 Désignation du Directeur.....	9
12.2 Durée du mandat du Directeur.....	9
12.3 Fonctions du Directeur.....	9
12.4 Règles particulières applicables au Directeur.....	10
Article 13 : Conseil d'orientation scientifique.....	10
Article 14 : Publicité des délibérations et actes de l'Etablissement.....	10
TITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	10
Article 15 : Dispositions Générales.....	10
Article 16 : Budget.....	11
16.1 Section d'exploitation.....	11
16.2 Section d'investissement.....	11
Article 17 : Contributions financières des personnes publiques membres.....	11
Article 18 : Comptable de l'Etablissement.....	12
TITRE IV – MODIFICATIONS STATUTAIRES.....	12
Article 19 : Adhésion de nouveau(x) membre(s).....	12
Article 20 : Retrait de membre(s).....	12
Article 21 : Autres modifications statutaires.....	12
Article 22 : Dissolution et liquidation.....	13
TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES.....	13
Article 23 : Dispositions relatives à la continuité du service public et à la poursuite des engagements antérieurs.....	13
23.1 Substitution au syndicat mixte du Pont du Gard.....	13
23.2 Reprise du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes – Uzès le Vigan.....	13
23.3 Mise à dispositions des biens mobiliers et immobiliers.....	13
Article 24 : Dispositions transitoires.....	14
24.1 Réunions du Conseil d'Administration dans la période précédant l'élection des représentants du personnel.....	14
24.2 Directeur provisoire.....	14
24.3 Intégration des représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration.....	14

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu l'arrêté n°2003-94-2 du 04 avril 2003 portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard, et approbation de ses statuts,

Vu les modifications statutaires intervenues précédemment,

Vu les propositions de modifications adoptées par délibérations concordantes des collectivités membres de l'établissement, portant sur la réduction de la contribution financière du Département du Gard et sur la dénomination de la nouvelle Région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,

ONT ETE APPROUVES LES PRESENTS STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DU PONT DU GARD.

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Accord institutif, dénomination et composition

En application des dispositions des articles L.1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre :

- Le Conseil Départemental du Gard,
- La commune de Castillon du Gard,
- La commune de Remoulins,
- La commune de Vers Pont du Gard,
- L'Etat,
- Le Conseil Régional Occitanie

Un établissement public de coopération culturelle régi notamment par les articles L. 1431-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par les présents statuts.

Cet établissement public de coopération culturelle prend le nom de PONT DU GARD.

Article 2 : Nature juridique de l'établissement public de coopération culturelle

L'établissement public de coopération culturelle a le caractère industriel et commercial.

Il s'administre librement dans les conditions prévues par les présents statuts ainsi que par les lois et règlements qui lui sont applicables.

Article 3 : Missions- Mode de réalisation des missions

3.1 Missions

L'établissement public de coopération culturelle a pour objet la gestion du site du Pont du Gard.

Il devra notamment assurer le développement et la promotion au plan national et international des actions culturelles, touristiques et environnementales du site exceptionnel classé au patrimoine de l'UNESCO.

Il exerce cette compétence dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

3.2 Mode de réalisation des missions

L'établissement de coopération culturelle décide librement du mode de réalisation de ses missions. Il pourra confier tout ou partie de celles-ci à des tiers, sous réserve qu'il en conserve la responsabilité à l'égard de ses membres.

Article 4 : Durée

L'établissement public de coopération culturelle est créé sans limitation de durée.

Il pourra être dissout et liquidé dans les conditions définies par les dispositions de l'article 21.

Article 5 : siège social

Le siège social de l'établissement public de coopération culturelle est fixé à Vers Pont du Gard (30210), route du Pont du Gard.

TITRE II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 6 : Instances de l'Établissement Public de Coopération Culturelle

Dans les conditions définies au présent titre, l'établissement public de coopération culturelle est :

- administré par un conseil d'administration et un président,
- dirigé par un directeur

Article 7 : Composition du Conseil d'administration

Compte tenu de l'étendue des missions assignées à l'Établissement Public et du nombre de collectivités qui le composent, le Conseil d'Administration est fixé comme suit :

- quinze (15) représentants des collectivités territoriales membres, dont 8 du Conseil Départemental, 4 du Conseil régional Occitanie et 3 des communes dont 1 de la commune centre,
- trois (3) représentants de l'Etat,
- deux (2) représentants du personnel,
- cinq (5) personnalités qualifiées

7.1 Représentants des collectivités territoriales membres

Les collectivités territoriales membres de l'établissement public de coopération culturelle sont représentées comme suit au sein du conseil d'administration :

- Huit (8) représentants du Conseil Départemental du Gard désignés en son sein par le Conseil Départemental,
- Quatre (4) représentants du Conseil régional Occitanie désignés en son sein par le Conseil régional,
- Un représentant de la commune de Castillon du Gard désigné en son sein par le Conseil Municipal de cette commune,
- Un représentant de la commune de Remoulins désigné en son sein par le Conseil Municipal de cette commune,
- Un représentant de la commune de Vers Pont du Gard désigné en son sein par le Conseil Municipal de cette commune,

Ces représentants sont désignés dans les conditions prévues par les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives à la désignation des représentants des collectivités territoriales dans les organismes extérieurs. Au niveau de chaque collectivité territoriale il est procédé, selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants appelés à siéger en cas d'absence de représentants titulaires.

Les délégués de ces collectivités suivent, quant à la durée de leur mandat au conseil d'administration, le sort de l'assemblée délibérante qui les a élus. Leur mandat expire au plus tard quatre semaines après le renouvellement général ou partiel de l'assemblée délibérante qui les a élus.

Les dispositions du précédent alinéa ne font pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé au remplacement des délégués par l'assemblée délibérante qui les a élus.

7.2 Représentants de l'Etat

L'Etat est représenté au conseil d'administration par :

- Le Préfet du Gard ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles Occitanie ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement Occitanie ou son représentant.

7.3 Maire de la commune siège de l'établissement

Le Maire de la commune siège de l'établissement peut, à sa demande, être membre du Conseil d'administration dans le cas où la commune du siège de l'EPCC ne serait pas membre de l'établissement.

7.4 Personnalités qualifiées

Le Conseil d'Administration est également composé de cinq (5) personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement.

Ces personnalités qualifiées sont désignées conjointement par le Conseil Départemental du Gard, le Conseil régional Occitanie, les Conseils Municipaux des communes de Castillon du Gard, Remoulins, Vers Pont du Gard et de l'Etat sur la base d'une liste commune.

En l'absence d'accord sur cette liste de personnalités qualifiées, la désignation s'opère comme suit :

- Deux (2) personnalités qualifiées désignées par le Conseil Départemental du Gard,
- Une personnalité qualifiée désignée par le Conseil régional Occitanie,
- Une personnalité qualifiée désignée par accord entre les Conseils Municipaux de Castillon du Gard, Remoulins et Vers Pont du Gard,
- Une personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Gard.

La durée du mandat des personnalités qualifiées est de trois années à compter de leur désignation. Ce mandat est renouvelable.

Pour chacun des membres désignés du CA, un suppléant peut être proposé suivant les mêmes modalités.

7.5 Représentants du personnel

Le Conseil d'Administration est enfin composé de deux représentants du personnel élus pour une durée de trois ans renouvelable.

Pour chacun des représentants élus du personnel, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le délégataire et pour la même durée.

L'élection des représentants du personnel a lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes doivent comprendre au minimum autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Afin d'assurer la continuité de la représentation du personnel en cas de vacance telle que définie à l'alinéa suivant, les listes peuvent comprendre plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir sans toutefois pouvoir excéder le double de ce nombre.

Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le représentant du personnel élu sur cette liste dont le siège devient vacant en cas de démission du Conseil d'Administration ou de cessation définitive des fonctions, pour quelque cause que ce soit, au sein de l'Etablissement de Coopération Culturelle.

Le mandat de la personne ayant remplacé un représentant du personnel dont le siège était devenu vacant expire lors du renouvellement qui suit son entrée en fonction.

Lorsque les dispositions des deux alinéas précédents ne peuvent être appliquées, le siège demeure vacant jusqu'au prochain renouvellement. Toutefois, si le tiers des sièges attribués aux représentants du personnel vient à être vacant, il est procédé au renouvellement intégral des représentants du personnel dans les trois mois qui suivent la dernière vacance, sauf le cas où ce renouvellement général doit intervenir dans les six mois suivant ladite vacance.

Les modalités pratiques d'élection des représentants du personnel sont précisées par le Conseil d'Administration.

7.6 Vacance

Sans préjudice des dispositions de l'article 7.5, en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres, un autre représentant est désigné ou élu dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

7.7 Gratuité des fonctions de membre du Conseil d'Administration

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit. Toutefois, elles ouvrent droit à indemnité de déplacement dans les conditions prévues par les dispositions de l'article R1431-5 du code général des collectivités territoriales.

Article 8 : Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est réuni au moins deux fois par an sur convocation de son Président, qui en fixe l'ordre du jour. Il est réuni de droit à la demande de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal de voix, celle du Président est prépondérante.

Un membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Le Président peut inviter au Conseil d'Administration, pour avis, toute personne dont il juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour.

Article 9 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur :

1. les orientations générales de la politique de l'établissement et, le cas échéant, un contrat d'objectifs ;
2. le budget et ses modifications ;
3. les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice ;
4. les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents ;
5. les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
6. les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés et d'acquisitions de biens culturels ;
7. les projets de délégation de service public ;
8. les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières ;
9. les créations de filiales et les participations à des sociétés d'économie mixte ;
10. l'acceptation des dons et legs ;
11. les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le Directeur ;
12. les transactions ;
13. le règlement intérieur de l'établissement ;
14. les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur.

Article 10 : Commissions spécialisées

Le Conseil d'Administration pourra créer des commissions spécialisées chargées d'étudier les questions soumises à ce conseil.

Les commissions comprennent des membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein ainsi que, le cas échéant, des représentants des Conseils Municipaux des communes membres et des personnalités extérieures.

Trois commissions spécialisées seront instituées à titre permanent :

- Commission « Développement »
- Commission « Promotion »
- Commission « Agriculture et Environnement »

La présidence de ces trois commissions est assurée par les représentants des Conseils Municipaux des communes au sein du Conseil d'Administration, chaque représentant assurant une présidence de commission.

Un conseil d'orientation scientifique est en outre institué à titre permanent.

Article 11 : Président – Vice-Président

Le Conseil d'Administration élit en son sein à la majorité des deux tiers un président et un vice-président pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

Le Président convoque et préside le Conseil d'Administration.

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le Vice-Président.

En cas de cessation des fonctions de Président, pour quelque cause que ce soit, le Conseil d'Administration est convoqué pour procéder à l'élection dans les plus brefs délais d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président. Il appartient alors au Vice-Président en fonction à la date de cessation des fonctions du Président de convoquer et de présider le Conseil d'Administration procédant à ces nouvelles élections. En cas de cessation simultanée des fonctions du Président et du Vice-Président cette responsabilité échoit au doyen d'âge en fonction au sein du Conseil d'Administration.

Le Président nomme le Directeur de l'établissement dans les conditions prévues à l'article L.1434-5 et R.1431-10 du CGCT,

Il peut déléguer sa signature au Directeur.

Article 12 : Directeur

12.1 Désignation du Directeur

Les personnes publiques représentées au Conseil d'Administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de Directeur. Après réception des candidatures, elles établissent à l'unanimité la liste des candidats.

Au vu des propositions d'orientations touristiques, artistiques, scientifiques, pédagogiques ou culturelles présentées par chacun des candidats, le Conseil d'Administration désigne le Directeur à la majorité des deux tiers de ses membres.

Sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 12.4, le Directeur ne peut être révoqué que pour faute grave, sa révocation étant prononcée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration.

12.2 Durée du mandat du Directeur

La durée du mandat initial du Directeur est de cinq ans.
Ce mandat est renouvelable par période de trois ans.

12.3 Fonctions du Directeur

Le Directeur assure la direction de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, sous le contrôle du Conseil d'Administration.

A ce titre, le Directeur :

- a) élabore et met en œuvre le projet touristique, artistique, culturel, pédagogique ou scientifique et rend compte de son exécution au Conseil d'Administration ;
- b) assure la programmation de l'activité touristique, artistique, scientifique, pédagogique ou culturelle de l'Etablissement ;
- c) est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
- d) prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution ;
- e) assure la direction de l'ensemble des services ;
- f) passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- g) représente l'Etablissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- h) recrute et nomme aux emplois de l'Etablissement, conformément aux dispositions du Code du Travail.

Il peut, par délégation du Conseil d'Administration et sur avis conforme du comptable, créer des règles de recettes, d'avances et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales.

Il participe au Conseil d'Administration avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

Il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité.

12.4 Règles particulières applicables au Directeur

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membres de l'Etablissement.

Le Directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec l'Etablissement, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte, à l'exception des filiales de l'Etablissement.

Si, après avoir été mis à même de présenter ses observations, il est constaté qu'il a manqué à ces règles, le Directeur est démis d'office de ses fonctions par le Conseil d'Administration.

Le Directeur devra présenter au Conseil d'Administration un compte-rendu d'activité et une évaluation des résultats deux fois l'an.

Article 13 : Conseil d'orientation scientifique

L'établissement est doté d'un conseil d'orientation scientifique présidé par le directeur de l'établissement et composé de six à dix personnalités qualifiées, dont un représentant le personnel, désignées par moitié par le directeur régional des affaires culturelles et par moitié par les collectivités territoriales membres de l'établissement.

Le conseil d'orientation scientifique assiste le directeur et le conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique de l'établissement et assure l'évaluation de sa mise en œuvre. Il délibère notamment sur la programmation pluriannuelle des activités scientifiques de l'établissement et formule tous avis et recommandations. Il se réunit à la demande du directeur de l'établissement ou des deux tiers de ses membres, au moins deux fois par an.

Article 14 : Publicité des délibérations et actes de l'Etablissement

Les délibérations du Conseil d'Administration ainsi que les actes à caractère réglementaire de l'Etablissement font l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'Etablissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

TITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Article 15 : Dispositions Générales

Les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie législative du code général des collectivités territoriales relatives aux contrôles budgétaires et aux comptables publics ainsi que les dispositions des articles R.2221-3 à R.2221-52 du code général des collectivités territoriales sont applicables à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle.

Article 16 : Budget

Le budget est présenté en deux sections :

- dans la première, sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation ;
- dans la seconde, sont prévues et autorisées les opérations d'investissement.

16.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation ou compte de résultat prévisionnel fait apparaître successivement :

- au titre des produits : les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels ;
- au titre des charges : les charges d'exploitation, les charges financières, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions et le cas échéant les impositions dues.

La section d'exploitation fait également apparaître, au titre des produits, les subventions, contributions et dotations de l'Union Européenne, de l'Etat, de la région, du département et des communes.

16.2 Section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement comprennent notamment :

- 1 les apports, réserves et recettes assimilées ;
- 2 les subventions d'investissement ;
- 3 les provisions et amortissements ;
- 4 les emprunts et dettes assimilées ;
- 5 la valeur nette comptable des immobilisations sortant de l'actif ;
- 6 la plus-value résultant de la cession d'immobilisation ;
- 7 la diminution des stocks et en-cours de production.

Les dépenses de la section d'investissement comprennent notamment :

- 1 le remboursement du capital des emprunts et des dettes assimilées ;
- 2 l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières ;
- 3 les charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- 4 l'augmentation des stocks et en-cours de production ;
- 5 les reprises sur provisions ;
- 6 le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat.

Article 17 : Contributions financières des personnes publiques membres

Les communes membres de Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard et Remoulins, ayant gracieusement mis à disposition de l'opération des terrains leur appartenant, sont dispensées de contribution obligatoire. L'Etat cédant, par convention avec l'EPCC Pont du Gard, tout ou partie des produits de l'exploitation domaniale du Pont à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard, est également dispensé de contribution obligatoire. L'Etat et les communes restent néanmoins libres de déterminer annuellement les montants de leur contribution.

Le Conseil régional Occitanie et le Conseil départemental du Gard se répartissent annuellement les contributions nécessaires à l'équilibre du budget, le montant de la participation étant arrêté à un million d'euros minimum pour le Conseil régional Occitanie et deux millions d'euros minimum pour le Conseil départemental du Gard.

Toute modification de ces apports et contributions financières devra faire l'objet d'un accord unanime sous la forme de délibérations concordantes des collectivités membres de l'EPCC Pont du Gard et d'un arrêté du représentant de l'Etat.

Article 18 : Comptable de l'Etablissement

Les fonctions de comptable de l'Etablissement sont confiées à un comptable direct du Trésor ou à un agent comptable. Le comptable est nommé par le Préfet sur proposition du Conseil d'Administration, après avis du trésorier-payeur général. Il ne peut être mis fin à ses fonctions que dans les mêmes formes.

TITRE IV – MODIFICATIONS STATUAIRES

Article 19 : Adhésion de nouveau(x) membre(s)

Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités peut adhérer à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, après sa création, sur proposition du Conseil d'Administration de l'Etablissement et après délibérations concordantes des assemblées délibérantes des collectivités territoriales qui le constituent.

Ces délibérations déterminent les conséquences de cette adhésion notamment en termes de représentation, d'apports, de contributions financières et de mise à disposition et proposent les modifications statutaires afférentes.

Un arrêté du représentant de l'Etat approuve cette décision.

Article 20 : Retrait de membre(s)

Un membre de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle peut se retirer de celui-ci, sous réserve d'avoir notifié son intention au Conseil d'Administration au plus tard le 1^{er} avril de l'année de son retrait. En cas d'accord du Conseil d'Administration sur le retrait et ses conditions matérielles et financières, celui-ci est arrêté par le représentant de l'Etat dans le département. Il prend effet au 31 décembre de l'année considérée.

Les opérations de répartition doivent intervenir au plus tard le 30 septembre de l'année suivant le retrait.

A défaut et notamment en l'absence d'accord entre le membre qui se retire et l'Etablissement, la répartition des biens ou du produit de leur réalisation et de l'encours de la dette est opérée par arrêté du représentant de l'Etat dans les conditions suivantes :

1. les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'Etablissement par le membre qui se retire lui sont restitués pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. L'encours de la dette afférente à ces biens est également restitué au membre qui se retire ;
2. les biens meubles et immeubles acquis par l'Etablissement peuvent être répartis entre ce dernier et le membre qui se retire. Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens, intervenant à cette occasion. L'encours de la dette relative à ces biens est réparti dans les mêmes conditions.

Lorsque, à la suite du retrait d'un ou plusieurs de ses membres, l'Etablissement ne comprend plus qu'une personne publique, le Préfet en prononce la dissolution qui prend effet au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elle intervient.

Article 21 : Autres modifications statutaires

Les modifications statutaires autres que celles expressément prévues par les présents statuts, notamment celles prévues par l'article 16, seront adoptées à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Article 22 : Dissolution et liquidation

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle est dissout à la demande de l'ensemble des assemblées délibérantes de l'ensemble des collectivités territoriales de l'EPCC. La dissolution est prononcée par un arrêté du représentant de l'Etat. Elle prend effet au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elle a été demandée.

Il peut également être dissout dans les conditions prévues par les dispositions des paragraphes II et III de l'article R.1431-20 du code général des collectivités territoriales.

La liquidation de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle s'opère dans les conditions prévues par les dispositions de l'article R.1431-21 du code général des collectivités territoriales.

Le résultat de liquidation ne peut en aucun cas être mis à la charge des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle.

TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 23 : Dispositions relatives à la continuité du service public et à la poursuite des engagements antérieurs

23.1 Substitution au syndicat mixte du Pont du Gard

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle pourra être substitué au syndicat mixte du Pont du Gard dans les droits et obligations de celui-ci à la date de sa dissolution sous réserve que les délibérations des membres de ce syndicat relatives à la dissolution de celui-ci et aux conditions de sa liquidation le prévoient expressément.

23.2 Reprise du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes – Uzès le Vigan

Conformément aux dispositions de l'article L122-12 alinéa 2 du code de travail, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle reprend le personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes – Uzès le Vigan affecté à la concession du Site du Pont du Gard.

23.3 Mise à dispositions des biens mobiliers et immobiliers

La création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle entraîne application à l'ensemble des biens, équipements et service publics nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article 3, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à cette même date des trois premiers alinéas de l'article L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du code général des collectivités territoriales.

Les biens meubles et immeubles affectés par le Conseil général et les communes pour l'exercice des missions sont, à la date de création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, mis à la disposition de ce dernier qui assume l'ensemble des obligations du propriétaire.

A cet effet, des conventions seront conclues entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle et chacun de ses membres concernés pour substituer l'Etablissement au syndicat mixte du Pont du Gard dans tous les droits et obligations de ce dernier pour la mise à disposition des biens visés au présent article et notamment la compensation des revenus patrimoniaux.

Article 24 : Dispositions transitoires

24.1 Réunions du Conseil d'Administration dans la période précédant l'élection des représentants du personnel

Dès la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, le Conseil d'Administration se réunira pour élire le Président et le Vice-Président, approuver un premier budget primitif, prendre les premières décisions nécessaires en vue de la gestion de l'Etablissement, désigner un directeur provisoire et définir les modalités d'élection des représentants du personnel.

Lors de cette séance du Conseil d'Administration le personnel sera représenté par les deux représentants antérieurement élus au sein du personnel affecté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes – Urès le Vigan à l'exploitation du Site. Ces représentants du personnel siègeront au Conseil d'Administration jusqu'à la date de l'élection de nouveaux représentants du personnel.

A cette fin le premier Conseil d'Administration sera convoqué par Monsieur le Préfet.

Cette séance sera présidée par le doyen d'âge jusqu'à l'élection du premier président qui présidera la suite de la séance.

24.2 Directeur provisoire

Les pouvoirs du directeur provisoire sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Les dispositions de l'article 12.2 ne sont pas applicables au directeur provisoire.

24.3 Intégration des représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration

Dès l'élection des représentants du personnel, un Conseil d'Administration sera convoqué pour désigner le directeur. La désignation du Directeur met immédiatement fin aux fonctions du Directeur provisoire.



Liste des membres du conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard 2021-2022

Conseiller départemental du Gard	Patrick	MALAVIEILLE
Conseillère départementale du Gard	Bérengère	NOGUIER
Conseiller départemental du Gard	Alexandre	PISSAS
Conseiller départemental du Gard	Patrick	SCORSONE
Conseiller départemental du Gard	Vincent	BOUGET
Conseiller départemental du Gard	Rémi	NICOLAS
Conseillère départementale du Gard	Muriel	DHERBECOURT
Conseiller départemental du Gard	Gérard	BLANC
Conseiller régional Occitanie	Fabrice	VERDIER
Conseillère régionale Occitanie	Amal	COUVREUR
Conseiller régional Occitanie	Jean-Luc	GIBELIN
Conseillère régionale Occitanie	Monique	NOVARETTI
1 ^{er} Adjoint mairie de Castillon du Gard	Joachim	VALLESPI
Maire de Remoulins	Nicolas	CARTAILLER
Maire de Vers Pont du Gard	Olivier	SAUZET
Préfète du Gard	Marie-Françoise	LECAILLON
Directeur régional des affaires culturelles Occitanie	Michel	ROUSSEL
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement d'Occitanie	Patrick	BERG
Représentant du personnel du Pont du Gard	Floriane	REBUFFAT
Directeur de Bayard Nature et Territoires (personnalité qualifiée)	Éric	DE KERMEL
Architecte des Bâtiments de France (personnalité qualifiée)	Antoine	PAOLETTI
Présidente de Gard Tourisme (personnalité qualifiée)	Pascale	FORTUNAT-DESCHAMPS
Historien (personnalité qualifiée)	Éric	FAVARON

MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE DU PONT DU GARD

Experts et scientifiques

Michèle ANTOINE	Directrice des expositions – Universcience -Paris
Marcel BASSO Marseille	Ingénieur Ponts et Chaussées – en retraite- Mar- seille
Laetitia BORAU	Archéologue antique –CNRS/Université Bordeaux
Mounir BOUCHENAKI	UNESCO expert – Paris
Michel BRODOVITCH CO	Inspecteur général honoraire et consultant UNES- CO
Dominique DARDE Nîmes	Conservatrice en chef Musée de la Romanité – Nîmes
Diane DUSSEaux Henri	Directrice du site archéologique Lattara – Musée Prades -Lattes
Patricia GUILLERMIN d'Ornac-l'Aven	Conservatrice de la Cité de la Préhistoire
Philippe LEVEAU	Professeur d'Archéologie émérite, Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence
Raphaël MATHEVET	Ecologue – géographe, CNRS - Montpellier
Véronique MURE	Expert botanique, paysage et jardin- Nîmes
Jean-Louis PAILLET gîe, CNRS-AMU	Architecte DPLG, Docteur en Histoire et Archéolo- gie, Ingénieur de recherche retraité de l'IRAA du
Claude SINTES musée	Conservateur en chef du patrimoine, directeur du département Arles antique

Services de l'État

Directeur de la DREAL Occitanie ou son représentant

Chef de l'UDAP du Gard, Architecte des Bâtiments de France et conserva-
teur du Pont du Gard ou son représentant

Chef Mission Unesco - DRAC Occitanie

Conservateur régional de l'Archéologie – DRAC Occitanie ou son repré-
sentant

Conservateur régional des Monuments Historiques – DRAC Occitanie ou
son représentant

EPCC Pont du Gard

Directeur général de l'EPCC Pont du Gard ou son représentant.

CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA CANALISATION



CONVENTION D'EXPLOITATION DU MONUMENT ANTIQUE « PONT DU GARD »

Preambule

Par arrêté préfectoral n°2003-94-2, en date du 4 avril 2003, a été autorisée la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle, EPCC, dénommé « Pont du Gard », entre l'Etat, le Conseil Général du Gard et les communes de Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont du Gard. En 2006, une modification des statuts a permis à la Région de devenir membre de cet EPCC.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, l'établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial, a pour objet la gestion du site du Pont du Gard.

Il doit notamment assurer le développement et la promotion au plan national et international des actions culturelles, touristiques et environnementales du site du Pont du Gard, monument prestigieux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Pont du Gard figure sur la liste des monuments appartenant à l'Etat et affectés au Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Générale des Patrimoines)

Au regard de ces éléments,

Entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Préfet du Département du Gard, d'une part,

Et

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard, représenté par son Directeur général, dûment habilité par la délibération n°2020-05 du 16 janvier 2020, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :



Article 1^{er}

La présente convention a pour objet d'autoriser l'EPCC Pont du Gard à organiser des visites dans le canal d'adduction d'eau, au troisième niveau du Pont du Gard.

Article 2

Les visites sont autorisées à la condition expresse qu'elles se déroulent sous forme de **visites conduites par un guide**, qui sera obligatoirement sous contrat avec l'EPCC du Pont du Gard, justifiant des qualifications nécessaires en histoire de l'art ou en archéologie.

Les groupes ne pourront excéder 33 personnes, accompagnés par un guide et un agent de sécurité.

Le groupe suivant ne pénètre dans la canalisation que lorsque le serre file du groupe précédent est sorti avec le dernier visiteur et a averti son collègue.

Le guide disposera d'un système d'éclairage portatif. Deux systèmes d'éclairage portatifs seront confiés, l'un à un visiteur placé en milieu de groupe, et l'autre à l'agent de sécurité placé en queue de groupe.

Le nombre de visites est limité à 14 par jour maximum.

Tout accès du public au canal demeurera strictement interdit en dehors de ces visites guidées.

Article 3

Le titulaire est responsable de la sécurité des visiteurs et de la préservation du monument dans le cadre de ces visites.

L'EPCC prendra toutes les mesures de sécurité et de sûreté nécessaires pour assurer la protection des visiteurs et de ses personnels, notamment en appliquant les mesures communiquées par l'État en cas de vigilance renforcée.

Il souscrit une assurance spécifique pour couvrir sa responsabilité en cas d'accident ou de dégradations survenus sur le monument pendant les visites. Les clauses du contrat souscrit devront être approuvées par l'architecte des bâtiments de France.

Le titulaire respectera les prescriptions de sécurité notamment celles énoncées à l'article 2 en termes de limitation du nombre de visiteurs.

Les guides chargés de la visite devront fermer soigneusement les accès au canal immédiatement après leur entrée dans le canal et à l'issue de chacune des visites.

Le sens de la visite préconisé est l'accès à la canalisation par son entrée rive gauche et sa sortie rive droite.

Article 4

Le titulaire perçoit les recettes provenant des visites qu'il organise dans le cadre de la présente convention.



La convention se limite à une relation entre l'État et l'EPCC et ne prévoit pas de subdélégation de compétence à un opérateur privé.

Article 5

L'organisation sur le monument, de spectacles ou animations autres que ceux réalisés dans le cadre du programme d'actions mené par l'EPCC, devra être autorisée par l'architecte des bâtiments de France, conservateur du monument.

Article 6

Le Pont du Gard appartient au domaine public de l'État, son image ne peut faire l'objet de droits de reproduction et peut être utilisée dans les limites qui n'excèdent pas le droit d'usage qui appartient à tous (article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). En revanche, la mise en lumière du monument est une création qui reste protégée par le droit d'auteur.

Le titulaire doit veiller, en ce qui le concerne, à l'application stricte de l'article L2122-1 précité et empêcher les abus et dérives notoires (image ridiculisant le monument, utilisation dans un cadre d'exploitation industrielle et commerciale du nom et de l'image pour des produits ou services qui porteraient atteinte au monument...).

Article 7

La présente convention entre en vigueur à compter du 01/01/2021 et s'achève au 31/12/2021.

Cette dernière pourra être résiliée avant le terme prévu :

- soit pour des motifs d'intérêt général
- soit pour inexécution par le titulaire des obligations prévues à la présente convention.

De plus, des images numériques de l'intérieur du 3^{ème} niveau de l'aqueduc, réalisées dans le cadre de la mission relevé 3D, mise en œuvre conjointement par la DRAC Occitanie et l'EPCC Pont du Gard, disponibles notamment à la Direction de la Culture de l'EPCC Pont du Gard, doivent faire l'objet d'un complément de données à produire, afin de pouvoir mesurer les éventuelles déformations ou altérations de l'ouvrage.

De plus, afin d'étudier les conditions de conclusion d'une nouvelle convention à compter du 01/01/2024, le titulaire remettra à l'État, un mois avant le terme de la présente convention, un rapport sur :

- le nombre de visites individuelles et de groupes,
- le déroulement et la qualité des visites,
- les conditions de sécurité et de sûreté.



Au regard de la situation sanitaire 2020, liée à la pandémie COVID 19 et ayant généré une adaptation à la baisse de l'ouverture de la canalisation au public (périodes de fermeture totale ou partielle, diminution du nombre de groupes, diminution du nombre de participants par groupes, ...), l'Etat ne demande pas la reconduction préalable à la signature de la convention 2021 d'un état sanitaire et structurel complet.

Toutefois, une expertise du maître d'œuvre sous la forme d'une visite de contrôle de la canalisation et de la production d'un rapport de visite attestant l'absence de désordre nouveau depuis la précédente expertise sera nécessaire avant toute réouverture au public.

Par ailleurs, l'EPCC procède annuellement à une évaluation quant à la conservation du patrimoine, qui sera réalisée par l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent et le conservateur du monument.

Article 8

Après le terme de cette convention, l'EPCC s'engage à ne pas commercialiser des visites, sous la forme de pré-ventes, tant que la convention entre l'EPCC et l'Etat n'est pas finalisée.

Article 9 :

Le directeur général de l'EPCC et l'architecte des bâtiments de France, conservateur du monument et chef de l'Unité départementale de la direction régionale des affaires culturelles dans le département du Gard, sont chargés de la bonne application de la présente convention.

Fait en trois exemplaires originaux le 05/01/2021
A Nîmes

Le Préfet du Gard

M. Didier LAUGA

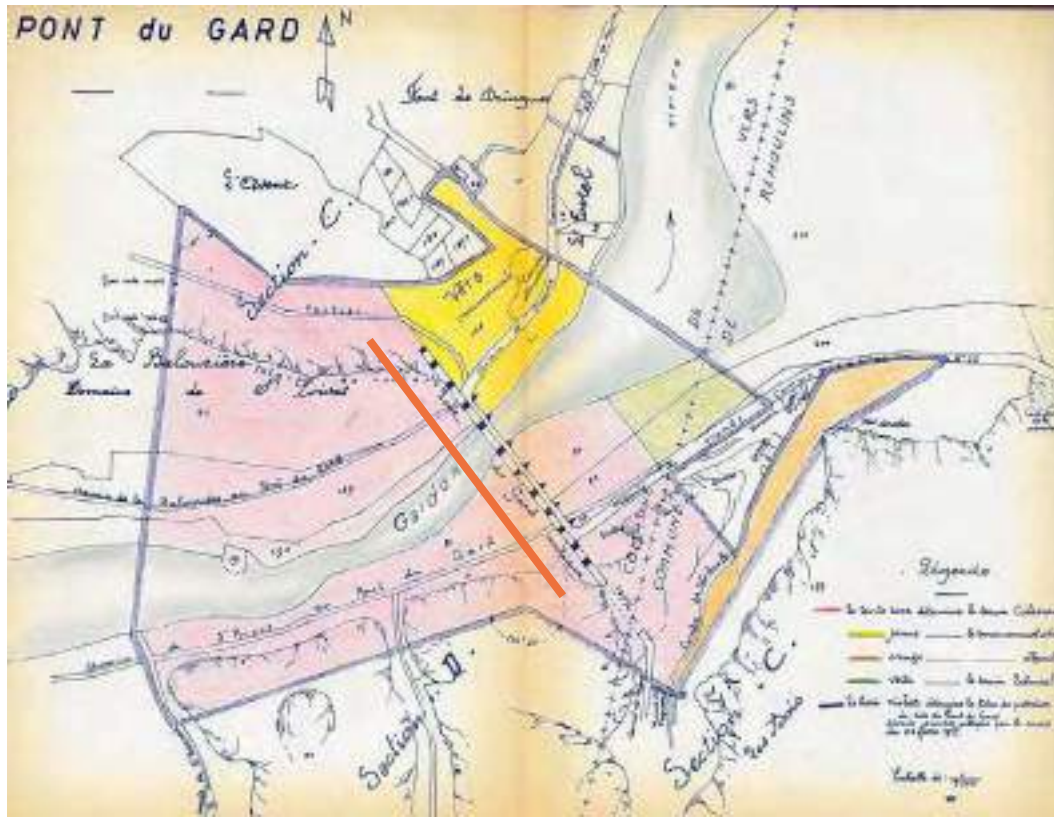
Le Directeur Général
de l'EPCC Pont du Gard

M. Sébastien ARNAUX

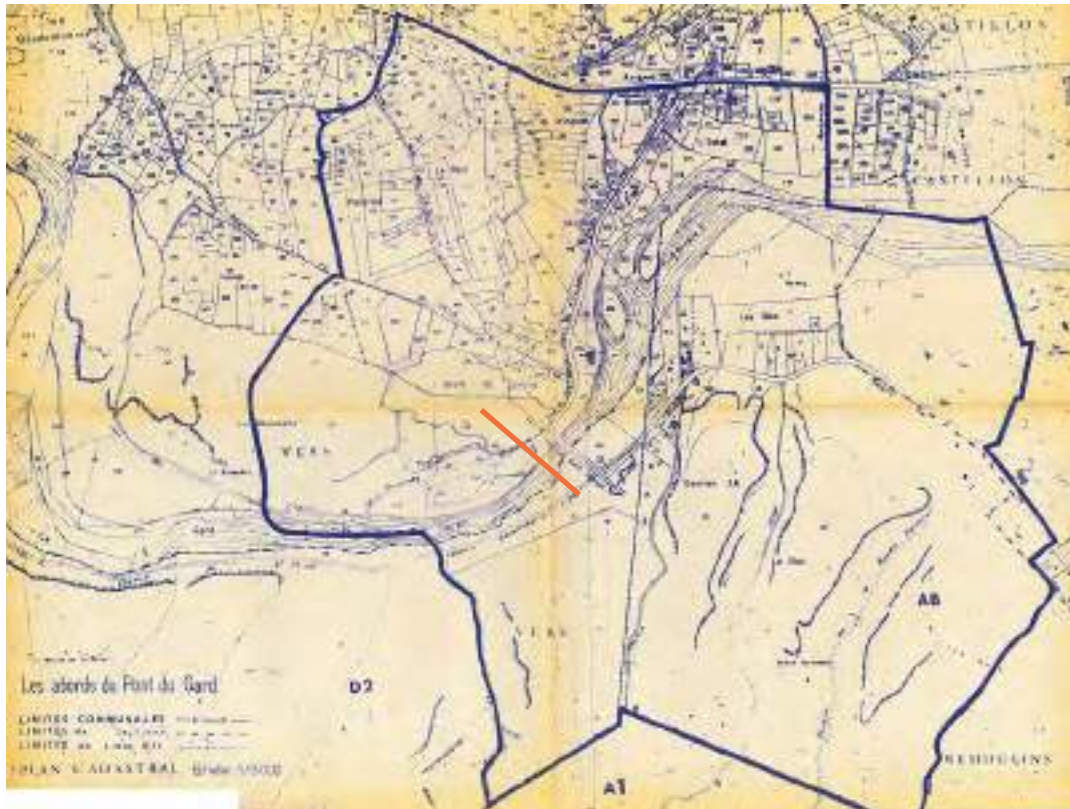


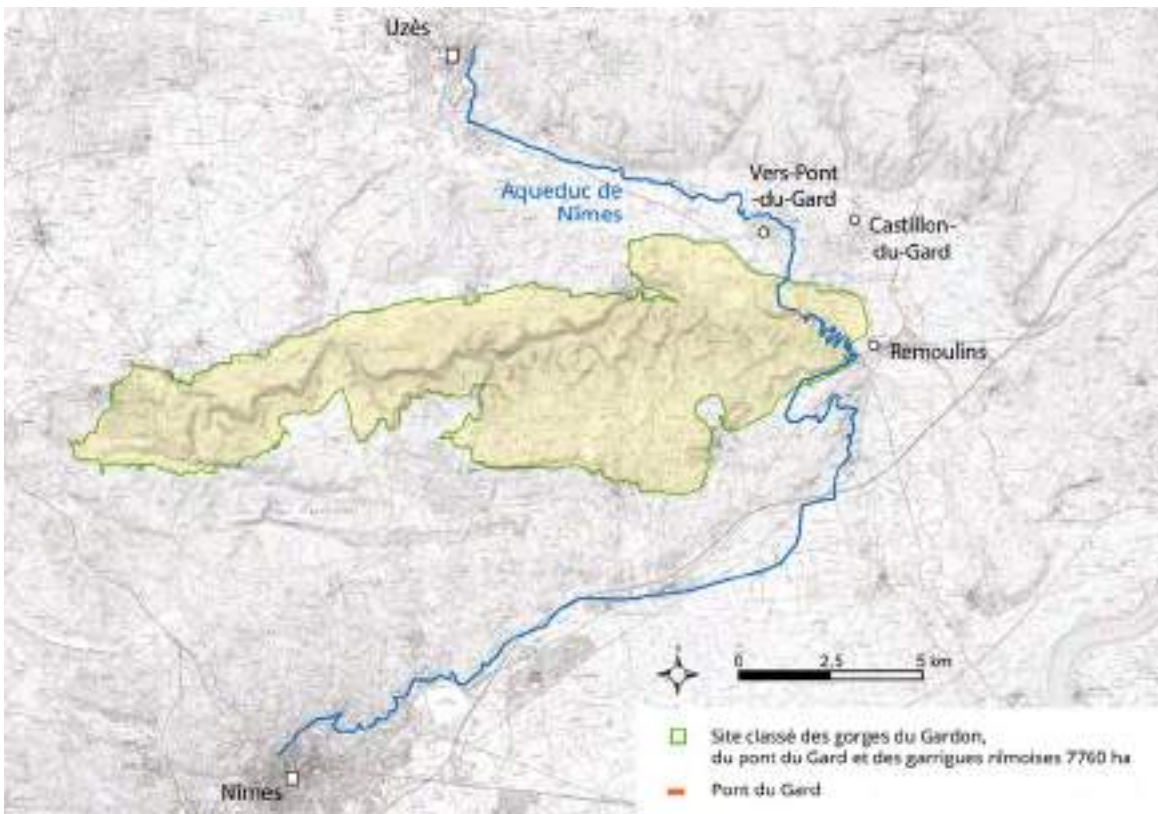
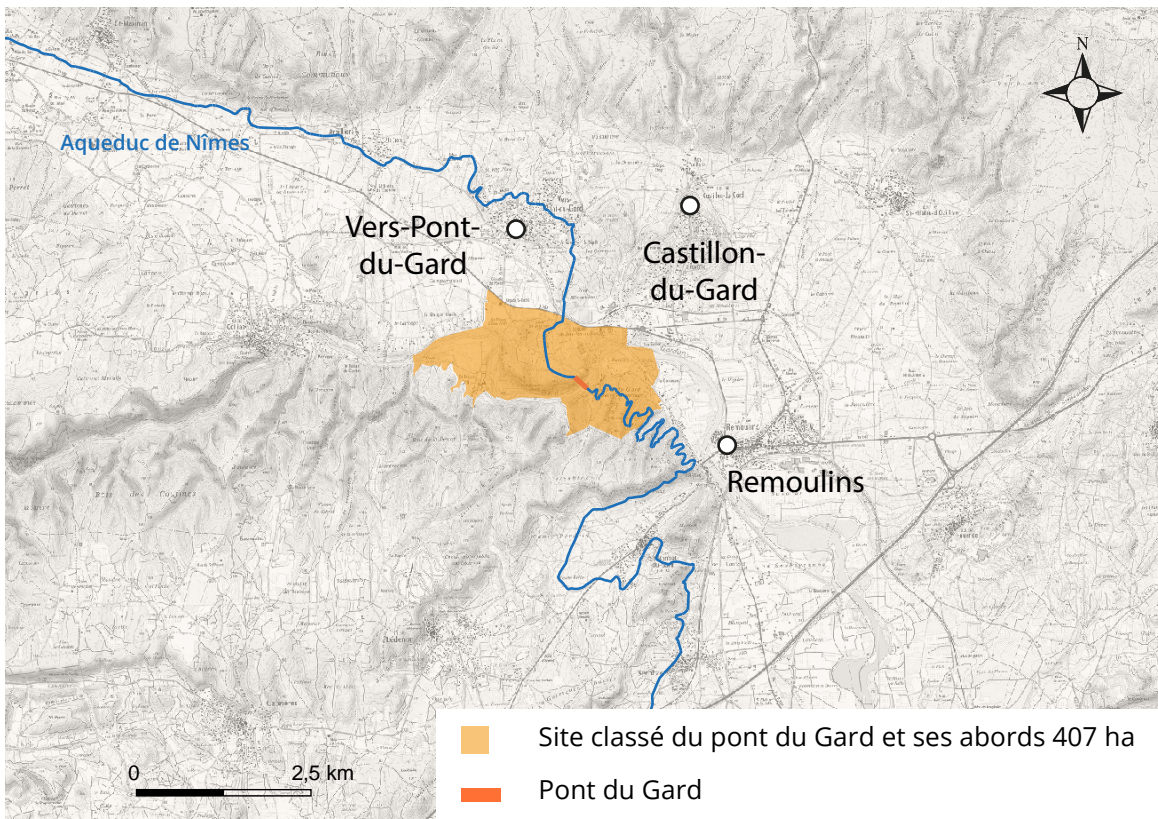
ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ AU TITRE DE LA LOI DE 1930

1932
16 HA



1973
226 HA





DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Méthodologie

TITRE DE LA RUBRIQUE

Titre de l'indicateur

Texte court qui introduit l'indicateur et résume le sujet qui est développé.

CARTE : L'indicateur est illustré par une carte du territoire qui présente les données au niveau des communes voire des zones plus précises quand la donnée est disponible. Les indicateurs figurant dans ce document sont présentés à deux échelles : les 13 communes de la zone d'influence du Pont du Gard qui sont pour majorité dans le bassin de vie de Remoulins (INSEE 2012) ; le département du Gard.

TEXTE : Chaque indicateur est accompagné d'une courte analyse présentant les éléments essentiels à retenir.

GRAPHIQUE : Il présente l'évolution de certains indicateurs sur plusieurs années, en comparant les données du territoire d'étude avec celle du département, de la région Occitanie et de la France métropolitaine.

ORIGINE DES DONNEES : INSEE, CCI du Gard, Gard Tourisme

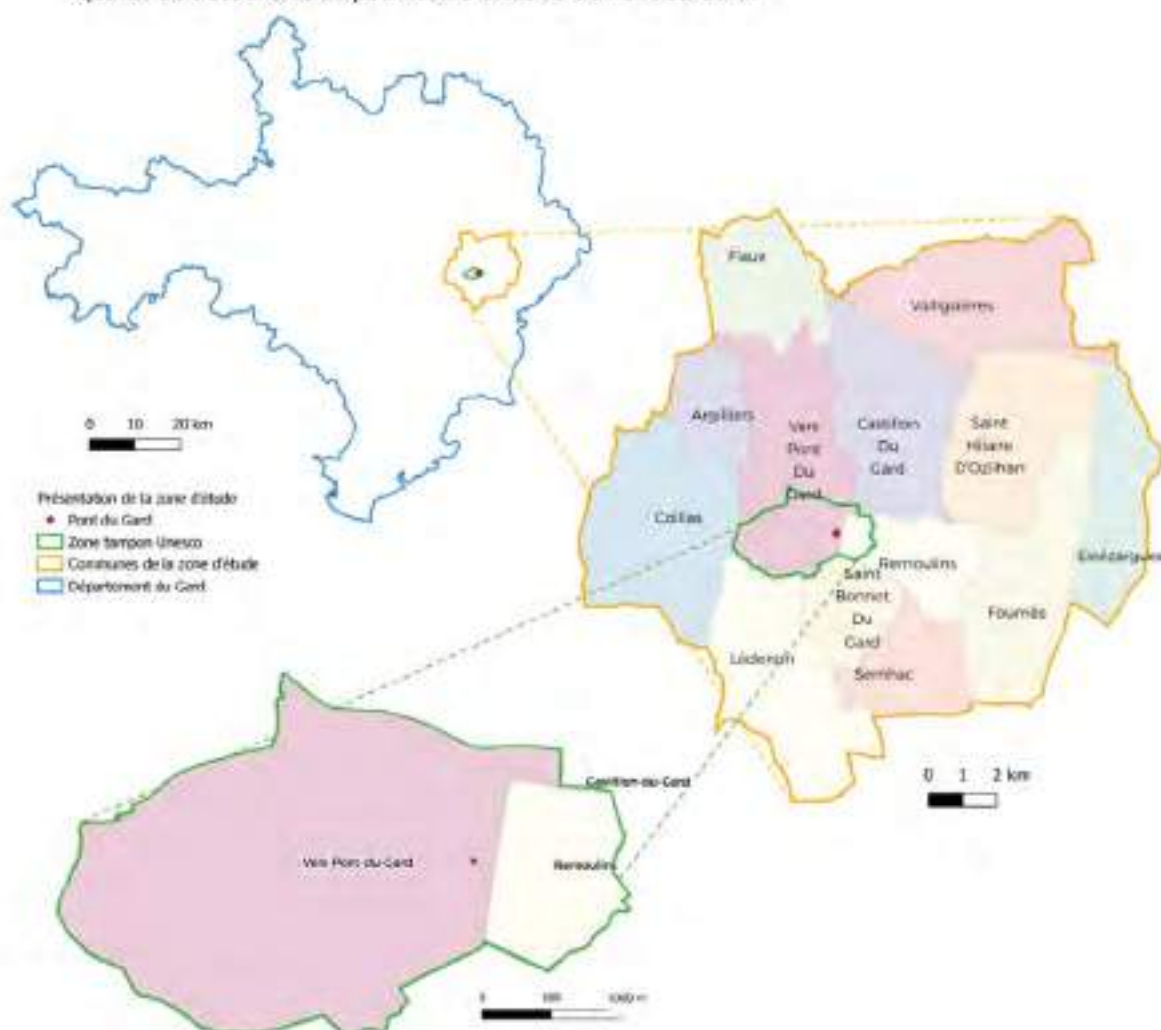
PRESENTATION DES TERRITOIRES D'ETUDES

L'échelle d'observation et d'analyse ne s'arrête pas au périmètre de la zone tampon UNESCO mais a été réalisé en fonction des modes d'organisation territoriale des parties prenantes ou des coopérations à développer avec des collectivités voisines en tenant compte des schémas d'organisation locaux.

Différents zonages d'étude se superposent sur le territoire d'influence du Pont du Gard : zone tampon UNESCO, communes, EPCI, SCOT...

La zone tampon UNESCO est comprise dans 3 communes : Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard.

La zone d'influence du Pont du Gard est définie par 13 communes : Argilliers, Castillon-du-Gard, Collias, Estézargues, Flaux, Fournès, Lédénon, Remoulins, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Sernhac, Valliguières, Vers-Pont-du-Gard. Cette zone correspond, en grande partie, au bassin de vie de Remoulins tel que défini par l'INSEE en 2012. Elle représente le territoire d'entrée des visiteurs pour la découverte du bien UNESCO du Pont du Gard ainsi que le grand paysage visible depuis le monument. Les évolutions dans cette zone peuvent avoir une influence importante sur la qualité de vie des locaux, la qualité de services aux visiteurs, l'équilibre économique et social du territoire et la qualité de découverte du patrimoine UNESCO du Pont du Gard.

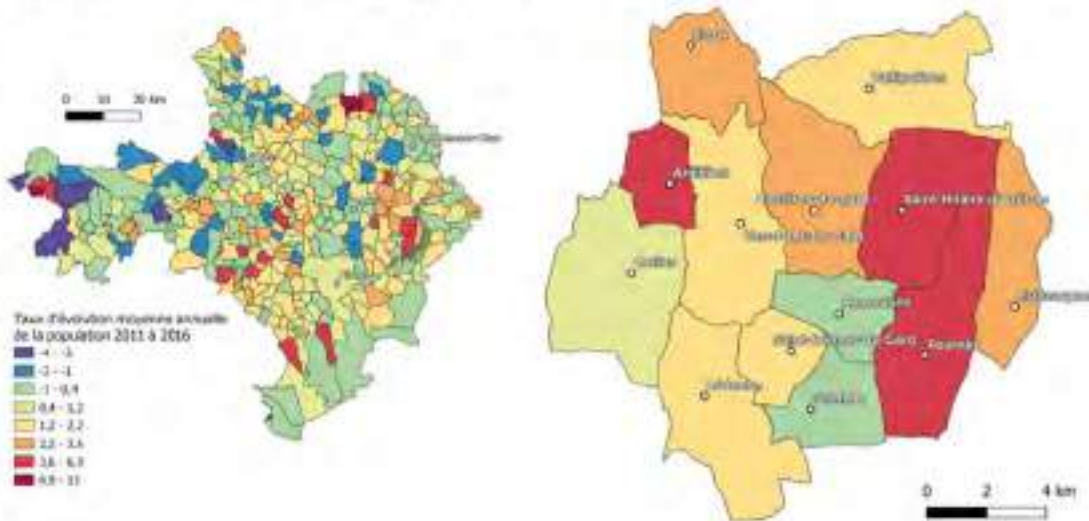


Evolution de la population

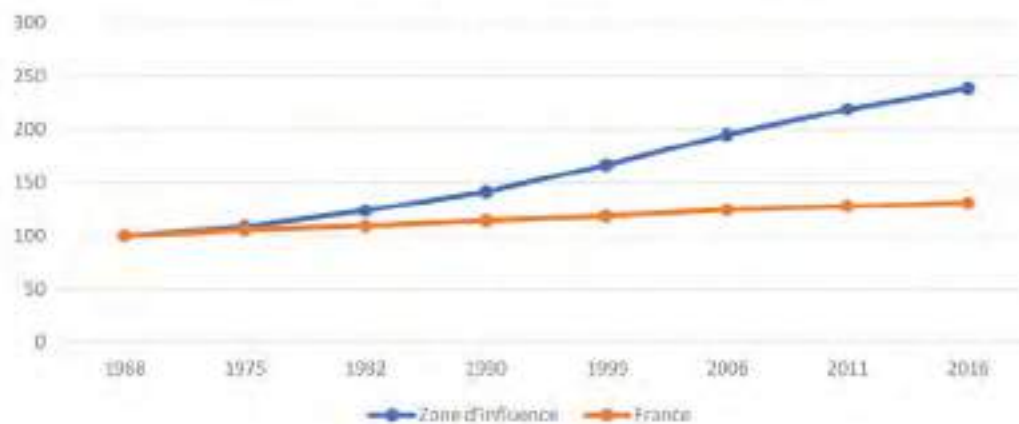
La moitié de la population gardoise vit dans les deux plus grandes aires urbaines du département, celles de Nîmes et d'Alès. La population augmente sur la plus grande partie du territoire : à Nîmes, dans les principales agglomérations, les espaces périurbains qui les entourent, mais aussi dans un large espace entre Nîmes et Alès et le long de l'autoroute A9. La zone d'influence témoigne de cette dynamique qui y est par certains point plus marquée que dans le reste du département.

Au 1^{er} janvier 2017, la zone d'influence compte 17 210 habitants. Entre 2011 et 2016, le taux de variation de la population dans la zone d'influence est de 1,7% soit une évolution supérieure à celles constatées au niveau départemental (+0,6%), régional (+0,8%) et national (+0,4%). Cette évolution est 2 fois plus importante qu'en Occitanie, 2,8 fois plus importante que dans le reste du Gard et 4 fois plus qu'au niveau français. Cette dynamique de population est fortement marquée par un solde d'entrées et sorties du territoire. On constate en effet un solde migratoire (1,2%) 12 fois plus élevé que celui du niveau national (0,1%).

La population de la zone d'influence a fortement augmenté de 1962 à 2016 (8813 habitants supplémentaires soit +58 %). La commune de Remoulins est la seule commune de la zone d'influence qui n'a pas connu d'augmentation de population et reste stable de 2011 à 2016.



Evolution temporelle comparée de la population de 1968 à 2016 - Indice base 100



Evolution annuelle moyenne de la population de 2011 à 2016

Source : Insee, séries historiques du Recensement de la population (RP), exploitation principale 2011-2016

Indicateurs

Variation de population (%)

Zone d'influence	Gard	Occitanie	France
1,7 ↑	0,6 ↑	0,8 ↑	0,4

Population et ménages

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale 2016

Indicateurs

Densité de population (hab/km²)

Zone d'influence	Gard	Occitanie	France
83,1 ↓	126,8 ↑	79,9 ↓	104,9

Commune	Population municipale								Evolution 2011-2016	Densité en 2016 (Nb Hab/km ²)
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016		
Argilliers	74	76	96	120	193	284	402	495	4,2	74,2
Castillon-du-Gard	468	589	716	759	943	1152	1482	1659	2,3	95,5
Collias	520	510	617	756	829	953	1044	1106	1,2	54,2
Estézargues	200	213	228	276	384	433	477	556	3,1	48,0
Flaux	113	134	167	239	261	294	317	374	3,4	35,0
Fournès	428	465	514	590	738	881	888	1078	4,0	61,0
Lédénon	417	487	780	938	1130	1367	1392	1531	1,9	78,8
Remoulins	1752	1898	1845	1771	1996	2296	2381	2303	-0,7	279,5
Saint-Bonnet-du-Gard	300	316	358	372	579	669	781	844	1,6	123,4
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	382	419	461	618	640	650	815	1062	5,4	63,7
Sernhac	903	870	899	1155	1226	1443	1699	1727	0,3	193,4
Valliguières	180	206	276	313	371	448	538	579	1,5	30,1
Vers-Pont-du-Gard	644	739	924	1110	1322	1566	1751	1880	1,4	98,2

Solde naturel et solde migratoire

De 2011 à 2017, la population de la zone d'influence a augmenté à la fois par le solde naturel et le solde migratoire. Le solde naturel (0,5%), différence entre les nombres de naissances et de décès, est légèrement supérieur au solde national (0,4%) et très largement supérieur au solde du Département du Gard (0,2%) et de la Région Occitanie (0,1%).

A l'image du Département du Gard et de la Région Occitanie, la zone d'influence du Pont du Gard a un solde migratoire positif et très élevé au regard de la France. Cela montre une forte dynamique d'implantation sur ce territoire qui s'ajoute au taux important de natalité.

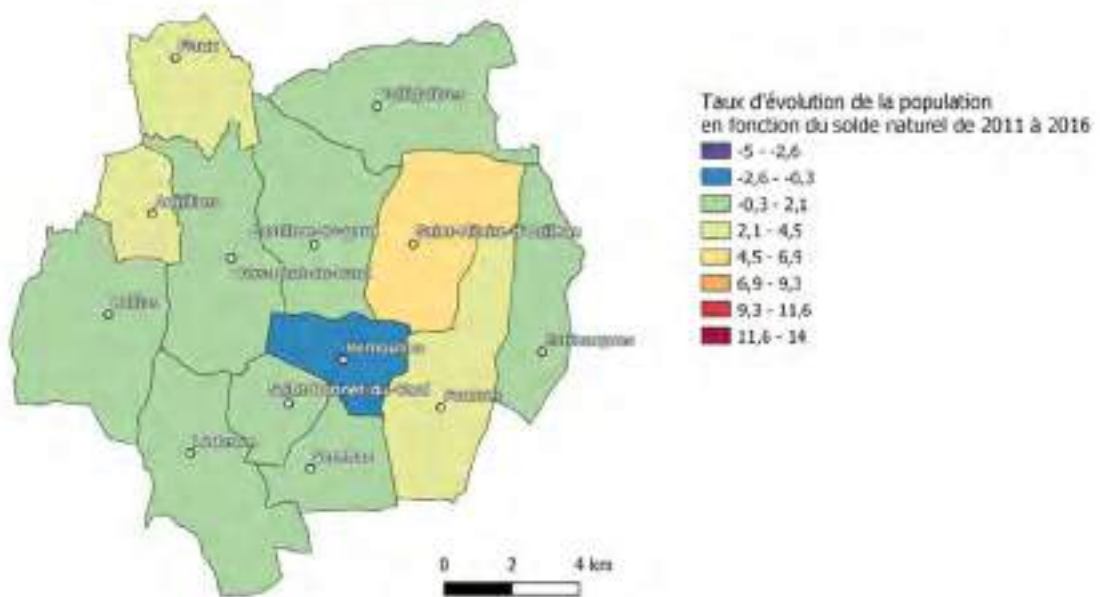
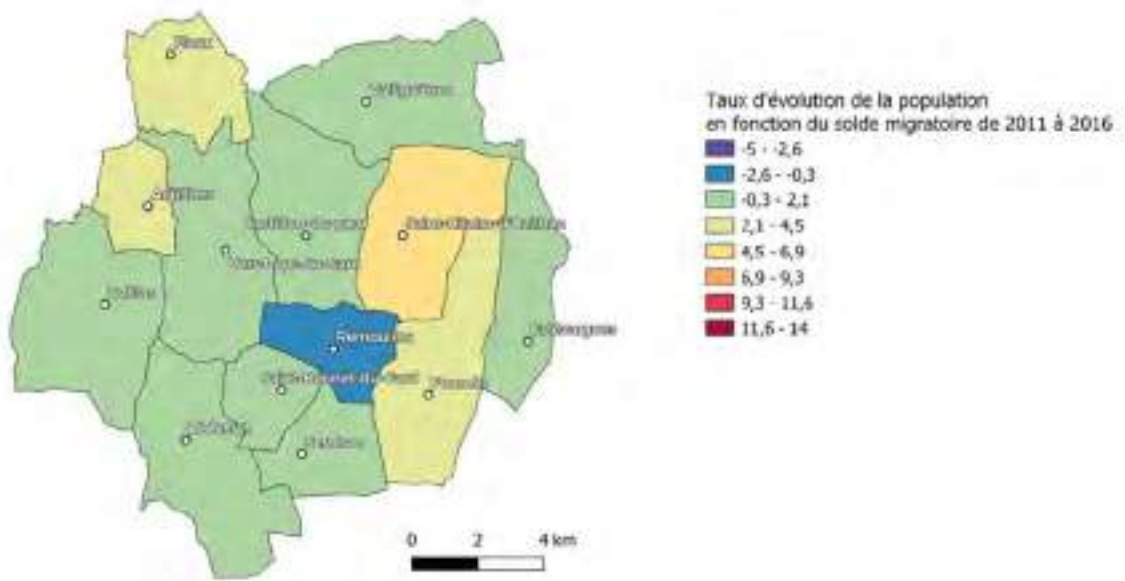
Evolution annuelle moyenne de la population

Source : Insee, séries historiques du Recensement de la population (RP), exploitation principale 2011-2016

Indicateurs

Variation de population
- due au solde naturel (%)
- due au solde entrées/sorties (%)

Zone d'influence	Gard	Occitanie	France
0,5 ↑	0,2 ↓	0,1 ↓	0,4
1,2 ↑	0,5 ↑	0,7 ↑	0,1



Ce dynamisme démographique soutenu, qui est plus du double de celui du Département du Gard, accompagne une forte croissance de démographie du département depuis 30 ans. La population gardoise ne cesse d'augmenter avec une croissance très soutenue jusqu'en 1968 puis un ralentissement jusqu'en 1975. Toutefois, sa croissance démographique demeure encore nettement supérieure à la moyenne métropolitaine depuis 1980 avec un léger ralentissement dans les années 1990 (Sources INSEE, recensements de la population et estimations de population).

L'augmentation de la population est due essentiellement à l'arrivée de nouveaux habitants s'installant sur le territoire et pour une part plus faible liée à l'excédent des naissances sur les décès.

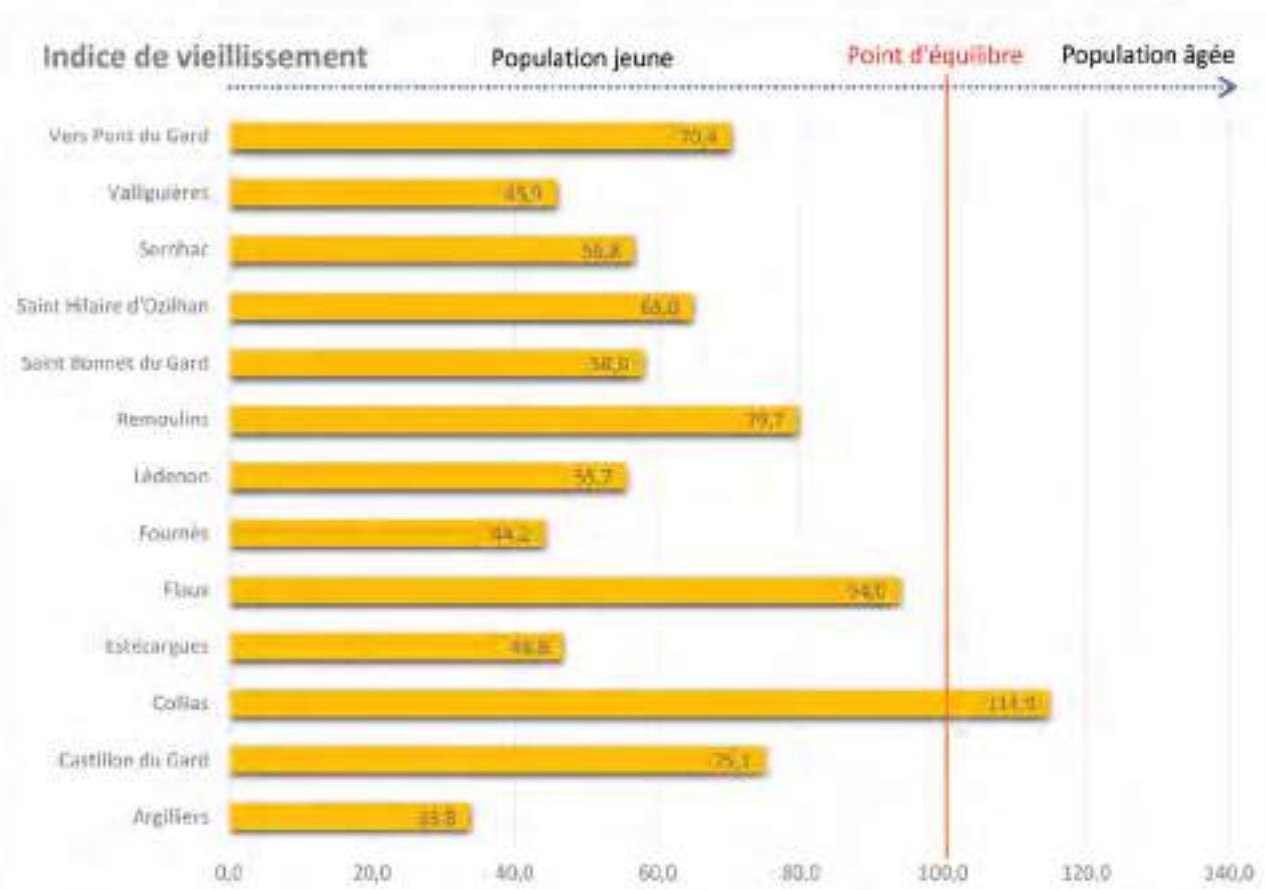
Indice de vieillissement

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les personnes âgées sont dans les mêmes proportions que les jeunes. Plus l'indice est faible, plus il est favorable aux jeunes.

L'indice de vieillissement de la zone d'influence est inférieur à 100 et plus faible que l'indice du Département, de la Région Occitanie et de la métropole. Ce territoire bénéficie donc d'une population relativement jeune et confirme la dynamique de population.

Répartition de la population en 3 classes d'âges en 2016		Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale 2011 - 2016				
Indicateurs	Zone d'influence		Gard		Occitanie	France
Moins de 25 ans	29,6	↓	28,3	↓	28,4	↓
Entre 25 et 64 ans	53,3	↑	49,9	↓	50,0	↓
65 ans et plus	17,1	↓	21,7	↑	21,7	↑

Indice de vieillissement de 2011 à 2016		Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale 2011 - 2016				
Indicateurs	Zone d'influence		Gard		Occitanie	France
Indice de vieillissement	65,8	↓	92,3	↑	95,1	↑



La répartition de la population en 3 classes d'âges montre un faible taux de personnes âgées de 65 ans et plus au regard du taux national, régional et départemental. Cette répartition indique aussi un taux de la population des 25 à 64 ans plus importants que le reste de la population française.

Répartition de la population en 3 classes d'âge en 2016

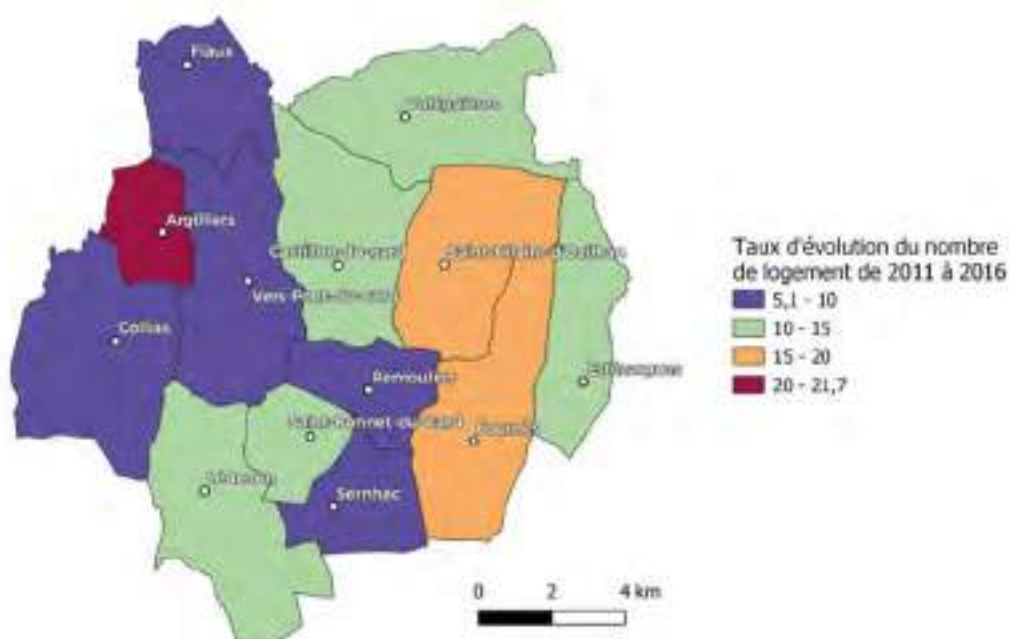
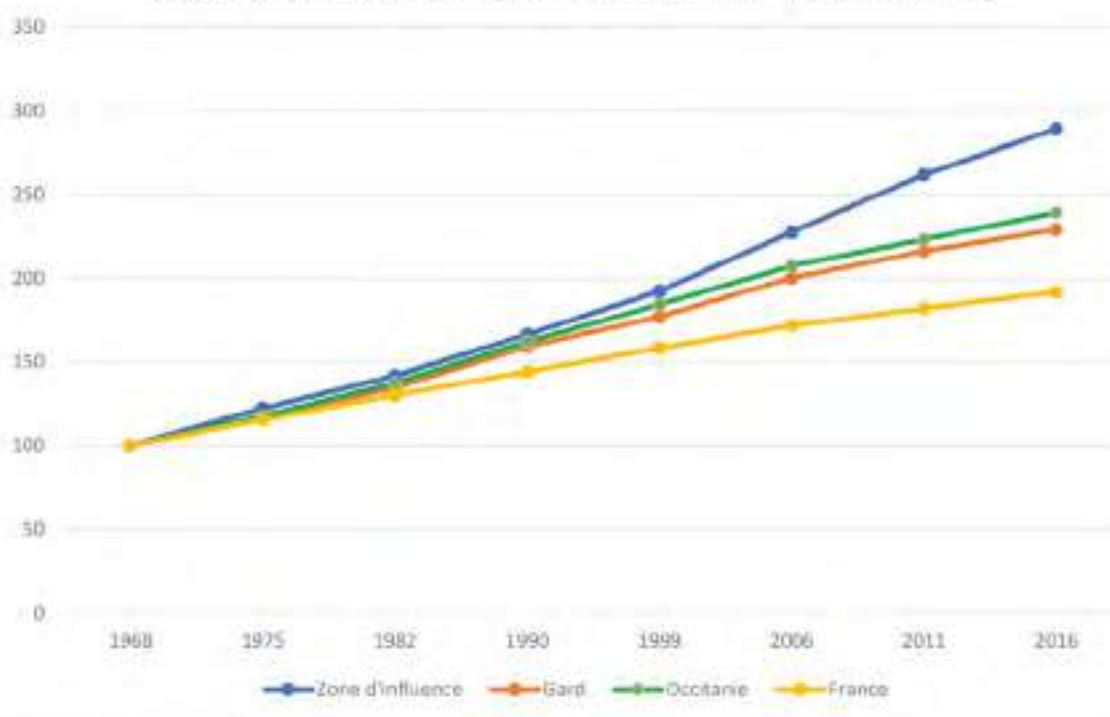


Commune	Répartition de la population en 3 classes d'âges en 2016 (%)			Indice de vieillissement de 2011 à 2016
	Moins de 25 ans	Entre 25 et 64 ans	65 ans et plus	
Argilliers	34,3	54,9	10,7	33,8
Castillon du Gard	28,8	52,1	19,2	75,1
Collias	23,5	52,7	23,8	114,9
Estézargues	33,1	52,9	14,0	46,8
Flaux	24,9	54,3	20,9	94,0
Fournès	32,2	54,8	13,0	44,2
Lédénon	30,4	54,8	14,8	55,7
Remoulins	31,3	47,6	21,1	79,7
Saint-Bonnet du Gard	31,0	54,3	14,7	58,0
Saint-Hilaire d'Ozilhan	27,7	56,2	16,1	65,0
Sernhac	30,1	55,0	14,8	56,8
Valliguières	30,9	56,5	12,6	45,9
Vers Pont du Gard	28,2	54,3	17,5	70,4

Logements

De 2011 à 2016, le nombre de logements dans la zone d'influence du Pont du Gard a fortement évolué en comparaison avec le Département du Gard, la Région Occitanie et la métropole. Dans un contexte d'augmentation de la population, le supplément de logement reste un indicateur cohérent. Le taux de variation du nombre de logement de 2011 à 2016 est de 10,4 % soit près du double du taux national (5,5%), et plus élevé que le taux du département du Gard (6%) et le taux de la Région Occitanie (7,1%).

Evolution comparée du nombre de logement - Indice base 100



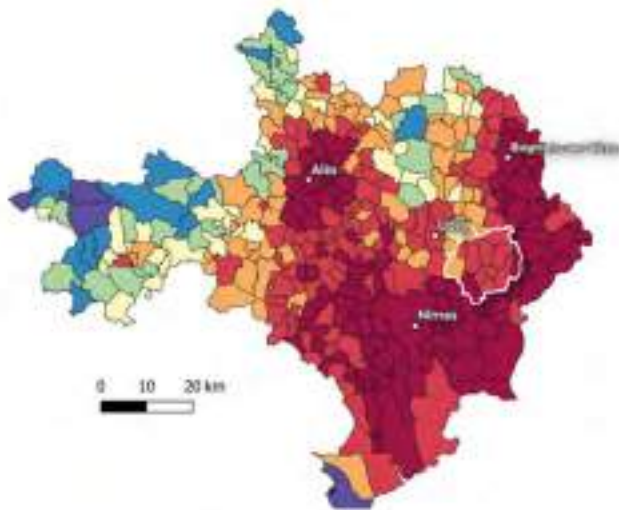
Logement

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale 2016

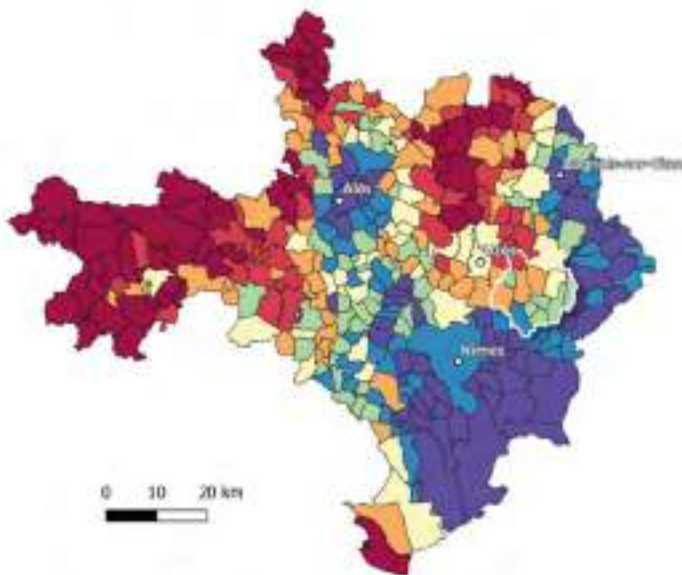
Indicateurs	Zone			
	d'influence	Gard	Occitanie	France
Nombre de logements	7978	419029	3511509	35535026
Taux d'évolution du nombre de logement de 2011 à 2016 (%)	10,4 ↑	6,0 ↑	7,1 ↑	5,5
Part de résidences principales (%)	79,2 ↓	78,7 ↓	75,8 ↓	82,3
Part de résidences secondaires, y compris logements occasionnels, (%)	12,8 ↑	13,1 ↑	15,7 ↑	9,6
Part des logements vacants (%)	8 ↓	8,2 ↑	8,5 ↑	8,1

Commune	Nombre de logement		% évolution du nombre de logement de 2011 à 2016	Parc logement 2016		
	2011	2016		Résidence principale	Résidence secondaire	Logement vacant
Argilliers	176	215	22%	179	21	15
Castillon-du-Gard	797	903	13%	679	167	58
Collias	698	761	9%	512	173	76
Estézargues	227	260	14%	220	20	19
Flaux	219	238	9%	157	68	13
Fournès	438	517	18,1	428	41	47
Lédenon	618	696	12,6	607	36	54
Remoulins	1208	1270	5,1	1051	105	115
Saint-Bonnet-du-Gard	359	411	14,3	345	31	35
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	440	523	18,9	428	66	29
Sernhac	812	854	5,1	698	88	68
Valliguières	282	313	11,0	235	41	37
Vers-Pont-du-Gard	950	1018	7,1	781	165	72
Total Zone influence	7224	7978	10,4	6320	1020	638
Gard	395298	419029	6,0	329812	54686	34531

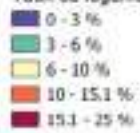
Les logements dans la zone d'influence sont majoritairement des résidences principales à 79,2%. Ce taux est inférieur au niveau national (82,3 %) et légèrement supérieur au taux départemental et régional. Cela se traduit par un taux de logement secondaire plus élevé (12,8 %) que le taux de la métropole (9,6%) et légèrement inférieur au taux départemental (13,1 %) et régional (15,7%). Le taux de logement vacant est quasi similaire au taux national. Les seules variables étant le nombre de logement principaux et secondaires, on peut en déduire que la part des résidences secondaires est un facteur traduisant l'attractivité touristique de la zone d'influence et participant à l'augmentation saisonnière du nombre d'habitant.

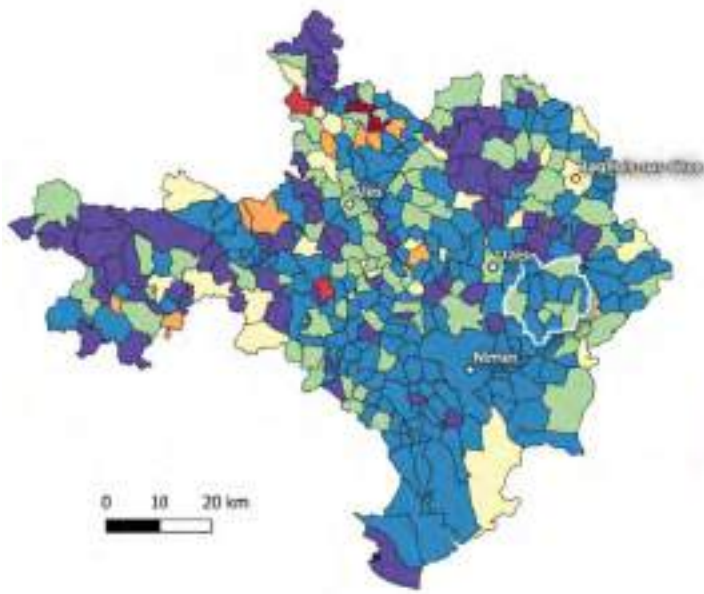


Pourcentage de résidence principale en 2016



Taux de logement secondaire en 2016





Pourcentage de logement vacant en 2016 :



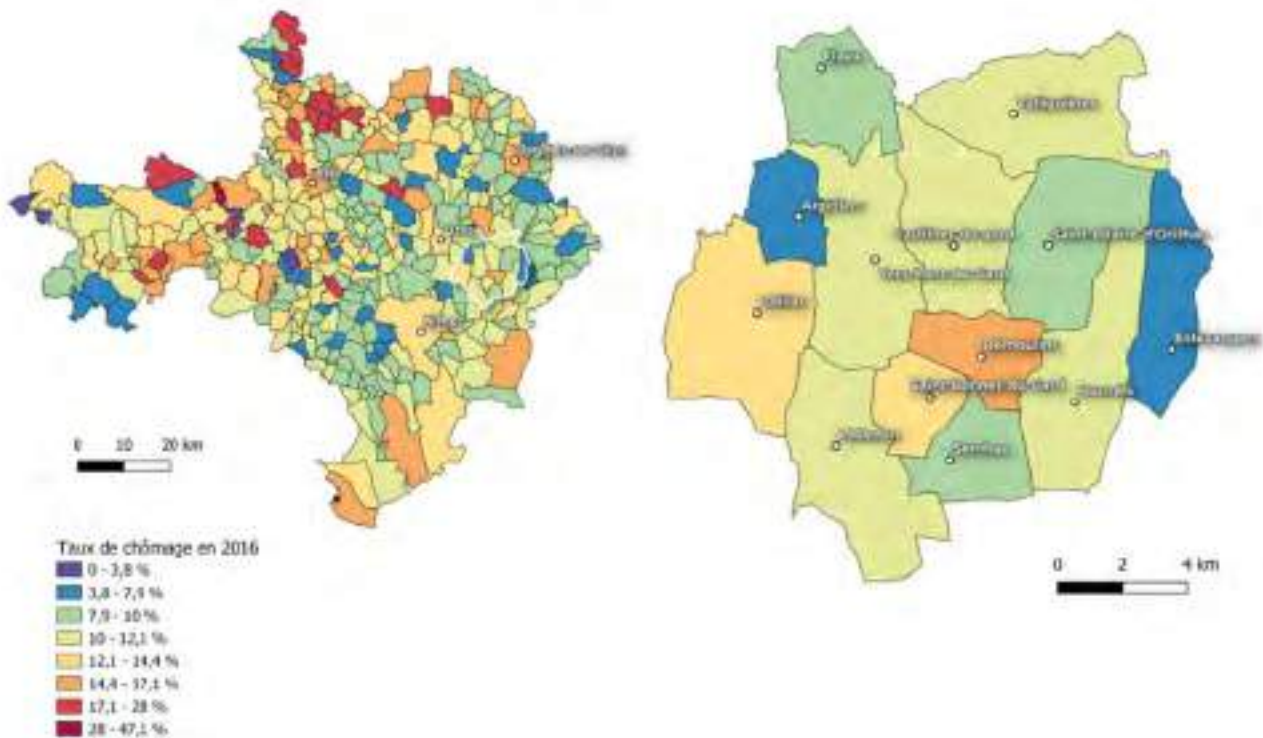
ACTIVITES ECONOMIQUES

Taux d'activité et taux de chômage de la population

Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans s'établit à 76,9 % dans la zone d'influence, soit 3,1 points de plus qu'en France métropolitaine. Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de la tranche d'âge et l'ensemble de la population de la tranche d'âge.

85,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans est en emploi dans la zone d'influence. Ce taux est élevé mais inférieur au taux national (85,9 %). Il est cependant supérieur au taux d'emploi du département du Gard (82,4 %) et de la Région Occitanie (84,6 %).

Contrairement au taux d'activité, le taux de chômage (au sens du recensement) de la zone d'influence (14,5 %) est légèrement supérieur au niveau national (14,1 %). En revanche il est globalement plus faible que celui du Département du Gard (17,6 %) et de la Région Occitanie (15,4 %).



Emploi-chômage

Source : Insee, Recensement de la population, exploitation principale 2016

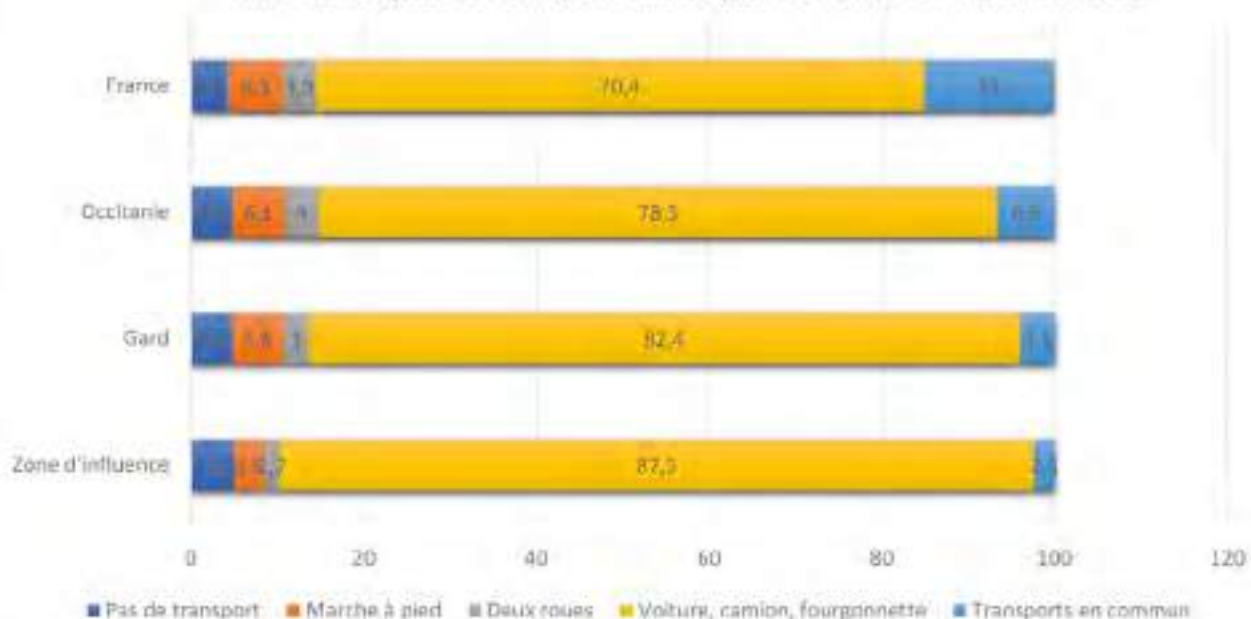
Indicateurs	Zone			
	d'influence	Gard	Occitanie	France
Emploi total au lieu de travail	3693	241090	2195204	26343023
dont part des emplois salariés (%)	74,8 ↓	82,1 ↓	83 ↓	86,8 ↓
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	76,9 ↑	70,6 ↓	72,7 ↓	73,8 ↓
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	14,5 ↑	17,6 ↑	15,4 ↑	14,1 ↑

Commune	Population totale 15 - 64 ans	Population totale d'actif 15 - 64 ans	Population au chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Argilliers	314	240	24	76,4	92,2	7,8
Castillon-du-Gard	1023	787	119	76,9	88,3	11,7
Collias	664	505	83	76,1	87,4	12,6
Estézargues	345	285	18	82,7	94,7	5,3
Flaux	233	174	23	74,7	90,1	9,9
Fournès	691	536	75	77,5	89,2	10,8
Lédenon	1011	759	115	75,0	88,6	11,4
Remoulins	1369	1048	201	76,6	85,3	14,7
Saint-Bonnet-du-Gard	556	415	70	74,7	87,5	12,5
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	676	528	58	78,1	91,5	8,5
Sernhac	1118	861	111	77,0	90,1	9,9
Valliguières	391	313	44	80,1	88,7	11,3
Vers-Pont-du-Gard	1174	902	121	76,8	89,7	10,3

Mode de transport des actifs occupés

La voiture demeure le mode de transport privilégié pour 87,5 % des travailleurs dans les trajets domicile-travail, soit une proportion supérieure de 17,1 points au taux national. Le recours aux transports en commun est très faible : 2,3% contre 15 %. Ce ratio peut s'expliquer de deux manières : le faible développement des transports en commun avec très peu de choix horaires pas forcément en adéquation avec les amplitudes des heures de travail ; un travail assez présent dans la commune de résidence. (Les transports en commun sont en effet davantage privilégiés en milieu urbain).

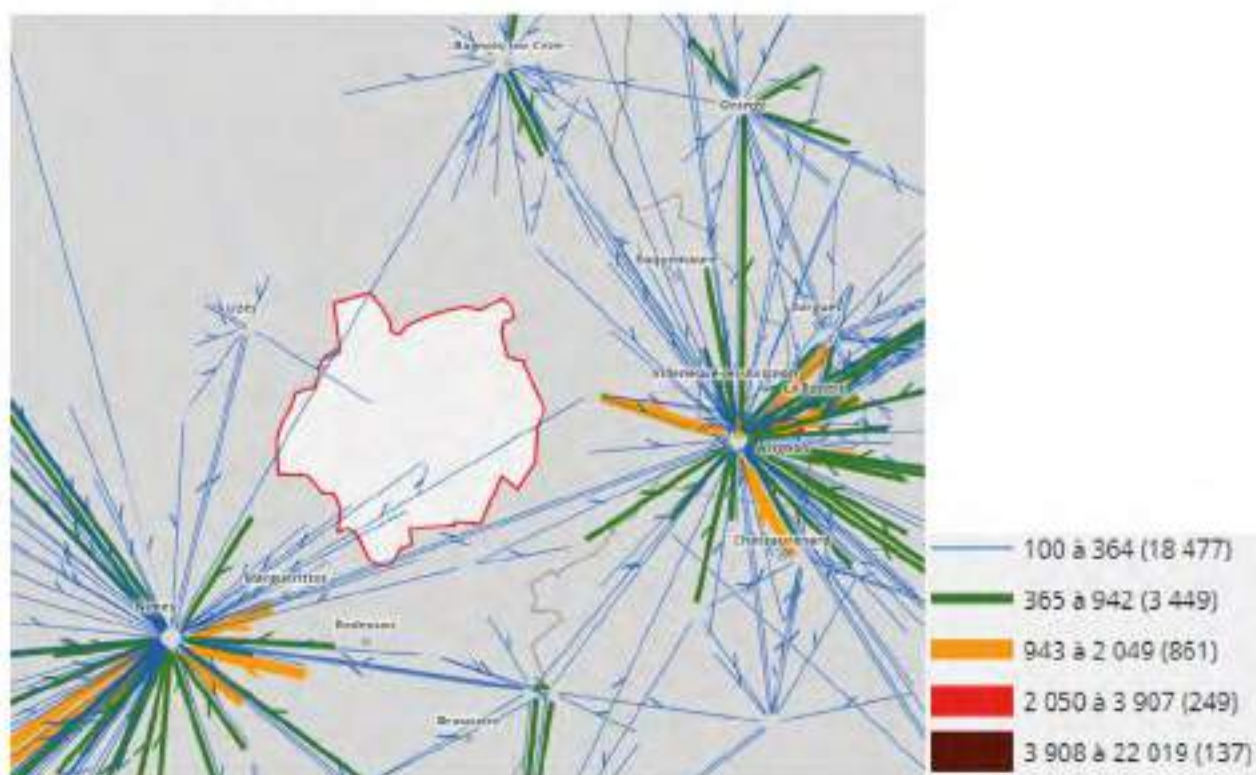
Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016

Commune	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Argilliers	6,9	2,0	2,0	87,7	1,5
Castillon-du-Gard	5,8	1,3	1,2	89,2	2,4
Collias	5,7	3,8	2,1	86,2	2,1
Estézargues	3,1	1,7	1,0	92,7	1,4
Flaux	8,2	3,2	0,6	86,6	1,3
Fournès	2,2	3,5	0,9	91,5	2,0
Lédenon	4,5	1,7	2,7	88,3	2,8
Remoulins	4,9	6,4	2,2	84,1	2,4
Saint-Bonnet-du-Gard	5,8	2,0	1,5	88,7	2,0
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	6,6	5,5	2,0	82,2	3,6
Sernhac	5,2	3,1	1,3	88,5	2,0
Valliguières	4,0	2,6	1,5	88,6	3,3
Vers-Pont-du-Gard	4,2	5,0	1,4	87,3	2,1
Zone d'influence	5	3,5	1,7	87,5	2,3
Gard	4,8	5,8	3	82,4	4,1
Occitanie	4,8	6,1	4	78,5	6,6
France	4,3	6,3	3,9	70,4	15

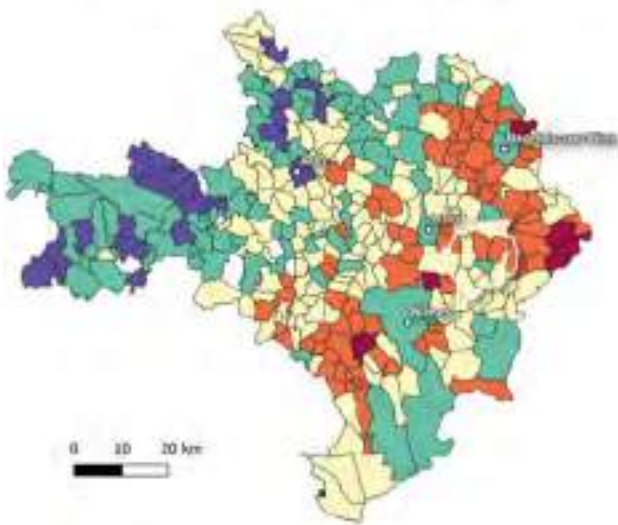
Flux domicile - lieu de travail en 2016



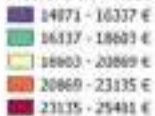
Revenus

En 2016, la moitié de la population du Département du Gard dispose de moins de 19 157 euros par an et par unité de consommation (UC), soit moins de 1600 euros par mois. Ce revenu disponible médian par UC est inférieur au niveau de vie médian de la France métropolitaine (20 579 €) et à celui de la Région Occitanie (19 905 €). Les données des revenus disponibles de la population dans la zone d'influence sont parfois manquantes car non lissées au niveau des 13 communes. Les données apparaissent uniquement par commune sur la cartographie et ne sont pas dans le tableau récapitulatif (N/A).

Si le niveau de vie médian des ménages fiscaux est inférieur à la moyenne régionale et nationale, les inégalités entre les communes de la zone d'influence sont présentes. La carte montre que 4 communes ont un revenu disponible supérieur à la moyenne nationale, régionale et départementale. La population de la commune de Remoulins a le plus faible revenu disponible avec 17 759 euros par an et par unité de consommation soit moins de 1480 euros par mois.



Médiane de niveau de vie en 2016



Revenus 2016		Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FLoisaf) - 2016		
Indicateurs	Zone d'influence	Gard	Occitanie	France
Nombre de ménages fiscaux	N/A	319158	2521915	27665953
Part des ménages fiscaux imposés (%)	N/A	44,0 ↓	46,7 ↓	49,3
Médiane de niveau de vie (€)	N/A	19157 ↓	19905 ↓	20579
Taux de pauvreté (%)	N/A	19,8 ↑	16,9 ↑	13,6

Commune	Revenu médian annuel/UC (€)	Revenu median mensuel/UC (€)
Argilliers	20916	1743
Castillon-du-Gard	21711	1809
Collias	20196	1683
Estézargues	22689	1891
Flaux	20583	1715
Fournès	18932	1578
Lédénon	20296	1691
Remoulins	17759	1480
Saint-Bonnet-du-Gard	20010	1668
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	22138	1845
Sernhac	19603	1634
Valliguières	20099	1675
Vers-Pont-du-Gard	20244	1687
GARD	19157	1596
OCCITANIE	19905	1659
FRANCE	20579	1715

Taux de pauvreté des ménages

Le taux de pauvreté n'est pas applicable dans la zone d'influence. Les données issues de FiLoSoFi (Fichier Localisé Social et Fiscal) sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée sur les très petites zones (moins de 50 ménages et moins de 100 personnes). Les taux de pauvreté sont diffusés sur les zones de plus de 1000 ménages ou plus de 2000 personnes dans lesquelles il y a au moins 200 personnes et 11 ménages pauvres, ainsi qu'au moins 200 personnes et 11 ménages au-dessus du seuil de pauvreté. Ils sont diffusés sur les sous-populations associées à un critère socio-démographique (par exemple les moins de 30 ans) ayant un effectif minimum d'au moins 200 personnes et au moins 11 ménages pauvres et d'au moins 200 personnes et au moins 11 ménages au-dessus du seuil de pauvreté.

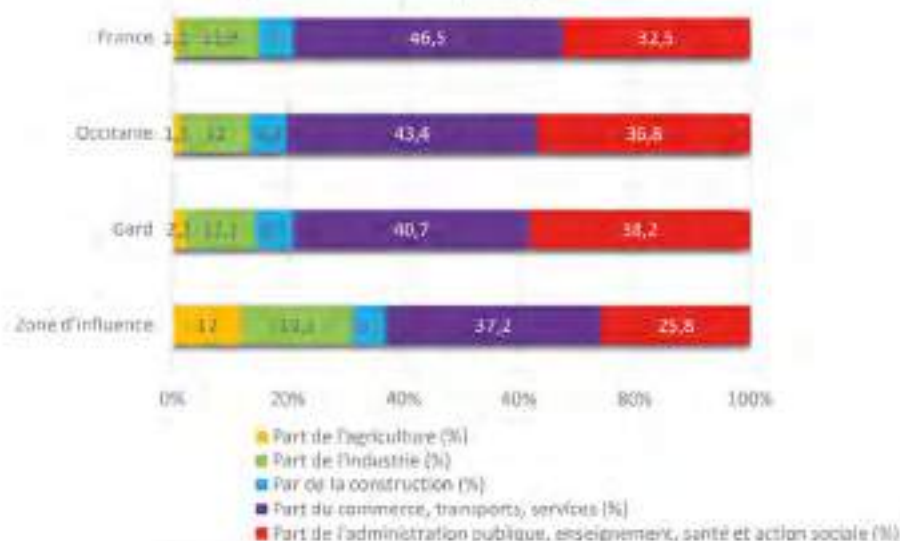
A l'échelle du Département du Gard, 19,8 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté soit 5,1 points de plus qu'au niveau national. Les moins de 30 ans y sont les plus pauvres avec 29,2 % soit 6,7 points de plus que pour le territoire français.

	Taux de pauvreté- Ensemble (%)	Taux de pauvreté- moins de 30 ans (%)	Taux de pauvreté- 30 à 39 ans (%)	Taux de pauvreté- 40 à 49 ans (%)	Taux de pauvreté- 50 à 59 ans (%)	Taux de pauvreté- 60 à 74 ans (%)	Taux de pauvreté- 75 ans ou plus (%)
Gard	19,8	29,2	23,5	23,7	20,4	14,2	11,6
Occitanie	16,9	26,8	19,4	19,7	17,2	11,5	11,8
France	14,7	22,5	16,9	17,2	14,8	9,7	8,9

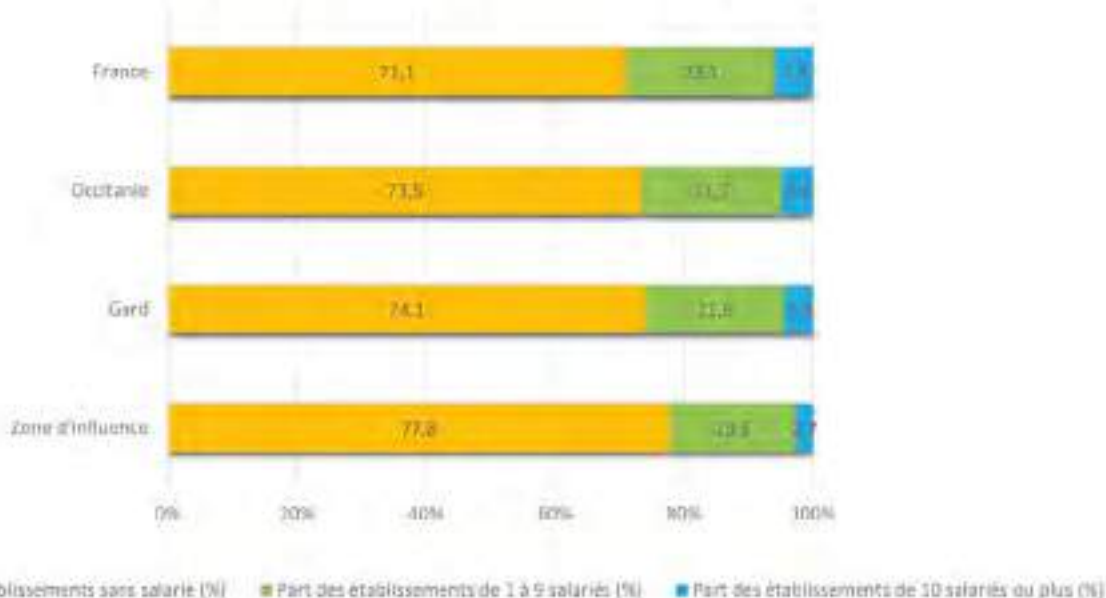
Répartition des établissements et emplois par secteur

En 2016, la zone d'influence du Pont du Gard compte 1 714 établissements dont 380 établissements employeurs. La répartition des établissements par grand secteur d'activité dans la zone d'influence met en avant le caractère rural et industriel du territoire : 12 % sont des établissements agricoles, soit 10 points au-dessus du taux Départemental et 19,3 % des établissements industriels, soit 7 points de plus que la moyenne départementale. A l'inverse, le tertiaire marchand est moins représenté, ne regroupant que 37,2 % des établissements contre 40,7 % dans le Gard. Les administrations publiques (25,8%) présentent un maillage moins dense qu'au niveau du département (38,2 %). Le secteur de la construction est aussi moins présent, totalisant 5,7 % des établissements contre 6,7 % des établissements gardois.

Répartition des emplois par secteur



Répartition des établissements par taille



Etablissements

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) - 2015

Indicateurs	Zone d'influence		Gard		Occitanie		France
Etablissements actifs	1714		77989		643145		6561892
Part des établissements sans salarié (%)	77,8	↑	74,1	↑	73,5	↑	71,1
Part des établissements de 1 à 9 salariés (%)	19,5	↓	21,6	↓	21,7	↓	23,1
Part des établissements de 10 salariés ou plus (%)	2,7	↓	4,4	↓	4,8	↓	5,8

Postes dans les établissements

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) - 2015

Indicateurs	Zone d'influence		Gard		Occitanie		France
Postes dans les établissements actifs au 31/12	2503		192873		1776548		22748700
Part de l'agriculture (%)	12	↑	2,2	↑	1,5	↑	1,1
Part de l'industrie (%)	19,3	↑	12,1	↓	12	↓	13,9
Part de la construction (%)	5,7	↓	6,7	↑	6,3	↑	6
Part du commerce, transports, services (%)	37,2	↓	40,7	↓	43,4	↓	46,5
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (%)	25,8	↓	38,2	↑	36,8	↑	32,5

WORLD HERITAGE JOURNEYS IN THE EUROPEAN UNION



Brugge, Belgium © Botond Horvath / Shutterstock.com



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



World
Heritage
Convention



Co-funded by the
EUROPEAN UNION



Palace and Park of Versailles, France ©Thomas Garnier

ABOUT THE PROJECT

With over 350 UNESCO World Heritage properties, the European Union (EU) is rich in outstanding natural and cultural heritage and is well placed to attract the growing demand for cultural tourism from key travel markets. These sites are not only important drivers of travel demand, but are also an excellent means for showcasing the EU's extensive history and cultural diversity.

The World Heritage Journeys in the European Union project is made possible thanks to a Preparatory Action voted by the European Parliament. This enabled the funding of a grant from the European Commission (Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs) to UNESCO. The objective is to create unique cultural heritage experiences through the development of thematic transEuropean itineraries. By including iconic and lesser known World Heritage sites, these routes will enable people to see Europe's World Heritage sites from a new and exciting perspective.

The project focuses on authenticity, innovation and sustainability. A rich mobile-friendly website is being produced by National Geographic, providing an important promotional tool for the World Heritage Journeys. The project is designed to attract key source markets to Europe such as China and the U.S.



Vilnius Historic Centre, ©MNSStudio / Shutterstock.com

WHAT ARE “WORLD HERITAGE JOURNEYS?”

The European Union has a fascinating collection of UNESCO World Heritage sites, which reflect the incredible depth and diversity of European culture. The sites tell of a rich history and the many ways in which European ideas, inventions, people and cultures continue to connect with the world.

The World Heritage Journeys will centre on the following four themes, and will connect UNESCO World Heritage sites spanning multiple countries.

Ancient Europe

Across thousands of years, Europe has seen great civilisations and empires rise and fall. Through diligent archaeological work over the past three centuries, much of Europe's ancient past has been uncovered to tell the stories of its diverse peoples and their cultures.

Ancient Europe is a journey in time to experience the cities, landscapes and buildings that embody Europe's ancient culture and history.



Acropolis, Greece © RossHelen / Shutterstock.com

Royal Europe

Europe's Kings, Queens, Emperors and Empresses have left a unique legacy of heritage that still fascinates the world today. Europe's castles, palaces and royal gardens are filled with stories of opulence, conquest, tragedy and innovation.

In particular, parks and gardens enable visitors to explore how European royalty influenced and impacted the world. Royal gardens not only served as important status symbols, they were key for the development of horticultural science. Today, visitors have the opportunity to explore these breathtaking parks and gardens while discovering for themselves the royal philosophy of harmony with nature.



Sintra, Portugal © Taiga / Shutterstock.com

WHAT ARE “WORLD HERITAGE JOURNEYS?”

Romantic Europe

The beauty of Europe has always inspired love. Whether it is in the hearts of honeymooners or the famous works of art, romance abounds across the continent. It is in the picturesque towns, grand cities, stunning churches, and even ancient temples.

Europe was also the birthplace of romanticism, a movement beginning in the late 18th century that embraced emotion and imagination, and influenced literature, music, art, and architecture across the world.

Romantic Europe takes visitors to World Heritage Sites that have been the locations for some of the most famous love stories of all time, to feel the inspiration for themselves. The journey invites its visitors to create their own unforgettable tales of romance.

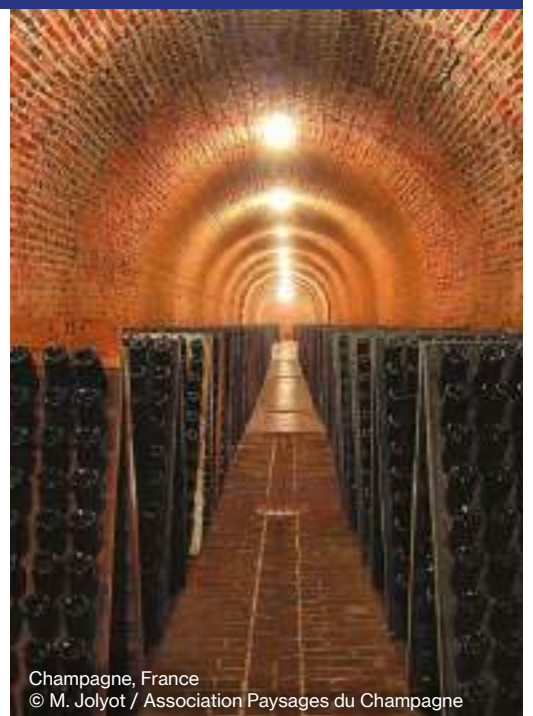


Prague, Czech Republic © Štěpán Vrzala

Underground Europe

As the grandeur of Europe grew in cities across the continent, generations of workers toiled underground to power the unstoppable pace of development. From the gold that decorated the Middle Ages, to the wine used to toast revolutions, and the coal that fuelled the modern era, the world as we know it would never have been possible without the tough and dangerous labour taking place deep below the surface. Away from sight and often out of mind, these tunnels, caverns, mines and cellars have been hiding amazing stories about the lives of the people who helped build Europe.

Now open to the public, these incredible World Heritage sites often surprise with an eerie industrial beauty, offering visitors the chance to venture deep underground – and deep into history – of life and culture in the dark depths of Europe.



Champagne, France
© M. Jolyot / Association Paysages du Champagne



Paris, France © Ekaterina Pokrovsky / Shutterstock.com

WHAT WILL WE ACCOMPLISH?

The project addresses several key objectives:

- Leverage World Heritage branding and raise awareness of World Heritage sites in the European Union to increase the number of (international) visitors
- Encourage dispersal of visitors into less visited areas
- Improve the overall visitor experience in Europe and encourage repeat visitation
- Support sustainable growth of EU tourism
- Contribute towards safeguarding the EU's cultural heritage



Mediterranean diet © goodluz / Shutterstock.com



Wachau Cultural Landscape, ©Franz Hauleitner



Royal Domain of Drottningholm© Gomer Swahn/The Royal Court

HOW ARE WE DOING IT?

The project is being implemented through three parallel phases of work:

1) Assessment, Strategy Development and Site Selection

The first phase of the project includes the research and analysis of trends related to heritage tourism in key markets. During this phase, the project defines site selection criteria and identifies the sites and themes for the pilot part of this project.

Once this is done, the project conducts an analysis of tourism infrastructure, marketing, policy frameworks, and linkages surrounding the featured UNESCO World Heritage sites. Key partners are recruited to review the results of the research, fieldwork and analysis. Multi-stakeholder workshops are then held to define strategy and action plans for project implementation.

2) Platform Development, Marketing and Communication

This phase involves the development of destination marketing and management plans that provide tools and guidelines for marketing the journeys. Strategies for tourism-related promotion are being developed, with the roles and responsibilities of key stakeholders. A mobile-optimized web platform is being developed to publish inspirational and informational content about the World Heritage sites. The platform will help tour operators enhance their products with World Heritage sites and help promotional partners market the journeys.

3) Capacity Development, Policy Guidance and Monitoring

In this phase of work, key stakeholders review and inform destination management and marketing plans for each of the selected sites and journeys. Their input guides the development of capacity building tools to help World Heritage sites engage and collaborate with local and regional tourism stakeholders.



Upper Middle Rhine Valley © Pecold / Shutterstock.com

WHO ARE OUR PARTNERS?

This UNESCO project is being implemented in cooperation with the European Commission (Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs). It involves a wide range of stakeholders which include the European Travel Commission (ETC), national tourism administrations, heritage management authorities and organisations, tourism boards, hospitality industry stakeholders, local communities, sustainable tourism experts and corporate partners.

UNESCO has engaged National Geographic as one of the world's most recognised brands in cultural exploration and storytelling. National Geographic plays an important role in conducting fieldwork and research, facilitating stakeholder engagement, mapping the journeys and developing the web platform.



Zollverein Coal Mine Industrial Complex, Germany © GNTB/Vinken



Aranjuez Cultural Landscape © Jose Ignacio Soto/ Shutterstock.com

CREATING NEW WAYS TO EXPERIENCE EUROPE'S CULTURAL WORLD HERITAGE



Venice, Italy © Bucchi Francesco/ Shutterstock.com



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



World
Heritage
Convention

**For more information contact
UNESCO World Heritage Centre**

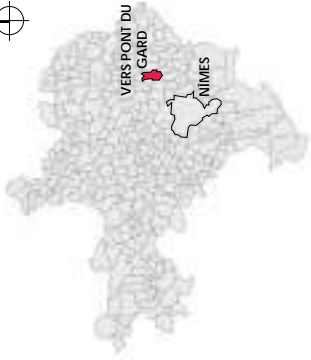
7, Place Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tel: 33 (0)1 45 68 15 84
Website: whc.unesco.org/en/tourism

Images from Shutterstock, the German National Tourist Board (GNTB), Franz Hauleitner, Thomas Garnier, Royal Domain of Drottningholm and Stěpán Vrzala do not fall under an Open Access licence and may not be used or reproduced without the prior permission of the copyright holders.

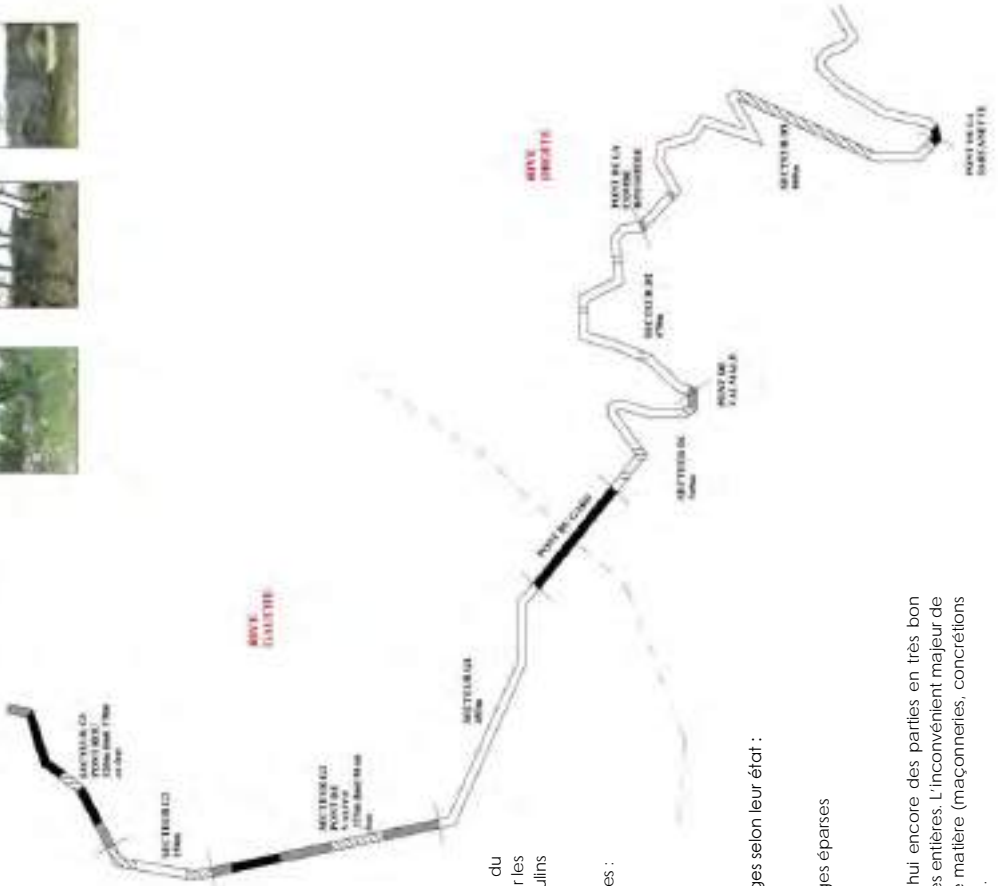
ILLUSTRATIONS DES TRAVAUX DE CONFORTATION DES VESTIGES DE L'AQUEDUC DE NÎMES DANS LA ZONE TAMPON

Etablissement public de coopération
culturelle du Pont du Gard (EPCC)
Direction Services Techniques - pôle Espaces Naturels
400 route du Pont du Gard
30210 VERS PONT DU GARD

Vestiges de l'aqueduc de Nîmes sur le site du Pont du Gard



OUVRAGES DIAGNOSTIQUÉS



Le diagnostic de 2012 a porté sur une partie du linéaire de l'aqueduc de Nîmes, celle présente sur les communes de Vers-Pont-du-Gard et de Remoulins et comprise sur le Site du Pont du Gard.

- Ce linéaire est composé de 5 principaux ouvrages :
- Le Pont Rou (rive gauche)
 - Le Pont de Valive (rive gauche)
 - Le Pont de Valmale (rive droite)
 - Le Pont de la Combe Roussière (rive droite)
 - Le Pont de la Sartaneite (rive droite)

Ce diagnostic a identifié plusieurs types de vestiges selon leur état :

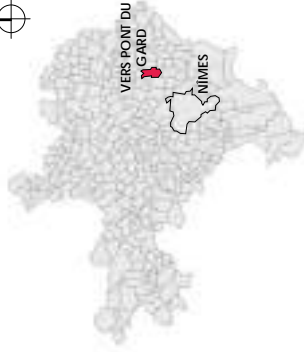
- Les arches et piles en état
- Les arches et piles en partie ruinées
- Les parties en très mauvais état avec des vestiges éparés
- Les zones où plus aucun vestige n'est visible

On constate que l'aqueduc présente aujourd'hui encore des parties en très bon état de conservation, composée d'arches et piles entières. L'inconvénient majeur de ces éléments est le risque potentiel de chute de matière (maçonneries, concrétions calcaires, etc.) ou bien le risque d'effondrement.





CONFORTATION ET MISE EN SÉCURITÉ
ÉTUDES DE PROJET
OUVRAGES DIAGNOSTIQUÉS
Décembre 2017
ARCHITECTURE & HÉRITAGE RENZO WIEDER - ARCHITECTE D'ESTD 29, RUE CHARLES MONTAIGNE, 69100 VILLEURBANNE 06 10 67 36 00 TEL. 04 77 48 05 39 equiparchitecture-et-heritage.com
page 12

Etablissement public de coopération
culturelle du Pont du Gard (EPCC)
Direction Services Techniques - pôle Espaces Naturels
400 route du Pont du Gard
30210 VERS POINT DU GARD

**Vestiges de l'aqueduc de Nîmes
sur le site du Pont du Gard**



LÉGENDE

-  Parcelles cadastrales classées ou inscrites
-  Pont du Gard
-  Linéaire de l'aqueduc de Nîmes
-  Pont-Aqueduc

CONFORTATION ET MISE EN SÉCURITÉ

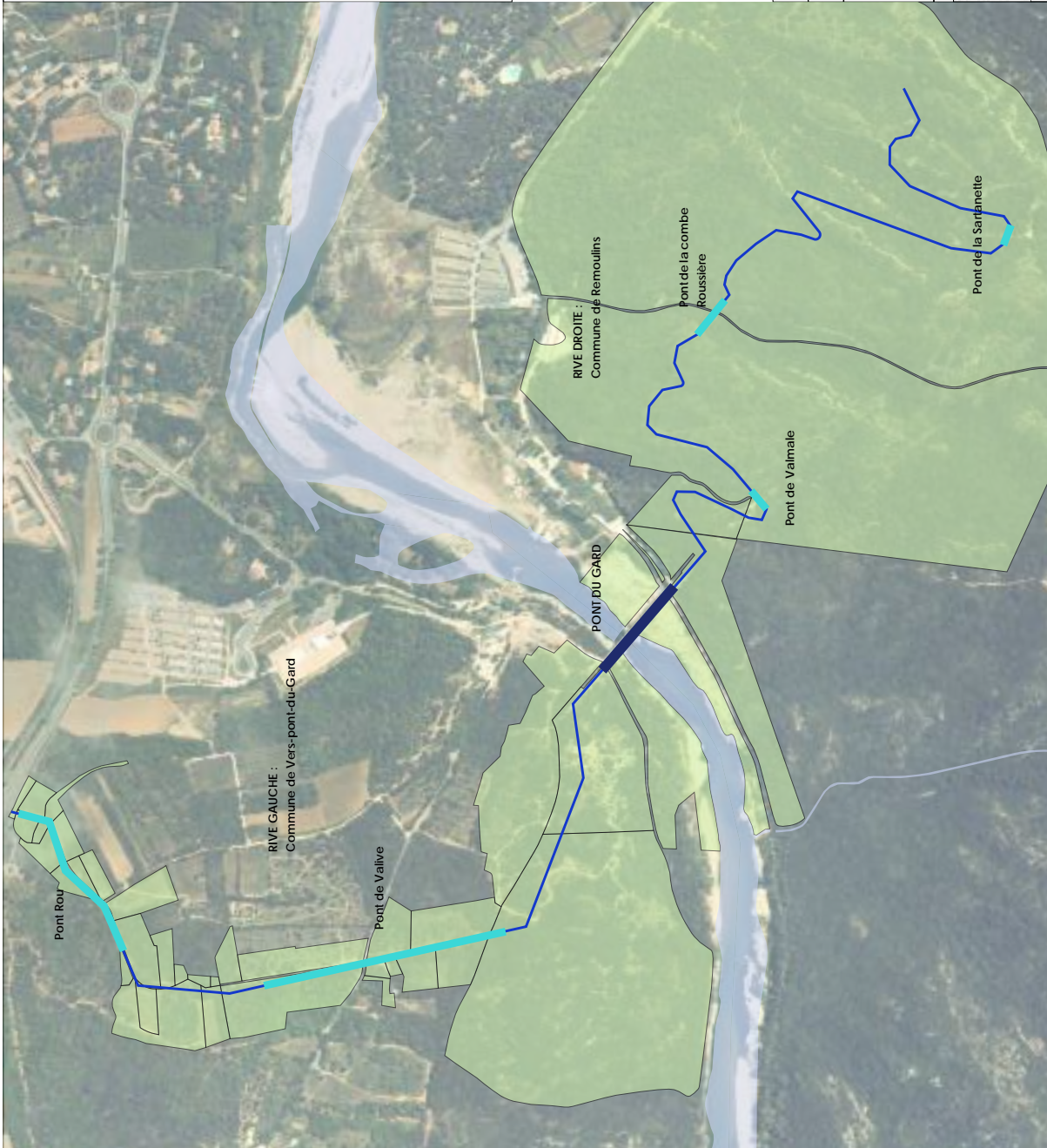
ÉTUDES DE PROJET

PLAN DE MASSE DU SITE

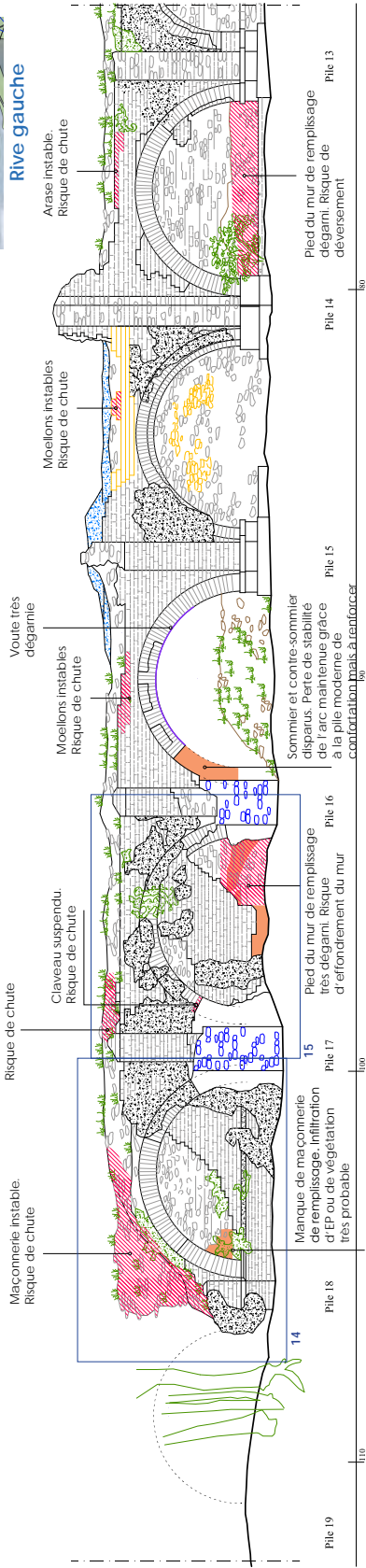
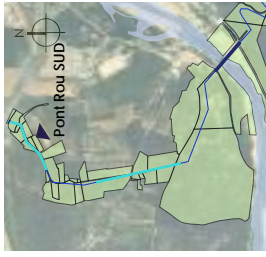
Décembre 2017



ARCHITECTURE & HÉRITAGE
RENZO WIEDER - ARCHITECTE DEST/D
25 RUE CHARLES MONTESSIER - 69100 LYON 07
04 78 48 48 48
Tel. : 04 37 48 06 38
espace@architecture-et-héritage.com



PONT ROU - FACE SUD
Planche 4



LEGENDE

- Maçonneries instables
- Fissures
- Maçonneries manquantes
- Joints dégradés
- Restaurations contemporaines
- Maçonneries modernes de confortation

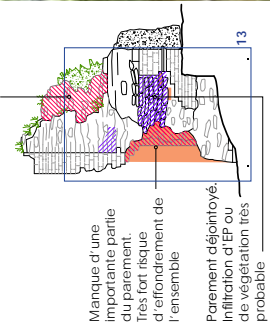
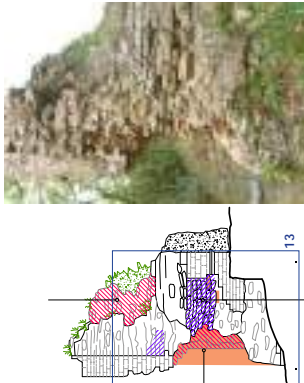
Echelle : 1/100

CONFORTEMENT ET MISE EN SECURITE

ÉTUDES DE PROJET

BILAN SANITAIRE

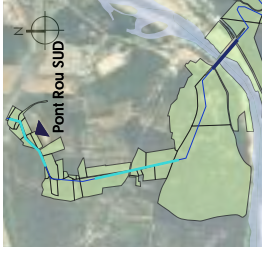
ARCHITECTURE & HÉRITAGE
RENZO MUDER - ARCHITECTE DESTID
29, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 13009 ARLÈS
equip@architectureetheritage.com



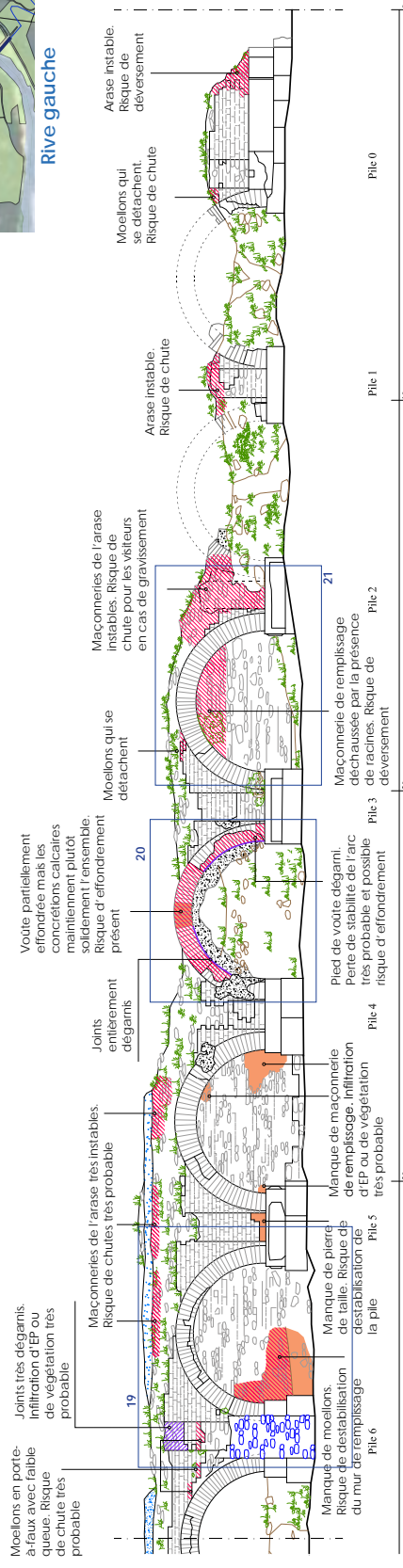
Manque d'une importante partie du parement. Très fort risque d'effondrement de l'ensemble.
Parement déjointoyé. Infiltration d'EP ou de végétation très probable.

Élévation ouest de la pile 18

PONT ROU - FACE SUD
Planche 2



Rive gauche



LÉGENDE

- Maçonneries instables
- Fissures
- Maçonneries manquantes
- Joints dégaris
- Restaurations contemporaines
- Maçonneries modernes de confortation

0 1 2 5m Echelle : 1/100

CONFORTATION ET MISE EN SECURITE

ETUDES DE PROJET

BILAN SANITAIRE

ARCHITECTURE & HERITAGE
RENZO WIEDER - ARCHITECTE DESTD
29, RUE CHARLES MONSIEUR, 69100 VILLEURBANNE
50, RUE JEAN MONNET, 42000 ST ETIENNE
TEL : 04 77 48 00 39
equipe@architecture-et-heritage.com



21



20



19

Méthode d'analyse des risques encourus par le monument et par son paysage écriin

Dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion visant la préservation à long terme du monument du pont du Gard et de son écriin paysager, il semble important d'élaborer une méthodologie d'analyse des risques encourus par le bien UNESCO. Cette analyse des risques permet la prise de décision rationnelle et une hiérarchisation des actions préventives ou curatives à mettre en œuvre pour la conservation optimale de la valeur du bien. L'objectif est d'apprécier les risques et les processus de dégradation qui menacent le monument et son environnement afin de les réduire par des prises de décision ciblées. L'analyse des risques présentée dans ce document s'inspire à la fois de la méthodologie « d'analyse environnementale significative » (type Afnor) et de la « *méthode ABC pour appliquer la gestion des risques à la préservation des biens culturels* » (ICC/CCI – ICCROM). Cette première analyse est exposée à titre expérimental et indicatif. Elle devra s'affiner pour en améliorer les domaines d'analyse (risque non identifié et/ou manque de connaissance d'un risque, portée de l'analyse, capacité à organiser la gestion du risque) et leurs niveaux de pertinence en fonction des connaissances scientifiques, de l'amélioration technologique de suivi de ces risques et de l'évolution des enjeux territoriaux. L'analyse présentée se concentre sur l'aqueduc du pont du Gard et sur son paysage et fait abstraction des risques inhérents à l'impact de gestion courante et d'exploitation du site par l'EPCC Pont du Gard gérant le site du pont du Gard qui pourraient faire l'objet d'une méthode d'analyse complémentaire.

Les résultats de cette analyse tendent à quantifier l'incertitude et doivent être abordés comme un soutien à la décision afin d'éviter, d'empêcher, de détecter et de traiter un risque potentiel nuisible à la préservation du bien UNESCO.

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est un danger, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité. Le risque est aussi l'éventualité d'un événement futur, incertain ou d'un terme indéterminé, ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage.

Le mot risque désigne à la fois la possibilité d'un danger et en même temps les conséquences potentielles occasionnées par ce danger.

Méthode d'analyse

Chaque risque identifié au chapitre 4 du document a été apprécié en fonction de l'évaluation de sa fréquence d'apparition (probabilité d'occurrence du risque) et de l'importance des dommages qu'il provoque (Impact). Chaque dommage a été pondéré en fonction de trois critères de valeurs du bien UNESCO : valeur historique, valeur scientifique, valeur esthétique (N_Val). La notation de la perte de valeur du bien UNESCO (P_Val) correspond au cumul des trois valeurs (historique, scientifique et esthétique) multiplié par l'importance des impacts.

La notation de la probabilité de l'occurrence du risque (N_Occ) s'est faite selon les critères suivants :

Probabilité de l'occurrence	Temporalité	Note de l'occurrence (N_Occ)
Extrêmement rare	1 événement/10 000 ans	1
Rare	1 événement/100 ans	2
Courante	1 événement/10 ans	3
Très courant	1 événement/an	4
Permanente	1 événement/semaine	5

La notation de l'impact (N_Imp) sur le bien UNESCO s'est faite selon les critères suivants :

Description de l'impact	Note de l'impact (N_Imp)
Tout, ou presque tout, le bien patrimonial est touché (70% à 100%)	5
Une grande partie du bien patrimonial est touché (30% à 70%)	4
Une petite partie du bien patrimonial est touché (5% à 30%)	3
Une partie minime du bien patrimonial est touché (0,5% à 5%)	2
Une partie négligeable du bien patrimonial est touché (<0,5%)	1

La notation de la valeur (N_Val) s'est faite selon les critères suivants :

Valeur historique participant à la compréhension et à l'appréciation de l'histoire du bien	Facteur de pondération (PVH)
Fondamentale	15
Importante	10
Faible	5
Négligeable	1

Valeur scientifique contribuant à la recherche scientifique et aux études universitaires	Facteur de pondération (PVS)
Fondamentale	15
Importante	10
Faible	5
Négligeable	1

Valeur esthétique en termes de représentativité et de qualité	Facteur de pondération (PVE)
Fondamentale	15
Importante	10
Faible	5
Négligeable	1

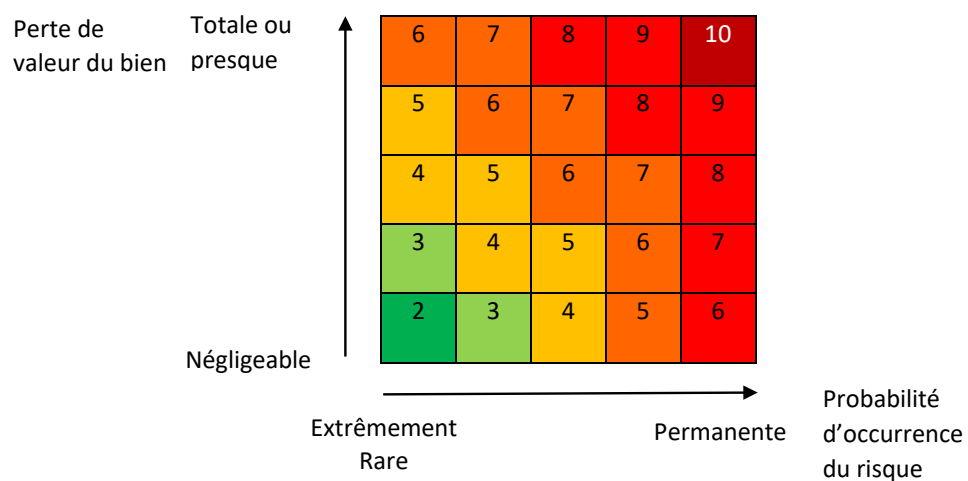
$$N_Val = PVH + PVS + PVE$$

La perte de valeur du bien UNESCO est calculé comme suit : $P_Val = N_Imp \times N_Val$

Perte de Valeur du bien UNESCO	Score PVal = N_Imp x N_Val	Note PVal
Totale ou presque	180 à 225	5
Importante	90 à 180	4
Faible	30 à 90	3
Minime	15 à 30	2
Négligeable	3 à 15	1

Cartographie des risques

La cartographie des risques résulte de l'addition de la note d'occurrence à la note de perte de valeur : $N_Occ + P_Val$



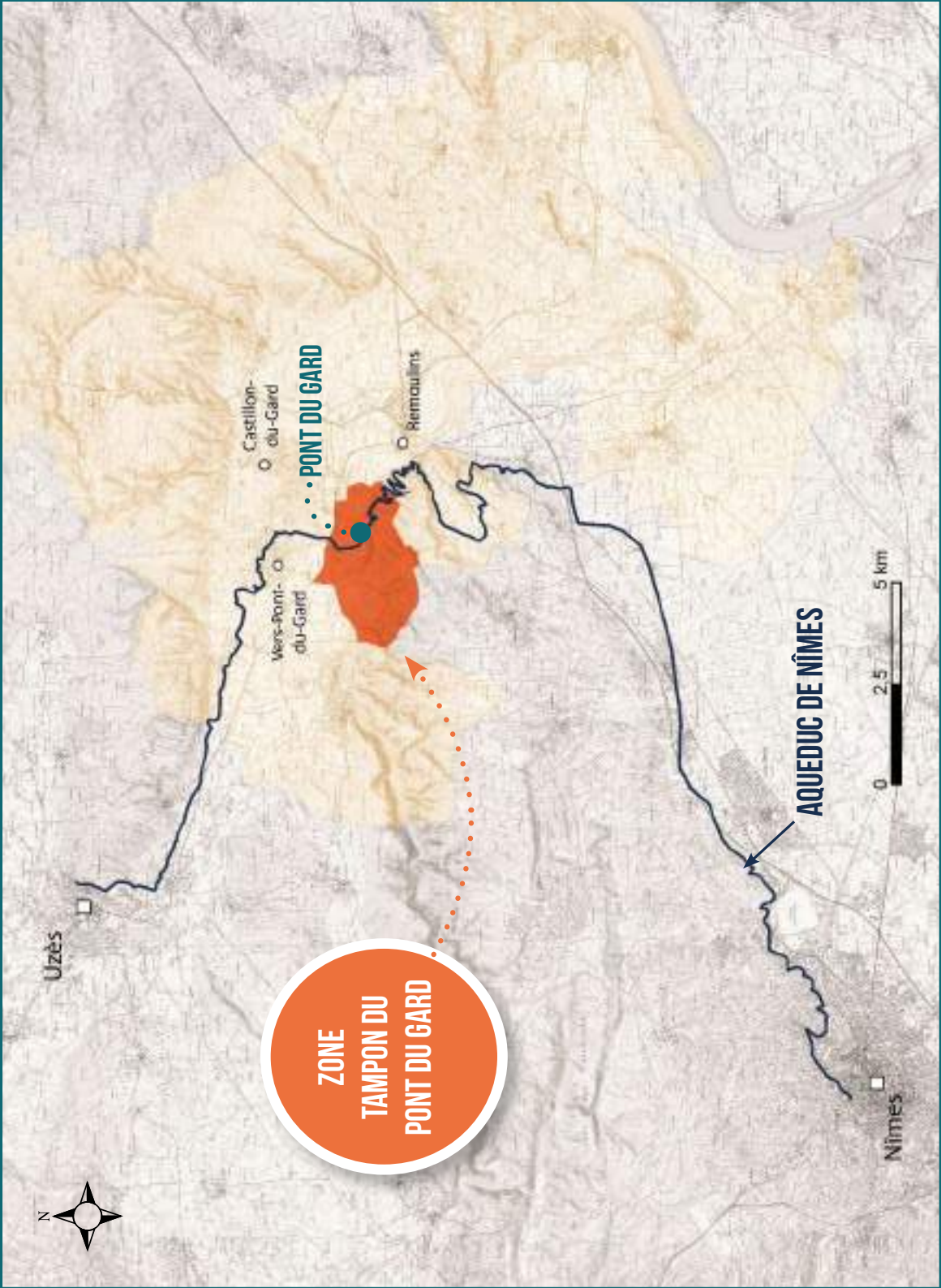
Analyse des risques pouvant affecter l'intégrité du monument Pont du Gard et de son périmètre d'étude

Risque	Risque encouru par le monument							
	Probabilité de l'occurrence	Impact	perte de Valeurs			Score Perte de Valeur du bien	Note Perte de Valeur du bien	Note du risque
			Historique	Scientifique	Esthétique			
Dégradation naturelle (érosion...)	5	3	15	10	15	120	4	9
Effondrement karstique	1	5	15	15	15	225	5	6
Sismicité	1	5	15	15	15	225	5	6
Inondation	3	5	15	15	15	225	5	8
Incendie	3	2	5	5	15	50	3	6
Surfréquentation	4	3	10	10	15	105	4	8
Colonisation flore/faune	4	1	1	10	10	21	2	6
Urbanisation	3	1	1	1	15	17	2	5
Industriel	3	1	1	1	15	17	2	5
Vandalisme	5	2	15	15	10	80	3	8
Attentat	1	5	15	15	15	225	5	6
Changement climatique	5	5	10	10	10	150	4	9

Risque	Risque encouru par le paysage écrin							
	Probabilité de l'occurrence	Impact	Valeurs			Score Perte de Valeur du bien	Note Perte de Valeur du bien	Note du risque
			Historique	Scientifique	Esthétique			
Dégradation naturelle (érosion...)	5	1	1	1	5	7	1	6
Effondrement karstique	1	1	5	15	5	25	2	3
Sismicité	1	3	5	5	5	45	3	4
Inondation	4	3	5	5	10	60	3	7
Incendie	3	5	1	10	15	130	4	7
Surfréquentation	4	4	5	10	15	120	4	8
Colonisation flore/faune	4	2	1	10	1	24	2	6
Urbanisation	4	3	1	1	15	51	3	7
Industriel	3	3	5	5	15	75	3	6
Vandalisme	5	2	1	5	15	42	3	8
Attentat	1	1	1	1	1	3	1	2
Changement climatique	5	5	10	10	10	150	4	9

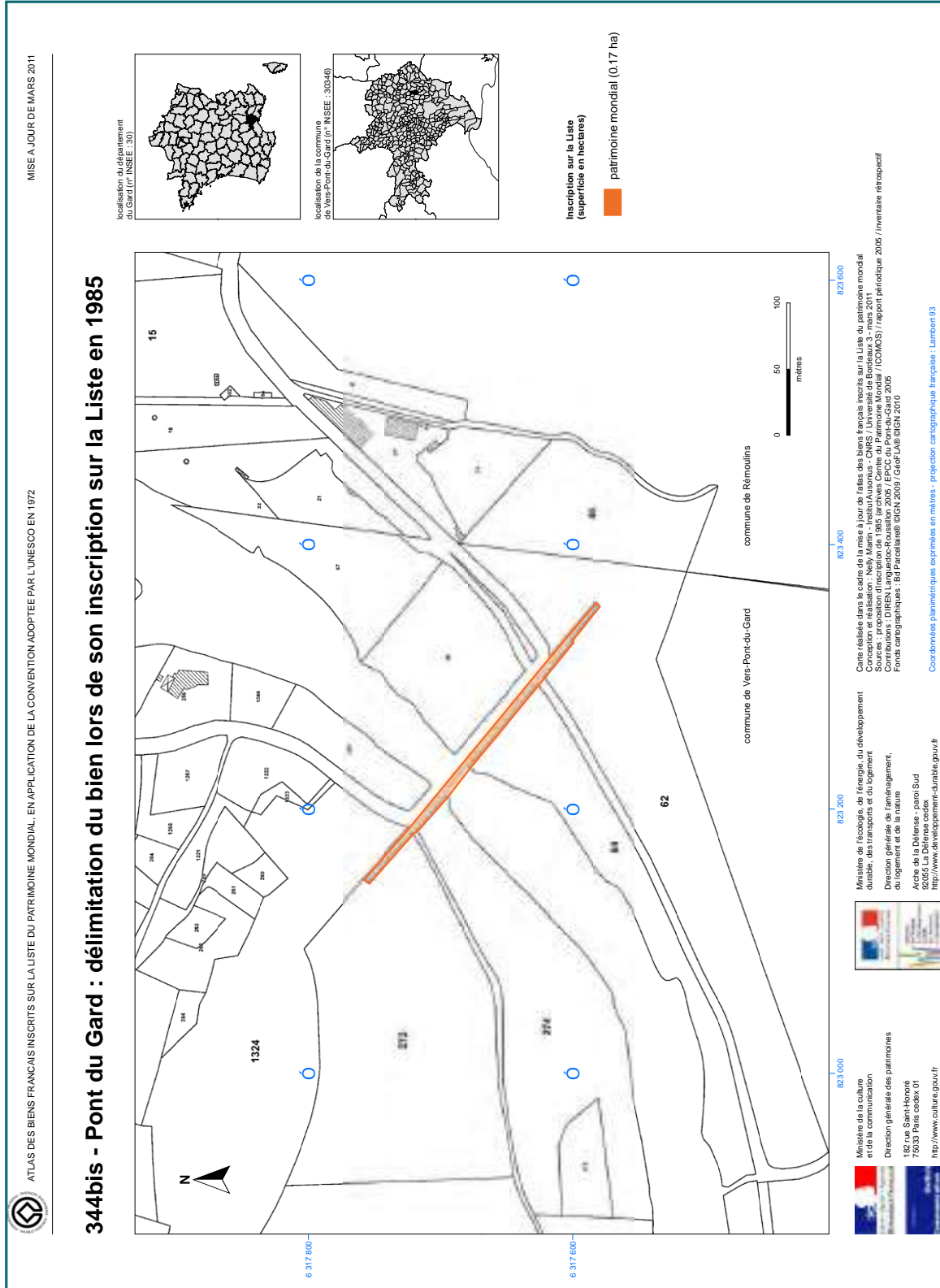
Risque	Risque encouru par le grand paysage							
	Probabilité de l'occurrence	Impact	Valeurs			Score Perte de Valeur du bien	Note Perte de Valeur du bien	Note du risque
			Historique	Scientifique	Esthétique			
Dégradation naturelle (érosion...)	5	1	1	1	5	7	1	6
Effondrement karstique	1	1	5	1	10	16	2	3
Sismicité	1	3	5	5	10	60	3	4
Inondation	3	3	1	5	10	48	3	6
Incendie	3	3	1	5	15	63	3	6
Surfréquentation	4	3	10	10	10	90	4	8
Colonisation flore/faune	4	2	1	5	5	22	2	6
Urbanisation	4	5	10	10	15	175	4	8
Industriel	3	5	10	10	15	175	4	7
Vandalisme	4	1	1	1	1	3	1	5
Attentat	1	1	1	1	1	3	1	2
Changement climatique	5	5	10	10	15	175	4	9

CARTE 1 - SITUATION DU PONT DU GARD ET DE SA ZONE TAMPON

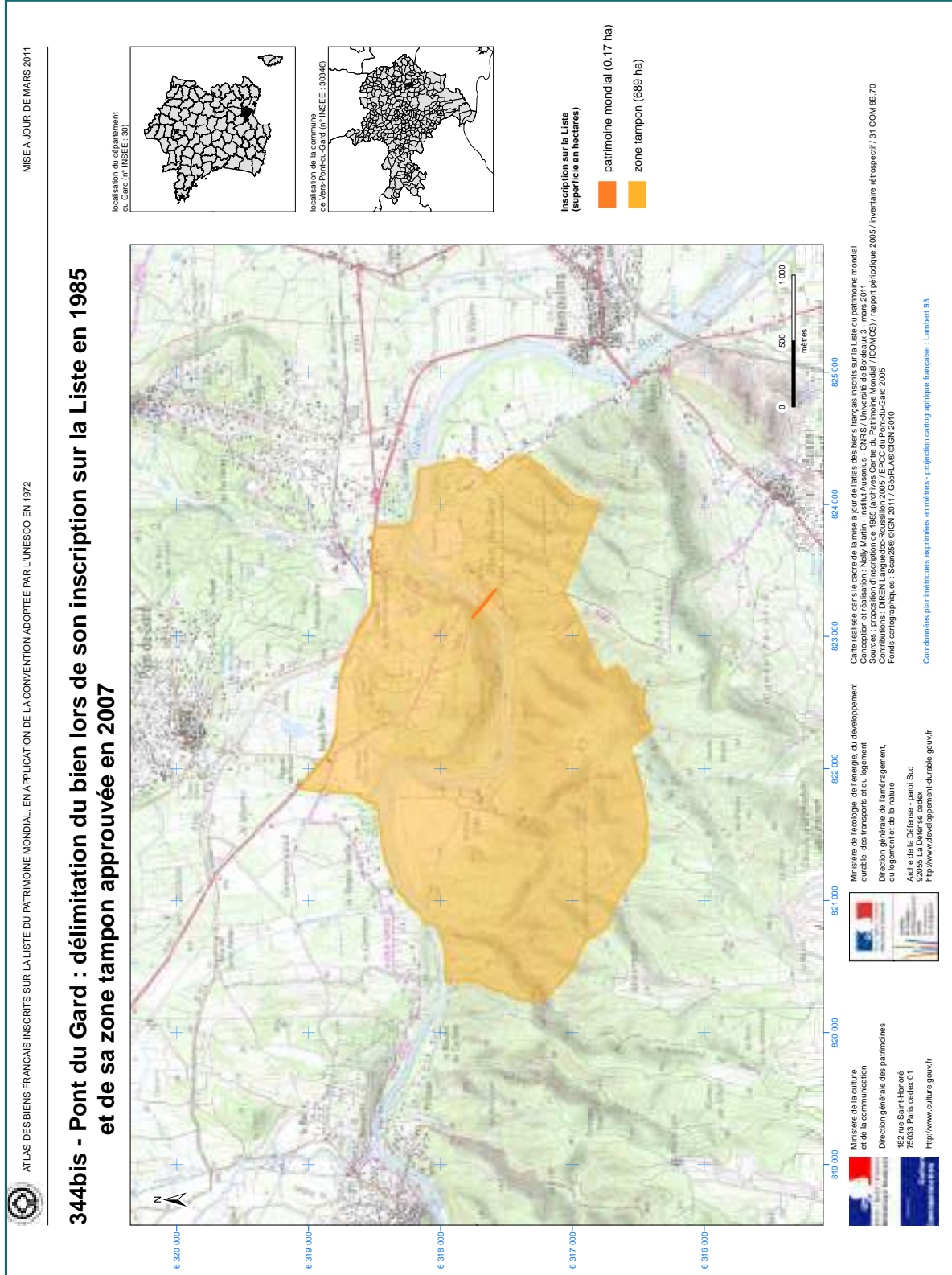


© EPCC - RPM - 2021

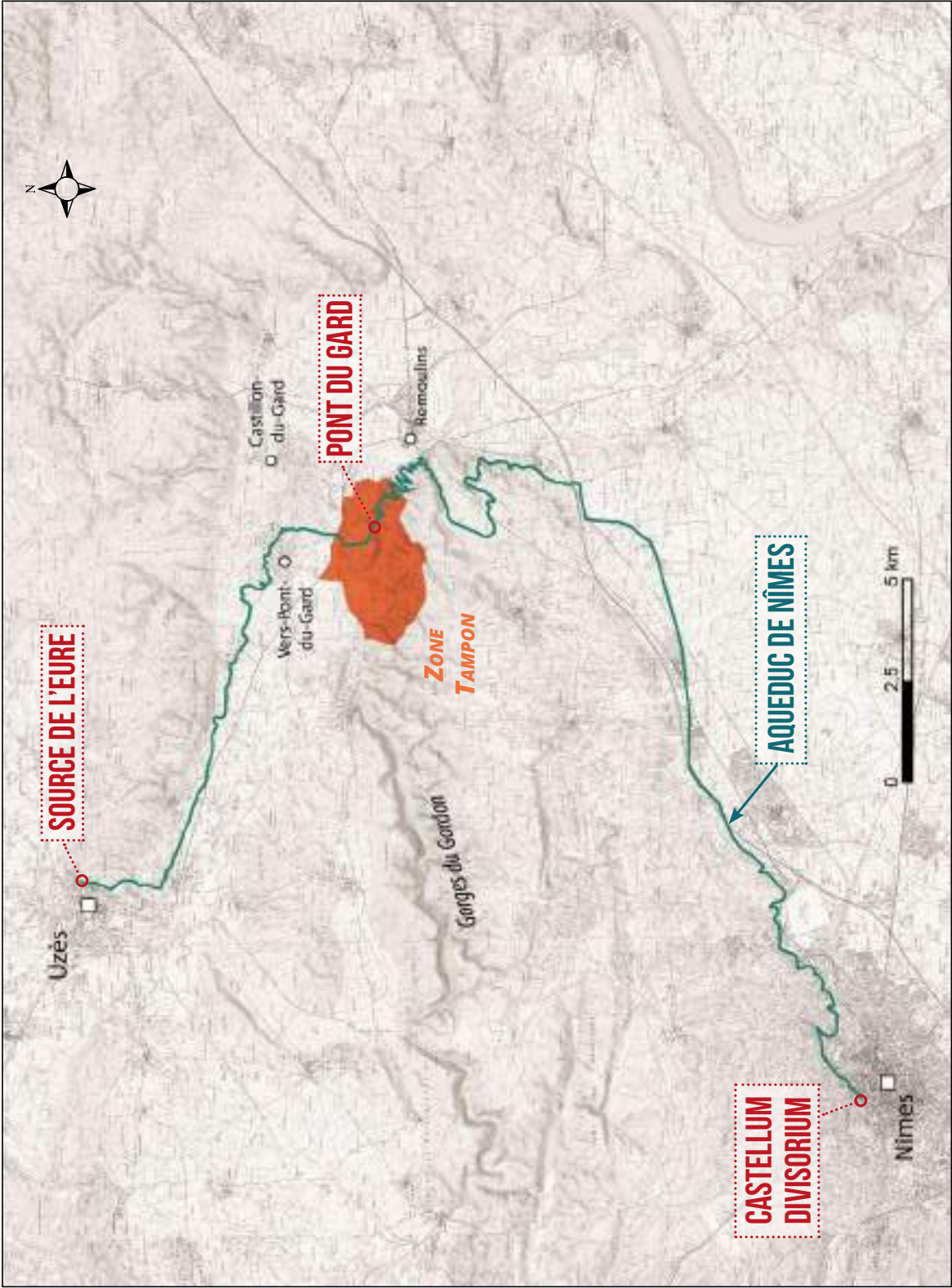
CARTE 2 - DÉLIMITATION DU BIEN LORS DE SON INSCRIPTION SUR LA LISTE EN 1985



CARTE 3 - DÉLIMITATION DE LA ZONE TAMPON APPROUVÉE EN 2007

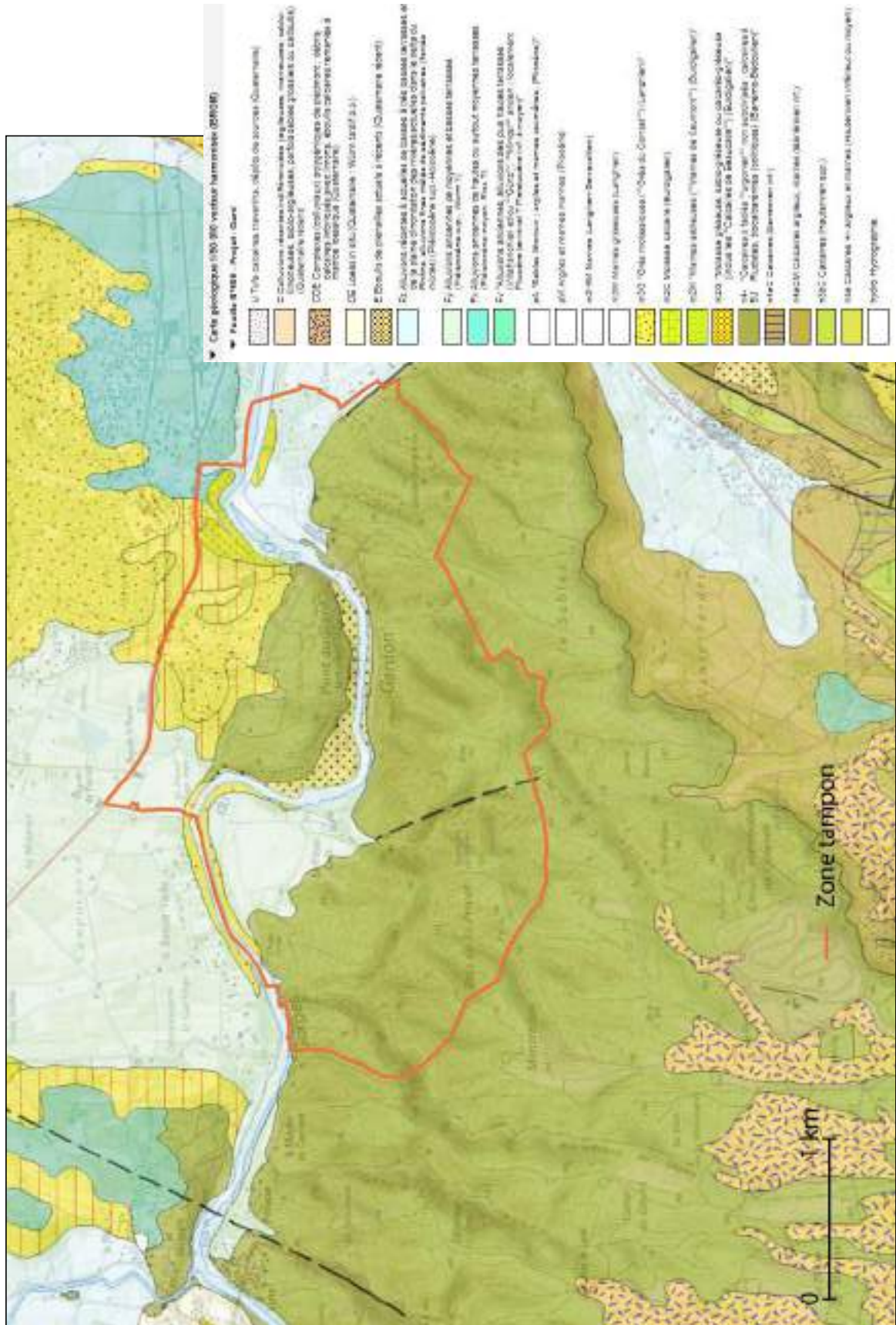


CARTE 4 - TRACÉ DE L'AQUEDUC DE NIMES



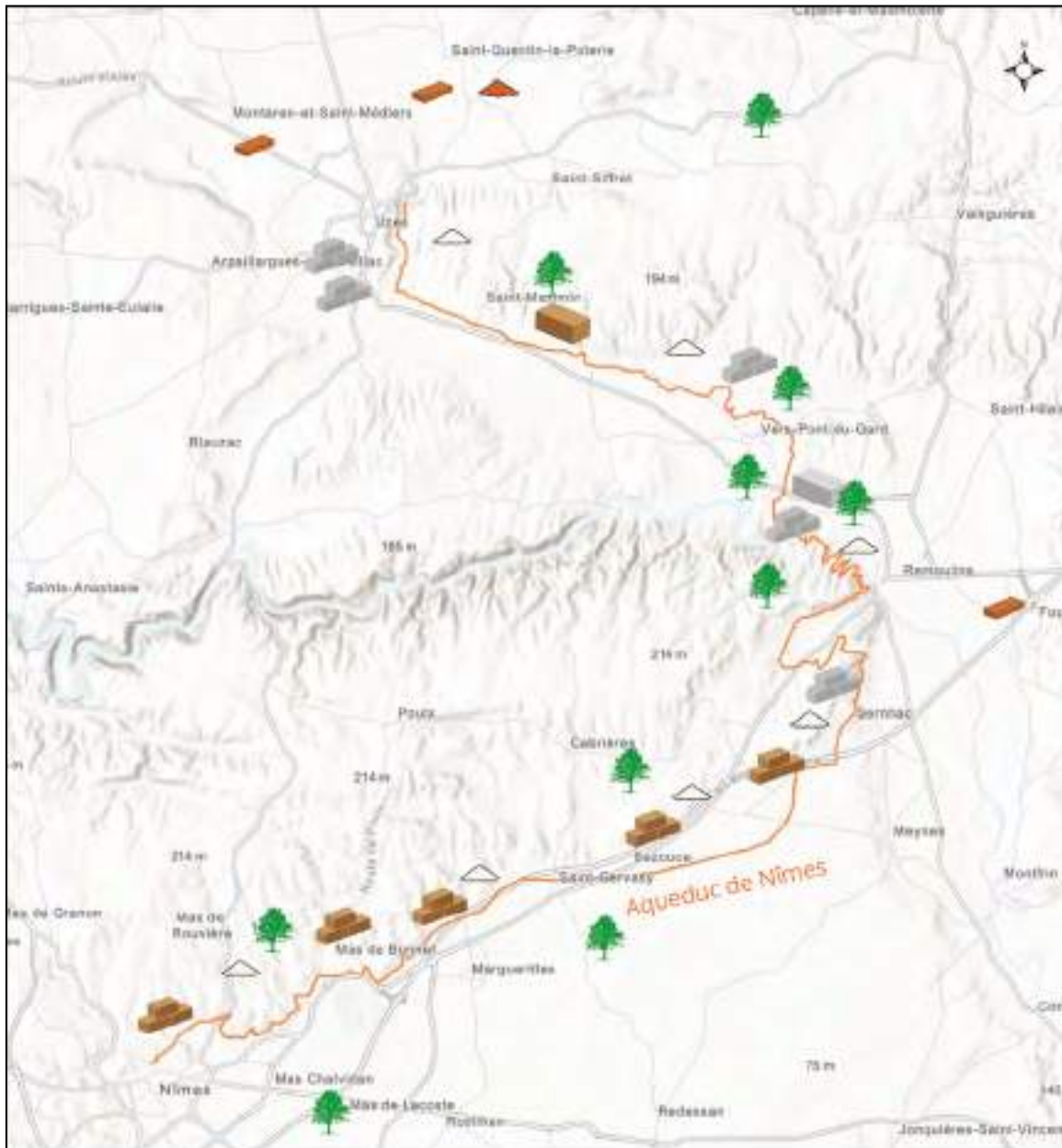
© EPCC - RPM - 2021

CARTE 5 - CARTE GÉOLOGIQUE DE LA ZONE TAMPON



Sources Inforterre - BRGM © EPC - RPM - 2021

CARTE 6 - MATÉRIAUX DE L'AQUEDUC



Matériaux de l'aqueduc



Bois

Terre cuite



Enduit rougeâtre d'étanchéité



Pierre Grand Appareil Hauterivien - Barrémien



Pierre Petit Appareil Hauterivien - Barrémien



Chaux

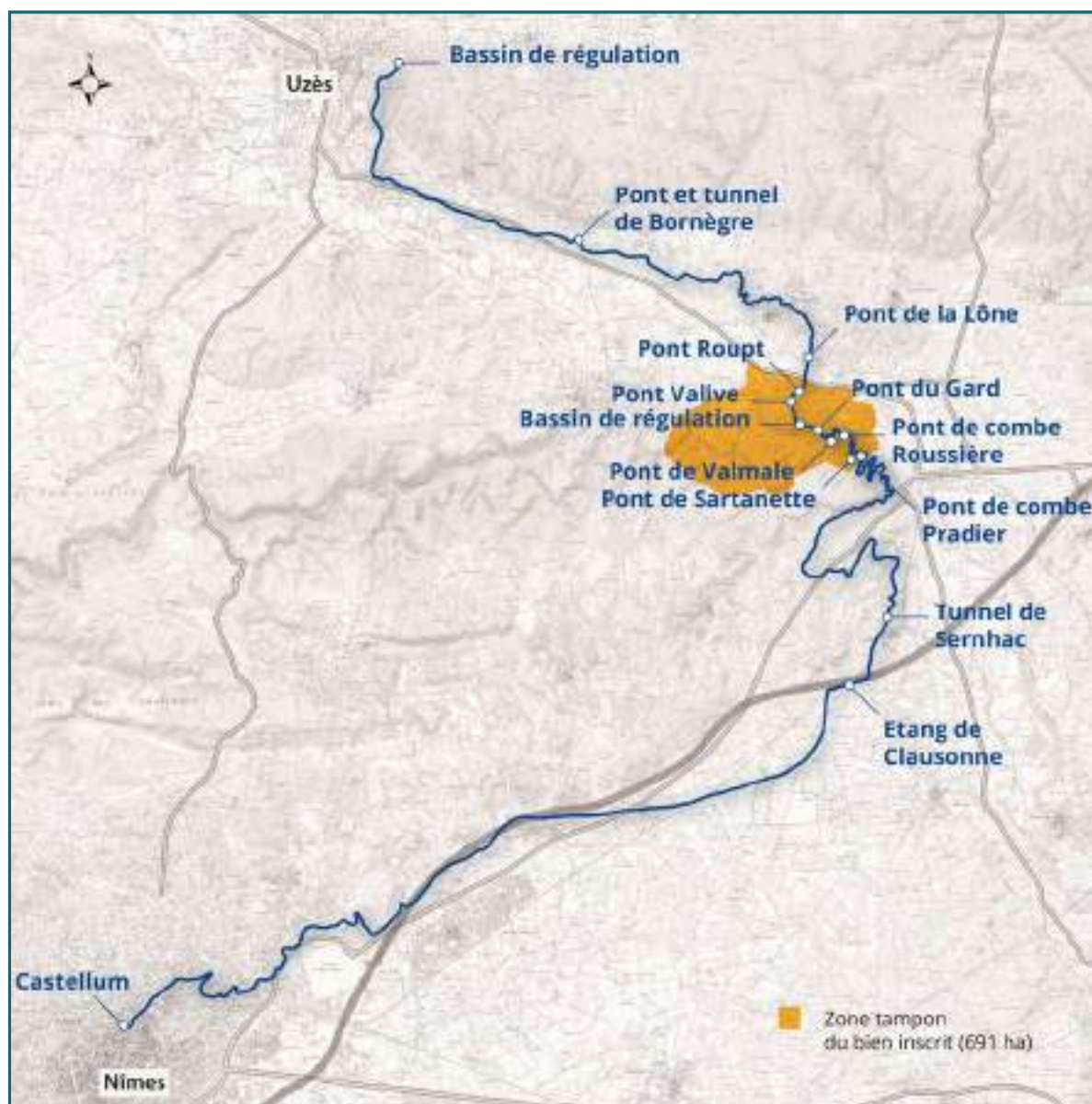


Pierre Grand Appareil Burdigalien - Langhien

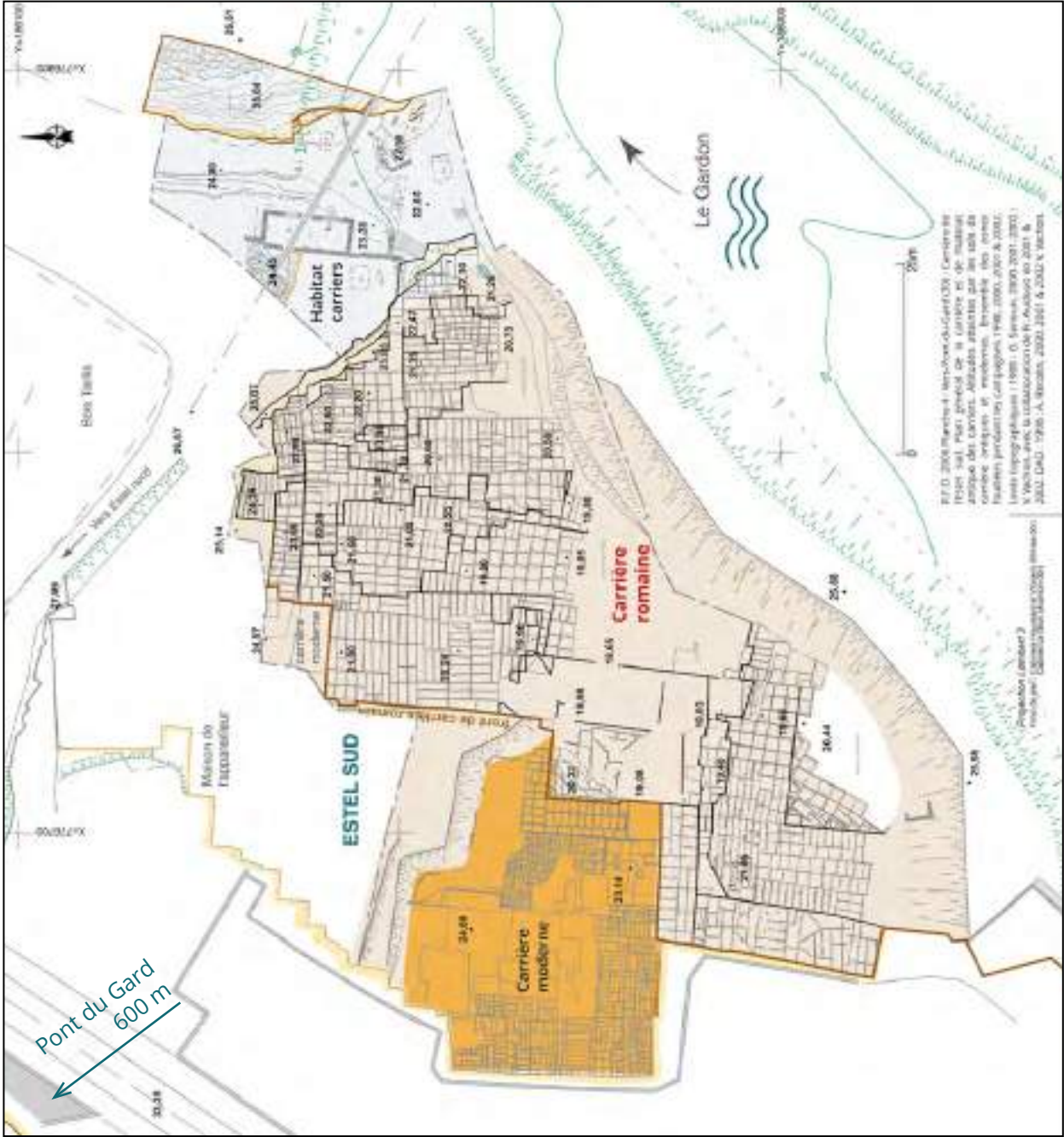


Pierre Petit Appareil Burdigalien - Langhien

CARTE 7 - PLAN DE SITUATION DES OUVRAGES REMARQUABLES



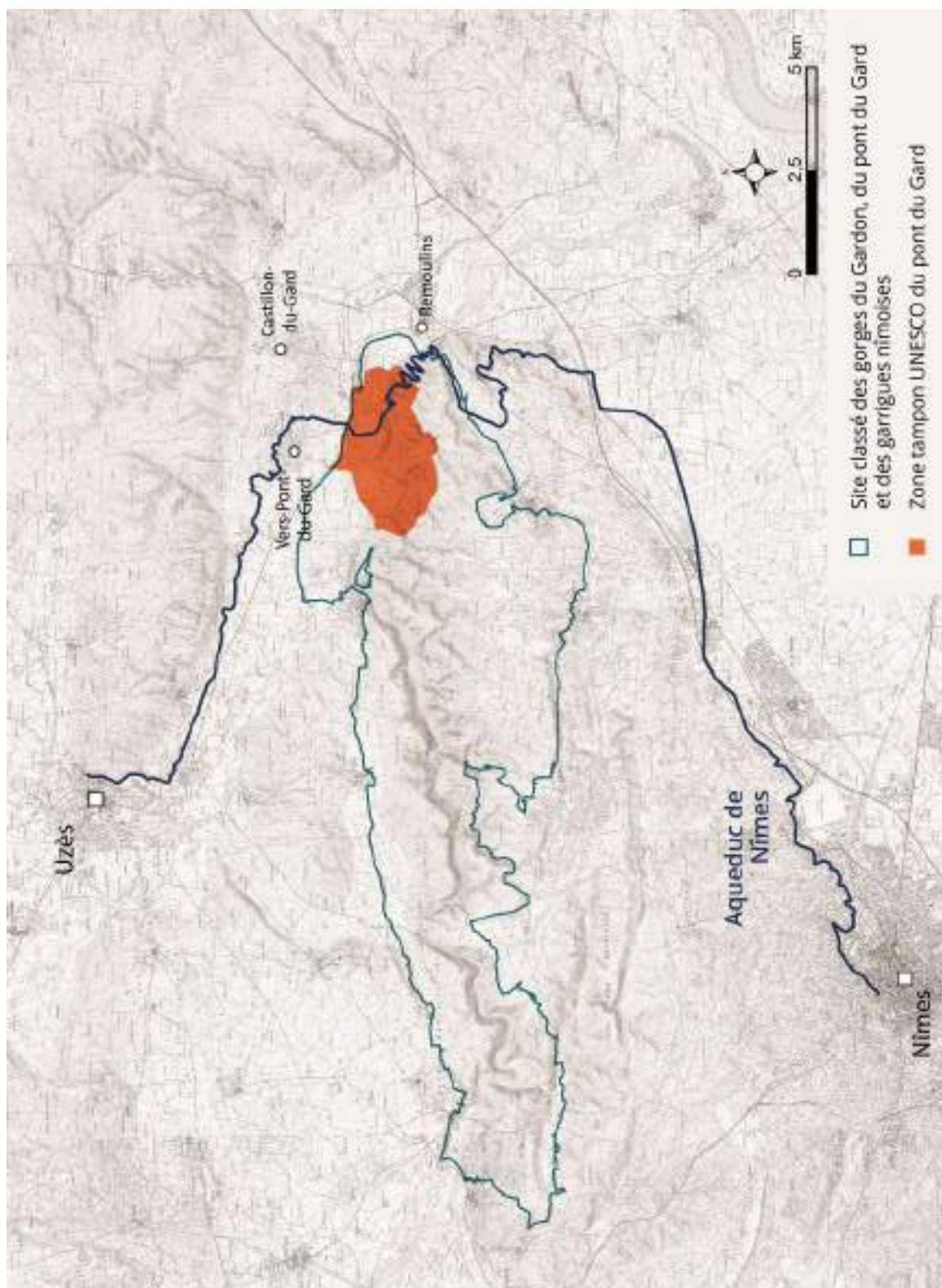
CARTE 8 - PLAN GÉNÉRAL DES CARRIÈRES DE L'ESTEL SUD



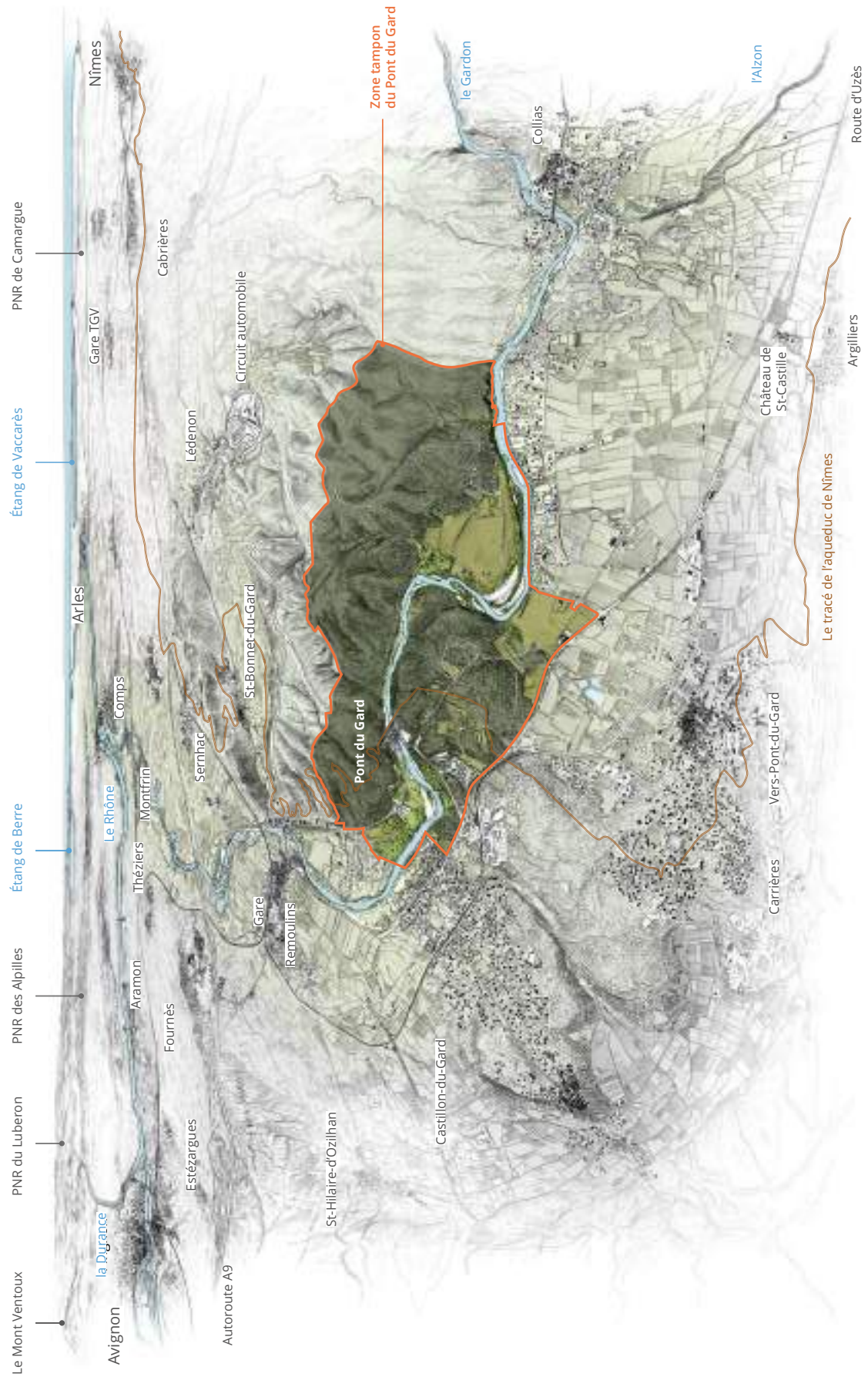
© INRAP

Pont du Gard
600 m

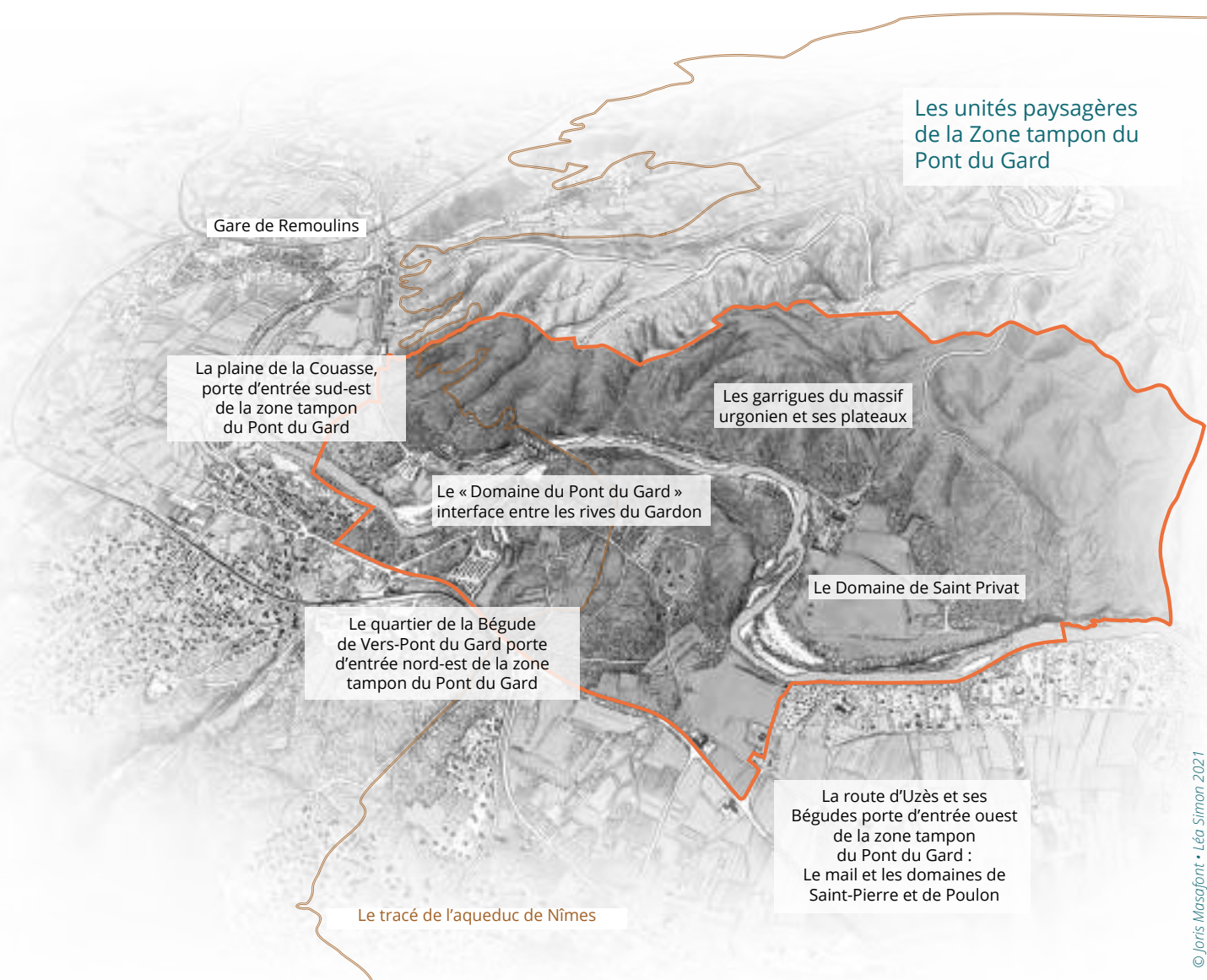
CARTE 9 - SITUATION DE LA ZONE TAMPON DANS LE SITE CLASSÉ DES GORGES DU GARDON, DU PONT DU GARD ET DES GARRIGUES NÎMOISES



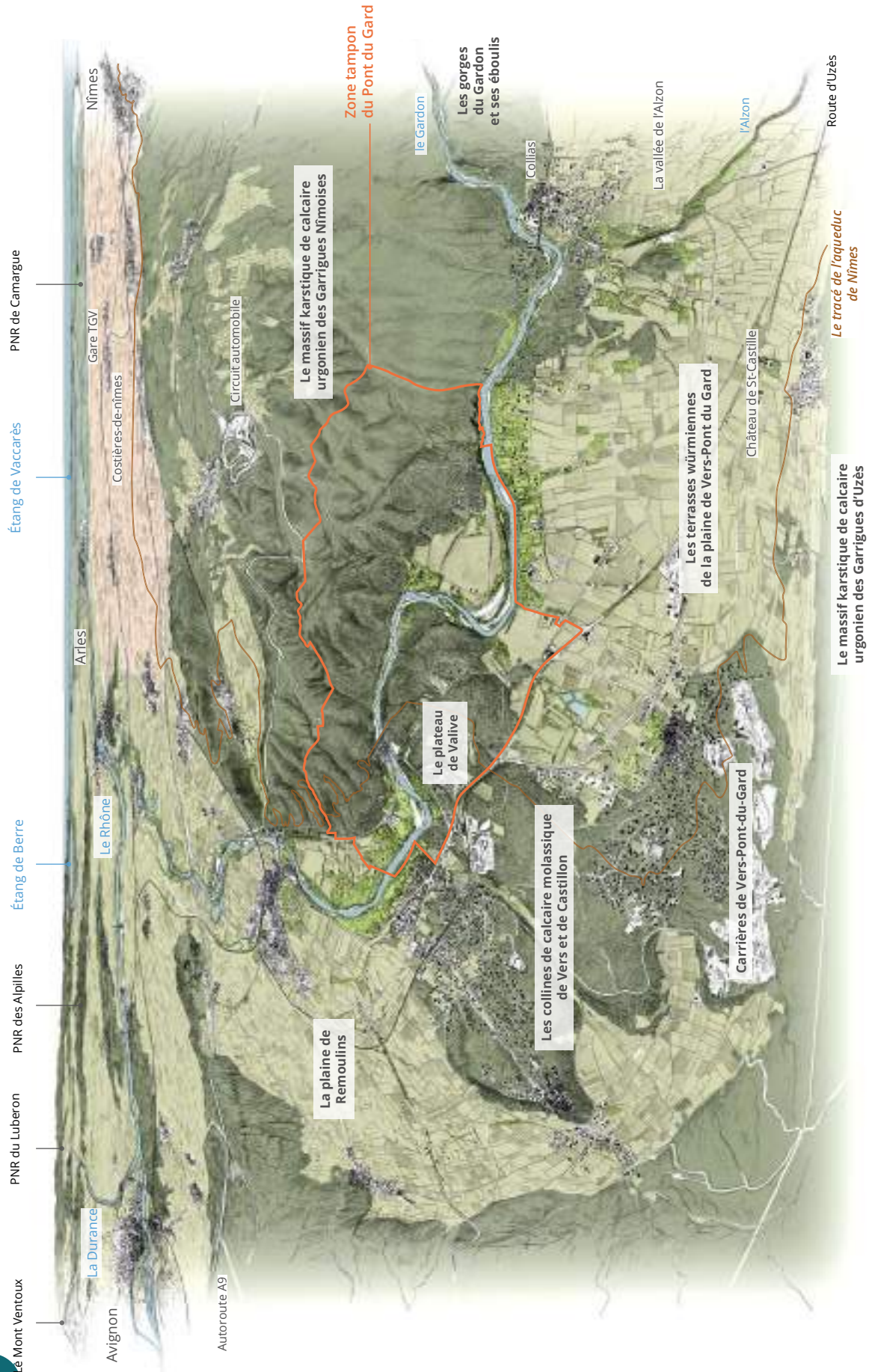
CARTE 10 - RESITUER LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD



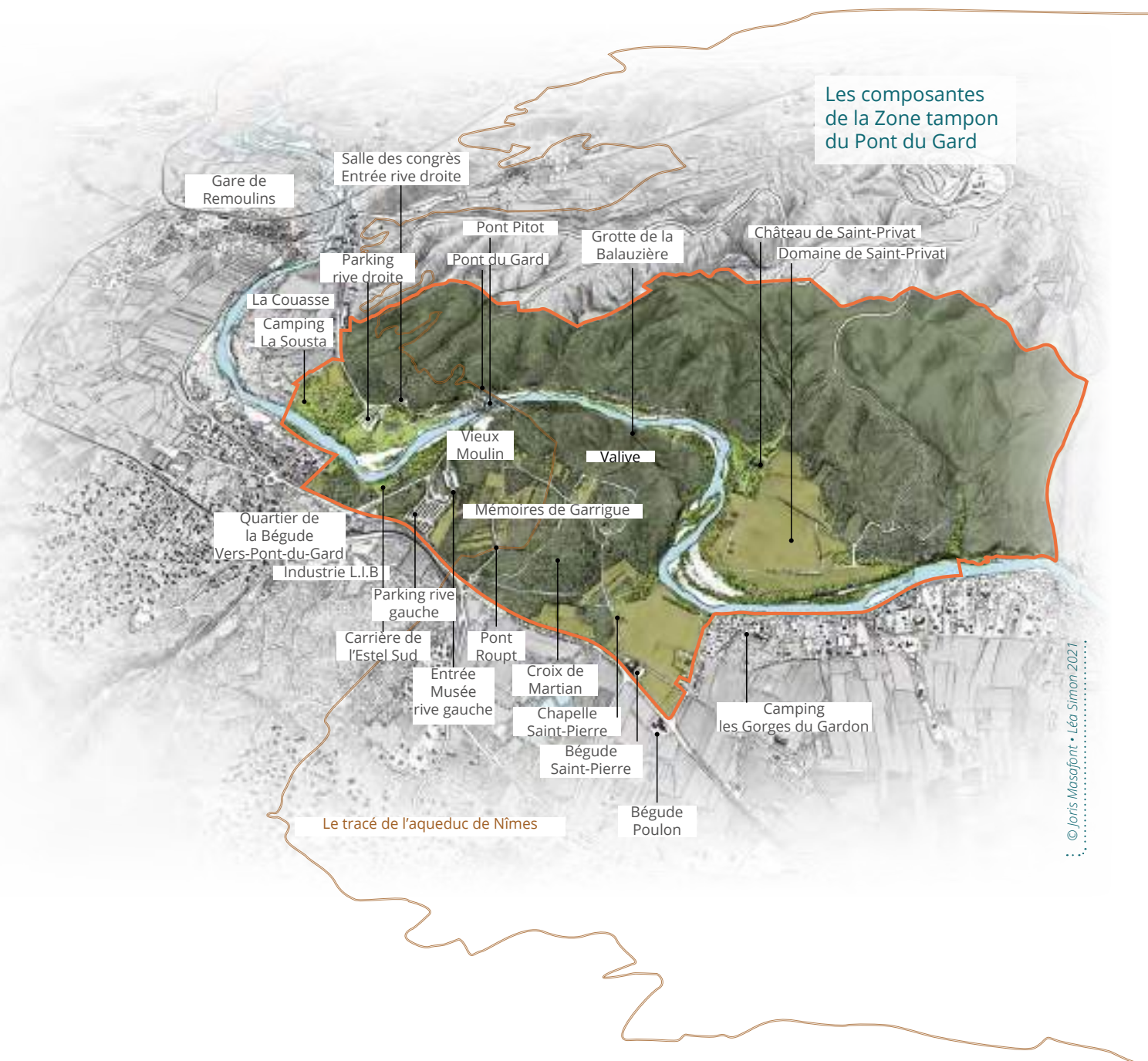
CARTE 11 - LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD



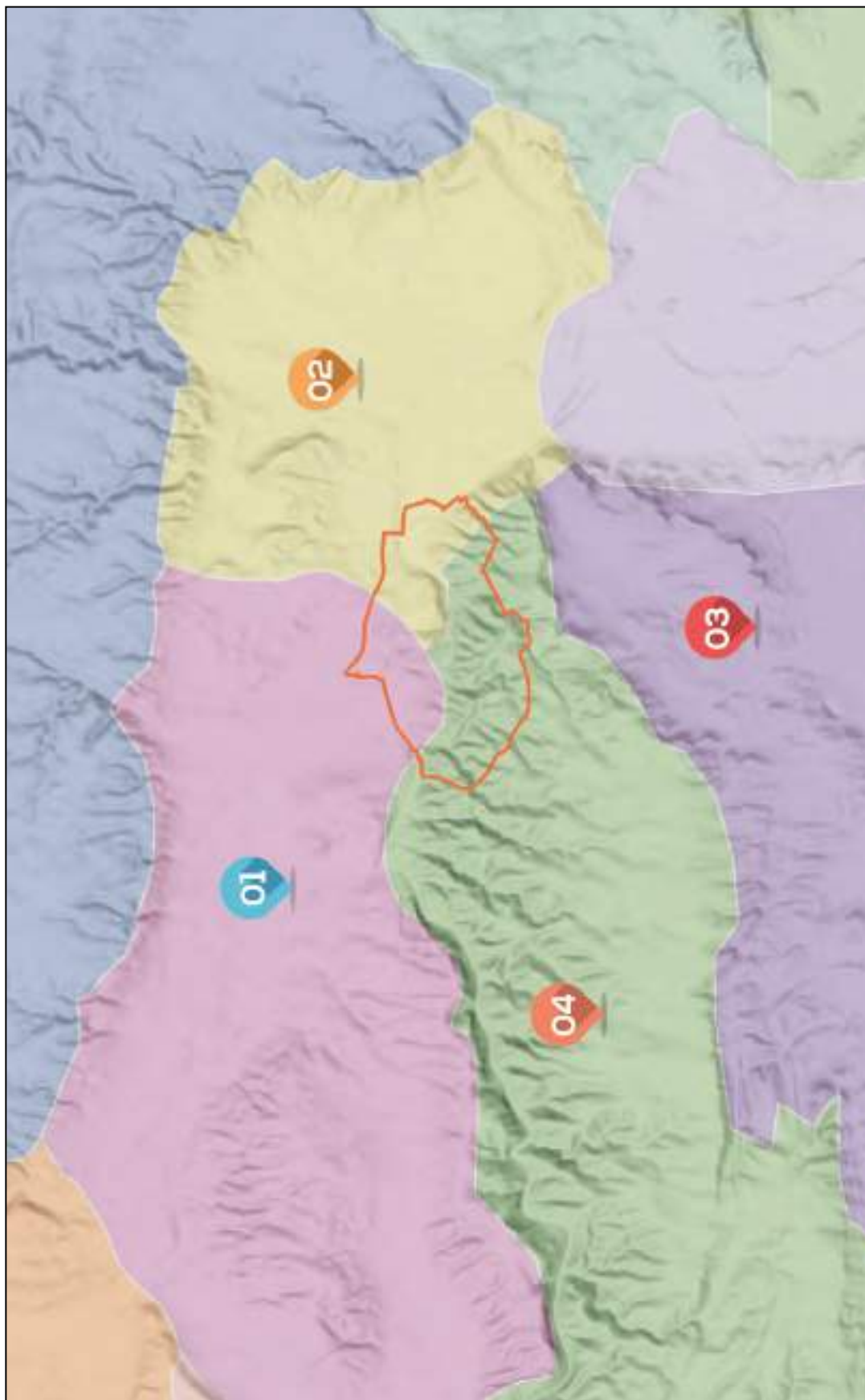
CARTE 12 - LES ENSEMBLES PAYSAGERS DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD



CARTE 13 - LES COMPOSANTES DE LA ZONE TAMPON DU PONT DU GARD



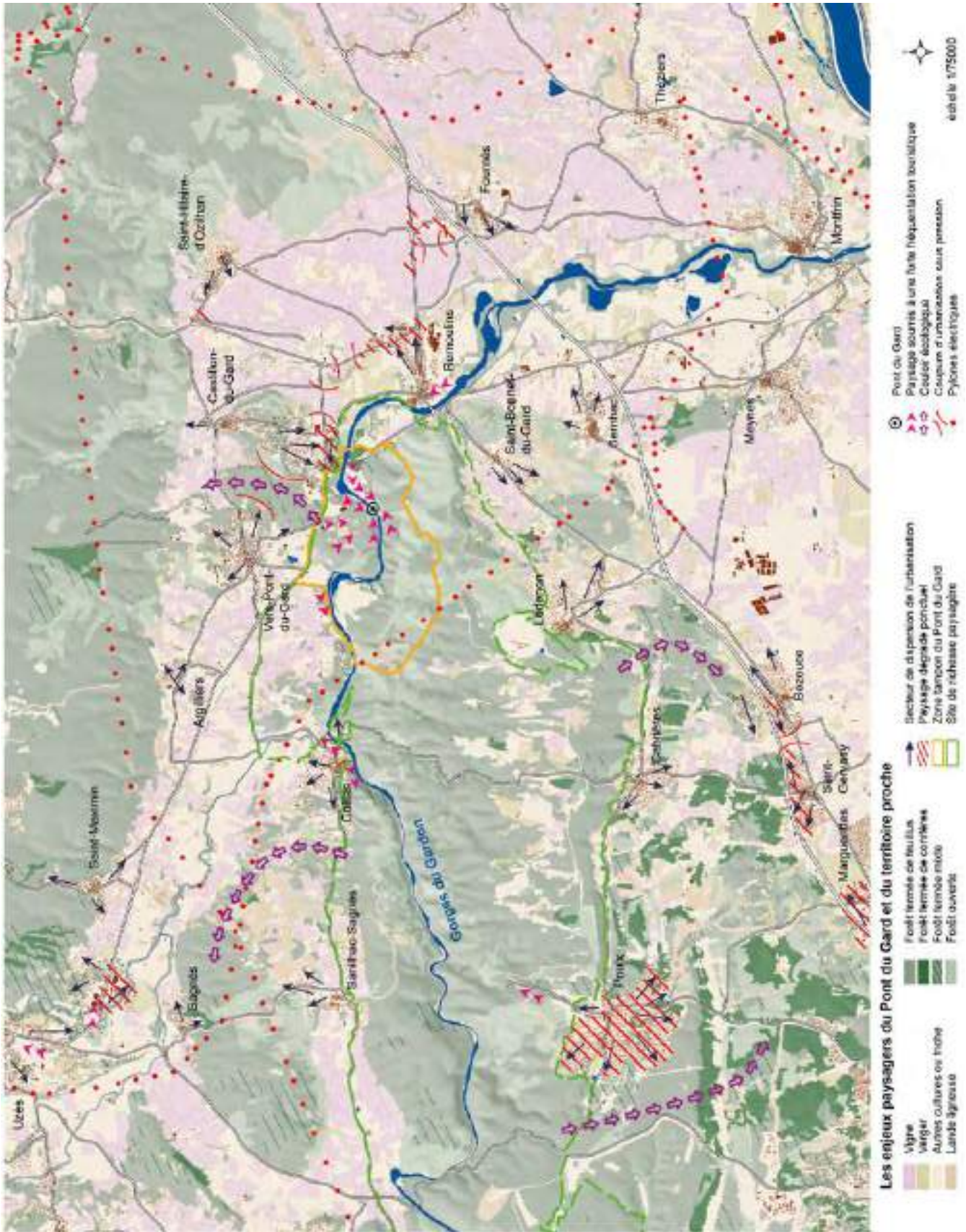
**CARTE 14 - LES UNITÉS PAYSAGÈRES DÉFINIES DANS L'ATLAS
DES PAYSAGES DU GARD DE LA DREAL OCCITANIE**



© DREAL Occitanie

1 - La vallée de l'Alzon / 2 - La plaine de Remoulins - Saint-Hilaire-d'Ozilhan / 3 - Nîmes et le rebord des garrigues
4 - Les garrigues de Nîmes — Zone tampon de Nîmes

CARTE 15 - LES ENJEUX PAYSAGERS DU PONT DU GARD ET DU TERRITOIRE PROCHE

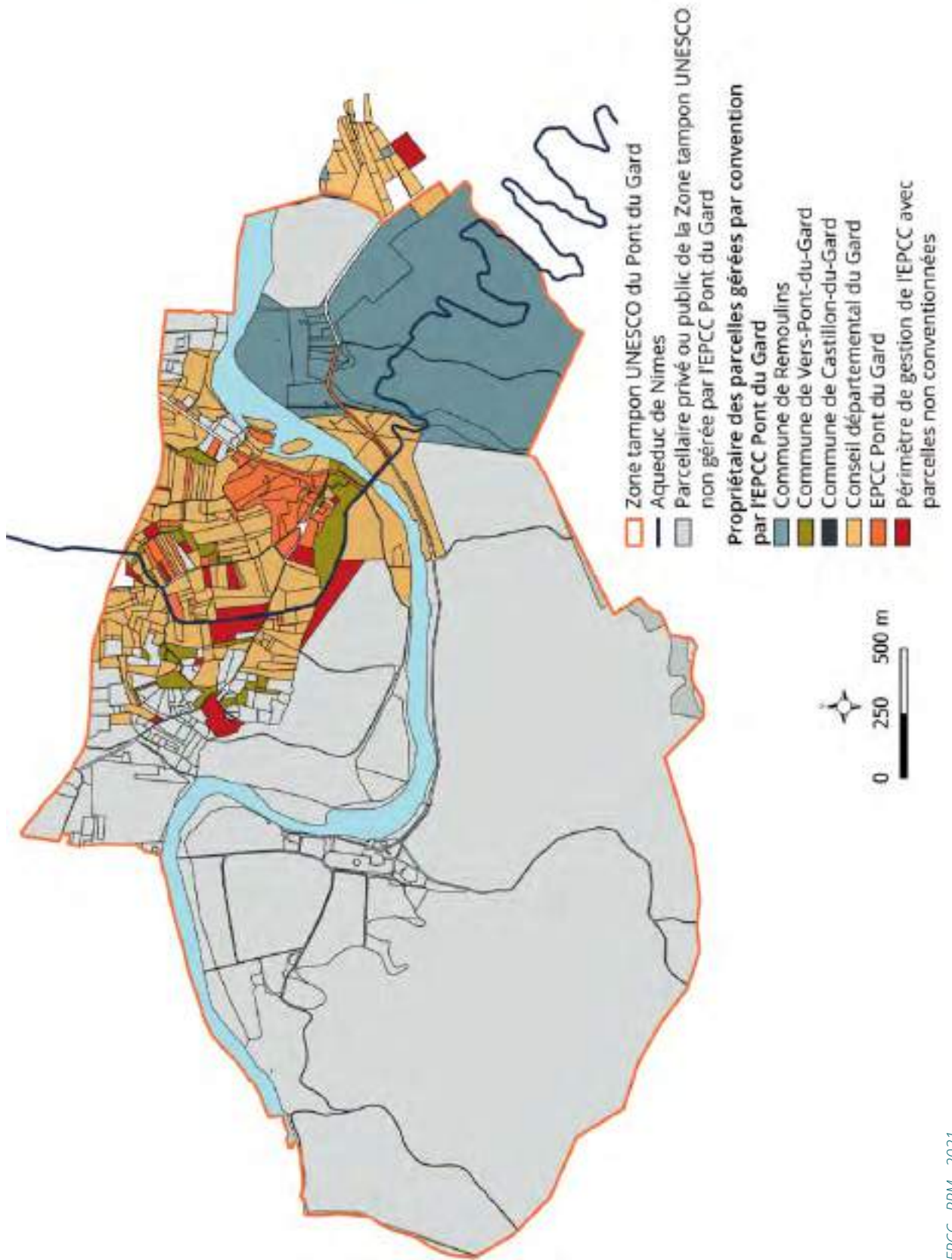


© EPCC - RPM - 2021

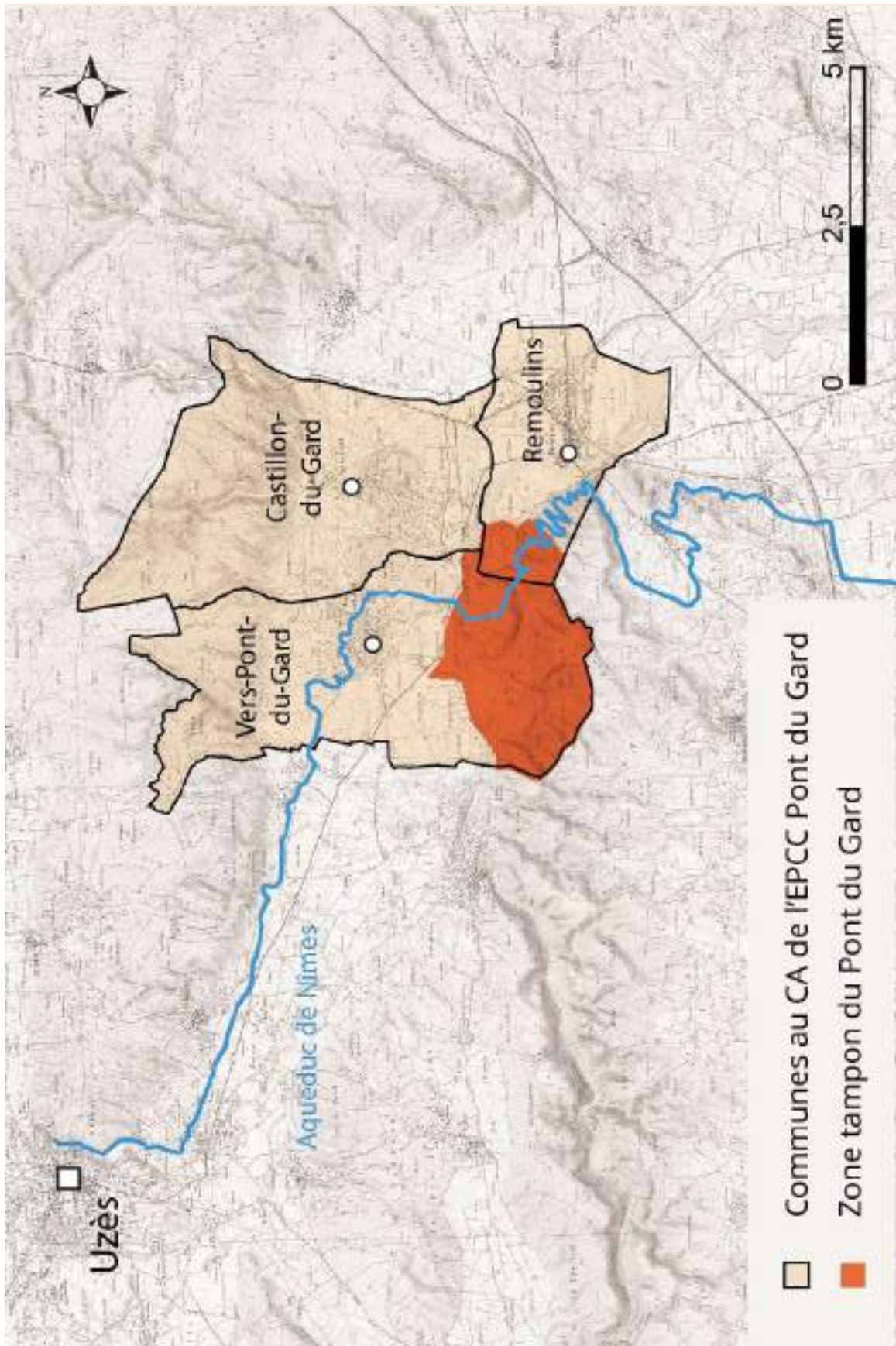
CARTE 16 - LE BASSIN VERSANT DES GARDONS - EPTB DES GARDONS



CARTE 17 - PARCELLAIRE DE LA ZONE TAMPON

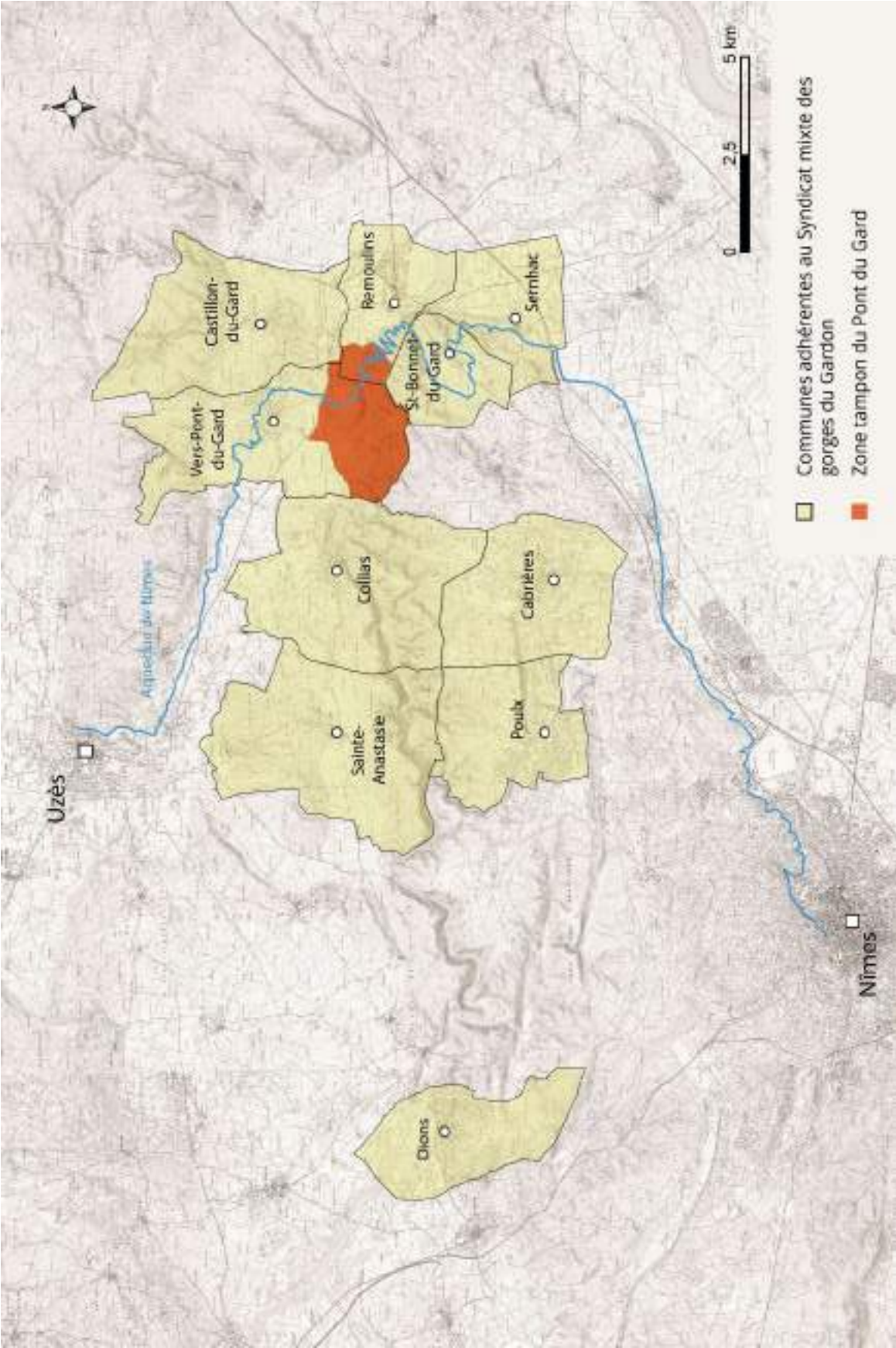


CARTE 18 - SITUATION DES COMMUNES MEMBRES DU CA DE L'EPCC PONT DU GARD



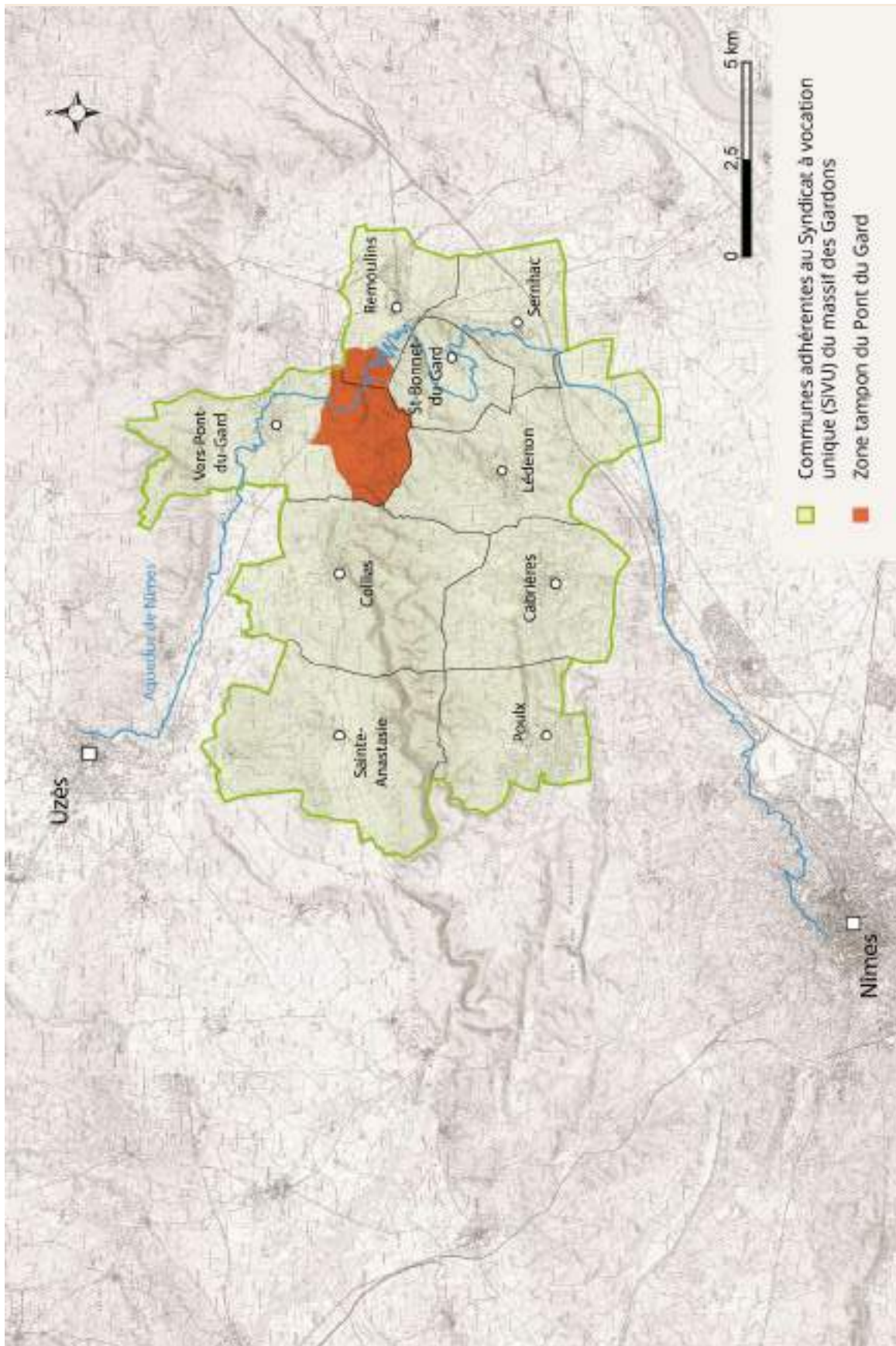
© EPCC - RPM - 2021

CARTE 17 - COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON



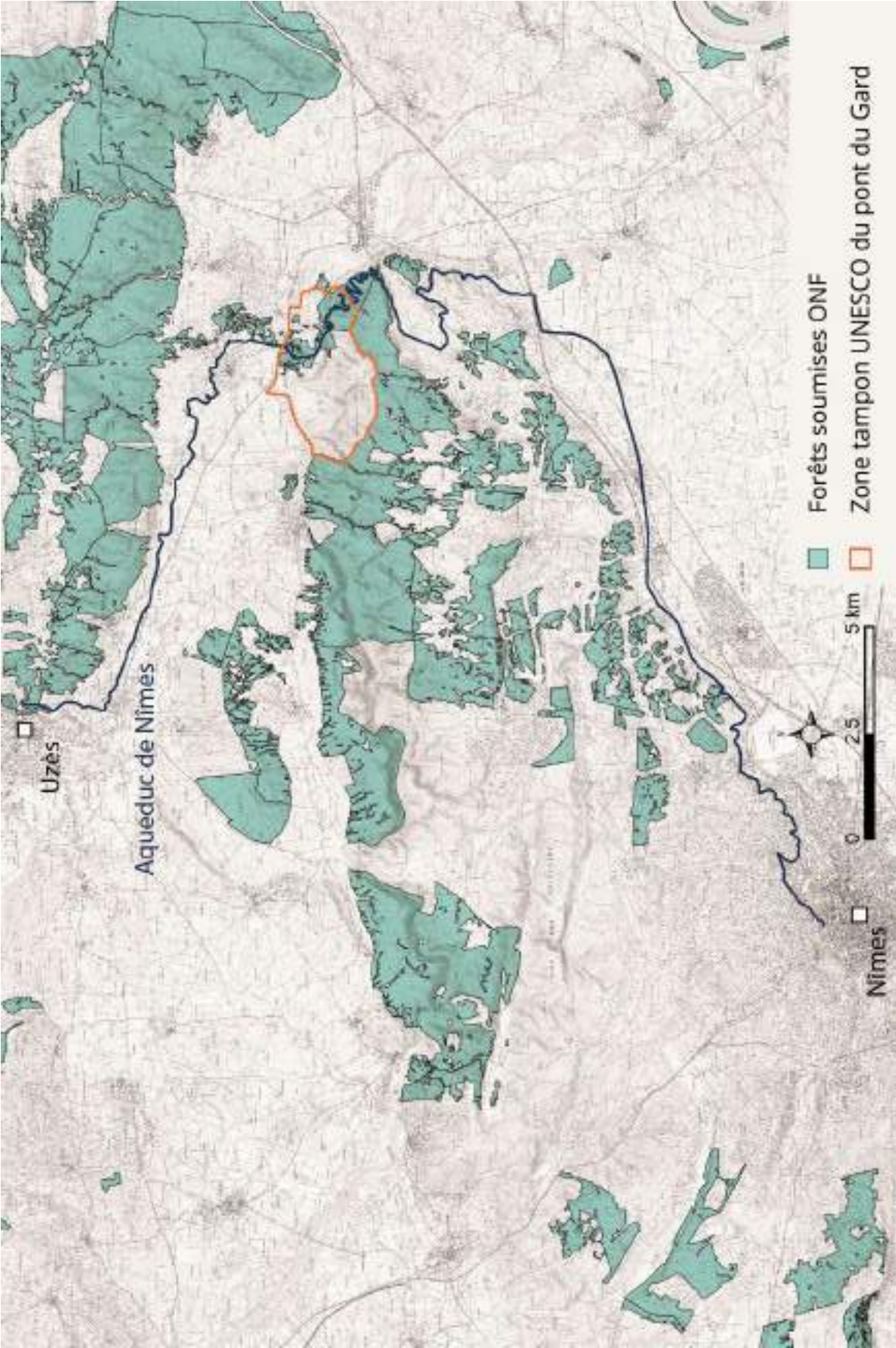
© EPCC - RPM - 2021

CARTE 20 - COMMUNES ADHÉRENTES AU SIVU DU MASSIF DES GARDONS



© EPCC - RPM - 2021

CARTE 21 - PARCELLES FORESTIÈRES GÉRÉES PAR L'ONF DANS LA ZONE TAMPON



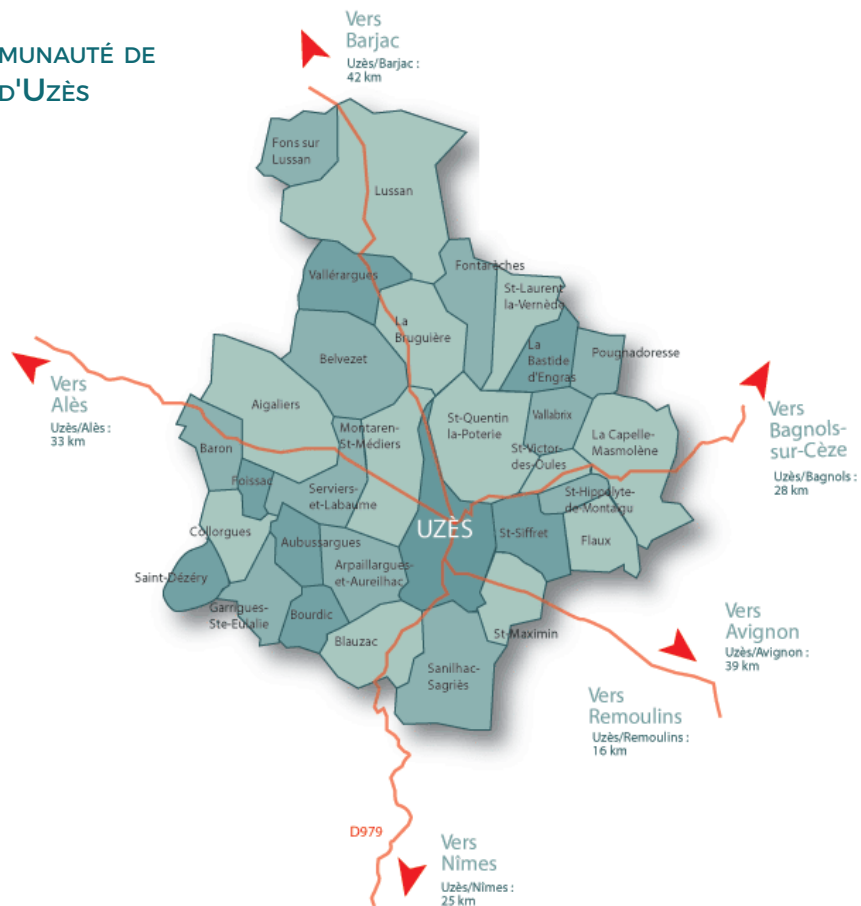
© EPCC - RPM - 2021

CARTE 22 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD



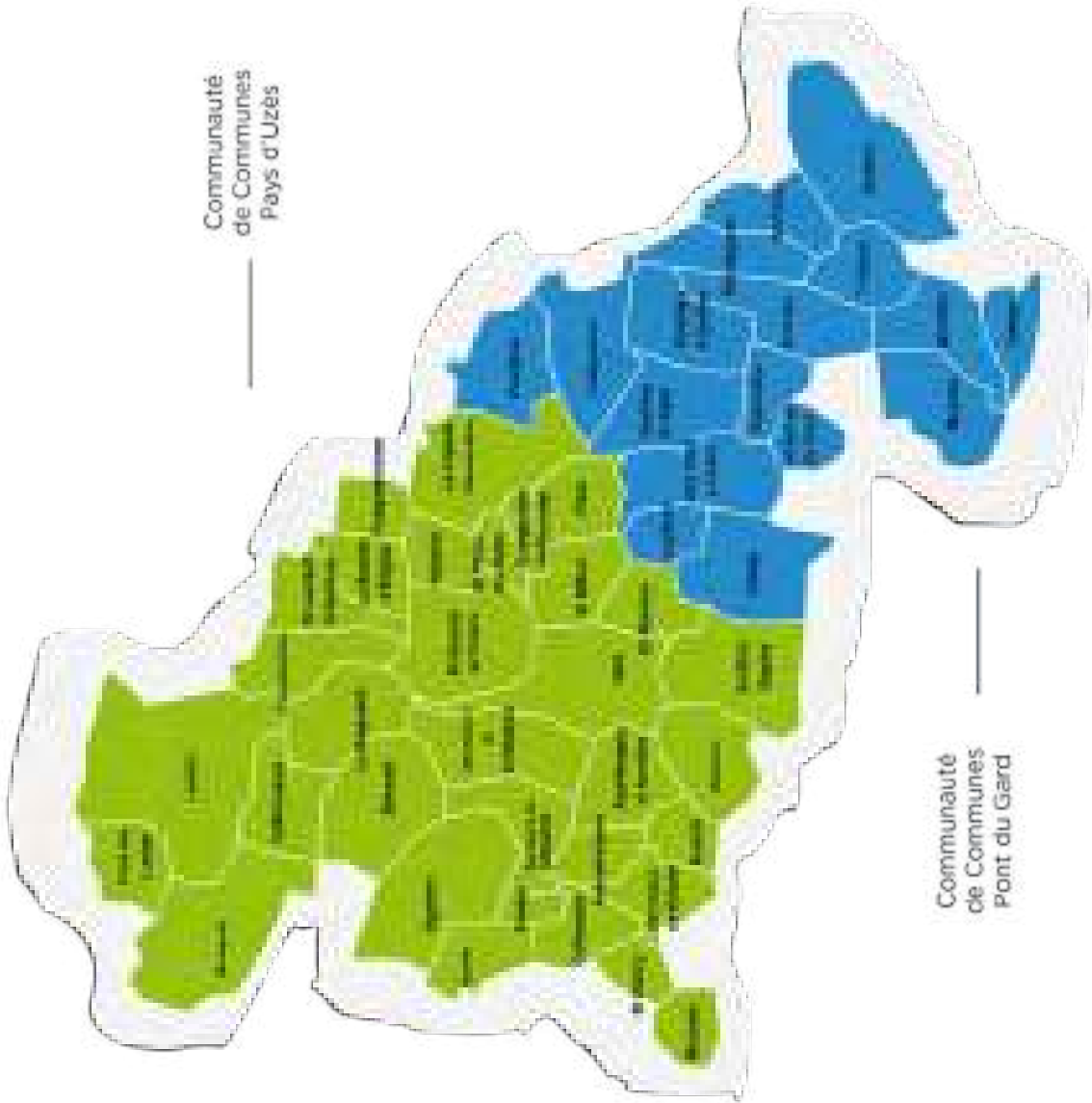
© CCPG

CARTE 23 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS



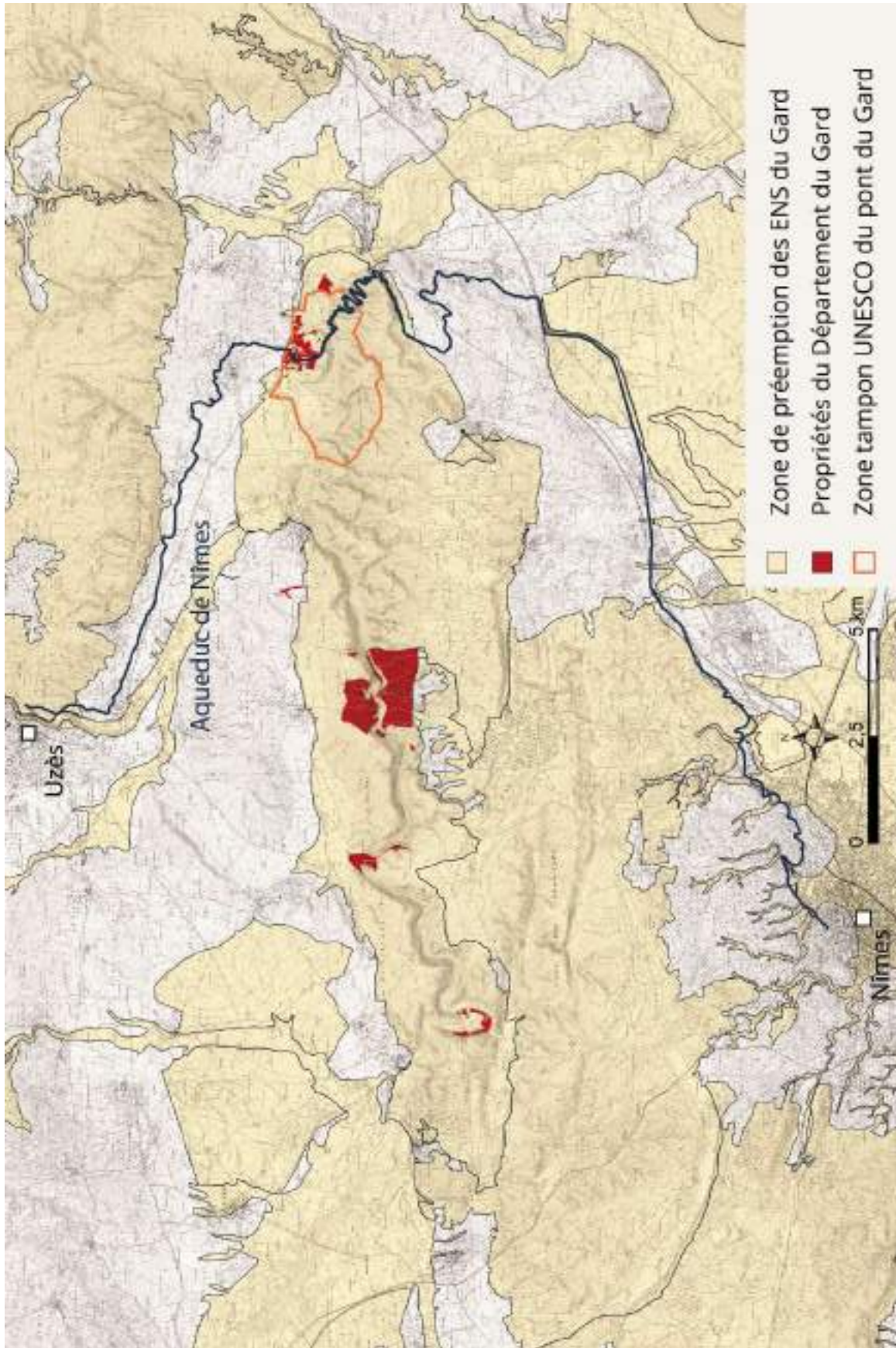
© CCPU

CARTE 24 - PETR UZÈGE PONT DU GARD



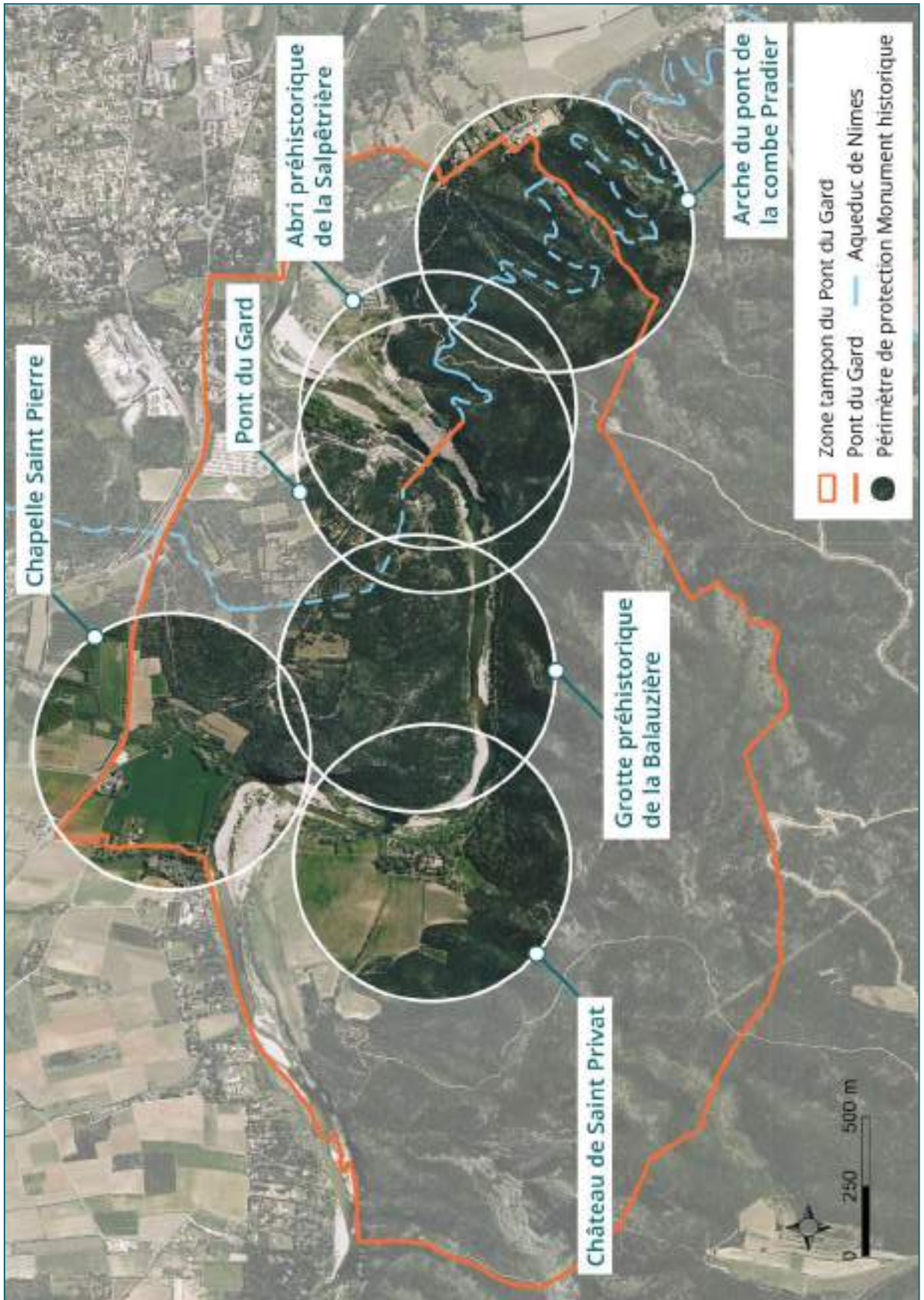
© PETR Uzège Pont du Gard

CARTE 25 - ZONE DE PRÉEMPTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

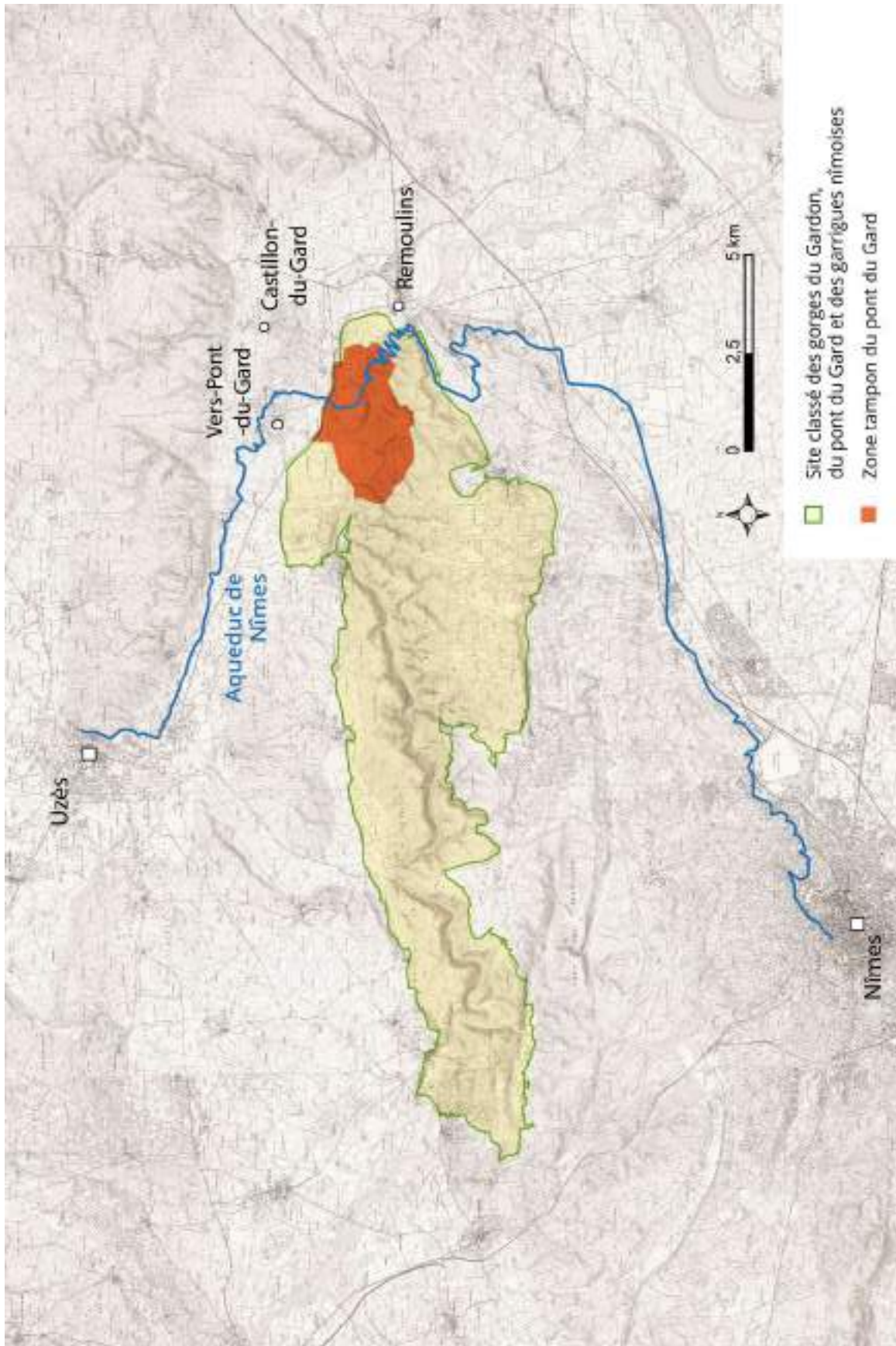


© EPCC - RPM - 2021

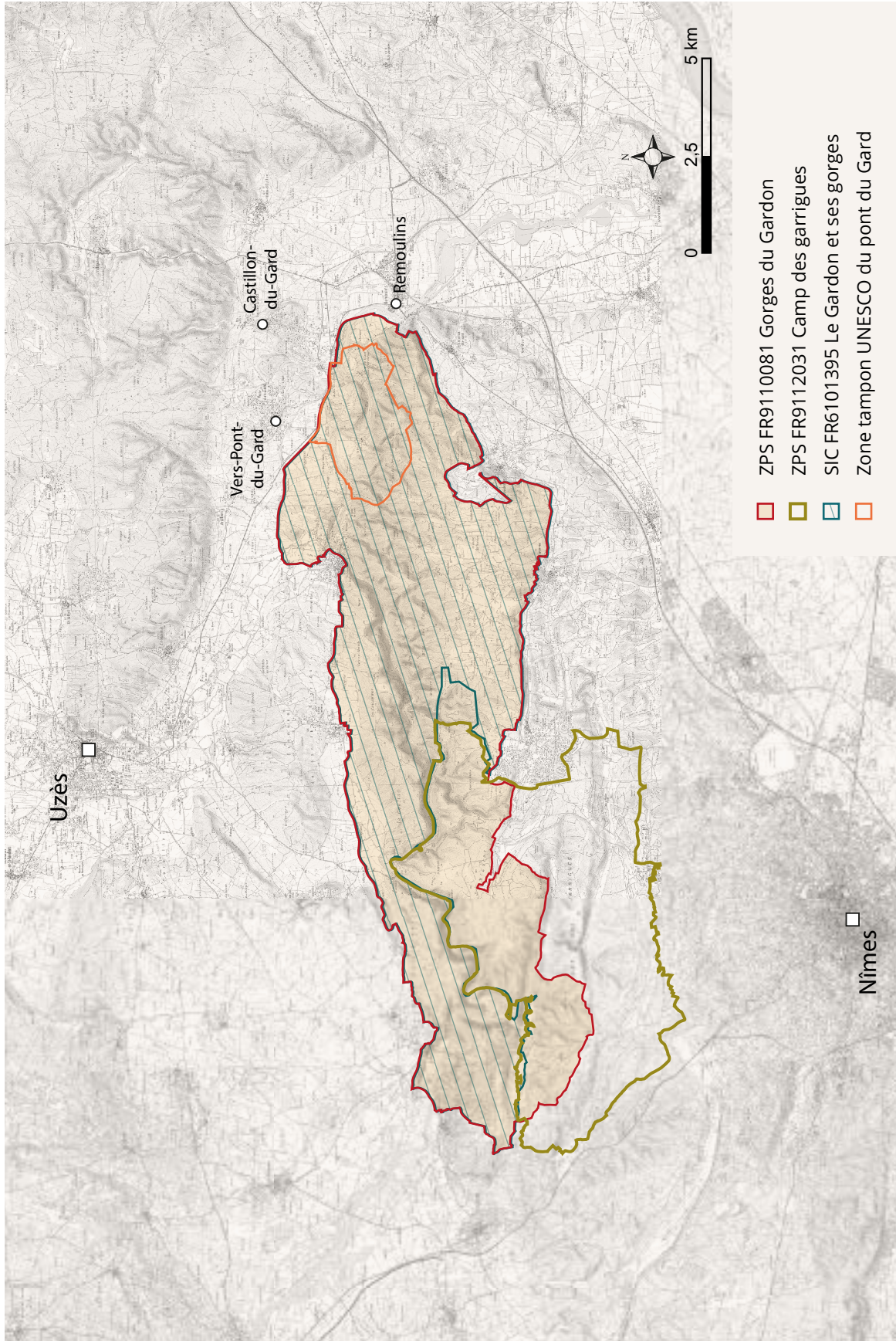
CARTE 26 - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MONUMENT HISTORIQUE



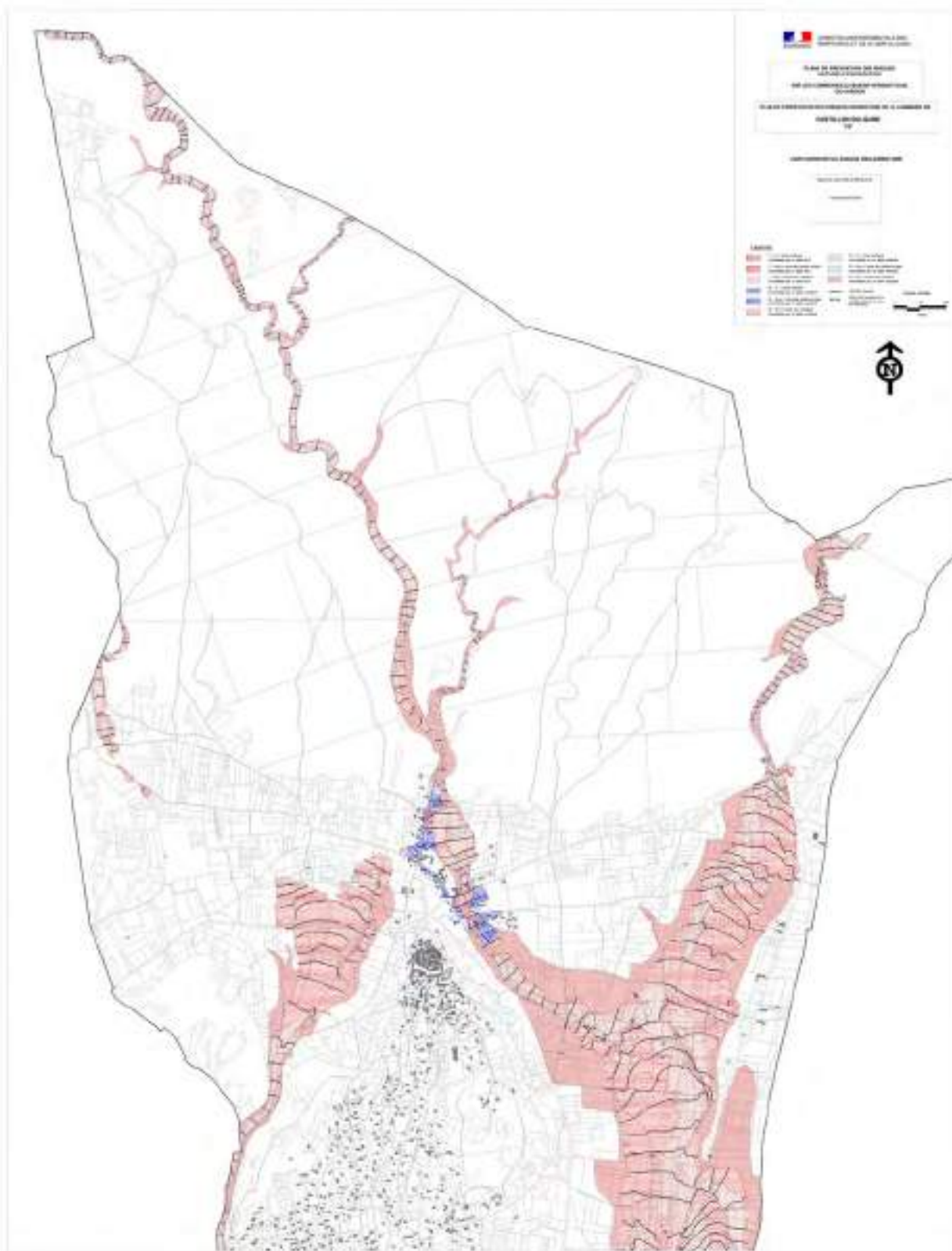
CARTE 27 - SITE CLASSÉ DES GORGES DU GARDON,
DU PONT DU GARD ET DES GARRIGUES NÎMOISES



CARTE 28 - SITES NATURA 2000

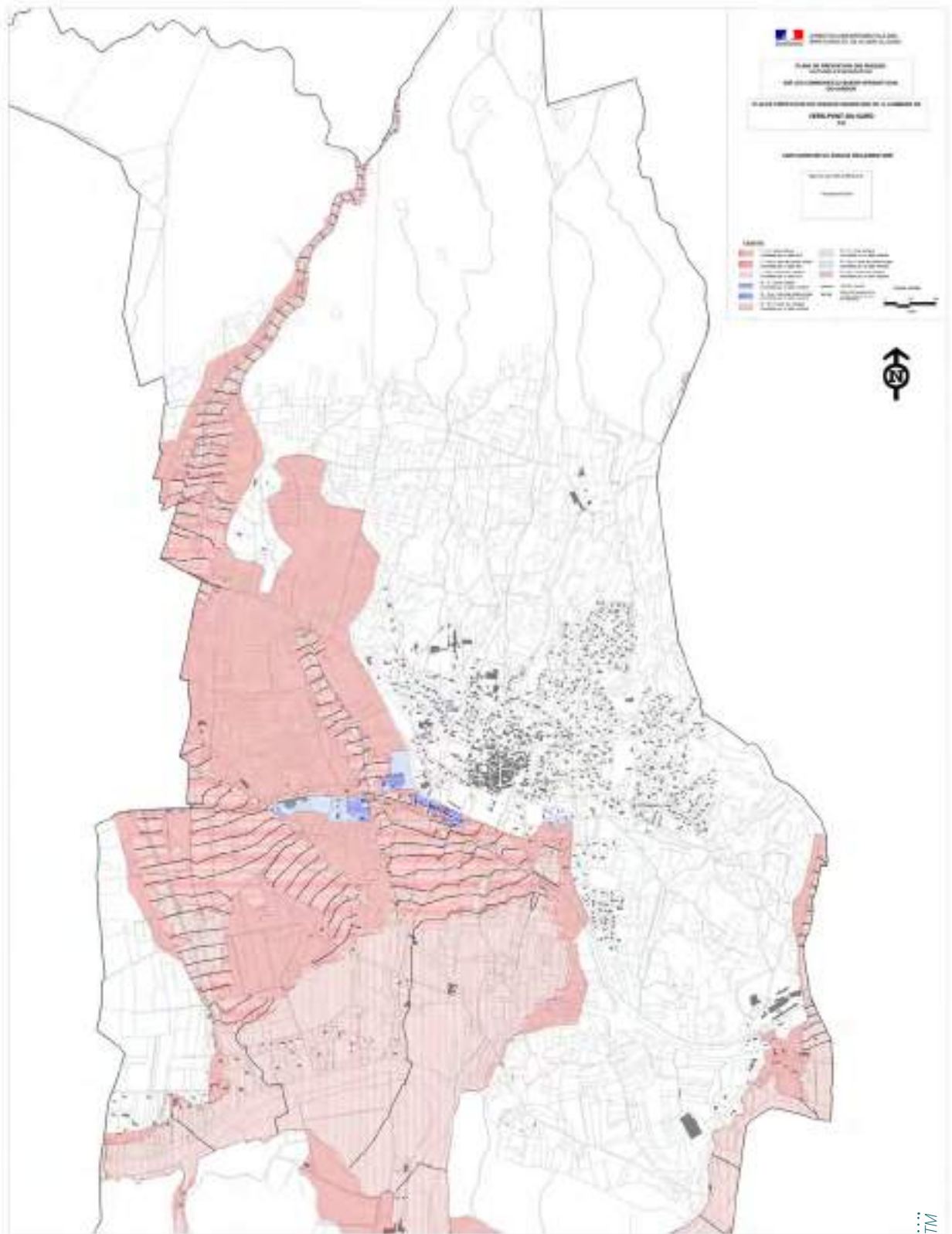


CARTE 29 - RISQUE INONDATION : CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE CASTILLON-DU-GARD

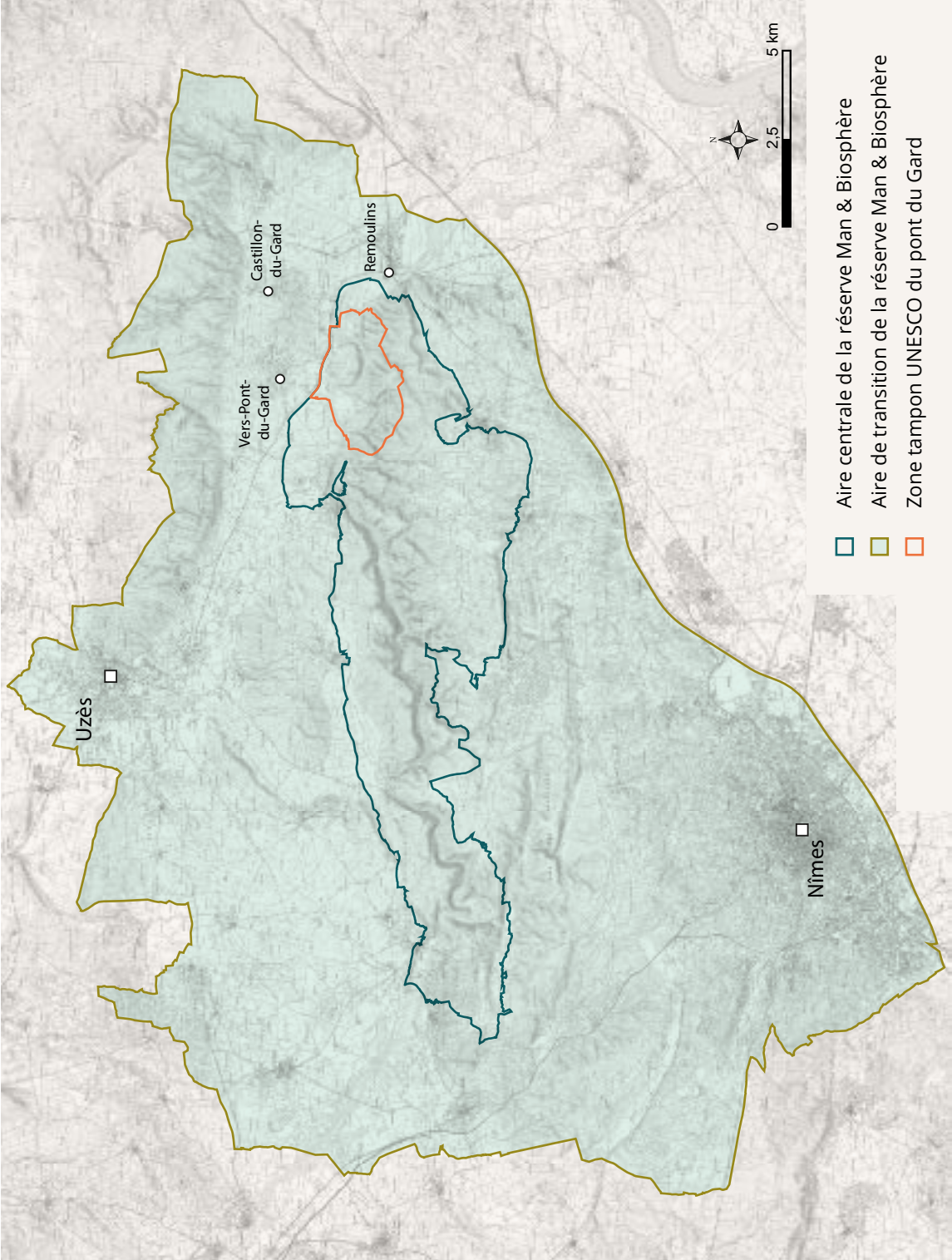


© DDTM

CARTE 31 - RISQUE INONDATION : CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE VERS-PONT-DU-GARD

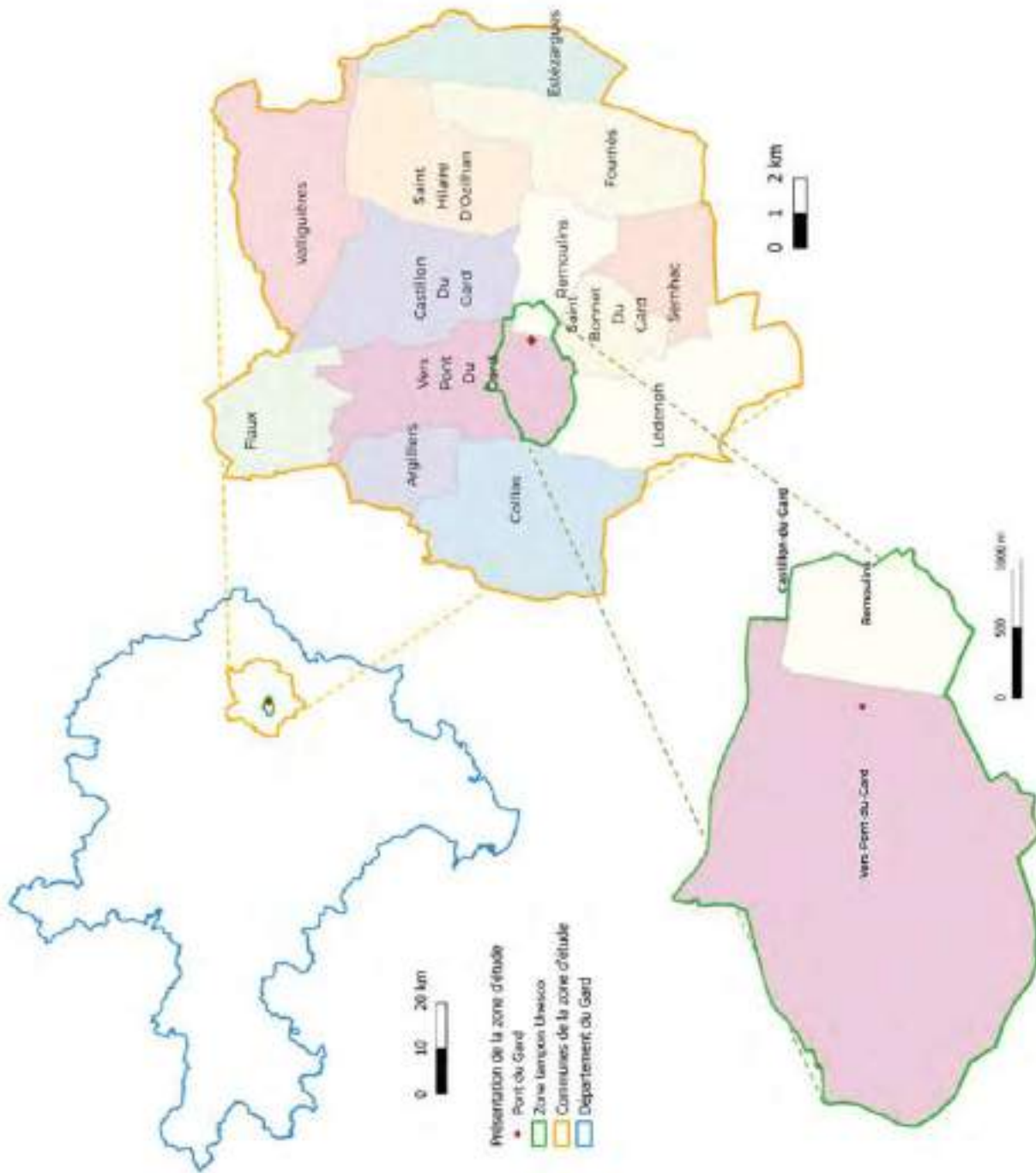


CARTE 32 - RÉSERVE "MAN & BIOSPHERE" DES GORGES DU GARDON



© EPCC - RPM - 2021

CARTE 33 - CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

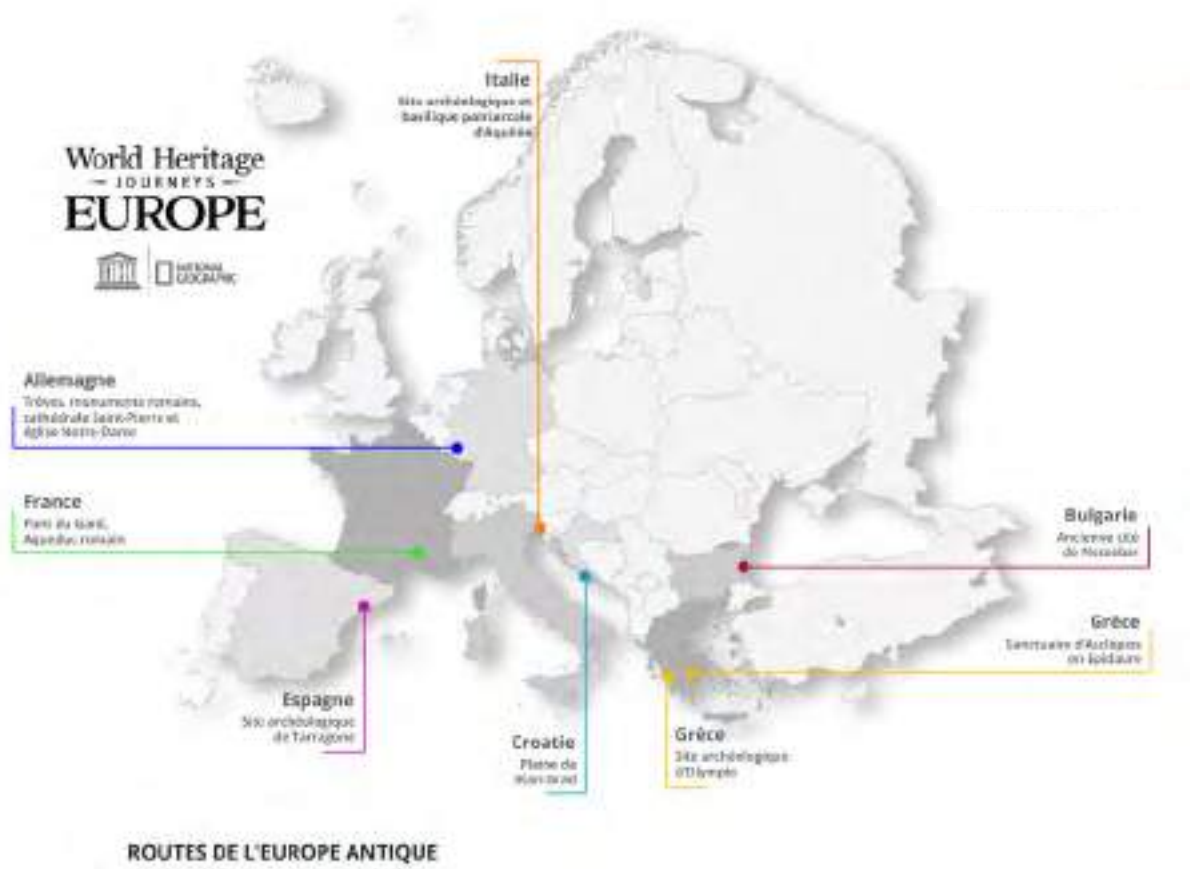


CARTE 34 - GRAND SITE OCCITANIE NÎMES PONT DU GARD UZÈS

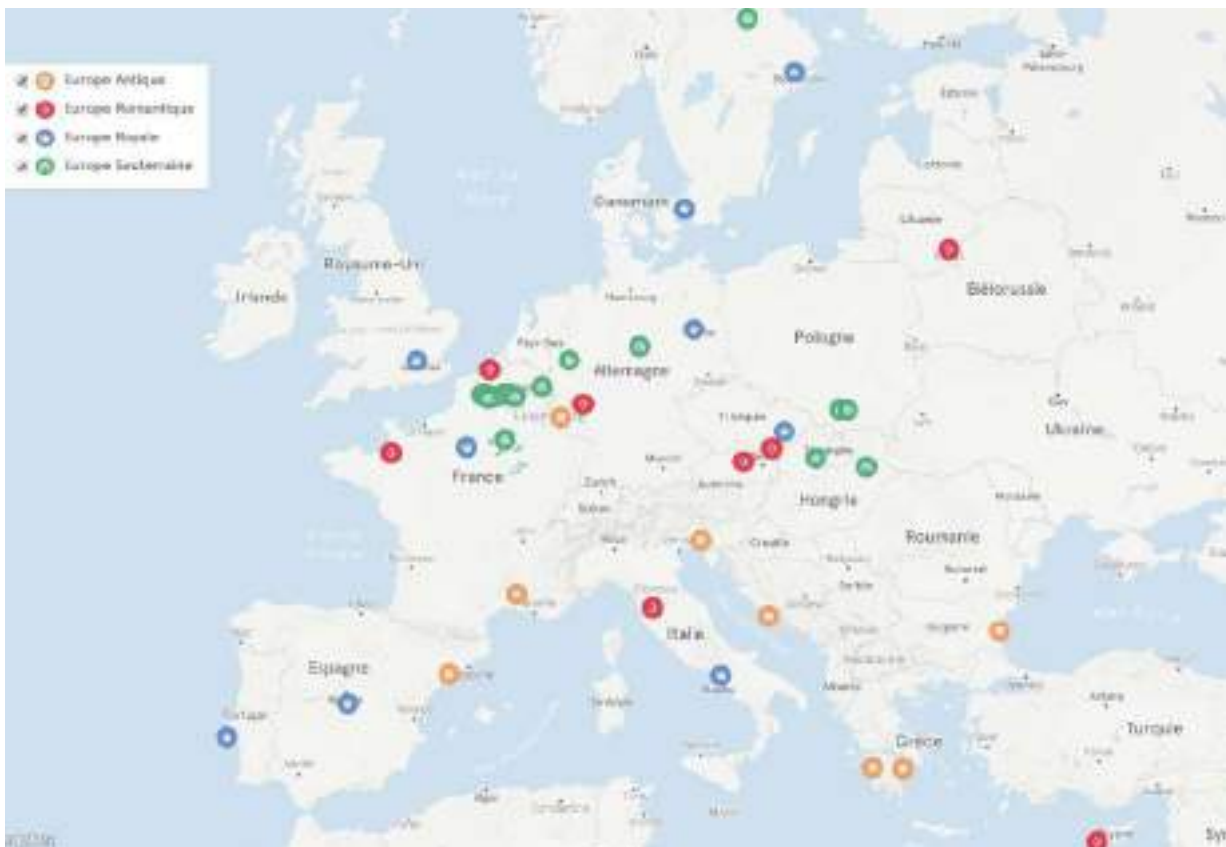


© EPCC - RPM - 2021

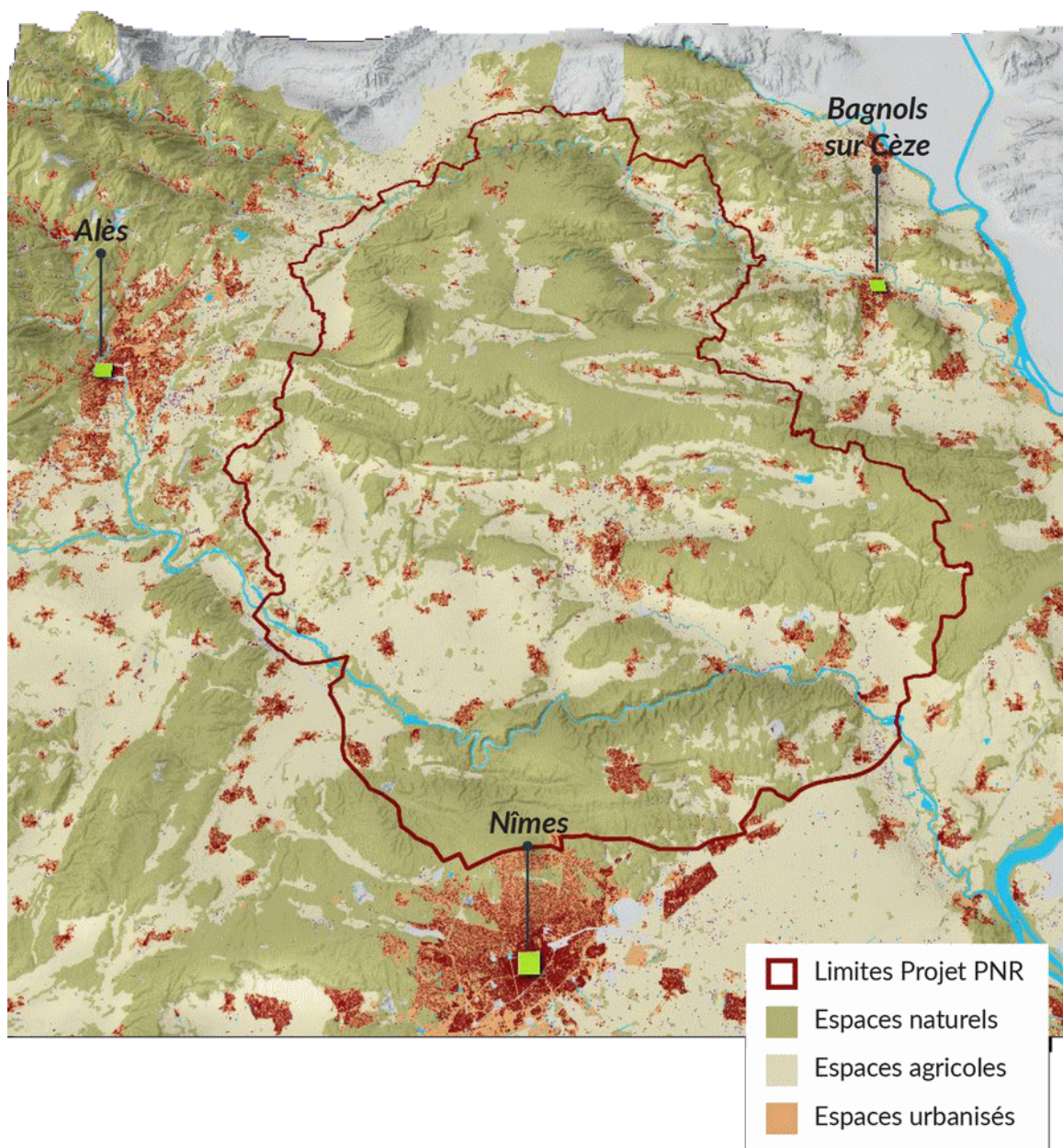
CARTE 35 - ROUTES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MONDIAL



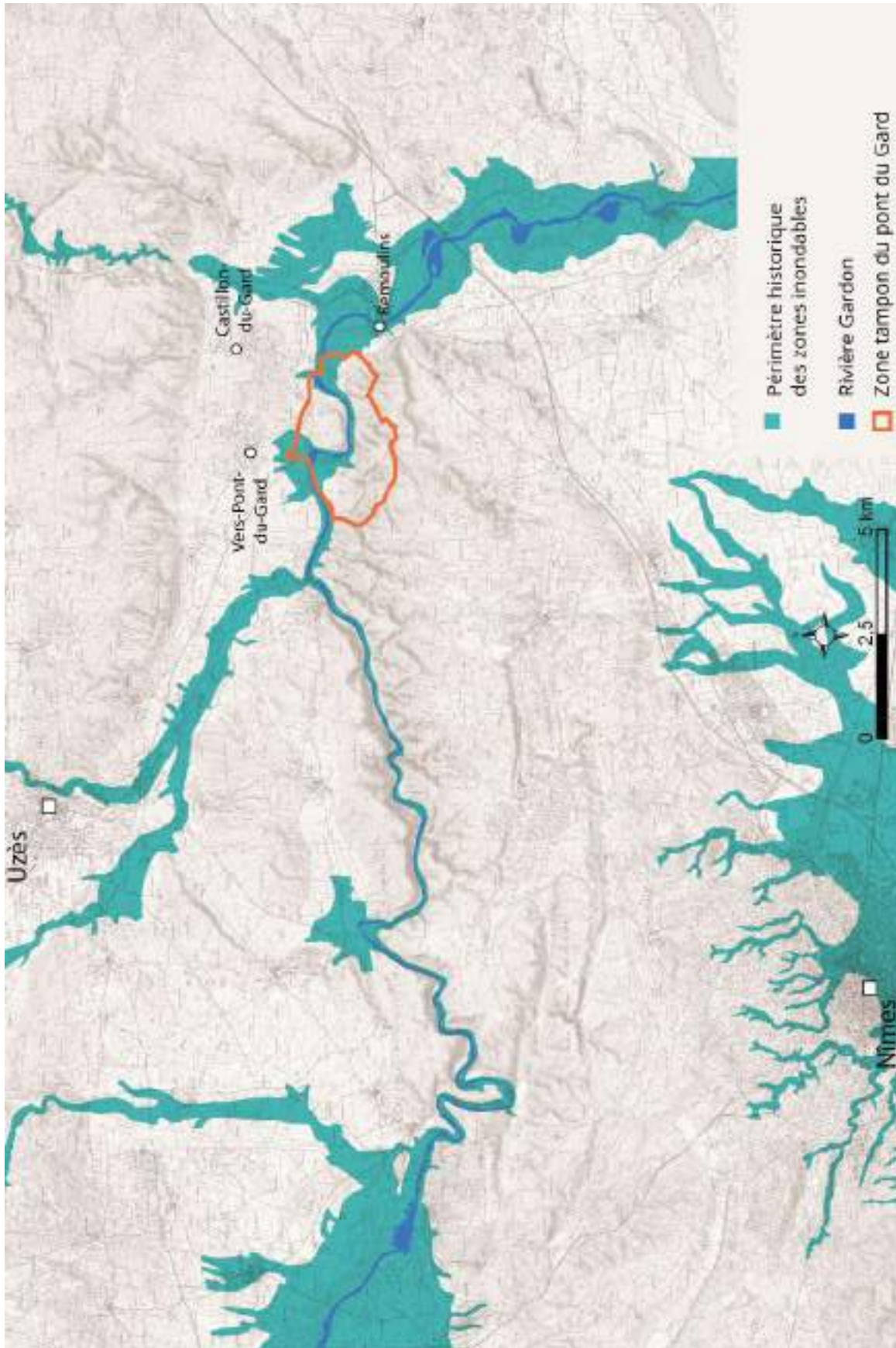
© EPCC - RPM - 2021



CARTE 36 - PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL



CARTE 37 - CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES



© EPCC - RPM - 2021

CARTE 38 - CARTOGRAPHIE DES ALÉAS INCENDIE



Glossaire

- UNESCO : ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
- DVUE : DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE
- EPCC : ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
- COS : CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE
- SRA : SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE
- CRMH : CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- DRAC : DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
- DREAL : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
- SMGG : SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON
- BRGM : BUREAU DES RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
- INSEE : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
- CCI : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
- IGN : INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
- CRT : COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME
- AFAN : ASSOCIATION POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES NATIONALES
- INRAP : INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES
- ZPS : ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE
- SIC : SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
- MAB : RÉSERVE UNESCO MAN AND BIOSPHERE
- UICN : UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
- ZNIEFF : ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
- ZICO : ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX
- LIFE : L'INSTRUMENT FINANCIER POUR L'ENVIRONNEMENT
- PETR : PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
- BP : « BEFORE PRESENT » ÉQUIVALENT « AVANT LE PRÉSENT »
- MOUSTÉRIEN : INDUSTRIE DE LA PIERRE INDIQUANT LA PÉRIODE DU PALÉOLITHIQUE MOYEN SOIT ENVIRON 350000 À 35000 ANS AVANT LE PRÉSENT
- AURIGNACIEN : CULTURE DU PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR EN EUROPE INDIQUANT UNE PÉRIODE DE 38000 À 29000 ANS AVANT LE PRÉSENT, ISSU DU SITE ÉPONYME D'AURIGNAC
- CARTULAIRE : REGISTRE QUI CONTIENT LES TITRES DE PROPRIÉTÉ OU LES PRIVILÈGES TEMPORELS D'UNE ÉGLISE, D'UN MONASTÈRE, OU DE LAÏCS.
- TÈNEMENT : ENSEMBLE DE PROPRIÉTÉS OU DE MAISONS QUI SE TOUCHENT.
- AD : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
- RN : ROUTE NATIONALE
- ONF : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

TCF :TOURING CLUB DE FRANCE

DDTM:..... DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

CD30 : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

CR :CONSEIL RÉGIONAL

CDD :CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CDI :CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

DPENS : DROIT DE PRÉEMPTION DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ENS : ESPACES NATURELS SENSIBLES

EPTB :ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

SCOT :SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

ZPENS :ZONES DE PRÉEMPTION SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

PPRI : PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

PDPFCI :PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

GSO : GRAND SITE OCCITANIE

PNR :PARC NATUREL RÉGIONAL

SRADDT :SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

PAM : PLANTES AROMATIQUES MÉDICINALES

FRAC :FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN

ATP :ASSOCIATION THÉÂTRE POPULAIRE

CGEDD : CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DGADIF :DIRECTION GÉNÉRAL ADJOINTE DÉPLACEMENTS INFRASTRUCTURES ET FONCIER

OT : OFFICE DE TOURISME

ICOMOS : CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES

CNRS :CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SIVU :SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE

EPCI :ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

DFCI :DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

GIEC :GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

ICC : INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION

ICCROM :CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS

ENR :ÉNERGIES RENOUVELABLES

PLU :PLAN LOCAL D'URBANISME

PLUi :PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

AIP :AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE

Bibliographie

ADAM, J.P. La construction romaine : matériaux et techniques. Paris, éditions Picard, c1995.

ANGLADE, J. Chronique. In : Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 27, N°105-106, Bondurand Ed., Petit A, pp. 123-132

BASCOUL, L. Essai historique sur le Château de Saint-Privat : La vallée du Pont du Gard, ses seigneurs et ses possessions. Nîmes, 1911.

BAYARD, J.P. Le compagnonnage en France. Paris, Payot, c1997.

BAZILE, F. « Le gravettien de la France méditerranéenne », Paléo, n°19, décembre 2007

BAZILE, F. La Salpêtrière du Pont du Gard : un site doublement éponyme, 1994

BENNET, D. Les ponts. Histoire et techniques. Paris, Eyrolles, c2000

BESSAC J.-Cl. Le Pont du Gard, une collaboration fructueuse entre restaurateurs et archéologues, in Science et conservation des monuments antiques. Actes du colloque organisé par la Fondation internationale des monuments romains de Nîmes, Nîmes juin 1999, éd Ville de Nîmes/DRAC Languedoc-Roussillon, 2001, p. 54-66

BESSAC J.-Cl. En collaboration avec M. Vacca-Goutoulli, La carrière romaine de l'Estel près du Pont du Gard, in J.-Cl. Bessac et R. Sablayrolles, Carrières antiques de la Gaule, Gallia, 59, 2002, p. 175-188.

BESSAC J.-Cl. Marques glyptographiques, matériaux et outillage : les interactions, in J.-L. van Belle, Les marques compagnonniques de passage, Braine le Château, 1994, p. 135-151.

BESSAC J.-Cl. Nouvelles traces du chantier romain du Pont du Gard, Revue archéologique de Narbonnaise, 36, 2003.

BESSAC, J C, Rapport archéologique et technique sur les travaux de restauration du pont du Gard 1991-1998, Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon, mai 1998.

BESSAC, J.C. Pont du Gard (Gard). DFS de sauvetage. Montpellier, Service régional de l'Archéologie, CNRS, 2003

BOCCACCIO, G. Les industries lithiques du solutréen supérieur et du salpêtrien ancien en Languedoc : ruptures et continuités des traditions techniques, 2005

BOMBAL-MURE, V. Mémoires de garrigue, parcours d'interprétation sur l'histoire d'un paysage méditerranéen : programme d'interprétation, 2001

BOMBAL-MURE, V. Mémoires de garrigue, une exposition au cœur des paysages agraires du site du Pont du Gard, 1997

BONNAUD, J. Rabelais et le Gard. Nîmes, éditions Lacour-Ollé, 1995.

BREUIL, J.Y. Nîmes : de la ville gauloise à la Nemausus in Pierre Ouzoulias et al., Comment les Gaules devinrent romaines, 2010, sur la base du travail collectif : Py, 1990 ; Fiches et Veyrac, 1996 ; Monteil, 1999 ; Bel et al., 2005.

Cahier de recommandations architecturales et paysagères, Massif des gorges du Gardon, CAUE 30, SMGG, 2016

CCI Nîmes, Etude de la carrière de Font de Dringue et de la grotte de la Salpêtrière, 2001

CCI Nîmes, Programme muséographique de « Mémoires de garrigue », 1998

CEREMA, Pont du Gard, Auscultation de l'appui rocheux de la pile VII, CR 2014-2015

CETE Méditerranée, Travaux de confortement et de surveillance des appuis rocheux au pont du Gard, 2008, CETE Méditerranée, Pont du Gard, Synthèse des éléments géotechniques d'après les documents d'archives, fév. 2006,

CHABAUD, A. L'Uzège, le bassin et la garrigue d'Uzès, les basses vallées de la Cèze et du Gardon. Tome 1 : Le milieu physique. Uzès, Éditions Peladan, 1961.

CHANSON, H. Certains aspects de la conception hydraulique des aqueducs romains, 2002 Revue La houille Blanche p.43 à 58

CHEVALLIER, R. Sciences et techniques à Rome. Paris, PUF, 1993.

CHOISY, A. L'Art de bâtir chez les Romains. Paris, Ducher, 1873.

CHOLVY, G. et al. Le Languedoc et le Roussillon. Civilisations populaires régionales. Éditions Horvath, 1991.

CLARY, M. « La question des eaux à Nîmes (1750-1870) », L'aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard, Paris, CNRS, 1991

Conseil général, étude du confortement des appuis rocheux, données et synthèses géotechniques 2006 (retraçant les travaux réalisés depuis 1989)

COORMAERT, E. Les compagnonnages en France du Moyen Age à nos jours. Paris, Éditions Ouvrières, 1966.

DHOMBRE, C. « Reconstruction de l'Aqueduc romain » Rapport à la ville de Nîmes, 1er avril 1845.

DHOMBRE, C. Rapport sur les travaux d'exploration de l'aqueduc romain entre Nîmes et le Pont du Gard et sur un projet de conduite d'eau. - Nîmes, 1845.

ELHADAD, L. Histoire de l'Aqueduc de Nîmes. Programme détaillé de l'exposition permanente, 17 septembre 1999.

EPCC PY, C., Plan de gestion UNESCO provisoire, 2011

EPCC PY, C., Rapport périodique, 2005

EPCC, Dossier de demande de renouvellement Grand Site de France®, 2010

EPCC, Dossier de labellisation Grand Site de France®, 2004

EPCC, Dossier de renouvellement label Grand Site de France, 2020

ESPERANDIEU, E. Le pont du Gard et l'aqueduc de Nîmes. Paris, H. Laurens, 1926.

FABRE, G. et J. VAUDOUR. « Géoarchéologie de l'eau : l'aqueduc romain de Nîmes et le Pont du Gard », Annales de Géographie, no 568, 1992, p.609 à 621.

FABRE, G. et NICOD, J. Niveaux de base actuelle dans les principaux canyons du Languedoc oriental et des Plans de Provence Int. J. Speleol. 10 (1978), pp. 279 – 290

FABRE, G. Le Pont du Gard. L'Aqueduc antique de Nîmes, Pluriel & Singulier. Barbentane, éditions Équinoxe, 2001.

FABRE, G., J.-L. FICHES et J. PEY. L'eau à Nîmes. - Nîmes, Éditions Les Presses du Languedoc, 1994.

FABRE, G., J.-L. FICHES et J.-L. PAILLET (sous la direction de). L'aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard, Archéologie, géosystème, histoire, Paris/Nîmes, Conseil général du Gard, éditions du CNRS, 1991, ré-ed 2000.

FABRE, G., J.-L. FICHES et P. LEVEAU. Recherches récentes sur les aqueducs romains de Gaule méditerranéenne, Gallia n°62, 2005, p.5 à 12.

FABRE, G., J.-L. FICHES, J.-L. PAILLET et P. LEVEAU. Le Pont du Gard, l'eau dans la ville antique. Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, CNRS, 1993.

FABRE, G., J.-L. FICHES, J.-L. PAILLET et P. LEVEAU. The Pont du Gard, water and the roman town. Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, CNRS, 1992.

FABRE, G., J.-L. FICHES et J.-L. PAILLET. «Interdisciplinary Research on the Aqueduct of Nîmes and the Pont du Gard», Journal of Roman Archaeology, no 4, 1991, p.63 à 88.

FABRE, G., J.-L. FICHES et J.-L. PAILLET. « L'aqueduc antique de Nîmes et le Pont du Gard », Bulletin de l'École Antique de Nîmes, no 21, 1990, p.11 à 43.

FABRE, G., J.-L. FICHES et J.-L. PAILLET. « Le Pont du Gard, un monument à redécouvrir », Archeologia, no 287, 1993, p.16 à 27.

Félix et Thomas Platter à Montpellier 1552-1559 et 1595-1599, « Notes de voyage de deux

étudiants bâlois ». Montpellier, éditions Coulet, 1892 (d'après manuscrits originaux appartenant à la bibliothèque universitaire de Bale)

FERDIERE, A. Les campagnes en Gaule romaine. (2 tomes), 1991.

FERDIÈRE. A. La construction la pierre. Paris, éditions Errance, Collection « Archéologiques », 1999.

FICHES, J.L. (sous la direction de). Protection du site historique et écologique du Pont du Gard. Programme scientifique proposé par le groupe d'experts (BERTRANDY, F., PAILLET J.L., PY-TENDILLE, C. p.103 à 109 ; FABRE, G., p.99 à 101, PAILLET, J.L., p.111 à 114, p. 115 à 117)

FICHES, J.L. « Pont du Gard, un symbole de l'esprit de résistance. », Les Nouvelles de l'Archéologie, no 90, 4^{ième} trimestre, 2002, p.31 à 36.

FICHES, J.L. et A. VEYRAC. Carte archéologique de la Gaule : Nîmes. Paris, Aix-en-Provence, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1996.

FICHES, J.L. et M. THOMAS-BOURGNEUF. « Un lieu de mémoire et d'histoire, à révéler : le Pont du Gard. », Les Nouvelles de l'Archéologie, no 70, 1999, p.29 à 33.

FICHES, J.L. Itinéraires Languedoc-Roussillon ; Le Pont du Gard. Paris, Monum, éditions du Patrimoine, 2001.

FRIZE, N. « Pont du Gard ! », Les Nouvelles de l'Archéologie, no 90, 4^{ème} trimestre, 2002, p.36 à 39.

FRONTIN. Les aqueducs de la ville de Rome. Paris, Les Belles Lettres, CUF, c1961.

GAILLARD, R. « Les projets de réutilisation du Pont du Gard et de l'aqueduc antique de Nîmes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles », Bulletin de l'École Antique de Nîmes, NS. 21, 1990.

GEOSCIENCES MONTPELLIER, Etude géodésique des déformations du pont du Gard, université de Montpellier, 2020.

GRENIER, A. Manuel d'archéologie gallo-romaine. Volume 1 : généralités, travaux militaires. Paris, éditions A. Picard, c1985.

GROSCLAUDE, G. L'eau. Tome 1 : milieu naturel et maîtrise. Paris, INRA, 1999.

GUERY, R et G. HALLIER. Réflexions sur les ouvrages hydrauliques de Marseille antique retrouvés sur le chantier de la Bourse. Paris, CNRS, Actes du Colloque du GIS « L'eau et les hommes en Méditerranée », Aix-en-Provence, (1984), 1987, p.265 à 282.

HODGE, T. « Siphons in Roman Aqueducts », Papers of the British School at Rome, vol. 51, 1983, p.174-221.

IZARRA, F.de. Hommes et fleuves en Gaule romaine. Paris, éditions Errance, 1993.

JACOMY, B. Une histoire des techniques. Paris, éditions du Seuil, 1990.

Journal of the Faculty of Letters. The University of Tokyo. Aesthetics, Les fondements philosophiques de l'harmonie architecturale selon Vitruve (De architectura III-IV) 14, 1989, p. 13-22

LAMBOLEY, J.L. Lexique d'histoire et de civilisations romaines. Paris, Ellipses, 1995. LERAT, L. La Gaule romaine : 249 textes traduits du grec et du latin. Paris, Errance, 1977.

LASSALE, C. Vues du Pont du Gard et de l'aqueduc antique de Nîmes dans les collections des musées de Nîmes. Nîmes, Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes, Musées d'art et d'histoire de Nîmes, Direction des musées de France, 1987.

LASSALLE, V. « Le Pont-du-Gard et l'aqueduc de Nîmes ». Les Dossiers de l'archéologie, no 38, p.52 à 61.

LECLERE, T. Hubert Robert et les paysagistes français du XVIIIème siècle. Paris, Henri Laurens éditeur, 1913.

LECOTTE, R. Les inscriptions compagnonniques du pont du Gard : des marques en général, Arts et traditions populaires, 2e Année, n ° 4 (octobre-décembre 1954) , pp. 324-328

Les hommes et la terre dans la Méditerranée gréco-romaine, Pallas, revue d'études antiques. Toulouse et Aix-en-Provence, Centre National du Livre et CERAM, Presses Universitaires Du Mirail, 2004.

LEVEAU, P, P. SILLIERES et J.P VALLAT. Campagnes de la méditerranée romaine. Bibliothèque d'archéologie, Hachette, 1993.

LEVEAU, P. L'archéologie des aqueducs romains ou les aqueducs romains entre projet et usage, Actes du colloque des ouvrages publics romains Tarragone, Traianus, 2004.

LEVEAU, P. « Les techniques de construction des aqueducs ». Les Dossiers de l'archéologie, no 38, p.8 à 18.

LEVEAU, P. Conduire l'eau et la contrôler : l'ingénierie des aqueducs romains, Archéologie et histoires des techniques du monde romain. Editions De Boccard, Paris, 2008

LLANTA, A.M, Armand Pellier, architecte, de la pierre du Pont du Gard à la modernité, CAUE du Gard, Patrimoine du 20ème siècle, 2012

MAGNY, M. Une histoire du climat. Errance, 1995.

MALISSARD A. Les Romains et l'eau. Fontaines, salles de bains, thermes, égouts, aqueducs... Paris, Les Belles Lettres, 1994.

- MANEN, C. (sous la direction de) (SRA), Rapports de fouille de la grotte du Tai, 2001, 2002, 2003
- MARCONOT, J.M. Habiter en garrigue, une tradition nîmoise. Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1997.
- MARTIN, J.P. Le siècle des Antonins. Paris, A. Colin, 1977.
- MARTIN, P. Modélisation de pertes en lit vif alimentant un karst binaire : exemple du Gardon entre Ners et Russan (Gard, France), 2020- PHYSIO-EO VOL 15, p. 1-62
- MERCIER, J. Le Grand livre de l'Eau. Histoire, traditions, environnement, art de vivre. Tournai, La Renaissance du Livre, 2000.
- MONT-ROND M. de. Souvenirs d'un voyage dans le bas Languedoc, le Comtat et la Provence. Paris, Lyon, IV, 1837.
- MORALI, D. Anthropologie de l'eau. Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1997.
- MORENO GALLO, I. L'art romain de distribuer l'eau, Traianus, 2007
- NOEL, P. Technologie de la pierre de taille. (Dictionnaire). Paris, Société de diffusion des techniques du bâtiment et des travaux publics, 1968.
- NORDON, M. L'eau conquise : les origines et le monde antique. Paris, Masson, 1991.
- Observatoire photographique du paysage du site du Pont du Gard, Travaux sur CD-Rom et documents techniques, 1998-2019
- PAILLET, J.L, Réflexions sur la construction du Pont du Gard, 2005
- PÉLISSÉRO, P. Le Pont du Gard. Rennes, Éditions Ouest-France/CNMHS, 1985.
- PELLETIER, A. La femme dans la société gallo-romaine. Paris, Picard, 1984.
- Pline le Jeune : Epistulae, X. Paris, Édition M. Durry, CUF, 1972.
- PONTET, A. Recension des travaux de restauration exécutés entre 1842 et 1906 sur le Pont du Gard à partir des archives des Monuments historiques. Février 1997.
- PROVOST, M. et al. Carte archéologique de la Gaule : le Gard. Paris, Aix-en-Provence, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Fondation Maison des Sciences et de l'Homme, 1999.
- RICHEZ, G. M. BOYER, L'invention du tourisme, In : Méditerranée, tome 84, 3-1996, Tourisme et loisirs, p. 61.
- SCHWALLER, M. (sous la direction de) (SRA), Rapport d'évaluation archéologique de la zone avant porche grotte de la Salpêtrière, 2008 sous la direction de Jean-Luc Fiches, directeur de

recherche au CNRS. Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes, Bagnols, Uzès, Le Vigan, 1998.

TASSIN, C. Paysages végétaux du domaine Méditerranéen, IRD Editions 2012

TAYLOR, J., C. NODIER et A de CAILLEUX. Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Paris, édition originale de 1835 rééditée à Montpellier, 1985.

TEISSEYRE-SALLMANN, Urbanisme et société : l'exemple de Nîmes aux XVIIe et XVIIIe siècles, Annales. Economies, sociétés, civilisations. 35e année, N. 5, 1980. pp. 965-986

TEISSIER-ROLLAND, J. Les eaux de Nîmes et de l'aqueduc romain du Gard. Paris, 1842

THOMAS-BOURGNEUF, M. Mission de direction de projet de l'exposition permanente « Histoire de l'Aqueduc de Nîmes ». Annexe1, Programme muséologique. Protection du site historique et écologique du Pont du Gard. Maîtrise d'ouvrage, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, Bagnols, Uzès, Le Vigan, juin 1998.

THOMAS-BOURGNEUF, M. Synopsis. Les orientations muséologiques pour l'aménagement du site du Pont du Gard. Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, juillet 1997.

Union internationale pour la conservation de la nature, Liste des critères et catégories 2001

VACCA GOUTOULLI, M. avec la collaboration de VACHON, V. Carrière de l'Estel, Fouille d'archéologie préventive programmée triennale. Document final de synthèse, campagnes 2000 & 2002. Nîmes, Ministère de la Culture, Service Régional de l'Archéologie, Région Languedoc-Roussillon, Département du Gard, Vers-Pont-du-Gard, Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, Antenne inter-régionale Méditerranée : Volume 1 : Textes et documentation technique, 2002 ; Volume 2 : Études spécifiques : Anthropologie et Géomorphologie, 2002 ; Volume 3 : Illustrations.

VALLAT, P. Le tourisme d'autrefois. Préface de Léon Auscher, Grenoble, 1928.

VEYRAC, A. J.M, PENE. J.L, PAILLET, Nîmes – contribution à l'étude hydraulique du *castellum aquae* de Nîmes, 1992 AdIFI

VITRUVÉ. De l'architecture. Paris, Les Belles Lettres, 1991.

Voyages. Quelques jours dans le Midi de la France. Genève, extraits de la Bibliothèque Universelle de Genève, t.23, 1839, p292 à 329.

